


600006798-

HISTOIRE DES PEUPLES

ET DES

ÉTATS PYRÉNÉENS

IV

PRINCIPAUX OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Histoire des peuples et des états pyrénéens. 5 forts vol. in-8.

Histoire de l'amour dans l'antiquité et dans les temps modernes. 2 vol. in-12.

L'Espagne inconnue, voyage dans les Pyrénées espagnoles. 1 vol. in-12.

L'Église romaine et la liberté, abrégé de l'histoire de l'Église. 1 vol. in-8.

L'Europe et l'Orient, poëme en six chants. 1 vol. in-8.

Les Chrétiens ou la chute de Rome, poëme en douze chants.

Jérome Lafriche ou le paysan gentilhomme. 1 vol. in-12.

La Gaule chrétienne, étude sur le IIIe siècle. 1 vol. in-12.

Adélaïde de Montfort ou les Albigeois. 1 vol. in-12.

Marguerite, histoire du temps de saint Louis. 1 vol. in-12.

Le Colporteur des Pyrénées, ouvrage d'éducation populaire. 1 vol. in-12.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5

HISTOIRE DES PEUPLES

ET DES

ÉTATS PYRÉNÉENS

(FRANCE ET ESPAGNE)

DEPUIS L'ÉPOQUE CELTIBÉRIENNE JUSQU'A NOS JOURS

TROISIÈME ÉDITION

Augmentée de l'étymologie des noms de lieux et de l'archéologie complète des Pyrénées françaises et espagnoles

PAR

J. CÉNAC MONCAUT

TOME QUATRIÈME



PARIS

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE

DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

QUAI DES AUGUSTINS, 35

1873

QUATORZIÈME PARTIE

LES CALVINISTES ET LES JÉSUITES.

CHAPITRE PREMIER

LES LUTHÉRIENS A LA COUR DE BÉARN.

Henri d'Albret en Italie. — Bataille de Pavie. — Sa captivité avec François Ier. — Sa délivrance. — François Ier débarque à Barcelone. — Marguerite de Valois et les ambassadeurs obtiennent sa liberté. — Il est conduit à Bayonne. — François Ier et Henri d'Albret veulent déchirer le traité de Madrid. — Henri épouse Marguerite. — Nouvelle invasion de l'Italie. — Mort d'Odet de Foix et de Charles de Navarre. — Naissance de Jeanne d'Albret. — Charles-Quint à Barcelone. — Paix de Cambrai. — Les enfants de France prisonniers à Madrid sont échangés à Andaïe. — François Ier épouse Éléonore de Castille à Captious. — Jeanne d'Albret élevée à Plessis-lez-Tours. — Nouvelle organisation de la Navarre espagnole et de la Navarre française. — Mouvement religieux. — Ignace de Loyola. — Origine des jésuites. — Le protestantisme pénètre dans le Languedoc et le Béarn. — Le haut clergé le favorise par sa négligence. — François Ier dans le Languedoc. — Charles-Quint dans la Catalogne. — Il conquiert les États barbaresques. — La guerre recommence dans le Dauphiné. — Francois Ier persécute les luthériens. — Ils se réfugient dans le Béarn. — Trêve de Nice. — Émeute à Perpignan. — Jeanne d'Albret mariée au duc de Clèves malgré sa protestation.

Henri d'Albret avait perdu la Navarre sans retour, non par la faute de ses vaillants soldats navarrais et béarnais, mais par l'imprudence impardonnable des of-

ficiers français et par la propre faiblesse de son caractère. Hors d'état de faire de nouvelles tentatives, il confia la lieutenance à son frère Charles, et chercha sur un autre théâtre l'occasion de se venger de Charles-Quint.

Suivi du baron d'Arros et de quelques autres gentilshommes béarnais, il accompagna François I[er] en Provence, et l'aida à repousser le connétable de Bourbon de Marseille et à le poursuivre dans le Milanais. La bataille de Pavie, livrée le 24 février 1525, fut aussi funeste à Henri que les désastres de la Navarre, car ce prince partagea la captivité du roi de France. Cette nouvelle produisit dans le Béarn une désolation semblable à celle qui accablait la France entière; son frère, Charles de Navarre, ne songeant qu'à payer sa rançon, oublia la promesse faite par Henri de ne plus augmenter les impôts; il chargea les collecteurs de tous les domaines de lever de l'argent sous forme d'emprunt, de donation ou de contribution, sans tenir compte des prérogatives des états, qui seuls pouvaient accorder des subsides (1). Toutefois, pendant que François I[er] était conduit en Espagne, Henri d'Albret parvenait à s'échapper avec le baron d'Arros et son valet de chambre, grâce au dévouement de son page François de Rochefort, qui avait pris sa place et trompa les gardiens en imitant sa voix.

Les malheurs de François I[er] provoquait des deux côtés des Pyrénées des mouvements assez contraires. Le parlement de Toulouse ordonnait des prières publiques, interdisait les danses et les réjouissances, le Languedoc prenait le deuil, toutes les villes

(1) Moret, t. V, l. XXXVI, c. VI. — Favyn, *ad an.*

réparaient leurs remparts et augmentaient leurs garnisons, dans la crainte d'une invasion des Espagnols. En Espagne, au contraire, un immense cri de joie retentissait de Cadix à Figuières. Barcelone célébrait des fêtes, des processions publiques, et chantait des *Te Deum*. Néanmoins Charles-Quint fut digne de son chevaleresque adversaire ; il fit avertir le gouverneur de Catalogne, Pedro de Cardonne, que le roi de France devait être conduit dans cette ville avec ses compagnons d'infortune, et lui ordonna non-seulement d'interdire à ses sujets toute marque irrévérencieuse, sous peine de vingt-cinq jours de prison, mais de veiller à ce qu'on reçût le royal prisonnier avec tous les honneurs dus aux têtes couronnées... Conformément à ses désirs, on élève un pont volant pour joindre le débarcadère au port ; François Ier est conduit à l'hôtel de l'archevêque de Tarragone, et, la nuit venue, les comtesses de Palamos et la femme du gouverneur, suivant les lois de la galanterie, lui font servir un festin splendide. Le 21 juin, après avoir visité la chapelle Sainte-Eulalie et assisté à l'office divin, François Ier partit pour Tarragone (1525) (1).

Barcelone était destinée à recevoir toutes les grandes figures de cette époque héroïque. Le 23 août 1525, Marguerite débarquait dans ses murs avec le grand maître de Rhodes, et les Catalans renouvelaient pour elle la réception respectueuse qu'ils avaient faites à l'illustre captif. Le lendemain, le duc de Bourbon faisait son entrée dans la capitale de la Catalogne. Peu de jours après, Charles-Quint, apaisé par le dévouement et la grandeur d'âme de Marguerite, con-

(1) Feliu, t. III, p. 166.

sentait à faire la paix avec son prisonnier, sans toutefois lui rendre encore la liberté; le 16, la princesse, entièrement victorieuse de la froideur calculée de l'empereur, repassait à Barcelone, apportant dans sa patrie la nouvelle du retour de son frère.

L'archevêque d'Embrun, le premier président de Paris, et Philippe de Chabaud, s'étaient rendus à Madrid pour traiter la question politique du rachat de François Ier, comme Marguerite avait traité la question sentimentale. Il est difficile de sauvegarder tous les intérêts quand l'une des parties est prisonnière de l'autre. Tout ce que Charles-Quint exigea fut accordé. François Ier promit d'épouser sa sœur Eléonore d'Autriche, de renoncer à la souveraineté de la Flandre, de l'Artois, de la Bourgogne, de Bar-sur-Seine, de Naples et de toute l'Italie. Il abandonna Henri d'Albret et ses autres alliés, et accorda enfin pour otage le Dauphin Charles et Henri d'Orléans. Dès qu'il eut signé ces conditions (14 janvier 1526) et fiancé Eléonore, François Ier fut conduit à Fontarabie, où les deux jeunes princes s'étaient déjà rendus, et l'on opéra un échange douloureux, qui ne rendait son roi à la France qu'en lui ravissant ses fils les plus aimés.

Tandis que les Castillans conduisaient leurs précieux otages à Madrid, quelques Espagnols accompagnaient François Ier à Bayonne, et lui demandaient de ratifier le traité sur la terre de France, afin d'avoir une signature qui ne parût pas entachée de contrainte. Mais devenu libre, François Ier retrouva sa fierté : l'acte de Madrid n'était qu'une extorsion imposée par la force; il répondit qu'il ne pouvait rien faire sans consulter les états généraux, quand il s'agissait d'a-

liéner son royaume. L'escorte espagnole quitta le roi avec cette réponse peu satisfaisante (mars 1526).

Henri d'Albret, favorisé dans sa fuite, avait déjà revu le Béarn. Le plaisir de retrouver leur roi ne fit pas oublier à ses sujets le soin de défendre leurs prérogatives; ils se plaignirent de la conduite de son frère; Henri chercha une excuse dans les circonstances désastreuses qu'on venait de traverser, et consentit à tranquilliser les états en jurant de nouveau le maintien des *fors*, en promettant de ne jamais se prévaloir des infractions qu'il avait été contraint de leur faire subir (1526); hâtons-nous de dire que cette promesse fut scrupuleusement respectée. Aussitôt que François fut rentré dans sa patrie, Henri d'Albret s'empressa d'aller le joindre, afin de travailler avec lui à prévenir les effets de la paix de Madrid. François Ier, pressé de réorganiser ses Etats et de reprendre l'offensive contre l'Espagne, s'était rendu à Bordeaux (avril 1526) et de là à Cognac, où il avait réuni les seigneurs de Bourgogne, du Mâconnais, d'Auxerre, les ambassadeurs de Naples, du pape et des républiques italiennes, pour leur communiquer le traité, ainsi que la déclaration des états de France, qui refusaient de le reconnaître; une nouvelle ligue menaçait donc Charles-Quint de la revanche de Pavie. François Ier, voulant dédommager un de ses plus fidèles alliés de la dernière campagne, offrit à Henri d'Albret ce qu'il aimait le plus au monde, sa bonne sœur Marguerite, veuve de Charles d'Alençon. Henri s'empressa d'associer sa fortune à celle d'une personne que son voyage à Madrid, son dévouement à son frère, sa haute intelligence, plaçaient à la tête des femmes de son temps; à l'issue de la conférence, il suivit François Ier à Saint-Germain en Laye, et son

mariage fut célébré le 24 janvier 1527... Cette union cimentait un traité par lequel François Ier s'obligeait à faire rendre la Navarre à Henri d'Albret, *fallût-il employer la voie des armes;* en attendant, il lui donnait les duchés d'Alençon et de Berri avec le comté d'Armagnac; Henri acquérait ainsi en France l'équivalent de ce qu'il avait perdu dans la Navarre. Quelques alliances concoururent aussi à l'extension de son influence; il maria sa sœur aînée, Isabelle, avec le vicomte de Rohan; la seconde allait épouser le comte de Candale, lorsque la mort vint l'enlever; les deux autres embrassèrent la vie religieuse.

François Ier était vivement préoccupé de réparer ses désastres de la Lombardie; la famille de Béarn ne lui refusa pas son concours dans cette circonstance (1527). Charles de Navarre, ancien lieutenant du Béarn, le suivit en Italie, avec le maréchal de France Odet de Foix et Menaud de la Martonie, évêque de Tarbes. Odet de Foix, revêtu du grade de capitaine général de l'armée française, ayant soumis le Milanais, marcha sur Naples avec Charles de Navarre, confiant le gouvernement de la Lombardie à l'évêque de Tarbes; mais la peste atteignit l'armée française au siége de Naples, elle la décima et emporta le vicomte de Lautrec et Charles de Navarre. Menacé de voir leur restes précieux profanés par les ennemis, un Béarnais remplit le pieux devoir de les leur dérober; l'évêque de Tarbes ne pouvant les inhumer, voulut du moins leur consacrer un monument durable de sa reconnaissance; nous avons vu qu'il devait son évêché à la protection de Lautrec; il fit achever à ses frais la maison dont Odet avait posé les fondements à Coutras, et la dédia au héros son bienfaiteur, pour qui les Français mêlaient leurs larmes à

celles de tous les peuples pyrénéens. Odet de Foix, vicomte de Villemur, de Lautrec et comte de Comminges, avait épousé Charlotte d'Albret ; leur fils unique Henri recueillit leur double succession ; il devint comte de Comminges, de Beaufort, de Rethel, et vicomte de Lautrec, sous la tutelle de Menaud de la Martonie (1).

Pendant qu'Odet de Foix et Charles de Navarre perdaient la vie au service de la France, Marguerite mettait une fille au monde (7 janvier 1528) et lui donnait le nom de Jeanne ; les Castillans, heureux de voir surgir une *quenouille* à la place de l'*épée* que le roi de Navarre menaçait de leur opposer, s'écriaient dans leur joie grossière, en confondant la reine de Navarre avec les vaches des armes de Béarn : *Miracle! la vache a fait une brebis, et le vacher pourra garder son troupeau!* Mais cette brebis était appelée aux plus hautes destinées. Elle devait se venger de l'Espagne en lui opposant de redoutables ennemis, les calvinistes et Henri IV.

Charles-Quint, qui avait épousé Isabelle de Portugal en 1525, venait de célébrer la naissance de l'infant don Philippe (1527), lorsque les hostilités avec la France acquirent un nouvel acharnement. L'empereur ne négligea aucun moyen pour repousser vigoureusement l'agression de François I[er] ; des galères se réunirent dans le port de Barcelone, et le vice-roi de Catalogne convoqua les cortès (19 janvier 1529) ; la négligence de quelque formalité provoqua la réunion *spontanée* de tous les membres des quatre-bras qui se trouvaient dans la ville ; ils firent leurs observations sur cette manière inusitée de réunir les états ; le chan-

(1) Vaissette, t. VIII, p. 254. — Davezac-Macaya, t. II. — Mariana, *Hist. d'Esp.*, *t. II, p.* 585-587. — Brantôme.

celier Juan de Cardonne répondit que l'empereur le chargeait de reconnaître les prérogatives des Catalans et de leur expliquer les causes qui l'avaient empêché de fixer le jour de l'ouverture dans les cartes de convocation, et les états, ayant fait leurs réserves pour sauvegarder leurs *fueros*, consentirent à une prorogation d'autant plus volontiers que l'empereur devait venir les présider lui-même (1).

Malgré la reprise de la guerre entre François Ier et Charles-Quint, on n'avait pas discontinué de s'occuper du rachat des enfants de France retenus à Madrid. La paix de Cambrai parvint à les arracher à leur captivité; mais il fut arrêté que le roi de France payerait une rançon de deux millions d'or, qu'il finirait d'épouser la reine Éléonore, et renoncerait définitivement à ses prétentions sur Naples, Milan, Jérusalem, la Sicile, les Flandres et l'Artois.

Un acte aussi funeste à la France ne pouvait être ratifié sans contestation; les états de Languedoc déclarèrent ne l'accepter que par une *crainte révérentielle*, afin de faire cesser la captivité des enfants de France. Raymond Sabaterie, procureur général du parlement de Toulouse, présenta une longue protes-

(1) Aussitôt qu'on fut averti de son approche (18 avril), on lui envoya des ambassadeurs, afin de connaître quelles étaient les règles à suivre pour la réception d'un *empereur*. Jusqu'alors les conseillers avaient reçu leurs comtes et leurs rois à cheval et sans descendre de leur selle; le président se plaçait ensuite à la gauche du seigneur et l'accompagnait jusqu'à la porte de la ville. L'empereur ne voulut rien changer à l'antique cérémonial; il fit son entrée le 4 mai, présida l'ouverture des cortès, reçut un subside de deux cent cinquante mille livres; le 19, André Doria entra dans le port avec treize galères, et l'empereur fit voile vers l'Italie (1529) pour aller *recevoir la couronne* à Bologne (1530). (Feliù, t. III, p. 171.)

tation, et ne demanda l'enregistrement du traité *que sur l'ordre exprès du roi, et pour faire rendre la liberté aux nobles otages.* Charles-Quint essaya de déjouer ses oppositions en envoyant à Toulouse le docteur Juan de Falleta et Chrestien Laers, son secrétaire, et le traité fut enfin enregistré le 9 février 1530 (1).

Obligé de payer un à-compte de douze cent mille écus avant de délivrer les enfants de France, la noblesse, le clergé et le tiers état firent les plus généreux sacrifices pour réunir cette somme. Lorsque cette condition préliminaire fut remplie, Anne de Montmorency se rendit à Bayonne (26 mars 1529) avec le cardinal de Tournon, les comtes de Clermont et de Tende, dans le but de revoir à la fois les enfants de France et la reine Éléonore, qui venait terminer son mariage, retardé par deux traités consécutifs (2).

Les princes furent reçus à Andaïe avec d'inexprimables cris d'allégresse; deux haquenées blanches les conduisirent à Saint-Jean-de-Luz, pendant qu'une litière somptueuse portait la reine Eléonore. La nuit étant survenue, la population de Saint-Jean-de-Luz se porta à leur rencontre à la lueur des torches, et, le

(1) Vaissette, t. VIII, p. 256.

(2) Croirait-on qu'il ne fallut pas moins de quatre mois pour faire peser et compter une à une toutes les pièces d'or de la rançon par des changeurs espagnols et français?

La reconnaissance des sommes étant terminée, Anne de Montmorency se rendit à Saint-Jean-de-Luz avec deux cents hommes d'armes; le connétable de Castille se tint sur les bords de la Bidassoa avec un nombre égal de soldats; on amarra un bac au milieu de la Bidassoa, entre Andaïe et Fontarabie, et ce fut sur cette espèce d'île flottante qu'un bateau espagnol portant Eléonore et les enfants de France, et un bateau français portant douze cent mille écus, vinrent opérer l'échange.

lendemain, Charles, Henri et la fiancée du roi faisaient une entrée triomphale à Bayonne (1).

François Ier, qui attendait le cortége à Bordeaux avec la reine mère, le roi de Navarre, Isabelle de Rohan et Marguerite, s'avança jusqu'à l'abbaye de Captious, près de Roquefort-de-Marsan, et il revit enfin les enfants délivrés (1530). Il reçut la bénédiction nuptiale des mains du cardinal de Tournon, et, après la cérémonie qui bénissait l'alliance si fragile de la France et de l'Espagne, les nouveaux époux, accompagnés de la reine de Navarre et d'un cortége tel que savait les réunir François Ier, se dirigèrent vers l'intérieur de la France.

Henri d'Albret et Marguerite avaient pris part aux épousailles du roi avec un sentiment de tristesse bien excusable : le dernier traité leur faisait perdre tout espoir de recouvrer la Navarre; car rien n'avait été stipulé en faveur de leurs droits. François Ier, contraint à ce sacrifice par les difficultés de sa situation, essaya du moins d'adoucir leurs regrets en redoublant à leur égard d'empressements affectueux; il retint leur fille unique, Jeanne, à Plessis-lez-Tours, afin de la faire élever près de lui jusqu'à ce qu'elle eût atteint l'âge où il lui serait permis de réparer par un brillant mariage les rigueurs dont son père avait été frappé; Henri d'Albret et Marguerite rentrèrent dans le Béarn, séparés de leur enfant et dépouillés de leur dernière espérance sur la Navarre. Malgré la violence de sa conquête, ce royaume conservait des priviléges et des libertés si importantes, que son administration, ses lois et jusqu'à son individualité restaient à peu près

(1) Favyn, *ad an.* — *Chron. de Bayonne.*

les mêmes. La Castille semblait ne s'être préoccupée que de l'abolition d'une royauté voisine. Satisfaite d'avoir dépouillé la Navarre de sa dynastie, elle laissait à ce pays tout ce qui constituait son autonomie ; une députation, formée de sept députés élus par les sept mérindades, était installée à Pampelune d'une manière permanente, et continuait à voter et à percevoir les impôts, à nommer à tous les emplois civils et judiciaires, à diriger enfin toutes les branches de l'administration sans la moindre immixtion du gouvernement castillan. Les revenus publics ne cessaient d'être totalement employés dans l'intérieur du royaume; la Castille n'en touchait pas une obole. Ces rois n'étaient donc que les *protecteurs* de la fédération représentative des Basques (1).

La Basse-Navarre, restée au pouvoir d'Henri d'Albret, possédait aussi une députation, imitée de celle de Pampelune; elle se réunissait à Saint-Palais et exerçait une autorité non moins étendue (2). Prenons acte de ce fait important, il ne sera pas sans influence sur le caractère si remarquable et sur la politique si tolérante de Henri IV.

Qu'avaient donc gagné Fernand et Charles-Quint

(1) L'importance des priviléges conservés par la Navarre espagnole explique naturellement la vigilance avec laquelle les Navarrais n'ont cessé de les défendre, notamment dans la dernière guerre des fueros, dirigée par Zumalacaréguy.

(2) Ce lambeau de territoire que la France possède aujourd'hui formait la mérindad d'*Ultraquertos* ou Basse-Navarre; elle comprenait 1° le Gazari, vallée de Saint-Jean-Pied-de-Port (Dominane Gazari); 2° le Suberua (Soule), comprenant Mauléon et Tardetz (Maouleo et Tardetze); 3° l'Amicuse (Bois de Mixe) ou vallée de Saint-Palais (Donaphaleu); 4° le Baigorri; 5° l'Arberoe; 6° l'Ossau; 7° l'Ostabal; 8° le Cèse. Hiarce, *Hist. des Cantabres.* — Yanguas, *Diccionario.*

à cette conquête? L'avantage de placer des garnisons castillanes dans les places fortes de la lisière des Pyrénées, sous le commandement d'un vice-roi, afin de pouvoir résister plus énergiquement aux entreprises de la France, qui, sans cela, n'aurait eu qu'à faire alliance avec la Navarre pour porter ses armes, sans coup férir, au cœur même de la Castille, au delà de l'Ebre et des Sierra de Montcayo et d'Urbion.

L'invasion de la Navarre et la réunion des couronnes d'Aragon et de Castille ne constituaient pas moins la plus grande révolution de la Péninsule; dès ce moment la nation espagnole, forte et compacte, substituait une impulsion unique et des destinées générales à l'existence particulière, à l'antagonisme des anciens royaumes du nord. Les grands événements dont les provinces des Pyrénées espagnoles seront désormais le théâtre n'auront d'autre importance que celle de révolte et des protestations sans résultat contre la conquête qui les a absorbées. Il n'en sera pas de même du côté du nord. Le royaume de France est en arrière dans la voie des agrandissements naturels et logiques qu'il doit réaliser. Il lui reste à s'annexer le Béarn, la Basse-Navarre, le comté de Foix et le Roussillon. L'intérêt historique va se concentrer principalement sur ces frontières.

Privée de son ancienne initiative politique, la Navarre, en mourant, jouait encore, par quelques-uns de ses enfants, un rôle considérable dans le monde religieux et militaire. Nous avons constaté dans les siècles précédents l'affaiblissement notable de l'influence monastique, à la suite de l'établissement des parlements et des universités. Une guerre acharnée ne tarda pas à se déclarer entre la science orthodoxe,

qui s'éteignait dans les monastères, et les connaissances philosophiques qui arboraient dans les colléges le drapeau de l'indépendance de la pensée.

La lutte éclata d'abord sur des points bien éloignés du théâtre de cette histoire, en Angleterre et en Allemagne; mais elle retentit suffisamment dans les Pyrénées pour y réveiller la vigilance des dominicains, qui semblait ailleurs assoupie. Il était écrit que ces montagnes seraient le dernier asile des vieilles doctrines religieuses, comme elles avaient été celui de la liberté municipale romaine, de l'indépendance individuelle des clans vasco-cantabres, des sauvegardes du droit constitutionnel et de l'orgueil intraitable des barons.

Nous avons laissé Ignace de Loyola réfléchissant, sur son lit de douleur, à la guerre et à l'ascétisme ; les luttes des libres penseurs et des défenseurs de l'orthodoxie frappèrent son oreille; le soldat moine ne renonça à la milice des camps que pour entrer dans celle du sacerdoce. Aussitôt que sa convalescence le lui permit, il se rendit secrètement au célèbre pèlerinage de Monserrat, et déposa ses armes sur l'autel de la Vierge ; il abandonna ses vêtements, prit le froc des bénédictins, se retira dans la grotte de Manresa, et, après plusieurs mois de pénitence et d'expiation, il se dirigea vers Barcelone dans le dessein de passer en Judée et d'aller mourir dans la retraite de saint Jérôme ou de saint Basile.

Diverses circonstances l'empêchèrent d'accomplir ce projet, et il employa son séjour à Barcelone à continuer ses études afin de combattre le scepticisme religieux et les conséquences exagérées des libertés constitutionnelles, déjà bien compromises d'ailleurs.

Saint Benoît n'avait eu besoin d'avoir recours qu'à la pureté et à l'ardeur de la foi pour lutter corps à corps avec la science profane, qui marchait à la conquête du monde ; Ignace voulait connaître toutes les richesses des connaissances humaines pour les mieux attaquer et les vaincre. De Barcelone il passe à l'université d'Alcala ; il avait alors trente ans. Chassé d'Alcala par suite de la nouveauté de ses desseins et de ses opinions, il se réfugie à Salamanque, et vient enfin à l'université de Paris... Après quelque séjour dans ce boulevard scientifique de l'Europe, il rentre dans sa patrie et s'établit à l'hospice d'Aspeitia, dans le Guipuscoa, où il fait ses premiers essais de prédication.

Son frère aîné, averti de son retour, ne pouvant comprendre qu'un Loyola menât l'existence errante d'un mendiant, qu'il marchât pieds nus et couvert de haillons, vient le trouver et lui reproche avec amertume une vie indigne de sa haute naissance. Ignace consent à soustraire son *abaissement* aux yeux de sa famille ; mais s'il s'éloigne, c'est pour se rendre à Rome avec quelques jeunes gens qu'il vient de rattacher à ses principes. Peu de jours après son arrivée dans la capitale du monde catholique, il présente à Paul III le projet d'un *institut* qu'il combinait depuis plusieurs années. Les premiers capitaines de cette armée nouvelle seront saint François Xavier, né dans la Navarre en 1506, deux autres de ses compatriotes, les frères Esteban et Diégo de Eguia, enfin saint François de Borgia, duc de Candia, qui abandonnera la vice-royauté de Catalogne pour prendre le plus modeste des commandements dans la milice de Jésus, et devenir plus tard troisième général de l'ordre.

L'*institut* de Loyola fut approuvé. Entreprendre

son histoire serait vouloir faire celle du monde; nous n'avons à parler que de son berceau. On admire encore le somptueux collége fondé par Ignace lui-même à Loyola, dans la maison où il avait reçu le jour (1), et la petite basilique élevée par les habitants de Pampelune sur le point des remparts où le capitaine guipuscoan fut blessé. L'Europe eut pendant plusieurs siècles les yeux fixés sur ces deux points de la Navarre pour les bénir ou les maudire, et elle ne les en a pas encore entièrement détachés. Par un étrange contraste, l'esprit nouveau d'indépendance religieuse et philosophique vint bientôt lever son drapeau de l'autre côté des montagnes navarraises, en face du pays natal du fondateur des jésuites. Le règne passager, mais violent, du calvinisme dans le Béarn formera une des périodes les plus dramatiques de notre histoire. Nous devons dès ce moment parler de l'introduction philosophique de la nouvelle secte à la cour d'Henri d'Albret.

L'aimable sœur de François Ier, élevée sous l'influence de Marot, de Rabelais et des conteurs italiens, avait vu sans courroux Luther et ses adhérents jeter le sarcasme sur la cour de Rome; les beaux esprits de la cour de François Ier, sans se faire protestants, aimaient à rire des moines et des indulgences, et préparaient ainsi cette école des seizième et dix-septième siècles qui devait choyer le germe du dix-huitième sous le voile de la dévotion galante et autoriser

(1) C'est un des plus somptueux monastères que l'Espagne ait eu le bon esprit de respecter, et une œuvre d'architecture remarquable.

ses hardiesses par la puissante éloquence d'une foi gallicane libérale et raisonnée.

Henri d'Albret lui-même ne pouvait voir avec déplaisir exercer une certaine vengeance contre le successeur de Jules II, qui avait excommunié son père et favorisé l'usurpation de la Navarre par Fernand. Le château de Pau, une des résidences les plus coquettes du siècle, placé dans la contrée la plus pittoresque et la plus gracieuse de France, venait tout à propos de remplacer le sévère castel féodal d'Orthez pour offrir à la renaissance son plus charmant asile pyrénéen. Les cours de Pau et de Nérac étaient le rendez-vous des femmes les plus remarquables par leur esprit, des gentilshommes les mieux *enlangagés*, des poëtes, des musiciens, des artistes les plus recherchés. Clément Marot, Bonaventure Despérier, Claude Gruget, Antoine Dumoulin, de la Haye, jusqu'à des valets de chambre rimeurs avaient mérité aux lieux qu'elles habitaient le surnom de *véritable Parnasse.* Le palais de Marguerite et d'Henri, nouveau *Lycée*, nouveau Portique philosophique et littéraire du siècle, était naturellement appelé à recueillir les protestants français, si l'heure de la persécution sonnait sur les bords de la Loire et de la Seine.

Ce moment ne se fit pas attendre. Depuis le schisme d'Occident, qui avait répandu dans l'Eglise des levains si déplorables de discorde, les évêques n'avaient cessé, pour la plupart, d'abandonner l'administration de leur diocèse à leurs grands vicaires, afin de vivre à la cour de France, à celle de Rome, ou de remplir de grandes fonctions politiques : aussi ne les voyait-on plus assister aux états du Languedoc, où ils occupaient cependant vingt-deux siéges. Leur négligence

à cet égard allait si loin que l'assemblée de Montpellier de 1532 demandait, dans son cahier de doléances, que les prélats et les seigneurs convoqués fussent tenus de se présenter en personne, et dans le cas d'excuse légitime, de se faire représenter par des chargés de pouvoirs capables et sérieux.

Cette sorte d'abdication des chefs ecclésiastiques, l'influence toujours croissante des universités, la hardiesse de leurs professeurs, le souvenir des erreurs des albigeois, la haine provoquée par l'inquisition, étaient autant de causes qui mécontentaient les esprits et les préparaient à bien accueillir les idées nouvelles. Dès 1531, un prêtre avait prêché le luthéranisme à Carcassonne; il avait bien été condamné par l'official; mais le Languedoc avait une telle habitude des jugements du saint-office, que les populations ne prêtaient généralement qu'une médiocre attention aux condamnations en matière de foi. En 1532, Toulouse renfermait déjà plusieurs partisans avoués de Luther; le cardinal Odet de Châtillon, ayant remplacé l'archevêque de Toulouse, cardinal de Grammont, en 1534, donna à l'hérésie l'encouragement le plus grave qu'elle pût recevoir: il abandonna le catholicisme pour adopter la secte de Luther. Le mal était si grand en 1532, que le gouverneur fit arrêter un grand nombre de luthériens le jour de Pâques; l'inquisiteur de la foi en ajourna trente-deux, et Jean Boisonné, professeur de droit civil, condamné avec beaucoup d'apparat, n'échappa au bûcher qu'en faisant abjuration publique devant la cathédrale. Jean Cadurque de Limoux, plus opiniâtre dans ses opinions, périt sur le bûcher; vingt autres adhérents subirent diverses punitions canoniques.

En présence des progrès encore plus rapides que les erreurs faisaient dans le nord de la France et de l'allemagne, François Ier, le pape et Charles-Quint se réunirent à Marseille, et résolurent de convoquer un concile général (1533); mais ce projet ne fut pas suivi d'exécution; les deux princes se contentèrent de parcourir les provinces de leurs royaumes, un peu pour combattre l'hérésie, beaucoup pour révéler à leurs peuples les nouvelles splendeurs de leur royauté.

François Ier se rendit à Toulouse par le Rouergue, précédé du maréchal de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et suivi, à un jour d'intervalle, par la reine Eléonore, qui voyageait dans une litière couverte de drap d'or, attelée de deux chevaux caparaçonnés, et montés chacun par un page. François Ier paya sa bienvenue à la capitale du Languedoc en augmentant les priviléges de son université (1). A la suite des fêtes et des réceptions fastueuses de Toulouse, le roi se rendit avec la reine et ses trois enfants dans la cité de Carcassonne, où le clergé et les consuls leur offrirent deux coupes d'or de deux cents écus, et une chaîne du même prix. En passant à Montpellier, François promit de s'occuper de la translation dans cette ville de l'évêché de Maguelonne. Cette île, envahie par les sables, était devenue si malsaine que tous les habitants

(1) Elle était composée de quatre facultés. Il accorda à ses *vingt docteurs gérants* le droit de créer, ériger et promouvoir à l'ordre de chevalerie ceux qui auraient accompli leur temps d'études. Blaise Auriol, docteur régent en droit canonique, fut le premier qui reçut le titre de chevalier des mains du roi de France; les professeurs en droit avaient déjà la prérogative d'être reconnus *comtes ès lois*, après vingt ans de professorat.

l'avaient abandonnée, à l'exception d'une douzaine de chanoines de la cathédrale et de la collégiale; il suffit à Guillaume Pélissier, évêque de Maguelonne, de faire un voyage à Rome pour rapporter la bulle de translation (1533) (1).

La conférence de Marseille, durant laquelle le pape et le roi de France avaient projeté la convocation d'un concile pour arrêter les progrès de l'hérésie et la formation d'armées considérables pour combattre les

---

(1) La cour d'Espagne imitait, de l'autre côté des Pyrénées, la politique de séduction et de flatterie pratiquée par celle de France. L'épouse de Charles-Quint parcourait l'Aragon et la Catalogne; elle se rendait à Valdonzella, faisait son entrée à Barcelone le 27 mars 1533, assise sur une mule caparaçonnée de velours, et suivie de ses enfants portés dans une litière. Après une réception triomphale, elle donna audience à l'ambassadeur du roi more de Tlemcen; quelques jours après, l'empereur venait la rejoindre avec la flotte qui le rapportait d'Italie.

La splendeur des illuminations et des fêtes fut gravement troublée par la sédition des soldats, qui se plaignirent de la paye insuffisante que ce César un peu trop économe leur avait fait distribuer. La cité arma les milices pour arrêter les excès des mutins, la révolte s'apaisa, et les réjouissances purent être continuées. Le 25 mai, on donna des joutes sur la place del Borne; le 27, la municipalité offrit un festin à Leurs Majestés. Le 7 et le 8 juin furent consacrés à des exercices militaires et allégoriques dans lesquels des démons et des anges attaquèrent et défendirent des tours de bois. Le 11, Charles-Quint, obligé d'aller au Monserrat et de là à Monçon, où les cortès étaient convoquées, laissa l'impératrice indisposée à Barcelone. Les cortès terminèrent leur séance par le vote d'un subside de deux cent trente mille livres, et l'empereur leur témoigna sa gratitude en déclarant que les cortès générales ne pourraient être closes si la Catalogne n'y donnait son adhésion. (Feliu, t. III, p. 176.)

Turcs, n'eut d'autre résultat, par rapport à la France, que de faire lever des troupes par François Ier, dans le but réel de reprendre l'Italie et les Flandres au premier moment favorable. Quoi qu'il en soit, l'organisation de ces forces eut du moins l'avantage de soustraire les populations aux exactions des gens d'armes, en assurant à ceux-ci une plus forte paye (1).

Charles-Quint tint mieux les promesses du traité de Marseille; il employa les loisirs que lui procurait la paix avec François Ier à poursuivre jusque dans leur asile des Etats barbaresques les musulmans que son grand-père avait expulsés de l'Andalousie. Il se rendit à Barcelone en 1535; André Doria fit son entrée dans le port avec dix-sept galères, et, après avoir imploré l'assistance divine par des prières publiques et des processions, l'empereur fit mettre à la voile et alla conquérir les villes africaines (2).

Tout en attaquant les musulmans, Charles-Quint n'abandonnait pas sa lutte contre François Ier; les troupes françaises durent bientôt tenir tête aux Espagnols, du côté du Dauphiné et de la Provence. Henri d'Albret et Marguerite, qui espéraient retirer quelque avantage personnel du nouveau démêlé, vinrent

(1) Aussi les états de Béziers n'hésitèrent-ils pas à voter dans ce but deux cent soixante-deux mille livres (1534). D'après la nouvelle ordonnance militaire, la France fut partagée en sept départements qui devaient chacun fournir une légion de six mille hommes, commandée par un colonel, et divisée en six compagnies ayant chacune un capitaine. Antoine de Rochechouart, sénéchal de Toulouse, nommé colonel de la légion de Languedoc, prit pour un de ses lieutenants le jeune Montluc, destiné à devenir le Simon de Montfort de la guerre des calvinistes.

(2) Afin d'accomplir cette expédition plus économique-

joindre François I[er] à Lyon (1535) (1) ; mais ce fut pour apprendre la conclusion d'un traité qui renversait encore leurs espérances. Le roi de France, instruit par l'expérience de la fragilité de ces armistices, ne continua pas moins à former de nouveaux projets de guerre (2).

Au milieu de ces préparatifs, François I[er], qui sentait le besoin de s'attacher la bienveillance du saint-siége, consentit enfin à porter contre les luthériens quelques édits assez rigoureux, par politique plutôt que par conviction religieuse. La nouvelle persécution atteignit d'abord le frère Rochette, jacobin, inquisiteur de Toulouse, qui fut brûlé vif, par jugement des grands vicaires; aussitôt un grand nombre de ses adhérents des universités de Toulouse et de Paris cherchèrent un refuge dans le pays libre de

---

ment, il avait fait battre une nouvelle monnaie destinée à payer ses troupes; mais l'altération en était telle que la Catalogne refusa d'en admettre l'usage. Si Barcelone avait perdu son titre de capitale politique, elle conservait du moins celui de première place maritime ; et, à une époque où les mers devaient transporter les soldats espagnols dans les deux hémisphères, l'importance de cette ville semblait grandir au lieu de diminuer. Charles-Quint ne voulut pas mécontenter ses habitants; il décréta que la monnaie soupçonnée serait transportée hors de la Catalogne, et les autres provinces supportèrent tout le préjudice de cette opération indélicate.

(1) Feliu, t. III, p. 176. — Vaissette, t. VIII, p. 260-274.

(2) Les états, réunis à Albi, furent requis de donner vingt mille livres d'excédant pour réparer les murs des places fortes et achever les magnifiques remparts de Narbonne, que le cardinal Jules de Médicis avait commencés avant son élévation au saint-siége sous le nom de Clément VII (1525); son successeur, le cardinal de Lorraine, secondé par la générosité des états, mit la dernière main à l'œuvre grandiose que l'on admire encore aujourd'hui.

Béarn. Marguerite les accueillit avec empressement; elle les admit à sa cour, et fit prêcher dans son palais même Gérard Roussel, luthérien déguisé, professeur de l'université de Paris, sans toutefois lui permettre de quitter l'habit monastique. Elle trouvait piquant d'entendre un moine parler contre le pape; elle lui témoigna sa gratitude en le nommant abbé de Clairac; comme il était plus original encore de voir l'Eglise récompenser un moine apostat, elle parvint à le faire nommer évêque d'Oloron (1). Le carme de Tarbes, Solon, embrassa la doctrine de Roussel et l'aida puissamment à la propager. Marguerite offrit aussi un asile au sévère Fèvre d'Etaples et à Calvin, qui cependant ne se trouvèrent pas suffisamment en sécurité dans le Béarn et se réfugièrent dans le Piémont (2).

Marguerite ne se contentait pas d'écouter les sarcasmes des luthériens, elle continuait à écrire les *gayètés* de l'*Heptaméron*, digne pendant du *Décaméron* de Boccace (3); elle lisait la Bible pour y puiser des sujets d'hymnes, de poésies sacrées, même de pièces

(1) Roussel, moins ardent que Calvin, voulait arriver à ses fins par la persuasion et des concessions réciproques; il prétendait épurer le catholicisme et non le détruire, et donnait la communion sous les deux espèces. (Voyedavant, *Histoire des troubles*, t. I, liv. I.)

(2) « Cette douce princesse, dit Florimond de Ramond (*Histoire de l'hérésie*) n'eut rien plus à cœur, pendant neuf ou dix ans, qu'à faire évader ceux que le roi (François Ier) voulait mettre aux rigueurs de la justice. »

(3) Elle y travailla toute sa vie, continuant à dicter ses *Nouvelles* à une de ses dames d'honneur, même « *en allant par pays*, portée dans sa litière ». Elle ne put cependant terminer son entreprise, et ce qui devait être le *Décaméron* béarnais fut réduit au titre d'*Heptaméron*.

de théâtre qu'elle faisait représenter à la cour par ses comédiens, en les assaisonnant de calembours et de satires contre la cour romaine. Malgré l'absence de sympathie sérieuse entre les deux époux, malgré la jalousie ombrageuse d'Henri, qui voyait des rivaux dans Clément Marot et jusque dans ses domestiques, l'irrésistible gaieté de Marguerite le décida peu à peu à lire la Bible, à chanter les psaumes, à écouter les prêches et à prendre part à la cène que l'on célébrait dans les souterrains du château, croyant sérieusement renouveler les mystères des catacombes. Marguerite avait la prétention d'épurer le catholicisme; Henri pensait naïvement pouvoir mêler quelques innovations aux dogmes consacrés sans compromettre sa foi, et coulait une vie insouciante au milieu de ces contrastes irréfléchis, sans se douter qu'il préparait au Béarn la funeste époque des guerres de religion; il finit par comprendre toutefois que les fantaisies luthériennes de Marguerite allaient trop loin; sachant que l'on faisait des prières contraires à celles de ses pères dans la chambre de la reine, il y pénétra un jour, et donna, dit-on, un soufflet correctif à la sœur de François I[er], déclarant *qu'il ne lui plaisait pas qu'elle voulût tant savoir*.

Pendant que ces petites scènes d'intérieur préludaient à des événements plus graves, la petite Jeanne, élevée à Plessis-lez-Tours, restait l'unique héritière d'Henri et de Marguerite, car la mort avait enlevé son frère Jean à l'âge de deux mois, et deux autres petites filles au moment où elles venaient au monde. François I[er] continuait à témoigner à Jeanne une affection digne de celle qu'il portait à sa mère, et ne désespérait pas d'obtenir, au prix de sa main, l'alliance

de quelque prince puissant qui l'aiderait à lutter contre le redoutable Charles-Quint. Le roi d'Espagne, à son tour, se proposait de demander cette princesse pour son fils Philippe, afin de terminer la querelle de la Navarre et d'avoir en même temps un point d'appui sur la terre de France. Jeanne d'Albret devenait ainsi le pivot sur lequel roulait la politique des deux adversaires; mais l'espoir de Charles-Quint ne fut pas de longue durée.

Le Dauphin étant mort à Tournon, empoisonné par le comte de Montecucullo, François I[er] fit assembler les seigneurs français, le roi de Navarre, celui d'Écosse, époux de Madeleine de France, et accusa publiquement l'empereur d'avoir fait périr son héritier présomptif; il lui reprocha d'avoir envahi la Picardie et la Provence, au mépris de tous les traités, et le fit déclarer criminel de félonie par arrêt du 15 janvier 1537. A la nouvelle de ces graves événements, le pape, redoutant une guerre générale, convoqua l'empereur, les rois de France et de Navarre à Nice, afin d'essayer de rétablir la paix entre eux. La conférence eut lieu, et Henri d'Albret s'y fit représenter par Marguerite (juin 1538). Elle ne négligea pas ses intérêts, car elle réclama avec instance la restitution de la Navarre, et se montra peu éloignée de donner à ce prix la main de sa fille à Philippe d'Espagne.

Si Charles-Quint avait songé à cette union, ce n'était pas pour restituer la Navarre, mais au contraire pour l'obtenir en dot et en légitimer l'usurpation; les discussions à ce sujet n'eurent donc pas de résultat, et le pape ne put ménager qu'une trêve de dix ans entre l'empereur et le roi de France. La question du Roussillon ne fut pas plus heureuse que celle de Navarre;

les plénipotentiaires de l'empereur et de François Ier ayant eu une entrevue entre Salces et Leucate (4 décembre 1537), finirent par se séparer sans avoir rien résolu.

Quelques semaines plus tard, des événements graves auraient probablement rendu Charles-Quint moins opiniâtre ; les Flamands se révoltèrent, et les habitants de Perpignan, fatigués de l'insolence des soldats castillans, les assaillirent dans les rues. Au lieu de chercher à apaiser la mêlée, le capitaine général, François Piémont, prit le parti de ses troupes ; il fit tirer le canon de la citadelle sur la ville, et les bourgeois furent obligés de déposer les armes (8 juin 1539) ; mais leur disposition à la mutinerie ne faisaient pas moins craindre à Charles-Quint que François Ier n'en profitât pour trancher par les armes l'affaire du Roussillon, que les plénipotentiaires n'avaient pu régler à Leucate. Nous ne tarderons pas à voir ses appréhensions se réaliser.

Malgré ces incidents, la paix continua de régner quelque temps encore entre les deux monarques. L'empereur, pressé d'étouffer la rébellion des Flamands, demanda même à François Ier l'autorisation de conduire une armée à travers la France. Le roi chevalier accueillit favorablement la prière de son antagoniste, et Charles-Quint, voulant répondre à cette courtoisie, lui promit la restitution du Milanais et la réintégration d'Henri d'Albret sur le trône de Navarre. Il traversa donc la France sous l'escorte de la noblesse française, qui faisait les honneurs au vainqueur de Pavie ; mais dès qu'il eut étouffé la sédition de Perpignan et mis les Gantois à la raison, l'empereur oublia ses promes-

ses à l'endroit de la Navarre et du Milanais, et François en fut pour ses frais de générosité.

Les Perpignanais continuaient à lui fournir un point d'appui contre le roi d'Espagne ; une nouvelle émeute éclata le 1er mars 1540, et le capitaine général dut tirer le canon, au grand préjudice des clochers de Saint-Jean et de la Réal, qui furent à peu près démolis. Au lieu de profiter de cette disposition des esprits pour envahir le Roussillon et punir ainsi le manque de foi de Charles-Quint, François Ier se contenta d'offrir la main de sa nièce Jeanne, alors âgée de douze ans, au duc de Clèves, ennemi de l'empereur. Mais avant de terminer cette alliance, il fallait qu'Henri d'Albret consultât les états de Béarn, conformément aux anciennes lois ; il les réunit à Pau (1540), leur représenta l'illustre naissance du duc, sa puissance militaire, ses alliances avec les électeurs de l'empire, te ses chances pour devenir lui-même empereur, si la main de Jeanne lui assurait la protection de François Ier. Ces considérations politiques, loin de flatter les Béarnais, leur inspirèrent des inquiétudes sur la conservation de leur propre indépendance ; ils considéraient comme préjudiciable au Béarn cette soumission à un prince éloigné qui n'avait aucun rapport par son origine, ses alliances et ses mœurs, avec les populations des Pyrénées; ils craignaient de ne plus conserver au milieu d'eux la cour du souverain, garantie sérieuse de prospérité et d'influence ; la France, ajoutaient-ils, étaient le seul pays qui pût leur offrir un appui efficace pour reconquérir la Navarre : aussi désiraient-ils voir leur princesse mariée avec un prince de cette maison.

Cette opposition était de nature à faire réfléchir

Henri d'Albret; il communiqua ses incertitudes à François Ier; mais celui-ci, habitué à sacrifier les considérations secondaires aux hautes questions diplomatiques, dédaigna de s'arrêter aux observations des états de Béarn, et le mariage du duc de Clèves et de Jeanne fut célébré à Châtellerault (15 juillet 1640), sans le consentement d'Henri et malgré la jeune fiancée elle-même, qui protesta contre la violence qui lui était faite en présence de Jean d'Abère, de François Navarre son médecin, de Gensane, secrétaire de Henri, et de Nicolas de Bourbon son gouverneur (1). Cependant Jeanne ne quitta pas la France, et son âge ne permit pas que le mariage fût consommé.

(1) François Ier avait espéré vaincre son opposition en la couvrant de bijoux et de pierreries; elle en était à ce point surchargée, dit Brantôme, qu'elle ne pouvait marcher : le roi fut obligé d'ordonner au connétable de Montmorency de la *porter* jusqu'à l'autel.

CHAPITRE II

FIN DU RÈGNE D'HENRI D'ALBRET.

Législation criminelle dans le Béarn et dans le Languedoc. — Chambre des comptes. — Réforme agricole. — Le labourage substitué aux troupeaux. — Opposition. — Maraudage. — Manufactures. — Droit de chasse rendu aux Languedociens. — Canal des deux mers. — Conséquences de la propriété individuelle. — Syndicat de Catalogne, d'Aragon, de Languedoc et de Béarn. — Progrès de l'autorité royale. — Augmentation du nombre des fonctionnaires. — Vénalité des charges. — Le parlement et les états de Languedoc veulent s'y opposer. — François I[er] fait attaquer le Roussillon. — Le Dauphin se met à la tête des troupes. — Préparatifs de défense de Charles-Quint. — François I[er] se rend à Montpellier. — Passage des Corbières. — Siége de Perpignan. — Le duc d'Alba s'établit à Gironne. — Les Français ravagent le Roussillon. — Exploits de Brissac. — François I[er] à Béziers et à Sallelles. — Il ordonne de battre en retraite. — Inondation du Tet et l'Agly. — Montpezat, gouverneur de Languedoc. — Disgrâce de Montmorency. — François I[er] à Nérac. — Henri d'Albret, lieutenant général du midi de la France. — Le duc d'Alba démantelle les bourgs du Roussillon. — Annulation du mariage de Jeanne d'Albret. — Projets d'union avec le prince des Asturies. — Mort de François I[er]. — Jeanne d'Albret épouse Antoine de Bourbon. — Mort de Marguerite. — Stérilité de Jeanne. — Naissance d'Henri IV à Pau. — Ses nourrices. — Il passe son enfance à Coarraze. — Alerte du côté du Roussillon. — Mort d'Henri d'Albret.

Henri d'Albret et Marguerite étaient froissés du dédain que François I[er] avait montré à leur égard en mariant Jeanne malgré eux; le Béarn était mécontent,

tout espoir de recouvrer la Navarre était perdu. Au milieu de ces rigueurs de la fortune, ils surent l'un et l'autre trouver des dédommagements dans les améliorations administratives, dans la culture de la poésie, des sciences et des beaux-arts, qui rouvraient au seizième siècle le champ depuis longtemps négligé de la puissance intellectuelle. Pendant que la sœur de François Ier protégeait les artistes et les poëtes, Henri consultait les jurisconsultes et les législateurs, et s'occupait activement de perfectionner la législation et de favoriser toutes les branches de la prospérité publique. Dès l'origine de son règne (1519), les états s'étaient plaints que les sénéchaux, au lieu de se transporter dans les vallées pour y surveiller l'exécution de la justice, faisaient venir près d'eux tous les justiciables, et supprimaient ainsi les prérogatives des *jurats*. Ce reproche était grave, car on commençait alors à appliquer à plusieurs délits, notamment à la fabrication de la fausse monnaie, la peine de mort, réservée autrefois pour les crimes de haute trahison et pour l'assassinat d'un magistrat tué sur son tribunal; le peuple était intéressé à empêcher les abus de cette législation nouvelle. Henri s'empressa d'ordonner que toutes les affaires criminelles seraient portées par les jurats au conseil privé du seigneur, afin de se conformer à son avis dans le prononcé de la sentence; or, comme ce conseil n'était alors qu'un tribunal arbitral irrégulier et dépendant tout à fait de la volonté du souverain, les états engagèrent Henri à le régulariser; une ordonnance déclara qu'il serait composé de six officiers natifs du Béarn, assistés du chancelier (1519) (1).

(1) Plus tard, les états dénoncèrent la multiplicité des

Les mêmes améliorations judiciaires ne tardèrent pas à être appliquées dans le Languedoc. Par un édit de 1539, François Ier ordonna aux juges ordinaires de servir d'assesseurs aux consuls communaux dans la connaissance des délits; le parlement refusa d'enregistrer un édit qui semblait mettre les juges à la disposition des magistrats municipaux, et le roi trancha la difficulté en enlevant à ces derniers toute juridiction criminelle, pour ne leur confier que les affaires de police (1541). Les capitouls, ainsi privés d'une prérogative que le parlement leur avait enlevée deux fois, mais que Charles VII leur avait rendue, firent opposition, et François Ier finit par ordonner

---

appels et les longueurs des formalités, comme offrant aux coupables les moyens de se soustraire au châtiment. Un nouveau règlement (6 juin 1526) ordonna que les jugements portant peine corporelle, bannissement ou torture, seraient à l'avenir prononcés en dernier ressort par les trois juges du sénéchal réunis à la chambre du conseil privé. Enfin, en 1542, Henri rendit un décret pour simplifier et accélérer la justice; ses sages dispositions passent encore pour un modèle de précision et de clarté. Toutefois le désir d'imiter les rois de France lui fit commettre une faute : il permit aux juges de lever un impôt sur le peuple en taxant leur travail; faute d'autant moins explicable que dans le Béarn les charges n'étaient pas vénales et que les magistrats recevaient un traitement.

Henri, profondément touché des souffrances des basses classes, disposa en faveur des indigents de tous les biens des hospices de Saint-Jacques, devenus inutiles par suite du refroidissement de cette dévotion.

La réforme de la justice fut complété, quelques années plus tard, par la promulgation du nouveau code de procédure, connu sous le nom de *style*, qui passa pour un modèle de simplicité. On était alors en 1564.

que les juges royaux auraient la prévention pour l'exercice de la justice criminelle avec les consuls des villes de Languedoc, et que ces derniers n'auraient, en matière civile, que la connaissance des affaires de police (1545).

Le Languedoc et le Béarn étaient unis par des rapports trop fréquents, les mœurs et les usages de leurs peuples offraient des rapprochements trop intimes pour qu'ils ne fussent pas entraînés à s'emprunter réciproquement leurs innovations administratives et judiciaires. Froissard nous a fait connaître l'excellente organisation financière du Béarn sous Gaston Phébus, imitation évidente de celle de la Navarre (1).

François Ier, appréciant les avantages de la régularité et de l'équité dans la matière délicate des impôts, établit à Montpellier une chambre des comptes composée d'un président, de deux maîtres et de trois auditeurs, d'un procureur et d'un greffier (1523); ces officiers remplaçaient *les clercs* ou auditeurs de la chambre de Paris, qui venaient tous les dix ans dans le Languedoc recevoir les comptes des *grènetiers* et des *receveurs des aides*. Henri d'Albret, à son tour, perfectionna l'ancienne administration des finances; il créa deux chambres des comptes, l'une à Nérac, *sous le bon plaisir du roi de France*, pour tous les domaines, rele-

---

(1) La Navarre possédait une chambre des comptes depuis 1364, époque où le roi don Carlos l'avait composée de quatre auditeurs et de deux clercs. Jusqu'alors les impôts du patrimoine royal avaient été perçus par des commissions consultatives n'ayant pas juridiction, et composées d'*agents*, d'*auditeurs*, de *maîtres* des comptes et des finances. (Jose Yanguas, *Camera.*)

vant de cette couronne; l'autre à Pau, pour la Navarre et le Béarn (1).

La régularisation des impôts devait être la conséquence de cette organisation ; Henri réunit à Pau ses états de Béarn, Marsan et Gabardan (1533), et leur déclara qu'aucun péage ne pourrait être établi sans leur approbation expresse. Mettant aussitôt ce décret en application, il présenta un nouveau tarif pour les districts d'Orthez, de Sauveterre, d'Oloron, de Salies, de Navarrens, de Lagor, de Pardies, d'Arthez, qui fut débattu et accepté par les députés (2).

Nous avons fréquemment appelé l'attention du lecteur sur les mœurs pastorales des Pyrénées, état primitif des sociétés qui assura longtemps la force et l'indépendance des peuples. Un seigneur voulait-il persécuter ses sujets, un ennemi envahissait-il les vallées, les paysans plaçaient leurs meubles sur des bêtes de somme, emmenaient leurs troupeaux dans les hautes montagnes par des sentiers à peu près inaccessibles, et les oppresseurs ne pouvaient appesantir leur colère que sur quelques cabanes inhabitées. Le danger passé, les pasteurs ramenaient leurs troupeaux, retrouvaient les pâturages qu'on n'avait pu

---

(1) Vaissette, t. VIII, p. 243. — Faget de Baure. — Moret, t. V, l. XXXVI, c. VII.

(2) D'après ces tarifs, les objets de consommation étaient exempts de péage; les bestiaux formaient le commerce le plus important d'Orthez; le sel, celui de Salies; le cuivre, le plomb, l'étain et les fers de lance, celui de Sauveterre par importation. Les épiceries, soieries, pelleteries, oranges d'Aragon, entraient par Oloron. Navarrens recevait l'or, le sucre, la réglisse ; Sauveterre faisait le commerce des monnaies, des lingots, des livres, de la quincaillerie et des *paloumos* (ramiers).

détruire, les sources qu'on n'avait pu tarir, et, riches et forts comme avant le péril, ils pouvaient braver la colère impuissante des persécuteurs. Cet état de choses, profondément modifié depuis l'époque romaine dans toute la Provence, et depuis la guerre des albigeois dans le vaste bassin de la Garonne, s'était conservé à peu près intact dans le pays Basque et le Béarn, jusqu'aux dernières années d'Henri d'Albret. A cette époque, le mari de Marguerite, qui avait pris des leçons d'agriculture dans les Flandres, en Italie et sur les bords de la Loire, voulut opérer une révolution agricole en substituant le labourage à l'élève des troupeaux. Ces tentatives rencontrèrent une opposition assez vive : le Béarnais, qui n'aimait à manier que l'arc et la houlette, refusait de se courber sur la charrue. Henri d'Albret fut obligé d'appeler des laboureurs de la Bretagne et de la Saintonge, comme les Thibaut avaient transporté des Champenois dans la Haute-Navarre. Il leur donna des terres à défricher dans les environs de Pau, construisit des métairies nombreuses, et augmenta considérablement la richesse des plaines du Gave en y popularisant la culture du maïs.

Pendant qu'il enrichissait le paysan malgré lui, en augmentant le revenu public, il ne négligea pas de donner aux agriculteurs les garanties que réclamait la nouvelle culture contre les abus de la féodalité, qui pouvait lever des impôts sur les récoltes plus facilement que sur des troupeaux répandus dans les forêts. Henri assujettit les seigneurs à fixer leurs droits sur les terres de leurs tenanciers, par des déclarations soumises aux tribunaux. Il chargea également Jacques de Foix, chancelier de Béarn (1538), d'exiger

vant de cette couronne; l'autre à Pau, pour la Navarre et le Béarn (1).

La régularisation des impôts devait être la conséquence de cette organisation ; Henri réunit à Pau ses états de Béarn, Marsan et Gabardan (1533), et leur déclara qu'aucun péage ne pourrait être établi sans leur approbation expresse. Mettant aussitôt ce décret en application, il présenta un nouveau tarif pour les districts d'Orthez, de Sauveterre, d'Oloron, de Salies, de Navarrens, de Lagor, de Pardies, d'Arthez, qui fut débattu et accepté par les députés (2).

Nous avons fréquemment appelé l'attention du lecteur sur les mœurs pastorales des Pyrénées, état primitif des sociétés qui assura longtemps la force et l'indépendance des peuples. Un seigneur voulait-il persécuter ses sujets, un ennemi envahissait-il les vallées, les paysans plaçaient leurs meubles sur des bêtes de somme, emmenaient leurs troupeaux dans les hautes montagnes par des sentiers à peu près inaccessibles, et les oppresseurs ne pouvaient appesantir leur colère que sur quelques cabanes inhabitées. Le danger passé, les pasteurs ramenaient leurs troupeaux, retrouvaient les pâturages qu'on n'avait pu

---

(1) Vaissette, t. VIII, p. 243. — Faget de Baure. — Moret, t. V, l. XXXVI, c. VII.

(2) D'après ces tarifs, les objets de consommation étaient exempts de péage; les bestiaux formaient le commerce le plus important d'Orthez; le sel, celui de Salies; le cuivre, le plomb, l'étain et les fers de lance, celui de Sauveterre par importation. Les épiceries, soieries, pelleteries, oranges d'Aragon, entraient par Oloron. Navarrens recevait l'or, le sucre, la réglisse; Sauveterre faisait le commerce des monnaies, des lingots, des livres, de la quincaillerie et des *paloumos* (ramiers).

détruire, les sources qu'on n'avait pu tarir, et, riches et forts comme avant le péril, ils pouvaient braver la colère impuissante des persécuteurs. Cet état de choses, profondément modifié depuis l'époque romaine dans toute la Provence, et depuis la guerre des albigeois dans le vaste bassin de la Garonne, s'était conservé à peu près intact dans le pays Basque et le Béarn, jusqu'aux dernières années d'Henri d'Albret. A cette époque, le mari de Marguerite, qui avait pris des leçons d'agriculture dans les Flandres, en Italie et sur les bords de la Loire, voulut opérer une révolution agricole en substituant le labourage à l'élève des troupeaux. Ces tentatives rencontrèrent une opposition assez vive : le Béarnais, qui n'aimait à manier que l'arc et la houlette, refusait de se courber sur la charrue. Henri d'Albret fut obligé d'appeler des laboureurs de la Bretagne et de la Saintonge, comme les Thibaut avaient transporté des Champenois dans la Haute-Navarre. Il leur donna des terres à défricher dans les environs de Pau, construisit des métairies nombreuses, et augmenta considérablement la richesse des plaines du Gave en y popularisant la culture du maïs.

Pendant qu'il enrichissait le paysan malgré lui, en augmentant le revenu public, il ne négligea pas de donner aux agriculteurs les garanties que réclamait la nouvelle culture contre les abus de la féodalité, qui pouvait lever des impôts sur les récoltes plus facilement que sur des troupeaux répandus dans les forêts. Henri assujettit les seigneurs à fixer leurs droits sur les terres de leurs tenanciers, par des déclarations soumises aux tribunaux. Il chargea également Jacques de Foix, chancelier de Béarn (1538), d'exiger

Malgré l'opposition que rencontrait dans le Béarn la transformation de la propriété, l'agronomie ne cessait de faire des progrès. Ce changement, qui semblait devoir borner ses résultats au bien-être matériel, eut aussi une influence notable sur le régime moral et politique ; le paysan pyrénéen ne se trouva plus attaché comme autrefois à la seule vallée dont il était membre et co-propriétaire indivis avec ses concitoyens, il fut fixé au champ qu'il cultivait ; l'individu s'incorpora dans la parcelle labourable arrosée de ses sueurs ; l'esprit national céda la place à l'esprit personnel ; le propriétaire plaça la liberté de jouir et de disposer de son patrimoine au premier rang de ses prérogatives de l'homme libre ; il porta l'amour de son champ aussi haut qu'il avait porté jadis celui de sa vallée natale. Ce fanatisme de la possession vit encore dans ces montagnes avec une force qu'elle n'atteint pas dans les autres contrées. Chaque montagnard, en s'identifiant avec un coin du sol, ne songeait pas qu'il offrait au pouvoir central une prise que ne présentait pas l'état pastoral. Il n'est pas difficile à l'autorité politique de soumettre par la crainte l'homme dont la fortune, circonscrite dans un champ, peut à tout instant être confisquée ou ravagée.

L'habitant des Pyrénées subit à cette époque la transformation qu'éprouveraient l'Arabe ou le Ber-

---

cette colossale entreprise jusqu'au règne de Louis XIV. (Vaissette, t. VIII, p. 268.) — On pouvait dès cette époque s'occuper de créer un canal *à terrain élevé à l'aide d'écluses*, comme le sont les canaux modernes. Ce merveilleux mécanisme, inventé en 1481 par des ingénieurs italiens, venait d'être appliqué sur la Brenta, près de Padoue. (Andreosi, *Hist. du canal des deux mers*, p. 31.)

bère, si l'on parvenait à substituer à la fortune qu'il emporte avec sa tente la propriété immobilière que rien ne peut déplacer. En devenant cultivateur, il se rapprocha du seigneur qu'il avait à craindre; il se montra plus docile à acquitter ses impôts; il s'habitua peu à peu à entrer dans la famille française et dans la famille espagnole, qui se développaient et se consolidaient à ses côtés.

Ce ne fut pas tout; il nous reste à signaler le point le plus grave de la question. Sous le régime pastoral, il suffisait qu'un *habitant* possédât ou acquît des troupeaux, ou qu'un étranger obtînt le titre d'*habitant*, et par conséquent le droit d'acquérir des animaux, pour que les pâturages leur fussent ouverts et la nourriture assurée. Dès qu'on procéda au partage des terres communales et à leur défrichement, ce qui resta abandonné au pâturage public se trouva trop peu considérable pour procurer la nourriture à tous les troupeaux; le commun conseil dut mettre des bornes à l'extension du bétail. Il ne fut plus permis à chacun d'augmenter son troupeau à volonté; il le fut bien moins encore à l'*étranger* revêtu, après un an de séjour, du titre d'*habitator*. Que devinrent alors les *cadets*, les *étrangers* (1), privés de l'ancienne faculté de

(1) A Bagnères, dans le dix-septième siècle, le droit de voisinage se payait treize francs dix sols. La commune se montrait inexorable pour le payement de cette taxe. En 1629, quarante-neuf habitants étaient en retard pour l'acquitter. Il fut décidé qu'on vendrait leurs meubles et leurs armes. En 1676, on exigea de tout étranger qu'il présenterait requête pour être admis au voisinage, qu'il donnerait des preuves de bonne vie et mœurs, et aurait des revenus ou un métier assurant son existence. Tout étranger qui ne remplissait pas ses obli

bâtir des habitations, d'entretenir leurs troupeaux à l'aide des forêts et des landes publiques? Ils se trouvèrent rejetés hors de la *commune* par l'impossibilité d'y assurer leur subsistance ; et les voilà poussés par le besoin à se faire soldats, à suivre les seigneurs de Navarre comme *pillartes*, les seigneurs français comme *souldoyers*, à devenir matelots des capitaines *flibustiers* ou *boucaniers*.

Ces graves conséquences s'étaient déjà produites dans les bassins de l'Ariége et de la Garonne pendant les deux siècles précédents, à mesure que la propriété individuelle et l'agriculture avaient remplacé l'état pastoral; elles s'étendaient maintenant au Béarn et au pays Basque.

Remarquons aussi que les comtés et les royaumes devenaient le centre d'une administration plus puissante qui peu à peu concentrait l'action publique dans les mains du gouvernement. Nous avons déjà vu la cour de Béarn dominer les juridictions particulières, et le conseil privé accaparer les jugements définitifs; Henri d'Albret porta le dernier coup à l'autorité féodale des vallées et des jurats, qui divisaient les Pyrénées en petits cantons suisses, en consolidant l'unité administrative par la nomination de fonctionnaires nouveaux. Jean d'Albret avait commencé d'étendre au Béarn, mais d'une manière tout honorifique, la charge de chancelier, jusqu'alors spéciale à la

---

gations était expulsé, et nul habitant ne pouvait le recevoir chez lui. En 1730, le droit de treize francs dix sols fut confirmé par arrêt du parlement de Navarre. L'étranger ayant satisfait aux exigences ci-dessus devait jurer fidélité inviolable à la ville; il ne pouvait exercer une charge publique qu'après une habitation de dix ans. (Laspale, *Répertoire*.)

Navarre; Henri d'Albret développa son importance; il organisa un nouveau conseil privé en remplacement de celui qu'il avait transformé en tribunal d'appel; indépendamment de la chambre des comptes, composée d'un président, d'un procureur, d'un greffier et de cinq conseillers, il créa un réformateur des domaines, un général des finances, un général des monnaies, des juges inspecteurs de la cour des comptes, un maître des chemins royaux ou grand voyer; les jurats bornèrent dès lors leur surveillance aux voies secondaires de communication (1).

Les états décidèrent en outre que le roi ne pourrait acheter et distribuer des arquebuses qu'avec l'autorisation et le concours de la chambre nationale; ils se réservèrent le droit de surveiller toutes les fonctions nouvelles, et créèrent dans ce but un syndic semblable à celui du Languedoc et à celui que les *cortès* générales avaient établi en 1528 dans la Catalogne et l'Aragon. Un conseil de cent membres, nommé à cet effet, choisissait les syndics ainsi que la junte particulière, et les chargeait de traiter les questions administratives, d'étudier les affaires, et d'appliquer à tous les intérêts de l'ancien royaume d'Aragon la surveillance la plus active (2).

---

(1) La création du grand voyer dut coïncider avec l'établissement des postes, qu'un règlement de 1555 considère comme récent. Les états de Béarn, qui voyaient avec peine les anciens privilèges locaux disparaître de plus en plus, voulurent garantir les citoyens et les libertés publiques contre la sévérité des règlements administratifs et les envahissements de la centralisation. Ils obtinrent que le maître des postes ne prendrait les chevaux des particuliers que dans les cas d'urgence constatés par les jurats.

(2) Le syndic béarnais, *magistrat* intermédiaire entre la

Ainsi, malgré les progrès très-sensibles de l'autorité souveraine, la nation jouait encore un rôle considérable; l'oligarchie avait cédé son omnipotence politique à la royauté; mais les trois ordres dans le Languedoc et le Béarn, les quatre *brássos* de l'autre côté des Pyrénées, ne cessaient de maintenir le pouvoir sous la tutelle vigilante et justement ombrageuse de leurs représentants.

Henri d'Albret mit le sceau à sa carrière législative en faisant réunir dans un code raisonné les divers fors (1) et coutumes divisés en une foule de lois et d'u-

---

nation et le souverain, était placé dans le parquet à côté des gens du roi. Aucune loi ne pouvait être proposée, aucune fonction créée, aucun officier nommé, sans que ce chargé de pouvoir des états eût donné son approbation. Il avait pour devoir de faire respecter les anciens priviléges en vertu desquels tout règlement devait d'abord être fait « par les jurats et les habitants, sauf le consentement du seigneur » (Préambule du for de Morlaas), le sénéchal devait être accepté par les états avant d'entrer en fonction. Ces priviléges défendaient au roi de créer de nouveaux droits de chancellerie ou de greffe (règlement de 1455), aux officiers d'arrêter les habitants, de les appliquer à la torture, de les condamner à l'exil, à la mort, à la confiscation, sans instruction régulière, débat contradictoire et jugement selon la coutume de la terre. Pour garantie suprême d'indépendance et de bonne justice, enfin, « si le seigneur violait son serment, les états étaient dégagés du leur. » (Hatoulet, *les Fors de Béarn*, introduction, p. 56-60.)

(1) Le for nouveau fixa d'une manière définitive 1° les règles et les devoirs des officiers publics et du roi; 2° les formes de la procédure; 3° les usages; 4° le code pénal; 5° le droit féodal; 6° les tarifs des divers actes de la vie civile, frais de justice, actes notariés, *salaire des médecins...* Quant aux denrées, leur prix était arrêté par les jurats de chaque localité; le Béarn n'avait qu'un poids et une me-

sages locaux que la diversité des tribunaux avait contribué à rendre plus obscurs encore. Les états désignèrent les commissaires codificateurs, Henri se fit représenter auprès d'eux par Jacques de Foix, évêque de Lescar, et un autre de ses procureurs.

L'administration royale avait fait dans le Languedoc des progrès encore plus rapides; mais ici les autorités locales, brusquement menacées de perdre leur influence et effrayées des charges que la multiplicité des emplois allait imposer aux contribuables, avaient présenté une opposition persistante (1) qui ne se reproduisit pas dans le Béarn.

---

sure. La juridiction ecclésiastique, enfin, ne devait s'occuper que des affaires spirituelles, et il était interdit aux prêtres d'exercer le ministère d'avocat. L'imprimerie fit sa première apparition dans les Etats d'Henri d'Albret pour multiplier et populariser le nouveau code. Jean Vingle et Henri Poivre, secondés par le correcteur béarnais Jean Lascure, se fixèrent à Pau en 1552; ils obtinrent le titre d'*imprimeurs royaux* avec un privilége de dix ans.

(1) Louis XII avait précédemment augmenté le nombre des conseillers de Toulouse, afin de mettre la chambre criminelle en mesure de juger toutes les affaires de sa compétence (1510); mais cette augmentation n'empêchait pas le roi d'évoquer un grand nombre de procès à son propre tribunal, au mépris des priviléges de la province, qui voulaient que ces affaires fussent jugées sur les lieux. Après plusieurs doléances des états, le parlement se plaignit de ces innovations, et, prenant une résolution énergique, il fit arrêter les huissiers royaux qui s'étaient rendus à Toulouse pour y signifier leurs procédures; il ordonna que l'enquête suivrait son cours devant lui. Ce corps judiciaire de tarda pas à comprendre que ces procédés pourraient blesser la couronne; il envoya quelques-uns de ses membres à Paris, chargés d'exposer les faits et de justifier son arrêt; mais Louis XII leur fit déclarer qu'il ne leur donnerait audience qu'après que le

Sous François Ier, les choses s'aggravèrent. Une déplorable combinaison fiscale engagea ce roi à vendre les charges de la magistrature; afin d'augmenter cette source de revenus, il créa successivement des offices d'élus, de receveurs, de greffiers et de procureurs; il ajouta au parlement de Toulouse un quatrième président et huit conseillers (1519), établit vingt-quatre conseillers à la cour du sénéchal de Toulouse, six à celle du juge d'appaux, quatre dans chacune de celles du juge ordinaire et du viguier, et douze auprès du sénéchal de Carcassonne. Les états firent entendre leurs plaintes : ils censurèrent la complaisance du parlement, qui avait enregistré l'édit de création malgré l'opposition du procureur syndic de Languedoc; ils accusèrent ces innovations d'attenter aux libertés, ils les déclarèrent inutiles, dommageables et *énervatives* des privilèges. A la suite de cette déclaration, les *trois ordres* nommèrent des députés pour adresser des remontrances aux commissaires, et demander notamment la suppression des élus, devenus superflus depuis que les aides, qu'ils avaient été d'abord chargés de percevoir, se trouvaient remplacées par l'*équivalent.* Les députés n'ayant pu rien obtenir des commissaires, l'université encouragea les états à persévérer dans ces réclamations; alors ils chargèrent de Venez, le président de la Croix et le général des finances Boyer, d'aller présenter leurs requêtes au roi; mais leurs efforts échouèrent devant les

---

parlement aurait accédé à ses volontés. Adam Fumée, son maître des requêtes, appuyé par la Trémouille et deux cents hommes d'armes, fut chargé d'aller signifier ses ordres à Toulouse; le parlement n'osa pas persévérer dans son opposition, et l'affaire en question revint au conseil du roi (1511).

avantages financiers que la couronne retirait de la vénalité des charges, et ce vice ne cessa plus d'avoir force de chose jugée (1521) (1).

François Ier caressait toujours la pensée de se venger des victoires de Charles-Quint : aussi la trêve que le pape lui avait fait signer à Nice pour dix ans fut-elle interrompue dès la troisième année par une brusque déclaration de guerre.

Ce monarque n'ayant pu obtenir la restitution de la Navarre pour son beau-frère, voulut traiter le Roussillon comme Fernand avait traité ce royaume, c'est-à-dire l'incorporer à la France et donner à ses Etats les frontières naturelles des Pyrénées. Dans son désir de livrer un combat décisif, il n'hésita pas à se

(1) L'assemblée de Montpellier de 1522 trouva l'occasion de témoigner son mécontement à la royauté : les commissaires demandaient une crue de cinquante-neuf mille huit cent trente-deux livres; elle fut refusée comme contraire aux priviléges, et on se contenta d'en offrir cinquante mille pour racheter le droit d'amortissement, l'entretien d'un certain nombre de gens de pied, et faire supprimer les commissions extraordinaires et les conseillers enquêteurs. Le roi dut accepter cette transaction et confirmer les libertés et priviléges pour obtenir un subside qui lui était indispensable (1522). L'année suivante, François Ier donna au Languedoc des dédommagements qui firent oublier la vénalité et l'augmentation des charges inutiles; il déclara, par lettres patentes données à Saint-Germain, 1° que les membres des états ne pourraient être arrêtés, lorsqu'ils se rendaient aux assemblées, pour dettes et causes civiles; 2° qu'aucune imposition, crue sur le sel, ne serait établie sans le consentement des trois ordres; 3° que les subsides ne seraient jamais demandés par anticipation, mais seulement par quartiers et à leur échéance; 4° que les gens de guerre traverseraient le pays *diligemment, sans guères séjourner* et en payant les vivres à un prix raisonnable (1523). (Vaissette, t. VIII, p. 225, 237, 242.)

liguer avec les Turcs (1); deux armées formidables furent destinées à agir, l'une dans le Brabant et le Luxembourg, l'autre dans le Roussillon : celle-ci devait pénétrer dans l'Aragon, remonter le cours de l'Ebre et attaquer la Navarre par le sud, pendant qu'Henri d'Albret l'envahirait par le val Roncal, où sa famille comptait des partisans dévoués et nombreux. Les du Belloy n'approuvaient pas cette campagne aventureuse : « Si l'on va faible dans le Roussillon, disaient-ils, on sera accablé; si l'on y va nombreux, on y mourra de disette. » Malgré cette opinion que dictait l'engouement des guerres de Naples plutôt qu'une saine appréciation de la guerre des Pyrénées, François réunit à Avignon huit mille Suisses, soixante mille fantassins français commandés par Brissac, quatre cents hommes d'armes et mille six cents chevau-légers sous les ordres de Termes. Le jeune Dauphin Henri se mit à la tête de ces forces imposantes, et reçut pour conseiller le maréchal d'Annebaut et le seigneur de Montpezat.

François I[er] avait tenu l'expédition fort secrète, espérant investir et enlever Perpignan par un coup de main; mais les officiers français, qui prenaient au sérieux les craintes de du Belloy, donnèrent l'éveil en faisant transporter des provisions de bouche à Nar-

---

(1) Ce fut un gentilhomme gascon, le baron de Saint-Blancard, de la famille d'Ornesan, général de ses galères, qu'il chargea de conduire une flotte sur les divers points de la Méditerranée où le sultan était aux prises avec les Espagnols ou les Vénitiens, il devait étudier la situation des choses, les forces des divers partis, et traiter avec le Grand Seigneur, à Constantinople même, des conditions de l'alliance et de la coopération militaire de la France et de la Turquie. (Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal et *Revue d'Aquitaine*, année 1868.)

bonne. Aussitôt Charles-Quint réunit les cortès à Monçon (1541) pour leur demander des soldats et des subsides; Barcelone lui offrit douze canons de bronze, qui furent bénits sous les noms des douze apôtres et transportés dans le château de Perpignan, et le duc d'Alba fut nommé général en chef des armées qu'on allait opposer à la France (1542) (1).

Arrivé dans le Languedoc, le Dauphin reçut un renfort de six mille lansquenets, de quatre mille Suisses restés dans cette province; le roi de Navarre lui envoya quatre mille Gascons, et cette armée, appuyée par soixante pièces de canon, marcha sur les Corbières. François Ier lui-même se rendit à Montpellier pour suivre de plus près les opérations de son fils, et mit une taxe de cent cinquante mille livres sur ses sujets les plus aisés afin de subvenir aux frais de l'expédition.

Le 27 août, sept mille cavaliers italiens franchirent les Corbières, malgré les Almogaves et les milices qui essayèrent de leur résister, et ils parcoururent le Roussillon jusqu'au Pertus, dévastant tout sur leur passage, enlevant vivres et paysans. Deux jours après, quarante-huit mille Français, Suisses, Albanais et Italiens s'avancèrent, sous le commandement du Dauphin, jusqu'à Leucate, sur la route de Salces, et campèrent pendant trois jours autour du château ruiné de Saint-Laurent; ils se rendirent ensuite à Castelroussillon, et commencèrent le siége de Perpignan en dirigeant leurs batteries contre la porte d'Elne, la redoute de Saint-Lazare et le fort des Allemands, placés en dehors des bastions Saint-Jacques.

Le Dauphin, loin de surprendre Perpignan comme

(1) Féliu, t. III, p. 184.

il s'y attendait, trouva cette ville garnie de troupes fraîches ; les remparts étaient hérissés de canons qui les faisaient ressembler, dit du Belloy, à un monstrueux porc-épic; tous les faubourgs étaient entourés de retranchements improvisés. Le duc d'Alba y avait fait entrer au mois de juillet huit mille hommes d'élite et des munitions considérables ; la première arche du pont de la Tet avait été démolie, ainsi que les maisons des faubourgs des Blanqueries et de la Tet. On n'avait pas même épargné les églises de Notre-Dame du Port et de Notre-Dame des Grâces.

François Ier, qui s'était promis de tomber lui-même avec toute son armée sur Charles-Quint, dès qu'il viendrait au secours de Perpignan, afin de prendre sa revanche de Pavie, voyait cet espoir lui échapper. Pour surcroît de désappointement, on apprit que le duc d'Alba formait une réserve de trente-huit mille hommes dans le Lampourdan et avait son quartier général à Gironne. Ne pouvant enlever Perpignan, on ravagea les environs; les Gascons parcouraient le pays à la suite des Italiens, et comme ces derniers ne leur avaient laissé rien à prendre, ils se vengeaient en livrant aux flammes les bourgs et les villages. Salces, Elne, Collioure purent seuls leur résister.

Le Dauphin voulant empêcher l'arrivée des troupes du Lampourdan, envoya de Termes avec ses chevau-légers garder le passage du Pertus ; mais deux mille Espagnols avaient déjà franchi les Pyrénées sous le commandement de don de Cognes, et avaient pénétré dans Perpignan à la faveur des ténèbres. Les deux armées commencèrent bientôt les opérations décisives ; la garnison fit une sortie pour enlever une batterie française; elle avait à peu près réussi lorsque Brissac at-

taqua les Espagnols avec onze fantassins, les mit en déroute, et entendit le Dauphin s'écrier : *Si je n'étais fils du roi de France, je voudrais être Brissac.*

François Ier, inquiet du résultat de ce siége, s'était rapproché jusqu'à Béziers, où il fut rejoint par le roi et la reine de Navarre et par un grand nombre de seigneurs et de chevaliers. Après avoir laissé la reine Eléonore, ses enfants et la cour dans cette ville, il s'avança jusqu'à Sallelles, et envoya le comte de Saint-Paul et l'amiral de Byron étudier la situation des choses. Malgré la présence des plus grands hommes de guerre de ce temps (1), l'expédition, loin de faire des progrès, était moins avancée qu'au début de la campagne. Sur ce rapport, François Ier donna l'ordre de faire rentrer les troupes ; il quitta lui-même Sallelles le 28 septembre, et l'armée commença de battre en retraite, ne remportant, d'une entreprise commencée avec tant de fracas, que la peste, un peu de butin et quelques pauvres prisonniers des deux sexes. Le mouvement n'en fut pas moins opéré à propos ; deux jours de plus, et l'armée de François Ier subissait le sort de celle de Philippe le Hardi. Les pluies commencèrent, et le Tet et l'Agly grossirent à tel point que leurs eaux se réunirent et couvrirent la plaine entière. Les derniers détachements durent traverser cette mer à la nage, et tous les soldats n'eurent pas le bonheur d'atteindre les bords ; les Espagnols, qui les harcelaient, en firent périr un certain nombre dans

(1) Tels que les ducs de Montpensier, de Nevers, d'Etampes, le prince de Roche-Guyon, le marquis de Rotelin, les seigneurs de Boussi, de Candale, de Vertus, de Tende, de Villars, de Carmaing, de Paul-Baillon, de Saint-André, de Rohan, de la Trémouille, de la Rochefoucauld, du Bouchage, de Jarnac.

le fleuve. Brissac parvint à repousser les assaillants, il se retrancha à Capestang, et le colonel de Lorge s'établit à Tautavel afin d'empêcher toute autre agression (1).

Le roi de France, désolé de subir un échec dans une expédition où il s'était promis de moissonner tant de gloire, se rendit de Béziers à Toulouse, donna le gouvernement du Languedoc au sire de Montpezat, qui remplaça Montmorency disgracié, et vint passer les fêtes de la Toussaint à Nérac, où Henri et Marguerite traitèrent dignement la plus brillante noblesse de France. Le roi de Navarre reçut en récompense de son dévouement la lieutenance générale de la Guyenne, du Poitou, du Languedoc et de la Provence.

La retraite des Français inspira une telle sécurité à Charles-Quint au sujet du Roussillon, qu'il retira mille hommes de Perpignan pour les emmener en Italie (1543); mais appliquant à ce comté la politique brutale dont la Navarre avait eu précédemment à souffrir, il chargea le duc d'Alba de démanteler tous les bourgs murés qui se trouvaient dans les Corbières, afin d'enlever aux Français ce premier point d'appui dans une nouvelle invasion; le duc exécuta cet ordre sans éprouver de résistance.

Les Perpignanais, qui n'avaient eu jusqu'alors que

---

(1) La guerre avait encore des procédés qui rappelaient les invasions des barbares et les exploits des compagnies blanches: aussi les Italiens ne purent pas conserver les trois cents captives qu'ils emmenaient avec eux, en représailles des Italiennes que les Espagnols du connétable de Bourbon avaient enlevées au siége de Rome; il est vrai que tout ne fut pas perte pour eux, François Ier eut la générosité de payer leur rançon avant de les rendre à leur famille. (Vaissette, t. VIII, p. 280, 284. — Henri, *Hist. du Rouss.*, t. II, *ad an.*)

des troupes momentanément casernées dans leurs murs, pour les nécessités d'une défense immédiate, furent assujettis à recevoir une garnison permanente, et par conséquent accablés de toutes les charges qui accompagnaient le séjour d'une soldatesque turbulente et oppressive. François Ier, qui redoutait une attaque du côté du Languedoc, ne négligea pas de prendre aussi ses précautions; il fortifia Toulouse et plaça mille Toulousains à Carcassonne afin de renforcer la milice. Leur commandant, le capitoul Fourquevaux, ne se tint pas sur la défensive; il traversa les Pyrénées et pénétra dans le Lampourdan qu'il ravagea sous les yeux des troupes espagnoles.

Charles-Quint ne tarda pas à se venger de l'agression de François Ier sans avoir recours aux armes; son habile politique parvint à détacher le duc de Clèves du parti du roi de France (1543). Henri d'Albret et les Béarnais furent loin de regretter cet acte de félonie qui leur offrait l'occasion inespérée de faire rompre le mariage de Jeanne, et de donner ainsi satisfaction à l'opposition nationale. Henri pouvait compter maintenant sur l'appui de François Ier; il attaqua la validité de l'union par défaut de consentement; le moyen fut admis, le mariage déclaré nul, et il s'empressa de ramener sa fille dans le Béarn, afin de lui trouver un époux plus conforme à ses intérêts qu'un électeur d'Allemagne.

La fortune semblait cesser enfin de persécuter le roi de Navarre : ce prince venait d'augmenter ses Etats des vicomtés de Villemur, de Lautrec et de la terre de Lesparre, par suite de la mort de Claude, sœur d'Henri de Lautrec. Malgré l'arrêt du parlement de Toulouse, qui le déclarait seul et unique héritier de la vicom-

tesse, le sieur de Martigues lui disputa Villemur les armes à la main, et ses soldats n'évacuèrent cette place que sur un ordre du roi, qui les menaçait de la hart (1547). Cet heureux événement rendit à Henri d'Albret quelque espoir de recouvrer la Navarre, idée fixe qui le faisait pencher, dit-on, dans le choix d'un gendre du côté du fils de Charles-Quint, héritier présomptif de la couronne. Marguerite, qui aimait à consulter son frère et partageait d'ailleurs la préférence des Béarnais à l'égard d'un prince français, faisait des vœux pour Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, frère de ce François de Bourbon qui venait de mourir gouverneur de Languedoc à l'âge de vingt ans; la jeune princesse Jeanne laissait aller aussi son cœur de ce côté; cette réunion de volontés entraîna celle d'Henri d'Albret, et le mariage fut négocié. Le prince des Asturies se vengea du refus dont il était l'objet en épousant doña Maria de Portugal, quelque temps avant la signature du traité de paix entre l'Espagne et la France. Quant à François Ier, il ne put assister à ce second hymen de Jeanne d'Albret; il mourut le 31 mars 1547, laissant à Henri II le fardeau le plus lourd qu'un Dauphin pût recueillir; car l'orage des guerres civiles et religieuses se formait à l'horizon et devait répandre sur les règnes des trois Henri, les désastres les plus lamentables que l'histoire de France ait enregistrés.

La mort du roi poëte et chevalier porta un coup funeste à sa tendre sœur Marguerite. Une douleur digne de l'amour fraternel qu'elle n'avait cessé de consacrer au prisonnier de Madrid, la retint pendant les premiers mois de son deuil dans un monastère de l'Angoumois; tandis que son mari, gouverneur de la

Guyenne, était obligé de faire une expédition dans le Bordelais avec Anne de Montmorency, afin de réduire les paysans révoltés contre les gabelles (1). Marguerite quitta bientôt sa retraite et Henri son armée pour rejoindre Henri II à Moulins, et célébrer le mariage de Jeanne avec Antoine de Bourbon (20 octobre 1548). Malgré leur préférence pour ce gendre, on assure que Marguerite versa des larmes en signant le contrat de sa fille, et qu'Henri reprocha au jeune prince le luxe tout français qu'il allait introduire dans le Béarn. Antoine supporta légèrement ces reproches; il avait obtenu l'objet de ses vœux et pouvait prendre le titre de *roi*. Le vieux Henri lui-même finit par oublier son prince des Asturies. Mais Charles-Quint n'oubliait pas un refus qu'il considérait comme un affront, et, voulant enlever au jeune couple tout espoir de recouvrer la Navarre, il réunit les états à Pampelune et leur fit reconnaître son fils don Philippe (1549).

Un an après le mariage de Jeanne d'Albret, un grand malheur frappait la cour de Béarn; *la Marguerite des princesses*, comme l'appelait Jean de la Haye, son valet de chambre et son éditeur, rendait le dernier soupir au château d'Odos (2) près de Tarbes, où elle avait établi sa résidence de prédilection (2 dé-

---

(1) Faget de Baure. — Favyn, *ad an.* — Vaissette, t. VIII, p. 288-291. — On accusa même Henri d'Albret d'avoir favorisé cette révolte pour se venger de la cour de France: aussi la France lui témoigna-t-elle un mécontement qui le décida à quitter la Guyenne et à rentrer dans le Béarn. (Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret*, t. I, p. 22.)

(2) « Un soir qu'elle observait une planète *qui paraissoit* alors sur la mort du *pape Paul III et elle-même le cuidoit aussi; mais possible pour elle paroissoit*, elle fut saisie par le froid,

cembre 1549). Elle avait alors cinquante-deux ans. La mort *de la plus gentille et gracieuse* reine plongea le Béarn dans les larmes ; son corps fut enseveli à Pau, et sa mémoire adorée resta gravée dans le cœur de ses sujets encore mieux que sur les nombreuses épitaphes grecques et latines, béarnaises et françaises, que lui consacrèrent les poëtes contemporains (1).

Avec Marguerite la couronne de Navarre perdit les duchés d'Alençon et de Berri, que lui avait donnés François Ier; ils retournèrent à la couronne; Henri conserva l'Armagnac sous l'hommage de la France, ainsi que le duché d'Albret.

---

la bouche lui tourna, et bien que son médecin d'Escuranis se flattât de triompher de *ce catharre,* elle comprit que l'heure suprême était arrivée; et elle reconnut sa faute, et se retira du précipice où elle était quasi tombée, reprenant sa première piété et dévotion catholique avec protestation jusqu'à sa mort qu'elle ne s'en estoit jamais séparée, et que ce qu'elle avoit fait pour (les réformés) procédoit plutôt de compassion que d'aucune mauvaise volonté », elle reçut l'extrême onction du cordelier Gilles Callau, et mourut en embrassant un crucifix. (*Notice historique* sur l'*Heptaméron*, par Paul Lacroix.)

(1) Celle de Valentine d'Assinois, une de ses dames d'honneur, ne nous paraît pas plus ambitieuse que les autres :

Musarum decima et Charitum quarta, inclita regum
Et soror et conjux, Margaris illa jacet.

Mais celle de Rabelais est assurément la plus singulière :

Esprits abstraict ravy et extatic
Qui frequentant les cieux, ton origine,
As delaissé ton hoste et domestic,
Ton corps concord qui tant se morigine,
A tes edicts en vie pérégrine
Sans sentement et comme en apathye;
Voudrois-tu point faire quelque sortye
De ton manoir divin perpétuel
Et cy-bas veoir une tierce partie
Des faicts joyeux du bon Pantagruel?

Marguerite était descendue au tombeau sans que Jeanne lui eût donné la consolation de se voir renaître dans un fils. Cette princesse demeurait *bréheigne*, comme disaient les Béarnais, malgré ses voyages aux eaux chaudes dans la vallée de Gabas, qui passaient pour *impregnaderos* (favorables à la génération) (1). Les médecins, reconnaissant l'impuissance des eaux chaudes sur sa fille, l'envoyèrent chercher la fécondité à la source de Bagnères de Bigorre, qui depuis lors a conservé le nom de *source de la reine;* quelque temps après la mort de sa mère, elle mettait au monde un fils, qui malheureusement mourut étouffé par un excès de précautions. Un second ne fut pas plus heureux. Le duc de Bourbon et sa femme étant venus (1551) visiter le bon Henri à Mont-de-Marsan, le grand-père tout ému emporta son petit-fils à Pau; mais un jour qu'il était à la chasse avec sa fille et son gendre, la nourrice, jouant avec un gentilhomme auquel elle faisait passer l'enfant d'un balcon à un autre, laissa tomber dans le jardin le jeune prince, qui expira peu de jours après. Henri, désolé de cet accident, se promit de ne confier désormais à personne le soin de veiller sur les enfants de sa fille, et pour être à même d'exécuter cette résolution, il ne permit à celle-ci de rentrer chez le duc qu'après avoir obtenu la promesse qu'elle reviendrait accoucher dans le Béarn, lui déclarant qu'il se remarierait si elle n'obéissait pas à ce désir. Ces paroles n'étaient pas une vaine menace; on

(1) La cour de Béarn faisait depuis plusieurs siècles un fréquent usage de ces eaux thermales. Sa principale source porte encore le nom de *hount det rey* (fontaine du roi). Marguerite elle-même avait été demander à ces bains la conservation des enfants que le ciel finit par lui enlever.

assurait que Charles-Quint lui avait fait offrir la main de sa sœur Catherine de Castille et la restitution de la Navarre ; mais Jeanne devint enceinte et renversa toutes les chances de ce projet anormal. La courageuse amazone, fidèle à sa promesse, partit de Compiègne le 15 novembre 1553, et arriva à Pau le 4 décembre, après dix-huit jours de voyage à cheval, dans un état avancé de grossesse. La fille de Marguerite, qui mêlait à la joyeuseté béarnaise la sagacité d'un homme d'Etat, désirait fort connaître certain testament que son père, lui disait-on, avait fait à l'avantage d'une de ses anciennes maîtresses et par conséquent à son préjudice. « Je te le montrerai, dit le vieux Henri, dès que tu m'auras montré ce que ton sein renferme, et pour ne pas avoir un pleureur, je te prie de me chanter quelque gaie chanson béarnaise lorsque tu sentiras les douleurs de l'enfantement. » La recommandation allait pouvoir être exécutée ; dix jours après son installation dans la chambre vénérée, que le voyageur visite avec recueillement, au second étage du château de Pau, Jeanne d'Albret éprouva les avant-coureurs de sa délivrance. Henri, réveillé par le valet de chambre Cotin, se rendit à la hâte auprès de sa fille, qui, dès son entrée, entonna le cantique béarnais :

Nostro-Damo deou cap déou pount
Adjutadme en aquesto houro.

Jeanne avait rempli sa promesse ; un instant après, Henri tenait la sienne : il remettait à sa fille la boîte qui renfermait le testament : « Elle est à toi, disait-il, mais ceci est à moi. » Et prenant l'enfant nouveau-né, il le montrait aux regards avides des gentilshommes et

des serviteurs, en s'écriant avec la voix frémissante du grand-père et du roi qui se sentaient renaître : « *Ma brebis vient d'enfanter un lion !...* » Puis frottant les lèvres de l'enfant avec de l'ail : « Bois dans cette coupe ce vin vieux, ajouta-t-il, tu seras un brave Gascon et un vrai Béarnais. »

Après avoir essayé de huit nourrices, une paysanne de Bilhères, Jeanne Fourcade, femme de Jean Lassansaa, l'emporta dans sa modeste habitation située à peu de distance au sud-ouest du parc de Pau, et le nourrit au milieu des robustes enfants du village. Henri de Bourbon, appelé à rajeunir la dynastie des rois de France, qui allait s'affaiblissant sous les Valois, fut élevé non comme un prince qui n'a qu'à monter sur le trône pour régner sur des sujets respectueux, mais comme un homme de guerre destiné à étouffer les dissensions intestines et à reconstituer un empire. Dès qu'il fut sevré, le vieux Henri d'Albret lui donna pour gouvernante Suzanne de Bourbon, femme de Jean d'Albret, baron de Miossens, un des treize barons de Béarn; celle-ci le conduisit au château de Coarraze, et ce fut dans cette vallée délicieuse et pittoresque que *lou noste Enric*, comme l'appelaient les Béarnais, continua de recevoir cette éducation d'Achille que J.-J. Rousseau essaya de remettre à la mode deux cents ans plus tard. Les pieds, la tête nue, se battant avec les enfants en haillons, il préparait dans ses courses sur les montagnes ce prince affable, courageux, populaire, qui devait, par sa bravoure et sa générosité, reconquérir la couronne de France, et s'attacher, par une politique jusqu'alors inconnue, l'amour le plus profond que les Français aient jamais éprouvé pour un roi. N'oublions pas cette première éducation

d'Henri. Le malheur de presque tous les princes fut d'être élevés dans l'atmosphère factice des palais et des courtisans : Henri eut le bonheur exceptionnel de respirer dès la première enfance la vie du paysan, de se pénétrer de ses besoins et de ses désirs, de comprendre ses souffrances et ses joies. Bien des rois avaient *protégé* les paysans par calcul ; Henri seul les *aima* de pure affection, parce que seul il les avait connus et compris. Ainsi les destinées de la France se dévoilaient mystérieusement dans un vallon reculé du Béarn, et l'avenir devait justifier le proverbe espagnol que l'on voit encore gravé au-dessus d'une porte du vieux donjon de Coarraze : *Lo que a de ser no puede faltar* « Ce qui doit être ne peut manquer d'arriver. »

Pendant ce temps, tout semblait présager une rupture entre la France et l'Espagne. Le prince Philippe, qui devait être le sombre Philippe II, s'était rendu à Barcelone pour organiser, disait-on, une expédition contre le Languedoc ; il avait prêté serment à la constitution catalane le 13 juillet 1550, et nommé d'Aguilar vice-roi. L'année suivante, la municipalité faisait reconstruire une partie des remparts ; enfin les cortès s'étant réunies à Monçon le 30 juin 1552, Philippe était venu y recevoir l'offre de deux cent mille écus.

Quelques mouvements de troupes ayant eu lieu vers cette époque du côté du Roussillon, le roi de France Henri II envoya Joyeuse à Narbonne avec des milices réunies dans le Languedoc, afin de veiller sur les garnisons roussillonnaises, dont on redoutait une invasion par terre et par mer (1553). Narbonne, devenue la place d'armes du haut Languedoc, se trouvait tellement exposée aux charges et aux périls de la guerre,

que les habitants s'éloignaient au point de faire craindre sa dépopulation. Henri II voulut prévenir cet inconvénient; il accorda aux bourgeois une exemption de *tailles ordinaires, d'équivalent, de leudes et de péages*, à condition qu'ils fourniraient une milice de deux cent hommes, et que cinquante d'entre eux feraient le guet toutes les nuits (1). Ces précautions étaient inutiles; quelques agitations survenues dans la Catalogne ne permettaient pas au nouveau vice-roi, marquis de Tarifa, de menacer le Languedoc. Ce gouverneur, généralisant la mesure déjà appliquée à la Navarre par Fernand, et en Roussillon par Charles-Quint, venait d'ordonner, sans avoir consulté *l'audience royale*, de démolir plusieurs châteaux des barons qui servaient de refuge aux *vandos;* les barons portèrent leurs plaintes à la députation; celle-ci convoqua les trois ordres, et, malgré leurs plaintes, le vice-roi refusa de faire droit à l'aristocratie. L'agitation publique devint si vive qu'il fut obligé de se retirer à Perpignan et d'emmener avec lui les membres de l'audience (1554). Don Philippe finit toutefois par arranger ces différents, et Tarifa rentra à Barcelone.

Quoi qu'il en soit, après deux mois de séjour à Narbonne, Joyeuse apprit que les galères espagnoles d'André Doria s'éloignaient et que les troupes du duc d'Alba ne paraissaient pas; il quitta cette ville et laissa à son lieutenant le soin d'expliquer les modifications administratives et judiciaires que le roi venait de publier. L'édit de Fontainebleau, de janvier 1552, créait des juges présidiaux à Carcassonne, à Béziers, à

(1) Vaissette, t. VIII, p. 300. — Féliu, t. III, p. 190-193.

Castres, à Castelnaudary. Odet de Foix-Carmaing s'étant opposé à la suppression des anciens juges d'appaux de son comté de Carcassonne, le roi voulut bien consentir à ne pas étendre son institution à cette seigneurie (14 juillet 1552).

Peu de temps après, Henri II assistait au baptême de son neveu Henri de Béarn ; l'enfant aux hautes destinées était baptisé le 25 mars 1554, dans la chapelle du château de Pau, sur des fonts d'argent installés pour cette circonstance solennelle. Le roi de France et Henri d'Albret étaient ses parrains; Claude de France, plus tard duchesse de Lorraine, était sa marraine; l'évêque de Lescar, Jacques de Foix, le portait dans les bras; le cardinal d'Armagnac, vice-légat d'Avignon, répandit l'eau lustrale sur sa tête.

Henri d'Albret voyait donc se réaliser ses plus chères espérances; il résolut de transmettre à son petit-fils son royaume de Navarre avec toutes les possessions qu'il comprenait autrefois: les circonstances semblaient d'ailleurs favoriser ses desseins. L'empereur était fort occupé en Allemagne ; son fils, l'infant Philippe, veuf d'Isabelle de Portugal, se trouvait en Angleterre pour demander la main de la fille d'Henri VIII, et la guerre venait d'éclater entre la France et l'Espagne, sur les frontières du nord. Tout paraissait donc rendre un coup de main sur Pampelune exécutable; la mort ne permit pas à Henri d'Albret de mettre ses projets à exécution; fidèle à sa devise: *Te nunquam timui*, il la vit approcher sans crainte; elle l'atteignit à Hagetmau dans le Béarn, le 25 mai 1555, à l'âge de cinquante-trois ans; il recommanda de l'ensevelir à Pampelune, à côté des rois ses prédécesseurs. Mais cette antique capitale était fermée à ses cendres comme à ses

armes, son corps dut être déposé à Lescar, après avoir obtenu cette glorieuse oraison funèbre de Charles-Quint : « Je n'ai vu qu'un homme en France, et cet homme était le roi de Navarre. »

CHAPITRE III

LE CALVINISME OFFICIELLEMENT RECONNU DANS LE BÉARN.

Avénement de Jeanne d'Albret. — Henri II veut s'emparer du Béarn. — Les états refusent de consentir à un échange. — Les Béarnais prennent les armes pour résister. — Haine des Béarnais pour la France et l'Espagne. — Superstitions populaires dans les Pyrénées. — Adoration des rochers et des fontaines. — Les Hados. — Les Hantaoumnos. — Les Poudoueros. — La fée Maithagarri. — Le Bassa-Jaon. — Les contes de la reine de Navarre. — Désordres du clergé. — Cumul des bénéfices. — Sécularisation. — Progrès des universités. — Établissements des jésuites. — Les Aragonais refusent de les recevoir. — Leur collége de Pamiers. — Henri II veut combattre le protestantisme. — Ses progrès dans le Béarn. — Henri de Navarre présenté à Henri II. — Élisabeth de France fiancée à Philippe II. — Antoine de Bourbon envahit la Navarre espagnole. — Il échoue devant Fontarabie. — Henri II tué dans un tournoi par Montgomery. — Antoine de Bourbon conduit Élisabeth en Espagne. — Ses ruses pour se faire reconnaître comme souverain de Béarn et de Navarre. — Antoine favorise les protestants pour se venger de la cour de France. — Il est attiré à Orléans. — Il échappe au piége que lui tendent les Guises. — Avénement de Charles IX. — Jeanne et Henri de Navarre à Paris. — Propagande calviniste dans le midi. — Troubles dans le pays de Foix. — Révolte de Béziers. — Projets politiques et sociaux des huguenots de Languedoc. — Montluc les combat dans la Gascogne. — Massacre à Castelnaudary. — Le catholicisme persécuté dans le Béarn. — Jeanne se rend à Paris. — Projet de pacification. — Jeanne est excommuniée. — Voyage de Charles IX dans le midi. — Entrevue de Bayonne. — Jeanne établit la réforme dans le Bigorre et le pays de Foix. — Philippe II veut enlever la Biscaye à l'évêché de Bayonne. — Le pape excommunie les évêques de Gascogne et de Béarn. — Jeanne d'Albret rend des ordonnances

contre le catholicisme. — Les catholiques se soulèvent. — Pillage et profanation de Lescar et des autres églises. — Édits de pacification dans le Béarn. — Le syndic les combat. — Soulèvement des catholiques basques. — Siége de Garris. — Guerre générale dans le Languedoc. — Brigandages. — Charles IX appelle Jeanne à Paris. — Elle va rejoindre l'armée des huguenots avec ses enfants.

L'histoire n'est pas une froide chronologie où tous les événements sont consignés à leur date et paraissent avoir une égale importance. L'humanité est soumise aux mêmes perturbations que le corps humain : la fièvre et le calme, l'agitation et le repos, se portent alternativement sur chaque partie de l'organisme ; il est toujours quelque membre ou quelque organe qui attire particulièrement à lui la vie de l'histoire. L'historien doit faire ressortir avec soin ces agitations, ces maladies sociales. Nous arrivons à une époque où l'attention qui se concentrait dans le Languedoc au treizième siècle, va se porter sur le Béarn, sur la Navarre, et reléguer au second plan les autres États pyrénéens. Assez heureux pour avoir conservé son indépendance après l'absorption de l'Aragon et de la Navarre par la Castille, il est naturellement destiné à livrer les derniers combats en faveur de l'indépendance nationale ; la première partie de cette campagne sera consacrée non point à la liberté de conscience, car le calvinisme béarnais sera, à ses débuts, tout aussi intolérant que le catholicisme, mais à la séparation de la cour de Rome et de l'État.

La mort d'Henri faisait passer la couronne sur la tête de Jeanne d'Albret. La fille de Marguerite de Valois se glorifiait, comme sa mère, de connaître les langues grecque et latine, de cultiver et de protéger les

beaux-arts et les lettres. Antoine de Bourbon son mari contribuait à la pousser dans cette voie des esprits forts du siècle par ses propres exemples : érudit et philosophe, il aimait à fronder les abus, et ne respectait pas toujours les plus saines traditions. L'avénement de sa femme le rendait un des seigneurs les plus puissants de France (1). Mais les États les plus vastes ne sont pas les plus forts; la dissémination des territoires tend, au contraire, à les affaiblir en divisant l'action de l'autorité.

Par une conséquence fatale de la politique d'annexion, dont nous avons signalé les excès, le roi de France, exalté par les succès de Fernand et de Charles-Quint, loin de songer à restituer la Haute-Navarre aux héritiers d'Henri d'Albret, chercha tout d'abord dans la mort de ce dernier une occasion favorable pour réunir le Béarn et la Navarre à la couronne de France, et étendre ainsi ses frontières jusqu'à l'Espagne. Il supposa qu'Antoine de Bourbon lui céderait volontiers l'héritage de Jeanne en échange de quelque province plus rapprochée de Paris, qui agrandirait ses domaines héréditaires, leur donnerait plus de cohésion, plus d'unité; il lui en fit la proposition officielle. Antoine aurait accepté une offre qui devait augmenter sa puissance dans le centre même de cette France au sceptre de laquelle il pouvait un jour avoir des droits; mais il n'appartenait qu'à sa femme d'accepter ou de refuser cet arrangement. Jeanne, interrogée sur ce

---

(1) Son autorité s'étendait sur la Basse-Navarre, le Béarn, le Bigorre, le comté de Foix, le duché de Nemours, le Tartas, le Marsan, le Gabardan, l'Albret, l'Armagnac, le Périgord, Rodez, le comté de Dreux, le duché de Vendôme et la vicomté de Limoges.

point, répondit fièrement que les peuples de Béarn et de Foix avaient toujours été indépendants, et qu'une question de cette importance ne pouvait être résolue sans leur adhésion; elle partit avec son mari pour aller prendre possession de ses Etats pyrénéens. Arrivée dans le Béarn, elle réunit les trois ordres dans la grande salle du château de Pau. Le roi et la reine, assis sur leur trône, assistés de leur conseil privé et du conseil ordinaire, des prélats et des officiers de la cour, jurèrent, comme leurs prédécesseurs, sur l'Evangile et le *Te igitur*, de respecter les lois et les *fors*.

Ils ne tardèrent pas à parler de l'échange proposé par le roi de France; mais les Béarnais d'abord, et bientôt après les habitants du comté de Foix que Jeanne et Antoine étaient venus visiter, se réunirent en assemblées dans les bourgs et dans les villes, et protestèrent contre un projet qui attentait à leur indépendance. Henri de Valois avait chargé un maître des requêtes de suivre cette affaire avec l'évêque de Mende, comte de Gévaudan, et avec Dangue, bâtard de la maison Duprat, chancelier de Navarre, tous les deux partisans de cette mesure; ils voulurent gagner d'Arros, neuvième baron de Béarn, et l'engager à employer toute son influence pour la faire réussir; mais d'Arros répondit à cette intrigue en la peignant aux Béarnais sous les couleurs les plus odieuses; il flatta l'amour-propre des uns, excita l'indignation des autres, et appela la noblesse et le peuple à la défense des libertés. On ne se contente plus de protester verbalement ou par écrit, on court aux armes; Navarrens est fortifié, Pau se remplit de citoyens prêts à défendre cette capitale contre les Français; toutes les villes

prennent la même attitude. Le roi de France comprenant l'inutilité de ses efforts, renonça à l'échange, et pour témoigner son mécontentement envers Antoine de Bourbon, gouverneur du Languedoc et de la Guyenne, il divisa ce gouvernement en deux provinces, et installa Anne de Montmorency à Toulouse, afin de poursuivre plus tard par la diplomatie, et au besoin par les armes, ses projets sur les Etats pyrénéens. Le roi de Navarre enfin lui ayant rendu la Picardie pour qu'il en investît Louis de Bourbon, prince de Condé, son frère, il saisit cette nouvelle occasion de manifester son irritation en confiant cette province à l'amiral Gaspart de Coligny.

Malgré la bouderie d'Henri II, Jeanne et Antoine continuaient à consolider leur autorité; ils faisaient frapper de nouvelles monnaies aux armes de Béarn, avec la légende *Antonius et Joanna Dei gratia*, jointe à l'ancienne devise des rois de Navarre, ***Sum id quod sum***, afin de prouver de nouveau l'indépendance absolue de leur couronne (1). Les Béarno-Navarrais n'avaient pas besoin de l'appui de leurs jeunes souverains pour conserver leur vieil orgueil national; ce violent esprit d'opposition contre la France et contre l'Espagne ne fut pas étranger aux progrès du calvinisme dans cette partie des Pyrénées. L'Espagne, usurpatrice de la Navarre, était catholique jusqu'à la persécution; la France, ennemie naturelle du Béarn, l'était jusqu'à l'intolérance; cette considération suffisait pour

(1) Favyn, *Hist. de Navarre*, p. 472, 818. — Hardouin, *Hist. de Henri IV*, p. 21. — Faget de Baure. — Ils ajoutaient à ces médailles des devises nouvelles : *No son tales mys amores* « Telles ne sont pas mes amours »; et *Ad calculos revertère* « Remonter à l'origine. »

rendre les Béarnais favorables à une secte qui se présentait sous des dehors apostoliques, et leur fournissait l'occasion de protester à la fois contre Charles-Quint et contre Henri II. D'ailleurs, nous l'avons dit, le Béarn et le pays Basque, initiés aux grandeurs du christianisme bien plus tard que le Languedoc, n'avaient pas cessé de conserver dans leurs vallées, éloignées du mouvement social, un reste de superstition et de relâchement moral peu favorable à la consolidation du catholicisme. La foi chrétienne y régnait sans doute, les évêques occupaient les évêchés, les paroisses avaient des églises et des prêtres; mais le sacerdoce n'exerçait son pouvoir qu'à la condition de fermer les yeux sur les mœurs, sur les croyances et les adorations les plus étranges : le clergé et le peuple observaient encore la capitulation tacite remontant à l'introduction du christianisme, d'après laquelle les montagnards avaient dit aux prêtres : « Nous voulons bien adorer avec vous le Jéhova des Juifs et le Christ, mais nous entendons conserver les divinités des fontaines et des arbres, les esprits du foyer et des montagnes des époques celtiques et gallo-romaines; nous ne voulons pas nous brouiller avec Vénus, Bacchus, les nymphes et les satyres, divinités complaisantes qui nous rendent la vie douce et parsemée de joies (1).

(1) Les pierres druidiques de *Crechets* et de *Peyros Marmes*, dans la Barousse, le caillou de *Larayé* de Héas, la *pierre de Tous*, dans Lartigue de Salabre, restèrent vénérés par les bergers des hautes montagnes. Nul n'oserait encore porter la main sur ces rochers; il craindrait d'être aussitôt frappé de la foudre. Le voyageur, au contraire, ne manque jamais de couper une branche et de la déposer sur ces monuments

Toutes ces superstitions populaires n'offraient sans doute aucun rapport avec la révolution de Luther; mais elles mettaient les populations sur une sorte de réserve et ne les disposaient guère à lutter énergiquement contre les innovations.

Il est facile de comprendre combien les sarcasmes irréligieux devaient obtenir de succès chez un peuple ainsi préparé, et combien les montagnards devaient

---

redoutés en disant : *Diou nous counserbé* (Dieu nous protége). Les rochers ont l'*âme* sensible et fière ; un esprit fort ayant adressé des injures près de la chapelle de *Tabès* et jeté des pierres dans le lac voisin, le tonnerre se fit entendre au milieu d'un ciel sans nuage, et la foudre éclata sur la tête du coupable. L'habitant de la vallée d'Aure savait autrefois adresser ses supplications aux pierres sacrées du canton de *Nestier*, entre Nistos et Hechettes. Il est vrai que des coups de fouet donnés à ces grossiers autels terminaient quelquefois la cérémonie et achevaient de décider les dieux à accorder les pluies bienfaisantes que réclamaient les prairies desséchées. Les pierres de *Naurouse*, dans le Lauraguais, n'ont pas encore perdu l'effrayante destinée que leur attribua la superstition gauloise ; disséminées à vingt lieues à la ronde, rapporte la tradition, elles se sont peu à peu réunies au sommet du même coteau. Malgré la colonne élevée à la gloire de Riquet, qui les fatigue de son poids, elles ne cessent de se rapprocher ; l'épaisseur d'une lame de sabre les sépare à peine ; le jour où elles se juxtaposeront, les destins de l'humanité seront accomplis, la trompette du jugement dernier ébranlera le monde.

Il n'est guère de batelier qui passe près de la roche de l'*Aumône*, à Labroquère, sur la Garonne, sans y déposer l'offrande de quelques pièces de bois. Les pâtres de la vallée d'Aspe redoutent *lou machant*, mauvais génie du pic Danie, dont les jardins occupent le sommet inabordable de la montagne, et qui se plaît à soulever les orages et à faire tomber les grêlons pour rendre l'approche des voyageurs impossible.

tolérer les plaisanteries obscènes que la reine de Navarre, Marguerite, avait semées sur le sol béarnais. Son *Heptaméron*, bien plus dangereux que le *Décaméron* de Boccace, présentait les mœurs du clergé sous le jour le moins édifiant ; et c'étaient les montagnes du Lavedan que la joyeuse sœur de François Ier avait prises pour théâtre de ses témérités littéraires. Une foule de dames et de gentilshommes ayant

---

Las hados (les fées) du *pic de Bergons*, près de Luz, ont le merveilleux pouvoir de transformer en fil le plus fin le lin que l'on dépose à l'ouverture de leur grotte. Celle de Saint-Bertrand se promènent, à certaines heures de la nuit, sur les bords de leur fontaine, vêtues de blanc, et chantent des romances plaintives. *Las hennos dous dious* (les femmes des dieux), autres fées protectrices, visitent leurs protégés dans la nuit du 31 décembre ; le chasseur s'empresse de tenir sa porte ouverte et sa table couverte des mets les plus recherchés, tels que le coq de bruyère ou la patte d'ours. Au point du jour, l'ancien de la maison vient prendre le pain que ces *hados* ont laissé sur la table ; il le trempe dans le vin et le partage entre les membres de sa famille, qui le mangent en se désirant une heureuse année. *Las hantaoumnos* et *las poudouèros* (sorcières, du mot *poudé*, pouvoir, qui a du pouvoir), courent les rondes du sabbat, s'acharnent à la perte de leurs ennemis ; elles jettent sur eux des sorts (*maou dat*), font périr leurs troupeaux, brûler leurs habitations, rendent leurs femmes stériles. Placées à l'abri du fer et du plomb par leur puissance mystérieuse, le feu seul peut les punir de leur méchanceté, bon nombre de vieilles femmes ont expié dans des fours chauffés à blanc leur fausse réputation de *hantaoumnos*.

Sur la route de *Poueyferré*, près de Lourdes, une espèce de menhir informe passe pour la statue d'une femme que Dieu pétrifia comme l'épouse de Loth, pour avoir voulu regarder en arrière lorsqu'elle fuyait l'ancienne Lourdes, au moment où cette Sodome s'engloutit, dit-on sans preuves, dans le lac voisin de cette localité. (Lagrèse, *Chron. de Lourdes*, p. 159. — Dumége, *Monuments religieux des Volces*.)

passé la saison des bains à Cauterets (Cauderets), se disposaient, dit-elle, à quitter cette haute vallée avant l'époque rigoureuse, lorsque l'arrivée des pluies rendit leur retour à Tarbes (Trebes) impossible. Après quelques aventures romanesques où les brigands et les ours aidèrent les torrents à faire périr plusieurs jeunes seigneurs, quelques personnes firent le tour par l'Aragon et le Catalogne afin d'éviter de traverser

---

Le Basque n'a jamais mis en doute que la cime d'*Ahunemundi* ne renferme les palais enchantés, les grottes mystérieuses de *Maithagarri* (la délicieuse, l'adorable). La ceinture de cette fée rappelle celle de Vénus: sa robe est parsemée d'étoiles; un cercle d'or retient ses cheveux. Sœur de Diane chasseresse par le javelot dont elle est armée et par le daim qui ne la quitte jamais, Maithagarri rencontra un jour son Actéon près d'un ruisseau où elle faisait désaltérer son daim favori. Le jeune Luzaïde, saisi à son aspect d'une passion partagée, se laissa entraîner, durant une ivresse que tout Basque voudrait éprouver à son tour, dans les grottes d'*Ahunemundi*, et renouvela les aventures de Mars chez Vénus et de Renaud dans les jardins d'Armide.

L'effrayante conception du Bassa-Jaon (le seigneur sauvage) présente un étrange contraste avec la fiction gracieuse de Maithagarri. Géant hideux, doué d'une force prodigieuse, le corps couvert de poils longs et lisses, armé d'un bâton comme l'homme des bois, sa voix rauque appelle le voyageur qui hâte le pas pendant l'orage; il mêle ses hurlements étranges au bruit de la foudre et au sifflement des vents. Le fantôme noir qui se dresse au milieu des sapins ou qui s'élance d'un vieux tronc d'arbre aux yeux effarés du pâtre, c'est encore le Bassa-Jaon.

Dans la Biscaye, la grotte de Balzola (gorge ténébreuse) passe pour renfermer une foule de monstres et de dragons; elle est précédée d'un rocher percé en arcade, Jent-Ilzubi (pont de la mort). Les ossements d'hommes et de quadrupèdes qui jonchent le sol de la caverne passent pour ceux des victimes d'un serpent, et les bruits étranges qui en

le redoutable Gave; le reste de la société s'égara dans les montagnes, atteignit, au milieu des plus grands périls, l'abbaye de Saint-Savin, et finit par se réunir au monastère de Sarranh, dans la vallée d'Aspe; mais quand on voulut franchir le Gave, on se vit obligé d'y faire jeter un pont, et ce fut pour attendre plus gaiement la fin de ce travail, qui devait durer une semaine, que les belles dames racontèrent ces soixante-douze nouvelles dont nous n'oserions pas même donner les titres complets (1).

La cour et l'aristocratie renouvelaient donc à l'égard de l'Église la conduite des troubadours et des parlements d'amour du douzième siècle; on se disait

ébranlent les échos réveillent des pensées de forgerons mystérieux, successeurs des cyclopes. Enfin, le lecteur n'aura pas oublié que les descendants des Vascons offrent encore leurs vœux un peu profanes à la gracieuse Bensosia, autre Vénus protectrice des amours, des hymens et des beaux enfants. (Chaho, *Voyage au pays Basque*, p. 216, 219, 262, 281.)

(1) Croirait-on que la sœur du roi très-chrétien en consacre dix-sept à attribuer à des membres du clergé des turpitudes et des crimes inénarrables?... Que l'on parcoure la Batelière de Coulon et les Deux Cordeliers (v° nouvelle); les Facéties du sermon d'un capucin (n. xi); le Prieur corrupteur jouant l'homme de bien; les Trois Meurtres causés par la passion d'un cordelier; les Quatre Assassinats d'un cordelier qui ne peut parvenir à ses fins; l'Inceste d'un prêtre (n. xxxiii); la Curiosité de deux frères cordeliers (n. xxxiv); l'Etrange Pénitence donnée par un confesseur du même ordre (n. xli); les Sermons d'un de ses confrères (n. xlvi); les Désordres de deux religieux (n. xlviii); le Mariage du cordelier (n. lvi); les Amours d'un chantre et d'une Parisienne (n. lx); celles d'une Bourguignonne et d'un chanoine (n. lxi); enfin l'Histoire de la religieuse, dans la nouvelle lxxii°, on se convaincra qu'il était difficile de travailler plus énergiquement au renversement du catholicisme.

très-chrétien, on faisait des pèlerinages, les *conteurs* de la reine de Navarre ne manquaient pas d'entendre la messe et de communier de *compagnie* avant de débiter leurs gaietés scandaleuses; chacun livrait les ministres du culte à la haine du peuple, tout en se berçant de la folle persuasion que ce peuple arrêterait son mépris devant la première marche des autels. Erreur fatale qui se renouvelle à chaque révolution religieuse et politique; car il en est bien peu que les gouvernements et la haute société ne préparent eux-mêmes par leurs imprudences. Quand les populations eurent été instruites à rire du sacerdoce, elles dirigèrent leurs attaques plus haut et foulèrent aux pieds le dogme et les temples.

Jeanne d'Albret et Antoine de Bourbon, qui suivaient le torrent des idées nouvelles, ajoutèrent bientôt le raisonnement des libres penseurs, la logique philosophique allemande, aux simples facéties de Marguerite de Valois. Menacés d'ailleurs par l'Espagne et par la France, ils n'étaient pas fâchés de favoriser les protestants, auprès desquels ils espéraient trouver un appui contre les deux puissances catholiques. Les prêches furent donc officiellement autorisés dans le Béarn, et cette principauté devint l'asile ostensible des gens de la religion persécutés en France. Les calvinistes, appelés d'abord *sacramentaires*, plus tard huguenots, des mots allemands *heid-gnossen* (alliés par serment), ou *parpaillots*, répandaient leurs erreurs dans le midi de la France avec autant de hardiesse que les albigeois, auxquels ils ressemblaient sous plus d'un rapport, et de façon à pouvoir être considérés comme leurs descendants directs. Il ne faut donc pas être surpris si, avant de transporter son quartier gé-

néral à la cour de Navarre, le calvinisme avait commencé par s'établir dans le Languedoc et le pays de Foix, foyer mal éteint des hérésies du treizième siècle. Le clergé de ces provinces semblait prendre à tâche de le favoriser. Pendant que les excès des inquisiteurs éloignaient les cœurs du catholicisme en montrant le Dieu de l'Évangile marchant entouré de délateurs et de bourreaux, la négligence du clergé ordinaire, la non-résidence des évêques continuaient à laisser les diocèses sans direction; le cumul des bénéfices plaçait l'ambition des richesses et des honneurs bien au-dessus des devoirs du ministère. On avait vu le cardinal de Tournon posséder une quinzaine d'abbayes. On revenait même aux abus de l'époque de Charlemagne; les bénéfices ecclésiastiques, détournés du but de leur institution, entraient comme simple objet de fortune et d'enrichissement dans les familles laïques (1).

(1) Ces véritables usurpations étaient à leur comble dans a Gascogne : les abbayes de Sères, de Gimont, de Lescaladieu, de Lacaze-Dieu; les prieurés de Saint-Orens et de Peyrusse-Grande appartenaient à la famille du maréchal de Bellegarde; l'abbaye de Berdoues était possédée par la Valette; le prieuré de Saint-Mont, par Candale; celui de Montesquiou, par le capitaine Montluc; le bénéfice de Saint-Mont et de Corneillan, par le seigneur de ce nom. L'extinction de l'esprit monastique régulier ne cessait aussi de faire de rapides progrès, à tel point que, sous François Ier, près d'un tiers des cathédrales et des abbayes avait abandonné la vie religieuse pour adopter l'existence plus libre de la sécularisation. De 1510 seulement à 1542, quinze des plus illustres monastères du Languedoc subirent cette transformation. L'indifférence faisait de tels progrès que le concile convoqué à Narbonne en 1551, ne réunit pas un seul évêque; l'archevêque de Narbonne lui-même, cardinal Pisani, s'y fit représenter par le protonotaire Zerbinatis; les vicaires de Béziers, de Carcas-

Depuis longtemps les deux partis préparaient des armes plus redoutables. Pendant que les universités cherchaient à monopoliser la direction des esprits, abandonnée par les monastères, les jésuites reprenaient vigoureusement l'héritage des bénédictins et des dominicains.

Les savants élevaient de toutes parts les sanctuaires de la science profane : l'université de Barcelone avait posé la première pierre de son nouveau palais sur la place de la Rambla en 1526. Charles-Quint avait fait construire, dans la même ville, le collége de Cordelles en 1523. Vers la même époque, l'évêque d'Avila fondait l'université d'Oñate sur le modèle de celle d'Alcala (1). Orthez allait bientôt recevoir de la munificence

---

sonne, de Montpellier, d'Agde, de Nîmes, d'Alet, de Saint-Pons-de-Tonnières, et les députés de leurs cathédrales formèrent seuls l'assemblée. Les canons qu'elle rendit peuvent donner d'ailleurs une idée de l'état moral et religieux de ces contrées. Après avoir approuvé les articles de la faculté de Paris portés contre les nouveaux hérétiques (10 mars 1552), on interdit aux curés de célébrer dans les églises les *fêtes scandaleuses des fous* et des *enfants de chœur*, de donner à leurs paroissiens les festins *de fructu*, où l'on chantait le verset : « Memento, Domine, David *sans truffes* », l'on défendit aux fidèles de tenir des bals dans les sanctuaires et les cimetières. Cette interdiction n'était pas superflue. La danse était alors la folie des catholiques, et ils l'opposaient comme une protestation à la sévérité des calvinistes. Ainsi les habitants de Toulouse ayant voulu faire pièce aux huguenots qui se rendaient aux prêches, se réunirent en procession pour porter le pain bénit dans les rues, et dansèrent devant le pavillon au son des instruments. (Montlezun, *Hist. de Gascogne*, t. V, p. 469. — Vaissette, VIII, p. 290 341.)

(1) Les universités de Saragosse et de Toulouse augmentaient le nombre de leurs professeurs. Cette dernière ville

de Jeanne d'Albret une université calviniste qui devait exercer une influence notable et mériter le surnom de *Petite-Genève* que lui donna plus tard la reine Marguerite. Une foule de Béarnais se rendaient en Suisse pour étudier la doctrine de Calvin, d'autres, comme Jérôme Casebonne, se joignaient à Vignaux, à Boisnormand, à Barrau, à David, pour prêcher la nouvelle religion dans les différentes provinces de France.

Les ordres religieux essayèrent de tenir tête au mouvement des universités. Les jésuites fondèrent leur premier établissement de ce côté des Pyrénées, au collége de Tournon, en 1552; le P. Araos, compagnon d'Ignace, fonda à Barcelone, grâce à la générosité des nombreux amis de Loyola, le collége de Bellen.

Pendant que Xavier se rendait dans les Indes pour prêcher la foi aux peuples nouvellement découverts, le P. Strada établissait à Saragosse une maison de l'ordre de Jésus; mais la vigilance soupçonneuse des Aragonais réservait au nouvel institut l'accueil qu'ils avaient déjà fait aux innovations de la royauté et du saint-office, et cette fois, il faut le dire, le clergé presque tout entier secondait l'opposition dirigée contre un corps religieux qui aspirait à remplacer les dominicains, et menaçait tous les anciens instituts de la perte de leur influence. Grâce à la loi qui défendait d'établir des couvents à une certaine distance des

---

possédait un si grand nombre d'établissements d'éducation, qu'une seule rue renfermait quatorze colléges. Celui de Mirepoix remontait à 1417 et devait son existence à l'évêque de ce nom. Celui de Lesquille avait été créé par les capitouls en 1550. (Féliu, t. III, p. 181. — Catel, *Mémoires.*)

églises et des monastères, ce ne fut qu'en 1555 que Strada put trouver un local convenable et commencer de construire une chapelle (1).

En France, la cour, les parlements et l'université se montraient plus opiniâtre, dans leur opposition; c'était en vain que la noblesse d'Auvergne déclarait au roi, qu'à moins qu'il ne voulût voir toute

---

(1) Au moment où il allait la bénir, avec l'autorisation de l'évêque de Saragosse, les augustins élevèrent des prétentions à la propriété du terrain sur lequel elle était bâtie, et le vicaire général Lopez Marcos ordonna de suspendre la consécration. C'est en vain que les canonistes déclarent qu'on peut procéder à la bénédiction; les franciscains menacent les jésuites d'excommunication; le P. Barna veut passer outre et faire appel au saint-siége; Lopez excommunie tout audacieux qui osera se rendre à la chapelle; le clergé et les augustins parcourent la ville processionnellement en chantant le psaume 108 : « Il a aimé la malédiction, et elle tombera sur lui; il a rejeté la bénédiction, et elle sera éloignée de lui. » Le peuple prend goût à cette protestation bruyante et répète le verset menaçant. Lopez va jusqu'à déclarer la ville infectée d'hérésie et profanée par la seule présence des jésuites; les augustins répandent des images où ils sont représentés poussés dans les enfers par des diables hideux. Le peuple joint les voies de fait à cette condamnation mystique; il brise les fenêtres des logements habités par les pères et promène pendant trois jours un christ voilé de noir.

Barna se résout enfin à battre en retraite devant une répulsion qui pouvait amener de sanglantes violences. Après avoir été assiégé pendant quinze jours, il abandonne la maison *maudite*. L'archevêque, le nonce du pape et la reine finirent par intervenir; on fit examiner les prétentions des augustins, les censures et l'interdit; on les jugea insoutenables, et le peuple, s'abandonnant à une réaction rapide, réclama les jésuites qu'il avait chassés, et les autorités les installent avec une sorte de pompe réparatrice.

la province devenir hérétique, il était urgent d'admettre la compagnie de Jésus, on persistait à les repousser de tous les points. L'évêque de Pamiers, Pellève, osa le premier les appeler dans son diocèse, en 1559, afin de faire combattre la logique des calvinistes par ces redoutables dialecticiens; les PP. Edmond, Auger et Pelletier fondèrent un collége de l'ordre dans cette ville qui devint le foyer de la milice nouvelle au nord des Pyrénées. Ce fut de là que le P. Pelletier se rendit à Toulouse pour y répandre son influence et préparer la fondation d'un établissement (1).

La vigilance monastique ne fut pas le seul obstacle contre lequel le calvinisme eut à lutter. Les rigueurs inflexibles de Philippe II et du saint-office parvinrent à arrêter les progrès de l'hérésie dans le Roussillon et au sud des Pyrénées, par la seule crainte des supplices; l'inquisition, si violente alors contre les Mores et les juifs, n'eut presque pas à sévir contre les réformés.

---

(1) Catel, *Mémoires*, t. I, p. 153. — Si nous osions anticiper de quelques années, nous ajouterions que les jésuites fondèrent des colléges à Alcala en 1565, à Concha, à Soria, à Oviedo, à Ferrol et à Pampelune vers 1577. A cette époque, cet ordre ne comptait guère dans son sein que des Espagnols et des Italiens. Sous Paul III, ils n'étaient que soixante. Dès 1550, le nombre s'était prodigieusement accru.

La jalousie provoquée par les jésuites eut aussi pour résultat d'inspirer aux ordres antérieurs une émulation qui ne resta pas stérile. Les fondations reprirent une activité nouvelle; les dominicains s'installèrent dans leur collége de Tortose en 1544. Les mineurs s'établirent dans le couvent d'Orta, ancien établissement de templiers en 1550, les cordeliers, les jacobins, les bénédictins, les frères de la Merci cherchèrent à lutter sur tous les points avec le nouvel institut.

Les gouverneurs de Languedoc, moins heureux, eurent recours aux lois terribles et regrettables du treizième siècle. Nous avons déjà vu les auto-da-fé dresser leurs bûchers à Carcassonne et à Toulouse. Henri II réunit même les états à Béziers (1553), à Montpellier (1554), à Carcassonne (1555), sous la direction du duc de Joyeuse, commissaire royal, et demanda de prendre des mesures énergiques contre les tentatives des réformés (1).

Efforts inutiles! Les protestants poursuivaient leur marche en dépit des obstacles qu'on leur opposait; si la France parvenait à les éloigner du Languedoc et du centre, elle les voyait affluer dans le Béarn auprès de Jeanne et d'Antoine de Bourbon. Le saint-siége, irrité, allait lancer l'interdit sur le Béarn, lorsque le cardinal d'Armagnac, qui se trouvait à Rome, ramena le pape à des résolutions plus mesurées; le roi de France Henri II n'en menaça pas moins Antoine de lui déclarer la guerre, s'il continuait à entretenir dans ses États un foyer d'opposition, et il prépara avec l'Espagne un traité de paix qui pouvait devenir funeste à l'époux de Jeanne d'Albret (1556). Celui-ci, faible et irrésolu, voulut conjurer l'orage en donnant certaines satisfactions à la France; il chassa de Pau le ministre Boisnormand, qui se retira à Mazères, aux portes de la ville; mais Antoine ayant quitté le Béarn pour se rendre à

(1) Malgré les préoccupations que donnaient les affaires religieuses, les états de Carcassonne ne négligèrent pas de protéger les anciens priviléges judiciaires de la province; ils combattirent les empiétements de la cour de France, qui voulait soumettre à la sénéchaussée de Riom et au parlement de Paris plusieurs châtellenies du Gévaudan et du Languedoc. (Vaissette, t. VIII, p. 306 à 320.)

la cour de France avec Jeanne d'Albret, le calvinisme reprit une nouvelle hardiesse. Susanne de Bourbon, tutrice du jeune Henri et régente de Béarn, ainsi que le nouvel évêque de Lescar, Louis d'Albret, fils naturel de Jean d'Albret, aïeul de Jeanne, loin de combattre les calvinistes, se firent un honneur de les favoriser; leur nombre s'accrut, et le ministre François Guay, nommé le beau Normand, osa célébrer publiquement la cène devant un grand concours de Béarnais, en présence d'une religieuse de la maison de Foix (1557).

Antoine, que les Espagnols appelaient dédaigneusement le petit *Vendomet*, effrayé à son tour de l'audace des sectaires qui semblaient ne plus tenir compte de l'autorité royale, envoya le cardinal d'Armagnac mettre des bornes à ces abus.

Le cardinal se rend à Pau, fait arrêter Henri Barran, jacobin apostat, devenu ministre, et cet acte suffit pour effrayer les autres prédicants, qui se dispersèrent. Une administration nouvelle commençait avec ce vice-roi; le jeune Henri de Béarn, nommé lieutenant général sous sa tutelle, intervenait déjà dans le gouvernement: quoique âgé de quatorze ans à peine, il présidait les états, signait des lettres patentes et accordait des exemptions de péages (1558).

Il ne devait pas tarder à jouer un rôle plus important dans la politique générale. Appelé à Amiens par son père, il fut présenté à Henri II, qui lui fit l'accueil le plus bienveillant. « Voudrais-tu être mon fils? lui demanda le roi de France. — *Nou mahé nat* (Non, par ma foi, nullement), lui répondit le petit Navarrais, et, se tournant vers son père: *Aquet es lou seigné pay* (Celui-ci est le seigneur père). — Tu préférerais peut-être devenir mon gendre, ajouta le roi, qui prenait

plaisir à entendre ce franc et vif langage béarnais. — *Obé o* (Oh! oui)», se hâta de répondre l'enfant, mieux initié à ses propres intérêts politiques.

Cette proposition du roi de France n'était pas un lieu commun de conversation. Sa fille Margot ou Marguerite n'avait qu'un an de plus que le Béarnais, le mariage des deux enfants fut sérieusement projeté avec Antoine et Jeanne de Navarre, qui espéraient, par cette union, s'assurer l'alliance de la France et faire respecter leurs droits dans le traité qui se préparait entre Henri II et le nouveau roi d'Espagne. Charles-Quint venait de mourir (1558), et les rois de Béarn voulaient tenter de nouveaux efforts au début du règne de Philippe II pour obtenir la restitution de la Navarre espagnole. Vain espoir! Philippe envoya ses ambassadeurs à Cateau-Cambrésis; il fiança Elisabeth, fille aînée d'Henri II, et le traité signé à cette occasion (3 avril 1559) ne dit pas un mot de la Navarre et des droits de Jeanne d'Albret. Il était évident que ses intérêts étaient complétement sacrifiés par Henri II. Dans le projet d'unir Philippe II avec Elisabeth, la Navarre espagnole était définitivement réunie à la Castille avec le consentement des Valois; dans celui d'Henri IV avec la petite Margot, on dressait une pierre d'attente qui pouvait faire entrer plus tard le Béarn et la Basse-Navarre dans les domaines de la France; n'ayant pu réussir par un échange, on espérait mieux d'un mariage pour compléter le partage de la vieille nationalité des Pyrénées occidentales.

Cependant le roi et la reine de Navarre, abandonnés par la cour du Louvre, ne désespérèrent pas de leur fortune; ils rentrèrent dans le Béarn et ordonnèrent au cardinal d'assembler une armée, sous les ordres des

sieurs de Burie et d'Arnay, afin d'essayer une dernière fois d'arracher la Navarre à la colossale puissance du fils de Charles-Quint. Jeanne avait fait avec le roi de Fez, dit Brantôme, une alliance *très-bonne et très-ferme.* Des intelligences ménagées à Pampelune et à Fontarabie faisaient espérer un soulèvement général; l'armée se mit en marche en comptant sur la coopération des Navarrais. Mais la discorde se glissa dans ses rangs. Arrivés sur la frontière, au pont d'Osserin ou de Sarran, les montagnards des vallées d'Ossau, d'Aspe et de Barretons, s'appuyant sur les priviléges qui ne permettaient pas de les conduire hors du Béarn, refusèrent d'aller plus avant; malgré les efforts du baron d'Arros et de Squarabaque, ils rentrèrent dans leurs foyers. De Burie ne se découragea point, il marcha sur Fontarabie, dont Gamboa lui promit de lui ouvrir les portes. Le manque de vivres et le débordement des rivières, qui fit donner à cette guerre le nom de *guerre mouillée*, l'empêchèrent de franchir la Bidassoa. Antoine, furieux de l'irrésolution de Burie, qui obéissait peut-être aux instructions secrètes de la France, partit de Paris en poste, se rendit à Bayonne avec Montluc; Duras, qui réunissait des troupes dans le Béarn et la Gascogne, vint les joindre; mais le roi de Navarre n'arriva sur les lieux que pour assister à l'échec de son entreprise: les traîtres qui l'avaient poussé dans cette expédition ne tinrent pas leur promesse; il en fit arrêter quelques-uns, notamment Gamboa, qui fut condamné par le sénéchal de Béarn, Armand de Gontaut, et pendu à Pau. Antoine se retira à Nérac pour se délasser de ses fatigues et se consoler de ses désappointements.

Un événement funeste le retira de cette retraite et

fut sur le point de lui donner une haute influence à la cour de France. Durant les fêtes offertes à Paris aux ambassadeurs d'Espagne qui étaient venus épouser Elisabeth de France au nom de Philippe II, Henri II tomba blessé mortellement par le comte de Montgomery, dans le tournoi de l'hôtel des Tournelles, et son fils aîné, François II, monta sur le trône. Le titre de premier prince du sang donnait à Antoine de Bourbon le droit de remplir les fonctions les plus éminentes auprès du nouveau monarque; mais son irritation contre la cour de France et sa douleur de l'échec de Fontarabie lui firent retarder son départ; lorsqu'il se rendit au sacre de François, les Guises étaient déjà maîtres de la position. Cependant sa présence leur inspirait encore quelque ombrage, ils voulurent l'éloigner, et ils lui donnèrent la mission de conduire la reine Elisabeth en Espagne.

Pendant que les courtisans l'envoyaient loin de Paris, les seigneurs béarnais le rappelaient dans le midi avec instance, en lui dénonçant le vicomte d'Orthe, gouverneur de Bayonne, comme disposé à livrer cette ville à Philippe II. Ce fut un nouveau motif d'accepter le mandat de François ; il quitta Paris et vint en Béarn profiter de sa mission pour faire reconnaître ses droits sur la Navarre; et il fut sur le point de réussir. La reine Elisabeth, accompagnée de plusieurs grands dignitaires des cours d'Espagne et de France, se dirigea vers Bordeaux; Antoine vint l'y joindre comme gouverneur de la Guyenne, et la conduisit dans le Béarn, en veillant avec attention à ce que son propre logis fût, dans toutes les étapes, supérieur à celui de la reine qu'il hébergeait : dans la situation que lui faisaient les prétentions de la France, il ne

voulait pas que la galanterie l'empêchât d'affirmer ses droits de souverain.

La remise de la fiancée aux autorités espagnoles devait être faite à Pignon, près de Saint-Jean-pied-de-Port. Mais les pluies continuelles obligèrent le cortége de s'arrêter à Roncevaux, village appartenant à la Navarre. Les Espagnols, usurpateurs de cette contrée, voulurent contester à Antoine les prérogatives qu'il avait exercées dans le Béarn à l'égard d'Elisabeth; mais il tenait la reine d'Espagne en son pouvoir, et il profita de cet avantage pour exiger dans la Navarre espagnole les mêmes honneurs que dans ses domaines. Ainsi le contrat de mariage de Philippe II et d'Elisabeth portait que la remise de la princesse aurait lieu sur les *frontières de la France et de l'Espagne,* ce qui semblait indiquer que les monarques signataires ne tenaient aucun compte de l'existence du royaume de Béarn-Navarre qui les séparait. Avant de remettre Elisabeth, Antoine exigea qu'il fût constaté dans l'acte dressé à cette occasion, que la livraison avait eu lieu dans le royaume de Navarre. L'évêque de Burgos et le duc de l'Infantado furent obligés de signer, au nom de Philippe II, cette reconnaissance explicite d'un Etat injustement envahi. Les prétentions d'Antoine de Bourbon allèrent plus loin encore : les députés espagnols attendaient la princesse à *l'Espital*, deux lieues au sud de Roncevaux; Antoine et Elisabeth logeaient à l'abbaye même. Qui était obligé de faire le le premier pas? la reine devait-elle aller à eux ou devaient-ils venir à elle? Longue et grave discussion de préséance qu'Antoine finit par faire juger à son avantage.

Cette difficulté vaincue, don Lopez de Guzman, les

cardinaux de Tolède et de Burgos, accompagnés d'une suite nombreuse, furent reçus en grand cérémonial par Antoine de Bourbon, entouré de son fils Henri, de Jeanne d'Albret, du cardinal de Bourbon, de Susanne de Bourbon, des dames de Clermont et de Reus. Lorsque la reine Elisabeth vit le cardinal de Tolède et l'archevêque de Burgos s'approcher pour la réclamer au nom de leur maître, et qu'elle les entendit prononcer avec l'accent espagnol ces paroles des psaumes : *Aoudi filia, et vide et inclina aourem touam; obliviscere popouloum, tououm, et domoum patris toui. — Et concoupiscet rex decorem tououm, quoniam ipse est Dominous touous*, elle s'évanouit dans les bras du roi de Navarre, qui la fit revenir à elle en l'embrassant avec tendresse.

Ce baiser donné en présence de gentilshommes castillans, qui prenaient au sérieux le principe *Ne touchez pas à la reine*, souleva des protestations assez graves; mais le point le plus important était obtenu : les Espagnols possédaient l'objet de leur ambition; Elisabeth était emportée vers Madrid ; le baiser du roi de Navarre fut oublié (1).

Antoine, fier de l'espèce de reconnaissance qu'il venait d'arracher aux Espagnols par un subterfuge de cérémonie, dirigea son ressentiment contre la couronne de France. Sa haine envers les Guises, usurpateurs d'une influence que sa naissance aurait dû lui réserver, ne contribua pas peu à le rapprocher des calvinistes. Malgré les observations de Jeanne d'Albret, qui ne cessait de lui découvrir le gouffre qu'il creusait sous ses pas, il ne mit plus de mesure à son

(1) Voir la note G à la fin de ce volume.

esprit d'opposition, et il assista à la cène que Guillem Balbastro, moine apostat, célébra publiquement à Pau. Plusieurs villes du Midi avaient déjà donné ce dangereux exemple; les habitants de Castres et de Lectoure avaient pris part à de semblables cérémonies, sur les places, et à main armée; les étudiants de Toulouse couraient aux prêches du collége de Lesquille, et allaient chanter les psaumes, traduits en langue vulgaire, sur les portes des églises, pour interrompre les cérémonies catholiques. Le Navarrais crut par son apostasie se poser en roi de tous les religionnaires du midi, et il ne put résister à l'orgueil de jouer cette pièce à la France.

Jeanne, disposée à favoriser le calvinisme par la douceur et l'habileté plutôt que par la violence, cherchait à confondre les deux religions, les deux cultes, et non à supprimer le catholicisme; mais rétablir la *liberté évangélique* était une ambition plus louable que facile à pratiquer (1), surtout en face des Valois, qui s'enfonçait toujours plus avant dans la politique opposée. La cour de Navarre se trouvait à Nérac lorsquelle reçut tout à coup la communication du fameux édit de Blois ou *loi des suspects,* qui établissait dans chaque parlement une *chambre ardente* pour la con-

(1) Elle ne se contentait pas de prêcher cette doctrine; elle essaya de la représenter aux yeux par des tapisseries qu'elle brodait, à l'exemple de sa mère; l'une d'elles avait pour titre *les Prisons brisées.*

Dans cette allégorie de la rupture avec la cour romaine, elle avait représenté le sdélivrances les plus célèbres: celles de Susanne, du peuple d'Israël, de Joseph, de saint Pierre. Les bordures étaient formées de chaînes brisées, de liens rompus, et portant pour devise les paroles de saint Paul :

damnation à mort de ceux que les inquisiteurs auraient déclarés convaincus d'*hérésie*. Par une intolérable usurpation de la cour de France, l'édit devait être appliqué non-seulement dans les domaines de Jeanne d'Albret, qui relevait de la couronne de France, mais encore dans le Béarn et la Basse-Navarre. Pendant que le grand inquisiteur, cardinal de Lorraine, exécutait l'édit en France, le cardinal d'Armagnac, son délégué, était chargé de le mettre à exécution dans le Béarn. Il est facile de comprendre le courroux et l'indignation que l'arrivée du cardinal d'Armagnac provoqua dans le Béarn... Les haines religieuses s'agravent et les événements se précipitent. La conjuration d'Amboise, *où il n'entra pas moins de mécontentement que de huguenoterie*, dit Brantôme, s'organise activement. Le prince de Condé en est reconnu le chef; les Béarnais et les Gascons de la Renaudie, de Mazères et du baron de Castelnau-Chalosse doivent en être les exécuteurs. Cependant Condé ne put être convaincu de participation au complot par des preuves suffisantes; il profita de l'incertitude des Guises pour se retirer auprès de son frère le roi de Navarre, et dès qu'il fut en sûreté dans cet Etat indépendant, il se déclara ouvertement le protecteur des huguenots...

Ubi spiritus, ibi libertas. Le conseil de Béarn suivait la reine dans cette voie et enregistrait aveuglément ses édits de tolérance ou plutôt de confusion.

Un habitant d'Orthez, nommé d'Arradet, ayant voulu, en 1561, faire baptiser un de ses enfants selon le rit calviniste, fit venir un pasteur de Salies, qui prétendit célébrer ce baptême dans l'église paroissiale. Le curé s'y opposa; le conseil de Béarn donna gain de cause au ministre, conformément à la patente de la reine. (*Ibidem*, p. 137.)

La France et la Navarre étaient donc placées aux deux extrémitées d'une lice où les partis exaltés allaient, au premier signal, se ruer dans une mêlée furieuse. Les deux nations et les deux rois s'observaient comme des adversaires impatients d'en venir aux mains... Le défi partit de Paris; mais il partit sous forme courtoise, enveloppe transparente qui cachait la trahison. François II convoqua les états généraux à Orléans, et invita le roi de Navarre et son frère à s'y rendre. La reine Jeanne devina le piége et les engageait à ne pas écouter la parole mielleuse du roi de France. Les deux Bourbons firent les chevaleresques; ils ne voulurent pas s'arrêter à la crainte, et ils arrivèrent à Orléans. Jeanne ne s'était pas trompée; dès qu'on eut Condé sous la main, on se saisit de sa personne, et les Guises complotèrent la mort de son frère. François II, prétextant une indisposition, pria Antoine de venir le trouver dans sa chambre. Au moment où il s'y rendait, la dûchesse de Montpensier se rencontra sur son passage et lui dit à l'oreille : « Sire, on en veut à vos jours, prenez garde à vous. » Antoine se tourne alors vers Renti, capitaine des gardes, d'autres disent vers Cotin, ancien valet de chambre d'Henri d'Albret : « Si je meurs, lui dit-il, mes vêtements prouveront au monde que j'ai chèrement vendu ma vie; prends ma chemise ensanglantée, et lorsque mon fils pourra porter les armes, donne-la-lui, pour qu'elle devienne en ses mains l'étendard de la vengeance. » Après cette espèce de testament de César, il entra dans l'appartement du roi. Le cardinal de Lorraine referma la porte sur lui, et il fut aisé de comprendre, aux paroles outrageantes de François II, que ce roi cherchait à provoquer la colère d'Antoine, afin de trouver, dans quel-

que réponse un peu vive, le prétexte de le percer de son poignard ; c'était le signal convenu avec les Guises cachés sous les tapisseries. Mais Antoine eut la prudence de supporter les plus dures provocations sans répondre ; François II ne put saisir l'occasion de le frapper, et le roi de Navarre sortit du piége sain et sauf... Pendant ce temps, le prince de Condé était condamné à avoir la tête tranchée ; la sentence aurait été exécutée, si la mort inopinée de François II n'avait élevé le roi de Navarre, premier prince du sang, à la lieutenance générale du royaume sous la minorité de Charles IX. La reine mère, Catherine, fut nommée régente, et le nouveau gouvernement inaugura son administration par la délivrance du prince de Condé. Cette révolution de palais dissipa les inquiétudes de Jeanne d'Albret ; elle confia la lieutenance du Béarn à Louis d'Albret, évêque de Lescar, et à Armand de Gontaut, puis elle vint à Paris avec son fils Henri, qui se rapprochait du trône de France à mesure que les derniers Valois descendaient au tombeau. Arrivée dans la capitale de la France, Jeanne s'empressa de placer son fils au collége de *Navarre,* afin de le faire instruire *ès bonnes lettres, ne voulant pas qu'il fût un illustre ignorant.* Mais une scission regrettable ne tarda pas à se glisser entre la reine et le roi de Navarre. Antoine, qui avait chaudement protégé les religionnaires alors que sa femme l'engageait prudemment à s'éloigner d'eux, finit par comprendre la justesse de ses conseils, et abandonna complétement leur cause.

La reine Jeanne, au contraire, emportée par son ressentiment contre les princes catholiques qui avaient voulu assassiner son mari, et pensant peut-être que

les huguenots ouvriraient un jour le chemin du trône de France à son fils, céda peu à peu aux intrigues de ces derniers et se déclara ouvertement leur protectrice. C'était renouveler la faute de leurs aïeux Catherine et Jean d'Albret, qui s'obstinaient à soutenir les partis contraires des Beaumont et des Grammont, au moment où ces factions décidaient du sort de la Navarre. Boisnormand et Barran reprirent le cours de leurs prédications dans le Béarn et l'Armagnac, le moine David prêcha le calvinisme à Nérac, dans la grande salle du château, que Jeanne avait mise à sa disposition; Mélanchthon l'imita à Tonneins, et Caffer dans le comté de Foix... Cette propagande béarnaise enhardit les religionnaires du Languedóc. Le ministre Berthe professa publiquement à Castres, et fit abjurer quatre cents personnes qui se choisirent un chef militaire afin d'organiser la résistance armée. Il ne faut pas le méconnaître, la protection ouverte de Jeanne d'Albret faisait prendre au calvinisme une phase toute nouvelle; il ne se contentait plus d'être une croyance religieuse, il devenait société politique; il élevait un Etat luthérien au milieu d'un Etat catholique; il dressait un drapeau et commençait à faire marcher l'armée des Bourbons et de Calvin contre celle des Valois et du saint-siége; nous arrivons aux horreurs de la guerre civile.

Les religionnaires de Foix, après avoir tenu plusieurs assemblées à Pamiers et forcé les jésuites à se réfugier à Toulouse, se répandirent dans le comté, pillèrent le couvent des jacobins et les églises de Foix, dévastèrent celle de Saint-Volusien, qu'ils convertirent en temple, firent subir le même sacrilége à l'église de Montgausi; ils chassèrent les religieux de l'abbaye du

Mas-d'Azil et fortifièrent les grottes à peu près imprenables de cette ville (1). Ceux de Béziers, tout aussi ardents, réunirent deux ou trois cents soldats pour s'emparer des églises. Le vicomte de Joyeuse, gouverneur du Languedoc, prévint la tentative : il se transporta dans cette ville avec les gens d'armes du Roussillon (9 octobre 1561), se rendit maître du ministre Vivès, qu'il conduisit hors des murs, et comme celui-ci voulut prendre la fuite, un coup de feu l'étendit roide mort. Le lendemain, Joyeuse assembla les habitants et les exhorta à la paix; on lui réclame le ministre Vivès, il ne peut produire qu'un cadavre. Alors la fureur populaire éclate; il a toutes les peines du monde à s'échapper; la population ferme les portes, occupe les remparts et se déclare en insurrection ouverte. Joyeuse ne tarda pas à prendre sa revanche; il ramena les troupes du Roussillon, une décharge de mousqueterie renversa plusieurs religionnaires qui abandonnèrent une partie des murailles; un officier catholique nommé Loudun, assiégé dans une tour par

(1) Vaissette, t. VIII, p. 342. — Les grottes du *Mas-d'Azil* forment un immense *tunnel* naturel qui perce la montagne d'outre en outre et donne passage à la rivière de Rise. Des milliers de personnes peuvent s'y réfugier et n'ont qu'à fortifier les deux ouvertures pour y trouver une sécurité complète. La Rise leur procure le double avantage de les abreuver abondamment et d'alimenter des bassins intérieurs artificiels qui, par leur rupture au moment où les assaillants parviendraient à pénétrer dans la grotte, les entraîneraient infailliblement dans cette inondation ménagée au moment opportun. Ce caprice de la nature servit à toutes les époques de refuge aux populations de la contrée: aussi donna-t-il son nom à l'abbaye et à la petite ville de *Mas-d'Azil,* fondées à un kilomètre de son entrée inférieure.

le peuple, fut obligé de s'y barricader pour échapper à sa fureur. Joyeuse parvint cependant à expulser tous les religionnaires de Béziers, et il put revenir à Narbonne calmer l'effervescence que ces désordres propageaient jusque dans le Roussillon (1).

Quoique battus à Béziers, les huguenots osaient exposer leurs prétentions jusque dans les états de Languedoc. Joyeuse les ayant ouverts dans cette ville (22 novembre 1561), dans le but de réclamer les trois cent soixante-dix mille livres ordinaires du principal de la taille, plus une somme extraordinaire destinée aux dettes de l'Etat, et un nouveau subside de cinq sols par muid de vin, les religionnaires profitèrent du mécontentement public et firent demander par l'avocat de Nîmes, Chabot, qu'on leur accordât un certain nombre d'églises. La tentative n'eut pas de succès ; les états, après de très-longues discussions, rejetèrent les prétentions du roi comme celle des huguenots ; ils n'accordèrent au premier que la somme extraordinaire de cinq cents livres, et le prièrent d'obliger ses sujets à rester dans l'Eglise romaine, et de forcer les religionnaires à respecter les établissements religieux. Une nouvelle assemblée tenue à Carcassonne (9 avril 1561) consentit toutefois à élever les cinq cents livres promises

(1) Ce fut pendant ce voyage qu'il eut à faire un acte de justice assez étrange. L'ambassadeur du bey d'Alger avait été jeté dans le port d'Agde par la tempête, et les gens de l'évêque s'étaient empressés de s'emparer de ses galères, de les piller *par droit de naufrage*, de dépouiller les Algériens de tous leurs vêtements et de les retenir prisonniers. Joyeuse dut se transporter sur les lieux pour les délivrer, mais il n'osa pas instruire contre les gens de l'évêque ; il se contenta de renvoyer l'affaire devant la cour de France.

à six cents, afin de pouvoir combattre les calvinistes qui s'insurgeaient sur tous les points. On n'était pas d'ailleurs très-rassuré sur l'attitude des Espagnols, qui faisaient des armements considérables à Barcelone (1). Joyeuse reçut l'ordre de se tenir à Narbonne et d'envoyer trois compagnies sur la frontière. Cependant on apprit bientôt que les préparatifs des Catalans étaient destinés à faire une descente en Afrique, et les craintes se dissipèrent (2).

Les progrès des sectes religieuses restent rarement étrangers aux prétentions politiques, et l'on peut se faire une idée des ferments de discorde et du réveil des idées d'indépendance qui agitaient les provinces méridionales par le rapport que Charles IX recevait de Blaise de Montluc, envoyé dans cette région « pour mettre indistinctement à la raison tous ceux qui en *appelleraient à la force.* » Les gens de la religion, disait-il, prêchent publiquement à leur auditoire que la noblesse n'est plus rien ; que ceux qui adopteront leur culte ne payeront aucun devoir aux gentilshommes et aucune taille au roi, attendu que les rois ne peuvent avoir d'autre puissance que celle *qu'il plaît au peuple de leur donner*. Pour mettre le principe en pratique, quand les procureurs demandent les rentes à leurs

(1) Tout Béarnais était considéré comme huguenot et traité en conséquence par les inquisiteurs aragonais et catalans. Des habitants de la vallée d'Aspe ayant franchi la frontière, furent arrêtés à Camfranc et contraints de rétrograder. Un habitant de Bareton s'étant rendu en Navarre, fut immédiatement emprisonné et dut faire venir un certificat de bon catholique, signé du curé d'Arête, pour être remis en liberté. (Poeydavant, t. I, p. 173.)

(2) Vaissette, t. VIII, p. 350 à 354.

tenanciers, ceux-ci leur répondent de leur montrer en la Bible le passage qui les oblige à les payer. Néanmoins, ces religionnaires, si relâchés à l'endroit de l'autorité royale, entretiennent des surveillants armés de nerfs de bœuf, appelés *johannots*, avec lesquels ils maltraitent les pauvres paysans qui refusent d'aller aux prêches.

Arrivé sur les lieux, Montluc se fit adjoindre de Burie, lieutenant du roi de Navarre dans la Guyenne; puis il pénétra dans la Gascogne et châtia cruellement les calvinistes de Saint-Médard, d'Astafort et de Montjoie; mais ces rigueurs, loin d'apaiser l'irritation, achevèrent de soulever les esprits et poussèrent bon nombre de Gascons à faire cause commune avec les Béarnais. Malgré la réunion de leurs forces, une bataille, livrée à Langon par Montluc, dispersa les huguenots et obligea Jeanne d'Albret, leur protectrice, à évacuer Nérac et la basse Gascogne, et à remonter dans le Béarn. Une guerre sans merci, sur laquelle Montluc nous donne les détails les plus horribles, ensanglanta longtemps le bassin de la basse Garonne, et l'on put suivre les traces du terrible chef catholique *aux cadavres pendus aux arbres et aux piliers des halles* (1).

(1) Montluc s'était fait sur ce point des principes bien réfléchis, qu'il exécutait froidement, par tactique de guerre contre les sentiments de son cœur, évidemment moins cruels qu'on ne le pense : « Je me délibérai de mettre toute peur et toute crainte en arrière, dit-il, et d'user de toutes les cruautés que je pourrais. » Il était persuadé qu'un homme *pendu* faisait plus d'effet que *cent tués au combat*. « D'après cette conviction, poursuit-il, à Sauvetat j'en pris quinze ou seize, lesquels je fis pendre sans dépendre ni encre ni papier et sans les vouloir écouter, car ces gens parlent d'or. A Monségur, la tuerie dura dix heures au plus;

Pendant que Jeanne et son général calviniste Duras étaient aux prises avec ce successeur de Simon de Montfort, Antoine de Bourbon, rattaché au parti contraire, abandonnait le midi à sa femme et combattait les huguenots à Rouen; mais il ne tarda pas à recevoir une blessure mortelle au siége de cette ville, et il rendit, quelques jours après, le dernier soupir à Andelys-sur-Seine (19 novembre 1562). La mort de ce prince doux, affable, mais faible et toujours indécis entre Rome et Genève, délivra Jeanne de toute contrainte; elle ne se contenta plus de protéger les calvinistes, elle abjura le catholicisme et adopta la nouvelle religion avec une ardeur qui lui faisait écrire à la reine mère: « Si je tenais mes États et mon fils dans la main, j'aimerais mieux les jeter à la mer que de les conduire à la messe. »

Sur ces entrefaites, l'édit de tolérance de janvier 1562, rendu par Catherine de Médicis, permit aux religionnaires de tenir leurs prêches dans certains

---

je fis pendre les officiers du roi et les consuls avec leurs chaperons au col. Il ne se parlait point de rançon, sinon pour les bourreaux. Je m'en allai autour des murailles, et tant qu'il en sautait par-dessus, cela était mort. Le capitaine Héraud, brave soldat, fut *pendu*... » Montluc appelait cette opération *brancher*. Héraud comptait que sa bravoure le sauverait; elle fit sa perte. « A Tarraube, je fis jeter dans un puits tous ceux qui s'y trouvèrent. Le puits, qui était très-profond, s'en remplit tout, de sorte que l'on les pouvait toucher avec la main... » Est-il étonnant, après ces façons de procéder, que lorsque les huguenots entendaient parler de Montluc, « il semblait qu'ils avaient le diable à la queue »? — « A Feugaroles, poursuit-il, nous étions si peu que nous ne pouvions suffire à tuer tout. Les bandoliers les tiraient comme au gibier. » (*Mémoires*, t. I.)

lieux qu'on leur désignerait; Cruzol se rendit dans le Languedoc pour y établir l'ordre en faveur de cet acte de transaction. Mais les partis passionnés voulurent-ils jamais accepter les concessions qu'on leur accorde? Les religionnaires trouvèrent l'édit insuffisant, les catholiques le jugèrent excessif, et, loin d'être un gage de paix, il devint un nouveau signal de guerre civile.

A Castelnaudary, pendant que les calvinistes faisaient leurs prêches dans une maison désignée à cet effet, les chanoines armèrent les religieux et quelques exaltés; ils envahirent le temple, assommèrent une soixantaine de sectaires, parmi lesquels furent confondus le trésorier de la reine mère, deux consuls et un juge chargé de maintenir l'ordre. A Carcassonne, les catholiques refusèrent de laisser les calvinistes prendre possession de l'hôpital des pestiférés qu'on leur avait cédé, et l'on en appela à l'argument des coups de canon et des arquebusades. Limoux eut aussi ses sanglantes émeutes : huit catholiques y perdirent la vie, et les religionnaires restèrent maîtres de la ville.

Joyeuse, effrayé de cette inobservation de l'édit de janvier, craignait que les Espagnols ne profitassent de ces troubles civils pour envahir le Languedoc; il écrivit de Carcassonne à la reine mère (5 mai 1562) que les Catalans se fortifiaient dans le Roussillon, levaient les troupes dans la province, et que don Garcia de Tolède approvisionnait Perpignan.

Les progrès du calvinisme n'étaient pas moins inquiétants dans le Béarn; Jeanne d'Albret, ne gardant plus de mesures, ne plaçait près de son fils Henri que des professeurs *de la religion*, tels que Pons de la

Case, Bauvais, Lagaucherie, Florent Chrétien, d'Aubigné et Théodore de Bèze. La cathédrale de Lescar, dernière sépulture des vicomtes, fut un jour envahie par les religionnaires, qui brisèrent les autels et les fonts, et enlevèrent les ornements; Jeanne ne craignit pas de sanctionner ces violences et d'inaugurer le nouveau temple sur les cendres mêmes de Gaston et d'Henri d'Albret, en y célébrant la cène avec les ministres. Cependant elle ne triompha pas sans opposition. L'évêque d'Oloron, Claude Régin, accusé de favoriser les sectaires, avait lâchement abandonné son diocèse; les chanoines refusèrent de se soumettre, et l'un d'entre eux, nommé Claude Abadie, essaya de se fortifier dans le palais épiscopal; mais il fut obligé de se rendre, et ceux qui avaient osé résister à l'intolérance furent conduits dans les prisons de Pau. Jeanne ne recula plus devant aucun moyen de propagande, quelque violent qu'il pût être; elle fit venir un docteur génevois, qui forma vingt ministres chargés de prêcher en langues béarnaise et basquaise. La dévastation de l'église de Lescar se renouvela sur un grand nombre de points; les calvinistes voulurent rendre l'exercice du culte catholique impossible, en détruisant les sanctuaires et en expulsant les prêtres.

Le prince de Condé, frère du roi de Navarre, proclamé chef des huguenots, donna bientôt une autorité plus officielle à ce gouvernement de l'insurrection; une grande partie du midi de la France se déclara pour lui; Castres, Castelnaudary, Saint-Pons, Agde, Anduse, arborèrent son étendard. Jacques de Cruzol, frère du comte de Cruzol, que la cour avait envoyé pacifier le Languedoc, fut chargé par le prince de Condé de soutenir les calvinistes dans cette même

province, et les deux frères remplirent avec une égale fureur la mission qui devait les mettre face à face. De toutes parts on avait pris les armes, et toute tentative de pacification devenait superflue.

Montluc, maître de Toulouse, tenta, mais en vain, de reprendre Montauban ; Jean de Levis ayant marché contre Limoux, éprouva d'abord deux échecs, et, malgré l'artillerie venue de Carcassonne, il fut repoussé par les renforts des religionnaires accourus de Foix. Néanmoins, un habitant dont la maison était contiguë aux remparts lui ouvrit les portes de la ville ; les catholiques s'abandonnèrent à toutes les conséquences du pillage, massacrèrent trois cents religionnaires et en pendirent soixante (1562). Les huguenots ne tardèrent pas à prende leur revanche : Maguelonne tomba au pouvoir de ceux de Montpellier, les images y furent détruites, les tombeaux de la cathédrale profanés ; Jacques de Cruzol, lieutenant du prince de Condé, se trouvant maître de tout le bas Languedoc, marcha sur Agde et sur Béziers, que les huguenots lui livrèrent ; le pillage des églises, la mort des ecclésiastiques ou leur emprisonnement, la fonte des cloches transformées en pièces d'artillerie, furent partout la conséquence de cette campagne.

Cruzol s'étant retiré dans le bas Languedoc, Joyeuse profita de son éloignement pour attaquer Agde avec quatre mille fantassins, quatre cornettes de cavalerie et quatre pièces de canon ; mais après deux assauts meurtriers, le retour du chef huguenot le contraignit à se replier sur Pézénas (4 novembre 1560), et les catholiques ajoutèrent à cette perte celle d'Aniane et de Puylaurens (28 décembre). Ils ne négligèrent aucun effort pour regagner le terrain

perdu; Joyeuse réunit les états à Carcassonne, et en obtint sans difficulté trois cent mille livres destinées à lever des troupes. Le cardinal d'Armagnac, légat du saint-siége en Béarn, écrivit à Jeanne d'Albret sa cousine pour se plaindre des excès des calvinistes et l'engager à répudier leur cause, en s'appuyant sur des considérations non moins politiques que religieuses; mais il avait affaire à une *tête forte*: Jeanne combattit tous ses arguments par des citations bibliques très-longuement développées, et lui déclara, en manière de conclusion, *qu'elle n'était pas assez simple pour reconnaître, comme la France, les droits d'un légat du saint-siége, attendu qu'elle ne voulait relever que de Dieu* (1).

Le calvinisme, appuyé avec cette énergie, prit une audace nouvelle; l'évêque d'Oloron, Claude Régin, imbu des doctrines luthériennes, mais étranger au Béarn, reçut des lettres de naturalisation; Louis d'Albret continua de favoriser les gens de *la religion;* Jeanne leur distribua tous les emplois; le titre de catholique devint une cause de proscription; le conseil de Béarn n'eut plus dans son sein que des calvinistes ardents; et lorsque Jeanne fut rappelée en France en 1566, elle confia ses Etats au duc de Grammont, chef des Gascons dans l'armée du prince de Condé.

Soyons juste cependant. Jeanne, malgré son attachement au calvinisme, ne poussait pas encore son zèle jusqu'à l'intolérance. Elle ne proscrivit pas le catholicisme; elle se borna à décréter la liberté des cultes, à mettre certains couvents abandonnés et

(1) Faget de Baure, p. 428 à 434. — Ollagaray.

une partie des églises à la disposition des protestants. Mais à une époque où la tolérance était un principe incompris, où la violence des passions le rendait inadmissible, ce partage de l'Etat entre deux religions faisait crier les catholiques à la persécution et les calvinistes à la tiédeur. Les événements allaient bientôt entraîner les deux partis bien au delà des garanties de liberté que Jeanne avait espéré leur donner pour limites (1); le voyage qu'elle fit à Paris coïncidait avec de nouveaux projets de paix. La reine mère avait écrit à Jacques de Cruzol (1er avril 1563) pour le presser de mettre bas les armes; mais il avait répondu que les catholiques continuant de piller et d'opprimer les religionnaires, ceux-ci ne pouvaient se désarmer sans courir risque de la vie. Néanmoins l'édit de pacification fut rendu; Cruzol ne fit plus de résistance; il remit les places occupées par les religionnaires, et Damville, arrivant d'Espagne pour prendre le commandement du Languedoc, fit rouvrir les églises et rétablir le culte catholique dans les lieux où il avait été proscrit. Cet acte de réparation ne pouvait satisfaire les catholiques ardents; le 4 novembre 1563, les états, réunis à Narbonne sous la présidence de l'évêque de Montpellier, réclamèrent à l'unanimité l'abolition du calvinisme. Une peste terrible décimait la population de Perpignan (1563) et ranimait les fureurs des deux

(1) Voir Poeydevant lui-même, peu suspect en cette matière, t. I, p. 216 à 219 : — « La reine Jeanne, disait Théodore de Bèze, s'y portait fort froidement (au service du calvinisme), craignant de perdre ses biens et se fâchant de laisser beaucoup de choses du monde pour se ranger sous une plus sûre règle de la religion. »

partis, qui s'accusaient réciproquement de provoquer la colère céleste (1).

Le saint-siége ne pouvait plus fermer les yeux sur une révolte religieuse qui avait son quartier général dans la Navarre et gagnait tout le midi de la France; il excommunia Jeanne d'Albret et la somma de comparaître à Rome dans six mois, délai après lequel ses Etats devaient être offerts au premier occupant. Il n'est pas besoin de dire que la reine calviniste ne répondit pas à l'appel d'un pouvoir qu'elle ne reconnaissait pas. Si la menace de Rome demeura sans effet à son égard, il n'en fut pas ainsi à l'endroit de Louis d'Albret, évêque de Lescar; il fut condamné par l'official d'Auch et dégradé avec éclat devant le porche de la cathédrale de cette ville (1563).

Cet acte du saint-siége enhardit les catholiques jusqu'à la témérité. Jeanne avait interdit les processions et les cérémonies extérieures; le clergé de Pau, voulant protester contre cet édit, célèbre la Fête-Dieu en grand apparat; les protestants accourent et lancent des pierres. On en vient aux mains des deux côtés. A Lescar, la femme Sérény fit seule avec ses filles et ses servantes la procession de la Fête-Dieu sans être troublée dans cet exercice de piété. Si les calvinistes interrompaient quelquefois les cérémonies

---

(1) Philippe II s'occupait d'arrêter le fléau avec la plus louable sollicitude; il ordonnait de brûler les vêtements des malades, d'allumer de grands feux, de tirer le canon de la citadelle pour purifier l'air, et il interdisait toute communication avec les maisons des pestiférés: ces soins étaient inutiles; l'épidémie poursuivait sa marche et menaçait le Languedoc. (Henry, *Hist. du Roussillon*, t. II, p. 279.)

de l'Eglise, les catholiques ne se montraient pas plus tolérants envers celles des protestants. Ceux qui se rendaient aux prêches étaient fréquemment insultés et atteints de projectiles (1).

Les foudres pontificales qui, sous Innocent III, avaient armé les croisés de Simon de Montfort et couvert le Languedoc de ruines et de sang, grondaient de nouveau sur les Etats pyrénéens. Charles IX, loin d'être l'exécuteur des arrêts du saint-siége à l'égard du Béarn, comme Monfort, Philippe le Hardi et Ferrand l'avaient été autrefois à l'endroit du Languedoc, de la Catalogne et de la Navarre, s'opposa au contraire à la confiscation des Etats de Jeanne d'Albret et se déclara le protecteur des orphelins Henri et Catherine. Après cet acte de tolérance et de probité qui inaugura la majorité de Charles IX, entré alors dans sa dixième année, ce roi, qu'on a injustement représenté comme une bête féroce stupide, fit une tentative plus générale de pacification. Il voulut visiter ses vastes possessions afin d'apporter dans toutes les provinces un remède direct aux guerres civiles et religieuses qui les avaient troublées et menaçaient de les inonder de sang. Suivi de la reine, de ses frères les ducs d'Anjou et d'Alençon, et du prince de Navarre, il entreprit le voyage le plus long et le plus consciencieux qu'un roi ait exécuté. Après avoir visité les villes de l'ouest, il parcourut la Provence et le Languedoc, s'arrêta à Béziers, qui lui fit présent d'une coupe d'argent remplie de médailles d'or, puis à Narbonne, d'où il jeta un regard d'envie sur ce comté de Roussillon possédé par les Espagnols et si ardemment convoité par

(1) Poeydavant, t. I, p. 230.

la France. Arrivé dans la haute cité de Carcassonne le 12 janvier, il y resta jusqu'au 20, assiégé par les neiges et les glaces. Il descendit enfin dans la basse ville, visita l'église Saint-Michel, qui avait servi de citadelle pendant les troubles. Après cette halte prolongée, il fit à Toulouse une entrée solennelle, envoya le sénéchal rétablir le catholicisme à Pamiers, et arriva à Bordeaux le 9 avril 1565. Parvenu à la moitié de son voyage, Charles IX allait en commencer la partie la plus délicate et la plus importante, car il devait longer les frontières du Béarn et avoir une entrevue avec sa sœur Elisabeth, femme de Philippe II, sur les limites des trois royaumes. Après avoir célébré l'Ascension à Bordeaux, il se dirigea vers Basas, Roquefort, Mont-de-Marsan, Tartas, Pontonx, Dax, et atteignit Bayonne le 3 juin. Pendant ce temps, Elisabeth, accompagnée par les évêques de Calahora, de Pampelune et d'Orihuela, venait de Madrid à sa rencontre, en traversant Tafalla, Pampelune et la Guipuscoa. Le duc d'Orléans, frère de Charles IX, se transporta avec une suite nombreuse de gentilshommes à Hernani; il accompagna sa sœur par Saint-Sébastien, Renteria, Oyarçum et Irun, jusqu'à Andaye, où elle trouva le roi, la reine mère et le prince Henri de Navarre. Les deux cours réunies firent enfin leur entrée solennelle à Bayonne et y passèrent dix-sept jours au milieu des divertissements et des tournois (1).

(1) Le samedi 23 juin, dit Abel Joan, Leurs Majestés donnèrent un festin aux seigneurs et dames d'Espagne, dans une île distante de Bayonne environ d'une lieue (aujourd'hui l'île du Roi, qui n'a pas moins de quarante-trois kilomètres de superficie), tellement que toute la compagnie y fut conduite en barques et en bateaux somptueusement et magnifiquement

Après les fêtes, Elisabeth fit à sa famille des adieux qui devaient être éternels, et revint en Espagne. Catherine l'accompagna jusqu'à Irun, et le duc d'Anjou poussa jusqu'à Saragosse, pendant que Charles IX s'amusait à voir danser, à Saint-Jean-de-Luz, les belles filles du pays Basque.

Sur ces entrefaites, la mort du comte Louis de Lérin, connétable de Navarre (1565), vint consolider la réunion de ce royaume à la Castille. Le puissant baron ne laissait qu'une fille nommée doña Brianda. La politique castillane avait eu le soin de la marier

---

accoutrés, et en passant eut le plaisir de voir nager et combattre sur mer baleines, tortues, chevaux, loups, tritons et autres semblables animaux et monstres marins fort bien représentés au naturel. Le festin fut bien l'un des plus braves et plus somptueux qui aient été faits de mémoire d'homme, car outre la rareté et le délicat apprêt des viandes, tout le service y fut fait par des gentilshommes et demoiselles déguisés en bergers et bergères fort richement et mignardement habillés. (*Mémoires* de la reine de Navarre, t. I, p. 55.)

Charles IX venait de régler les attributions du gouverneur de Bayonne par une ordonnance du 15 août 1565, datée de Cognac. Il lui confirmait la surintendance et le commandement de la ville, des fortifications et de la campagne environnante; le chargeait de distribuer les hommes d'armes aux divers postes, de donner le mot du guet, de se trouver à l'ouverture et à la clôture des portes, de visiter les sentinelles. Sa juridiction ne s'étendait que sur les soldats et les miliciens. La justice civile était rendue par la cour du sénéchal, composée d'un lieutenant général civil et criminel, d'un lieutenant particulier, d'un procureur et d'un avocat du roi. Bayonne dépendait de la sénéchaussée des Landes, avec Dax et Saint-Sever. Les appels ressortissaient au présidial de Dax pour les matières concernant les présidiaux; au parlement de Bordeaux pour les autres. (*Chronique de Bayonne*, p. 130 à 135.)

avec don Diégo de Tolède, second fis du duc d'Alba, si bien que cet événement fit passer l'immense fortune des Beaumont dans la maison du conquérant de la Navarre (1).

A son retour en France, Charles IX traversa la Gascogne par Nogoro, Eauze, Montréal, Condom, et s'arrêta à Nérac, où l'attendait la cour de Navarre. Jeanne d'Albret lui fit une réception royale, et après vingt et un mois de voyage, Charles rentra à Paris.

Peu de temps après, Jeanne d'Albret, appelée dans cette ville avec son fils pour les affaires de la succession d'Antoine de Bourbon, apprit tout à coup que les Guises voulaient l'enlever avec le roi et la reine mère à leur passage à Meaux. Elle se hâta d'arracher son fils à cet odieux guet-apens, revint sur ses pas et rentra dans le Béarn. Pendant que les deux partis se battaient à Saint-Denis et que les rebelles y perdaient le connétable de Montmorency, Jeanne, inébranlable dans sa ligne politique et religieuse, s'efforçait de faire regagner au calvinisme, dans les Pyrénées, le terrain qu'il perdait dans le nord. Elle se rend d'abord dans les comtés de Bigorre et de Foix, et prend toutes ses mesures pour y propager la réforme. Les ministres avaient déjà prêché leur doctrine dans le Bigorre : les barons donnaient au peuple l'exemple de l'apostasie;

(1) Mariane, t. II, p. 602. — La Saint-Barthélemy fut-elle concertée dans l'entrevue de Bayonne avec la femme de Philippe II? C'est ce qui a été dit sans preuves par des hommes intéressés à donner l'aggravation d'une longue préméditation à un événement horrible qui paraît n'avoir été qu'une explosion spontanée des colères politiques. Mais quelques années nous séparent encore de ce drame funeste; nous devons suivre le cours des événements qui allaient le préparer.

quelques prêtres même les imitaient pour abandonner le célibat.

Le pays de Foix ressentit le contre-coup de ce mouvement. L'évêque de Pamiers, Robert de Pellève, ayant voulu interdire le culte réformé, malgré l'acte de pacification, obtint du conseil du roi un édit favorable (23 février 1566); le gouverneur Damville essaya de le faire exécuter. Aussitôt les religionnaires prirent les armes à l'occasion de danses exécutées par les catholiques, ils tombent sur les danseurs qui se réfugient chez un chanoine et dans des couvents; les calvinistes les y poursuivent, plusieurs religieux sont massacrés, les couvents des carmes, des dominicains et des franciscains sont réduits en cendres.

Les catholiques, complétement battus, se réfugièrent à Foix, où ils massacrèrent sept religionnaires et mirent les autres en fuite. Ces désordres sanglants, fréquemment répétés, auraient lassé la patience de tout autre monarque; Charles IX envoya le sieur de Rambouillet sur les lieux pour tenter encore de calmer les esprits; ce dernier eut une entrevue avec de Roses, maître des requêtes de la reine de Navarre, en présence des consuls de Pamiers, et cette ville consentit à rentrer dans l'obéissance (1566) (1).

La cour de Madrid montrait moins de patience à l'endroit des religionnaires. Les troubles qui agitaient la France ne servaient qu'à exciter l'intolérance de Philippe II. Pendant que ce roi faisait construire le prodigieux monastère de Saint-Laurent de l'Escurial, il s'était rendu en pèlerinage à Montserrat afin d'y accomplir les actes de sa dévotion exagérée; de Mont-

(1) Vaissette, t. IX, p. 24 à 28. — Faget de Baure. — Favyn.

serrat il s'était transporté dans la capitale de la Catalogne et avait échangé avec les Barcelonais les serments ordinaires de fidélité (1564). Les provinces basques conservaient encore certains rapports avec le pays de Labour, car le Guipuscoa et la Biscaye dépendaient de l'évêché de Bayonne : Philippe voulut subordonner les circonscriptions religieuses aux frontières politiques et rompre toute relation entre ses Etats et les hérétiques de Gascogne et de Béarn. Il fit des démarches auprès du pape Pie V et obtint sans difficulté un bref qui mettait l'archevêque d'Auch et l'évêque de Bayonne, Jean de Moutier, abbé de l'Escaledieu, en demeure de nommer deux vicaires généraux choisis en Espagne pour gouverner ces deux provinces; ce bref condamnait aussi les deux prélats gascons à voir le pays Basque rattaché à l'évêché de Pampelune, s'ils laissaient écouler six mois sans nommer leurs délégués (1).

Cette sommation portait une atteinte trop directe aux droits des évêques béarnais et gascons pour qu'ils s'empressassent d'y répondre; ils espéraient pouvoir gagner du temps et faire revenir la cour de Rome sur son décret; mais sa résolution était arrêtée, on ne pouvait l'ébranler par un subterfuge; le pape répondit à leur hésitation par une excommunication qui atteignit l'archevêque d'Auch et ses suffragants de Dax, d'Oloron et de Lescar.

Jeanne d'Albret, directement frappée en la personne de prélats considérés comme des *modèles de tolérance*, brûlait de prendre sa revanche contre le saint-siége. Elle rentra dans ses Etats et se dirigea d'abord vers le

(1) Féliu, t. III, p. 202. — Manuscrit de Bayonne.

pays de Foix, où des troubles graves ne cessaient d'éclater... Arrivée à Saint-Gaudens, elle reçut un messager du prince de Condé et des chefs protestants, qui lui fit connaître le guet-apens auquel ils venaient d'échapper. La gravité de ces nouvelles la fit renoncer au voyage de Foix ; elle rentra précipitamment dans le Béarn, où une vive émotion ne tarda pas à se produire. Les calvinistes assemblés à Pau, allant au-devant de ses intentions, réclamèrent l'abolition du culte romain. Jeanne, heureuse de cette démarche, n'osa pas cependant en suivre toutes les conséquences ; elle commença par proclamer officiellement le calvinisme, et défendit du même coup les blasphèmes et les processions, les jeux de hasard, les danses, et les enterrements dans les églises ; elle donna des traitements aux ministres, enleva aux ecclésiastiques le droit de conférer les bénéfices ; un sénat spécial fut chargé de veiller aux intérêts des religionnaires et des mœurs, et de choisir un certain nombre d'enfants qui devaient être élevés dans le collége de l'ancien couvent des dominicains d'Orthez (1).

Ces ordonnances furent enregistrées avec empressement par le conseil, dévoué à la nouvelle religion ; aussitôt les catholiques effrayés se réunirent à Pau,

---

(1) Une patente de Grammont (4 février 1864) avait ordonné aux religieux d'évacuer leur couvent et de choisir un autre local à leur convenance. Les sciences, les lettres, le droit, la théologie et la médecine devaient être enseignés, dans la nouvelle université, par des professeurs calvinistes, qui se montraient fiers de répondre à la devise de Jeanne : « Sic Johanna Orthesii novas Athenas instituit, decusque avorum auget. » Cet établissement remplaça le collége que Henri II et Marguerite avaient fondé à Lescar.

chez le baron de Miossens, pour veiller à leur propre défense ; le baron d'Arros, peu soucieux du droit de réunion que les huguenots n'avaient cessé d'exercer dans les provinces les plus exclusivement catholiques, protesta contre cette assemblée prétendue illégale, et ses membres consentirent à demander l'autorisation à la reine. Jeanne d'Albret refusa de l'accorder. La nouvelle d'une conspiration ourdie contre elle l'avait exaspérée ; on rapportait que le baron de Navailles, Bordenave, l'abbé de la Sauvelade, plusieurs députés des vallées et des chapitres devaient l'enlever et la livrer aux inquisiteurs espagnols pour la faire condamner comme hérétique. Les catholiques, forts de leur droit, passent outre et se rassemblent chez l'évêque de Lescar, auprès duquel ils croient trouver plus de sécurité. Le comte de Grammont revient sur ses pas, et après avoir conseillé la publication des ordonnances, il engage à la suspendre. Jeanne répond à cet avis en faisant détruire les autels et les images dans toutes les églises. Ce signal de la persécution devient celui de la résistance. Les paysans restent catholiques en dépit des grands, généralement attachés à la nouvelle religion ; ils prennent les armes pour défendre leurs temples profanés, les plus indifférents observent une prudence que les calvinistes prennent pour une adhésion.

Qu'il nous soit permis de bien établir cette attitude des paysans et de la petite bourgeoisie, elle a bien son importance... Nous allons voir Jeanne d'Albret, sa cour et une bonne partie de la noblesse faire grand bruit du triomphe du calvinisme : il n'y aura là qu'une victoire toute factice, tout officielle, fondée sur l'antagonisme contre l'Espagne et la France, sur l'orgueil des uns, les ambitions d'un plus grand nombre et les

convictions de quelques rares philosophes. Quant aux laboureurs et aux bergers, la grande majorité reste complétement indifférente à des innovations religieuses quelle ne comprend pas, et se rattache aux croyances catholiques qu'elle avait adoptées un peu tard, comme nous l'avons dit, mais auxquelles elle tenait par cette force de l'habitude si tenace chez les habitants des champs, comme en donnèrent la preuve les *pagani* de la société romaine. Le paysan fut toujours très-attaché à ses intérêts matériels, et peu pressé de courir les aventures pour des questions de spéculation intellectuelle ou morale ; il laissa donc sur plusieurs points la cour et le conseil souverain de Béarn publier des arrêtés hostiles à la cour romaine, sans protester d'une manière bruyante, courbant un peu la tête pour laisser passer l'orage, et continuant à faire en cachette ses actes de dévotion catholique, pratiquant les sacrements sans s'en vanter :

Prenons acte de cette situation des esprits dans la classe agricole et laborieuse, nous aurons occasion d'en donner des preuves réitérées.

Cependant la scène politique, le théâtre ouvert à tous les yeux, sont occupés par les violentes persécutions des corps officiels et par quelques résistances a main armée : plusieurs prêtres catholiques, parfaitement en droit de résister à leurs persécuteurs, parviennent à soulever les paysans les plus résolus. Jean de Sales, abbé de Sauvelade, assiége les huguenots à Oloron ; Supersuntis, Testa et le cordelier Perquete se mettent également à la tête des catholiques ; le sénéchal fait arrêter les plus ardents, commence leur procès, les états assemblés se pressent autour de la reine pour la protéger contre cette agitation croissante.

D'Andoins, d'Arros, et surtout le comte de Grammont, y soutiennent avec chaleur les dernières ordonnances. L'évêque Claude Régin, moins favorable aux calvinistes depuis que Jeanne d'Albret avait attaqué les pouvoirs du clergé, emploie toutes ses forces à les combattre : « Malheureux, lui réplique la reine, tu m'as conseillé toi-même de ne pas aller à la messe. » Après de longues et violentes discussions, les catholiques l'emportent et veulent faire modifier les édits; mais Jeanne demeure inflexible; elle dissout les états et récompense le zèle de Grammont en faisant épouser à son fils aîné la belle et riche Corizande d'Andoins, que l'amour d'Henri IV devait rendre célèbre.

La prudence ramena la reine à des idées moins tranchées; elle se transporta à Tarbes pour y présider les états de Bigorre (juillet 1567), et rendit une ordonnance qui défendait de porter des armes à feu, de tenir des assemblées publiques sans autorisation, de piller les églises et de mettre des obstacles aux cultes religieux, sous peine de mort et de confiscation des biens... Cette pénalité souleva de grandes disputes dans le conseil : le syndic Gassion prétendit qu'elle violait les lois par une extension du crime de lèse-majesté, et que l'ordonnance royale ne pouvait recevoir d'exécution avant d'avoir été communiquée au pays et approuvée. L'avocat général d'Arreau fit passer outre en s'appuyant *sur la gravité des circonstances*, et le conseil ordonna que l'édit serait publié par les jurats; il donna néanmoins acte de sa protestation au syndic, et lui permit de se pourvoir devant la reine.

Il en eût moins fallu pour faire courir aux armes les catholiques, que cette protestation encourageait; il faut d'ailleurs reconnaître que la Navarre avait accueilli

le calvinisme avec moins de chaleur que le Béarn; la ville de Bayonne même demeura presque entièrement étrangère aux troubles religieux (1).

Sous l'empire de cette exaltation, plusieurs gentilshommes s'insurgèrent dans la Basse-Navarre et se donnèrent pour chef de Luxe, intendant royal de la vicomté de Soule. Donesain, Moneins, Amendarits et Detchaux vinrent le joindre à Mauléon aux cris de Vive l'Eglise catholique ! et ils s'emparèrent de Garris, seul château fort de la contrée. Henri de Navarre, inquiet de cette insurrection, se rendit auprès des rebelles et parvint à les apaiser en leur promettant toutes garanties pour leur culte. Mais Jeanne étant arrivée à sa suite, fit pendre trois seigneurs qui avaient pris part au siége de Garris, et convoqua les états de la Basse-Navarre à Saint-Palais. Au lieu de répondre à l'appel, les gentilshommes navarrais se retirèrent dans les montagnes pour protester, et Jeanne d'Albret, exaspérée, fit assiéger Garris, défendu par de Luxe, Moneins et Donesain.

La guerre civile prenait des proportions effrayantes et ne se concentrait pas dans le Béarn. Le Languedoc était en feu. Condé, chef des religionnaires, avait envoyé Bernard-Roger de Comminges, Bertrand de

(1) On ne peut citer qu'un acte de persécution commis à l'égard d'un réformé. Il est vrai qu'il était propre à intimider ceux qui auraient été tentés de suivre son exemple, car le patient fut condamné à faire amende honorable à Dieu, au roi, à la justice, pieds et tête nus, en chemise, une torche ardente à la main, la corde au cou et un fagot sur les épaules; à entendre un sermon à genoux, placé sur un échafaud, et à quitter la ville après avoir été fouetté par le bourreau dans les rues et les carrefours. (*Chronique*, p. 137.)

Rabastens, le vicomte de Monclar et le vicomte de Common prendre possession des villes qui avaient expulsé les catholiques et détruit leur culte; le mal était si grand que les états de Languedoc, convoqués à Narbonne (16 mars 1568), ne purent réunir que les députés de Carcassonne et de Toulouse. Charles IX demandait cent cinquante mille livres pour combattre les rebelles; ces deux sénéchaussées, incapables de les fournir, prièrent le roi de prendre cette somme sur les biens enlevés aux religionnaires révoltés. Les agitations religieuses ne pouvaient manquer de réveiller l'esprit turbulent des vieux débris de la féodalité. Les *Vandos*, dont nous avons constaté les excès du temps des comtes de Paillars et de Llordat, se relevèrent dans les Pyrénées. Un certain Jean Guilhem, de la vallée d'Aure, se mit à la tête d'une bande et pilla les églises de Ger, de Pintac et de quelques autres villages; puis, s'emparant de l'abbaye de l'Escaledieu, il y établit son quartier général et entreprit le siége du château de Mauvezin; mais les seigneurs de Montsérié, d'Ouront et de Tilhouse le forcèrent à l'abandonner : ils prirent d'assaut l'abbaye et pendirent le capitaine et ses soldats (1567) (1).

(1) Davesac, t. II, p. 176. — Ces actes d'insubordination, suites inévitables du vieil esprit d'indépendance, battu maintenant en brèche par les progrès de l'autorité royale, trouvaient mille moyens de se répéter. Pendant que les braves seigneurs satisfaisaient leur ambition et leur vengeance, sous le prétexte de se battre pour Rome ou pour Genève, un Gascon nommé de Gourges, des environs de Mont-de-Marsan, s'abandonnait à son humeur aventureuse et turbulente sans répandre le sang de ses concitoyens. Etant parvenu à équiper trois navires (1567), il enrôle cent cinquante arque-

La France ne pouvait rester étrangère aux troubles du Béarn et du Bigorre; le parlement de Paris envoya le Gascon Raymond de Sarlabous à Tarbes, afin de protéger les catholiques; ce chef assembla les états dans le palais épiscopal (1568), et les somma, au nom du roi de France leur souverain, de désigner deux barons pour gouverner le comté et prévenir les désordres. Le sénéchal Arnaud de Pardaillan et Jean de Bazillac reçurent cette mission délicate, et le juge mage calviniste Caza fut remplacé par Galosse. Cette tentative de pacification s'étendit au Béarn. Charles IX chargea la Mothe-Fénelon et Bertrand de Salignac d'apaiser les troubles de ce royaume et d'engager la reine, dominée par les calvinistes, à se

---

busiers et quatre-vingts matelots qui pouvaient être convertis en soldats, et se dirige vers l'Amérique, dans le canal de Bahama. Il s'empare d'un fort, tourne son artillerie contre deux autres et s'en rend maître. Les soldats espagnols prisonniers furent conduits à Saint-Augustin, où des Français avaient été précédemment pendus, *non comme Français, mais comme hérétiques.* De Gourges revint à la Rochelle le 6 juin 1568. La cour désavoua son entreprise pour plaire à l'Espagne, on aurait livré sa tête à cette nation, s'il n'avait réussi à se cacher dans les landes; il allait prendre du service en Angleterre, sous Elisabeth, lorsqu'il mourut à Tours. (Risbey, *Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 162.)

Les flibustiers basques ne le cédaient en rien aux Gascons. Une foule d'audacieux capitaines partaient de Passages ou de Fontarabie, de Saint-Sébastien ou de Saint-Jean-de-Luz, et livraient aux ports d'Amérique et aux galions espagnols une guerre de forban des plus redoutables. « Une flottille partie de Saint-Jean-de-Luz, écrivait un auteur espagnol en 1559, osa même attaquer un domaine du roi d'Espagne sur la route des Indes. Après l'avoir pillé et livré aux flammes, elle emmena tous les habitants prisonniers. » (*Chronique de Bayonne*, p. 132.)

retirer à Paris avec ses enfants. Jeanne d'Albret feignit d'accepter sa protection; elle quitta Pau avec Henri et Catherine, sous l'escorte de cinquante gentilshommes, passa à Vic-Bigorre, à Nérac, à Castel-Jaloux, à Tonneins; mais au lieu de pousser jusqu'à Paris, où elle aurait subi la domination du roi de France, elle se dirigea vers l'Aunis, quartier général du calvinisme. Accueillie à Cognac avec acclamation par l'amiral de Coligny et le prince de Condé, elle se retira à la Rochelle avec sa fille et laissa son fils Henri aller faire ses premières armes au siége d'Angoulême, où Condé son oncle le fit proclamer chef des huguenots et de *l'armée des princes*. Cette résolution fut provoquée, il est vrai, par une tentative de Montluc, qui voulait enlever le jeune Henri; mais elle n'en fut pas moins fatale; car elle autorisait Charles IX à ne plus garder de ménagements envers le Béarn et sa souveraine : Montluc, gouverneur d'Aquitaine, reçut en effet l'ordre de reprendre la guerre avec la résolution naturelle à son caractère; il poursuivit les huguenots dans la basse Gascogne, et mit les villes en état de défense. Quelques-unes, cependant, refusèrent de recevoir les soldats d'un roi de France dont elles redoutaient les entreprises, et les habitants de Mont-de-Marsan jurèrent, sous peine de mort, de se garder eux-mêmes et de résister aux huguenots comme aux catholiques.

CHAPITRE IV

LE BÉARN ENVAHI PAR LES FRANÇAIS ET RECONQUIS PAR MONTGOMERY.

Charles IX veut envahir le Béarn. — De Luxe allié avec la France. Résistance des Béarnais commandés par d'Arros. — Terride marche sur le Béarn. — Presque toutes les villes se soumettent. — Massacres à Lescar. — Réunion des catholiques en assemblée. — Ils acceptent avec restriction la protection de la France. — Prise de Pau. — Les parlements de Toulouse et de Bordeaux se disputent le Béarn. — Siége de Navarrenx. — Résistance vigoureuse. — Réaction catholique. — Montgomery se rend dans le comté de Foix. — Il s'empare du Bigorre. — Massacres et destructions. — Prise d'Ibos. — Terride lève le siége de Navarrenx. — Il est défait à Orthez. — Massacre, incendie de cette ville. — Calvinistes exécutés à Pau. — Montgomery s'empare de cette place. — Rétablissement du calvinisme. — Exécutions et massacres. — Les catholiques dans la vallée d'Aspe. — Confiscation des biens ecclésiastiques. — Prise de Tarbes, de Saint-Pé et siége de Lourdes par Montgomery. — Les catholiques reprennent Tarbes. — Les calvinistes s'en emparent de nouveau. — Les huguenots repoussés du Roussillon. — Siége de Rabastens par Montluc. — Règlements législatifs. — Les catholiques maîtres du pays Basque. — Charles IX offre sa sœur à Henri de Navarre. — Entrevue à Blois. — Jeanne d'Albret meurt à Paris.

Charles IX, bien résolu à ne plus ménager le Béarn, ne recula devant aucun moyen pour se venger des relations de Jeanne d'Albret avec les insurgés de la Rochelle. Pendant que Montluc occupait la Gas-

cogne, le roi de France récompensa de Luxe de sa révolte contre sa souveraine; il lui envoya le collier de l'ordre de Saint-Michel et le chargea d'envahir le Béarn, sous prétexte de l'arracher au pouvoir des calvinistes, qui *retenaient captifs la reine de Navarre et ses enfants*, comme ce roi l'écrivait au parlement de Toulouse. La politique française eut assez de succès chez les Bigorrais; ils n'attendirent pas l'arrivée de Luxe pour se révolter, d'Antin, leur sénéchal, fit abattre les armes de Navarre et proclamer le roi de France : ainsi le royaume de Béarn-Navarre, déjà envahi par l'Espagne au sud des Pyrénées, était fortement entamé par la France au nord de ces montagnes. Dans ce pressant danger, aggravé par l'éloignement de Jeanne et de Henri, le baron d'Arros, lieutenant général de Béarn, convoqua les états à Pau et leur demanda quinze mille écus et douze compagnies d'infanterie. En présence de l'occupation de la Navarre par de Luxe et du Bigorre par le sénéchal de Charles IX, la question religieuse s'effaçait devant la question politique : aussi les catholiques et l'évêque d'Oloron se rangèrent-ils du côté du baron d'Arros; les troupes et les subsides furent accordés sans résistance, et l'on protesta contre les fausses intentions libératrices de la France. Cette circonstance ne fit qu'irriter les deux partis. Le parlement de Bordeaux y répondit en déclarant Jeanne d'Albret rebelle, ses terres confisquées, et Montluc reçut ordre d'exécuter la sentence. La trahison ne tarda pas à aggraver les périls des Béarnais. Gabriel de Béarn, sieur de Garderets, Armand de Gontaut, Sainte-Colombe, Donesain, Moneins, Amendarits, de Horgues, de Saint-Martin, se déclarèrent contre la reine. Charles IX,

agissant dès lors en souverain, envoya Antoine de Lomagne, seigneur de Terride, officier de l'armée de Montluc, gouverner cette province en qualité de lieutenant général. Montluc ne négligeant aucun moyen de « nuire tant aux sujets de la reine de Navarre dans le Béarn que hors du Béarn », ordonne de les arrêter et retenir comme prisonniers de guerre partout où l'on pourra les saisir (1).

L'usurpation de la France sur les Pyrénées navarraises n'avaient rien à envier à celle de l'Espagne. Fernand avait conquis la Navarre à l'aide des factions féodales des Beaumont et des Grammont, Charles IX voulait répéter la même opération à l'aide des agitations religieuses. La confiscation était posée en principe, il ne restait qu'à la mettre à exécution.

Oloron, première ville attaquée, tombe au pouvoir des catholiques; Pontacq et Nay sont enlevés par Sainte-Colombe, qui se livre envers les huguenots aux vengeances les plus horribles. Garderets, arrivant par le Vicbill, fait subir le même sort à Morlaas; Lescar se rend à Gambios; Sauveterre, Salies, Orthez arborent les fleurs de lis de France; partout d'horribles atrocités marquent le triomphe *des étrangers*, et l'on ne justifiera jamais les massacres de Lescar, où le cardinal Louis d'Albret, retenu mourant dans son lit, eut à subir les plus indignes outrages pendant que

---

(1) Les Béarnais faisaient pacager une quantité considérable de bétail dans les landes de Bordeaux. Montluc fit saisir tous ceux des Aspais, des Assaulais et des Baretons; ils furent estimés plus de six cent mille francs. (Vauvilliers, t. II, p. 141.)

plusieurs ecclésiastiques étaient étranglés par le bourreau au milieu de sanglantes orgies (1).

Navarrenx restait fidèle à la reine; les divers détachements de l'armée de Terride ayant franchi le gave à Coaraze en y jetant un pont à l'aide de charrettes remplies de cailloux, se réunirent à Bizanos et allèrent faire le siége de cette place forte (7 avril 1569); elle était défendue par Bazillon, que le lieutenant général d'Arros y avait placé; Grammont convoquait tous les partisans de la reine pour les conduire à la défense de la Navarre. Dans ce pressant danger, Jeanne d'Albret demanda des secours à Elisabeth d'Angleterre; la remise de ses bagues, de ses tapisseries, d'un collier héréditaire et du rubis appelé Balay, lui firent obtenir dix mille angelots anglais, six pièces de canon et trois milliers de poudre. Donc l'intervention anglaise n'était qu'un prêt sur gage.

L'invasion des terres de Jeanne d'Albret s'exécutait avec la même vigueur dans le comté de Foix (1). Le gouverneur de Toulouse, Bellegarde, reprit Carlat aux religionnaires; mais il échoua devant les grottes fortifiées et les remparts du Mas-d'Azil, et il vint rejoindre Montluc dans la Gascogne. Pendant ce temps, Terride, puissamment secouru par l'artillerie arrivée de Dax, prenait possession du Béarn et convoquait les

(1) Au château de Belloc on ne trouve que cinq catholiques et un vieux religionnaire infirme. On ne manqua pas de le massacrer. Le capitaine Melet en ayant découvert un second nommé Artigole, il lui tranche la tête, s'assied à côté du cadavre et prend tranquillement son repas, raconte Ollagaray.

(1) Favyn, p. 859.

Etats. L'assemblée, composée de rebelles, se réunit à Lescar le 4 avril, et Terride lui communiqua le dessein de Charles IX de prendre le Béarn sous sa protection, tout en respectant ses lois, ses coutumes et ses priviléges. Cette promesse atténuante était trop ordinaire dans la bouche des usurpateurs pour que les Béarnais s'y abandonnassent aveuglément. Les états répondirent qu'ils voulaient consulter la reine sur cette protection officieuse de la France; mais Terride refusa d'accorder un délai, et les états, *considérant la force des armées françaises*, furent contraints de subir les offres de Charles IX; cependant ils réservèrent la fidélité qu'ils devaient à Jeanne d'Albret, et n'acceptèrent le lieutenant général français que sous les conditions suivantes : 1° l'indépendance du Béarn serait respectée; 2° on choisirait les magistrats et les commandants de place parmi les Béarnais, à l'exclusion des étrangers; 3° les affaires seraient jugées par les seuls tribunaux de Béarn.

Malgré ces stipulations restrictives, Terride s'appuya sur l'acceptation des états pour marcher contre Pau; le château voulut résister, les canons de Dax obligèrent la garnison à capituler; seize ministres furent enfermés dans le donjon.

Deux commissaires du parlement de Toulouse, dans un empressement peu généreux, s'étaient déjà rendus à Tarbes et faisaient demander à Terride s'il était temps de réunir le Béarn à leur ressort. Le parlement de Bordeaux lui fit adresser la même demande, au mépris de la réserve expresse de la capitulation, qui repoussait tout tribunal étranger. Mais les deux syndics de Béarn établirent dans un mémoire que, depuis plus de trois siècles, le pays était souverain pour sa

juridiction comme pour son indépendance politique, et Terride fut obligé de répondre aux deux parlements un peu trop impatients, *qu'il n'était pas temps encore* de se dépouiller du conseil souverain. Il se contenta, dans cette première expédition, d'obliger les Béarnais à se rendre à la messe et de menacer de mort ceux qui oseraient se présenter aux prêches. C'était beaucoup pour le triomphe du catholicisme; c'était peu pour l'autorité de Charles IX. Son invasion ne marchait pas aussi vite que celle du duc d'Alba à Pampelune.

Après la prise de Pau, capitale du Béarn, Terride revint sur Navarrenx, capitale de la Navarre, à la tête de quatre mille Gascons commandés par Sainte-Colombe, de six mille Basques conduits par de Luxe, et de deux mille Béarnais avec plusieurs pièces de canon. Cette place forte lui opposa six compagnies d'infanterie commandées par Sales, Poqueron, Lamothe, Cortade, Moret, Brasselai, Higuères, Rei, les deux d'Arros et Navailles. Arramis portait les enseignes; Bassillon, l'intendant général d'Arros, avait le commandement en chef. Une résistance très-vigoureuse obligea bientôt Terride à changer le siége en blocus; il convoqua les états catholiques à Luc, et cette assemblée s'empressa de décréter, par opposition aux ordonnances de Jeanne, et d'après les instructions venues de France, que les protestants seraient exclus des emplois municipaux, que leurs biens seraient confisqués, et que des juges dévoués à la France remplaceraient le conseil souverain, composé de huguenots.

Le Béarn et la Navarre étaient définitivement perdus pour Jeanne d'Albret, si elle ne parvenait à repousser l'usurpation de la France. Elle sut profiter du funeste exemple de Jean d'Albret, dans sa lutte avec Fernand,

pour suivre une ligne contraire à celle de ce faible monarque. Son énergique activité répondit aux difficultés de la situation. Elle charge les vicomtes de Montamas et de Common, Paulin et Bruniquel de Perpignan, de former des compagnies dans le pays de Foix, et elle leur envoie pour commandant en chef le comte de Montgomery, vainqueur de Henri II au tournoi du palais des Tournelles, et devenu calviniste frénétique à la suite des persécutions que la reine mère avait vouées au meurtrier de son fils. Le redoutable huguenot, récemment arrivé du Rouergue, passe à Castelnaudary en Lauraguais, domaine particulier de Catherine de Médicis; il remonte l'Ariége et arrive à Mazères, où il dissipe les troupes de Négrepelisse. Se glissant ensuite le long des Pyrénées, pour éviter l'armée de Montluc, il remonte vers Saint-Gaudens et Valentine (1), malgré la vigilance de Sarlabous, de Bellegarde, de d'Ambijoux, lieutenants de Montluc, et saccage Lanemezan, où Sévignac et Monclar viennent le joindre. Voilà donc Montluc et Montgomery en présence... Jamais adversaires n'ont offert une égale identité de caractère sur une même arène politique. Chez le catholique et chez le calviniste on retrouve la même opiniâtreté, la même barbarie, la même fougue; on dirait un seul homme ne faisant que changer de nom et de drapeau pour combattre tour à tour pour Rome et pour Genève.

Parvenu sur les frontières du Bigorre, Montgomery rencontre les capitaines d'Arné et Raymond Pujo, de Vic, qui essayent en vain de l'arrêter; il arrive à Trie, sur la Baïse, brûle le couvent des carmes

(1) Favyn, p. 859. — Faget, p. 452.

et fait massacrer tous les moines; le prieur invoque ses titres de parent assez rapproché pour obtenir sa grâce. « Aussi n'ai-je garde de vouloir vous traiter comme eux, ains vous rendront les honneurs dus à votre naissance, car serez pendu noblement au-dessus de la porte », répondit le féroce calviniste, et la sentence fut exécutée... De Trie, Montgomery traverse le Rustan, défonce le chevet de l'église du couvent de Saint-Sever et détruit le cloître. Les religieux avaient eu le temps de soustraire à sa fureur la châsse de marbre qui renfermait les cendres de saint Libérate, premier martyr du Bigorre; ils la transportèrent à Mazères, près de Plaisance, d'où elle ne devait plus être enlevée. Après avoir traversé l'Adour à Mongaillard et atteint Laloubère, il voulut attaquer Tarbes, défendu par le chevalier Villambits et deux mille hommes; mais un de ses détachements qui marchait sur le faubourg de Sède fut mis en fuite par le prieur de Momères, Jacques de Lavedan, et Montgomery abandonna son entreprise pour se jeter sur Ibos, arracher aux habitants une rançon de mille six cents livres, piller l'église et renverser le sanctuaire (1).

D'Ibos, Montgomery marcha sur Pontacq, traversa le Gave à Coarraze, comme Terride, sur un bâtardeau, et reçut un renfort considérable de montagnards de la vallée d'Ossau. La seule réunion d'une armée de trois mille hommes sous sa bannière suffit pour décider Terride à lever le siége de Navarrenx. Lorsque

(1) La destruction des absides fut d'ailleurs sa tactique invariable durant cette invasion torrentueuse; ses soldats n'ayant pas le temps de démolir les temples tout entiers, il se contentait d'en faire renverser la partie la plus vénérable.

Montgomery arriva devant cette place, les Français s'étaient réfugiés à Orthez avec leur artillerie. Montgomery ne perd pas de temps, il court les y attaquer; en passant, il brûle le château de Sainte-Colombe avec tous ses habitants; le vicomte de Monclar s'empare du village de Départ, le reste de l'armée calviniste franchit le Gave au-dessous d'Orthez, et la place est immédiatement emportée d'assaut: garnison et bourgeois, tout est massacré; l'église Saint-Nicolas et les couvents sont brûlés; les prêtres, emprisonnés dans la tour qui s'élève au centre du pont gothique, furent obligés de s'élancer dans la rivière par la fenêtre qui porte encore le nom de *finestro dous caperas*. Un doyen fut seul assez heureux pour gagner la rive et échapper au massacre.

Terride et ses officiers, réfugiés dans le formidable château de Montcade, dont le donjon existe encore, durent capituler faute de vivres; ils obtinrent la vie sauve, mais ils restèrent prisonniers, et leur artillerie alla compléter celle de la reine de Navarre (13 avril 1569) (1).

Pendant ce temps, Peyre, commandant catholique de Pau, essayait de prendre sa revanche; il faisait pendre les ministres huguenots et les conseillers du parlement, au son du fifre et des tambours; ces horribles représailles ne firent que hâter sa perte : le baron de Lons, envoyé par Montgomery, força Pau à lui ouvrir ses portes; les officiers français Squarabaque et Bonasse évacuèrent Nay et Oloron ; en quinze

(1) Une affreuse épidémie causée par la putréfaction des cadavres compléta la désolation d'Orthez, qui perdit la moitié de ses habitants; son collége fut transféré à Lescar.

jours, tout le Béarn était reconquis; Montgomery s'occupe de réorganiser cet Etat calviniste. Les anciens conseillers sont rétablis (23 avril), tous les officiers réintégrés dans leurs emplois, et les catholiques sont poursuivis. Montgomery transporte à Pau les seigneurs de Garderets, de Sainte-Colombe, de Pardiac, de Gohas, de Sus, d'Abidos, de Candau, de Salies, d'Aidie, de Fabas, faits prisonniers à Navarrenx; il les réunit dans un banquet fraternel, et, quand le dessert est servi, il les fait traîtreusement poignarder (24 août) : triste Saint-Barthélemy béarnaise qui devait préluder à celle de Charles IX (1) !...

Le catholicisme était aux abois. Dans ce pressant danger, François de Noailles, évêque de Dax, qui n'avait que trop tardé à venir occuper son poste, n'hésita plus à quitter la cour de France, et parvint à arrêter les progrès des religionnaires dans cette partie de la

---

(1) La cruauté est une maladie contagieuse qui ne s'arrête pas au premier accès de fureur. Après le massacre de Pau, assurent Favyn (page 859) et Sponde (page 207), les exécutions reprirent avec une nouvelle rage. Sept religieux furent martyrisés à Saint-Sever, quatre prêtres à Mugron, le vicaire de Subrosse fut haché à Moreaux et flambé; on pendit deux chanoines de Lescar sous l'ormeau où les catholiques avaient pendu quatre ministres; les reliques de saint Galactoire furent brûlées, les tombeaux des rois de Navarre dispersés, les statues de Sanche de Gascogne et de Gaston Phébus mutilées, les monastères de Luc et de la Sauvelade renversés, celui des cordeliers de Morlaas livré aux flammes. Les curés de Maubec, de l'Auraties, le prieur des augustins d'Orthez, Jean Simon, firent une mort héroïque, ainsi que sept religieux de ce dernier monastère : les soldats de Montgomery jouèrent à la boule avec le crâne de Gaston Phébus, et achetèrent des remèdes pour le cheval de leur chef avec le prix d'un vase sacré. (Ollagaray. — Poeydavant, t. I.)

Gascogne; mais une grave maladie l'enleva presque aussitôt (1565), et l'Eglise n'eut plus pour se défendre que les logiciens de l'école inexorable de Montluc.

Andaux et Squarabaque relèvent son étendard dans la vallée d'Aspe. Mais c'était aussi l'étendard de la domination étrangère, car les fleurs de lis flottaient au-dessus des armes de Béarn. Montgomery ordonne de les prendre morts ou vifs; puis, marchant sur la Navarre, il s'empare de Mauléon et réduit tous les Basques sous son obéissance. Le terrible chef huguenot ayant enfin saisi les deux évêchés, les trois abbayes et tous les biens du clergé, juge que sa mission est terminée dans le Béarn; il remet ses pouvoirs au baron d'Arros et à Fontrailles de Montamas, et veut se réunir aux débris de l'armée des princes, battue récemment à Montcontour; mais, arrivé à Condom, Danville et Montluc lui barrent le passage, et il est forcé de revenir sur ses pas. Transporté de fureur, il se rejette dans le Bigorre pour lever la contribution à laquelle Tarbes avait été condamnée, mais que les habitants, persuadés qu'il rentrait dans le nord, ne se pressaient pas de lui envoyer. Chemin faisant, il détruit de fond en comble Sordes, rançonne Caixon, Béloc, Vic, Pujo, Andrest, la Réole et Saint-Lézer (1569) (1).

Le chevalier de Villambits, chargé de défendre Tarbes, se laisse effrayer par son approche et abandonne la ville avec ses troupes; l'évêque Gentien d'Amboise lui-même se réfugie dans la vallée de Luz, où il fait construire la chapelle de Saint-Sauveur, près de la source thermale aujourd'hui si fréquentée, avec

(1) Faget de Baure, p. 445, 456, 459. — Montgomery, lettre, 18 septembre.

cette inscription : *Vos haurietis aquas de fontibus Salvatoris.*

Prenons acte d'un fait propre à nous faire connaître une phase de la question que les historiens n'ont pas suffisamment signalée : c'est que les fureurs des guerres religieuses se déchaînèrent dans les basses vallées et ne pénétrèrent pas le moins du monde dans les hautes vallées, habitées par des populations pastorales. Aussi étrangères aux subtilités de la théologie qu'aux ambitions politiques, celles-ci ne prenaient parti pour aucune nouveauté, aucune faction, et continuaient à donner asile à tous les persécutés.

Le fanatisme du seizième siècle, nous l'avons dit ailleurs (1), était beaucoup plus féodal ou bourgeois que religieux ; il était la conséquence directe de l'épouvantable accès d'ambitions royales et seigneuriales que nous avons signalé durant les quatorzième et quinzième siècles. Les deux partis recrutaient leurs armées dans les villes, dans les castels, parmi les vagabonds beaucoup plus que chez les paysans, très-disposés à se tenir à l'écart : aussi tous les combats, toutes les villes prises et brûlées étaient-elles situées hors des montagnes proprement dites. Pendant qu'on promène le fer et le feu de Foix à Pamiers, de Tarbes à Nay, d'Orthez à Navarrenx, les villages des hautes vallées jouissent d'une sécurité complète; les noms de Luz et de Pierrefitte, de Campan et de Cauterets, de Saint-Béat et de Vic-Dessos, d'Urdos et de Gabas ne sont jamais dans les récits des Montluc, des Montgomery et de leurs féroces lieutenants (2).

---

(1) *Histoire du caractère et de l'esprit français*, t. III.

(2) Aussi toutes les communes des basses vallées perdirent-elles leurs archives durant ces luttes épouvantables, tandis

Le voisinage de l'Espagne fut aussi très-utile aux prêtres et aux paysans accusés de *papisme;* le duc de Medina-Celi, vice-roi d'Aragon, leur offrit un asile et des secours; plusieurs chanoines de Lescar se réfugièrent à Roncevaux; l'abbaye d'Issara dans le Roncal, et celle de Salina dans la Haute-Navarre, furent dépositaires d'une foule de vases sacrés, d'images et d'ornements sacerdotaux.

Cependant les habitants de Tarbes, trahis par la force militaire, prennent la fuite à leur tour vers les montagnes des environs, et Montgomery entre dans la place sans coup férir. N'ayant pas de catholiques à massacrer, il brûle l'église de Sainte-Marie, le couvent des carmes, plusieurs quartiers, et consacre l'église des cordeliers au culte calviniste. De Tarbes il marche sur Saint-Pé de Genères, dont il réduit en cendres les maisons et l'abbaye. Lourdes, défendue par Bonasse, lui oppose une vive résistance ; mais ses remparts finissent par être escaladés et la garnison se réfugie dans le château. Montgomery poursuit le cours de ses sanglants exploits... Cieutat, Rabastens, Bagnères, Ibos, Castelnau entendent retentir dans leurs murs la devise du terrible capitaine, *Gardez bien*, et sont mis à contribution ; le capitaine Villambits trouve la mort en défendant le monastère de l'Escale-dieu, qui est détruit de fond en comble. Marciac est

---

que celles des montagnes ont conservé les leurs complétement intactes, et les traces de mutilation et d'incendie si faciles à constater de nos jours dans la plupart des églises du bas Béarn, du bas Bigorre, du pays de Foix, ne paraissent nullement dans les chapelles des montagnes, demeurées intactes telles que leurs fondateurs les édifièrent du douzième au quatorzième siècle. (Voir notre *Archéologie pyrénéenne.*)

mis au pillage par le lieutenant Sérignac ; les prieurés de Tasques et de Saint-Mont sont saccagés ; Aire est mis à feu et à sang, un grand nombre de religieux y sont massacrés, ainsi qu'à Lacastelle et à Saint-Loubové ; pendant trois semaines les églises subissent toutes sortes de profanations, et la plupart tombent en ruines. Les soldats finissent par livrer aux flammes leur propre temple de Tarbes, et l'armée huguenote va rejoindre celle des princes.

Pendant ce temps, que faisait donc Montluc, si digne cependant par son opiniâtre courage de lutter avec Montgomery ? Sa jalousie contre Terride le retenait dans la Gascogne, du côté de Bazas et de Casteljaloux. Il est vrai que Montgomery l'avait frappé de stupeur par la soudaineté de son invasion (1). Lorsque le chef des huguenots envahissait le Comminges, le sieur de Noé avait écrit à Fontenilles : « Je vous avertis que le comte de Montgomery a passé la Save et l'Ariége, et aujourd'hui il dîne à la maison du vicomte de Caumon mon beau-frère ; en tout ce pays ne se montre personne pour lui empêcher le passage de la Garonne, et en avertissez en toute hâte M. de Montluc... » Mais M. de Montluc se contente de venir à Saint-Sever, à Hagetnau, et d'y donner rendez-vous à Terride ; celui-ci refuse de s'éloigner de Navarrenx qui tenait encore. Montluc reste à Saint-Sever pendant

(1) « Tout le monde ne m'eût sceu mettre en tête, dit Montluc, que le comte de Montgomery fût venu pour secourir Béarn. Voilà comment, quelquefois, avec sa raison on se trompe... » Plus loin il reconnaît que les huguenots sont plus secrets que les catholiques : « Ils ne se découvrent guère, voilà pourquoi leurs entreprises ne font guère faux feux : aussi le comte de Montgomery montra-t-il qu'il était avisé. »

la prise d'Orthez, et se retire ensuite à Aire ; puis, au lieu de venir attaquer Montgomery dans le Béarn, il fait le siége de Mont-de-Marsan (1569), et comme la ville lui offrait une longue et vigoureuse résistance, il ne se fait pas scrupule d'envoyer un parlementaire et de profiter de cet instant d'armistice pour faire introduire traîtreusement des soldats, et venger le massacre d'Orthez par l'extermination de la garnison et des habitants.

Les catholiques de Béarn et de Bigorre, ainsi abandonnés par Montluc, sous le singulier prétexte que Montgomery serait obligé, faute de vivres, d'évacuer bientôt le Béarn, essayent de reprendre l'offensive (1). Ils se hâtent de rentrer à Tarbes, sous le commandement du seigneur de Horgues; ils organisent la défense de Bagnères, qu'ils confient à Baudean, et les prêtres relèvent les ruines des églises. Les huguenots, qui se tenaient sur leurs gardes dans le château de Bénac en Bigorre et dans quelques vallées du Béarn, vinrent un jour, au nombre de quinze cents, attaquer le vallon de Sales ; les Salesans les repoussèrent avec vigueur et blessèrent quarante hommes que les femmes achevèrent d'écraser à coups de pierres. Montamat, laissé dans le Béarn par Montgomery, voulut les venger; il fit le siége de Tarbes (20 janvier 1570), parvint à détourner l'eau des fossés, et les Tarbais, ne pouvant résister, profitèrent de la nuit pour abandonner la place. Cependant le commandant de Horgues ne quitta pas son poste, et les promesses de secours données par le duc d'Anjou, frère de Charles IX, décidèrent les Tarbais à rentrer dans

(1) *Mémoires* de Montluc, t. III, p. 321, 344, 374.

leur ville. Après le départ de Montamat, Bonasse, commandant de Lourdes, fut chargé de la défendre avec de Horgues; mais d'Arros et Montamat revinrent l'attaquer avec de l'artillerie; et malgré le courage de leurs soldats, ils furent d'abord obligés de reculer. La trahison leur fournit le moyen de réparer cet échec. Cinq cents huguenots pénètrent pendant la nuit par une porte que leur ouvre un officier de Bonasse. Au premier bruit de cette invasion nocturne, Bonasse court aux armes; mais Tarbes était déjà au pouvoir des ennemis, les habitants furent massacrés, les fortifications détruites; il fallut que les paysans vinssent ensevelir les cadavres enfouis sous les décombres quand Montamat se fut éloigné. Les désastres continuent: Hagetnau, où Terride venait de mourir de douleur, perdit sa belle collégiale de Saint-Girons; Eause fut abandonnée par ses habitants, qui se retirèrent dans la forte place de Lectoure, avec la noblesse et la bourgeoisie d'une partie de la Gascogne. Condom, Nérac tombèrent sous les coups des huguenots et perdirent leurs monastères et leurs églises; n'oublions pas ces sauvages excès des hordes de Montgomery; elles sont les explications naturelles de la Saint-Barthélemy, qui, bien qu'exécutée trois ans plus tard, n'avait pas moins excité tout d'abord dans les cœurs des catholiques l'épouvantable désir de vengeance qui éclata le 24 août.

Là ne se bornèrent pas les succès des religionnaires; dans le pays de Foix, les habitants de Mazères repoussèrent Montluc malgré ses quatorze pièces de canon, et laissèrent quarante de ses meilleurs officiers sur la brèche; les huguenots du haut Languedoc essayèrent même de pénétrer dans le Roussillon, espé-

rant faire soulever cette province, ainsi que l'Aragon, dont ils connaissaient l'aversion pour le saint-office et les jésuites ; ils parvinrent assez aisément jusqu'à Estagel ; mais le prince de Mélite, vice-roi de Catalogne, appela les milices et la noblesse à la défense de la religion et du territoire ; malgré la susceptibilité des gentilshommes, qui prétendirent n'être obligés de marcher qu'aux *ordres du roi*, le prince réunit des troupes assez nombreuses, obligea les calvinistes à repasser en Languedoc, et garnit les frontières afin de prévenir une nouvelle invasion (1570) (1).

La paix était rétablie dans le Béarn; mais c'était la paix du calvinisme victorieux, étouffant dans le sang le catholicisme terrifié. Jeanne, toujours à la Rochelle, avait mis en régie tous les biens du clergé, afin de payer les officiers, les ministres et les professeurs de la religion. Tels étaient déjà les progrès du protestantisme dans la noblesse et la bourgeoisie qu'un seul membre du conseil avait été frappé par le règlement qui excluait les catholiques des fonctions judiciaires. A cela près, cette principauté pouvait opposer un certain ordre matériel à l'anarchie sanglante qui bouleversait les provinces méridionales. Le greffier en chef d'Arros défendit aux soldats de couper les blés en herbe, et une amnistie entière cicatrisa les plaies saignantes de ces longues luttes (1570). Ce décret de Jeanne d'Albret fut suivi de près par le traité de Saint-Germain en Laye (18 août 1570), premier gage de pacification; le mariage de Charles IX avec Elisabeth, fille de l'empereur Maximilien, parut le consolider, aux applaudissements de la France, lasse de guerres

(1) Féliu, t. III, p. 207. — Vaissette, t. IX.

civiles; mais il devait suffire d'une étincelle pour rallumer l'incendie.

Un consul de Rabastens en Bigorre ayant pris le pas sur le juge royal, ce dernier ne craignit pas d'en tirer vengeance en livrant la ville à deux huguenots, Merlin et Ladous, l'un ministre, l'autre officier de Jeanne de Navarre. Aussitôt Montluc envoie Maussan recruter les catholiques de la vallée d'Argelès, et va lui-même assiéger Rabastens avec les barons de Bazillac et d'Antin. La résistance fut digne de l'attaque, des flots de sang rougirent le pied des murailles et leurs créneaux (1).

Enfin, la ville est prise après avoir été canonnée pendant cinq jours par les commissaires d'artillerie Frédeville et Tibauville; cependant le château conti-

---

(1) Les lettres de Montluc donnent une idée de l'acharnement des deux partis: « M. Marcon de Pourset, écrivait-il à ce dernier le 21 juillet 1570, je suis bien attristé de la mort de Peyre du Grès votre frère, qui a esté écrasé du mesme coup d'arquebuse qui a blessé mon fils Fabien au menton et tué deux soldats, le tout sous mes yeux. Vous avez perdu un frère, et mon fils Fabien, capitaine, a perdu son premier lieutenant, qui joignait à sa noble source un courage de César qui remplissait son ventre: vous ne lui cédez pas; car Ba-[illegible], mon maistre d'hoste', qui arrive d'Estillac, m'a porté un billet de vostre part, où vous m'apprenez qu'avec les cent hommes de vostre compagnie, vous avez mis en déroute quatre cents huguenots. Il fallait, morbleu! en remplir mes deux puits d'Estillac.

« Faites toujours respondre vos œuvres guerrières à vostre noble naissance, consolez toujours ma femme en luy assurant de mon prompt retour et de vos bonnes deffenses contre les huguenots.

« Je suis... MONTLUC. »

(Bibliothèque de l'École des chartes, t. I, 2e série, p. 460.)

nue la résistance, et au moment où Montluc commandait un assaut, une arquebusade lui fracassa la mâchoire.

« Tout à coup je fus tout en sang, raconte-t-il dans ses *Mémoires ;* car je le jetais par la bouche, par le nez et par les yeux. M. de Goas me voulut prendre, cuidant que je tombasse; je lui dis : « Laissez-moi, je ne « tomberai point; suivez votre pointe. » Et se tournant vers les soldats : « Ne vous bougez, poursuit-il, n'abandonnez pas le combat ; car je n'ai point de mal, et que chacun retourne en son lieu... Je m'en vais me faire panser ; que personne ne me suive, et *vengez-moi si vous m'aimez !...* »

Pendant qu'il était étendu sur son lit, Madaillan vint lui dire : « Réjouissez-vous, prenez courage, nous sommes dedans ; voilà les soldats aux mains, qui tuent tout, et assurez-vous que nous vengerons votre blessure... »

« — Je loue Dieu, répondit le terrible capitaine, de ce que je vois la victoire nôtre avant mourir ; à présent, je ne me soucie point de la mort : je vous prie vous en retourner et montrez-moi tous l'amitié que m'avez portée, et *gardez qu'il n'en échappe un seul qui ne soit tué* (1). »

On exécuta ponctuellement sa recommandation. Tous les habitants furent passés au fil de l'épée, et Montluc, soulagé de ses souffrances morales par cette horrible boucherie, alla, deux jours après, faire guérir sa blessure à Marciac.

Et cependant Montluc n'est pas un fanatique : il fait preuve d'un catholicisme incontestable sans doute,

(1) *Mémoires*, t. III, p. 460 et 461.

mais il est des principes qu'il place au niveau de l'orthodoxie religieuse : c'est le royalisme, c'est le culte de la bravoure et du devoir : le capitaine, le serviteur du roi est tout, le dévot peu de chose. Pour lui, les calvinistes ne sont pas des schismatiques ; ils sont des rebelles, des parjures. Leur révolte contre le roi a éteint toute justice dans son âme, mais il ne les insulte pas. Il ne ressemble en rien, dans ses *Mémoires*, aux fougueux prédicateurs de la Ligue ni au moine de Valsernai de la guerre des albigeois. Il ne traite pas les huguenots de *suppôts de Satan*, de *chair à bûcher*. On ne le voit pas mêler dévotement à ses récits de combats la prière, l'audition de la messe, comme le faisait Simon de Montfort ; il n'exécute pas les massacres au chant du *Veni Creator*.

Jeanne de Navarre, à peine revenue dans le Béarn à la suite de la conquête de Montgomery, avait réuni les états (novembre 1571) et pris les mesures les plus violentes pour supprimer le catholicisme; elle ordonna la destruction ou du moins la fermeture des églises, obligea tous les Béarnais à se rendre aux prêches, à faire donner à leurs enfants le baptême luthérien, et les anciens prêtres et les religieux à rentrer dans la vie civile (1).

Un synode protestant auquel prit part l'ancien abbé du Luc décerna des peines contre les usuriers, les impudiques, les magiciens et les empoisonneurs, con-

(1) N'oublions pas que la cour de France lui avait donné l'exemple de ces excès en interdisant, par l'édit de Saint-Maur, le culte réformé, sous peine de la vie, en ordonnant à tous les ministres de sortir du royaume dans le délai de quinze jours, et aux magistrats de punir sévèrement tous les protestants qui n'abjureraient pas.

tre ceux qui se livreraient à la danse, au jeu, aux amusements frivoles. Ajoutons enfin que Jeanne rendit, avec son concours, des édits d'une sagesse irréprochable sur les mœurs, le mariage, le devoir des pères de famille et des enfants, sur le respect des promesses, la sainteté du serment, contre le divorce, l'ivrognerie et le luxe (1). Les états s'occupèrent avec le même zèle de régler des questions administratives et politiques nécessitées par les circonstances. A mesure que les autres royaumes marchaient vers l'unité, il devenait urgent de se mettre en rapport avec leur organisation et leurs usages. L'année commençait dans le Béarn le 25 mars, et en France le samedi saint; l'ordonnance de Philippe II, rendue en Roussillon (1564), l'ayant fixée au 1er janvier, les Béarnais voulurent se conformer à cette loi d'un Etat voisin avec lequel ils avaient des rapports infiniment plus fréquents qu'avec la France, et ils adoptèrent cette date (2).

Le catholicisme, officiellement supprimé dans le

(1) Jeanne venait de perdre deux évêques fortement compromis dans les troubles de Béarn : le cardinal Louis d'Albret était mort vers 1569, Claude Régin s'était retiré à Vendôme, accablé de douleur et de remords; il employa ses dernières années à écrire des mémoires historiques. (Poeydavant, t. I, p. 419-421.)

(2) A la même époque, Jeanne fit prohiber l'acquittement de l'intérêt en denrées, comme moyen plus aisé de déguiser l'usure; toutefois, voulant faciliter le payement des redevances de ses terres, elle se contenta d'une rente de millet, céréale très-commune à cette époque; elle exigea une paire de pigeons de tout colombier nouvellement construit; anobli les terres du sieur de Cassan, moyennant l'offrande annuelle *d'une paire de linottes,* et termina cette campagne législative par un règlement moins pastoral, qui assujettissait ses vassaux à faire leur service ordinaire en bergantine.

Béarn, se défendait encore dans le pays Basque; de Luxe, d'Andoix, Donesain s'emparèrent de Saint-Jean-Pied-de-Port et massacrèrent les partisans de Jeanne d'Albret. Montamat, arrivant à leur poursuite, leur enleva Mauléon et refoula leurs troupes dans les hautes montagnes; les prêtres furent de nouveau persécutés, mis à mort; le catholicisme devint un crime puni du dernier supplice.

Après tant d'essais infructueux, Charles IX désespérait de pouvoir étouffer les luttes religieuses par la guerre ouverte, malgré l'énergie de Montluc et de ses lieutenants; la consolidation du calvinisme dans le Béarn, où les religionnaires de France trouvaient des encouragements et des secours, lui faisaient également reconnaître l'impossibilité de réunir cette principauté à la France; dans cette situation, il voulut essayer de l'attirer dans son attraction politique par une alliance; il fit offrir à Henri de Bourbon la main de sa sœur Marguerite. Si la différence de religion et l'opposition nationale semblaient éloigner la cour de Pau de celle du Louvre, Jeanne d'Albret ne pouvait cependant méconnaître les considérations qui devaient la rattacher au projet de Charles IX; ce nouveau lien pouvait rapprocher son fils du trône de France. Aussitôt elle quitte la Rochelle, où elle venait de rejoindre les calvinistes, et se rend à Blois afin de discuter les articles du contrat (11 avril 1572); elle y fut très-affectueusement reçue par Charles IX; mais cet accueil cachait une arrière-pensée que le roi laissait deviner à sa mère en lui disant : « Laissez-moi faire; vous verrez que je les mettrai au filet (1). » La ruse seule, en ef-

(1) Létoile, p. 72.

fet, pouvait inspirer un semblable mariage, car tout semblait s'y opposer : le peu de sympathie des deux fiancés, l'irritation des deux religions et l'opposition du pape Pie V. Charles IX, politique opiniâtre et entêté, renversa tous ces obstacles en déclarant avec brutalité que « si le pape faisait la bête, il prendrait Margot par la main et la marierait en plein prêche. » En présence d'une semblable volonté, le contrat fut rédigé et revêtu de la signature des parties (1).

Henri n'avait pas encore paru à la cour. Jeanne lui écrivit de venir, avec son cousin le prince de Condé, joindre la famille de France à Blois, pendant qu'elle-même allait faire les préparatifs nécessaires à Paris, où les noces devaient être magnifiquement célébrées. Quelques jours après, elle était installée rue de Grenelle, dans l'hôtel du prince de Condé; presque aussitôt elle tombait dangereusement malade. Effrayée des approches de la mort, ou plutôt éclairée tardivement sur les projets criminels de la cour de France, elle craignit, assure-t-on, que Dieu ne voulût la punir de son alliance avec les princes catholiques, et elle écrivit à son fils une lettre qui prouve le peu de sympathie quelle avait pour cet hymen : « Je

(1) Létoile, p. 73. — Le roi constitua à sa sœur trois cent mille écus d'or, sa mère deux cent mille livres tournois, et ses frères, les ducs d'Anjou et d'Alençon, cinquante mille livres. Henri de Navarre son époux lui assurait une rente de quarante mille livres tournois à prendre sur les duchés de Vendôme et de Beaumont, sur les comtés de Merle et de la Fère, et lui donnait le château de Vendôme pour résidence. La reine Jeanne, enfin, proclamait vivement Henri son héritier universel, et le cardinal de Bourbon, son oncle, renonçait en sa faveur à tous les droits qu'il pouvait réclamer des chefs paternels et maternels.

demeure en ma première opinion, disait-elle, il faut que vous retourniez en Béarn; on ne tâche qu'à vous éloigner de Dieu et de moi. » C'était le dire un peu tard; Henri était lié par sa signature et sa parole, et d'ailleurs ne montait-il pas un nouveau degré vers ce trône de France où il devait s'asseoir un jour ? Après avoir recommandé à son fils, dans son testament, de protéger les calvinistes de Béarn, Jeanne mourut le 9 juin, à l'âge de quarante-trois ans, soupçonnée, un peu légèrement peut-être, d'avoir été empoisonnée. Son corps même ne devait plus revoir le Béarn; il fut transporté à Vendôme, auprès de celui d'Antoine son mari, et la Navarre française, comme la Navarre espagnole, perdit jusqu'à la cendre de ses rois. Ainsi périt la dernière reine de ce royaume, « n'ayant de femme que le sexe, dit d'Aubigné, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux grandes adversités. » Ajoutons toutefois qu'elle avait compromis ces qualités sérieuses par un zèle calviniste porté, dans les dernières années de sa vie, jusqu'au fanatisme et à la tyrannie; mais elle était la mère d'Henri IV, et la gloire de son fils a préservé sa mémoire des reproches que l'inflexible vérité aurait pu attacher à son nom.

CHAPITRE V

HENRI ROI DE NAVARRE ET CHEF DES HUGUENOTS.

Mariage d'Henri et de Marguerite. — La Saint-Barthélemy dans le midi. — Importance de l'histoire du Béarn. — Henri prisonnier à la cour du Louvre. — Il est forcé d'abjurer le calvinisme. — Les Béarnais attaquent Tarbes. — Siége de Lourdes. — Enlèvement de Grammont. — Henri va au siége de la Rochelle. — Charles IX le rappelle et lui confie sa famille. — Avénement d'Henri III. — Henri néglige le Béarn. — Guerre civile en Bigorre. — Les catholiques reprennent Tarbes. — Henri rappelle les catholiques dans le Béarn. — Les royalistes et les ligueurs dans le Languedoc. — Combats et massacres. — Henri revient au calvinisme. — Les catholiques du Bigorre reprennent les armes. — Henri III chef des ligueurs. — Henri s'empare d'Eause. — Il perd Mirande. — Catherine régente de Béarn et de Foix. — Publication de la paix. — Etourderies d'Henri de Navarre. — Voyage de la reine mère et de Marguerite dans la Gascogne. — Intrigues et désordres à la cour. — Traité de pacification de Nérac. — Les deux reines dans le pays de Foix et le Lauraguais. — Marguerite et sa mère se séparent. — Continuation de la guerre. — Entrevue d'Henri et de Montmorency. — Reprise des hostilités. — Conférence de Cognac. — Henri et Marguerite dans le Béarn. — Henri prête serment. — Tyrannie des calvinistes dans le Béarn. — Plaintes de Marguerite. — Désordres d'Henri. — Le roi et la reine quittent le Béarn. — Troubles dans le Languedoc. — Luttes de Joyeuse et de Montmorency. — Philippe II veut faire alliance avec Henri. — Biron vient attaquer Henri à Nérac. — Henri s'empare de Mont-de-Marsan.

Henri, troisième roi de Navarre de ce nom et qui devint plus tard Henri IV, était à Chaunay en Poitou lorsqu'il apprit la mort de sa mère. Son premier soin

fut de confirmer d'Arros dans le gouvernement de ses Etats pyrénéens; puis il se rendit à Paris afin de donner suite à son mariage avec Marguerite; par une transaction assez scandaleuse à cette époque de haines, mais tout à fait conforme aux premiers principes religieux de sa mère, il fut marié devant la porte de Notre-Dame par le cardinal de Bourbon, et laissa Marguerite entrer seule dans l'église pour entendre la messe, tandis qu'il se rendait aux prêches calvinistes avec les seigneurs huguenots (17 août 1572). Triste bénédiction que celle que se partageaient deux religions ennemies; fêtes funestes qu'allaient éclairer les torches de la Saint-Barthélemy. Nous sommes heureux que notre sujet nous permette de passer sous silence des scènes horribles qui, de quelque point de vue qu'on les considère, ne peuvent pas même être expliquées, car les massacres religieux ou politiques sont les plus odieux de tous les crimes et les plus funestes aux partis qui les exécutent. Loin d'affaiblir un adversaire décimé, ils triplent ses forces en augmentant ses rangs par l'horreur même qu'inspire le forfait.

La Saint-Barthélemy ne manqua pas d'avoir ce résultat : sur tous les points de la France les catholiques, honteux des excès de Paris et de la cour, se trouvèrent aux prises avec des calvinistes plus nombreux et plus exaspérés. Les ligueurs, qui les combattaient si vigoureusement les armes à la main, refusèrent généralement de les assassiner et ressentirent pour les victimes de Charles IX des sentiments de pitié précédemment inconnus.

Pendant que le sang ruisselait dans Paris, des ordres partis du Louvre avaient mis tous les lieutenants en demeure de répéter dans leur gouvernement le sys-

tème d'extermination mis en pratique dans la capitale. Sur quelques points, ces instructions atroces reçurent un commencement d'exécution. Les catholiques de Condom s'emparèrent des protestants et les jetèrent dans la Baïse ; les habitants de Dax massacrèrent tous ceux qui s'étaient volontairement constitués prisonniers. Mais la plupart des officiers s'illustrèrent par une noble désobéissance; la réponse du commandant de Bayonne, Dorthe, restera célèbre : « Sire, écrivait-il à Charles IX, j'ai communiqué le commandement de Votre Majesté aux fidèles habitants et gens de guerre; je n'ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, mais pas un bourreau. » Dans ces circonstances regrettables, le Béarn, refuge de toutes les victimes de cette persécution, fut envahi par une foule immense, assurée de trouver dans les domaines de Henri une protection officielle. Le Languedoc lui-même, où les passions étaient si exaltées, dut à la générosité du gouverneur Damville d'être mieux traité que le reste de la France : des bandes de forcenés massacrèrent bien quelques calvinistes à Toulouse, à Gaillac, à Rabastens ; mais Joyeuse les sauva dans les autres villes, notamment à Béziers, où il réunit les catholiques, sur la prière de sa femme, et leur fit promettre de protéger les religionnaires. Béziers et Joyeuse renouvelèrent ainsi à l'ouest la belle conduite dont Bayonne et son gouverneur avaient donné l'exemple à l'autre bout des Pyrénées (1).

Depuis le partage des quatre cinquièmes du plateau pyrénéen entre les rois de France et les rois d'Es-

---

(1) D'Aubigné, p. 560. — *Mémoires de la reine*, p. 68. — *Chronique de Béziers*, p. 138.

pagne, les peuples dont nous avons entrepris l'histoire perdaient chaque jour de leur importance. Les destinées de l'Aragon, de la Catalogne, du Roussillon, de la Navarre espagnole, se décidaient à Madrid ; celles du bas Languedoc, au Louvre. La vie politique de ces anciennes provinces ne se manifestaient que par les protestations légales des états du Languedoc ou des cortès de Catalogne, de Navarre et d'Aragon ; après les discours plus ou moins hardis de quelques opposants, on finissait toujours par voter les subsides demandés, et ces provinces, perdant leur ancienne autonomie, recevaient leur impulsion des cabinets de l'Escurial et du Louvre.

Le Béarn et la Basse-Navarre conservaient seuls leur nationalité intacte, sous la sauvegarde d'un prince éminent et de libertés remarquables. Toute la vie politique des Pyrénées s'était retirée sur ce point, comme chez ces vieillards qui ont les membres inférieurs paralysés, mais dont la tête est encore saine et le bras vigoureux. Ainsi, c'est autour de Henri de Navarre que nous trouverons les derniers et glorieux reflets de la nationalité pyrénéenne ; c'est par lui que nous la verrons exercer son influence sur le gouvernement et sur les mœurs. Nous avons fait connaître la prépondérance que le Béarn calviniste avait, sous Jeanne d'Albret, exercée sur les Pyrénées languedociennes ; nous avons vu les huguenots de Béziers, de Limoux, de Mazères, de Pamiers, réclamer l'appui de cette petite principauté pour s'enhardir à lutter contre le gouvernement catholique du nord de la France. Alors, comme du temps des albigeois, la question religieuse servait de cri de ralliement à une opposition de race qui voulait émanciper le midi ; mais loin de délivrer cette vaste

contrée de la domination française, cette tentative regrettable et malhabile devait détruire l'unité de l'esprit national, car les catholiques, qui ne cessèrent jamais d'y former une grande majorité, se rattachaient d'autant plus à la France qu'ils avaient besoin d'elle pour faire triompher leur croyance et vaincre une secte plus audacieuse que celle des timides albigeois.

Les excès des religionnaires se commettaient trop près de la frontière espagnole pour ne pas exercer leur contre-coup dans l'Aragon, la Catalogne et la Haute-Navarre. Ces trois provinces, envahies, à chaque recrudescence de guerre religieuse, par les catholiques persécutés, qui racontaient les atrocités des bandes de Montgomery, de Montamat, de Jacques de Crusol, réveillaient chez les Catalans et les Aragonais l'horreur du calvinisme et contribuaient à consolider l'autorité du saint-office et des rois de Castille. L'histoire des Pyrénées espagnoles pendant nos guerres de religion ne fut qu'une longue résignation à la domination castillane manifestée par les actes ostensibles d'une dévotion exagérée. A cette époque où la science était modeste, l'industrie et le commerce timides, et la guerre momentanément assoupie, les annales n'ont à constater que des fondations pieuses et des processions expiatoires, de grandes cérémonies religieuses et quelques auto-da-fé : couleur ascétique et illuminée qui vint se formuler si énergiquement dans l'Escurial de Philippe II, ce palais monastère tracé sur la forme du gril de saint Laurent.

Pendant ce temps, l'époux de Marguerite de Valois, épargné à la Saint-Barthélemy, était soigneusement retenu à la cour de France par une politique astucieuse qui voulait s'en faire un otage à l'égard des huguenots

avides de vengeance. Malgré l'indifférence rieuse au moyen de laquelle il espérait détourner l'attention de ses ennemis et prévenir le danger, ce prince n'était pas sans inquiétude sur son existence ; ses appréhensions ne tardèrent pas à être justifiées.

Un jour, Charles IX le fit amener devant lui avec le prince de Condé, et, l'imagination encore troublée par le souvenir du massacre, il leur dit brutalement en leur montrant quelques cadavres huguenots : « Cousin et beau-frère, la messe ou la mort. » La sommation n'admettait guère de réplique. Les deux Bourbons, qui plaçaient leur religion bien au-dessous de leur intérêt, assistèrent à l'office divin le 2 août 1572. Mais de quelle valeur pouvait être une conversion imposée par la menace ? Charles IX le comprenait, et les deux princes furent surveillés comme des captifs, soupçonnés de vouloir s'échapper de leur prison et rejoindre les calvinistes aussitôt que l'occasion leur paraîtrait favorable. Aussi, lorsqu'on lui permit de quitter enfin ce Paris que l'extermination des siens et sa propre captivité lui rendaient odieux (1573), Henri dut se résigner à suivre le duc d'Anjou, vainqueur de Condé à Jarnac et à Moncontour, et à marcher avec lui contre ses coreligionnaires réfugiés à la Rochelle. Des événements très-graves avaient rendu ce boulevard du protestantime formidable. Lorsque la terreur inspirée par la Saint-Barthélemy eut été calmée, les huguenots, réunis en assemblée générale à Réalmont en Albigeois, avaient nommé des gouverneurs dans toutes les provinces du midi. Le pays de Foix avait été confié à Jacques de Castelverdun, l'Armagnac et le Bigorre à Michel d'Astarac de Fontrailles. La reprise des hostilités suivit de près cette organisation; dans le haut

Languedoc, les huguenots s'emparèrent du Mas-Saintes-Puelles, de Montesquiou en Lauraguais, de Sorèze, de Bizan, de Cuzac, de Gayac, de Florensac, de Pomeyrol et de Miramont. Les catholiques prirent leur revanche dans le Bigorre : Tarbes, où l'ancien juge mage Caza était rentré, fut envahi par Sarlabous, désireux de poignarder Caza par le seul motif qu'il *était de la religion* (1). Cet événement décida les Béarnais à marcher sur le Bigorre (1573). Les habitants de Tarbes, effrayés d'une première démonstration, abandonnèrent la ville en grand nombre; cependant les barons de Peyre, de Montesquiou et de Larboust arrivèrent pour y tenir garnison, et les Béarnais se contentèrent d'attaquer Lourdes. Aussitôt la basse ville est prise, pillée de fond en comble, sous le commandement de d'Arros, lieutenant général d'Henri; le château seul résiste, grâce au secours qu'y introduisirent les habitants du Lavedan. Les seigneurs d'Anas, de Vieusac et d'Ouront achèvent d'expulser les Béarnais du bourg. Pendant ce temps, d'autres huguenots, commandés par Lizier, passent devant le château de Barbazan, s'emparent de Saint-Sever, brûlent le couvent et emploient une semaine à piller la ville ainsi

(1) Sarlabous, animé de toutes les mauvaises passions de son siècle, car il avait aidé Besme à massacrer Coligny en 1573, charge le gendarme d'Abadie d'exécuter le coup de main. Ce dernier va attendre Caza à la porte du bourg, qu'il parvint à ouvrir à Sarlabous et à ses hommes. Mais Caza, averti par le bruit des chevaux, se sauve en chemise à travers les fossés, et se réfugie à Pau, si bien que Sarlabous trouva une maison à piller, mais pas de huguenot à égorger. (Deville, *Revue d'Aquitaine*, t. II, p. 406.)

que le château de Cachou, appartenant à l'évêque de Tarbes (1573).

Sur ces entrefaites, d'Arros, vieillard de quatre-vingts ans, est averti de l'arrivée du comte de Grammont à Hagetnau, avec deux cent cinquante seigneurs béarnais et étrangers, résolus à envahir le Béarn; il ordonneà son fils d'aller enlever celui qu'il considère comme un traître, ou de perdre la vie dans cette entreprise. Le jeune d'Arros prend l'épée de son père et jure d'accomplir sa mission ; il réunit vingt-huit gentilshommes parmi lesquels figuraient de Lons, Adde et Sarrasiers, et s'introduit dans Hagetnau sous un déguisement ; puis, dégainant son épée, il massacre tout ce qu'il rencontre, pénètre dans l'appartement de Grammont, et poignarde sous ses yeux le président du consul souverain Etchar ; Grammont allait subir le même sort lorsque Corizande d'Andoin, sa belle-fille, maîtresse d'Henri IV, se jette à ses pieds. Le jeune homme, ému par les prières et les larmes de la jeune femme, épargne Grammont et se contente de le conduire enchaîné à Lacaze, gouverneur de Béarn. Le prisonnier ne perdit pas la vie ; il put se racheter au prix d'une forte rançon (1).

Henri de Navarre n'était pas resté longtemps au siége de la Rochelle : caractère irrésolu, il ne songeait pas encore à dominer les événements, mais à les traverser le moins périlleusement possible, se montrant assez catholique à l'extérieur pour éviter la colère de Charles IX, et restant assez huguenot dans l'âme pour ne pas perdre tout crédit dans sa principauté de Béarn

---

(1) Montlezun, *Histoire de Gascogne*, t. V, p. 391-396. — Poyedavant, t. II, p. 80-83.

et dans le parti de la Rochelle. Au milieu de cette incertitude plus habile qu'honorable, car elle lui faisait abdiquer la virilité naturelle de son courage pour jouer au plus fin avec la cour italienne de Médicis, il finit par céder à son animosité politique contre la reine mère, et adopter le parti de la ligue formée par le duc d'Alençon. Mais Catherine de Médicis prévint les conséquences de la conspiration en les faisant arrêter l'un et l'autre (24 février 1574); peu s'en fallut qu'elle ne les fît mettre à mort. Charles IX les sauva. L'instrument malheureux de la Saint-Barthélemy était animé de sentiments tout opposés à ceux de Catherine, à laquelle il ne cessait de reprocher le massacre des calvinistes; ne voyant autour de lui que des envieux prêts à l'empoisonner, il fit appeler Henri durant un des accès de la maladie qui le rongeait, et rendit le dernier soupir en lui confiant le sort de sa femme et de sa fille (1574), sur lesquelles les ambitions de ses frères lui inspiraient de sérieuses inquiétudes.

Cette prière de Charles IX ne put donner à Henri la force de s'emparer de la régence; la reine mère s'empressa de la saisir, et le duc d'Anjou revint de Pologne prendre la couronne sous le nom de Henri III.

La ligue qui se formait déjà contre ce dernier, offrit au roi de Navarre l'occasion de se venger de la reine mère en prenant le parti du roi de France; mais le Navarrais se trouvait encore dans cette première phase de sa vie étourdie et galante qui n'inspirait pas plus de confiance à ses partisans que de craintes sérieuses à Catherine. Lancé dans les intrigues d'amour et de palais, il négligeait Corizandre d'Andoins pour s'occuper de Mme de Sauve, et oubliait même les intérêts des Béarnais, dont l'amour presque fanatique

devait contribuer si puissamment à le faire monter sur le trône de France. Sa présence aurait suffi pour rétablir le calme dans le Béarn et le Bigorre entre les religionnaires et les catholiques, et Henri les laissait se déchirer pour suivre mille intrigues avec les dames d'honneur. Pendant cette absence regrettable, les Béarnais envahirent un jour le Bigorre; le comte de Grammont, lieutenant du roi de France dans ce comté, quitta son château de Séméac, se rendit à Tarbes pour repousser leur attaque, et il réussit à obtenir un traité de paix du baron d'Arros. Mais ce traité n'empêcha pas le capitaine Lizier d'assiéger la ville et de s'en emparer par trahison. Grammont, indigné, demanda des secours à la Valette, gouverneur de la haute Guyenne; il envoya des troupes se cantonner à Séméac, à Asté et dans son château de Lafitole, et lorsque Lizier vint lever des contributions à Trébons, Baudéan, commandant de Bagnères, le reçut à coups d'arquebuse. Lizier jura de se venger : il attira Baudéan dans un piége, le tua d'un coup de pistolet, s'empara de Trébons et brûla le bourg après l'avoir pillé de fond en comble. Quelques jours après, les seigneurs catholiques lui tendent un piége à Boulin : « Grâce pour la vie! s'écrie le capitaine calviniste; il n'est pas digne de gentilshommes de tuer traîtreusement un adversaire!... — Rappelle-toi Beaudéan », lui répondirent-ils; et ils le massacrèrent sans miséricorde. Les troupes de Tarbes se trouvant sans chef, Grammont courut les attaquer avec Samazan de Cornac, gouverneur de Marciac (8 mai 1574), et la ville fut prise après une résistance très-vigoureuse. Les huguenots furent également expulsés de Caixon, et tout le Bigorre appartint aux catholiques. Il s'agissait d'organiser ce

comté, et surtout de payer les frais de la guerre sans écraser une population appauvrie; les états de Bigorre, réunis à Bagnères (26 mai 1574), décrétèrent un emprunt forcé exigé des plus riches citoyens. On diminua toutes les garnisons; on réduisit Tarbes à cinquante arquebusiers, Bagnères à vingt, le château de Benac à douze; et le Bigorre, rattaché à la France, se trouva momentanément séparé du roi de Navarre, son seigneur légitime.

Ce retour au catholicisme des populations longtemps opprimées par les calvinistes aurait eu lieu dans le Béarn tout aussi facilement que dans le Bigorre, si la force n'avait continué de peser sur les consciences. Le paysan béarnais restait toujours catholique au fond, bien que prudemment résigné en apparence, et allait aux prêches pour ne pas se brouiller avec le gouvernement. Nous avons vu des montagnards béarnais, arrêtés en Espagne, faire venir de leur pays des certificats signés de leurs curés. Les efforts du synode de Pau pour arrêter les progrès de l'*hérésie* et de l'*immoralité* de ceux qui vivaient en dehors du calvinisme et négligeaient d'aller aux prêches, sont les preuves irréfutables de la résistance du catholicisme aux persécutions du conseil souverain et des gouverneurs (1).

Dans les villes placées sous l'action immédiate des

(1) Voici une autre preuve de l'opposition anticalviniste du peuple : Les surveillants avaient découvert qu'une certaine Navarrine Lacampagnole, de Bérenx, s'était dispensée de se marier selon le rite réformé; ils la citèrent devant le consistoire du lieu, comme coupable de mener une vie scandaleuse. Elle répondit courageusement que son mariage avait

autorités, l'abolition du culte catholique était sans doute complète; mais, dans les villages éloignés, la population trouvait mille moyens de violer les ordonnances de Jeanne d'Albret : les paysans entendaient la messe dans les bois, se transportaient dans le Bigorre, en Espagne, en Gascogne, pour faire baptiser leurs enfants et recevoir les autres sacrements de l'Eglise romaine (1).

La résistance à la proscription finit par gagner les villes elles-mêmes. En 1574, le synode avait renouvelé ses réclamations auprès du lieutenant général afin qu'il veillât à l'entière abolition du catholicisme en obligeant les jurats à contraindre les habitants à suivre les prêches, à recevoir le baptême et les sacrements calvinistes, principalement à Pau et à Lescar, où le peuple donnait l'exemple de la désobéissance. Cette opiniâtreté de la résistance ne pouvait manquer d'ouvrir les yeux de Henri de Bourbon. Compromettre l'affection de ses sujets les plus aimés, perdre des provinces pour soutenir les intérêts des protestants, était un sacrifice hors de proportion avec ses convictions calvinistes. Elevé dans les principes du scepticisme bel esprit de sa grand'mère Marguerite, nourri du sensualisme et de l'indifférence des paysans béarnais, il

---

été béni par un prêtre catholique; qu'elle se croirait criminelle si elle abandonnait cette religion pour en adopter une autre. Le consistoire la somma d'avoir à suivre la loi calviniste; mais elle refusa, et l'affaire n'eut pas d'autre suite. (Poeydavant, t. II, p. 91-92.)

(1) Les habitants de Bescat, entre autres, village situé à l'entrée de la vallée d'Ossau, ne cessèrent jamais d'aller chaque dimanche entendre la messe à Saint-Pé-de-Générest, dans le Bigorre.

ne croyait guère plus à la cène qu'à la messe, et plaçait en tête de son programme la pratique des choses, le bien-être pour tous et le succès pour lui.

Il résolut en conséquence de combattre les progrès de l'autorité française en rappelant les catholiques autour de lui par la tolérance et l'impartialité : le baron d'Arros, lieutenant de Béarn, ayant été obligé par son grand âge d'abandonner ses fonctions, Henri lui donna pour successeur le baron de Miossens, qui reçut ordre de nommer indifféremment à tous les emplois des religionnaires et des catholiques ; les états, s'associant à cette politique de conciliation, consentirent à révoquer l'arrêt d'exclusion porté contre les catholiques sous Jeanne d'Albret ; le conseil seul persista à n'ouvrir son sein qu'aux réformés (1575). Voilà donc la loi de transition et de nécessité substituée par Henri aux convictions beaucoup plus profondes de sa mère. Le principe de l'édit de Nantes se trouvait appliqué au Béarn longtemps avant d'être étendu à la France.

Fort de ce gage de pacification, Miossens espéra pouvoir rétablir l'autorité du roi de Navarre dans le Bigorre ; il fit convoquer les états à Tarbes (7 mars 1575), sous la présidence de Horgues et du vicomte de Labatut, sénéchal du roi de France, et l'on entama les négociations (1).

Mais ces tentatives se brisèrent contre l'exaltation toujours grandissante des haines et des ambitions politiques couvertes de prétextes religieux. Dans le Languedoc, les catholiques eux-mêmes étaient divisés en deux partis prêts à en venir aux mains. Joyeuse commandait les *royalistes;* Damville dirigeait les *ligueurs*,

(1) Faget, p. 463. — Davezac, t. II, p. 215.

qui ne se faisaient pas scrupule de se réunir aux calvinistes, en haine d'Henri III et du roi de Navarre. Les religionnaires s'étant emparés de Vilespi près de Sorèze (17 février 1575), les catholiques reprirent ce bourg et le rasèrent; ils occupèrent également Montlaur en Lauraguais, Cuxac près de Carcassonne, et passèrent tous les calvinistes au fil de l'épée. Leurs coreligionnaires ne tardèrent pas à se venger sur les châteaux de Puech-Verguères et de Puech-Montlaur. Les châteaux de Palaja, de Barbaira, de Montirat, de Pradelles, de Cuxa, tombèrent en leur pouvoir, et ils profitèrent de leur établissement dans ces places fortes pour faire des excursions du côté de Carcassonne. Laviston, gouverneur de cette ville, est obligé de marcher contre eux avec deux mille hommes; il les chasse de Palaja, de Mas-des-Cours, de Montlaur, de Cuxa, de Villespy, de Laurabuc, d'Alet, de Cailhau, de Brugairolles, de Labat, et toutes les garnisons de ces forts sont massacrées dans des proportions plus ou moins considérables (30 août 1575).

Au milieu de ces luttes horribles et sans résultats, car les deux partis, presque d'égale force, perdaient et reprenaient tour à tour chaque château, chaque bourgade, l'archevêque de Narbonne et l'évêque de Carcassonne se décidèrent à prendre les armes pour délivrer la plupart des villes de leurs diocèses, notamment Bize (10 août 1575) dont le commandant fut pendu par ordre de Damville pour avoir rendu la place. Pendant ce temps, Joyeuse était repoussé par les huguenots de Caraman, de Sainte-Puelle et de Peyrens; il ne put s'emparer que du château de Villeneuve, tandis que ses adversaires occupaient Quillan, près d'Alet, massacraient ses habitants et tuaient plusieurs

centaines de Bézierrois dans une attaque dirigée contre cette ville.

Les états de Languedoc réunis à Carcassonne (29 décembre 1575), sous la présidence d'Annibal de Russelai, évêque de cette ville, s'effrayèrent des progrès des religionnaires : imitant l'hermandad des villes aragonaises sous Fernand, ils réunirent dans une ligue fraternelle tous les diocèses de la province, afin de soutenir les intérêts de la religion et du roi de France. Mais les calvinistes allaient recevoir des renforts inattendus. Le roi de Navarre, trompé dans ses espérances par la paix rétablie entre le duc d'Alençon et son frère Henri III, ne garda plus de ménagements et revint ouvertement au calvinisme, qu'il n'avait quitté que sous la menace de Charles IX. Il est aisé de comprendre combien cette fatale résolution inspira d'audace aux huguenots. Dès ce moment, chaque faction possédait un roi, Henri de Valois et Henri de Bourbon. Le calvinisme avait même deux capitales, Pau et la Rochelle. Le roi de Navarre se rendit dans ce dernier boulevard ; il n'y fut reçu qu'avec la défiance que provoque un ambitieux trop prompt à se convertir et à se parjurer (1576). Quelques jours après, Bordeaux, se montrant plus sévère encore, refusait de lui ouvrir ses portes. Trop occupé par sa nouvelle attitude de chef de faction pour se rendre dans le Béarn, où il n'avait pas encore prêté serment aux états, il resta dans la Guyenne à la tête des huguenots, afin de leur donner des gages de sincérité. Mais, à cette époque d'acharnement et de fanatisme, son indifférence était peu propre à lui rattacher les esprits. Cependant sa lettre au baron de Batz renfermait une profession de foi de

nature à lui concilier tous les esprits tolérants. « Combien que soyez de ceux-là du pape, disait-il, je n'en ai pas moins de confiance en vous ; ceux qui suivent tout droit leur conscience sont de ma religion, et moi je suis de tous ceux-là qui sont braves et bons. » Cette philosophie, devenue le résumé de la tolérance éclectique de notre époque, n'était guère de ce temps-là.

Dans le Bigorre, les catholiques, indignés de son abjuration, reprirent les armes ; commandés par le vicomte de Labatut, ils assiégèrent Vic et le château de Lescurry, dont ils s'emparèrent. Néanmoins Miossens parvint à rétablir la paix dans ce comté ; il fit reconnaître Henri, prit possession du fort de Lourdes (4 juillet 1576), et en confia la garde à d'Incamp. Dans le Languedoc, théâtre sanglant de petites batailles incessantes qui n'avaient d'autres résultats que des massacres alternatifs dans les deux partis, Damville s'était emparé de presque toutes les places des diocèses d'Agde, de Béziers, et avait ravagé les environs de Narbonne (1575), tandis que les religionnaires de Puy-Laurens étaient maîtres de Montolieu près de Carcassonne, de Lézignan près de Narbonne, et de Tresville en Lauraguais (1576). L'édit de pacification, signé par Henri III et son frère le duc d'Alençon, fit bien, pour un instant, mettre bas les armes à Damville ; mais la Ligue prit bientôt un nouveau caractère : elle proclama contre les huguenots une guerre sans trêve, et Henri III eut la douleur de voir des milliers de soldats se ranger sous les deux drapeaux pour s'entr'égorger.

Cependant, avant d'avoir recours aux armes, on voulut essayer de la pacification : les états furent con-

voqués à Blois (2 décembre 1576) ; les provinces pyrénéennes y envoyèrent leurs députés (1).

Ces tentatives générales de paix n'empêchaient pas Henri de Navarre de consolider sa puissance et celle du calvinisme dans la Guyenne et la Gascogne. Pendant qu'il était à Agen, il apprit que le catholique Sarlabous occupait Trie, et que Dantras se tenait à Marciac et à Beaumarchais pour lui fermer le chemin du pays de Foix et du Béarn ; il quitte rapidement lés bords de la Garonne, se rend à Fleurance, et envoie des garnisons dans les villes qui le reconnaissaient, telles que Mirande, Bassoues, Puycasquier, Jégun, Barran. Pendant qu'il se trouvait à Fleurance, il fut averti qu'Eauze avait méconnu son autorité : il s'approche avec ses seuls équipages de chasse, on le reçoit à coups d'arquebuse ; il s'élance le pistolet au poing au milieu des groupes, suivi de Mornay, de Sully, de Béthune et de Batz. Mais la herse tombe derrière lui et le sépare de ses compagnons ; on l'entoure, on le presse : c'en était fait de lui si ses soldats n'étaient parvenus à briser la herse pour le délivrer. Henri fit pendre quatre chefs ligueurs, et pardonna aux autres avec cette magnanimité qui devait fonder sa puissance sur l'amour de ses sujets (2). Il fut moins heureux à Condom, à Auch et à Saint-Macaire ; car il ne put réussir à s'introduire dans ces trois places. Saint-Cric,

(1) Entre autres l'évêque Arnaud de Portac, Jean de Lavergne et Archambaut Rolle, pour Bazas ; de la Hillère et Jean Bertin, pour le Comminges ; Jean Duchemin et Léonard de Melet, pour Condom ; Bernard de Capland, pour Saint-Sever ; et Joseph de Bordes, pour Albret.

(2) *Mémoires de Mornay*, p. 637. — D'Aubigné, p. 896. — Sully, t. I, p. 101.

commandant calviniste de Mirande, ayant voulu attaquer Marciac, Dantras marcha à sa poursuite, revint bientôt après avec Mensencomme, provoqua une sédition dans Mirande et s'en empara. Saint-Cric parvint toutefois à se retrancher dans une tour ; on l'y assiégea avec cinq pièces de canon, et le courageux huguenot se fit tuer sans vouloir se rendre. En apprenant la perte de cette ville, le roi de Navarre accourut de Marmande avec Sully et le jeune Béthune ; mais Mirande était si bien défendue qu'il dut renoncer à l'attaquer, et il se retira à Nérac. Les catholiques profitèrent de cet échec d'Henri pour reprendre l'offensive. Grammont, réuni à Dantras de Marciac, le poursuivit dans le Bordelais pendant que d'autres chefs de partisans s'emparaient du château de Saint-Julien, passaient les assiégés au fil de l'épée et rasaient le château de Manciet. Cependant la garnison calviniste de Casteljaloux se mit à leur poursuite et leur fit quelques prisonniers du côté de Salies ; puis, rencontrant des soldats de Dax et de Bayonne qui conduisaient trois jeunes filles condamnées à mort, elle les délivra, massacra tous les soldats de Dax et n'épargna que ceux de Bayonne, en souvenir des nombreux amis qu'Henri de Navarre comptait dans cette ville (1).

Pendant ce temps, la princesse Catherine, sœur unique du roi de Navarre, était rentrée dans le Béarn avec le titre de régente (1577), et gagnait l'affection des Béarnais par son esprit enjoué, son amour pour les sciences et les arts, qui rappelaient Jeanne d'Albret et Marguerite. Bernard de Montaut, baron de Na-

---

(1) D'Aubigné, 214, p. 879. — Sully, *Mémoires*. — Montlezun, *Hist. de Gascogne*, t. V, p. 414-416.

, était son lieutenant général, Labatut gouver-
Bigorre ; toutefois ils furent bientôt remplacés,
nier par Armand de Gontaut, le second par le
de Benac.
eine mère, qui préférait le jeu des intrigues à
es armes, ordonna de suspendre les hostilités et
na la paix (1577). Mais la guerre, une fois éta-
ns les habitudes, ne s'arrête pas aux ordres des
ains : elle continua d'ensanglanter le Langue-
la Gascogne. Guillaume d'Ossun (1), de Vic-
e, s'empare du château de Montaner, occupé par

---

baron d'Ossun était un franc seigneur de la plus
ble espèce. En 1580, irrité de ce qu'un marchand de
ait aussi le nom d'Ossun, il court l'assaillir dans sa
tue son enfant dans les bras de sa femme, et s'éloigna
oir pu découvrir le mari. Comme il battait en retraite,
lui tire un coup de feu par la fenêtre et lui fait à la
ne blessure dont il mourut peu de jours après. Le
l de Bigorre voulut poursuivre le meurtrier du baron ;
Vicois protégeaient Guillaume. Le lieutenant du roi
présenté à Vic le 13 janvier 1583, on tira sur lui. La
prit. Il revint cependant avec des forces ; mais la ville
eva, et Ossun parvint à s'esquiver. Sa maison fut
au profit de la baronne.
corde, l'usurpation, toutes les passions politiques se
ient pour bouleverser l'état social. Protestants et
ues continuaient leurs ravages. En 1576, Larroque-
accage Vic et Lescurry ; Tarbes est mise à l'abri d'un
main ; on répare les fortifications de la cathédrale
) et l'on y met bonne garnison. Le clergé partage
ie des autres classes de la société. En 1577, l'évêque
d'Iharse arrive au siége de Tarbes ; Théophile de
ont le lui conteste ; il perçoit les revenus ecclésias-
s'arroge le droit de nommer aux bénéfices, et ne laisse
at que huit cents livres de pension, qu'il réduit, en
trois cents.

les religionnaires ; les états de Bigorre l'en récompensèrent en lui votant une gratification (1577). Damville, s'étant rendu à Béziers, refuse aux religionnaires le fort de Saint-Nazaire, qu'il leur avait promis pour sûreté. Alors leurs chefs Saint-Romain et Senglar se saisirent d'Aigues-Mortes, et les deux partis en vinrent aux mains sur plusieurs points. Les calvinistes s'emparèrent de Cessenon, de Pennautier, de Saint-Pons-de-Tomières et de Villeneuve-les-Chanoines près de Carcassonne. Les catholiques reprirent bientôt ces deux dernières places, ainsi que Montagne près de Revel. Dans la Gascogne, au contraire, ils perdirent Marciac, qui fut pris au milieu de la nuit par Delons et Bezolles, et complétement dévasté ; l'église, le couvent des jacobins et des augustins ne conservèrent que les deux clochers élégants et hardis que l'on y remarque encore (1). Restait une riche principauté à conquérir au catholicisme, ou, pour mieux dire, à la couronne de France. Catherine comptait, pour séduire tous les hommes influents, sur l'esprit et l'intelligence de sa fille Marguerite, épouse peu tendre d'Henri de Navarre, mais politique, insinuante, toute façonnée aux intrigues des Médicis, et elle résolut de la conduire à la cour de Béarn avec une suite de dames d'honneur initiées à toutes les roueries de la diplomatie galante des Italiens.

La tentative était opportune. Depuis son retour au calvinisme, un nouvel homme s'était révélé dans le roi de Navarre : l'homme de la bravoure chevaleresque, de la vive passion gasconne, marchant l'arme au poing,

---

(1) Montlezun, t. V, p. 419.

la chanson et la saillie sur les lèvres ; caractère toujours ambitieux, mais franc, transparent et élevant très-haut son étendard. Cependant l'expérience n'avait pas encore mûri le soldat, et le jeune Béarnais s'abandonnait à des étourderies qui ne savaient pas s'arrêter même devant ses intérêts politiques. La sévérité morale n'était pas sa vertu, et les passe-temps de l'amant de Mme de Sauve et de Corizandre coûtaient cher quelquefois au roi des huguenots. Maître d'Agen, où il tenait sa cour, il laissa un jour quelques officiers de sa suite souffler les chandelles dans un bal et se permettre envers les dames des hardiesses qui révoltèrent les habitants et les décidèrent à livrer la ville au maréchal de Biron, gouverneur de la Guyenne (1578) (1). Ce fut vers cette époque que Marguerite partit de Paris, au grand désespoir des courtisans du Louvre. « Nous avions bien affaire, écrit un d'entre eux, que la Gascogne nous vînt gasconner et ravir notre beauté, destinée pour embellir la France, et la cour et l'hôtel du Louvre, Fontainebleau, Saint-Germain et autres belles places de nos rois, pour la loger à Pau ou à Nérac, demeures bien dissemblables les unes des autres... Cela est fait : la cour et la France ont perdu la plus belle fleur de leur guirlande (2)... » Marguerite et sa mère arrivèrent à Bordeaux le 15 août 1578, et repartirent bientôt pour Agen. Henri vint à leur rencontre jusqu'à la Réole, et son premier soin, en retrouvant sa femme, fut de faire la cour à Dayelle, fille d'honneur de Catherine, pendant que Turenne tombait amoureux de Lavergne.

(1) Hardouin de Péréfixe, *Hist. de Henri IV*, p. 57.
(2) Préface des *Mémoires de Marguerite*, p. 14.

Après les inconvenances morales vinrent les étourderies politiques. Le vieux capitaine huguenot Ussac, remarquable par sa laideur, commandait la Réole en son nom. Loin d'apprécier le dévouement de ce Gascon, Henri aida quelques jeunes gens à le railler sur sa passion pour une demoiselle de la suite de Catherine. On ne pardonne guère les blessures faites à l'amour-propre : quelques jours après, Ussac se vengeait en livrant la place aux officiers du roi de France.

Henri se trouvait au bal offert par la ville d'Auch à la reine mère, lorsqu'il apprit la trahison du gouverneur Ussac. Il n'était plus temps d'en empêcher l'exécution, mais on pouvait en prévenir les conséquences. Il quitte inopinément les contredanses, part au milieu de la nuit pour Fleurance avec Roquelaure (1) et cinq ou six de ses dévoués, et s'empare de cette ville, en représailles de la perte de la Réole. Lorsqu'il revint à Auch, il était en mesure de répondre aux plaisanteries de Catherine, qui riait fort de l'espièglerie jouée par une de ses dames d'honneur : les deux partenaires étaient manche à manche. L'intrigue, disons mieux, le relâchement des mœurs étaient les moyens favoris de la reine mère; et l'on doit reconnaître que huguenots et royalistes résistaient rarement aux lacets tendus par les blanches mains des complaisantes dames d'atours, durant les tourbillons de ces danses lascives empruntées au théâtre italien (2).

---

(1) Antoine, baron de Roquelaure, un des amis les plus dévoués de Jeanne d'Albret, devint maréchal de France, maître de la garde-robe et conseiller d'Etat dès que Henri IV fut monté sur le trône de France.

(2) L'une de ces danses, appelée *la gaillarde,* développait

A aucune époque de son histoire la France ne fit une aussi prodigieuse dépense d'agitation : amours et combats, massacres et festins, bals et pillage, tout marche de front dans la continuelle orgie politique et religieuse du seizième siècle. On danse l'épée au côté et le poignard à la ceinture, avec un peu de poison de réserve dans l'escarcelle ; on se bat la mandoline et le flageolet derrière le dos ; nous avons déjà vu conduire les gens au supplice au son du tambour, et danser des sarabandes en têtes des processions.

En passant à Agen, la reine mère avait eu avec les calvinistes une conférence sans résultat ; une seconde, tenue à Montauban, ne fut pas plus heureuse ; on ne put s'entendre sur les conditions de la paix. Après avoir visité Toulouse, les deux reines entrèrent à Nérac, où l'on put arrêter enfin avec les calvinistes les vingt-neuf articles du traité de février 1579. Onze nouvelles places, Revel, Alet, Briatexte, Alais, Saint-Agrève, Bays-sur-Bas, Bagnols, Lunel, Sommières, Gignac, Aymargues, étaient accordées au roi de Navarre pour la sûreté des religionnaires ; mais il devait rendre toutes les autres, notamment Saverdun sur l'Ariége et Marciac dans la Gascogne. Delons et Bezolles ne voulurent se dessaisir de celle-ci qu'après avoir reçu six mille livres de dédommagement.

---

parfaitement les grâces de ces jeunes personnes, et un contemporain s'étend avec complaisance sur leurs « cabrioles, tours et détours, fleurettes drues et menues, bonds et sauts fort légers et adroits. » L'autre, nommée *la volte*, produisait sur les sens un effet encore plus sûr : « car l'homme et la femme, s'étant embrassés toujours de trois en quatre pas, ne faisoient que tourner, virer, s'entre-soulever et bondir. » *Mémoires de Montluc*, introduction, t. I, p. 95.)

De Nérac, la reine mère se rendit avec sa fille et son gendre dans le comté de Foix, où des fêtes brillantes lui furent offertes (1).

Ces réjouissances terminées, Catherine de Médicis voulut visiter le Lauraguais, qui lui appartenait du chef de sa mère Madeleine de Latour; elle tint les états de Languedoc à Castelnaudary (27 avril 1579), sous la présidence de l'évêque de Saint-Papoul, Bardis. Les députés calvinistes, convoqués à cette réunion mixte, refusèrent de s'y rendre; et la reine mère n'en obtint que plus facilement vingt-cinq mille livres demandées pour les garnisons des villes accordées aux huguenots, et douze mille pour l'établissement de la chambre mi-partie. Ce fut là que Marguerite se sépara de sa mère afin de rejoindre son mari dans la Gascogne; arrivée à Narbonne, la reine mère jugea un procès pendant entre le gouverneur et les consuls (15 mai 1579), et elle continua sa route par Béziers, Agde et Pézenas, afin de rentrer dans le nord.

Ses tentatives de pacification ne furent pas plus heureuses que celles de Charles IX et d'Henri III. Les religionnaires s'emparèrent de Saint-Tiberi près d'Agde, de Caux près de Béziers, et voulurent assiéger Aniane. Cependant ils furent repoussés, et le roi de Navarre se hâta de désavouer ces actes d'infraction à la paix de Nérac; il leur écrivit de discontinuer

(1) Notamment une chasse à l'ours, plaisir un peu effrayant pour les mignons de la cour des Valois, peu habitués à voir les chasseurs déchirés par les pièces de venaison en révolte. On rapporte qu'un de ces animaux, forcé dans sa retraite, se réfugia sur une roche, saisit deux chasseurs dans ses pattes et roula avec eux au fond d'un précipice. (Vaissette, t. IX, p. 150 à 154. — Sully, t. I, p. 20.)

leurs assemblées, courses, pilleries, et de respecter les villes rendues aux catholiques... Les religionnaires justifièrent leurs prises d'armes en reprochant aux catholiques d'avoir enlevé d'assaut la ville de Montagnac près d'Agde, et massacré les huguenots à Lombers.

Le roi de Navarre, reconnu pour le chef des calvinistes même par le traité de Nérac, étendait maintenant son autorité dans tout le midi de la France, et envoyait ses émissaires sur tous les points. Ravignan, premier président du conseil de Pau, se rendit à Paris et accusa les catholiques d'avoir mis à mort les ministres de Figeac et de Montagnac, et attaqué les villes de Saverdun, de Pamiers et de Mazères. Pendant ce temps, Henri donna rendez-vous au duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc, et fixa Mazères pour lieu de réunion. Montmorency tenait alors les états à Carcassonne; il fit décider qu'on raserait plusieurs châteaux qui servaient de repaires aux bandits *infracteurs* de la trêve (1).

Arrivé à Mazères (8 décembre 1579), Henri fut bientôt rejoint par Montmorency et les députés des trois ordres. La conférence commence : Montmorency se plaint de la non-évacuation des places fortes usurpées par les religionnaires ; Henri répond que les persécutions des catholiques ne leur permettent pas de s'en

(1) Notamment Lespinassière près de Narbonne, Montégut près de Castres, Labastide et Fraysinet dans le diocèse de Saint-Pons, Pomeyrol, Valmagne dans celui d'Agde, Brugairolles et Alet, Caussignolles, Cabrières et Salles près de Béziers, Saint-Aubin, le Pujet, le Mas-Sainte-Puelle, Gaillac et Toulza dans le diocèse de Rieux. (Dom Vaissette, t. VIII, p. 306 à 320.)

dessaisir, qu'il attend une réponse du roi à sa demande d'une prolongation de délai ; et le duc se retire à Carcassonne pour se consulter avec les états. Après de très-longues conférences entre Mazères et Carcassonne, Henri et le duc arrêtent, dans l'entrevue de Belpech, que les transgresseurs de la paix seront punis par la justice, et que le duc *délogera*, sous la présence d'émissaires huguenots, les contrevenants calvinistes qui s'obstinent à conserver leurs places fortes.

Mais de tels expédients ne pouvaient convenir aux passions violentes de l'époque : malgré la ratification des états, les deux partis coururent aux armes. Les Indépendants, derniers débris du parti national, qui n'avait jamais voulu reconnaître le roi de France, gardèrent leurs châteaux ; Bizanet, près de Narbonne, tomba en leur pouvoir (11 janvier 1580) ; ils rançonnèrent tous les villages des diocèses de Carcassonne, d'Alet et de Limoux, et renfermèrent le produit de leurs déprédations dans les châteaux de Brugairolles, de Cornanel, de Greffeil, de Sainte-Puelle, de Saint-Aubin, de Forton, de Cabarède, etc. Les religionnaires, bien mieux organisés, se réunirent à Montauban sous la présidence du roi de Navarre (15 janvier 1580), et, malgré les serments du traité de Belpech, la guerre fut de nouveau résolue. Si jamais le principe machiavélique : *On amuse les enfants avec des osselets, et les peuples avec des serments*, trouva son application, ce fut assurément durant ces déplorables querelles des protestants et des royalistes : jamais on ne fit un tel abus de protestations mensongères et de parjures.

Les catholiques de Castelnaudary, de Saint-Félix et

de Saint-Julien, s'emparent de Sorèze et massacrent quatre-vingts religionnaires; les huguenots prennent leur revanche au siége de Seissac. Des deux côtés on passe à des préparatifs plus sérieux et plus généraux : le roi de Navarre nomme le vicomte de Turenne son lieutenant dans le haut Languedoc, et Biron, qui commandait en Guyenne pour le roi de France, ordonne à Joyeuse de recommencer les hostilités avec la plus grande énergie. Pendant qu'Henri s'empare de Cahors, Turenne bloque Sorèze, se rend maître de Squarabaque (21 mai 1580), de Luz, de Touzeilles, et enfin du fort de Gatte, qu'il pille et détruit. Le roi de Navarre, revenu dans la Gascogne, défait les troupes de Biron entre Vic-Fezensac et Beaumont, laisse profaner les églises de l'Ile-Jourdain, et revient à Tonneins afin d'arrêter Biron... Turenne, qui avait ordre de le rejoindre, pousse ses ravages dans le Lauraguais jusqu'aux portes de Toulouse; il prend Puylaurens, Montpinier, Montfalengari, le Camp-Bernas, Aragon, la Martinié, Ferrairolles et Bramecourte, près de Lautrec; le 30 août, il emporte d'assaut Puéchassant et massacre la garnison; Aiguefonde a le même sort, et et il opère sa jonction avec Henri. Pendant ce temps, Deyme, capitaine huguenot, force Sorèze et tue quatre-vingts catholiques; d'autres religionnaires prennent Fenouillède et Tarascon sur l'Ariége, pendant que les catholiques se rendent maîtres de Pamiers.

Le Languedoc en feu pouvait à tout instant échapper à la France et se ranger sous les drapeaux du roi de Navarre. Henri III fit demander aux états, réunis à Carcassonne, des subsides extraordinaires pour conjurer ce péril; mais les Languedociens redoutaient la misère plus encore qu'Henri de Bourbon : ils n'accor-

dèrent que les impôts précédemment votés (14 novembre 1580), fondant leur refus sur les désastres de la guerre et de la peste qui sévissaient avec une fureur égale sur les campagnes et dans les villes. Cependant les conférences du roi de Navarre à Cognac et à Fleix, avec le duc de Montpensier, apportèrent une espèce d'armistice à cette lutte fratricide, tout en laissant les partis dans leur position respective. Henri voulut profiter de cette trêve pour se rendre enfin dans le Béarn, où il ne s'était pas présenté depuis la mort de sa mère ; il réunit les états à Pau (2 avril 1581), en présence de sa sœur Catherine et de sa femme Marguerite, et prononça le serment d'obéissance constitutionnelle dont nous avons eu si souvent l'occasion de parler ; mais le prince calviniste ne pouvait plus jurer comme ses prédécesseurs *sur le livre de la messe.* Néanmoins, si sa position avait changé envers Dieu, elle restait la même à l'égard de ses sujets : il leva la main, se tint debout, tête nue, et jura, *au nom du Dieu vivant* (*peou Diou bibant*), d'être bon et fidèle seigneur.

Certaine expression de regrets sur le retard qu'il avait mis à remplir ces devoirs fondamentaux, la ratification des règlements rendus par les lieutenants généraux, et la déclaration de nullité de tous ceux qui pourraient être contraires aux *forts* de Béarn, achevèrent de satisfaire les citoyens les plus chatouilleux à l'endroit des libertés publiques. Depuis cette époque la formule assez déiste *peou Diou bibant* se popularisa dans le Béarn au point de dégénérer en jurement vulgaire. Les anciens serments imposés aux rois et aux seigneurs par tous les états pyrénéens n'existaient donc plus que dans le Béarn. Saragosse n'attendait plus le cé-

lèbre *Si non, non*: les sujets d'Henri, seuls, en conservaient le dernier écho; encore cet écho allait-il en s'affaiblissant: car les Béarnais, ne mettant plus de bornes à leur dévouement pour leur souverain calviniste, consentaient à jurer tête nue, *à genoux* et sans armes, *peou Diou bibant deste bous et fidels sutgets.*

La cour de Béarn offrait alors un triste tableau des confusions de l'époque. Marguerite, unie au roi de Navarre malgré sa croyance, malgré son indifférence personnelle, éprouvait un pénible isolement au sein d'une population huguenote, et regrettait amèrement le séjour de Paris (1).

Mais Henri n'était pas plus maître dans ses États hu-

(1) « N'ayant nul exercice de la religion catholique en Béarn, dit-elle dans ses *Mémoires*, l'on me permit seulement de faire dire la messe à une petite chapelle qui n'a que trois ou quatre pas de long, et qui, étant fort étroite, étoit pleine quand nous étions sept ou huit. A l'heure que l'on vouloit dire la messe, on levoit le pont du château, de peur que les catholiques qui n'avoient aucun exercice de la religion, l'ouïssent.

« Les habitants de Pau trouvèrent moyen, le jour de la Pentecôte, avant qu'on levât le pont, d'entrer au château, et se glissèrent dans la chapelle; quelqués huguenots l'allèrent dire au Pin, secrétaire de mon mari, lequel possédoit infiniment son maître et avoit grande autorité en sa maison, menant les affaires de ceux de la religion. Il envoya les gardes du roi mon mari, lesquels les tirant hors et les battant les menèrent en prison... Je m'en allai plaindre au roi mon mari. Le Pin se mit en tiers sans y être appelé; je suppliai le roi qu'il m'en fît raison; lui, voyant que je m'en passionnois justement, le fit sortir et ôter devant moi, me disant qu'il étoit fort marri de l'indiscrétion du Pin; que le zèle de sa religion l'avait transporté à cela, et qu'il m'en feroit telle raison que je voudrois.... »

(*Mémoires de la Reine de Navarre*, t. I, p. 175-177.)

guenots qu'Henri III ne l'était dans la France catholique : aussi Marguerite dit-elle dans ses *Mémoires :* « Pour les prisonniers catholiques, il promit d'aviser avec ses conseilliers du parlement de Pau ce qui pourroit se faire pour me contenter. M'ayant ainsi parlé, le roi vit le Pin, qui le changea ; mais, voyant que je m'opiniâtrais à vouloir qu'il chassât ce Pin, il fut contraint enfin de lui donner congé. »

Il ne faut pas oublier que cette intolérance des calvinistes avait lieu pendant un intervalle de pacification, alors que les traités de Cognac, de Nérac et de Mazères leur avaient accordé des places de sûreté, et que leur culte était libre dans toutes les provinces de France. « J'ai ouï dire, lit-on dans la préface des *Mémoires de Catherine*, que cette princesse n'eut chose tant sur le cœur que telle indignité d'être privée de l'exercice de sa religion ; laquelle pour la passer de sa fantaisie, elle pria la reine sa bonne mère de la venir quérir pour la voir et aller jusques en France voir le roi Monsieur son frère. » Il est vrai que les vexations de du Pin n'étaient pas les seuls chagrins qui atteignaient la reine. « Depuis que Henri avoit oublié Dayelle, il s'étoit mis à rechercher Rebours, fille malicieuse qui me faisoit tous les plus mauvais offices qu'elle pouvoit, » dit Marguerite elle-même.

Les Béarnais, dont les mœurs étaient d'une facilité digne de la cour de Catherine de Médicis, pardonnaient aisément toutes ces gentillesses du robuste roi de Navarre ; ils se montraient moins complaisants à l'endroit des subsides qui leur étaient demandés. Pressé d'argent pendant son séjour en Béarn, Henri voulut vendre ses domaines jusqu'à concurrence de soixante mille livres : le syndic des états en

fit ressortir les inconvénients, et l'on préféra obliger *les acquéreurs des biens ecclésiastiques* à verser la moitié des sommes dont ils étaient encore débiteurs. Henri, plus libre hors du Béarn, aliéna quelques parties de ses autres fiefs, notamment la seigneurie de Saint-Etienne, d'Arribe-Labourt, et le barris de Saint-Esprit (1).

Les états de Béarn, si économes à l'endroit des deniers publics, étaient d'ailleurs admirablement secondés par Henri dans leur désir de protéger l'ordre et la prospérité publique. *Invia virtuti nulla via est*, faisait-il graver sur ses monnaies; et, pour justifier cette devise philosophique, il renouvelait la défense de s'assembler en armes, interdisait aux Béarnais toute participation aux troubles civils, et leur défendait de sortir du Béarn pour se joindre aux huguenots des autres provinces. Il est vrai qu'il payait sa dette à la Réforme en accordant de nouvelles faveurs à l'université d'Orthez, fondée par sa mère, en l'autorisant à conférer des grades de toutes facultés. Les craintes de la disette, à la suite des guerres civiles, l'engagèrent aussi à mettre des entraves à la libre exportation des

(1) La ville de Bayonne acheta cette terre et le bourg, avec le droit de justice et les redevances dues au roi, sauf la réserve du droit d'appel, pour la modique somme de 500 livres (13 décembre 1584); mais Henri voulut se montrer généreux envers une ville qui lui avait toujours été chère, et qui d'ailleurs venait, pendant vingt-deux ans, de faire des dépenses excessives pour détourner l'Adour de son lit et lui ouvrir le passage du Boucau. Cette entreprise grandiose fut dirigée par l'architecte Louis de Foix, auteur du l'Escurial et de la tour de Cordouan; la sénéchaussée des Lannes avait fourni pour sa part 50,000 livres (1579). — (*Chronique de Bayonne*, p. 140-141.)

grains, qui formait un des articles de l'ancien for; et l'Espagne, où la famine sévissait, eut à regretter cet acte de prévoyance (1582).

Au milieu de ses plus graves préoccupations administratives, Henri ne négligeait pas les distractions de la galanterie: le joyeux successeur de François Ier, oubliant et Dayelle et Rebours, se rendait souvent à cheval dans la vallée de Bagnères de Bigorre, remontait jusqu'aux pieds ombreux du mont Ierris, faisait boire sa monture harassée au ruisseau qui porte encore le nom de *laca de Bourbou* (la mare de Bourbon), et allait visiter la belle Corizandre d'Andoins dans son château d'Asté, dont les ruines dominent le village de ce nom.

C'est en vain que les mœurs de l'époque autorisaient ces libres allures: l'inconstance d'Henri aggravait les ennuis de Marguerite, qui ne cessait de rêver à tout ce qu'elle avait laissé à la cour de Paris. « En ces traverses, dit-elle, ayant toujours eu recours à Dieu, il eut enfin pitié de mes larmes, et permit que nous partissions de ce petit Genève de Pau, où, de bonne fortune pour moi, Rebours y demeura malade, laquelle le roi mon mari perdant des yeux, perdit aussi d'affection, et commença de s'embarquer avec *Fosseuse*, qui étoit plus belle pour lors, toute enfant et toute bonne. »

On voit que la fille de Catherine de Médicis était prête à le passer bon marché à son mari, pourvu que ses amours ne devinssent pas une cause de tyrannie conjugale. Les deux époux quittèrent enfin le château de Pau. Henri rendit à sa sœur Catherine la régence du Béarn et du comté de Foix, avec mission de veiller à leur defense, de remédier aux plaintes de ses sujets,

de nommer à tous les emplois publics; il lui donna Saint-Geniez pour lieutenant et conduisit Marguerite à Montauban. En passant à Eauze, il fut saisi d'une fièvre violente qui le mena aux portes du tombeau; mais sa robuste constitution triompha du mal le dix-septième jour, et il put revenir dans le pays de Foix surveiller les agitations de la Ligue et les graves éventualités qui menaçaient le trône d'Henri III (1).

Le Languedoc, soumis au régimeconstitutionnel *des états*, continuait à être le théâtre d'une guerre acharnée. Malgré les soins de Joyeuse et de Montmorency, le capitaine calviniste Bacon s'était emparé de Minerve (8 février 1581) et ravageait toute la contrée. Les catholiques se vengèrent en enlevant la ville de Foix au roi de Navarre et en livrant aux flammes le temple protestant; mais leurs adversaires, réfugiés dans le château, reprirent la ville bientôt après, et le roi de Navarre ordonna à Bacon d'évacuer Minerve. Henri était assez peu obéi de ceux qui le proclamaient leur chef: en dépit de ses ordres d'évacuation, Montmorency fut obligé de faire assiéger Bacon dans son repaire par le gouverneur de Narbonne, Rieux (juillet 1581). Lui-même, après avoir parcouru les villes voisines, telles que Brugairolles, Limoux, Alet, Faujaux, Castelnaudary, Montesquiou-Volvestre, pour y faire célébrer la messe, vint presser le siége de Minerve. Bacon finit par capituler; mais ce fut pour se retirer avec sa bande dans le château de Bram. Les habitants de Carcassonne et de Limoux, de Montréal et de Castelnaudary, ne gagnèrent donc rien à son changement de résidence; ils furent obligés de

(1) Faget, p. 468-470.

venir l'attaquer dans cette nouvelle retraite, et cette fois ils le massacrèrent avec quarante-cinq de ses routiers.

Les états, réunis à Béziers par Montmorency (octobre 1582), résolurent enfin de punir judiciairement les perturbateurs, de poursuivre par les armes ceux qui résisteraient, et ils votèrent de nouvelles levées de troupes dans chaque diocèse, afin de mettre ces décrets à exécution; mais des querelles assez vives entre Joyeuse et Montmorency rendirent ces résolutions stériles. Le premier, fier de la faveur exagérée de Henri III, qui venait de le nommer amiral (1583), enleva Narbonne à l'obéissance de Montmorency et fit la même tentative sur Béziers; il parvint par ses intrigues à faire nommer des consuls entièrement hostiles au duc. Il fallut que ce dernier arrivât avec des troupes pour faire avorter les soulèvements projetés en faveur de Joyeuse (janvier 1583).

N'avions-nous pas raison de dire que la question religieuse n'était que le masque dont s'affublaient les ambitieux pour se livrer plus fructueusement à toutes leurs passions? On ne rencontrait quelque sincérité, quelque conviction, que parmi les bourgeois et les hommes d'étude. La Gascogne avait son Sévère d'Aubigné dans Saluste du Bartas; le Béarnais avait les siens dans Sponède, dans Salettes, qui traduisait les psaumes en béarnais pour l'usage des calvinistes ses compatriotes (1583).

Il est aisé de comprendre combien ces dissensions entre deux chefs catholiques aussi influents que Joyeuse et Montmorency ranimaient l'audace des factions : les royalistes s'emparèrent de Mesplas, de Sainte-Puelles et d'Alet, tuant partout un grand nombre de religion-

naires; les huguenots leur reprirent Merville, le château d'Olargues (19 avril 1583) et Montréal; mais ils en furent bientôt expulsés, et la situation resta la même (5 juin 1584) (1).

Pendant ce temps Corizandre d'Andoins, vicomtesse de Souvigny, s'élevait au-dessus d'une jalousie que les infidélités de son royal amant auraient pu lui inspirer, pour ne songer qu'aux intérêts politiques du roi de Navarre. Elle parcourait le Béarn et la Gascogne, levait vingt-trois mille hommes à ses frais et envoyait à Henri ces Gascons et ces Béarnais qui, tout fiers de jouer un rôle dans les destinées de la France, couraient se venger dans le nord de la dernière invasion des Français et traitaient le royaume des Valois en pays conquis. Henri ne se montrait pas ingrat envers la comtesse : la reconnaissance ralluma son amour; il revint dans le Béarn (1583), et le roi d'Espagne profita de sa présence à Hagetnau pour lui faire offrir d'épouser sa cause. Henri avait appris, par les malheurs de ses ancêtres, à ne pas compter sur la sincérité du cabinet de l'Escurial : il éconduisit l'émissaire espagnol, et envoya généreusement Sully avertir la cour de France des propositions du roi d'Espagne. Saisir l'épée et poursuivre ses ennemis visière levée, convenait mieux à son caractère. Ayant appris que Biron cherchait à soulever l'Armagnac, il courut combattre son influence en dispersant les ligueurs qui se relevaient près de Vic-Fezensac et de Beaumont de Lomagne. Cependant les gentilshommes d'Armagnac rejoignirent Biron à Marmande : Henri de Navarre vint les attaquer avec des forces inférieures, et il dut

(1) Vaissette, IX, p. 167-177.

se replier sur Nérac, où Marguerite et Catherine avaient fixé leur cour un peu nomade. Biron l'y poursuivit « et débanda son arquebuse pour l'attaquer. Venant à une escarmouche, le roi de Navarre lui-même sortit à la tête des siens, et, tout en pourpoint, comme un simple capitaine, la soutint et si bien, qu'ayant de meilleurs arquebusiers, il n'y alla rien du sien; et, pour plus de bravade M. le maréchal fit lâcher quelques volées de canon sur la ville, de sorte que la reine, qui y était accourue, et mise sur les murailles pour en avoir le passe-temps, faillit en avoir sa part : car une balle vint donner tout auprès d'elle ; ce qui l'irrita beaucoup, tant pour le peu de respect que M. le maréchal lui avoit porté, que parce qu'il avoit eu commandement du roi de ne s'approcher, pour faire la guerre, de plus près de cinq lieues, à la ronde du lieu où seroit la reine de Navarre (1). »

De Nérac Biron se transporta à l'Ile-Jourdain; il s'y cassa la cuisse dans une chute de cheval et céda son commandement à Charles de Biron, son fils aîné; mais cet incident n'apporta aucune modification à l'acharnement des combatants. Le roi de Navarre s'empara de Monségur, dans le pays de Foix, en faisant sauter les remparts avec une mine (1580). Dantras lui reprit Marciac, malgré la sortie des Béarnais de Castelnau-Rivière-Basse; ces derniers se vengèrent sur Beaumarchais, et Henri de Navarre, s'étant furtivement rapproché de Mont-de-Marsan, parvint à s'en emparer sans coup férir, grâce à ses intelligences avec la famille du Lyon et à la faveur d'un orage terrible qui couvrit sa marche (1584). Vic ne tarda pas à subir

(1) Préface des *Mémoires de Marguerite*, p. 43-44.

le même sort ; le gouverneur Parabère y détruisit toute trace de catholicisme (1585) (1).

On se lasserait vite à suivre les détails de ces conquêtes de bourgs et de châteaux, si des événements graves ne divisaient ces scènes monotones de guerre civile par des actes importants, qui se dressent comme des jalons dans la route providentielle qui doit conduire Henri de Navarre sur le trône des Valois. Nous arrivons à une nouvelle étape de cette marche ascendante.

(1) Montlezun, t. V, p. 430-432.

CHAPITRE V

LE ROI DE NAVARRE HÉRITIER PRÉSOMPTIF DE LA COURONNE DE FRANCE

Mort du duc d'Alençon. — Henri III fait appeler Henri à Paris. — Agrandissement du Béarn. — Henri excommunié par Sixte V. — Organisation de la Ligue. — Formation du parti béarnais. — Assemblée de Castres. — Le haut Languedoc adopte la sainte Ligue. — Le bas s'attache au roi de Navarre. — Les ligueurs dans le Bigorre. — Le Béarn reste calme. — Mayenne marche vers la Gascogne. — Henri déjoue ses tentatives. — Succès de Joyeuse dans le haut Languedoc. — Trêve singulière entre Joyeuse et Montmorency. — Défaite de la Ligue à Coutras. — Attaque de Tarbes. — Henri et Corizandre. — Mort du prince de Condé. — Etats des ligueurs à Limoux. — Etats de Blois. — Assassinat des Guises. — Rôle des Gascons dans ce drame politique. — Catherine de Médicis meurt de chagrin. — Peste et famine. — Marguerite de Navarre hérite du Lauraguais. — Mœurs galantes et chevaleresques. — Le maréchal de Joyeuse chef des ligueurs de Languedoc. — Etats à Castelnaudary. — Mort de Duranti. — République des ligueurs dans le haut Languedoc. — Fédération de plusieurs diocèses. — Joyeuse leur chef devient suspect. — Montmorency attaque Narbonne, capitale de cette Ligue. — Henri III excommunié par Sixte V. — Il est assassiné par Jacques Clément. — Henri IV, roi légitime de France et de Navarre.

La mort du duc d'Alençon, frère unique d'Henri III, venait de donner au roi de Navarre des droits immédiats au trône de France; l'ambition de Guise, chef des ligueurs, s'était réveillée du même coup, et la reine mère travaillait activement à faire régner les en-

fants de sa fille la duchesse de Lorraine (1584). Au milieu de ces complications, Henri III, se voyant entouré d'ennemis nombreux et dévorés d'ambition, à une époque où le poison jouait un rôle trop actif, voulut s'appuyer sur le roi de Navarre et le détacher des huguenots en lui facilitant, par son retour au catholicisme, l'accès an trône de France. Henri de Bourbon était à Saverdun en Foix ; il s'occupait à rétablir la paix entre Montmorency et Joyeuse, avec le secours de Bellièvre, émissaire du roi de France ; il croyait avoir réussi à trancher les difficultés en donnant le bas Languedoc à Montmorency et le haut à Joyeuse, lorsque le duc d'Epernon vint de la part d'Henri III le prier de rentrer à Paris (1).

D'Epernon aurait peut-être réussi à rapprocher le

---

(1) « Il vit le roi de Navarre à Pamiers, et s'entretinrent de grandes chères et caresses ; je parle ainsi, car alors M. d'Espernon était demi-roi en France, pour la débordée faveur qu'il avoit avec le roi son maître.... Le roi de Navarre le pria de le venir voir à Nérac, et s'étant acheminé pour faire ses préparatifs, la reine de Navarre, qui vouloit mal mortel à M. d'Espernon, dit au roi qu'elle se vouloit ôter de là pour ne pas troubler la fête, ne pouvant supporter la vue de M. d'Espernon sans quelque scandale... Mais le roi la pria sur tous les plaisirs qu'elle sauroit lui faire de ne bouger, et lui aider à recevoir mondit sieur d'Espernon et mettre toute rancune qu'elle lui portoit sous les pieds.

« — Eh bien, Monsieur, puisqu'il vous plaît me le commander, — répondit Marguerite, — je demeurerai et lui ferai bonne chère... mais je vous réponds que lorsqu'il arrivera et tant qu'il demeurera, je m'habillerai d'un habillement dont je ne m'habillai jamais, qui est dissimulation et hypocrisie : car je masquerai si bien mon visage de feintise qu'il n'y verra que tout bon et honnête accueil. » (*Mémoires de Marguerite*, t. I, p. 334.)

roi de Navarre d'Henri III, si des événements très-graves n'étaient venu rendre tout arrangement à cet égard impossible. Il ne faut pas oublier qu'Henri de Bourbon s'occupait activement d'agrandir et de consolider sa puissance dans le Midi, et d'organiser sur de larges bases son royaume béarnais et calviniste (1). Le roi de France le soupçonnait, non sans raison peut-être, de vouloir lui enlever la ville importante de Bayonne, surtout depuis qu'il avait fait avec son oncle, le prince de Condé, en 1583, un voyage à Capbreton et au Boucau (2).

---

(1) Aussi, malgré son esprit d'ordre et d'économie, ne manquait-il pas aux règles de la générosité envers aucun de ceux qui lui rendaient service ou lui étaient chers : nous en trouvons la preuve dans ses livres de comptes. — 1584. Gratification à Saluste, sieur de Bartas, pour frais de passage d'Henri de Navarre dans sa maison. — 1589. A Corisandre d'Andoins, comtesse de Guiche, 20,000 écus. — 1597. A Gabrielle Destrées pour son mariage, 50,000 écus. — 1594. A Marguerite, reine de Navarre, 50,000 écus pour *bonnes raisons*. (*Archives des Basses-Pyrénées*, p. 158 à 165.)

(2) Daubigné va même jusqu'à l'accuser d'avoir prêté l'oreille à un traité d'alliance avec l'Espagne. Philippe II s'étant brouillé avec Henri III, à l'occasion de certaines entreprises de son frère sur les Pays-Bas, aurait envoyé Henri II, alors près de la comtesse de Guiche à Hagetnau, le commandeur Morée, pour lui proposer cent mille écus par mois s'il voulait faire la guerre à la France, lui promettant un million de ducats en sus, dès qu'il aurait enlevé quatre villes à la France.

Cette intrigue politique préparée d'abord dans la basse Navarre chez le basque d'Aguerre, ne put avoir de suite à cause de la mort du duc d'Alençon, événement qui donnait une direction toute nouvelle aux projets de Henri IV. Mais il est très-probable que le rusé Philippe II espérait par cette combinaison hâter la dissolution du royaume de France,

Quoi qu'il en soit de ces projets plus ou moins sérieux, Henri obtenait sur d'autres questions des résultats plus positifs : il achetait à Anne de Bourbon, pour le prix de 50,000 livres, la vicomté de Lavedan, l'Armagnac, la baronnie de Labarthe et les Quatre-Vallées. Au milieu de ces occupations secondaires, le traité de Joinville, signé par les agents du roi d'Espagne et le duc de Lorraine, et bientôt après l'excommunication du pape Sixte V vinrent, coup sur coup, lui inspirer une activité nouvelle ; il chargea le célèbre Plessis-Mornay de répondre aux accusations de ses détracteurs, lui-même défia le duc de Guise en combat singulier (1585), il défendit de publier la bulle du Pape dans ses Etats et parvint cependant à faire afficher dans Rome même sa protestation contre le décret du Souverain Pontife. Après avoir pris ces premières dispositions de défense, il opposa une ligue à la Ligue : il réunit autour de lui Damville, Montmorency, le duc de Montpensier, le prince de Condé, Conti, Lesdiguières, la Trémouille, Henri de Latour, Châtillon, François de Larochefoucault, et envoya des chargés de pouvoirs à Elisabeth d'Angleterre et aux princes protestants afin de les rattacher à ses intérêts (1585).

Le faible roi de France, étroitement serré entre ces deux partis, se traînait à la suite de quelques courtisans, et le royaume était prêt à se déchirer pour les querelles *des trois Henry*. Le roi de France voulut essayer encore de retenir celui de Navarre auprès de

---

étant bien certain que le roi de Navarre, réduit ensuite à ses seules forces, se trouverait à la merci du gouvernement de l'Escurial. (Daubigné, t. III. V. ch. XVI.— Sully, l. II, note, 17.)

lui ; mais les épées étaient sorties du fourreau : la guerre seule pouvait trancher le nœud gordien de ces complications. Henri de Bourbon se rendit à Castres (13 mars 1585) avec Condé, Turenne, Roquelaure, Béthune et Duplessis ; le duc de Montmorency arriva bientôt de Béziers avec deux cents gendarmes italiens et français, suivis des consuls de Lautrec ; les députés du synode protestant du haut Languedoc, de l'Armagnac, du Querci, du Rouergue et du pays de Foix, vinrent compléter cette réunion des chefs du parti navarrais. L'assemblée protestante de Castres était propre à donner de l'ombrage aux Guises et à leur inspirer quelques-uns de ces dénouements expéditifs, fort en usage à cette époque. Henri III crut nécessaire d'engager le roi de Navarre à se tenir sur ses gardes ; celui-ci profita de ses conseils : il se retira à Montauban, envoya Montmorency à Béziers ; et des mesures furent prises pour prévenir les tentatives des ligueurs. Henri fut assez heureux pour les faire avorter dans le bas Languedoc, mais il n'obtint pas la même réussite dans le haut. Narbonne repoussa le gouverneur royal de Rieux ; Carcassonne, Toulouse, Alet, influencés par le voisinage des Espagnols du Rousillon, rompirent toute relation avec le duc de Montmorency et donnèrent leur adhésion à la Ligue.

La guerre civile devenait chaque jour plus imminente ; des deux côtés on fit des préparatifs énergiques. Les états, réunis à Béziers par le duc (29 juillet 1584), accordèrent au roi les subsides ordinaires, et firent avertir Henri III que Narbonne travaillait à se rattacher aux ligueurs ; déjà le roi de France penchait vers ce parti, le duc en donna avis aux états avant la fin de leur session.

Les évêques de Montpellier, de Béziers, d'Agde; les vicaires d'Uzès, de Carcassonne, de Lavaur, ne furent pas moins effrayés que les gentilshommes de cette nouvelle alarmante; et ils prièrent le roi de ne pas réveiller la guerre par une démarche odieuse au pays..... Il était trop tard ! Henri III s'était jeté dans les bras des ligueurs. Joyeuse dans le haut Languedoc adopte aussitôt ce parti; Montmorency au contraire reste avec le roi de Navarre ; il entraîne avec lui plusieurs villes, telles que Lautrec, Vielmur, la Bruguière, Viviers, Dourgue, Semalens, Souals ; Henri de Bourbon vient le joindre à Saint-Paul-de-Cadagoux sur l'Agout ; Plessis-Mornay rédige le nouveau manifeste de la prise d'armes, et les opérations commencent (15 août 1585).

Montmorency en donna le signal en se rendant à Béziers pour défendre de publier l'édit de Henri III, et en expulsant l'émissaire Pont-Carré, qui venait l'engager à se ranger dans le parti des Guises. Pendant ce temps le roi de Navarre, rentré à Nérac, organisait la défense de la Gascogne; Brulard et Poigni vinrent l'y trouver au nom du roi et le prier de se réunir à la ligue (25 août); on lui signifia, bientôt après, la bulle de Sixte V qui l'excommuniait : il méprisa ces deux tentatives.

Durant ces tristes préludes de la guerre civile, le Béarn restait calme et bornait ses agitations à quelques discussions de préséance élevées entre le procureur général et le syndic des états (1). Dans le Bigorre, au contraire, les ligueurs prenaient les armes (mai 1585); obligés de respecter Tarbes, où la régente de Béarn

(1) Vaissette, t. IX, p. 189-192. — Faget de Baure, p. 471.

avait placé de Horgues avec une bonne garnison, ils s'emparèrent de Rabastens, sous les ordres du baron de Castelnau-Chalosse, et forcèrent Vic à payer douze cent, livres de rachat, malgré la résistance du baron de Bénac; le vicomte de Larboust et M. de Tarbes conduisirent d'autres partisans des Guises à Bordes près de Tournay, et le capitaine Lapalu ravagea les frontière du Béarn. Les Béarnais ne tardèrent pas à les repousser ; ils envahirent à leur tour le Bigorre et pénétrèrent même dans le Comminges (1).

Une expédition plus audacieuse venait d'être combinée par les Guises. Mayenne arrivait sur la Garonne à la tête de l'armée de la Ligue, avec la résolution d'enlever Henri de Navarre; la témérité de ce prince, ses courses à travers la Gascogne semblaient faciliter l'exécution de cette tentative. Henri apprend ses projets. « Il n'est pas si diable qu'il me refuse le plaisir de me promener dans mes Etats, » répond-il ; et il se dirige presque seul vers le Béarn, afin de revoir sa chère Corizandre d'Andoins. Tout à coup, deux corps d'armée catholiques opèrent leur jonction et lui coupent la retraite. Le rusé Béarnais passe inaperçu entre les troupes royales avec quelques amis dévoués ; il s'assure par une ruse assez habile de la ville d'Eauze qui menaçait de le trahir, revient à Nérac, puis à Carcassonne, où il glisse sous la main de Mayenne, et rejoint enfin à Sainte-Foi les troupes auxquelles il avait donné rendez-vous.

Ses intérêts n'étaient pas moins bien défendus dans le Languedoc. Montmorency plaçait garnison à Saint-Pons-de-Tomières, pour empêcher Joyeuse de s'en em-

(1) Davezac, t. II, p. 220-224. — Vaissette, t. IX.

, il occupait Lunas près de Béziers, et obligeait ts des ligueurs, réunis à Carcassonne, à demane armée au roi pour lui résister (septembre 1583). III, irrité contre le bas Languedoc, détaché de se par Montmorency, voulut punir cette partie province en enlevant à Montpellier la Cour des la Monnaie, l'Université, et en les transportant assonne; mais ces corps refusèrent d'obéir, et se le ligueur dut attaquer le bas Languedoc à ouverte. Son premier soin fut de faire assiéger gouverneur de Leucate le château du Terrail le Capestang. Aussitôt Montmorency y envoie cours ; il repousse les assiégeants, s'empare de nte, de Cruzi, d'Argeliers près de Narbonne, et rend de détourner la Robine, qui passe dans cette afin d'affaiblir ses fortifications et d'expulser se de son territoire. Après plusieurs combats ls entre les deux adversaires, le duc fut obligé noncer à l'attaque de Narbonne; il se contenta ver Saint-Marcel, Villes-Passans, Montjoire, Maillac, Aigues-Vives, Mirepeisset, Bise, Pe-, Peyrac, Trousse, et il rentra à Béziers le 8 jan-586.

euse ne tarda pas à reprendre l'offensive; il for-Carcassonne, menacé par les partisans de Mont-ncy, reprit Sallèles, Cabardez, l'île de Brescou sur e d'Agde, et assembla les états à Carcassonne sous ésidence de l'évêque de Lodève (3 mars 1586); il ne put réunir que les vicaires de Narbonne, de use, d'Albi, de Carcassonne, de Saint-Papoul, ontpellier, de Lavaur, le baron d'Ambres et les sentants de Rieux et de Mirepoix. Tout le reste province resta fidèle au roi de Navarre. Néan-

moins ces états vinrent, tout à propos, lui fournir des vivres et des munitions pour recommencer les opérations avec un acharnement nouveau. Aussitôt les religionnaires prennent Issel près de Castelnaudary. D'Audon, lieutenant du pays de Foix, réuni à Montgommery, gouverneur de l'Albigeois, délivre Montesquieu, assiégé au nom de Joyeuse par Cornuson; il s'empare du Mas-de-Pamiers. Les catholiques royaux, à leur tour, enlèvent Saint-Bertrand de Comminges, la Bastide près de Toulouse, et le château de d'Audon.

Après quelques conférences avec le roi de Navarre, Montmorency expulsa du cap de Cette le corsaire ligueur Barberoussette, qui arrêtait les bateaux chargés de blé destinés aux Navarrais; il fit également une demi-trêve avec Joyeuse, pour les seuls diocèses de Narbonne, de Béziers et de Saint-Pons; et, chose utile à noter, elle ne fut applicable qu'aux travaux de l'agriculture (1).

Les laboureurs et les récoltes des autres diocèses, les gens de guerre et les marchands sur tous les points restèrent abandonnés à toutes les horreurs de la guerre. Joyeuse sut profiter de la latitude qu'il s'était réservée: il prit d'assaut Montesquieu, qu'il livra au pillage et aux flammes, assiégea Brugairolles près de Limoux, et attaqua Sainte-Puelles avec dix mille hommes. Mais Montgommery, D'Audon, Tanus coururent au secours de la place avec trois mille soldats; ils détruisirent un corps de cinq cents arquebusiers, et le siége fut abandonné.

Joyeuse essaya de réparer cet échec: il réunit les états à Castelnaudary (4 août 1586), et, malgré la

(1) Vaissette, t. IX, p. 190-191.

misère publique, il obtint de leur exaltation la somme de cent mille écus (1). Aussitôt il fait assiéger Brugairolles près d'Alet par son frère, le prieur de Toulouse, et par le jeune Mirepoix. Montmorency envoie Montgommery défendre la place; le terrible religionnaire s'empare de Revel, bat le prieur de Toulouse, et pendant qu'il marchait sur Brugairolles après avoir fait sa jonction avec Montmorency, on apprend la bataille de Coutras... Henri III et les ligueurs avaient été complétement défaits par le roi de Navarre; l'amiral de Joyeuse était resté sur la place. Cette affaire importante augmentait les forces d'Henri de Bourbon, et désorganisait celles de ses ennemis. Mais à cette époque de passions et de fanatisme, les plus grands désastres, loin d'abattre les cœurs, ne faisaient que les exalter: le siége de Brugairolles fut poussé avec un nouvel acharnement, et tandis que Montgommery y faisait pénétrer des renforts et s'emparait des châteaux de Plagnes, de Saint-Julien, de Daveza, de Pêcherie, de Cahuzac, de Cazes, de Blazens, de Rieubouisset, les catholiques enlevaient Bessan près d'Agde et Bellegarde-sur-l'Hérault. L'approche du roi de Navarre vainqueur à Coutras ne put même sauver Brugairolles: la garnison réduite aux derniers abois

(1) Henri IV, de son côté, réunissait toutes ses ressources. Saint-Geniez, son lieutenant général en Béarn, demanda 18,000 écus à la noblesse, qui les vota généreusement; letiers-état ne voulut en accorder que 15,000, malgré les encouragements de la noblesse; le clergé calviniste, réuni à Navarrens, ne vota que la modique somme de 777 livres; Sully prêta personnellement 40,000 livres, et Henri put achever de former son armée, et entrer en campagne contre Mayenne, Matignon et Joyeuse (1586).

fut obligée de capituler ; elle sortit saine et sauve, sous les ordres du brave Villa; la ville fut réduite en cendres et les remparts démolis. Les ligueurs obtinrent le même succès contre le château de Sallèles près de Narbonne ; cependant ils échouèrent au siége de Cruzy près de Saint-Pons.

Pendant ce temps Tarbes était occupé par Lespouy, soupçonné de royalisme et successeur de Horgues. Sainte-Colombe, ayant appris ce changement de personnes (29 mai 1587) et se croyant tout permis sous la devise de ses armes, *Spes mea Deus*, s'approcha de cette ville pendant la nuit, à la faveur de la trahison du béarnais Juantet de Bruges. Lespouy reconnut la trahison ; il repoussa les assaillants et Juantet fut massacré... A cet événement près, l'anarchie qui ensanglantait le haut Languedoc n'eut qu'un faible retentissement dans le Bigorre ; le Béarn, plus heureux encore, jouit d'une paix profonde sous la régence active et éclairée de Catherine, et Henri put faire remercier sa sœur de sa bonne administration par son secrétaire Duplessis-Mornay. La victoire de Coutras marqua un épisode glorieux au milieu de ces petites guerres sans résultat : le courage de Henri de Bourbon avait brillé pendant l'action d'un éclat qui attirait les cœurs à lui ; sa générosité après la victoire, vertu bien rare à cette époque de massacres, produisait le même résultat. « Sire, mon seigneur et mon frère, écrivait-il à Henri III sur le champ de bataille, remerciez Dieu : j'ai battu vos ennemis et votre armée... Vous entendrez Laburthe, si, malgré que je sois l'arme au poing au milieu de votre royaume, c'est moi qui suis votre ennemi comme ils vous disent :... ouvrez donc les yeux, Sire, et connaissez qui sont-ils ; est-ce

rotre frère qui peux être ennemi de votre per-
? moi prince de votre sang, de votre couronne?
Français, de votre peuple? Non, Sire, vos enne-
ce sont ceux-là qui par la ruine de votre sang et
noblesse veulent la vôtre, et au par-dessus votre
onne... Bandez, Sire, cette plaie de votre peuple;
z-lui la paix, baillez-la à Dieu, à vos états, à
frère, à votre conscience. Vainqueur, c'est moi
ous la demande; ou, s'il faut la guerre, laissez-
la rendre à ceux-là qui seuls vous la font et à
, et me les baillez à mener à cette heure, qu'ils
it quel je suis!... »

tte noble déclaration de principes méritait une
nse. Henri de Bourbon vint l'attendre dans le
n auprès de Corizandre d'Andoins, son amour de
, tandis que ses autres maîtresses n'étaient que
asse-temps d'un tempérament sans retenue. Il
a la comtesse dans ce château de Guiche dont
uines féodales s'élèvent encore sur les bords de
idouze et de l'Adour. Le galant Béarnais s'em-
a de déposer à ses pieds vingt-deux drapeaux
és à Coutras, et lui présenta le comte de Soissons,
l'amour allait être si fatal à la régente Catherine.
nsi se dessinait de plus en plus ce caractère brave
néreux, chevaleresque et galant, qui devait baser
oire d'Henri IV sur l'admiration et la sympathie
euple français... Le fondateur de la dynastie des
bons n'avait rien de la sainteté de Louis IX, rien
aste génie de Charlemagne, rien de la poétique
ligence de François Ier; son empire sur les peuples
it pas celui de la terreur ou du respect qu'ins-
t le pouvoir absolu de Charles-Quint; ses sujets
prosternaient pas devant son image mystérieuse,

agrandie par des événements extraordinaires; ils le voyaient à tout instant, au contraire, dans les simples proportions de la réalité vulgaire, avec ses faiblesses et ses passions, ses défauts et ses vertus. Sa puissance était celle de la familiarité qui charme, de la bonhomie généreuse qui captive. Tout le secret de sa puissance politique, toute la raison de son immortalité est contenue dans la vieille chanson populaire :

Ce diable à quatre
A le triple talent
De boire et de battre
Et d'être un vert galant.

Nous demandons beaucoup trop à la mémoire d'Henri IV, lorsque nous voulons en faire le modèle des rois. Héros très-incomplet pour celui qui le considère avec impartialité, il ne faut voir en lui que l'idole d'une époque chevaleresque et d'un peuple volage, qui mettait sa félicité suprême à ferrailler par passe-temps, à s'abandonner à tous les emportements de la galanterie et des penchants qui l'accompagnent. Henri de Bourbon sut se mettre à la tête de cette nation épicurienne et frondeuse; il joignit à cette politique de la *camaraderie* un amour réel des classes laborieuses. Inventeur d'une politique beaucoup trop dédaignée, celle du *roi bon enfant*, il conquit mieux que tout autre l'admiration *du peuple*, et cette admiration lui donna la force de briser la Ligue catholique formée contre lui.

Les ligueurs, un peu déconcertés par la défaite de Coutras, mais encouragés par leurs succès en Languedoc et par la mort du prince de Condé, compagnon inséparable du roi de Navarre, tinrent leurs

états à Limoux (7 novembre 1588). L'assemblée fut très-nombreuse et traita énergiquement les questions les plus brûlantes (1). Il était naturel qu'elle se ressentît de la violence des états de Blois, auxquels toutes les provinces avaient envoyé leurs députés : les députés de Limoux, exaltés par le retentissement de la violente allocution d'Henri III, jurèrent d'enthousiasme de sacrifier l'argent et le sang de la province pour mettre à exécution le nouvel édit touchant l'extirpation radicale de l'hérésie, et résolurent même de repousser le duc de Montmorency, nonobstant la réconciliation qu'il pourrait faire avec le roi de France.

Mais le sanglant épisode des états de Blois bouleversa ces projets et ces espérances. Le 20 décembre, dans la nuit, Henri III appela dans son cabinet quelques soldats de Gascogne, moins compromis que les troupes françaises avec les partis qui se disputaient le pouvoir. Lamezan fut convoqué des premiers... On discourut longtemps sur le point de savoir si l'on ferait tomber deux têtes. Lamezan silencieux se tenait les dents serrés. « Vous ne dites mot ? » lui demanda le roi. — On ne perdit rien pour attendre. — « Laissez venir dans ce cabinet les deux traîtres et ceux qui les suivent pour les faire occir à leur entrée, répondit-il. — N'y pensez pas, seigneur de Lamezan : ils m'appelleraient Néron. — Il n'y a pas de Néron qui tienne,

(1) Toulouse y fut représenté par l'évêque de Lavaur, par celui de Comminges, par le sénéchal Cornuson et le bourgeois Tournier ; le Lauraguais, par Villeroux ; Bazas, par deux ecclésiastiques et un bourgeois ; Ax, par un chanoine ; le Fesensagnet, par un gentilhomme ; le Comminges, par Luzalus, par Audenac et Baptiste de Lamezan, qui devait y jouer un certain rôle.

ajouta le député de Comminges ; si vous ne les occisez pas, c'est eux qui vous occiront, car ils sont les plus forts... Les seigneurs lorrains sont coupables de lèse-majesté au premier chef : dites qu'ils soient occis, et on les occira. » Henri III incertain se promena quelques instants en silence. « Qui me défaira de ces mauvaises gens de Guise s'ils viennent ici ? » demanda-t-il enfin avec une irrésolution anxieuse. — « Ceux qui n'ont pas paour, Sire, s'écria Lamezan : les trente Gascons de la compagnie de mon cousin Themines. — Qu'en pensez-vous? demanda Henri au Gascon Sariac. — Cap de Diou, Sire, you lou bous rendi morts ! » — Et, sur cette réponse brutale, le meurtre fut résolu (1).

Le lecteur connaît le dénouement de cette scène : le soir deux cadavres gisaient dans la chambre des Guises ; les meurtriers essuyaient leurs dagues sanglantes, et Henri regardait pâle et tremblant par la tapisserie entre-bâillée (1588) ce corps d'Henri de Guise *qui lui paraissait plus grand mort* que lorsqu'il était en vie.

La mort de Catherine de Médicis, saisie de douleur et d'effroi à la suite de ce double assassinat, la Ligue condamnée et blessée à mort par Henri III lui-même, le roi de Navarre appelé au trône, la tenue de l'assemblée calviniste de la Rochelle, opposée aux états, complétèrent cet ensemble d'événements précipités, qui devaient produire une révolution profonde dans les projets et dans les espérances de tous les partis. Mais les horreurs de la guerre restèrent les mêmes ; les épidémies se joignirent aux incendies et aux massacres et ravagèrent les provinces pyrénéennes (2).

---

(1) Récit de Lamezan trouvé dans l'évêché de Lombez.

(2) Dans le Bigorre, des froids excessifs, des neiges prodi-

La gravité des circonstances attire de plus en plus notre attention dans le nord de la France; elle nous éloigne des Pyrénées, comme nous l'avons été de l'Aragon, de la Navarre et de la Catalogne après l'avénement de Fernand au trône de Castille. L'histoire politique des Pyrénées touche à son déclin : le Béarn, la Navarre et le Bigorre, ces dernières terres libres vont bientôt être réunies à la monarchie française : hâtons-nous de recueillir les derniers reflets de leur souveraineté.

La mort de Catherine de Médicis, comtesse de Lauraguais, avait fait passer ce titre sur la tête de sa fille, la reine de Navarre; avec cette succession, la femme d'Henri de Bourbon fut soumise à l'obligation héréditaire de présenter des roses de mai au parlement de Toulouse, à l'exemple des évêques et des principaux seigneurs de Narbonne, d'Auch, d'Uzès et des diocèses voisins (1589). Mais pourquoi serait-on surpris de cette coutume poétique et galante à une époque où ligueurs et huguenots se délassaient chaque soir des périls et des massacres de la journée en se donnant des festins et des bals? Catherine en avait porté l'habitude jusqu'à la manie; incendies et carnages, rien n'arrêtait le cours des joyeux ébats d'une noblesse ardente au plaisir comme à la guerre. On avait vu le féroce Montgommery suspendre la rapidité de ses opérations pour rester auprès d'une belle Albigeoise. Nous venons de voir Henri IV accourir de Coutras à

---

gieuses détruisirent les récoltes (1588) ; la peste y succéda à la disette. Les habitants riches se réfugièrent d'abord en Aragon; mais à leur retour le fléau régnait encore, et il n'épargna pas ceux qui avaient espéré s'y soustarire par la fuite.

Guiche pour offrir des drapeaux à Corizandre. La garnison calviniste de Casteljaloux ayant traité avec générosité quelques prisonniers de Bayonne, les habitants de cette ville témoignèrent leur reconnaissance en envoyant des écharpes et des mouchoirs brodés aux défenseurs de Casteljaloux. Peu de temps après, les Bayonnais invitent Henri de Navarre à un de leurs galas; l'aventureux Béarnais s'y rend suivi *de six hommes;* il ouvre le bal avec le gouverneur Lahilière, et le peuple danse sous les fenêtres du château.

Dans toutes les villes où Catherine de Médicis et sa fille Marguerite avaient été reçues pendant leur voyage du Midi, les fêtes et les danses, les réjouissances et les tournois signalaient leur passage. Le contraste insultant de ces plaisirs avec la misère publique n'arrêtait aucune conscience. Si l'expansion de la joie se mesurait au bonheur des peuples, les Béarnais seuls auraient été en droit de se réjouir. Pendant que le roi de France accablait le Languedoc de demandes d'impôts, Henri n'en réclamait jamais au Béarn; il aimait mieux faire des emprunts personnels aux plus riches de ses sujets, qui s'empressaient de lui faciliter la conquête du trône de France (1588). Un emprunt volontaire de trente mille livres, négocié par Catherine, engagea la signature de la régente pour un intérêt à douze pour cent avec hypothèques sur les greffes du conseil; il est vrai que la vente des biens ecclésiastiques fournissait aussi d'assez importantes ressources (1).

(1) Malgré le calme relatif dont jouissait le Béarn, certains villages des frontières n'étaient pas moins pillés et rançonnés par les gens de guerre. Les jurats de Ramons et de Puyod

Délivré des ligueurs, Henri III avait donné à Montmorency le gouvernement du Languedoc : le roi de Navarre confia ses intérêts dans la même province au vicomte de Turenne; le maréchal de Joyeuse, élevé au généralat par les ligueurs, remplaça l'amiral tué à Coutras.

La guerre recommença donc comme si les Lorrains eussent encore vécu pour aspirer au trône, et que les deux Henri ne se fussent pas réconciliés. Les noms seuls de quelques hommes étaient changés, les passions restaient les mêmes. Il fallait cependant reconstituer la Ligue: les états de Languedoc se réunirent à Castelnaudary, et presque tous les membres de la dernière assemblée de Limoux, les évêques de Lodève et de Saint-Papoul, les vicaires de Narbonne, de Lavaur et d'Alet, les seigneurs d'Arques et d'Ambres, s'engagèrent, par de nouveaux serments, à combattre le roi calviniste de Navarre et son allié Henri III. Carcassonne et Mirepoix ne s'étant pas fait représenter à Castelnaudary, on leur envoya des émissaires; les habitants refusèrent de les recevoir... Le lendemain les états appelèrent le maréchal de Joyeuse dans leur sein et lui firent jurer sur le *Te igitur*, et les deux genoux à terre, de défendre la religion et les priviléges de la province (1).

Voilà donc les états catholiques du haut Languedoc rompant avec la France et le Béarn, et faisant les

---

durent se plaindre aux états de Béarn des préjudices qu'ils avaient éprouvés. Ceux de Vittesegur et de plusieurs autres lieux demandèrent à être exemptés des garnisons des gens de guerre, les milices locales devant pourvoir à la sécurité de chaque ville. (Poeydavant, t. II, p. 265.)

(1) Vaissette, t, IX, p. 225.

affaires pour leur compte sous la direction du maréchal de Joyeuse. Toulouse, leur capitale, n'était pas éloignée de vouloir reconstituer le royaume d'Aquitaine en élevant un trône aux Joyeuse (1). Le président Duranti, ayant voulu défendre les droits du roi, tombe massacré dans une émeute ; les vieilles passions d'indépendance, mêlées à des inquiétudes religieuses, gagnent de proche en proche. Joyeuse s'étant rendu à Narbonne (le 24 avril 1589) avec le baron d'Ambres, les Narbonnais jurent de nouveau d'observer les décrets de la Ligue et votent six cent mille écus pour soutenir la guerre contre les deux rois. Au milieu de cet élan catholique et national, le soupçon est prompt à naître : Joyeuse devient suspect ; il n'est plus question de l'élever à la royauté, il ne sera plus que le général exécutif d'un gouvernement qui lui dictera ses ordres. Les états, toujours en permanence à Castelnaudary, désignent l'évêque de Lodève, assisté d'un conseiller du département, d'un bourgeois de Toulouse et d'un député de chaque diocèse, pour résider auprès du maréchal et surveiller ses démarches, comme le *justicia* et la *députation* surveillaient autrefois les rois d'Aragon et de Catalogne. Ces premières précautions conduisaient à l'organisation d'une espèce de république languedocienne, chargée de défendre les priviléges politiques et les intérêts religieux du Midi contre les rois de France et de Navarre coalisés.

Narbonne devient le chef-lieu de ce fédéralisme :

---

(1) Les Joyeuse étaient d'une très-ancienne famille du Vivarais remontant à 1165 ; Joyeuse avait été érigé en duché-pairie par Henri III en 1581.

on y installe un vicaire général, un consul et un bourgeois, qui doivent se mettre en rapport avec les diocèses voisins. Cet embryon de gouvernement traite de puissance à puissance avec Mayenne, le général en chef de la Ligue, héritier du pouvoir des Guises. Joyeuse est chargé de convoquer les états lorsqu'il le jugera convenable.

Il était naturel que cet effort suprême du catholicisme se produisît sur les frontières du Roussillon. Philippe II ne cessait de poursuivre une réaction exaltée contre les tentatives religionnaires qui bouleversaient la France, et cette réaction constituait le caractère propre de son règne. Pendant que les Valois et les Bourbons se traînaient irrésolument dans les tâtonnements d'une tolérance mal définie, le fondateur de l'Escurial réalisait l'absolutisme du pouvoir royal et de l'unité religieuse dans ses conséquences les plus étendues. Le peuple espagnol, il faut le reconnaître, le secondait avec une ardeur sans mesure, et, à l'exception de l'Aragon, la nation était de compte à demi dans toutes les entreprises dirigées, par la royauté et le Saint-Office, contre l'anarchie politique et religieuse qui frappait à la porte de toutes les frontières des Pyrénées (1).

---

(1) Nous avons eu le soin de faire remarquer le mouvement nouveau que les jésuites avaient imprimé aux fondations monastiques dès leur apparition. L'émulation ne fit que grandir pendant les dernières années du seizième siècle : on eût dit que l'Espagne tenait à remplacer les nombreux monastères tombés sous les coups de Montgommery, de Jacques de Cruzol et de leurs terribles imitateurs. Dans la seule Catalogne, où la prospérité publique favorisait, il est vrai, cet élan créateur, bien plus que dans l'Aragon et la

Une vive opposition concourait donc à scinder violemment les populations des deux versants des Pyrénées, que nous avons vues marcher si longtemps au même cri de guerre, entraînées par les mêmes passions contre les Français au nord, contre les Mores et les Castillans au sud. Le partage du plateau pyrénéen entre la France et l'Espagne, déjà préparé par les nécessités des relations commerciales, ainsi que nous l'avons fait ressortir à l'avénement de Fernand le Catholique, trouvait une nouvelle raison d'être dans la lutte énergique déclarée entre la Réforme et le Saint-Siége. La Réforme avait envahi le versant français sous les drapeaux du roi de Navarre; le Saint-Siége se fortifiait dans le versant espagnol, et gardait les défilés

---

Navarre, on vit successivement s'élever le premier couvent des capucins dans la campagne de Barcelone (1570), celui des dominicains à Vic (1571), un noviciat de la Compagnie de Jésus à Tarragone (1574), un couvent de minimes à Perpignan (1575), un autre d'augustins à Urgel (1576), et celui des trinitaires à Tarragone (1576). Les augustins s'établirent à Puycerda en 1577, les dominicains à Peralada en 1578, les capucins à Monte-Calvario près de Barcelone, et les minimes à Gragnolles dans la même année. Les capucins fondèrent leur troisième établissement à Valls près de Tarragone en 1579, et leur quatrième à Perpignan en 1580. Saint-Michel Descornalbou et Saint-Sébastien de la Bisbal près de Gironne reçurent des franciscains récollets en 1580; l'année suivante Gironne reçut à la fois un collége de jésuites et un couvent de capucins (1581). Les minimes fondèrent leur couvent de Valls et les mineurs ceux de Sainte-Anne d'Alcocer et de Saint-Jean de Riudons dans le courant de la même année. En 1582 les capucins peuplèrent encore les établissements de Céret, de Saint-Celoni, de Manresa, de Salsona de Villafranca et de Panadès. Cette dernière ville reçut des trinitaires en 1582. Blanès, Bandols, Figuières et Granolles ou-

des montagnes sous le sceptre de Philippe II : cette alliance des cours de Madrid et de Rome se répétait soit de ce côté des montagnes, dans le comté de Roussillon ; soit dans le gouvernement fédéral du haut Languedoc, dirigé par Joyeuse.

Malgré son organisation, malgré l'appui de l'Espagne, la république de Narbonne ne put retenir tout le haut Languedoc sous les lois de la Ligue. Carcassonne, par jalousie locale ; le vicomte de Mirepoix, son sénéchal, par ressentiment contre Joyeuse, ne tardèrent pas à se détacher. Le maréchal voulut se rendre à Carcassonne afin d'arrêter la défection ; on lui en ferma les portes ; il se transporta à Limoux, et fit demander aux Carcassonnais des munitions pour assiéger Montirat ; le vicomte de Mirepoix répondit qu'on entendait

---

vrirent leurs murs aux capucins; Gerona et Araval, aux augustins, en 1582. En 1587 nous voyons s'établir les carmes déchaussés et les augustins à Barcelone, les capucins à Prades, les dominicains à Ciutadilla, les carmes déchaussés à Mataro et à Tarraga. En 1589 les capucins fondèrent les couvents de las Blagas de Tui, de Vinça et de Tarragone ; les minimes entrent dans leur établissement de Barcelone, les carmes déchaussés dans ceux de Perpignan et de Lérida ; en 1590 le même ordre fonde un couvent à Tortose, les capucins s'installent à Elne, et les augustins à Tarragone.

Ajoutons à ces fondations monastiques celle de l'université de Tarragone par le cardinal Cervantès (1572), celles de plusieurs chapelles élevées à la suite *d'apparitions de la Vierge;* comparons cette activité monastique, cette ferveur infatigable, avec le silence presque absolu des annales administratives et politiques de la Catalogne, de l'Aragon et de la Navarre, pendant cet espace de vingt ans, et l'on demeurera convaincu que la réaction catholique absorbait entièrement la vie sociale de la nation espagnole. — Feliu, t. III, p. 206 à 216.

garder la neutralité. En dépit de cette assurance, les Carcassonnais prirent une attitude tranchée : ils écrivirent au duc de Montmorency pour lui faire connaître leur adhésion à la cause des deux rois. Enhardi par cette assurance, Montmorency n'hésita plus à bloquer Narbonne. Il engagea les consuls de Carcassonne à chasser de leur ville tous les gens sans aveu ; le vicomte de Mirepoix soumit les habitants à l'épreuve du serment de fidélité à l'Eglise romaine et aux deux rois, et tous ceux qui refusèrent d'en prononcer la formule furent résolûment expulsés.

Les ligueurs obtinrent dans les environs quelques faibles dédommagements ; le fils de Joyeuse, élu à la place de son père (8 juin 1589), s'empara d'Alzone, de Penautier, de Villemoustajou, de Barbairan, de Pezen et de Montréal ; Montmorency, craignant pour Carcassonne, se joignit à Montgommery afin de protéger cette ville ; le vicomte de Mirepoix reprit Alzonne, Bordes et Carlipa.

Sixte V ne s'était pas contenté d'excommunier Henri de Navarre ; il venait de lancer les mêmes foudres sur Henri III, son nouveau complice. Ce ressentiment pontifical rendit quelque confiance à la Ligue ; il porta Mayenne à soutenir la guerre avec acharnement, fit tomber Paris au pouvoir des ligueurs, et attira autour des remparts de cette capitale, déjà désolée par la guerre civile et la famine, les armées des deux Henri. Mais Henri III quitta bientôt cette arène sanglante ; le poignard de Jacques Clément l'arracha à sa triste existence de douleur, d'irrésolution, et Henri de Navarre, appelé près de son lit de mort, reçut de sa bouche mourante la couronne de France et la prière de revenir au catholicisme...

L'avénement du roi de Navarre à la couronne de France reproduisait au nord des Pyrénées la révolution opérée dans le sud par le mariage de Fernand avec Isabelle. Dans les deux cas, les dynasties d'Aragon et de Béarn se trouvaient chargées de remplacer celles de France et de Castille, tombées par extinction masculine. Les familles royales des Etats pyrénéens recevaient donc la mission providentielle de rajeunir deux monarchies épuisées ; et certes jamais mission ne fut plus noblement remplie : car le sang aragonais fournit à l'Espagne Charles-Quint et Philippe II, et le sang béarnais donna à la France Henri IV et Louis XIV. Les royaumes pyrénéens étant destinés à disparaître sous la marche des révolutions politiques et de la centralisation sociale, dont nous avons déjà fait ressortir les nécessités rationnelles, il faut reconnaître que ces Etats ne pouvaient se réunir à ceux de France et d'Espagne dans des conditions plus honorables : ils ne perdaient leur nationalité qu'en procurant des rois aux deux nations voisines. Aussi, loin de paraître être absorbés par l'Espagne et par la France, l'Aragon et le Béarn *semblaient* étendre leur puissance jusqu'à Gibraltar et jusqu'au Rhin ; mais ces apparences ne tardèrent pas à disparaitre devant la réalité, et les peuples pyrénéens prouvèrent par leur mécontentement et leur irritation, qu'ils se sentaient vaincus et supprimés par l'entraînement irrésistible des destinées de l'Espagne et de la France. Nous avons fait connaître et nous continuerons à constater la résistance que l'Aragon et la Catalogne opposèrent au triomphe oppressif du cabinet de Madrid ; nous devons raconter aussi celle que le Béarn et le pays de

Foix opposèrent à la domination française, pour conserver leur indépendance administrative et judiciaire après avoir perdu leur individuisme politique.

QUINZIÈME PARTIE

RÉUNION DU BÉARN ET DU ROUSSILLON A LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

HENRI DE NAVARRE ROI, DE FRANCE ET CALVINISTE

Situation des partis. — Les ligueurs de Languedoc s'unissent aux Espagnols. — Révolte de Toulouse contre Joyeuse. — Les ligueurs dans la Gascogne. — Henri IV calme les Béarnais et garantit leur indépendance. — Evénements en Aragon. — Antonio Perez persécuté par Philippe II. — Il est délivré par les Aragonais. — Puis emprisonné par les inquisiteurs. — Soulèvement de l'Aragon. — Perez passe en France. — Mort du justicia La Nuza. — Suppression de sa charge par Philippe II. — Destruction de la constitution aragonaise. — Atroces vengeances de Philippe.

La mort d'Henri III était considérée par les deux partis religieux qui se partageaient la France comme l'événement le plus grave qui eût encore agité la grande nation chrétienne. La question de dynastie, de légitimité, se compliquait de cette question encore plus brûlante : la France restera-t-elle catholique? va-t-elle devenir protestante?...

Ce n'était pas seulement le calvinisme et la Ligue, le Béarn et Paris qui frémissaient de joie ou de fureur sous la menace de cette éventualité. L'Europe entière

tenait les yeux fixés sur la France ; le nord-ouest protestant, le sud-est catholique, sentaient que leurs destinées allaient se jouer entre les Pyrénées et le Rhin. Il ne faut pas se le dissimuler : après avoir perdu l'Angleterre, les Pays-Bas et l'Allemagne, si la Cour de Rome avait encore perdu la France, son influence politique et morale aurait reculé devant celle de Genève; le catholicisme était réduit à la nécessité de renouveler les efforts suprêmes qui, dès sa naissance, l'avaient fait triompher du paganisme impérial et de l'arianisme.

Quoique la mort d'Henri III eût momentanément réuni les calvinistes et les royalistes sous le drapeau d'Henri IV, la question religieuse restait pendante; la Ligue s'y rattacha avec un nouvel acharnement.

Les passions du seizième siècle étaient promptes à passer de la discussion dans les faits. Joyeuse, qui se trouvait à portée des Espagnols du Roussillon, demanda des secours à Philippe II; et les garnisons roussillonnaises, chargées de protéger les intérêts du catholicisme et de la Cour romaine, s'empressèrent d'envahir le haut Languedoc, sous les ordres de dom Pedro Pacheco. Une partie campa à Villegailhon, à deux lieues de Carcassonne; l'autre à Saint-Caïat et à Roquecourbe, entre Narbonne et Carcassonne.

Mirepoix résolut d'enlever ces corps ennemis : il partit la nuit avec son infanterie, fit sauter la porte de Villegailhon avec un pétard, prit le village d'assaut; et les Espagnols, assaillis à l'improviste, eurent à peine le temps de se réfugier dans l'église avec les habitants. Cependant ils se défendirent si bien dans cette forteresse improvisée que Mirepoix dut battre en retraite, n'emmenant d'autre butin que les chevaux

des Espagnols. Son lieutenant Montoison, non moins heureux contre les Catalans de Roquecourbe et de Coïat, fit près de cent vingt prisonniers, et emporta leurs équipages. Quelques troupes envoyées par les ligueurs d'Albi et de Gaillac au secours des Espagnols, arrivèrent trop tard : Mirepoix n'eut qu'à se porter à leur rencontre jusqu'à Las Bordes pour les mettre en déroute; quand le haut Languedoc se trouva déblayé par ses opérations, il rejoignit Montmorency à Carcassonne, où le duc de Joyeuse s'était réfugié.

Le maréchal son père, comprenant le péril de sa position, se hâta de convoquer les états à Toulouse; il réunit trois évêques, deux vicaires, mais pas un gentilhomme: évidemment la Ligue avait été considérablement affaiblie par l'avénement d'Henri IV ; les anciens ennemis purement politiques s'étaient rattachés à sa fortune; le parti religieux seul tenait encore la campagne. Joyeuse comprit le délaissement dont il était victime: il demanda des secours pour protéger son fils; on ne lui accorda que douze cents Suisses payables en monnaie de *six blancs* qu'on ferait battre à Toulouse et à Narbonne, comme Montmorency en faisait frapper à Villeneuve et à Bagnols (21 juillet 1589) (1).

Réduit à ces troupes assez faibles, le maréchal prit ses mesures pour débloquer son fils; il marcha sur Barbairan. Montmorency, obligé de reculer devant des forces supérieures, revint vers Béziers après avoir laissé sur Laude un détachement chargé d'empêcher Narbonne d'être ravitaillée par cette rivière. L'extrême

(1) Vaissette, t. IX, p. 22-28.

misère du haut Languedoc, la peste cruelle qui continuait à le ravager, contraignirent enfin Joyeuse et Montmorency à se donner rendez-vous à Pardaillan afin d'arrêter les conditions d'une trêve ; mais la gravité des événements la rendit complétement illusoire. Toulouse, centre de toutes les inquiétudes catholiques, venait de prendre les armes. Montmorency répondit à ce mouvement en convoquant les états à Béziers, (27 sept. 1589) ; la réunion fut très-nombreuse (1).

L'empressement avec lequel on accourait auprès du représentant d'Henri IV, comparé avec l'isolement des derniers états ligueurs réunis à Toulouse, ne laissait pas de doute sur l'état des esprits : on était las de la guerre civile ; le clergé lui-même aimait mieux faire triompher le catholicisme en prépérant la conversion d'Henri IV, que de laisser au protestantisme les chances d'une lutte à force ouverte.

Au milieu de ces événements nationaux et dynastiques, Montmorency, ce demi-roi du Languedoc, n'oublia pas les intérêts de sa famille : si la féodalité indépendante n'existait plus, ses descendants relevaient une nouvelle puissance sur le double piédestal de la richesse territoriale et de la faveur du roi. Comme elle avait encore des provinces à gouverner au nom de la Couronne, elle se sentait disposée à profiter des troubles civils pour faire de la France une

(1) Dès l'ouverture on y remarqua les évêques de Béziers, d'Agde et de Montpellier ; les vicaires de Carcassonne, d'Uzès, de Mende, de Saint-Pons, du Puy ; les mandataires des seigneurs d'Alais, de Mirepoix, de Castres, de Florenzac, de Tournon, de la Voute, de Rieux ; et les consuls de Nîmes, de Béziers, d'Uzès, du Puy, d'Agde, de Mende, de Lodève et de Saint-Pons.

seconde Allemagne et transformer chacune de ses grandes provinces en principauté. Montmorency ambitionnait très-sérieusement le gouvernement héréditaire du Languedoc : la monarchie étant un peu ébranlée par la guerre civile, il lui semblait que le moment était venu de rétablir à son avantage la dynastie des comtes de Toulouse. Il s'empresse en conséquence de présenter son jeune fils aux états et de leur demander la confirmation du décret d'Henri III qui l'avait désigné comme son successeur dans cette charge.

Les états s'associèrent à cette *proclamation* de la *dynastie* des Montmorency, et ils accordèrent 45,000 écus extraordinaires pour l'entretien de troupes destinées à combattre la Ligue et à soustraire le parlement de Toulouse à sa pression despotique; ils réclamèrent dans ce but la translation de ce corps judiciaire à Carcassonne. Quelques mois après, le parlement y était installé par Mirepoix (13 novembre 1589).

Cette résolution énergique provoqua la guerre civile parmi les ligueurs eux-mêmes. Toulouse, cruellement froissée dans son amour-propre de capitale du Languedoc, par la perte de son parlement, fit remonter son ressentiment jusqu'à Joyeuse ; elle l'accusa de n'avoir pas arrêté la trahison et l'émigration des parlementaires, et elle se mit en révolte contre lui. Cette prise d'armes devint si grave que le maréchal de Joyeuse fut obligé de déclarer la guerre à ce boulevard des ligueurs les plus exaltés, et de réunir les états à Lavaur. Cette assemblée, effrayée des conséquences du soulèvement de Toulouse, s'empressa de rétablir la paix entre le maréchal et cette grande cité ; un nouveau serment de ne jamais reconnaître le roi de

Navarre clôtura la session, et Toulouse, satisfaite de ce témoignage d'exaltation, consentit à pardonner à Joyeuse.

Une partie de la Gascogne n'accueillait pas mieux l'avénement de Henri IV. Pendant que les Béarnais attaquaient Paris et battaient complétement Mayenne à Arques (1589), les villes de Solomiac et de Samatan arboraient le drapeau de la Ligue. Aussitôt le calviniste Fabas (1) marche contre elles, s'en empare, pille

(1) Les deux Fabas, dont on parla fréquemment depuis la prise de Mont-de-Marsan par Monluc en 1669, jusqu'au premier siége de la Rochelle sous Louis XIII, étaient originaires de Saint-Macaire. Jean II de Fabas avait d'abord combattu sous Montgommery. Défenseur de Mont-de-Marsan, lors du siége de Monluc, il allait être massacré pendant la capitulation, lorsqu'il fut sauvé malgré les intentions de Monluc. « On vint me dire, raconte ce dernier, que ceux du château se vouloient rendre, et voir si je trouverois bon que l'on les prins à merci capitulant avec eux, pour ce que je voyois que M. de Savignac et le capitaine Fabien vouloient fort sauver Fabas, et qu'ils vouloient lui faire bonne guerre, parce qu'il estoit en *réputation d'estre bon soldat*, je leur dis qu'ils allassent capituler comme bon leur sembleroit, je signerois la capitulation combien que j'eusse bonne envie de faire une despêche... Voilà pourquoi lorsqu'ils se furent départis de moi, je fis partir après eux un gentilhomme pour aller secrètement porter aux soldats et à quelques capitaines que, comme on parlementeroit, qu'ils regardassent d'entrer par un costé ou autre et qu'ils tuassent tout... Il falloit venger la mort des gentilshommes qui avoient été massacrés si malheureusement à Navarrens, parce que contre la foi promise, on avoit dagué le sieur de Sainte-Colombe, et sept ou huit autres qui s'estoient rendus, ou sauvés à Orthez lorsque M. de Terride fut prins. » (*Commentaires*, l. VII, p. 93.) Fabas fut donc épargné *comme bon soldat ;* et voici quel était l'homme qu'on honorait de ce surnom au seizième siècle. Après la

leurs couvents et leurs églises. Lamezan, gouverneur du Comminges, veut l'attaquer; il ne peut le faire battre en retraite qu'en lui promettant une rançon de trois mille livres, qui furent régulièrement payées par les états de Comminges (1).

Aignan éprouva bientôt le sort de Samatan. Les religionnaires, ayant pris le château de la Salle,

---

prise de Mont-de-Marsan nous voyons Fabas quiter la France et aller faire la guerre au Turcs (1571) ; il en revient bon catholique, et occupe Bazas pour le compte du roi. Cette petite ville renfermait un capitaine, époux d'une veuve fort riche, dont la fille, née d'un premier lit, avait de nombreux prétendants. Fabas, voulant la faire épouser à son cousin Gascq et rencontrant des difficultés, fait assassiner le beau-père, enlève la jeune fille, la livre à Gascq, et, pour se soustraire aux poursuites, se refait protestant, met la ville de Bazas au pillage, la maison des chanoines à sac, et démolit l'église. Enrôlé dès lors sous la bannière du roi de Navarre, il escalade la Réole avec des échelles de 60 pieds et le secours de Sully (1577), et devient un des cinq conseillers intimes d'Henri IV.

La paix étant survenùe laissait le *bon soldat* sans occupation et sans profit. Fabas organise une bande de pillards et fait des courses *et entreprises si merveilleuses que le vulgaire croyoit qu'il eust un esprit familier...* Un jour il part de Casteljaloux à la tête de quatre cents arquebusiers, et se poste à Caumont pour protéger son château de *Castets;* puis il s'empare de Vic-Fesensac, défendu par Dulau et les ligueurs. Il n'est pas moins heureux à Nogaro ; mais il échoue devant Segun. Plus tard, il accompagna le duc de la Force dans le Béarn pour repousser le marquis de Villars et les croyants... Tel était l'aventurier qui fut comblé de faveurs par Henri IV, devint gentilhomme ordinaire de la chambre, maréchal de camp, gouverneur du Condomois, de l'Albret, et pour lequel on érigea la terre de Castets en vicomté en 1605. (*Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. II, série II, p. 545-566.)

(1) Montlezun, V, p. 457.

massacrèrent tous ses habitants, sans épargner les nombreux convives réunis pour se livrer aux plaisirs d'une fête brillante; la ville fut pillée de fond en comble.

Peu à peu l'agitation gagna le Béarn : non que la Ligue y fit des progrès, mais les Béarnais craignaient pour leur indépendance; ils se croyaient menacés d'une réunion au nouveau royaume de Henri IV, et ils n'étaient pas éloignés de prendre les armes pour défendre leur nationalité. La régente Catherine, effrayée de la disposition des esprits, envoya demander de prompts secours à Matignon, commandant de Bordeaux, et engagea Fabas, Pamjas, et Castelnau à venir reprendre Aire et Marciac, tombées au pouvoir des ligueurs. Pendant que ces renforts approchaient elle se rendit à Mont-de-Marsan, et un accueil fastueux témoigna de l'amour de la population pour son frère (1).

Henri IV ne tarda pas à prendre des moyens plus efficaces pour calmer une effervescence provoquée par la juste fierté des Bearnais. Après avoir déclaré que ses sujets ne devaient pas concourir au payement de ses dettes personnelles, et qu'il se chargeait de leur acquittement, il s'empressa de donner à ces mêmes sujets des lettres-patentes (13 avril 1590) qui garantissaient leur autonomie contre tout projet de réunion au royaume de France. Qui pourrait comprendre la joie triomphante des Béarnais? Ils donnaient un roi à la France, et le Béarn restait indépendant! Quelques parlements enregistrèrent ces lettres de sauvegarde; celui de Paris refusa. La brillante victoire d'Ivry, qui

(1) Montlezun, V, p. 456-460.

consolidait la couronne sur la tête d'Henri IV (1590), le cantique d'actions de grâces composé à cette occasion, et dans lequel le Béarnais était béni comme l'élu de la Providence (1), ne purent ébranler la résolution des magistrats de Paris. Vainement Henri IV réclama

(1) *Le cantique fait en l'honneur de Dieu, par Henri de Bourbon, de ce nom très-chrétien, roi de France et de Navarre, après la bataille obtenue sur les ligueurs en la plaine d'Ivry, le 14 mars* 1594, fut publié en 1594 par le libraire Guichard Jullieron, de Lyon, à la suite d'une relation de la bataille d'Ivry, format petit in-12.

Puisqu'il te plaist, Seigneur, d'une heureuse poursuite,
Espandre libéral sur moy ton serviteur
Un monde de bienfaits, et qu'ore en ma faveur
Tu as mis justement mes ennemis en fuite,
Je ne veux me cacher sous un ingrat silence,
Ou trop fier m'eslever en ma faible vertu;
Je veux dire que toy ce jour as combattu,
Et rompu des meschants la superbe arrogance.
Je chante ton honneur sous l'effet de mes armes,
A ta juste grandeur je rapporte le tout:
Car du commencement, du milieu, jusqu'au bout,
Toy seul m'as guaranty au plus fort des allarmes.
L'ennemy forceneur, appuyé sur son nombre,
Se promettoit le gain du combat furieux.
Enflé de trop d'orgueil pensoit, victorieux,
Mettre dessus mon chef un si mortel encombre.
Rien que sang ne que meurtre en son camp ne résonne.
Là l'Espagnol cruel, et l'avare Germain,
L'Italien, le Suisse, et le lâche Lorrain
Se vantoient, insensés, de perdre ma couronne.
Du plus haut de ton ciel regardant en la terre,
Mesprisant leur audace, et de graves sourcis
Desdaignant ces mutins, soudain tu les as mis
Au plus sanglant malheur que seut porter la guerre.
Comme l'ours qui descend du haut de la montaigne,
Estonne, furieux, le troupeau qui s'enfuit,

l'entérinement de ses lettres-patentes, le 28 avril et le 24 mai 1591 ; le procureur général lui-même fit opposition, et la menace d'une prochaine réunion à la France resta suspendue sur la nationalité béarnaise (arrêt du 29 juillet 1591).

Cette armée, par toy estonnée, produit
Le semblable soudain en quittant la campaigne.
J'ay vu l'estonnement, et ma troupe esbranlée,
A demy l'a senty; mais alors, tout certain,
De ton secours, Seigneur, j'ai suivi mon dessein,
Et marchay courageux encore en la meslée.
La victoire esbranlait, douteuse et incertaine;
Certaine toutefois, elle tourne vers moy.
Mes gens reprennent cœur et secourent leur roy,
Renversant, coudoyant cette troupe inhumaine.
L'heure à demi encor ne s'estoit avancée,
Qu'avancé je me veis au-dessus des meschants,
Et méprisant l'effort de leurs glaives tranchants,
Je veis en ma fureur leur fureur renversée.
Du coursier généreux la carrière plus viste,
Tardive se trouvoit à tous ces gens fuyarts
Courans espouvantés, rompus de toutes parts,
J'ay la terre touché, en leur honteuse fuite.
Le jour cesse plus tôt que la chasse ne cesse,
Tout ce camp désolé ne se peut asseurer,
Et à peine la nuit les laisse respirer,
Car les miens courageux les poursuivent sans cesse.
Là j'ai foulé l'orgueil de l'Espagne trop fière,
Et au prix de son sang j'ai gravé, valeureux,
Du tranchant coutelas sur son soldat paoureux
De fuite et lascheté le lasche vitupère.
L'Italie a sa part à cet honteux diffame,
Le Wallon, le Lorrain y a perdu l'honneur,
Le desloyal François y reçoit la terreur,
Et tremblant, estonné, ma douceur il réclame.
Mille et mille sont mors, et en cette poursuite,
J'ay veu les grands effets de ton sainct jugement,

Pendant qu'Henri IV dispersait ses adversaires dans les plaines d'Arques et d'Ivry, le roi d'Espagne obtenait un nouveau succès sur l'opposition persistante qu'il n'avait cessé de rencontrer dans les provinces pyrénéennes : le Béarn et le calvinisme n'étaient pas étrangers à l'acte de rigueur exercé par Philippe II contre les dernières libertés aragonaises.

Antonio Perez, son secrétaire d'Etat, avait trempé dans le meurtre d'Escovedo, secrétaire de don Juan d'Autriche (1578), assassiné par ordre de Philippe II. Malgré cet acte de dévouement, Antonio Perez n'avait pas tardé à subir les persécutions de son royal complice, comme coupable d'avoir commis des malversa-

---

Qui tarde quelques fois, mais plus violemment,
Les meschants en ruyne enfin il précipite.
C'est toi, Seigneur, qui as parachevé cest œuvre,
Cest œuvre tout entier, ô mon Dieu, tu l'as fait;
Tu tes servi de moy pour le rendre parfait,
Et sur moy en cela ta bonté se descœuvre.
Humble, recognoissant tes bontés paternelles,
Je loue ta grandeur, de tout ce qui est en moy,
Et puis que je n'ay rien que je n'aye de toy,
A toy rendre je doy ces graces solennelles.
Seigneur, tu m'as donné la volonté très-bonne;
De ne rester ingrat donne moy les effets :
Car je veux tesmoigner les biens que tu m'as faits,
Et faire que ton nom en ma France resonne.
N'y le sceptre royal n'y la grandeur mondaine,
De divers courtisans, n'y mes propres desseins,
N'empêcheront jamais qu'au milieu de tes saints
Je ne chante toujours ta bonté souveraine.
Je feray que ton nom très saint et admirable
En ma France sera sainctement honoré,
Afin qu'estant de moy et des miens adoré,
De plus en plus, Seigneur, tu nous sois favorable.

tions considérables et trahi des secret. Aussitôt il avait été arrêté, condamné à deux années de prison, à huit ans d'exil de la cour et à une forte amende; cependant, transféré dans une forteresse, il parvint à s'échapper, grâce aux intelligences que lui ménagea sa femme, et il se réfugia en Aragon.

Cet ancien royaume, quoique réuni à la Couronne d'Espagne, conservait, comme la Navarre, une véritable autonomie : il avait ses cortès, ses magistrats, son gouvernement particulier; il jouait le rôle d'Etat tributaire plutôt que celui de province de la monarchie castillane. La vieille animosité qui n'avait cessé de régner entre l'Aragon et la Castille, loin de s'affaiblir sous l'influence de cette réunion forcée, entretenait un levain d'opposition prêt à saisir le plus léger prétexte pour se produire. Cet état des esprits fit accueillir Antonio Perez avec empressement; le proscrit se mit sous la protection des privilèges aragonais, et demanda que le justicia instruisît et jugeât son procès.

Il est peu de luttes aussi dramatiques et aussi majestueuses que celles qui signalèrent l'appel d'Antonio Perez; on éprouve une émotion pleine de grandeur en voyant un petit peuple, récemment conquis, ou du moins annexé, résister avec cette énergie au despotisme farouche du plus orgueilleux et du plus puissant monarque du seizième siècle.

Perez se trouvait à Calatayut, première ville d'Aragon, lorsque Philippe II donna l'ordre de le saisir mort ou vif avant qu'il eût traversé l'Èbre et de le remettre dans les prisons de la Castille. Mais l'injonction du despote vint se briser contre les portes du couvent des dominicains, où Perès avait déjà trouvé un asile. Don Manuel Zapata, l'émissaire royal, n'eut

pas la force de les enfoncer. Il était à craindre que le fiscal d'Aragon ne parvînt à traduire Perez devant sa justice *royale*. Gil de la Mesa courut à Saragosse, où il obtint pour Peres et pour son ami Mayorini le privilége des *manifestados*, qui les rendait, en vertu du *fuero*, justiciables du seul *justicia major*... Bientôt Juan de Luna, baron de Puroy, député d'Aragon, arrive à Calatayut, accompagné de cinquante arquebusiers; il soulève le peuple aux cris de *contra-fuero ;* les deux persécutés sont amenés à Saragosse, placés sous la protection de la justice nationale d'Aragon, et renfermés dans la prison de la *Manifestation*...

Dès ce moment, placés sous la protection des *fueros* aragonais, ils étaient sûrs de trouver une procédure publique, toute liberté pour se défendre et produire des témoignages, enfin la mise en liberté sous caution juratoire et un jugement prompt : car l'*habeas corpus*, loin d'être une invention anglaise, avait été de tous les temps une des garanties fondamentales de la justice d'Aragon.

Philippe II recula devant la violation de garanties constitutionnelles qui avaient éprouvé déjà bien des lacérations de la part de ses prédécesseurs, mais dont il avait juré lui-même l'observation en prenant la couronne. Il parut donc tout d'abord reconnaître la juridiction aragonaise et accusa régulièrement Perez : 1° d'avoir assassiné Escovado ; 2° d'avoir trahi le roi en divulguant ses secrets et en altérant des dépêches ; 3° enfin, de s'être évadé... Il ne s'en tint pas là. Cédant bientôt à la colère, Philippe ne respecta plus les priviléges de l'Aragon; il prétendit avoir le droit de désigner un vice-roi étranger à l'Aragon, malgré le texte précis des *fueros*, et chargea Almenara de pour-

suivre Perez et de placer bonne escorte devant sa prison, pendant qu'il le faisait condamner à Madrid aux peines les plus rigoureuses (1) par les juges Rodiguo Vasquez et Juan Gomez.

Cependant, averti sur ces entrefaites que le tribunal ne se laisserait pas intimider et qu'il absoudrait l'accusé sur tous les chefs, Philippe II prit l'étrange résolution de se désister de ses poursuites devant le *justicia*, tout en se réservant le droit de reprendre le procès devant *tout autre tribunal.* Il ne s'était pas trompé : Antonio Perez fut en effet acquitté par le haut tribunal d'Aragon, qui porta sa protestation contre les prétentions de la royauté jusqu'à destituer les deux lieutenants du *justicia*, Geromino Chalez et Francesco Torralba, et à les exiler de l'Aragon pour s'être montrés hostiles à l'accusé.

Ce n'était pas vainement que Philippe II avait menacé Perez des rigueurs d'un autre tribunal, il le traduisit comme hérétique devant le terrible Saint-Office, pouvoir supérieur à toutes les justices criminelles ou politiques. Quel acte d'hérésie Perez avait-il donc commis ? Il avait manifesté le projet de quitter l'Espagne pour éviter l'application du jugement de Madrid et de se retirer en France. Or le fait de se réfugier dans un pays où l'on tolérait les calvinistes ne constituait-il pas le crime d'hérésie ?...

Les inquisiteurs ne manquèrent pas d'adopter cette interprétation ; ils y ajoutèrent l'accusation d'avoir

(1) Il devait « mourir sur le gibet, être traîné avant d'être pendu par les rues de la ville, avoir après sa mort la tête coupée avec un couteau de fer et d'acier pour être mise dans tel lieu qu'il conviendroit aux dits juges ; le condamnoit en outre à la perte de tous ses biens, confisqués au profit de la Couronne. »

tenu des discours irrévérencieux envers la *vigilance* divine. L'alguazil Herrera fut chargé de le retirer de la prison des *Manifestados* et de tous les lieux d'asile où il pourrait se réfugier, et de l'écrouer dans les cachots du Saint-Office... Cependant les gardiens refusèrent de le livrer, et le marquis d'Almenara dut s'adresser directement au *justicia* La Nuza pour obtenir son transfert, La Nuza, assisté de ses lieutenants, eut la faiblesse d'adhérer à l'injonction du marquis : il donna ordre de livrer Perez au Saint-Office. Perez et Mayorini, placés dans un carrosse, furent écroués à l'Aljaféria.

Aussitôt une violente insurrection éclate dans Saragosse : trois ou quatre mille hommes se lèvent à l'appel de plusieurs citoyens ; ils se transportent auprès de La Nuza, de ses conseillers et finissent par les décider à prendre la défense de Perez pour sauvegarder les *fueros*, et à l'arracher des prisons de l'Aljaféria : les insurgés se portent en même temps à l'habitation du marquis d'Almenara ; ils pénètrent jusqu'à lui, le maltraitent, le blessent si gravement de trois coups de couteau, qu'il en mourut quatorze jours après, dans la prison *Vieille* où il avait été renfermé.

Les révoltés, encouragés par ce succès, ne mettent plus de bornes à leur hardiesse : ils assiégent l'Inquisition, menacent de réduire les bâtiments en cendre, et arrachent Perez de son cachot, après un combat dans lequel plusieurs soldats du Saint-Office perdirent la vie. Cependant le peuple aragonais respecte encore les formes judiciaires et ramène en triomphe Perez et Mayorini dans la prison des *Manifestados*, en leur recommandant de se présenter trois fois par jour à la fenêtre, pour que la foule fût bien sûre que les *fueros*

étaient sauvegardés « de suerte que se quiebren la nuestras libertades y fueros. » (24 mai 1591.)

Si Perez avait des qualités, ce n'étaient pas la modestie et la prudence. Enivré de l'accueil des Aragonais, il avait, même avant la dernière insurrection, construit tout un plan de révolte et peut-être de grandeur sur le dévouement de ce peuple énergique : on l'avait entendu dire qu'à la prochaine réunion des cortès aragonaises, il serait mis en liberté en présence même du roi ; qu'il entrerait lui-même dans la salle avec des housses d'apparat, sur lesquelles seraient brodées les allégories touchant les persécutions et les tortures dont il avait été victime. Il prétendait contraindre Philippe II à lui restituer les deux cent mille ducats qu'il lui avait confisqués, et conseillait à l'Aragon de se mettre en république, sous la protection du grand *Vendommet* (Henri IV), prince illustre qui gouvernait au gré de tout le monde et finirait par devenir le monarque de tout ; il ne manquait pas d'ajouter que, le succès obtenu, il serait lui-même le dispensateur de tous les bienfaits, le réparateur de toutes les injustices.

Si Perez se berçait de pareilles espérances avant l'émeute du 24 mai, que ne devait-il pas faire après? Les Aragonais, cédant à des préoccupations moins chimériques, cherchaient à sauvegarder leurs privilèges, sans se dissimuler leur faiblesse et la puissance de Philippe II. Ils avaient d'abord essayé d'obtenir du Pape la confirmation des prérogatives du *justicia major*, reconnues comme supérieures à celles du Saint-Office ; ce premier projet se réduisit à une transaction portant sur une véritable querelle de mots. Treize jurisconsultes désignés *ad hoc* décidèrent que l'Inquisi-

tion n'aurait plus le droit d'*annuler* les jugements du *justicia*, comme elle l'avait fait dans la question en litige; mais qu'elle aurait celui de le *suspendre*. La *députation* d'Aragon et la haute cour eurent la faiblesse d'admettre cette interprétation; toutes les autorités de Saragosse, les amis de Perez eux-mêmes y adhérèrent ; Antonio seul comprit le danger de ces compromis : il répondit au conseil qu'on lui donnait de se rendre volontairement dans les prisons du Saint-Office, en publiant des pamphlets qui appelaient le peuple à la révolte, et en adressant au *justicia* des suppliques auxquelles on ne daigna pas répondre... Son ami le brave Gil de la Mesa s'y prenait d'une manière plus énergique : « Je jure Dieu ! avait-il déclaré au traître Basante, que tout le monde manquât-il à Perez, je ne lui manquerai pas, moi : J'irai sur la place me heurter contre tous, y en eût-il cent milliers, et je me sacrifierai pour son service ; je mourrai pour qu'on lui fasse droit... Je lui arracherai la vie, comme il me l'a dit, plutôt que de le voir aux mains de l'Inquisition. » Il comptait d'ailleurs sur l'appui du comte de Fuentes, de Juan Fotellas, de Martin de la Nuza et de tous les amis de la liberté...

La Mesa ne faillit pas à son serment. Dès que les inquisiteurs et les magistrats eurent rédigé l'arrêt qui ordonnait le transfert de Perez dans les prisons du Saint-Office, pendant que des alguazils se rendaient dans la prison des *Manifestados* pour *Inferrer* le prisonnier, ce fait le 24 septembre au matin, La Meza et Francesco de Ayerbe envahissent la place du marché à la tête de serviteurs (lacayos) munis de tromblons; en même temps, Martin de la Nuza se montre dans la grande rue conduisant une bande armée ; les décharges re-

tentissent, les soldats prennent la fuite, laissant plusieurs morts sur le pavé. La prison des *Manifestados* est envahie et Perez délivré : il monte à cheval, suivi de Gil de la Meza et de Francesco Ayerbe ; et, sortant de Saragosse, il s'enfonce dans les montagnes, où il se cache pendant quelques jours, vivant du peu de pain qu'il avait emporté et de l'eau des torrents. N'osant cependant gagner le Béarn par Roncevaux, dans la crainte d'être arrêté par les espions du roi, il rentre à Saragosse sous un déguisement et se glisse dans la demeure de Martin de la Nuza.

Le peuple aragonais avait gagné deux fois la victoire ; mais la royauté ne tarda pas à prendre sa revanche, et les vainqueurs payèrent cher leur premier triomphe. Les députés des cortès, comprenant la difficulté de déclarer une guerre ouverte à Philippe II, lui envoyèrent une députation pour lui expliquer la nature et les causes de la dernière insurrection : elle n'avait eu d'autre but, disaient-ils, que de soustraire Perez au Saint-Office. Philippe reçut les délégués avec convenance et sans menaces ; mais il fit marcher bientôt après dix mille fantassins et quinze cents cavaliers vers l'Aragon, sous le commandement d'Alonzo de Vargas. A cette nouvelle, les Aragonais s'émeuvent, un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois requièrent la députation de pourvoir à la défense du royaume (27 octobre). La députation délibère, adresse un appel d'*assistance* à toutes les villes de l'Aragon, déclarant à Philippe qu'ils seront obligés de s'opposer à l'entrée de Vargas et de ses soldats, et de décréter contre eux la peine de mort, en vertu du *fuero* de 1361. Le roi répond avec la plus noire perfidie que ses troupes sont dirigées contre la France et non contre

l'Aragon; seulement, que, tout en traversant le royaume, « elles prendront quelques mesures pour rétablir la régularité de la justice. »

Il n'y avait plus à hésiter: les Aragonais courent aux armes. Sur l'avis des premiers jurisconsultes, le *justicia* est mis à la tête de l'armée; Martin de la Nuza doit être son maître de camp. On sonne le tocsin, on déploie l'étendard de Saint-Georges, et la Nuza marche contre l'ennemi à la tête d'une armée peu nombreuse. Saragosse et ses environs avaient seuls fourni des combattants; les autres villes, à l'exception de Teruel et d'Albaracin, étaient restées sourdes à l'appel du *justicia;* Valence et la Catalogne n'avaient pas fourni un soldat. Bientôt la crainte et la défection se glissèrent dans les rangs. Le duc de Villa-Hermosa et le comte d'Aranda se retirent à Epila : le *justicia* ne tarda pas à les rejoindre, ainsi que le député Juan de Luna et le jurat de Saragosse... Alonzo de Vargas entra donc sans obstacle dans cette ville, le 12 novembre, vingt-quatre heures après le départ de Perez et de Martin de la Nuza, qui, cette fois, gagnèrent heureusement le Béarn (1), où ils furent reçus avec empressement par la régente Catherine.

(1) En quittant Saragosse, ils passèrent plusieurs jours cachés dans les rochers et les bois, pour éviter les soldats lancés à leur poursuite. Arrivés près de Sallen, sur la frontière, Martin de la Nuza recueillit Perez dans un de ses vieux châteaux. Le 18 novembre, il envoya Gil de Meza porter une lettre à la régente de Béarn, alors à Pau. Catherine y répondit par l'assurance de sa protection. Gil de Meza était à peine de retour à Sallen que trois cents hommes parurent dans les environs, et Perez se hâta de franchir la frontière. Suivi de deux *locayos*, il partit dans la nuit du 23 au 24 novembre,

L'occasion était trop belle pour que Philippe II ne la saisît pas avec empressement. Les révoltés vaincus firent toujours la force de l'absolutisme, en donnant une apparence de légitimité aux usurpations du despotisme. Philippe II procéda à l'exécution de ses vengeances avec une cruauté méthodique et froide que les plus odieux despotes n'avaient pas montrée avant lui. Il nomme pour vice-roi un Aragonais, le comte de Morata, et propose aux députés de s'entendre entre eux pour concilier les *fueros* avec les prérogatives de la royauté : chacun croit à sa générosité, à sa clémence... Juan de la Nuza vient reprendre ses fonctions de *justicia*. Mais le 18 décembre, Gomez Velasquez arrive à Saragosse en qualité de commissaire royal : le lendemain, on arrête le *justicia*, et, sans autre procès et sentence que deux lignes de la main du roi, il est livré aux confesseurs de la Compagnie de Jésus et dé-

---

traversa les neiges et les sentiers pierreux avec les plus plus grandes difficultés, et atteignit Pau le 26.

Philippe II, furieux que sa principale victime lui eût échappé, essaya de le rappeler en Espagne par des promesses qu'il chargea ses meilleurs amis de lui communiquer. Mais Perez refusa prudemment d'y ajouter foi. La séduction ayant échoué, on voulut le faire assassiner par Mayorine et quelques autres de ses amis, qu'on essaya de gagner par l'entremise d'une belle dame béarnaise, qui devait séduire Perez afin de le mieux livrer aux assassins. Les émissaires de Philippe ne purent trouver un seul traître tous avertirent Perez des embûches qu'on lui tendait. Celui-ci ne jugea pas moins prudent de quitter le Béarn, et alla passer ses dernières années auprès d'Henri IV et d'Elisabeth d'Angleterre, aidant ces deux adversaires de Philippe II à le venger de son implacable persécuteur. (Voir le remarquable travail de M. Mignet sur cet épisode de l'histoire d'Aragon, *Antonio Perez et Philippe II*, p. 204 à 322.)

capité le lendemain sur la place du marché. Diego de Heredia et Juan de Luna éprouvèrent le même sort; le duc de Villa-Hermosa et le comte d'Aranda, envoyés dans la Castille, périrent dans leur prison (1).

Ce fut sous le coup de l'épouvante causée par ces horribles exécutions que Philippe II, mettant le comble au parjure et au cynisme, réunit les cortès aragonaises à Taraçona et les contraignit à lacérer elles mêmes les *fueros* qui avaient fait la grandeur de l'Aragon. Jamais constitution ne fut plus complétement lacérée, anéantie : le roi se donna le droit de nommer et de destituer le *justicia*, qui devint un simple juge royal, de désigner ses assesseurs, de choisir le vice-roi parmi les Castillans, de confier la garde et la police à

(1) Ce n'était là que le début du régime de terreur appliqué par Philippe. Martin de Bolea, Feriz de Lizana, Juan d'Aragon, Francesco Ayerbe, Perez de San-Juan, d'abord réfugiés en Béarn, furent condamnés à mort et exécutés dès qu'ils eurent l'imprudence de repasser la frontière ; le bourreau d'Aragon lui-même fut exécuté par son aide ; la tête de Juan de Luna fut clouée à la porte de la *députation*, celle de Diego de Heredia à la porte du pont de l'Ebre; dix habitants de Teruel, vendus et coupés par morceaux, eurent leurs biens confisqués et leurs maisons rasées au mépris des *fueros*. Philippe, clôturant ces atroces vengeances par une dérision amère, amnistia tous les Aragonais, excepté les prêtres et les religieux compromis, les jurisconsultes qui avaient légitimé l'insurrection, les capitaines et les enseignes de l'armée de la Nuza, et cent dix-neuf gentilshommes et bourgeois. L'Inquisition, mettant la dernière main à cette politique d'extermination, cita trois cent soixante-dix personnes, en emprisonna cent vingt-trois, sur lesquelles soixante-dix-neuf alimentèrent l'*auto-da-fé* du 20 octobre, qui commença à huit heures du matin et ne se termina qu'à neuf heures du soir.

des officiers de son choix; les députés ne purent se réunir qu'avec l'autorisation royale ; la nécessité de l'unanimité des suffrages, abolie en principe, ne fut plus exigible que pour la création de nouveaux impôts ; l'appel à la manifestation devint un crime sévèrement puni, ainsi que le cri de *liberté* ou de *contra fuero* ; la censure remplaça la liberté de la presse.

Ainsi tomba la constitution aragonaise, née avec le royaume lui-même, et fondement de la puissance nationale, de la liberté et de la sécurité des citoyens; ainsi disparut l'antique magistrature du *justicia*, que la famille la Nuza n'avait cessé de remplir depuis 1450.

Délivrés de toute entrave constitutionnelle, les rois castillans pouvaient désormais marcher d'empiétement en empiétement, sans rencontrer d'autorité légale capable de mettre des bornes à leur hardiesse.

Philippe sut profiter de la terreur inspirée par la présence de ses troupes et par ses exécutions sanglantes : pendant que les cortès de Taraçona commettaient le crime de légitimer cette dernière violation des priviléges aragonais, il se rendit dans cette ville avec l'infante dona Isabella, et fit proclamer l'infant don Philippe héritier présomptif de la couronne. De Taraçona il se transporta dans la capitale de la Navarre, où la même proclamation fut renouvelée. Des garnisons assez considérables furent installées dans les principales villes d'Aragon, notamment à Saragosse, et le fils de Charles-Quint, tranquille du côté de ses Etats, put tourner ses regards vers la France, où les ligueurs ne cessaient de réclamer son appui (1592).

CHAPITRE II

CONVERSION D'HENRI IV

Nouvelle alliance de Philippe II avec les ligueurs du Languedoc. — Siége de Leucate par les Espagnols. — Héroïsme de la dame Cezelli. — Opérations dans le Languedoc. — Invasions des Gascons dans l'Aragon et la Catalogne. — Henri IV cherche à conserver l'attachement des Bayonnais. — Défaite et mort de Joyeuse. — Election du capucin de Joyeuse comme chef des ligueurs. — Trêve avec Montmorency. — Extinction de la famille de Foix. — Catherine de Béarn éprise du comte de Soissons. — Rupture d'Henri IV avec Corizandre. —Gabrielle d'Estrées la remplace. — Soulèvement des Béarnais contre le comte de Soissons. — Catherine appelée auprès d'Henri IV. — Elle quitte le Béarn. — Succès des ligueurs dans le Bigorre. — Ils envahissent le Béarn. — Prise et pillage de Pontac. — Situation des partis. — Conversion d'Henri IV. — Sa lettre au Pape.

Il était impossible que Philippe II, l'énergique représentant de l'absolutisme religieux et politique, bornât son ambition à consolider son odieux système dans le cœur des Pyrénées, où la liberté était aussi vieille que l'Espagne; il espérait, à la faveur des troubles du midi de la France, pouvoir conduire ses troupes en Languedoc, et faire triompher sa politique dans la France entière. Les circonstances étaient propres à nourrir ses espérances : Carcassonne, obsédée par les intrigues des Toulousains et des Narbon-

nais, venait de se déclarer pour les ligueurs ; Joyeuse s'était emparé de Brescou, près d'Agde ; les nouveaux états de Lavaur avaient voté une levée de 15,000 hommes de pied (20 mars 1590), et répondu à l'assurance de la protection du Pape en réclamant officiellement les secours du roi d'Espagne. Ainsi les prétentions de Philippe II sur le midi de la France trouvaient un point d'appui chez les représentants de la république catholique du Languedoc : il pouvait hardiment suivre le cours de son ambition ; ses tentatives possédaient un prétexte légitime.

Le cardinal de Joyeuse, archevêque de Toulouse, ne voulut pas se montrer moins zélé que le maréchal ; et, pour compléter l'organisation civile et politique des mécontents par l'organisation ecclésiastique, il ouvrit un concile, et réunit les évêques de Saint-Papoul, de Rieux, de Lavaur, et les procureurs de Pamiers, de Mirepoix et de Montauban. Ainsi la Ligue, dispersée dans le nord par les défaites d'Arques et d'Ivry, concentrait ses derniers efforts au pied des Pyrénées orientales.

Encouragées par l'attitude de l'Espagne, les hostilités recommencèrent. Montastruc tombe au pouvoir de Joyeuse ; le commandant Lodron conduit 6,000 lansquenets hispano-tudesques à Narbonne, et les fait camper sur l'Aude ; les royalistes viennent les attaquer, mettent un de leurs détachements en déroute ; les ligueurs de Narbonne vengent leur défaite en massacrant plusieurs prisonniers calvinistes.

Barri, gouverneur de Leucate, était monté à cheval pour aller avertir Montmorency de l'arrivée des Espagnols ; les ligueurs lui tendent un piége, le font prisonnier, et se croient sûrs de s'emparer de la place

privée de son commandant; mais Constance de Cezelli, sa femme, ayant appris cet accident, part de Maguelonne sur une barque, pénètre à Leucate, et relève si bien le courage de la garnison, que les Espagnols sont repoussés. Furieux de cet échec, ils ont la cruauté de décapiter son mari, espérant la frapper de terreur et lui faire ouvrir les portes de Leucate ; l'héroïne n'en organise que plus énergiquement la résistance, et porte la magnanimité jusqu'à refuser de laisser tuer, par représailles, le prisonnier Loupian, que Montmorency lui avait remis en otage. Les Espagnols furent obligés de lever le siége, et le gouverneur du Languedoc, frappé d'admiration, laissa le commandement de Leucate à Constance jusqu'à la majorité de son fils (1).

D'après les traités conclus entre Philippe II et les ligueurs, ces derniers devaient pourvoir à l'entretien des troupes espagnoles. Les états, convoqués à Castelnaudary par Joyeuse, n'hésitèrent pas à tenir ces engagements: ils votèrent trente mille écus dans ce but, et le général catholique, reprenant les hostilités, s'empara de Rieux, de Peyriac, de Caunes, de Quarante, de Cruzi, de Montolieu, de Ville-Passans, de Siran-la-Rivière, d'Agiel, d'Aigues-Vives, de Maliac, de la Caunette, de Beaufort, d'Azillan, d'Olonzac, de Bizan et d'Anglier. Les royalistes, moins heureux, ne purent reprendre que Pesens, près de Carcassonne; mais les maladies vinrent à leur secours et firent périr plus de 4,000 lansquenets espagnols à Narbonne. Il était urgent de les remplacer: le roi d'Espagne envoya

(1) Vaissette, IX, 240.

de nouveaux renforts (1591), et les états ligueurs, réunis à Castelnaudary, sous la présidence du cardinal de Joyeuse, le remercièrent de ses secours et firent lever 500 arquebusiers et 200 maîtres à cheval, afin de former une armée capable de tenir tête aux troupes royales.

Montmorency répondit à cette nouvelle provocation en convoquant les états à Pézenas, devenu son quartier général. Ils lui accordèrent spontanément cent mille écus pour résister aux Espagnols et aux Savoyards; mais, émus des plaintes des Languedociens, cruellement éprouvés par cette guerre désastreuse, ils engagèrent Montmorency à demander une trêve. Joyeuse, ne voyant dans cette requête qu'une preuve de faiblesse, résolut de pousser l'offensive avec la plus grande vigueur; il appela 4,000 Espagnols à Carcassonne et s'empara de plusieurs places (1).

Joyeuse, maître du haut Languedoc, soumit la plupart des forts du Lauraguais, et les Espagnols attaquèrent le diocèse de Castres; cependant Montmorency y envoya des gendarmes assez tôt pour les arrêter, et vint lui-même se poster à Saint-Pons, en face de Joyeuse, établi à Azille. Tout faisait présager une affaire décisive, lorsque la retraite inattendue des Espagnols contraignit Joyeuse à y renoncer, et les deux partis continuèrent à se harceler sans résultat et à s'enlever quelques châteaux sans importance.

(1) Nous citerons Roquevidal, près de Lavaur; Pesens, près de Carcassonne; Lauraguel, dans les Rasez; Seisac, Arbons, le May, Pradelles, la Tourette, dans le Cabardez; le Mas, Alzonne, Villepinte, et clôtura cette expédition par la prise du bourg d'Arcens et le massacre de ses cinq cents habitants.

L'invasion des Espagnols, appuyée par une partie considérable du Languedoc, devenait de plus en plus inquiétante pour Henri IV. On pouvait déjà considérer les diocèses pyrénéens de Toulouse, d'Alet, de Narbonne, comme sous leur dépendance. Carcassonne seule opposait quelque résistance; si Joyeuse occupait la cité, la basse ville, siége nouveau du parlement de Languedoc, restait au pouvoir des royalistes.

Dans cette situation critique, Montmorency convoqua les états à Montagnac, près d'Agde (26 novembre 1591), et leur proposa de lever une armée afin de repousser les Espagnols. Joyeuse répondit à cette démarche en attaquant la ville basse de Carcassonne, dont la peste décimait la population. Le chef des ligueurs s'était ménagé des intelligences dans la place : aussi, dès l'apparition des troupes catholiques, le président du parlement ameuta les conseillers et fit ouvrir les portes; Joyeuse entre dans la ville royale, fait raser les deux citadelles construites par Montmorency, arrête le président Bourgade et pend l'avocat général Gibron, pour se venger des sarcasmes qu'il lui avait lancés dans ses plaidoyers.

Les membres du parlement eurent cependant le courage de se soustraire à la pression des ligueurs; ils abandonnèrent une ville conquise par les ennemis du roi et se retirèrent à Béziers, où ils reprirent le cours de leurs séances sous la protection de Montmorency.

Joyeuse n'eut pas le loisir d'attaquer ce nouveau siége du parlement: les troupes royales venaient de s'emparer de Miremont et de pousser des expéditions très-inquiétantes du côté de Toulouse; il était urgent de mettre cette ville à l'abri d'un coup de main. Joyeuse réunit à ses propres troupes 4,000 lansque-

nets étrangers; il attaqua Miremont, le prit d'assaut, passa une partie des royaux au fil de l'épée (février 1592), et pendant que Montmorency essayait de se venger sur plusieurs places des environs de Castres et d'Albi, Joyeuse atteignit une partie de ses troupes devant Lautrec et les mit en déroute.

Les provinces pyrénéennes de l'ouest, quoique moins bouleversées, payaient aussi leur tribut aux luttes des deux partis. Dans le Bigorre, des bandes protestantes pillèrent Tarbes pour la cinquième fois, le 12 octobre 1592. Ce ne fut qu'à l'avénement d'Henri IV au trône de France que l'évêque put obtenir le renvoi de la garnison qui occupait la cathédrale (la Sede), et que la plupart des châteaux forts, tour à tour repaires de routiers, de ligueurs ou de huguenots, furent délivrés de ces bandes terribles et tombèrent peu à peu sous la bêche des paysans et des bourgeois (1).

---

(1) L'histoire du château de Rabastens est à cet égard pleine d'enseignement, et résume les vicissitudes de la plupart des forteresses de la féodalité. A peine était-il occupé par les troupes de Monluc, « qu'il fut rompu et mis hors de défense, » écrivait d'Antras, seigneur de Cornac, « pour n'y pouvoir les ennemis plus louger, dequoy le pays de Bygorre et tout le pays voisin demurarent fort contans et soulagés, qui despuis si estant encore retirés et un peu réparés, ils en furent chassés, et ledit château mis par terre, et en tel estat qu'il n'est possible de le voir jamais réparé quand on voldret y employer tous les moyens de la comté de Bigorre. » Cette assertion de d'Antras n'empêcha pas Henri IV de s'y loger avec ses huguenots en 1576, et le baron de Castelnau Chalosse de les remplacer à la tête des ligueurs en 1583. Ce fut de là qu'il rançonna Vic pour douze cents livres; les états de Bigorre durent lui en payer quinze milles pour l'éloigner... Les habitants du Bigorre n'y gagnèrent pas grand'chose: le

Après les invasions des Espagnols en Languedoc vinrent les représailles. Plus de 1,500 calvinistes pénétrèrent dans le Roussillon et s'emparèrent de Vinça. Les habitants revinrent toutefois de leur surprise ; ils réunirent les paysans des environs et chassèrent les Béarnais après en avoir fait périr un grand nombre. Un autre corps gascon pénétra dans le château d'Estagel et s'y fortifia; il fallut que le vice-roi de Catalogne envoyât Alemany de Trago à la tête de quelques montagnards de Pallars et d'Urgel pour les en déloger (1).

Jusqu'ici les Espagnols n'avaient fait aucune tentative du côté du pays basque; mais Henri IV n'était nullement rassuré sur leurs projets: aussi le voyons-nous constamment occupé de s'attacher l'affection des Bayonnais par ses bienfaits ou ses promesses, comme les rois d'Espagne s'efforçaient de conserver l'attachement des Roussillonnais (2).

---

seigneur de Beauregard et le baron de Bazillac occupèrent tour à tour le castel dans les mêmes conditions, et Castelnau Chalosse, trouvant les rançons agréables à percevoir, y rentra bientôt après et se fit payer un second départ, cent quatre-vingt mille livres par les états, en 1592. Instruits par ces exemples des dangers du voisinage des places fortes, les Bigorrais prirent une résolution énergique: ils démolirent celle de Rabastens de fond en comble, pour qu'elle ne pût servir de retraite aux Espagnols, que le marquis de Villars conduisait de ce côté des Pyrénées. (Curce Simbres, *Revue d'Aquitaine*, t. VIII, p. 115 à 119.

(1) Vaissette, t. IX, p. 247. — Boshc, De Honor de Catallu, p. 62. Feliu, *ad ann.*

(2) Le 7 avril 1591, il écrit à ses bien-aimés les maires et les jurats de Bayonne, pour leur annoncer la prise de l'importante ville de Chartres, sachant bien qu'il ne saurait obtenir un succès dont ils ne se hâtassent de se réjouir. Le

La conduite d'Henri IV envers Bayonne était d'autant plus habile que le pays basque, de Saint-Jean-de-Luz à la Bidassoa, vivait à l'égard de la France dans une indépendance qui répondait à celle dont les provinces basques jouissaient envers l'Espagne. Saint-Jean-de-Luz, ville frontière, mais plus espagnole que française par ses relations et ses mœurs, prenait souvent le parti des négociants espagnols contre les lettres-patentes d'Henri IV; les Gitanos, expulsés d'Espagne, s'étaient établis à Cibourre, sur la rive gauche de la Nivelle, comme sur une terre libre. Henri IV ne devait donc pas considérer la Bidassoa

---

22 avril, il les remercie du magnifique accueil qu'ils ont fait à sa sœur Catherine, gouvernante de Béarn .. Plus tard, les Bayonnais ayant perdu le sieur de Treignan, commandant de leur château, et désirant obtenir le capitaine Adam de Larralde, Henri leur répond (le 6 octobre 1592), pour leur exprimer ses regrets de ne pouvoir les satisfaire, attendu qu'il avait déjà nommé le sieur de Cachac, *personnage de beaucoup de valeur et de fidélité éprouvée à son service.* Mais il leur promet de donner une charge non moins importante à leur protégé plus tard.

Le navire de Bordeaux *la Marguerite*, appartenant à Grace Darosete, du pays de Biarritz en Labour, ayant été capturé par les Espagnols et déclaré de bonne prise, Henri IV donna des lettres-patentes pour faire saisir en rivière, port de mer et terre ferme, les possessions des Espagnols, en représailles de la capture de *la Marguerite*. La première saisie fut opérée sur des marchandises espagnoles déposées dans le port de Saint-Jean de Luz; mais les habitants s'ameutèrent, jetèrent un huissier à la mer, en blessèrent un autre d'un coup de poignard, et Henri IV écrivit aux Bayonnais (le 27 octobre 1592), pour les prier de veiller à la mise à exécution de ses lettres-patentes, afin qu'un de ses sujets Labourdan ne restât pas victime d'une spoliation injuste. (*Lettres inédites d'Henri IV* ad ann.)

comme une frontière sérieuse, et les Espagnols pouvaient, au premier jour, atteindre les portes de Bayonne sans rencontrer le moindre obstacle sur cette rivière ou sur la Nivelle.

Joyeuse et les Espagnols du Languedoc étaient arrivés à leurs derniers succès : ce général, battu par Thémines au siége de Villemur, voulut prendre la fuite et traverser le Tarn sur un pont de bateaux ; cette opération fut mal exécutée, il tomba dans la rivière et y périt avec la majeure partie de ses troupes.

Le sang de Joyeuse ne s'éteignait pas avec lui. Ce nom était un drapeau que les ligueurs du Languedoc voulaient à tout prix voir briller à leur tête : dans leur détresse, ils retirèrent Ange de Joyeuse de son couvent de capucins, comme autrefois les Aragonais étaient allés chercher le moine Ramiro dans le cloître. Le Pape lui permit de porter l'épée, et il prit le commandement des catholiques mécontents, sous le nom de duc de Joyeuse. Dans la situation qui lui était faite par la république insurrectionnelle dont Narbonne et Toulouse étaient les capitales, il crut que son pouvoir devait être sanctionné par la nation, comme l'était autrefois celui des rois d'Aragon et de Navarre. Il convoque les états à Carcassonne, se fait reconnaître (14 novembre 1592), demande à contracter un emprunt afin de lever des troupes qui puissent résister à Montmorency; et les états, après avoir approuvé toutes ces mesures, installent, auprès de cette royauté de circonstance, un conseil souverain, formé de l'évêque de Lodève, d'un conseiller au parlement, et d'un bourgeois de chacune des villes de Toulouse, de Narbonne et de Carcassonne. Malgré cette organisation politique et ces préparatifs de guerre, l'épuisement du haut Languedoc

parla plus énergiquement que les passions humaines, et le duc de Joyeuse fut contraint de demander un armistice d'un an. Montmorency, qui partageait la situation précaire des ligueurs, s'empressa de l'accorder : son Languedoc royaliste avait besoin de repos tout autant que le Languedoc insurgé ; il fit étendre les bienfaits de la trêve au Querci, au pays de Foix, et les populations retrouvèrent enfin quelques moments de calme (1).

---

(1) Pendant que le pays de Foix éprouvait les bienfaits de cette mesure, deux de ses plus nobles filles, derniers rejetons de l'illustre famille de ce nom, disparaissaient dans la tourmente qui s'acharnait à détruire les derniers débris des anciennes maisons féodales.

Le duc d'Epernon, assez orgueilleux pour vouloir combattre à la fois les ligueurs, les religionnaires, les royalistes, et se faire un parti tout personnel, avait épousé Marguerite de Foix, fille d'Henri de Foix-Candale et de Marguerite de Montmorency (1587). Revenu dans la Gascogne pour y jouer au roi et tenir des états généraux ridicules dans le bourg de Masseube en Astarac, il contraignit sa belle-sœur, Françoise de Foix, à prendre le voile, afin d'assurer toute la fortune de la famille à sa femme. La résistance fut vive; mais la violence du duc triompha, et la malheureuse Françoise fut conduite au couvent de Saintes, en Saintonge, malgré ses larmes et ses prières (1590). Sa sœur Marguerite, qui avait toléré cette contrainte coupable dans un accès d'amour aveugle pour son mari, ne devait pas jouir longtemps des bénéfices de cette spoliation. Après avoir montré le courage le plus héroïque contre les ligueurs, qui voulaient la contraindre à faire capituler son époux, assiégé dans Angoulême, elle mourut, à l'âge de vingt-six ans, d'un excès de saisissement en apprenant qu'il venait d'être grièvement blessé (1593). Ainsi disparurent du monde deux nobles femmes sur lesquelles la poésie a jeté un reflet dramatique qui trouve encore le secret d'émouvoir les cœurs.

Catherine de Bourbon, après avoir administré le Béarn avec la plus grande habileté, s'était laissé prendre aux douces promesses du comte de Soissons, qu'Henri IV avait amené dans la Gascogne après la bataille de Coutras. Les princesses, comme les simples femmes, se fatiguent de voir les prétendants se présenter en foule et battre successivement en retraite devant mille difficultés politiques. Catherine avait été recherchée par le duc d'Alençon, par Henri III, par le duc de Lorraine, par le roi d'Espagne Philippe II, le duc de Savoie, le prince d'Anhalt et le roi d'Ecosse. Son indifférence pour les uns, l'opposition de son frère aux prétentions des autres, avaient fait échouer tous les projets. Le comte de Soissons, plus heureux, sut inspirer un de ces amours profonds qui ne reculent devant aucune obstacle, et les deux amants résolurent de s'unir.

Tout à coup les événements font passer le comte de Soissons, assez ardent catholique, dans les rangs des ennemis d'Henri IV (1). La vengeance de Corizandre d'Andoins, délaissée par le roi de Navarre, n'était étrangère, assure-t-on, ni à la trahison du comte de Soissons ni à la passion de Catherine.

En 1590, Henri n'avait pas encore rompu ses relations avec Corizandre : nous avons des lettres du 8 septembre, du 20 novembre 1589, et du 8 janvier 1590, dans lesquelles la passion et la confiance du roi de Navarre ne paraissent avoir rien perdu de leur force ou de leur aveuglement (2).

---

(1) Faget, 483.

(2) « Mon cœur, » disait-il dans la seconde, « c'est merveille de quoy je vis, au travail que j'ay. Dieu aye pitié de moy et

Mais Henri IV avait beau montrer dans ses lettres toutes les apparence de la tendresse, l'habile Corizandre sut démêler la froideur réelle sous les dissimulations d'un style passionné, et sa fierté ne tarda pas à faire entendre quelques plaintes, comme nous l'apprenons par une lettre d'Henri IV, dans laquelle il lui renouvelle toutefois ses protestations d'amour (1).

Vaine tentative ! Corizandre, blessée dans son orgueil encore plus que dans ses affections, ne songeait qu'à se venger. Henri, qui ne soupçonnait pas ce projet, continuait à lui écrire sur le même ton de confiance et d'amitié (2). Mais ces belles paroles sentaient le mensonge : Gabrielle occupait déja la place favorite; elle avait quitté son mari, et venait de joindre

me face miséricorde, bénissant mes labeurs, comme il fait en despit de beaucoup de gens ! Je me porte bien et mes affaires vont bien, au prix de ce que pensoient beaucoup de gens. J'ay prins Eu. Les ennemis, qui sont forts au double de moy, asteure, m'y pensoient attraper; ayant fait mon entreprise, je me suis rapproché de Dieppe, et les attends en un camp que je fortifie. Ce sera demain que je les verray, et espère avec l'ayde de Dieu, que, s'ils m'attaquent, ils s'en retourneront mauvais marchands. Ce porteur part par mer... le vent et mes affaires me font finir, en vous baisant un million de fois... Ce 9 sept., dans la tranchée d'Arques, 1589. »

(1) « Mon cœur, » lui écrivait-il le 20 janvier 1590, « vous n'avez daigné m'escrire par Bycose. Pensez-vous qu'il vous sièse bien d'user de ces froideurs ? Je vous en laisse à vous-même le jugement...

« Jamais je ne fus si sain, jamais vous aimant plus que je fais. Sur cette vérité, je te baise, mon âme, un million de fois. Lizieus, 16 janvier. »

(2) « Mon cœur, j'ay achevé mes conquestes jusques au bord de la mer. Dieu bénisse mon retour, comme il a fait le venir. Il le fera par sa grâce, car je luy rapporte tous les heurs qui m'arrivent. J'espère que vous oirés bien tost

Henri IV au siége de Chartres. Corizandre en fut avertie, et Henri apprit aussitôt que son ancienne maîtresse engageait sa sœur Catherine à épouser le comte de Soissons. Henri cependant ne pouvait tolérer que sa sœur bien-aimée épousât un de ses adversaires : il fit opposition à son mariage ; mais Catherine, poussée par Corizandre, n'écouta que son amour. Henri, furieux contre Corizandre, ne garde plus de ménagement et lui écrit une lettre acerbe et menaçante (1).

Ce fut bien pis lorsqu'il sut que le comte venait de quitter le siége de Rouen, sur l'avis de la comtesse de Grammont, et qu'il se rendait à Pau, où tout était préparé pour son mariage. Son irritation était d'autant plus grande que certaines appréhensions politiques se mêlaient au regret de voir sa sœur lui désobéir avec cet éclat.

« Avoit le roy une telle passion à cette affaire, » dit Sully, « pour ce que quelques malins lui avoient dit que ce mariage mettrait sa vie en danger s'il venoit des

---

parler de quelcunes de mes saillies : Dieu m'y assiste par sa grâce. Le légat, l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Mayenne, tous les chefs des ennemys sont assemblés à Paris. Les oreilles me devroient bien corner, car ils parlent bien de moy. Je reçus hier vos lettres par l'homme de Rastignac ; je fus très-ayse de savoir vostre bon estat. Pour moi, je me porte à souhait, vous aimant plutôt trop qu'autrement. J'ay failly à estre tué trente fois à ce bordel (*coupe-gorge*). Dieu est ma garde. Bon soir, mon amie, je m'en vay plus dormir ceste nuict, que je n'ay fait depuis huit jours. Je te baise un million de fois. »

(1) « Madame, j'avois donné charge à la reine de parler à vous touchant ce qu'à mon grand regret estoit passé entre ma sœur et moi. Tant s'en fault qu'il vous ayt trouvé capable de me croire, que tous vos discours ne tendoient qu'à

enfants, que vous ne l'aviez jamais veu parler d'affaires avec une telle violence (1). »

« Mons de Ravignac, » écrivait-il dans le paroxisme de la colère, « j'ai reçu du déplaisir de la façon que le voyage de mon cousin le comte de Soissons s'est entrepris. Je ne vous en dirai autre chose, sinon que, s'il se passe rien où vous consentiez ou assistiez contre ma volonté, votre teste m'en répondra. »

L'ultimatum était trop sérieux pour que Ravignac ne s'efforçât pas de faire échouer la coalition du comte de Soissons et de Corizandre. Le catholicisme du prétendant et l'opposition d'Henri IV devaient suffire pour soulever tous les Béarnais. Ravignac, secondé par le baron de Panjas, ameuta les habitants de Pau, leur fit prendre les armes sous prétexte qu'on voulait enlever la princesse, et la milice occupa le château afin de veiller sur la personne de Catherine. Le comte de Soissons, responsable de toutes ces agitations, est obligé de quitter le Béarn ; la princesse est gardée à vue par ceux qu'elle avait si longtemps et si paternellement administrés, et le roi de France la rappelle auprès de lui pour la faire renoncer, par l'ascendant de la plus tendre amitié, à un mariage qui lui était odieux (2).

---

me blasmer, et fomenter ma sœur en ce qu'elle ne doit pas. Je n'eusse pas pensé cela de vous, à qui je ne diray que ce mot : que toutes personnes qui voudront brouiller ma sœur avec moy, je ne leur pardonneray jamais. Sur cette vérité, je vous baise les mains. » (Mars 1591.)

(1) *Économies royales*, ch. XIV.

(2) « Mons de Ravignac, » se hâta d'écrire Henri IV à l'énergique exécuteur de ses instructions, « j'advoue ce que vous avez fait à Pau pour un des plus signalés services que vous m'eussiez seu faire, et vous prie de continuer, vous asseurant

L'éloignement de la dernière d'Albret, dont l'administration bienveillante et éclairée avait adouci les regrets de l'absence d'Henri IV, attrista profondément les Béarnais, qui voyaient ainsi leurs rois abandonner définitivement leur pays et le sacrifier au trône de France. Catherine, accablée d'une double douleur, fit ses adieux à son pavillon favori de castel béziat (château bien-aimé), construit par sa mère au fond du parc de Pau, et grava sur ses murailles les mots fatalistes : *quo me fata vocant.* Tout devait concourir à répandre sur son départ cette couleur de pressentiment mélancolique qui aime à s'attacher aux pas des souverains. Au moment où elle quittait la capitale du Béarn, on entendit une vieille femme lui dire en versant des larmes : *Pla beden l'anado, com la de bostro may ; mes nou beyran pas la tournado.* « Nous voyons bien votre départ, comme nous vîmes celui de votre mère ; mais verrons-nous votre retour ? » (14 octobre 1592.) Rapprochement pénible qui ne devait que trop se réaliser (1).

Le départ de Catherine avait aux yeux de ses sujets l'importance d'une révolution : il devait affaiblir les liens d'amour qui n'avaient cessé de rattacher les Béarnais à leurs princes bien-aimés. Ce n'est pas seulement pour des sentiments plus tendres que *l'absence*

---

que je vous seray toujours bon maistre, et qu'il ne se présentera occasion que je ne vous face paraistre la volonté que j'ay de recognoistre vos services. Sur ce, je prie Dieu, mons de Ravignac, qu'il vous ayt en sa saincte garde. » (Avril 1592.)

(1) Lorsqu'elle traversa Mont-de-Marsan enfin, Claudine Lixaut, femme d'un avocat, lui remit un livre qu'elle aviat composé sur la *Prédestination*, et qui ramenait de nouveau sa pensée sur son éloignement du pays natal. (Olhagaray, p. 691. — Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret.*)

est le plus grand des maux; les attachements politiques, encore plus fragiles, résistent difficilement aux conséquences des longues séparations : les sujets ne tardent pas à considérer les rois qu'ils ne voient plus comme des maîtres étrangers qu'on peut craindre, mais qu'on ne saurait chérir. Ce fut en vain qu'Armand de Gontaut et Bazillac remplacèrent Catherine dans le Béarn et dans le Bigorre; les peuples des montagnes ne voyaient plus à leur tête une princesse du sang royal, dont les douces vertus et la bonté toute paternelle adoucissaient les regrets causés par l'absence du roi bien-aimé. Le malaise succéda à la tristesse, le mécontentement s'enhardit; les passions, depuis longtemps assoupies dans ces deux provinces, reprirent leur ancienne ardeur : on ne tarda pas à courir aux armes.

Un prébendier d'Ibos leva l'étendard; il livra cette ville aux ligueurs, qui expulsèrent le commandant Galosse, et s'installèrent dans le clocher de l'église transformé en donjon. Dans le Comminges, gentilshommes et paysans, se sentant appuyés, envahirent et ravagèrent le haut Bigorre et enlevèrent, dans une razzia torrentueuse, tout le bétail des vallées. La misère des habitants pillés et rançonnés devint si grande que la plupart durent chercher un asile dans l'Aragon (1593).

Laloubère et Montpesat, autres chefs de ligueurs appelés à Tarbes par quelques religieux, menacèrent cette ville. Bazillac réclama le secours de Dincamps, qui commandait à Lourdes : de Sus lui amena quatre-vingts argoulets et quelques hommes d'armes; mais Villars, averti par Montpezat, vint renforcer les assiégeants. Bazillac, craignant de ne pouvoir résister, se

réfugia à Rabastens; Sus se retira dans le Béarn, les arquebusiers rentrèrent à Lourdes, et Tarbes lâchement abandonnée ouvrit ses portes à Villars.

A peine Laloubère y était-il installé comme gouverneur, qu'il marcha contre Lourdes et somma Dincamps de se rendre. « Je la tiens pour la garder au roi et non pour la livrer à ses ennemis, » répondit le brave capitaine; et Laloubère, n'osant attaquer ce fort imprenable, se dirigea vers le Béarn (1593).

Les ligueurs avaient le projet de tenter un grand coup contre les états héréditaires d'Henri IV : car Villars marchait sur Pau par une autre direction. Dincamps voulut défendre la vallée de Bettaram, qui devait conduire Laloubère dans la capitale du Béarn; il confia Lourdes à Despalunge et appela les Béarnais à Nay, afin de repousser les ligueurs. Mais Villars était déjà sous les murs de Pau et sommait les habitants de payer une forte rançon s'ils voulaient éviter les horreurs du pillage. Il fut d'abord vigoureusement repoussé par le baron de Lons, chambellan du roi, qui reçut bientôt après le grade de maître d'artillerie de Béarn et de Navarre; mais Villars se rabattit sur Pontac et fit supporter à cette ville tout le poids de sa colère : la population, abandonnée par la garnison de Lamothe et de Dulau, attendit vainement les secours de Dincamps, retenu à Nay par quelques désordres; la cité fut occupée sans résistance par les soldats de Villars, les maisons furent pillées de fond en comble, les femmes abandonnées aux violences d'une soldatesque effrénée, et la contagion succédant aux maux de la guerre mit le comble à ces calamités (décembre 1592) (1).

(1) Davezac, t. II, p. 229-233. — Faget, p. 476-480.

Les ligueurs gascons menaçaient de profiter de ces circonstances et d'envahir la Navarre pour aider Villars à l'enlever à Henri IV, lorsque les états de Béarn, effrayés des malheurs qui allaient s'appesantir sur leur pays habitué à la paix et à la prospérité sous l'administration de Catherine, envoyèrent le baron de Miossens engager les Gascons à épargner au Béarn les horreurs d'une guerre inutile. Leur tentative eut assez de succès : les chefs gascons renoncèrent à leur projet (1). Un d'entre eux cependant, le fougueux Dulau, vint avec six cents chevaux attaquer Saint-Palais, capitale de la Basse-Navarre, qui possédait l'hôtel des monnaies et la cour du royaume : il la prit d'assaut, la livra au pillage, détruisit la Monnaie, et fit périr Sponde, conseiller de Jeanne d'Albret.

Ce fut le dernier triomphe des Ligueurs. Henri IV nomma le duc de la Force son lieutenant en Béarn, vice-roi de Navarre, et le chargea d'aller reconquérir ses domaines héréditaires. Le duc fit bien quelques difficultés, dans la crainte que les Grammont, les Miossens et les Bénac, qui tous ambitionnaient cette charge importante, ne rendissent son gouvernement difficile ; mais Henri persista, et la Force ne put refuser en présence de la situation périlleuse du pays (1593).

Son dévouement ne demeura pas sans récompense. A son approche, Villars et Dulau battirent en retraite, et la Force, ayant réuni les états, put se présenter devant eux comme le pacificateur du pays (2).

---

(1) Olhagaray, p. 697.

(2) Voici, d'après le duc lui-même, quelle était l'organisation politique du Béarn, où son titre de lieutenant du roi lui conférait l'exercice de l'autorité royale, sauf la nomination du

Pendant ce temps, la Ligue, parvenue au plus haut degré de ses frénésies religieuses et de son opposition dynastique, répondait à l'appel de Mayenne en réunissant ses états généraux à Paris, pour procéder à l'élection d'un roi catholique, qui ne devait être autre que le duc de Guise.

Le roi d'Espagne, chef européen de cette vaste opposition dirigée contre l'avénement des Bourbons et du calvinisme, ne reculait devant aucune exigence des catholiques exaltés et du Saint-Office. Celui qui faisait éteindre la plus légère dissidence religieuse dans les flammes des auto-da-fé ne pouvait tolérer l'établissement d'un roi huguenot dans un état qui couvrait ses

---

premier président et du sénéchal : « Le Béarn étant un pays d'états, ou s'y assembloit tous les ans et on attendoit, pour cette assemblée, les ordres du lieutenant du roi, qui écrivoit, pour cet effet, à tous ceux du Béarn, de quelque qualité et condition qu'ils fussent, et leur donnoit ordre de se rendre, à certain jour, au lieu qu'il leur marquoit ; les états ainsi convoqués, le syndic de la noblesse et du tiers états s'en alloit trouver le lieutenant du roi pour l'avertir comme quoi, par son ordre, on s'est rendu au lieu désigné. Le lieutenant du roi s'y transportoit, accompagné de tout le parlement ; ensuite, étant monté sur une estrade élevée de quatre degrés, il s'asseyoit dans un fauteuil, et alors, messieurs des états et du parlement étant debout et découverts, il leur adressoit un discours pour leur faire savoir les intentions du roi, et se retiroit après. Les états opinoient sur sa demande, et ensuite lui rendoient compte de l'exécution, et c'étoit la même cérémonie toutes les fois qu'il entroit aux états... L'on appeloit des arrêts du parlement en cassation, au conseil qu'il avoit près de lui. Il avoit aussi les mêmes prérogatives aux états et à la chancellerie de Navarre, en qualité de vice-roi dudit pays. » (*Mémoires de la Force*, t. Ier, p. 107.)

frontières du nord: aussi son adhésion à la Ligue était-elle sans limite; il en donnait la preuve en accordant la main de sa fille au duc de Guise et en attaquant la France par le Roussillon et par les Pays-Bas.

Ainsi, trois grands partis religieux et politiques se disputaient la France : 1° les ligueurs, qui, dans leurs alarmes de conscience, allaient jusqu'à sacrifier la légitimité dynastique et l'indépendance nationale au salut de la religion, dût la France tomber sous la tutelle du roi d'Espagne; 2° les calvinistes fanatiques, également prêts à immoler la puissance de la France, la paix publique et la royauté elle-même au triomphe de la nouvelle communion, mais qui, se trouvant en possession d'un roi légitime de leur bord, le soutenaient avec la plus grande énergie; 3° enfin le grand parti des indécis et des prudents, qui, avides de pacification, étaient prêts à sacrifier un peu de religion à la politique, un peu de politique à la religion, et à chercher les termes d'une transaction qui, sans contenter personne, calmât la colère et la révolte de tout le monde, et raffermît Henri IV sur le pacte de la tolérance religieuse (1).

(1) C'est dans cette troisième catégorie, pensons-nous, qu'il faut ranger les ligues de paysans et de bourgeois qui, sous les noms de *tards-venus*, de *tards-avisés et de croquants*, se soulevèrent à cette époque (1594), dans le Limousin, le Querci, l'Agenais et le Rouergue. Mais nous n'avons pas à nous occuper de ce soulèvement, qui ne fut pas toutefois sans gravité : car les bandes s'y comptèrent par quinze et vingt mille hommes ; elles ne se montrèrent pas au sud de la Garonne, grâce au bien-être relatif et à la liberté dont les paysans jouissaient sous l'administration directe d'Henri IV. Nous n'avons à signaler ce soulèvement que pour faire ressortir un des côtés les plus mémorables de la politique

Henri IV, au bénéfice duquel se préparait ce grand mouvement des esprits, se trouva naturellement à la tête de la nouvelle secte des concessionnistes. Il était évident qu'il n'attendait qu'une occasion impérieuse et justificative pour proclamer hautement son programme de transaction. L'imminence des dangers qui menaçaient la France et sa couronne ne lui permettait guère d'hésiter plus longtemps. En effet, la cour de Rome usait de toute son influence sur les catholiques pour les empêcher de céder la France au fils calviniste de Jeanne d'Albret; sur tous les points, les ligueurs juraient de ne jamais reconnaître un roi huguenot, et, soutenus par les armes de Philippe II, ils étaient disposés à donner le sceptre au duc de Guise. Henri IV,

---

d'Henri IV. Ce prince aux inspirations toujours populaires, qui connut si bien les paysans et les aima de l'affection la plus sincère, sut comprendre que les *croquants* ne prenaient les armes que sous la pression de la misère, de la ruine, et pour éviter les derniers maux de l'oppression: aussi ne donna-t-il pas ordre à ses gouverneurs de les poursuivre et de les exterminer; mais, au contraire, « d'ouïr les plaintes et doléances des peuples soublevez esdicts pays (de Limosin, Périgord et Saintonge), et d'y pourveoir par la voie de justice. » Il désirait « que ce remuement et désordre se composât par la douceur, que les soublevez se recognussent et posassent les armes »; et, pour être plus sûr que cette tactique recevrait son application, il envoya le sieur de Boissize en ces trois provinces, avec cette mission spéciale.

Ajoutons qu'Henri IV resta fidèle à cette politique du bon roi pacificateur, à cette politique béarnaise, tout le temps que dura l'insurrection, et qu'il ne cessa de justifier ce beau principe : « Mes subjects ne peuvent souffrir aucune ruine qui ne retombe sur moy, comme redondant à l'affaiblissement de l'Etat. » Poirson, *Hist. d'Henri IV*, t. I[er], p. 593 à 603.

placé entre la révolte de ses sujets catholiques et les menaces de deux cours étrangères aussi influentes que celles de Rome et de Madrid, ouvrit les yeux sur les malheurs que la Réforme avait attirés sur la France; il compara les ruines faites, le sang versé pour les querelles religieuses, avec la puissance du royaume des premiers Valois, si remarquable par son homogénéité catholique. Il reconnut que, sous leurs apparences apostoliques, les religionnaires dépassaient les fureurs de leurs adversaires; que leur politique n'aboutissait qu'au morcellement et au désordre; alors, éclairé par l'intérêt national bien plus que par une révélation de la foi, il rentra dans le sein de l'Eglise par l'abjuration solennelle de Saint-Denis (25 juillet 1593).

La grande affaire de la réconciliation d'Henri IV avec la cour de Rome fut très-habilement ménagée par Arnaud d'Ossat, chargé d'affaires de France à Rome. D'Ossat, né dans une famille de simples laboureurs des environs de Castelnau-Magnoac dans les quatre vallées, (1) était doué d'une finesse d'esprit, d'une prudence et d'une pénétration dignes d'un sujet du roi de Navarre. Amené à Rome par l'archevêque de Toulouse, Paul de Foix, en qualité de secrétaire d'ambassade, il se sentit trop peu influent tout d'abord pour essayer de faire prévaloir des idées de tolérance diamétralement opposées aux

(1) Il naquit à Cassagnabère et fut placé tout enfant, comme berger, chez M. de Marca ou la Marque, de la famille du célèbre historien du Béarn. Intelligent et studieux, il profita si bien des leçons qu'il entendait donner aux fils de son maître, qu'il fut chargé d'accompagner l'un d'eux à Paris; après quelques années d'étude, il suivit les cours de droit de Cujas à Bourges, et devint secrétaire de Paul de Foix. Dossat, devenu cardinal en 1598, mourut à Rome, le 13 mars 1601.

passions de l'époque; mais, à l'avénement d'Henri IV, il consacra son activité et ses talents au triomphe des principes de modération qui devaient sauver la France. La mort de l'archevêque Paul de Foix lui ayant laissé tout le poids des affaires de l'ambassade, il se montra digne de cette mission importante et entra dans les ordres, afin de se mettre, dans les idées du temps, au niveau de sa position diplomatique. Profondément instruit des intrigues des ligueurs, de leurs ambitions et de leurs vices, comme il le prouva par l'excellent discours qu'il nous a laissé sur ce grave sujet historique (1), il sut ramener l'esprit de Clément VIII en faveur d'Henri IV, facilita le divorce de ce dernier avec Marguerite, lui fit comprendre la nécessité d'abandonner le protestantisme, et contribua ainsi, pour la plus grande part, à l'acte le plus grave et le plus *politique* de son règne.

Quelques jours après son abjuration, Henri IV écrivait au Saint-Père une lettre de soumission (2), en lui

---

(1) Il est certain, disait-il pour résumer, que les événements que cette association a produits, et jusques à ses succès, ont été très-nuisibles à la religion catholique, car ils ont pensé détruire cette religion même... Il en est résulté que ceux des catholiques qui ont échappé au carnage sont plus animés aujourd'hui contre les catholiques qui ne sont pas de leur parti que contre les hérétiques mêmes. (*Discours sur les effets de la Ligue*, traduit de l'italien, 1590.)

(2) « Très-Sainct Père, ayant, par l'inspiration qu'il a plu à Dieu me donner, reconnu que l'Eglise catholique, apostolique et romaine, est la vraye Eglise pleine de vérité et où gist le salut des hommes, conforté encores en cette foy et créance par l'esclaircissement que m'ont donné les preslats et docteurs en la saincte faculté de théologie, que j'ay à cette fin assemblez, des points qui m'en ont tenu sé-

annonçant l'envoi d'une ambassade. Pour prévenir en même temps les soupçons et le ressentiment des calvinistes, il les rassurait sur les conséquences de sa conversion, et leur promettait de donner à la liberté de conscience les garanties les plus sérieuses.

---

paré par le passé, je me suis résolu de me unir à ceste saincte Eglise, et très-résolu dy vivre et dy mourir, avec layde de celui qui m'a fait la grâce de m'y appeller; et pour donner commencement à ce bon œuvre, après avoir esté receu à ce faire par les dits prélats avec les formes et cérémonies qu'ils ont jugé estre nécessaires, auxquelles je me suis volontiers soumis, ce 25 juillet, j'ai ouy la messe, et joint mes prières à celles des autres bons catholiques, comme incorporé à ladite Eglise, avec ferme intention d'y persévérer toute ma vie et de rendre l'obéissance et le respect deus à Votre Saincteté et au Saint-Siége, ainsi que l'ont faict les roys tres chrétiens, mes prédécesseurs; et m'asseurant, Très-Saint Père, que Votre Saincteté ressentira la joie de cette saincte action, qui convient au lieu où il a plu à Dieu la constituer, jay bien voulu, attendant que sur ce je luy rende plus ample devoir (comme dans peu de jours je depputeray à cette effect vers elle une ambassade solennelle et de personnage de bonne et grande qualité) lui donner, par ce peu de lignes de ma main, ce premier témoignage de ma dévotion filiale envers elle, la suppliant, très-affectueusement, l'avoir agréable et recevoir d'aussi bonne part comme elle procède d'un cœur très-sincère et plein d'affection, de pouvoir par mes actions mériter sa saincte bénédiction. Et sur ce, Très-Sainct Père, je prie Dieu qu'il veuille longuement maintenir Vostre Saincteté en très bonne santé, au bon gouvernement de sa saincte Eglise. — De Sainct-Denis, ce 14e jour daoust 1593. »

CHAPITRE III

DE LA CONVERSION D'HENRI IV A SON SECOND MARIAGE

Situation des esprits. — Violentes protestations contre la conversion d'Henri. — Satire du comte d'Arèie. — Sermons. — Entrée d'Henri IV à Paris. — Soulèvement des ligueurs du Languedoc. — Opposition et dissentiment des calvinistes béarnais. — Propagande catholique dans le Béarn. — Tentative des Espagnols sur Bayonne. — Soumission des ligueurs dans le Bigorre. — Démêlés des Béarnais avec le gouverneur Caumon. — Soumission du duc de Joyeuse et du Languedoc. — Caractère d'Henri IV. — Parallèle de la Révolution française avec les troubles du Béarn. — Henri cherche à s'attacher les Bayonnais. — Il s'occupe de pacifier le Languedoc et de résister aux Espagnols. — Diverses invasions gasconnes dans le Roussillon et la Catalogne. — Résistance et préparatifs considérables des Catalans. — Projets hostiles de Philippe II. — Sa mort. — Philippe III à Barcelone. — Il prête serment aux fuéros. — Edit de Nantes. — Difficultés et dangers de son application. — Opposition du parlement de Toulouse. — Craintes et exigences des Béarnais. — Progrès du catholicisme dans le Béarn. — Catherine de Béarn reste calviniste. — Ses pénibles discussions avec son frère. — Travaux publics dans le Languedoc. — Les Languedociens veulent garantir leur indépendance.

Montmorency tenait les états à Pézenas lorsque Henri IV lui notifia sa conversion; le vieux duc fit éclater toute sa joie en apprenant cette nouvelle impatiemment attendue. Quelques jours après Henri était sacré dans l'église de Chartres (27 février 1594).

Ce grand acte politique hâta son triomphe plus que

n'auraient pu le faire plusieurs victoires aussi brillantes que celles d'Arques et d'Ivry. Les royalistes reprirent courage, les catholiques dévoués au trône dissipèrent leurs scrupules, et les calvinistes modérés attendirent la promulgation de l'édit de Nantes; mais l'Espagne regrettait ses espérances renversées, les ligueurs les plus fougueux se regardaient avec stupeur et restaient sous les armes. C'était assez pour faire comprendre que, si les oppositions étaient affaiblies, elles n'étaient pas encore éteintes.

Les cris : A la profanation ! à la trahison ! partirent de tous les points pour flétrir et repousser la *mensongère conversion* du roi. On écrirait des volumes avec les satires et les sermons, les pamphlets et les lettres que les ligueurs publièrent sur le *sacrilége de Saint-Denis* (1).

(1) Quelques citations feront mieux apprécier l'état des esprits et la violence des protestations qui allaient réveiller les tempêtes de la guerre civile, au moment où l'on se flattait de les avoir définitivement apaisées. Ecoutons d'abord le comte d'Arète, un des écrivains les plus séduisants de l'école de Michel Montaigne et de la satire Ménippée.

« Tout ce discours ne tend q'uà vous faire cognoître les « pensées du roy de Navarre, et les effets de cette inespérée « et si soudaine conversion, et avec la torche de la vérité, « vous faire voir au bassin de cette nouvelle messe, quelle « est la monnaie de ses offrandes, et les rouges doubles « dont il pense tromper son Dieu, et faire un piteux car« nage des vrays catholiques, et pour vous représenter « aussi les mœurs et la perfide semence de nos politiques « qui estant longuement tenus en terre sans se descouvrir, « si tost que le faux soleil de cette nouvelle conversion a « esclaté, ont tous levé la teste, et montré au jour les faultes « de leur desloyauté, et jetté hors la puante fleur de leur « athéisme, et l'extrême désir qu'ils ont de conserver leurs

Henri IV n'était à leurs yeux qu'un relaps simulant le repentir pour obtenir une absolution jugée nécessaire comme moyen politique, un excommunié que l'évêque

---

« richesses et suivre le vent de la prospérité, abandonnant « lâchement la religion catholique et le party pour lequel « ils avaient aussi souverainement juré, comme misérable- « ment ils se sont depuis parjurés.....

« Discourons donc un peu sur cette profession de foy. La « vérité est que, de tout temps et dès que l'Eglise estoit en- « core en son berceau, on exigeoit des hérétiques pénitents « une profession de foy publique, contenant détestation et « abjuration de toute doctrine contraire à celle de notre « mère de famille, voire à notre impératrice, qui est l'E- « glise. Car Tertullian, qui vivoit peu après les Apôtres, par- « lant de Marcion, hérétique, qui trois fois estoit retombé à « son vomissement, comme deux fois a fait le roi de Na- « varre, dit qu'il fit une profession publique de son er- « reur..., etc., etc.

« Voyons maintenant comme le roy de Navarre s'y est « gouverné, car, de profession publique, il n'en a fait ja- « mais, et néanmoins, s'il y eut oncques personne qui en « deust faire par raison, c'étoit luy, qui, publiquement et « apertement, trente-six ans et plus, avoit fait aperte et pu- « blique profession d'hérésie... Que si l'on dict qu'il a donné « une profession de foy contenant abjuration de son hérésie, « ce n'a jamais été luy qui l'a prononcée de sa bouche en « publique assemblée, et devant que d'entrer en l'Eglise; « ains s'est contenté de la bailler par écrit à M. de Bourges, « sans qu'elle ait été ouïe du peuple assistant, et sans que l'on « ait seu en quelles formes elle étoit conçue; encore ne « sait-on si c'estoit une profession de foy, ny quelle autre « chose c'estoit, et si elle estoit signée ou non...

« Venons à la contriction et voyons quelle preuve il a « donnée de sa repentance et des maulx qu'il avoit perpé- « trés en son hérésie. »

Après avoir raconté la conversion de plusieurs hérétiques et parlé des larmes de repentir qu'ils ont versées, il ajoute :

de Bourges n'avait pas le droit d'absoudre, un impudique qui souillait son palais par le plus éhonté libertinage, un complice des calvinistes auxquels il avait

---

« Quand vous verrez le roy de Navarre, qui se dit si bien « converti, montrez hardiment ses yeux et dites : Voylà la « porte par laquelle il n'est jamais sorty une larme pour « avoir tant offensé Dieu; et certainement, comme l'alambic « quand il dégoutte nous montre par indices certains qu'il « y a de la chaleur, aussi quand les yeux dégouttent aux « pénitents, c'est un argument certain que le brasier du « Saint-Esprit est allumé dedans leur cœur, et que la froi- « deur de la dissimulation en est dehors... Et quelle contric- « tion, je vous prie, peut avoir cest homme qui va le tam- « bourin sonnant à confesse? quelle pénitence, qu'il soit ac- « compagné de fifres et clairons, et qu'au milieu de ses « Suisses qui battent le tambour dans la nef, et mesme au « milieu de toute sa cour, pompeux, superbe et plus orgueil- « leux que jamais, il entre dans le pourpris de nos églises, « d'où sont chassés les hérétiques et les excommuniés !

« Et qui dira que le roy de Navarre ait cette impression « vive de la foy, et qu'il soit bien converti, puisque, sa « femme vivante, il a sa Gabrielle, qu'il idolâtre et que « toute sa cour honore, comme esclave de sa paillardise, et « que l'on voit toute la noblesse de France prosternée aux « pieds de cette impudique g..., qu'il entretient aux yeux « de son mari! On a toujours observé que l'hérésie et l'im- « pudicité sont fort proches parentes, et que de la paillar- « dise du corps on monte facilement à la paillardise de l'es- « prit, comme a fait sa mère... »

Après avoir donné pour dernières preuves de sa fausse conversion, sa tolérance envers les protestants, le peu d'émoi de leurs ministres et les lettres adressées aux calvinistes étrangers ponr leur donner l'assurance que sa conversion n'est que passagère, le hardi ligueur presse le dialogue de ses personnages et termine en ces termes :

« Déjà ils gazouillent d'un édict de pacification et du libre « exercice de deux religions : J'aimerois autant, dit la dame « d'Anney, qu'on nous donnast deux dieux que deux reli-

promis de sacrifier le catholicisme dès qu'il en trouverait l'occasion (1).

Malgré cette opposition violente, la fortune d'Hen-

« gions. Moi deux femmes à un mari, dit la demoiselle d'Has-« sarach, et qu'il fust enjoint que les maris, bons compa-« gnons, eussent, avec leurs femmes, toujours quelque mi-« gnonne. Vraiment, dit la dame de Fronize, s'il y a femme « en France qui trouve bon cet accord, je veux trouver « bon cette permission de deux religions. J'en sais bien, dit « la demoiselle Euphrosine, qui aprouvent l'un et n'aprou-« vent pas l'autre. Il faut, dit le comte, que nos gentils-« hommes qui trouvent bon cette soudure de nos troubles, « trouvent aussi bon que les bastards, en leurs maisons, suc-« cèdent égallement avec les légitimes, car il y a même ac-« cord et proposition. » — *Le Banquet* ou *Après-dînée du comte d'Arète, où il se traite de la dissimulation du roy de Navarre et des mœurs de ses partisans.* Paris, 1604.

(1) Ajoutons anx considérations philosophiques de d'Arète quelques passages des sermons passionnés prononcés dans les chaires de Poitiers et de Paris :

« Or la porte par laquelle les excommuniés et hérétiques « doivent entrer au giron de l'Eglise est l'absolution cano-« nique, que l'on doit rechercher de la bouche de celui qui « a excommunié ou de son commis et légat. Car il n'y a « aucun juge inférieur qui puisse dissoudre l'arrest prononcé « par le juge supérieur. Semblablement, il n'y a aucun juge « suspendu ou excommunié duquel la sentence ou absolu-« tion soit valide. Donc on n'a pu entrer canoniquement en « l'Eglise par la prétendue absolution *ad cautelam*, c'est-à-« dire par prévoyance et caution, parce que l'absolution « donnée par ces gens-là (l'évêque de Bourges) est plaine de « présomption et de nullité, car ceux-ci étoient canonique-« ment suspendus de leurs fonctions... »

« Il falloit donc humblement s'adresser à Sa Sainteté, pre-« mièrement, et impétrer absolution, ou le chemin d'icelle, « avant que cuider prévenir par cautelle, pour par après « (comme l'on a estimé inconsidérément) impétrer la plaine « absolution... »

ri IV l'emporta ; il fit son entrée solennelle à Paris le 22 mars, au milieu des barricades abattues, porté dans les bras de ses fidèles Béarnais, qui croyaient conquérir

---

« Et diray, pour le troisième lieu, que je vouldrois nostre « pénitent avoir recogneu plustot sa faulte et l'Eglise de « Dieu, comme il le proteste pour le jourd'hui, car j'eusse « mis ma vie pour sa reconciliation et dignité, comme je « proteste de faire quand le S. Siége apostolique et les ca- « tholiques de ce royaume qui suivent son jugement me le « proposeront ; mais attendu que après tant de temps, tant « d'actions et professions de hérésie qu'il a faites et une in- « finité de moyens artifices, et remontrances dont l'on a usé « pour le retirer, et qu'il a opiniâtrément résisté et changé, « je ne puis que je ne die que l'excommunication de nostre « Sixte V ne soit canonique et valable, et par laquelle « comme hérétique impénitent, pour ce qu'il vivoit comme « huguenot et tergiversa sous le masque et promesse de « demander d'estre instruit, résoult et convaincu...

« Sixièmement, le comun vœux des François et la loy sa- « lique fondamentale du royaume, en tant que chrétiens et « déclarative de la loy salique establie par le roy et les « états généraux à Bloys (1588, le 18 octobre), ne dit point « que l'on recevra pour roy celui qui ira à la messe et sera « pénitent, et qui fera abjuration de l'hérésie et profession « catholique, ains que l'on ne recevra aucun et que l'on n'o- « béira à aucun pour être roy qui seroit hérétique ou fauteur « d'hérétiques, et qui n'exterminera les schismes et hérésies « de ce royaume. Or, celui-cy donc et son conseil, qui veu- « lent maintenir l'exercice de plusieurs religions, ne peu- « vent légitimement posséder l'Etat, selon qu'ils ont fait pa- « raître à Mante (1593).

« Le débat n'est donc point de la messe ni de la profession « de foy, et conversion à Dieu et à son Eglise, ains d'exter- « terminer l'hérésie et hérétiques de ce royaume, selon « nostre serment et loy des états, car autrement nous « sommes apostats de notre vœux, enfants de damnation, « perfides à l'Eglise, et infames en jugements. » — *Cinq Sermons* du R. P. *L.-J. Porthaise, de l'ordre de Saint-François,*

e royaume de France en prenant possession du palais le saint Louis.

Mais, s'il triomphait à Paris, les ressentiments résumés dans les discours du comte d'Arète et de frère Porthaise conservaient toute leur portée dans le sud-est de la France. Les Joyeuse, qui voyaient s'évanouir toutes leurs espérances, refusèrent de reconnaître le faux réconcilié de Saint-Denis et de Chartres. Ils con-

---

théologal de l'Église de Poitiers, par lui prononcés en icelle. Paris, 1594.

« Car pour croire qu'il n'ait esté relaps, nous ne nous ar« rêterons au misérable plaidoyé de Belloy, son advocat, qui « dit pour toutes raisons : qu'il ne fut jamais catholique. « Non plus qu'à l'article 8 des huguenots de Bergerac, du « 10 juillet 1585, où ils disent qu'il ne fut jamais relaps, « parce qu'il ne fut jamais converti. Ni à ce qu'ils en devi« sent plus amplement en l'article 9 : Ils allèguent, disent« ils (des catholiques), qu'après la Saint-Barthélemy il en« voya au Pape et se rangea à la messe; mais l'aage, et le « sujet de juste crainte, montre quelle a été sa conversion, « Il est tout certain que jamais action n'eut moins de volonté « et plus de force que celle-ci, comme il fait paroistre par « publique confession... ajoutant, en l'article 17, qu'il ploya « sous la force, après la Saint-Barthélemy, au fait de la re« ligion.

« Ne voyant ces pauvres gens comme ils ressemblent les « escrevisses qui se jettent de la poëlle au feu, comme « voulant l'excuser, ils l'écrasent davantage. Car qu'est-ce « autre chose de dire qu'il ne fut jamais catholique, qu'il « n'en a jamais eu volonté, sinon de le faire un détestable et « abominable hypocrite?...

« Pour juger un relaps, il suffit qu'il ait apparu de la con« version par les formes ordinaires et extérieures, quoi« qu'elles ne suffisent pour que le public prenne confiance. » (*Sermons de la simulée conversion et nullité de la prétendue absolution de Henri de Bourbon, prince de Béarn, prononcées en l'église de Saint-Merrie de Paris, en* 1593. Paris, 1594.

voquèrent les états à Lavaur, à Toulouse; partout on prêta serment *de ne reconnaître le roi qu'après avoir obtenu des garanties pour la religion*, et notamment la suppression du *calvinisme* dans toutes les villes catholiques.

Les Languedociens ne consentaient à tolérer le protestantisme que sur quelques points du territoire soigneusement spécifiés (1). Ils exigeaient enfin que le duc de Joyeuse leur fût laissé pour gouverneur, et que le parlement restât entièrement fermé aux religionnaires. Ainsi la question était carrément tranchée: le haut Languedoc prétendait devenir un état catholique pur, indépendant de la France, avec un Joyeuse pour vice-roi.

Le Béarn, quartier général du calvinisme, montrait la même hostilité dans le parti contraire: les huguenots les plus ardents, désespérés du coup mortel que leur portait l'abjuration d'Henri IV, jetaient des cris d'alarmes; ils réunirent un synode à Pau, et décrétèrent qu'on augmenterait le nombre des ministres, afin d'en établir dans les villes qui n'en possédaient pas encore, telles que Mont-de-Marsan, Vic-Fesensac, Eauze, Montréal, Mauléon de Soule et la Chalosse; ils portèrent même leur ressentiment jusqu'à défendre de prier pour un prince traître à sa religion et à ses serments (2).

(1) Ils indiquaient les villes de Carmaing, de Verdun, de l'île Jourdain, de Cuq, de Puylorens (sénéchaussée de Toulouse), de Castres, de Saint-Paul, de Damiate, d'Angles, de la Cabarède, de Saint-Amans, de Mazamet, de la Caune, de Roquecourbe, de Brassac, de la Bastide, de Peyré, de Revel, de Sorèze, du Mas-Ste-Pucelle, une partie du pays de Foix et du Bigorre, et le Béarn tout entier.

(2) Poeydevant, t. II, p. 328.

Les catholiques de la même province ne tardèrent pas à répondre à cette déclaration de guerre par d'énergiques mesures de propagande et de sûreté. Le seigneur de Luxe fut chargé de faire restituer les revenus dont les calvinistes avaient donné les trois quarts à leurs ministres. Le chapitre retiré à Mauléon dut nommer un vicaire général pour diriger le diocèse; Maitié, catholique très-ardent, qui avait déjà réouvert la cathédrale d'Oloron au culte catholique, obtint cette dignité périlleuse et bientôt après l'épiscopat. Cet énergique prélat venait de faire restituer un hôpital que le gouverneur de Soule avait usurpé, lorsqu'un huguenot fanatique lui tendit un guet-apens dans un endroit isolé et lui porta dix-huit coups de dague; il en guérit cependant. Une tentative d'empoisonnement qui suivit de près ne put encore détruire une vie si utile au catholicisme.

Pendant ce temps l'évêque de Bayonne, Jacques Maury, luttait avec une ardeur un peu trop intéressée peut-être contre le conseil de Béarn et la cour d'Espagne, afin de reprendre aux ministres protestants et aux évêques de Pampelune les revenus de son évêché, partagés entre ces deux autorités voisines; il mourut avant d'avoir réussi (1595). L'Espagne, qui avait un pied dans le Roussillon, voulait en mettre un autre dans le Labour, et ne pouvait permettre à un évêque de Bayonne d'étendre son pouvoir au sud de la Bidassoa. Vivement préoccupé de cette pensée de conquête, Philippe II voulut s'emparer de Bayonne, afin de posséder dans les Pyrénées occidentales une place forte qui couvrît ses Etats à l'ouest, comme Perpignan les protégeait à l'est. Le gouverneur de Fontarabie, chargé de conduire cette entreprise, gagna Château-

Martin, ou Pierre Dor, marchand de Lyon, successivement établi en Espagne et à Bayonne. Jean Ronieul Blanc-Pignon fut leur intermédiaire; mais, le gouverneur de Bayonne Lahilière ayant intercepté leur correspondance, Château-Martin fut arrêté (1594), mis à la question, et les tourments lui arrachèrent tous les détails de la conspiration. Il raconta que Blanc-Pignon et le sieur Descombes lui avaient dévoilé le projet des Espagnols, que le duc d'Epernon devait le seconder avec Médérano, Navarrais marié dans la Gascogne, destiné à remplacer Lahilière. Après avoir reçu des forces basquaises et navarraises par le bastan et le passage, le vicomte Déchaux et le capitaine Sault devaient tenter de prendre la ville avec l'aide de l'abbé Durdaix et d'un sieur de Ravignan. Si la ville résistait, il était convenu qu'on élèverait un fort au vieux Boucau; qu'on y placerait mille Italiens envoyés de Lisbonne, et que six galères, abattant le pont de Saint-Esprit et arrêtant la navigation du haut Adour, pousseraient les Bayonnais à la révolte. Château-Martin ajouta même que l'Aragonais Fronton, depuis si longtemps réfugié en France, avait mission d'assassiner Henri IV. Bien que nous ne puissions pas apprécier la gravité de tous les aveux de Château-Martin, ces aveux suffisent cependant pour donner à ce complot un certain degré d'importance. Ces révélations ne purent sauver les coupables: Château-Martin, Ronieul et Trie leur complice furent rompus vifs, exposés sur les roues, et leurs têtes furent placées sur des poteaux à la porte d'Espagne (1).

Quant à Lahilière, que les conspirateurs s'étaient

(1) *Chronique de Bayonne*, p. 145-148.

flattés d'éloigner à prix d'or de son commandement, il jugea convenable de donner sa démission. Les Bayonnais, habitués à son administration bienveillante, prièrent en vain Henri IV de ne pas l'accepter; il était déjà remplacé par le maréchal de Biron, et Henri, qui comprenait la nécessité de gagner l'attachement des Bayonnais, s'empressa de les rassurer sur la prétendue sévérité du maréchal, en leur promettant de veiller lui-même au respect de leurs coutumes et priviléges (1).

Henri IV, qui voyait la lutte toujours prête à se réveiller avec la Péninsule, s'attachait de plus en plus l'amitié d'Antonio Perez, afin d'obtenir par son intermédiaire des renseignements précis sur l'état des esprits, de l'autre côté des Pyrénées.

Philippe II, redoutant les révélations de Perez, dépêcha un certain Pénille, chargé de l'enlever ou de le faire périr. Henri IV, qui n'était pas très-rassuré à l'endroit des projets de Pénille sur sa propre personne, remercia La Force de l'avoir fait arrêter sur la frontière.

Le roi de France continuait donc à marcher entre les deux partis hostiles, les ligueurs et les calvinistes

(1) Lettre du 10 oct. 1584. La bienveillance d'Henri IV envers Bayonne ne se démentit jamais: plus tard (1596). les Bayonnais ayant fait entendre leurs doléances au sujet du préjudice qu'allait leur causer la déclaration de guerre contre l'Espagne, il consentit à la retarder de deux mois pour cette partie de la frontière, afin de mettre les habitants de Bayonne à même de prendre leurs précautions et leurs sûretés. Un mois après (29 mars 1596), il leur donnait le sieur de Grammont pour gouverneur, et lui remettait le pouvoir d'exercer la *mairie* en choisissant un lieutenant *en la dite mairie* sur les six bourgeois présentés par la municipalité.

exaltés : mais ces partis extrêmes, que les concessions n'avaient pu calmer, perdaient chaque jour quelques-uns de leurs membres : la lassitude générale, secondant l'habileté politique et l'inépuisable bonté d'Henri, ne cessait d'affaiblir les deux oppositions religieuses, qui se voyaient obligées d'abandonner la guerre ouverte pour s'en tenir à la conspiration.

Les ligueurs du Bigorre, maîtres de Tarbes, mais fatigués de faire la guerre au prince béarnais, n'attendaient qu'une occasion pour mettre bas les armes : aussi, lorsque le duc de La Force, ce héros de *la Henriade* si miraculeusement sauvé à la Saint-Barthélemy, remplaça Armand de Gontaud, mort gouverneur du Béarn, il n'eut qu'à sommer Laloubère de lui rendre Tarbes pour rentrer en possession de cette place (1594). Les états bigorrans, assemblés à Lourdes presque aussitôt, prirent quelques mesures pour protéger la tranquillité publique, et ils se séparèrent aux cris de : Vive le roi (1) !

L'administration de La Force fut moins heureuse dans le Béarn, où l'abjuration d'Henri réveillait le mécontentement des religionnaires et l'inquiétude de tous les partis. Le gouverneur voulut introduire quelques innovations dans les coutumes en faisant vivre les soldats *sur étapes* et en convoquant le ban et l'arrière-ban par un simple ordre de sa main : les Béarnais redoublèrent de vigilance à l'endroit de leurs libertés, en raison des prétentions des parlements au sujet de leur réunion à la Couronne ; les syndics signalèrent au conseil l'illégalité des exigences de La Force ; ils firent reconnaître que la juridiction exemp-

(1) Davezac, II, 234.

tait les Béarnais du ban et de l'arrière-ban, et qu'elle attribuait aux états seuls le droit d'ordonner les *cotises* pour les étapes, et La Force dut céder à la protestation des états.

Mais qu'étaient ces agitations légères auprès des haines et des révoltes qui fermentaient dans le Languedoc, ce volcan de passions religieuses et de jalousies provinciales (1). Les populations, excitées par les Joyeuse, n'attendaient qu'un signal pour s'abandonner à toutes les fureurs de la guerre, et le duc ne tarda pas à le donner. Il se rendit maître de Toulouse et jeta les royalistes dans les cachots. Henri IV, poussé à bout par cette rébellion en pleine trêve, ordonna au duc de Ventadour, gendre et successeur du duc de Montmorency, de marcher contre cette ville avec toutes ses forces. Aussitôt Joyeuse convoque les états à Toulouse et court assiéger Trèbes, près de Carcassonne... De son côté, Ventadour réunit les états à Castres et obtient 96,000 écus; peu de jours après, son capitaine Portal s'empare de Saint-Papoul et le livre

(1) Les circonstances matérielles expliquent parfaitement cette incandescence des populations: dans le Bas-Languedoc (Nîmes, Alais, le Vivarais, Montpellier, Uzès et Castres), il existait près de 210,000 calvinistes; le Haut-Languedoc, au contraire, en était à peu près dépourvu. Quels devaient être les résultats inévitables de cette situation? C'est que les calvinistes du Bas-Languedoc, encouragés par leur nombre, étaient peu disposés aux concessions et même à la prudence, tandis que les catholiques du haut, entretenus de longue main dans les idées d'intolérance et de persécution par le zèle des prédicateurs et des familiers de l'Inquisition, étaient exaspérés contre les religionnaires du Bas-Languedoc. Ils votaient des subsides d'enthousiasme, fournissaient toutes les troupes réclamées par les lieutenants du roi pour l'ex-

au pillage. Les ligueurs y répondent par la prise de Miraval et le massacre de cinquante hommes; mais les royalistes leur enlèvent Amort près d'Alet, Plaisance, Cuxac, Saint-Michel de Cabardès, Bramecourte, Fenairols, Longari près de Lautrec, Castanet, que le duc de Ventadour fit livrer aux flammes, Venerque, Meneville, la Valette, et enfin le château de la Boutaric, près de Réalmont.

Cette vigoureuse reprise des hostilités eut un résultat important : Carcassonne et Narbonne, fatiguées de cette guerre incessante, sommèrent Joyeuse de faire sa soumission au roi, le menaçant de le délaisser s'il persistait à ne pas le reconnaître. Joyeuse paraissait indécis lorsqu'il apprit que Mayence était au moment d'abandonner les intérêts de la Ligue. La question religieuse ne pouvait plus l'emporter sur l'intérêt personnel : Joyeuse s'occupa de se ménager une prudente retraite; il convoqua les états à Toulouse, leur fit connaître la situation nouvelle qui leur était faite par les progrès constants d'Henri IV, et chaque corps des états, s'associant à ses pensées de pacification, nomma des députés chargés d'accompagner le baron d'Hauterive, que Joyeuse envoyait auprès d'Henri IV pour négocier la paix (1596).

L'ambassade eut un plein succès. Henri IV examina les conditions présentées par le duc de Joyeuse : elles lui parurent acceptables, et les vingt-quatre articles de l'édit de pacification de Folembrai firent enfin dé-

---

tinction de l'hérésie, et, lorsque quelques huguenots se montraient dans les environs de Toulouse, de Béziers ou de Carcassonne, ils les poursuivaient avec un acharnement sans pitié. (*Mémoires des intendants, fin du XVIIe siècle, généralité de Languedoc.*)

poser les armes aux derniers ligueurs (1596). Cet édit décrétait le rétablissement universel du culte catholique; il bornait la tolérance du calvinisme à quelques villes, remettait l'Église et le clergé en possession de tous leurs biens, ordonnait la destruction de toutes les forteresses établies pendant les guerres de religion, sauf les places frontières, nommait Joyeuse maréchal de France et lieutenant-général du haut Languedoc (1).

Cette lieutenance formait le prix de la soumission de Joyeuse; et, si la condition n'était pas très-désintéressée, les populations, compromises par une longue résistance, ne trouvaient pas moins une garantie de repos et d'équité dans l'administration du chef dont elles n'avaient cessé de soutenir la lutte. L'absolution du Pape, prononcée le 16 novembre, acheva de lever tous les scrupules. Les états, réunis à Toulouse pour examiner les articles de Folembrai, ne mirent plus de conditions à la reconnaissance d'Henri IV, et la paix reparut enfin dans ce malheureux Languedoc, si longtemps ravagé par des passions qui avaient peut-être surpassé celles de l'époque des Albigeois (21 janvier 1596).

La guerre avait cessé sur tous les points, les épées rentraient dans les fourreaux; mais que de ruines à relever! que de blessures à guérir! Henri IV appliqua

---

(1) Cette province comprenait Toulouse, Carcassonne, Narbonne, Le Puy, Albi, Lavaur, Alet, Limoux, Castelnaudary, Gaillac, Lille, Rabastens, avec une partie des diocèses de Mirepoix, de Saint-Papoul, de Rieux, de Saint-Pons et de Montauban. Le reste du Languedoc formait le département du duc de Ventadour, et dépendait, comme la lieutenance de Joyeuse, du gouvernement supérieur du connétable de Montmorency.

sa profonde intelligence des choses et son grand cœur à cette noble entreprise, et la gloire du restaurateur dépassa celle de l'homme de guerre. Son amour pour le peuple, sa générosité sans exception, sa bonté inépuisable, rachetèrent l'irrésolution, la ruse politique, l'ambition cauteleuse et jusqu'à l'indifférence religieuse qui avaient laissé plus d'une tache sur la première moitié de sa vie. L'histoire est obligée de reconnaître trois hommes dans Henri IV : le jeune prince indolent, irrésolu, abandonnant pour une galanterie échevelée les devoirs et les intérêts sérieux de sa race; le roi de Navarre, brave, généreux, mais faisant l'habile et sacrifiant plus d'une fois sa conscience à des intérêts de partis; le roi de France enfin, grand par le courage, la générosité, la clémence, consacrant sa vie tout entière à la prospérité du royaume et au bonheur de ses sujets. Ce dernier fait aisément oublier les deux autres. Dès que l'abjuration de Saint-Denis a rendu ses rois catholiques à la France, nous ne voyons plus paraître le *diable à quatre* de la chanson; nous avons devant nous le fondateur de la paix, le pacificateur des esprits, et l'on finit par lui pardonner la faiblese de ses convictions religieuses en considération des bienfaits qu'il ne cessa de prodiguer aux Français de toutes les opinions.

L'histoire ne serait qu'un futile récit d'incidents plus ou moins dramatiques, si elle n'offrait des enseignements dont les générations futures peuvent profiter. C'est à ce titre qu'il nous paraît utile de rappeler les analogies frappantes qu'offrirent la révolution calviniste du Béarn et la révolution politique de 93.

L'état des esprits dans le Béarn, au milieu du seizième siècle, était identique à celui de la France au

moment de la convocation des états généraux......

Pau avait ses d'Alembert et ses Voltaire; ils étaient favorisés par une noblesse épicurienne, frondeuse, et par de petits abbés de cour qui riaient des abus du haut et du bas clergé, tout en les exploitant?

La Navarre avait un prince bon, mais faible et légèrement philosophe, Antoine de Bourbon, espèce de duc d'Orléans et de Louis XVI, qui tolérait les protestants pour faire acte d'indépendance à l'égard de Rome, qui accueillait les proscrits pour jouer pièce à la France, comme le gouvernement de Versailles expulsa les jésuites pour tenir l'ultramontanisme en échec et seconda la révolte des États-Unis afin de se venger de l'Angleterre. Ce fut ainsi que le Béarn arriva peu àpeu à son 89. Antoine de Bourbon, effrayé de la hardiesse des religionnaires, qu'il avait favorisés et qui l'entouraient maintenant d'embarras et de résistances, ne pouvait, comme Louis XVI, faire appel aux états généraux... Le Béarn était un pays d'états; la représentation nationale, formée des trois ordres, y fonctionnait avec régularité. Il eut recours à un autre moyen d'action : il fait arrêter les prédicateurs calvinistes. Mais ce prince irrésolu allait constamment de la crainte des indépendants à la crainte des catholiques: il se laisse facilement entraîner à des concessions. Jeanne d'Albret prend ouvertement la protection des religionnaires ; elle leur prête les salles du palais de Nérac et rend plusieurs églises communes aux deux cultes... Ce n'était déjà plus de la tolérance, c'était de la complicité. Ce fut aussi la situation de la France à l'époque de 90: agitation, audace populaire, faiblesse royale en deçà du Rhin, irritation aristocratique, im-

patience d'envahir et de se venger de l'autre côté de ce fleuve et au-delà de la Manche....

Grâce à l'invasion de *l'étranger* exécutée par Terride, le Béarn entre bientôt dans son 93. Montgomery et ses officiers en sont les Hébert et les Fouquier-Tinville. Le calvinisme, préparé par la philosophie frondeuse de Marguerite de Valois et de sa fille, Jeanne d'Albret, lance des bandes de forcenés contre les prêtres et les églises; les états du Béarn tracent la voie aux décrets impies de la Convention; ils prononcent l'abolition absolue du culte catholique; les prêtres sont persécutés; les monastères, légalement fermés, deviennent des établissements publics; les biens du clergé, saisis par la nation, sont vendus; les tombeaux des vicomtes de Béarn et des rois de Navarre, traités comme ceux de Saint-Denis; les cloches fondues sont transformées en pièces d'artillerie. L'Église, ainsi persécutée, a ses prêtres et ses évêques constitutionnels: Claude Régin, d'Oloron, et l'évêque de Lescar, Louis d'Albret; ils se faisaient un honneur national de favoriser l'hérésie par esprit d'opposition contre Paris et contre Rome. Elle a ses apostats plus audacieux : Barrau, David, Guilhem.

Lorsqu'on suit les actes législatifs de Jeanne d'Albret et du conseil supérieur du Béarn, on croit lire ceux des girondins et des montagnards.

Nous ne parlerons pas des martyrs et des exilés: leur nombre fut immense. Les Etats de Jeanne d'Albret, dévastés par le calvinisme, eurent jusqu'à leur Vendée : la basse Navarre. Domesain et de Luxe en furent les La Rochejaquelein et les Charette; Navarrens, Orthez, Garris, en furent les Luçon et les Fontenay. Montgomery tracé la route de l'extermination à Car

rier, à Lebon. Hâtons-nous d'ajouter que partout où les catholiques sont les plus forts, ils ne manquent pas d'imiter les excès de leurs adversaires, et l'on ne peut dire de quel côté se trouvèrent les septembriseurs les plus acharnés.

Le calvinisme ne resta même pas étranger aux idées de réforme politique et féodale. Montluc nous l'a signalé dans sa lettre à Charles IX : les croquants et les *tard-venus* parlent sur le ton des sans-culottes (1).

Quand les ruines ont été longuement amoncelées, la lutte ardente des septembriseurs et des illuminés finit par s'éteindre sous la main d'un prince grand et magnanime. Le pacificateur ne rétablit pas la paix en proclamant la domination du catholicisme absolu, mais en inaugurant le principe alors si nouveau et si mal compris de la tolérance religieuse. Henri IV fut donc, au seizième siècle, ce que Napoléon devait être au dix-neuvième : l'un abattit les ligueurs, l'autre écrasa les révolutionnaires ; tous les deux rouvrirent les temples catholiques sans fermer ceux des dissidents, tous les deux conquirent leur trône par les armes, et donnè-

(1) « Incontinent la présente reçue, disaient-ils dans leurs proclamations en 1594, nous vous prions vous armer, joindre et opposer avec nous contre les principaux desseins des ennemis du Roy notre sire, et les mestrès mesmement aux griffes des inventeurs de subsides, voleurs, leurs receveurs et commis, faulteurs et adhérents ». Aussi leurs adversaires les accusaient-ils de s'être « eslevés contre tout droit divin et humain.... » — « Ne payant les *dixmes*, ne voulant payer tailles, » et se proposant « de renverser la monarchie et establir une démocratie à l'exemple des Suisses. » (Poirson, *Hist. d'Henri IV*, t. Ier, p. 600-601.)

rent pour base à leur dynastie la grandeur de la France et la crainte de l'Europe.

Suivons le premier Bourbon dans cette carrière de restaurateur. Dans le Béarn, presque tous les biens ecclésiastiques avaient été aliénés ou vendus; Henri IV rendit aux évêques de Dax, d'Aire et de Tarbes, aux abbés de Saint-Pé, de Ponthaut, au prieur de Saint-Léger et au chapitre du Saint-Esprit, les domaines et les revenus qu'ils possédaient avant le triomple du calvinisme. La question des évêchés de Lescar et d'Oloron fut seule réservée, afin de ménager les susceptibilités calvinistes. La magistrature béarnaise obtint une réorganisation non moins équitable et conforme aux principes des nouvelles idées de concession. Les religionnaires continuèrent à occuper quelques emplois élevés; mais les vertus des titulaires firent aisément oublier leur dissidence religieuse: nous citerons Mesmes, Gillot, membres du conseil du Béarn, et Colignon, rédacteur de l'édit de Nantes, tour à tour secrétaire d'Henri IV, intendant de ses armées ou de sa maison de Navarre, et chancelier du royaume.

La sollicitude d'Henri IV ne fut pas moins paternelle à l'égard des provinces qui lui avaient été le plus hostiles; loin de vouloir écraser ses adversaires par la rigueur, il bornait son ambition à les subjuguer pas ses bienfaits. Dans le haut Languedoc, il ordonne la construction du port de Cette et l'organisation de deux régiments chargés de délivrer le pays des routiers, enfantés par la guerre civile, et que la paix avait transformés en voleurs de grand chemin, malgré la précaution qu'on avait eue de faire détruire les châteaux et les tours qui leur servaient de retraite. Les états de

Béziers s'empressèrent de voter des fonds pour ces deux objets. (11 novembre 1596). Ils ne se montrèrent pas moins empressés de fournir, comme ceux de Narbonne réunis par Joyeuse, les subsides nécessaires pour mettre les garnisons sur le pied de guerre et les rendre capables de repousser toute invasion espagnole.

Ces précautions n'étaient que trop justifiées par l'attitude de cette puissance. L'interception de la lettre d'un gentilhomme français, agent de Philippe II, avait appris que les Espagnols conservaient des intelligences dans les principales villes du Midi, longtemps occupées par les ligueurs, telles que Narbonne, Béziers, Agde, Lyon, Marseille. A cette découverte, Ventadour redoubla de vigilance ; il hâta la levée des troupes et fit garder les frontières. Joyeuse réunit les états à Narbonne ; il leur fit connaître les préparatifs des Espagnols, s'occupa de réparer les châteaux de Quéribus, de Pierre-Pertuse, de Puylaurens et de Termes, situés sur les limites du Roussillon (1).

D'après les annalistes catalans, Montmorency ne se borna pas à ces précautions défensives ; il essaya de s'emparer de Perpignan par un coup de main rapide. Le général Alonzo Corzo envahit le Roussillon à la tête de quinze mille fantassins et de cinq cents chevaux, par Salces et Leucate, et, marchant pendant la nuit vers Perpignan, il attaqua la porte d'Elne ; mais

(1) L'armement de plusieurs galères destinées à garder les côtes ne fut pas jugé aussi nécessaire par les états de Pézenas (1797) : ils refusèrent les 50,000 écus demandés à cet effet, et se contentèrent d'accorder une gratification à celui

le soleil parut avant qu'il eût exécuté sa surprise: la garnison courut aux armes et contraignit les Français à renoncer à leur tentative. Les Languedociens, furieux de n'avoir pu réussir, brûlèrent Villelongue et se hâtèrent de regagner la frontière.

Cette retraite fut prudente: le Roussillon et la Catalogne mettaient toutes leurs forces en campagne : Barcelone avait fourni mille hommes; les députés, deux mille ; la province, vingt mille : le vice-roi marchait au secours de Perpignan à la tête de cette armée. Arrivé dans le Roussillon, il fut averti que les Français l'avaient abandonné ; il ne prit pas moins ses précautions pour prévenir une invasion plus sérieuse (1).

Quelques mois après, l'alerte se renouvela. On apprit à Barcelone (janvier 1598) que les calvinistes de France réunissaient leurs forces pour envahir la Catalogne ; presque aussitôt leur avant-garde pénétra dans le Roussillon. Les paysans accoururent en armes et la repoussèrent; mais le capitaine Vivès reparut à la

---

qui leur avait découvert le projet formé par les Espagnols d'attaquer Leucate. Ils enregistrèrent bientôt après les lettres de survivance accordées par Henri IV au fils du connétable de Montmorency ; mais ils n'oublièrent pas de faire leurs réserves à l'endroit des priviléges du pays, à l'exemple des cortès aragonnais et des états du Béarn : car le Languedoc partageait les craintes et les susceptibilités des autres états pyrénéens, et il prenait ses mesures contre les éventualités qui menaçaient ses priviléges.

(1) Il envoya Galceron Armengol défendre Salces, Ramon de Roms couvrir Elne ; Galceran Semenat s'établit à Collioure, Copons de Manressa à Castillon, Fantista à Belver, Juan Sorribes à Puycerda, Bernard d'Oms à Tartaule, Francisco Marimon à Castellon de Valence, et le duc de Cardone

tête de cinq milles hommes et poussa jusqu'à Mosset, où il assiégea don Grao de Cruilles. M. de Saint-Girons fit bientôt après une tentative plus sérieuse dans le Paillars, pendant que d'autres Gascons pénétraient dans le val d'Arran; cependant les milices, réunies par l'évêque d'Urgel et le gouverneur du marquisat, marchèrent contre les calvinistes et les obligèrent à regagner la frontière.

Mis en éveil par cette tactique des routiers gascons, le vice-roi de Catalogne voulut placer les populations à l'abri de ces invasions incessantes: il demanda une levée de mille hommes à la députation, sans compter les milices que les villes devaient fournir, pour garder la Seu d'Urgel, choisie comme place d'armes; les députés répondirent qu'ils ne pouvaient accorder des troupes en l'absence de leur roi, alors en Italie, et ils se contentèrent d'envoyer des émissaires dans le Roussillon, pour s'assurer de l'état des choses. Ces délégués se convainquirent aisément que les Français préparaient une invasion sérieuse; et, pendant que les Catalans se disposaient à la repousser, Philippe II leur envoya six galères, commandées par Godemy de San-Feliu, chargées de surveiller les côtes (1).

Ces expéditions incessantes, qui ne pouvaient d'ailleurs avoir de résultats graves, servent à faire connaître l'état des esprits et le désordre administratif, ou, pour

---

à Pallars; quant au gros de l'armée, le vice-roi le ramena dans la Catalogne. (Féliu, t. III, p. 220.)

(1) Toutes ces précautions ne purent empêcher quelques calvinistes d'envahir le Roussillon le 11 mai et d'assiéger la ville de Lille. Cependant les Lillois se réfugièrent dans

mieux dire, l'indépendance anarchique dans laquelle vivaient les habitants des Pyrénées françaises. Tous ces chefs de bandes, campés dans les nombreux castels dont les ruines embellissent encore nos vallées, faisaient pour leur propre compte une véritable guerre de pillage, sans attendre les ordres des gouverneurs du Languedoc ou du roi : aussi leurs succès ou leurs désastres n'avaient-ils aucune influence sur la politique générale; et, si nous les faisons connaître, ce n'est point comme faits historiques mais comme un trait de mœurs, triste témoignage de l'agonie de la nationalité pyrénéenne : car toute nation qui s'éteint finit par une anarchie plus ou moins rapprochée du banditisme !

Des agitations analogues ne tardèrent pas à se produire sur les frontières du Béarn et de la Navarre; mais l'état social de ces populations plus exclusivement pastorales leur donnait un autre caractère, et, si les haines religieuses n'y étaient pas étrangères, les intérêts matériels en étaient cependant le mobile principal (1).

---

l'église et dans les quartiers voisins, et finirent par contraindre les ennemis à battre en retraite après leur avoir tué 800 hommes. Le capitaine d'Urban et le vicomte de Lacur essayèrent en vain de prendre leur revanche en attaquant la Cerdagne ; les gardiens de la tour Cerdagne les repoussèrent, les milices d'Urgel les poursuivirent. Un combat eut lieu dans le val Carol : les calvinistes perdirent leur butin et 300 soldats, et l'arrivée du lieutenant Pedro Descallar, envoyé par le gouvernement de Puycerda, acheva de contraindre les Français à repasser la frontière. (Féliu, t. III, p. 220.)

(1) Citons-en un exemple. En 1608, les Aragonnais de la

L'invasion des Espagnols par les frontières découvertes du Roussillon préoccupait d'autant plus Henri IV et les gouverneurs du Languedoc, que la question religieuse semblait la rendre inévitable. Philippe II mettait au service de sa haute politique une prudence et une dissimulation à toute épreuve à l'égard de ses ennemis; mais, dès qu'il avait choisi son moment, son zèle catholique ne reculait devant aucune audace. Après avoir consacré sa vie tout entière à exterminer les dissidents dans ses Etats, devait-il permettre que le calvinisme s'établît dans un royaume voisin, même comme religion tolérée? Il pouvait temporiser, attendre une occasion favorable pour se venger d'Henri IV

vallée d'Anzo envahirent tout à coup la vallée d'Aspe, ramenèrent deux cents têtes de bétail et trois prisonniers; les Basques du Bastan enlevèrent dans les Adules les troupeaux des Navarrais de Baigorry, en prétendant que ces pâturages leur appartenaient. Le lieutenant duc de La Force écrivit aux vice-rois d'Aragon et de Navarre pour réclamer la réparation de ces vols audacieux. Mais le dernier répondit que les montagnes théâtre de ces querelles n'avaient cessé d'appartenir aux Navarrais, comme le prouvait un jugement de Charles III, du 29 octobre 1400 ; et, quant au vice-roi d'Aragon, il se contenta de demander une expertise. Henri IV ordonna de la lui donner les armes à la main. La Force pénétra brusquement sur le territoire aragonnais, enleva plusieurs prisonniers et dix fois plus de bétail que n'en avaient perdu les Aspais. Des postes placés sur les limites internationales furent chargés de prévenir le retour de ces invasions (1609); mais, à la mort d'Henri IV, les Espagnols prirent leur revanche et vinrent incendier dans les Aldules quelques bordes appartenant aux habitants de Baigorry. (*Mémoires de La Force*, t. Ier, p. 215.)

et de l'abandon des ligueurs ; mais renoncer à ce rêve politique, jamais (1).

Si Philippe ne renouvela pas contre Henri IV la guerre acharnée que Charles-Quint avait faite au prisonnier de Pavie, c'est que sa politique à la Louis XI savait faire taire la fougue belliqueuse de ses ancêtres devant l'habileté diplomatique de Wolsey et de Torquemada. Tout faisait donc prévoir qu'il allait suivre le cours de ses intrigues mystérieuses dans l'espoir de fomenter les guerres civiles mal éteintes, quand la mort vint le coucher dans l'immense tombeau monastique de l'Escurial, qu'il s'était élevé à si grands frais avec ce mélange d'orgueil et de sombre ascétisme qui résumait son caractère (12 septembre 1598). L'Espagne entière regretta profondément *ce Trajan le juste, ce Constantin catholique, ce pieux Théodose, infatigable défenseur de la foi.* Si l'Aragon ne pardonna jamais au destructeur de ses antiques libertés, la Catalogne du moins paya de nombreux tributs d'éloges au roi qui n'avait cessé de protéger ses priviléges contre les tentatives jalouses des ministres castillans (2). Aussi la députation et les conseillers s'empressèrent-ils de

(1) Il suffira de rappeler un fait pour faire apprécier l'opiniâtre volonté de ce caractère inflexible. On l'avait vu, dès le début de son règne, présider un auto-da-fé où l'un de ses officiers les plus distingués devait figurer comme victime de l'intolérance des inquisiteurs. « Eh quoi! » lui avait dit le condamné couvert du san-benito, « un roi d'Espagne peut-il « bien contempler le supplice de ses sujets? » — Mon propre « fils, mis à la torture, ne recevrait de moi qu'un regard « sec et courroucé, » répondit le monarque, « s'il n'était, « comme toi, qu'un misérable hérétique. »

(2) Féliu, t. III, p. 222.

reconnaître son fils Philippe III, en jurant fidélité entre les mains du vice-roi duc de Feria.

Les Catalans, qui n'oubliaient pas leurs priviléges, firent bientôt rappeler au nouveau roi qu'il devait venir jurer le respect des *fueros* dans leur capitale. Philippe leur promit de remplir ce devoir dès qu'il sortirait de l'Escurial et qu'il aurait épousé Marguerite d'Autriche à Valence, et les Catalans patientèrent... La jeune princesse ne tarda pas à débarquer dans leurs murs. Les députés l'accompagnèrent à Valence, et aussitôt que le mariage fut célébré, les deux monarques se rendirent dans la capitale de la Catalogne, où les attendait une réception toute royale.

Après avoir juré les *fueros*, Philippe III et la reine exécutèrent le pèlerinage obligatoire de Montserrat et rentrèrent à Barcelonne pour assister aux joutes, présider les cortès, et faire asseoir quelques barons à leur table : honneur insigne que la noblesse des autres provinces n'avait jamais possédé, et qui flattait singulièrement l'amour-propre de la Catalogne entière.

Pendant que l'absolutisme politique et religieux perdait son plus énergique représentant, le principe contraire recevait d'Henri IV une consécration solennelle, que les progrès de la civilisation devaient plus tard faire triompher dans l'Europe entière, comme base de l'ordre politique et matériel. Mais ce principe n'était pas moins, à cette époque, plein de périls pour l'unité nationale, et d'une application bien difficile à la suite des ébranlements et des haines soulevées par la guerre civile : nous voulons parler de la publication de l'édit de Nantes.

L'édit de Poitiers de 1577 avait, il est vrai, pro-

clamé la liberté civile et la liberté de conscience entières, et même la liberté des cultes dans une assez large mesure. La question religieuse était donc résolue à peu près comme elle l'est aujourd'hui, quand Henri III, cédant aux réclamations des ligueurs, proscrivit le calvinisme et poursuivit ses adhérents par les armes (1585-1589). La trêve conclue entre Henri IV et Henri III en 1589 remit en vigueur les sages principes de l'édit de Poitiers; mais les passions, ayant fait prendre les armes aux deux partis, rendirent tous ces traités infructueux. Henri IV, devenu maître de la situation, crut garantir définitivement la paix publique et les priviléges de la pensée en publiant l'édit de Nantes.

Après avoir autorisé le rétablissement du catholicisme sur tous les points du territoire, le nouvel édit tolérait le calvinisme : 1° chez tous les gentilshommes ayant haute justice et plein fief de haubert; 2° dans toutes les villes désignées dans les traités de Nérac et de Fleix; 3° dans une ville de chaque bailliage ou de chaque sénéchaussée ; 4° il cédait enfin aux religionnaires des places de sûreté comme garantie matérielle de leurs priviléges. Tel était le résumé d'un acte parfaitement équitable au point de vue doctrinaire, mais d'une exécution à peu près impossible alors, tant l'ardeur des passions religieuses et politiques dominait l'autorité monarchique si longtemps ébranlée par les guerres de la Ligue. Qu'était-ce en effet que cette cession de places de sûreté aux religionnaires, sinon un aveu formel de l'impuissance de la royauté à faire respecter la liberté de conscience? qu'était-ce encore, sinon une aliénation du territoire national au profit d'une sorte de république très-ambitieuse, très-

jalouse, disposée à prendre les armes à la première apparence de danger?

Malgré la pureté des intentions d'Henri IV, malgré la vérité morale d'un principe de tolérance, que l'avenir devait universellement proclamer, on ne peut s'empêcher de considérer l'édit de Nantes comme une imprudence grosse de troubles et de périls. Tout l'intérêt que méritait la liberté de conscience ne pouvait justifier cette abdication de l'autorité royale devant une secte à laquelle on cédait une organisation politique à part, des forteresses particulières, un Etat presque indépendant enfin au cœur même du royaume, Etat d'autant plus dangereux qu'il nourrissait contre la majorité des sujets catholiques une haine mal assoupie, et qu'il cherchait un appui auprès des nations protestantes. Henri IV ne tarda pas à rencontrer les obstacles qu'il aurait dû prévoir. D'abord le parlement de Toulouse lui fait représenter par ses députés les dangers que va courir la religion catholique et la paix du royaume. Ses doléances irritent Henri; et le bon roi, prenant un ton qui ne lui était pas naturel, répond sévèrement aux parlementaires :

« C'est chose estrange que ne pouvez chasser vos mauvaises volontés. J'aperçois bien que vous avez encore de l'espagnol dedans le ventre. Et qui donc voudroit croire que ceux qui ont exposé leur vie, bien et estat et honneur pour la deffense et conservation de ce royaume, seront indignes des charges honorables et publiques comme ligueurs perfides, dignes qu'on leur courût sus et qu'on les bannisse du royaume? mais ceux qui ont employé le vert et le sec pour perdre cet Estat, seroient veus comme bons Français, dignes et capables de charges? Je ne suis aveugle, j'y vois clair:

je veux que ceux de la religion vivent en paix dans mon royaume et soient capables d'entrer aux charges; non pas pour ce qu'ils sont de la religion, mais d'autant qu'ils ont été fidèles serviteurs à moy et à la couronne de France. Je veux estre obéi, que mon édit soit publié et exécuté par tout mon royaume. Il est temps que nous tous, saouls de guerre, devenions sages à nos dépens. » (17 novembre 1599.)

D'un autre côté le Béarn, quartier général du calvinisme, s'oppose également à l'application de l'édit de Nantes, prétendant qu'il ne pouvait concerner un Etat entièrement indépendant de la France. Le duc de la Force emploie vainement toute son habileté à ramener les esprits; le conseil souverain charge le sieur de Cazaux, un de ses membres, d'aller faire des remontrances au roi (1). Maitié, le courageux évêque d'Oloron, et Pierre d'Abadie, évêque de Lescar, ancien maître des requêtes de Navarre, comprirent la justesse de cette susceptibilité nationale: ils prièrent Henri IV de rendre un édit spécial au Béarn. Henri céda à leurs désirs et publia le décret de Blois (1599), par lequel il accordait amnistie pleine et entière à tous les Béarnais qui avaient pris les armes contre lui, rétablissait le catholicisme dans la Navarre, assignait, sur les domaines de ce royaume, 3,000 francs à l'évêque d'Oloron, 1500 francs à celui de Lescar, et des pensions à douze curés... En même temps le Béarn est rouvert aux missionnaires catholiques; trois barnabites italiens y établissent une de leurs maisons; l'évêque d'Oloron ne reçoit la moitié de la dîme de Sainte-Marie qu'à la condition d'entretenir un bon

(1) La Force, t. Ier, p. 192.

prédicateur; tous les Béarnais, sans exception, deviennent admissibles à tous les emplois, et tout ecclésiastique a le droit de visiter les malades catholiques. Cet article souleva des difficultés auxquelles on ne devait guère s'attendre; elles donnèrent une nouvelle preuve des obstacles que devait rencontrer la politique concessioniste du bon Henri. Le conseil de Béarn réclama l'exclusion des jésuites, et Henri IV ne put la refuser. Il donna même une preuve nouvelle de protection aux calvinistes en assurant à leur collége de Béarn une rente annuelle de 6,000 livres.

Le conseil ne se montra pas moins susceptible sur la question de naturalisation.

Une loi très-ancienne, commune à tous les Etats pyrénéens, et que nous avons eu fréquemment l'occasion de citer, défendait d'accorder des emplois à ceux qui ne pouvaient justifier d'une naissance béarnaise. Les magistrats voulurent défendre énergiquement cette prérogative. Jaçques de Castille, baron de Castelnau, d'origine étrangère, venait d'être nommé sénéchal; le conseil annula sa nomination, et obligea Henri IV à lui substituer Montesquiou, naturalisé Béarnais par son mariage avec l'héritière de Sainte-Colombe, comme les Grammont et les Gontaut l'avaient été par leurs alliances avec les héritières d'Andoins, d'Andaux et d'Arros.

Plus les Béarnais se rapprochaient du moment où ils devaient être réunis à la France, plus ils veillaient avec soin à la défense du moindre de leurs priviléges. Le sénéchal de Montesquiou ayant voulu siéger à la première place dans la chambre criminelle, le conseil

le fit renoncer à une prétention que sa récente naturalisation ne pouvait encore justifier (1).

Cependant le nouveau clergé catholique se mettait à l'œuvre dans tout le Midi pour cicatriser les blessures faites à l'Eglise par la domination momentanée du calvinisme; ses efforts obtinrent les plus grands succès et prouvèrent que les religionnaires avaient dû leur triomphe passager à la surprise, à la violence, et non à des convictions sérieuses.

Les conversions furent si rapides qu'Oloron ne conserva que soixante protestants, et Monneins seize familles. Huit mille catholiques célébrèrent, par une immense procession, la réouverture de l'église de Gant. L'abjuration de la Sponde d'Oloron, qui devint ensuite évêque de Pamiers, et celle de Zacharie Colomb, éloquent prédicateur barnabite, frappèrent tous les esprits et concoururent puissamment aux progrès du catholicisme.

Les prédicateurs furent moins heureux dans l'évêché de Dax; mais ils se dédommagèrent dans celui de Bayonne, occupé par Bertrand Detchaux: le calvinisme n'y compta bientôt plus un seul adhérent. Au milieu de cette dissolution d'une secte sans racines, Catherine de Béarn montra plus de constance. L'abjuration de son frère, son propre mariage avec le duc de Bar, fils du duc de Lorraine (1599), ne purent ébranler sa croyance. « Je ne serai jamais d'une religion où il me faudrait croire que ma mère est damnée », répondait-elle à ceux qui lui conseillaient d'imiter l'exemple d'Henri IV; elle préféra croire que son père, son frère et tous ses ancêtres avaient vécu

(1) Faget, 483-486.

dans la superstition, et elle resta calviniste. Il est vrai qu'Henri IV avait perdu toute influence sur elle, et l'on ne peut se défendre d'un profond sentiment de tristesse en voyant la désunion et l'aigreur séparer deux âmes jusqu'alors si étroitement unies. Henri IV, il faut le dire à sa louange, avait constamment essayé de recouvrer l'amitié de sa sœur par la douceur et les bienfaits, et nous le voyons vers la fin de juin 1593 lui donner le Limousin, devenu vacant par la démission du duc de Ventadour; mais Catherine ne put lui pardonner de l'avoir séparée du comte de Soissons, et la correspondance d'Henri nous fait comprendre toute la tristesse des démêlés qui en furent la suite (1).

(1) Par le retour de Rosny, écrivait Henri IV *à Mme Catherine*, le 22 juin 1596, j'ai été esclairé de plusieurs choses dont j'estois en doute, et me suis résolu, tant pour votre bien et repos que pour le mien, de mettre une fin aux affaires qu'il m'a fait entendre de votre part, les établissant par un si bon ordre qu'il n'y ayt plus rien qui les puisse altérer ou changer, n'y y survenir accident qui autorise les plaintes que vous faictes journellement contre moy; mais faire juger à chacun que le tort aura toujours esté vostre. Pour y parvenir et afin que la raison et l'équité précèdent toutes choses, il m'a semblé à propos, en attendant nostre première veue, d'assembler à Paris ou à Amiens deux personnes de vostre costé et deux du mien, qui ayent une parfaite cognoissance de la valeur des biens de nostre maison lorsqu'ils nous eschurent, des dettes qu'il y avoit, et de ce que les coutumes nous en donnent à chacun, afin que, selon leur rapport et par leur advis, je vous mette incontinent en l'entière possession et jouissance de vostre partage, outre lequel je seray en vostre endroict de telle gratification et libéralité qu'elle vous fera preuve suffisante que j'ai tenu vostre amitié beaucoup plus chère que n'avez estimé. Vos discours ordinaires et vos lettres demandent incessament ces effects, et mon âme est très-désireuse de les produire;

Les exigences de Catherine finirent par obtenir le partage de la succession paternelle : la propriété des seigneuries d'Albret, d'Armagnac, de Rhodez et de Limoges forma son lot ; mais elle perdit la tendresse fraternelle qui avait fait le charme de la première moitié de sa vie.

A mesure que le terrain se déblayait devant l'Eglise catholique, rétablie dans toute sa liberté d'action, le duc de Joyeuse comprenait qu'il n'avait plus à faire sentinelle sur le seuil du temple que le calvinisme cessait de menacer ; il se démit de son commandement du haut Languedoc, rentra dans le couvent des capucins, et le duc de Ventadour réunit sous son autorité les deux parties de cette province. Enfin, pour compléter l'ère de pacification qui descendait sur la France, Henri IV fit la paix avec l'Espagne, et le traité de Verdun rétablit le calme sur les Pyrénées.

L'activité sociale, délivrée des tristes préoccupations de la guerre civile, put dès lors reprendre sa marche et seconder Henri IV dans ses vastes projets d'amélioration. Les états de Pézenas, donnant aux travaux publics une impulsion inusitée, votèrent des subsides pour achever le pont de la Garonne à Tou-

si le succès en est différé, que la fautte en soit imputée à celui ou celle de nous deux qui en sera la cause... Rosny m'a asseuré que ces choses estant faites, vous estiez toute résolue à l'accomplissement des aultres qu'il vous a proposées de ma part. Continuez en ceste volonté, particulièrement touchant votre mariage avec mon cousin de Montpensier, et vous asseurées que je seray toujours conforme à vos désirs, le mien estant principalement de vous voir heureuse et contente, et que nous vivions en parfaite amitié ensemble.

ouse, réparer la Grau de Narbonne et le canal de Maguelonne. Mais, lorsque le duc de Ventadour leur demanda des subsides pour contribuer au payement des dettes du royaume, la susceptibilité méridionale se réveilla: les Languedociens déclarèrent que leur pays, longtemps gouverné par des seigneurs nationaux, n'avait pas entendu perdre son individualité en reconnaissant les rois de France; qu'ils prétendaient former une principauté particulière avec ses lois et ses états électifs, mais non une province incorporée et confondue par la conquête; *qu'ils étaient, en un mot, les sujets du roi de France, mais avec leurs priviléges*, et ils refusèrent de contribuer aux dettes d'un Etat presque étranger pour eux (1).

(1) Math., *Hist. d'Henri IV*, l. II, p. 303.

CHAPITRE IV

FIN DU RÈGNE D'HENRI IV

Position et inquiétudes de Marguerite de Valois. — Rupture de son mariage. — Henri IV épouse Marie de Médicis et continue ses amours avec Henriette d'Entragues. — Plaintes contre les jésuites. — Jalousie des Roussillonnais et des Languedociens. — Calme et prospérité du Béarn. — Querelles des évêques et du parlement de cette province. — Conspiration et arrestation de Meritein. — Les Jésuites expulsés du Béarn. — Lutte du clergé et du conseil, mécontentement d'Henri IV. — Le Roussillon favorisé par Philippe III. — Inquiétudes dans le Roussillon et le Languedoc. — Mort de Catherine de Bourbon. — Le parlement réclame la réunion des Etats d'Henri IV à la France. — Le roi finit par l'accorder, sous la réserve formelle de l'indépendance de la Navarre et du Béarn. — Projets de soulèvement des Morisques favorisés par Henri IV. — Leur expulsion par Philippe III. — Leur départ pour l'Afrique. — Résistance de ceux de la Catalogne. — Mort d'Henri IV. — 30,000 Morisques traversent le Béarn et le Languedoc. — Les Gitanos, leurs mœurs, leur établissement dans les Pyrénées. — Caractère d'Henri IV. — Ses innombrables panégyristes.

Pendant que la pacification des esprits raffermissait le trône d'Henri IV, un grand événement de famille concourait puissamment à sa consolidation.

Marguerite de Valois, qu'une incompatibilité d'humeur tenait depuis longtemps éloignée de la cour, et qui, par conséquent, ne donnait pas l'espoir de perpétuer la race des Bourbons, consentit à demander au Pape la dissolution de son mariage. La sœur des mal-

heureux Valois, morts successivement dans les circonstances les plus tragiques, n'était peut-être pas entièrement rassurée sur sa propre existence : Henri IV continuait à vivre entouré de femmes intrigantes qui ne cessaient de l'irriter contre elle et d'aspirer à la remplacer sur le trône; au milieu de cette conspiration, qui remontait à de longues années, quelque lâche intrigue aurait bien pu renverser le principal obstacle qui empêchait les *mignonnes* de devenir reines. Marguerite crut qu'il était prudent de leur enlever tout prétexte de conspirer contre ses jours.

Hâtons-nous d'ajouter que la sœur de Charles IX connaissait trop l'inépuisable bonté d'Henri IV pour élever le moindre soupçon contre lui; mais elle savait aussi que sa complaisance en amour allait jusqu'à la faiblesse, et quelque heureuse dominatrice de sa pensée pouvait, à son insu, rêver tout bas et exécuter dans l'ombre un crime dont Henri IV n'aurait jamais pénétré le mystère.

Cette situation est assez grave pour qu'elle exige quelques éclaircissements; nous les demanderons aux *Mémoires de Marguerite* et à la *Correspondance d'Henri IV*.

« La paix faite, écrivait-elle dans les premières années de son mariage, mon frère s'en retournant en France pour faire son armée, le roi mon mari et moi nous en retournâmes à Nérac, où soudain que nous fûmes arrivés, Fosseuse lui mit en la tête, pour trouver une couverture à sa grossesse, ou bien pour se défaire de ce qu'elle avoit, d'aller aux eaux de Aigues-Caudes, qui sont en Béarn. Je suppliai le roi de m'excuser si je ne l'accompagnois pas; qu'il savoit que, depuis l'indignité que j'avois reçue à Pau, j'avois fait

serment de n'entrer jamais en Béarn que la religion catholique n'y fût (1)....

« Il me dit alors que sa fille (car il appeloit ainsi Fosseuse) avoit besoin d'en prendre pour le mal d'estomac qu'elle avoit; je lui dis que je voulois bien qu'elle y allast, et je fis tant qu'il se contenta qu'il allât avec elle deux de ses compagnes, qui furent Rebours et Ville-Savin, et la gouvernante..... Elles s'en allèrent avec lui, et moi j'attendis à Favière..... J'avois tous les jours avis de Rebours, qui étoit celle qu'il avoit aimée et étoit une fille corrompue et double, qui ne désiroit que de mettre Fosseuse dehors, pensant tenir sa place en la bonne grâce du roi mon mari, que Fosseuse me faisoit tous les plus mauvais offices du monde, médisant ordinairement de moi, et se persuadant, si elle avoit un fils, et qu'elle se pût *deffaire de moi*, d'épouser le roi mon mari; qu'à cette intention elle me vouloit faire aller à Pau, et qu'elle avoit fait résoudre le roi, étant de retour à Favière, de m'y mener de gré ou de force (2)..... »

Lorsque nous voyons des craintes de mort violente

(1) Les eaux chaudes étaient alors les plus fréquentées des Pyrénées. Turenne y avait passé la saison de 1589. « Capitaine Pocoron, écrivait Catherine, gouvernante de Béarn, le 27 d'aost, je désire que ne fassiez faute de bailler à mon cousin né de Turenne, tel nombre de soldats qu'il vous mandera pour sa garde, pendant qu'il sera et demeurera tant *Aigues-Caudes* que *Aigues-Bonnes;* de sorte qu'il y puisse estre en telle assurance, et servi ainsi qu'il mérite et que je désire, et me assurant que vous y ferez tout debvoir, je prie Dieu vous avoir en sa sainte garde.

Votre bonne amie,

(2) *Mémoires de Marguerite*, p. 189-190.

si formellement exprimées à l'occasion d'une intrigue aussi passagère que celle d'Henri IV, simple roi de Navarre, avec Fosseuse, ne doit-on pas croire que ces craintes devinrent plus sérieuses au moment où une faveur scandaleuse faisait jouer à Gabrielle d'Estrées le rôle de reine de France (1) ?

Marguerite, ayant perdu tout espoir de reconquérir l'amour ou du moins le respect de son époux, en lui donnant un héritier, ne songea plus qu'à procurer le

---

(1) Il semble même résulter de la correspondance d'Henri IV que Marguerite avait laissé parvenir jusqu'à lui l'expression de ses inquiétudes : car il lui répondait, dans une lettre assez tendre du mois de septembre 1598 :

« Croyez, je vous supplie, que je n'obmetrai rien de ce que je penserai estre de vostre contentement, tant pour le présent que pour l'advenir, et que vous me cognoistrés en toute chose tres affectionné à vous satisfaire en tout ce que vous voudrez de mon amitié. De quoy vous devez faire toujours estat, et que je ne *seray moins soigneulx de vostre conservation que de la mienne propre.* »

Mais, quelque confiance que méritât cette assurance du roi, quelle ne dut pas être l'indignation de Marguerite lorsqu'on lui fit connaître les étranges intrigues ourdies par les d'Entragues après la mort de Gabrielle!

Le père d'Entragues venait de donner sa fille pour compagne au roi, à condition que, si elle devenait grosse dans les six mois et qu'elle accouchât d'un fils, Henri « la prendroit pour femme légitime et épouse. » Henri en avait signé la promesse de sa main, conformément à l'usage des *Massipia* et des mariages *alla carta,* dont nous avons parlé, t. II, ch. v.

Cependant, avant de remettre cet écrit, Henri le fit voir à Rosny, qui eut le courage de le déchirer; mais le roi, déjà dominé par le dangereux ascendant d'Henriette, refit la cédule et la donna à la nouvelle favorite, qui remplaça Gabrielle d'Estrées sous le titre de marquise de Verneuil. (Henri Martin, *Hist. de France,* t. XII, p. 81.)

calme aux dernières années de sa vie en rendant la liberté au roi de France. Elle ne manquait pas de raisons sérieuses pour réclamer la nullité de son mariage : 1° le défaut de consentement spontané ; 2° la contrainte exercée sur elle par son frère Charles IX ; 3° les liens de parenté, pour lesquels la cour de Rome n'avait pas accordé de dispense. Le mariage fut annulé sur ces deux derniers motifs, et Henri IV, délivré d'un hymen malheureux, épousa Marie de Médicis (1600) (1).

---

(1) Ce mariage tout politique, consommé sans amour par les époux, accueilli sans enthousiasme par la nation, trouva pour le célébrer des poëtes de cour détestables, dont la versification n'était d'ailleurs malheureusement que la reproduction du mauvais goût de l'époque. On peut en juger par quelques fragments de l'*Heptameron de la Navarride*, ou *Histoire entière du royaume de Navarre depuis le commencement du monde, tirée de l'espagnol de don Charles, infant de Navarre*, etc., etc..., *fait et traduit par le sieur de La Palme, lecteur du roi.* Paris, CIↃ, C. C II.

L'auteur, après trois chants d'invocations et de considérations excentriques, aborde enfin l'histoire en remontant à Mambro, à Tubal et à Ebro, lequel vient donner son nom à l'Ebre, et raconte le mariage de Henri avec Marguerite de Valois.

Henri de Navarre troisième du nom,
Vient à régner nétant aagé sinon
De dix-sept ans ; il faisoit son voyage,
Pour aller veoir de son beau mariage,
Oyant cela tost et sans sejourner,
Il fut tout prêt de vouloir retourner.
Mais l'amiral qui avoit sa tutelle,
Lui donne advis de passer ; car fidelle
Il luy étoit, il préveut aisément,
Qu'il n'estoit bon de faire alongement ;

ussi étranger à l'aveuglement qu'à la flatterie, torien doit savoir lever certains coins du voile

---

Et la façon s'en fust trouvée mauvaise,
Ce jeune roi n'en eut esté plus aise.
Car il estoit trop avant embarqué,
Que si estant en son pays parqué,
Il eut suffi pour faire résistance
A ce grand roi et monarque de France.
Ce nonobstant il estoit alié
Par le vouloir de sa mère; et lié
A Marguerite : et faudra qu'il la prenne,
Or que cela de grands maux luy amène,
Lui remontrant que les pères aussi,
De leur vivans l'avaient promis ainsi :
Henry de France et de Navarre Antoine,
Tant que Henry n'eut eu de juste essoine
S'il refusoit de venir à la cour
Du roy de France, et a quelque bon jour,
Fut son beau frère espousant Marguerite.
Mais ce roy sage et accort s'en irrite.
Et toutefois il se met en chemin,
Toujours songeant quelle en seroit la fin.
Henry estoit d'une ame généreuse,
Puis il avoit de l'humeur amoureuse
En autre part, dont pour l'en éviter
Tout bellement l'on va faire inviter :
Henry le fils de Louys le grand prince
(Ce qui serré de Henry le cœur pince)
Et c'est pourquoi si malade il devint,
Le prince (franc) à son desir parvint.
Et pour cela lui fit très-bonne office,
La royne Jeanne : ainsi l'amour se glisse,
Fort bellement afin de mieux avoir
Envers le prince au moins quelque pouvoir.

ssant à celui de Marie de Médicis avec son héros, il te :

Le roi avait paravant avisé
Qu'il lui estoit à toujours mal aisé

qu'un excès d'enthousiasme a jeté sur les défauts d'Henri IV, pour faire connaître les parjures et les

---

De vivre ainsi, sans espoir de lignée,
A qui de lui fust la terre assignée,
Tant de la France et royaume du lys
Que de Navarre et ses autres pays.
Pour cet effect par sa grande prudence,
Sous la faveur de la vraie Providence
Qui règne au ciel et qui nous fait sentir
Ses hauts pouvoirs sans point se desmentir,
Il avoit fait demander à Fleurance,
Marie pour femme, et pour royne de France,
Princesse née avec un si bonheur
Qu'elle est de fait la vraie perle d'honneur,
La femme forte et vaillante et tres sage,
Que de fort loin avoit predit le Sage,
Estre la gloire et l'honneur de celuy
Qu'elle obtiendroit pour épous et mary,
De Dieu qui fait que la femme prudente
Soit le soutien de la maison régnante;
« La femme étant de la création
« L'œuvre divin, la conservation,
« De laquelle est l'integrité parfaite
« De la splendeur qu'icy bas Dieu a faite,
« Quand elle est sage et ayme la vertu,
« Lors par elle est tout vice combattu,
« Satan foulé, et victoire gagnée,
« Par la faveur de sa race et lignée,
« Car la femme est par génération
« Sauvée de Dieu, car procréation
« Est à Satan sur tous cas odieuse,
« Mesme naissant de femme vertueuse
« Et qui demeure en la foi constamment,
« Et y nourrit ses enfants prudemment. »
. . . .
Tel fut jadis cet illustre grand Cosme
De Medicis, le fondement du trosne
De ces grands ducs, qui en Toscane ont eu

es qui signalèrent son second mariage. Pen-
il écrit des lettres pleines de respect et de
nce à la princesse de Toscane, et qu'il se
te en Italie pour l'épouser, il continue d'a-
les lettres les plus passionnées à la marquise
neuil; et quand la reine lui a donné un fils
, il poursuit sa correspondance avec ses chères
(1).

sayons point d'excuser une indifférence reli-
et un relâchement de mœurs qui ne sauraient
ir de circonstances atténuantes, et hâtons-nous
itter la vie privée d'Henri IV pour suivre le cours
carrière politique.

les armes étaient tombées des mains des deux par-
es catholiques et les calvinistes n'en continuaient

Un los parfait de vertu et ont seu
Se ramener la faveur populaire
Des plus petits avec un tel respect,
De tous les grands qu'ils en sont en effet,
Envers l'Eglise et mesme envers l'Empire,
Tel que leur tiltre et leur vertu desire.

mez bien moy; guardez bien ce que vous avez dans
(8 octobre 1601). Souvenez-vous d'aller voir faire
; vous y prendrez plaisir. Bonsoir, mon tout, je te
illion de fois. M. d'Entrague a veu mon fils; il le
beau. » Ce n'est pas tout : sa passion ne sait pas
transports, même devant les devoirs imposés
n qu'il vient d'embrasser avec éclat.
arquez au jubilé, écrit-il à la marquise, je
ain soir, s'il plaît à Dieu, et vous cheriray
e le plus au monde; je dis mille fois plus
oyez-le, mon cher menon, que je baise

niner son jubilé, afin qu'elle puisse
obre 1601).

pas moins le cours de leurs plaintes et de leurs doléances. Les religionnaires, s'étant réunis à Castres, accusèrent les états de Languedoc de leur refuser les garnisons que leur accordait l'édit de Nantes ; ils demandèrent au roi l'abolition des confréries de pénitents, accusées de vouloir réorganiser la Ligue, et, s'appuyant enfin sur l'arrêt d'expulsion porté par les états de Béarn, ils réclamèrent le renvoi de jésuites clandestinement établis dans le ressort du parlement de Toulouse. Henri IV se contenta de répondre que, si les états violaient l'édit de Nantes, il saurait les contraindre à le respecter ; quant aux jésuites et aux pénitents, il ne voulait pas leur faire un procès de tendance, et se croyait obligé d'attendre qu'ils eussent fomenté des troubles avant de les poursuivre. Cette politique d'expectative ne l'empêcha pas d'envoyer le connétable de Montmorency dans le Languedoc avec mission de parcourir les différentes villes et de donner aux officiers civils et militaires des instructions propres à faire respecter l'édit de Nantes (1601).

L'entreprise n'était pas aisée dans une province qui se ressentait cruellement des secousses de la guerre civile et de la longue domination des ligueurs. Indépendamment des routiers et des lansquenets, sans occupation, qui se cachaient dans les montagnes, pillant et rançonnant les habitants, un grand nombre de gentilshommes, habitués à l'existence aventureuse de *condotiere*, s'étaient transformés en véritables chefs de brigands et se livraient au vol et à l'assassinat avec une passion qu'aucun remords ne venait contrarier. Il suffira de nommer les trois fils du baron d'Entragues et Villefort, frère du vicomte de Polignac, qui furent, quelques années plus tard, décapités et écartelés par

igement du parlement de Toulouse, pour donner la onviction que la situation du Languedoc n'était guère ifférente de celle de la Catalogne et de l'Aragon à 'époque où la discorde et les brigandages des *vandos* bligeaient les villes à former l'association de *l'Hermandad.* Il ne faut donc pas être surpris si, malgré e traité de Vervins, le Languedoc et le Roussillon ontinuaient à redouter réciproquement une invasion: ar entre la France et l'Espagne officielles il existait ncore des provinces peu soumises, plus disposées à béir à leurs haines religieuses, à leurs jalousies particulières, qu'aux ordres partis de Paris ou de Madrid. Si les Languedociens consentaient à devenir *sujets de Henri IV, mais avec leurs priviléges*, les Roussillonnais tenaient à rester Catalans, et leur vieille inimitié envers la France avait puisé une nouvelle ardeur dans la lutte du calvinisme et de la Ligue... Au milieu de cet état de qui-vive, le bruit courut tout à coup à Perpignan que les Languedociens voulaient surprendre cette place et s'en emparer au mépris du traité de paix (1602); aussitôt les consuls prennent leurs mesures afin de repousser un ennemi qui n'était à leurs yeux qu'une secte de huguenots. La ville se trouvait en état de défense; Philippe III venait de faire terminer la citadelle commencée par Charles-Quint; un coup de main n'était plus à craindre, il aurait fallu le siége de toute une armée pour mettre la place en péril; or, pas un Français ne franchit la frontière, et rien ne justifia la panique des Perpignanais. Philippe III n'en fut pas moins sensible à cette preuve de vigilance, et il les remercia de leur dévouement par une lettre du 22 décembre 1602.

Hâtons-nous de dire que le Béarn et la basse Navarre

étaient à l'abri de ces suites des guerres de la Ligue; lorsque Henri IV reportait ses regards sur son pays natal, il pouvait borner ses ambitions de réformateur à léguer à la France entière le bonheur et la prospérité de ses Etats héréditaires. « Si Dieu me prête vie, disait-il aux députés de Beauvais, j'établierai parmi vous le même ordre qui règne en mon pays de Béarn, où les plus longs procès ne durent que trois mois et ne sont si hardis les juges de prendre épices, sinon à la plus petite mesure. J'ai deux villages séparés par une rivière : dans l'un, ne s'est jamais dit de messe; dans l'autre, ne s'est jamais fait de prêche, et pour cela ne laissent les habitants de vivre entre eux comme frères. »

Cet exemple de tolérance religieuse, qu'il se plaisait à citer à ceux qui se plaignaieut des difficultés que rencontrait l'édit de Nantes, augmentait son amour et son admiration pour son pays natal; et lorsqu'il exprimait le désir de voir le plus pauvre de ses sujets *mettre la poule au pot le dimanche*, c'était encore la prospérité du Béarn qu'il voulait étendre à la France tout entière.

Il n'y eut pas jusqu'aux arbres à fruits sauvages des montagnes qu'il n'essayât de propager dans le Nord, afin de procurer aux paysans de l'Ile-de-France le doux plaisir de cueillir en liberté des mélicotones et des alberges en traversant les forêts, à l'exemple des Béarnais et des Navarrais.

Hâtons-nous d'ajouter, à la louange des rois de Navarre, qu'ils avaient su organiser, en faveur des populations, des greniers de réserve, qui prévenaient les disettés ainsi que la cherté des vivres, et qui pourraient encore servir d'exemple aux institutions

d'équilibre que nos grandes villes cherchent à établir. Ainsi nous voyons Henri IV faire distribuer aux Béarnais une partie des blés de ses greniers de Navarreins, et ordonner au lieutenant de réintégrer la même quantité à la première récolte (1). Plus tard, au contraire, la Navarre ayant fait une moisson très-abondante, il autorise l'exportation des céréales.

Si l'ordre et la prospérité matérielle régnaient dans les champs et dans les villes du Béarn, les esprits continuaient à s'inquiéter à l'endroit des conséquences de l'édit de Nantes et du rappel des Jésuites (2), la géné-

---

(1) Il écrivait, le 13 juin 1597, à ses « amez et feaulz les gens tenant sa chambre de comptes à Pau, de faire arracher la plus grande quantité possible de milicotones et de pavyés (ou alberges) dans ses jardins du château de Pau, et de les remettre à son fourrier Arnaud de Bayle, pour les transplanter dans les jardins de Fontainebleau, de Saint-Germain et des Tuileries. » (*Mémoires de La Force,* t. I, p. 185.)

(2) La réponse du roi aux remontrances du parlement de Paris est trop remarquable, et retrace avec trop d'habileté toutes les particularités de cette question pour que nous ne la reproduisions pas dans son entier :

« Je vous sçay bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon Estat, répondait-il le 24 décembre 1603; j'ay toutes vos conceptions en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne aux vostres. Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables, et n'avez sceu que tout ce que vous avez dict a été pensé et considéré par moy il y a huict ou neuf ans, et que les meilleures résolutions pour l'advenir se tirent de la considération des choses passées, desquelles j'ai plus de cognoissance qu'autre qui soit. On recognut à Poissy, non l'ambition des jésuites, mais leur suffisance, et je ne sçais comme vous trouvés ambitieux ceux-là qui refusent les dignités et prélatures, et qui font veu de n'y point aspirer. Pour les ecclésiastiques qui se formalisent de cela, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la

ralité des Béarnais jouissaient d'une existence paisible, inconnue dans les autres provinces, les évêques et le parlement ne s'attaquaient pas moins sur le terrain des prétentions et des craintes réciproques.

Malgré les efforts du clergé et de Henri IV, le parlement de Béarn refusa résolûment de recevoir l'institut de Loyola, et Henri IV, qui commençait à s'égarer au milieu de ce dédale d'exigences et de transactions, profita de l'indépendance de la vicomté pour décliner les difficultés d'une solution aussi délicate ; il laissa le conseil prendre la décision qui lui convenait, et ce

---

science, et j'ay remarqué que, quand j'ay commencé à parler de les establir, deux sortes de personnes s'y opposèrent particulièrement : ceulx de la religion et les ecclésiastiques mal vivants, et c'est ce qui les a faict estimer davantage. Si la Sorbonne les a condamnés, ç'a esté sans les cognoistre. L'Université a occasion de les regretter, puisque, par leur absence, elle a esté comme déserte, et les escholiers, nonobstant tous vos arrests, les ont esté chercher dedans et dehors mon royaume. Ils attirent à euls les beaux esprits et choisissent les meilleurs, et c'est de quoy je les estime. Je désirerois que l'on choisit les meilleurs soldats, et que nul n'entrast en vos compagnies qui n'en fust bien digne ; que partout la vertu fust la marque et fist la distinction des hommes. Ils entrent comme ils peuvent : aussy font bien les autres ; et suis moy-mesme entré comme j'ai peu. Il faut advouer qu'avec leur patience et bonne vie ils vienent à bout de tout, et que le grand soing qu'ils ont de ne rien changer n'y altérer de leur première institution les fera durer longtemps. Quant à ce qu'on reprend à leur doctrine, je ne l'ay peu croire, parce que je n'ay trouvé un seul d'un si grand nombre de ceux qui ont changé leur religion, qui ayt sousteau leur avoir ouy dire ou enseigner qu'il estoit permis de tuer les tyrans, ny d'attenter sur les roys. Barrière ne fust confessé par un jésuite en son entreprise, et un jésuite lui dit qu'il seroit damné s'il osoit l'entreprendre. Quant Chastel les

corps judiciaire en profita pour fermer entièrement le Béarn aux Jésuites.

Cette rigueur des calvinistes béarnais précipita la résolution d'un zélé catholique, le sieur Méritein, qui conspirait avec le vice-roi de la haute Navarre, don Pedro de Cardona, dans le but de livrer la basse Navarre aux Espagnols. Henri IV, averti de cette trahison, chargea Salles, gouverneur de Navarreins, de s'emparer du coupable ; mais il s'était fortifié dans la maison d'Apathe, et il fallut l'y assiéger avec du canon ; cependant, à l'apparition des pièces d'artil-

---

auroit accusés, comme il n'a faict, et qu'un jésuite mesme euct fait ce coup (duquel je ne veux plus me souvenir, et confesse que Dieu voulut alors m'humilier et sauver, dont je lui en rend grâces), faudroit-il que tous les jésuites en pâtissent, et que tous les Apostres fussent chassés pour un Judas? S'ils sont obligés plus estroitement que les autres au commandement du Pape, c'est pour ce qui regarde la conversion des infidèles, et n'estime pas que les veux d'obéissance qu'ils font les obligent plus que le serment de fidélité qu'ils me feront. Mais vous ne dictes pas que l'on a trouvé mauvais à Rome que le cardinal Bellarmin n'a donné en ses esprits autant de jurisdiction et d'auctorité au Pape sur les choses temporelles que les autres luy en donnent ordinairement.

« Il ne leur faut plus reprocher la Ligue; c'estoit l'injure du temps; ils croyoient de bien faire, et ont esté trompez comme plusieurs aultres; je veu croire que ç'a esté avec moins de malice que les autres, et m'asseure que la mesme conscience, jointe à la grâce que je leur fais, les rendra autant, voire plus affectionnez à mon service qu'à la Ligue. L'on dit que le roy d'Espagne s'en sert; je dis aussy que je veux m'en servir, et que la France ne doibt estre de pire condition que l'Espagne; puisque tout le monde les juge utiles, je les tiens nécessaires à mon Estat, et s'ils y ont esté par tolérance, je veux qu'ils y soyent par arrest. Dieu m'a réservé

lerie, le rebelle consentit à se rendre, afin de conserver encore l'espoir d'obtenir son pardon. Salles le fit conduire dans le donjon de Pau ; mais, à la faveur de plusieurs membres du conseil, il parvint à prendre la fuite (1).

Cet événement, rapproché de la conspiration du Bayonnais Château-Martin, inspirait de vives inquiétudes au sujet des tentatives de l'Espagne sur le midi de la France. Henri IV, qui ne perdait jamais cette question de vue, avait expulsé de la basse Navarre par lettres patentes de 1602 tous les Juifs qui s'étaient fixés, depuis leur exil d'Espagne par Ferdinand I[er], au nombre de 8 à 900 familles, entre l'Adour et la Bidassoa, et que Henri II avait accueillis (1550). Il est vrai que Henri IV les autorisait à s'établir dans l'intérieur de la France ; mais il leur interdisait les frontières et le voisinage des *forteresses qui en sont les clefs et principale entrée, comme est notre ville de Bayonne :* preuve évidente de l'appui qu'il les soupçonnait de vouloir donner aux ennemis.

Quant à la petite conspiration de Méritein, elle contribua puissamment à irriter les partis qui divisaient le Béarn ; des deux côtés on prépara des cahiers de doléance et l'on nomma des députés chargés de les

---

la gloire de les y rétablir par édict. Ils sont nez en mon royaume et sous mon obéissance ; je ne veux entrer en ombrage de mes naturels subjects, et si l'on craint qu'ils communiquent mes secrets à mes ennemys, je ne leur communiqueray que ce que je voudray. Laissez-moi conduire cette affaire, j'en ay manié d'autres bien plus difficiles, et ne pensés plus qu'à faire ce que je vous dis. »

(1) *Mémoires de La Force*, t. I, p. 193. – (*Lettre de Henri IV*), du 26 août 1603.

présenter au roi. Henri essaya vainement de tourner la difficulté en évitant de juger la question (1). Ces fins de non-recevoir et ces incertitudes ne purent calmer l'irritation dans une province où le clergé et le parlement appuyaient leurs prétentions sur les édits généraux et sur les libertés particulières du Béarn; la lutte se poursuivit jusqu'à la fin de 1605, époque où les deux partis semblèrent observer un armistice.

---

(1) « Sur l'advis que j'ai eu, écrivit-il à M. de La Force, 31 août 1603, que ceux de la religion prétendue reformée de mon pays de Béarn, au dernier synode tenu en iceluy, avoient resolu de deputer quelques ministres d'entre eulx pour me faire des remontrances sur aucuns articles du dernier cahier à moy présenté par l'evesque d'Oloron, tant en son nom que de celuy de l'evesque de Lescar et autres du dict pays, mesmes que la levée des deniers pour le dict voyage estoit déjà résolue; comme aussi que les dicts sieurs evesques lestoient pour venir par deça, pour contester de leur part sur le mérite des dicts articles, ne pouvant supporter de se voir facilement frustrez de ce qui leur a esté par moy accordé pour l'exercice de leur religion; et pour ce que je serois très-aise que ces choses fussent plustot assoupies, comme ç'a toujours esté mon intention, que rebatues si souvent devant moy; d'autant qu'enfin cela seroit pour altérer le repos des uns et des aultres, que j'ai procuré autant qu'il m'a esté possible : je vous prie, M. de La Force, d'apporter tout ce que vous pourrez pour les empescher de me venir trouver, etc... »

Le 9 juin 1605, il écrivait encore à M. de La Force : «.... Je trouve bon que vous appeliez quelques-uns de la dicte religion, des plus paisibles et des plus modérés, selon que vous les seaurez bien choisir, pour, en vostre présence, traicter de ce qu'ils auront à me requerir sur cette occurrence dont ils dresseront leurs cahiers et remontrances..... les asseurant au surplus que mon intention est de me rendre père commun de tous mes bons subjects, sans faire pour les uns chose qui porte préjudice à la liberté des autres... »

Henri IV en profita pour établir à Sauveterre un quatrième siége de sénéchal semblable à ceux d'Oloron, d'Orthez et de Morlaas, et pardonner au sieur de Méritein, qu'il rétablit dans la possession de tous ses biens de Béarn et de Navarre (1603).

Ces questions religieuses, mal assoupies, se réveillèrent l'année suivante avec un acharnement nouveau, Henri IV dut écrire à M. de La Force que les états de Béarn, ingrats envers toutes ses bontés, ne trouveraient plus en lui qu'une rigueur inflexible (1).

---

(1) « Je suis bien marry d'apprendre par la vostre du 26 du mois de juin dernier, laquelle m'a esté rendue ce matin en cette ville, ce que me mandés de l'affermissement de ceux des estats de mon pays de Béarn. Vous les pouvés asseurez de ma part que ce n'est pas le moyen d'obtenir quelque chose de moy que d'en user ainsy, et que je suis résolu de me faire obeir, comme ils entendrout par leurs députés lorsqu'ils seront près de moy, commandant aux évêques et catholiques du dict pays d'envoyer les leurs avec eux, et que cependant ils ne devroient differer de proceder à la donation et au reste des estats. . (6 juillet 1606.)

« Mons de La Force, lui mandait-il encore le 27 juillet, puisque par toutes les vostres j'apprends que les estats de mon pays de Béarn devienent fermes en leur résolution, qui est de parachever la tenue des estats et de proceder à la donation que premier je ne leur aye faict reparer les griefs qu'ils prétendent leur avoir esté faicts par la response que j'ay faicte au dernier cahier des evesques du dict pays, et que vous ne les avez peu disposer à ce qu'ils doivent, quelque remontrance que vous leur en ayez faicte; je vous fais ce mot pour vous dire que cette manière de proceder me fascho tellement contre eux, qu'au lieu qu'ils pouvoient espérer de moy toute sorte de gratifications, comme ils les ont receues par le passé, à l'advenir ils me trouveront tel qu'il leur en demeurera un perpétuel regret et desplaisir de leur procédé et de n'avoir plustost deferé à un conseil qu'à leurs passions, comme je le feray cognoistre à leurs deputés en vostre présence. »

Cette attitude de Henri IV envers les Béarnais indiquait de graves symptômes. Il était donc vrai que, malgré les concessions qu'il leur avait faites au sujet de leur indépendance et de l'expulsion des jésuites, son absence entretenait dans les esprits un levain de mécontentement et d'aigreur qui préparait une rupture définitive entre le Béarn et ses rois ; cet Etat pyrénéen avait beau s'irriter et s'obstiner dans sa fierté de pays indépendant, les destinées de la France catholique l'emportaient, et quand Henri IV lui accordait encore quelques années d'existence, il aurait dû reconnaître la protection tout exceptionelle qui veillait sur lui. Que ne devait-il pas redouter lorsque la mort lui aurait enlevé le bon Henri, resté Béarnais par son caractère, par ses souvenirs d'enfance, par ses souvenirs d'amour, et qu'il se trouverait en présence d'un successeur pour lequel le Béarn ne serait qu'un point géographique du royaume?

Malgré l'irritation de Henri IV contre le clergé et le parlement, il ne cessa de protéger la principauté. Les catholiques avaient cru trouver un moyeu puissant de hâter leur triomphe dans les Pyrénées, en réunissant l'Eglise de Béarn à celle de France ; cette proposition, faite au synode de la Rochelle, fut combattue par Henri IV lui-même, et le Béarn conserva ses synodes particuliers comme il continuait à posséder ses états (16 avril 1607).

Pendant ce temps Philippe III, qui savait imiter la politique populaire de Henri IV toutes les fois que le catholicisme et le pouvoir absolu n'étaient pas en cause, continuait à répandre ses bienfaits sur le Roussillon, que sa situation destinait à protéger l'Espagne contre les tentatives des Français. Il avait créé dans cette

province deux avocats et deux procureurs *des pauvres*, afin de soutenir les intérêts des classe souffrantes ; il obligeait ses fonctionnaires à passer six heures par jour dans les prisons pour iustruire les affaires criminelles, sous la surveillance d'un *solliciteur*, chargé de recueillir les reproches que les accusés adresseraient à la négligence de leurs défenseurs. Faisant marcher de front les intérêts moraux et les améliorations industrielles, il rendit, en 1599, un édit qui régularisait la fabrication des velours, du satin, du damas, des taffetas et des étoffes de laine, branche de revenu très-considérable pour la Catalogne ; il mit des bornes à la falsification et fixa la largeur des tissus, afin de présenter au commerce et à la consommation des garanties propres à favoriser le développement de cette industrie (1).

---

(1) Perpignan reçut aussi des faveurs particulières : le siége épiscopal, enlevé à l'antique cité d'Elne par la bulle du 30 février 1602, à la sollicitation de l'évêque Onufre Réart, fut transféré dans la capitale du Roussillon par l'évêque de Barcelone, le 30 juin 1602. Les reliques de sainte Eulalie et de sainte Julie, transportées d'Elne à Perpignan à cette occasion, par les prêtres et religieux, firent leur entrée triomphale au bruit des canons de la citadelle ; les chevaliers de Saint-Georges terminèrent cette cérémonie par un tournoi imité du jeu des cannes des Morisques, et les Roussillonnais se sentirent fiers et heureux de donner au midi de la France, partagé entre le calvinisme et l'orthodoxie, cette leçon de ferveur religieuse. (Henri, t. II, p. 280 à 288.)

Les ecclésiastiques continuaient d'ailleurs à se multiplier avec la même ardeur dans toute la Catalogne. Les Dominicains s'établissaient dans le couvent de Vildecoma en 1593, les Carmélites déchaussés à Tarragone en 1597, les Augustins à la Selva, et les Capucins à Lerida en 1590 ; les Pères-Servites fondaient le couvent de San-Lorenzo à Villarodano, sur

Quant à la politique extérieure, il suivait les errements de ses prédécesseurs : il voulut aussi envahir le Languedoc et s'en emparer. Deux Albanais de la compagnie étrangère du connétable se rendirent à Perpignan et traitèrent de la livraison de Leucate, de Narbonne et de Béziers, avec le gouverneur catalan, qui devait envoyer des troupes sur les côtes de Serignan et de Frangi ; traduits devant le parlement de Toulouse, ils furent convaincus du crime de trahison, condamnés à mort, tirés à quatre chevaux et décapités en 1605 (1).

Ces projets d'invasion, justifiés par cette dernière alerte, engagèrent Ventadour à se transporter à Nar-

---

le Mont-Jouy, en 1599 ; les Capucins, ceux de Girone et de Valence en 1602 ; les Dominicains, ceux de Panades et de Mangui, sur la montagne de Brusagana, en 1663 ; les Capucins, celui de Cervera ; les Carmélites déchaussées, ceux de Reus et de Cardo, près de Tortose, en 1606. On voit aussi les Servites s'installer à Umparias (1606), les Capucins à Vic, les Carmélites au couvent de Las-Borjas (1608), les Mineurs à Terraga (1609), les Capucins à Saint-Jean de Tortosa et à Notre-Dame de Scorbiac près de Mosset, les Franciscains à Igualada, les Servites à Samboy (1609), les Minimes à Ostarich, les Capucins à Mataro, les Pères de Saint-François de Paule à Girone, et les Servites à Marca (1611).

Les Jésuites ne restèrent pas en arrière : ils établirent le collége del Calmen à Barcelone en 1593, celui de la Ceu-d'Urgel en 1600, et celui de Llerida en 1603.

Mais ce furent surtout les découvertes de statues de la Vierge qui se multiplièrent, chaque année voyait s'élever quatre ou cinq chapelles à l'occasion de ces *inventions* que les populations ne cessaient de considérer comme miraculeuses.

Feliu, t. III, *ad annot.*

(1) Vaissette, IX, p. 299.

bonne et à réunir les états dans cette ville frontière. Ce témoignage de vigilance intimida les Espagnols : aucun fait nouveau ne vint réveiller les inquiétudes (1605).

Le haut Languedoc jouit enfin d'un calme relatif et répara bien des maux, grâce à une administration ferme et protectrice. L'histoire ne peut enregistrer pendant plusieurs années que les doléances des états au sujet de quelques impôts excessifs, les arrêts empreints d'opposition de quelques corps de magistrature, et les ravages de la contagion et de la disette.

Une question très-grave et toujours menaçante ne cessait pendant ce temps d'inquiéter la Navarre et le Béarn : le projet de réunir les domaines de Henri IV à la Couronne n'avait jamais été abandonné par les parlements, rigides observateurs des règles destinées à étendre et à consolider la puissance nationale; la mort de Catherine de Bourbon leur parut offrir l'occasion de réclamer, au nom de la Couronne, toutes les terres et seigneuries des maisons de Bourbon et d'Albret. La sœur de Henri IV, mariée au prince de Bar en 1599, était morte calviniste en 1604. Son caractère ferme, son intelligence élevée, consacrés pendant longtemps à l'administration des peuples du Béarn, sa vie sans tache, sa conviction calviniste, que le fanatisme ou les palinodies de son siècle ne souillèrent jamais, provoquaient chez les Béarnais des regrets universels et obtenaient même l'estime des catholiques. Comme elle ne laissait pas d'enfants, les comtés d'Albret, d'Armagnac, de Rodez et de Limoges, qui lui étaient échus dans le partage de la succession de ses pères, rentraient dans les domaines de la Couronne... Le parlement voulut placer sous l'empire de la même loi

d'absorption les fiefs échus à Henri IV; mais le roi, malgré sa récente brouillerie avec les états de Pau, s'empressa de faire opposition en se fondant sur l'antique indépendance du Béarn, qui ne permettait pas à la France d'exercer plus de droits sur lui qu'elle n'en avait eu sur la Pologne à l'avénement de Henri III. Après trois ans de luttes et de controverses judiciaires, le procès fût terminé par une transaction : Henri dut révoquer les lettres-patentes du 12 avril 1590, qui garantissaient l'indépendance de tous ses anciens domaines ; ce principe fut borné à la Navarre et au Béarn. L'avocat général du Belloy, tout en votant pour la réunion, avait établi par des preuves qui ne furent pas contestées que ces deux principautés avaient prescrit leur liberté par une indépendance séculaire. « On peut à cet égard, ajouta-t-il pour conclure dans le goût littéraire de l'époque, alléguer aux Français dans leurs prétentions ce que Jephté, juge des Israélites, opposait au roi des Ammonites, qui venait redemander aux enfants de Jacob la terre que ceux-ci avaient conquise par les armes et possédée par trois cents ans... : Pourquoi, par si longtemps, n'avez-vous pas avisé de faire telle demande (1) ? »

Collignon exprima la même opinion. Circonscrit par ces deux réserves, le nouvel édit de Henri IV ne frappa que les comtés de Bigorre (2), de Foix, d'Arma-

(1) Description du pays et souveraineté de Béarn du Belloy. Edit de 1608.

(2) Avant de faire partie intégrante du royaume de France, le Bigorre, objet d'un des procès féodaux les plus longs et les plus accidentés, venait d'être une dernière fois contesté au roi de Navarre et menacé de redevenir fief particulier. Les incidents judiciaires que nous avons racontés paraissaient

gnac, de Fezensac, de Gaure, de Rodez, de Périgord, de la Fère, de Marle, de Soissons, de Limoges, de Tarascon ; les duchés d'Albret, d'Alençon, de Beaumont et de Vendôme; les vicomtés de Marsan, de Tursan, de Gavardan, de Lomagne, de Fezengagnet, de Tartas, et les fiefs de quatre vallées (juillet 1607), domaines sur lesquels Henri IV pouvait invoquer des droits de propriété féodale incontestables, et d'une tout autre nature que ceux d'après lesquels il régnait sur la Navarre et le Béarn. C'était un quinzième de la France qui, d'un trait de plume, se trouvait incorporé au royaume, deux fois plus que les victoires de Louis XIV n'étaient appelées à lui en faire conquérir.

---

pour toujours oubliés, lorsqu'en 1502 Jacques de Vendôme, vidame de Chartres, prince de Chabanays, en fit tout à coup la revendication par-devant le parlement de Toulouse. Il rappela dans son introduction d'instance les principaux faits historiques dont nous avons précédemment entretenu le lecteur. D'après le résumé des preuves de ses droits de propriété, le comte Esquivat avait laissé pour survivante dame Lore sa sœur, fille naturelle et légitime de dame Kelys et de Jordain de Chabanays, mariés. A la mort d'Esquivat, Lore devint héritière de tous les biens d'Esquivat, *comme sa sœur et sa plus prochaine.* Lore, ayant été reconnue seule comtesse de Bigorre, *a de vie a trespas et delaissa messire Aymeris de la Roche son fils naturel et légitime,* qui devint héritier de sa mère, épousa dame Kelys de Châteauneuf, qui lui donna Esquivat de Châteauneuf; celui-ci prit les armes de Chabanays, devint comte de Bigorre, épousa dame Cibille de Bossay, *et procreavit ex dicta ejus uxore* dame Jeanne de Chabanays, qui hérita directement du comté de Bigorre, épousa messire Miles de Touars et donna le jour à Regnaud de Touars. Ce nouveau comte de Bigorre, époux de Catherine de Loyac, donna le jour à Miles de Touars second, lequel eut pour femme Béatrix de Montéjan, qui lui donna Catherine de Touars, leur

Le parlement jugea que la conquête était assez importante : il consentit à garder momentanément le silence sur la Navarre et le Béarn; d'après la nouvelle organisation réglée par Henri IV, ces deux états pyrénéens eurent un gouvernement particulier, composé, d'un conseil d'Etat fixé à Pau, et d'un secrétaire d'Etat de Navarre et de Béarn, établi près du roi (1).

---

seule héritière. Devenue comtesse de Bigorre, Catherine épousa messire Jean de Vendosme et eut pour fils Jacques de Vendosme le demandeur ; « et par ainsi, concluait ce dernier, il appert tout notoirement que ledit demandeur est vray seigneur, à luy appartient et compecte ladite comté de Bigorre et ses appartenances. »

Malgré l'exactitude de cette généalogie, que nul ne songea d'ailleurs à contester, le parlement de Toulouse après l'avoir reconnue, *duement et souffisamment prouvée*, ajoutant qu'*il n'estoit besoin en faire autre examen*, n'en rejeta pas moins la demande du vidame de Chartres, et maintint le roi et la reine de Navarre en la possession du comté de Bigorre, se fondant probablement sur l'arrêt du parlement de Paris qui avait adjugé le Bigorre au comté de Foix, auquel Charles VII en avait fait l'investiture en 1389.

Ainsi se termina un procès féodal qui avait duré cinq siècles et qui peut être considéré comme un des plus curieux spécimens de la jurisprudence politique du moyen âge.

(Voir la *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. III, série IV, p. 305 à 336, et plus haut dans cette *Histoire des peuples pyrénéens*, t. II, p. 578 à 579, et t. III, p. 26 à 27, pages 35 à 44, p. 73 à 74, p. 194 à 208, p. 229 à 240.

(1) Il en fut de la réunion de ces territoires à la France comme de celle de la Catalogne et de la Navarre à l'Espagne : en changeant de souverain ou de mouvance, ils ne perdirent rien de leurs lois particulières, de leurs priviléges. Le Bigorre, le Comminges consacrèrent leurs efforts, comme nous aurons l'occasion de l'établir dans le tableau politique et civil que nous dresserons de tous les anciens états pyrénéens à la fin du dix-septième siècle.

Le baptême des deux enfants de Henri IV devint même une nouvelle occasion de confirmer cette situation politique : le premier, destiné à régner sur la France, fut appelé Louis, et le second obtint le nom béarnais de Gaston, comme si la couronne de Navarre eût été déjà son apanage.

Si le roi d'Espagne Philippe III suivait Henri IV dans la voie des améliorations administratives, il restait en politique inébranlablement attaché à l'intolérance de son père Philippe II, et publiait des édits diamétralement opposés à celui de Nantes... L'Espagne entière poussait, il est vrai, son souverain dans cette voie des rigueurs et des représailles : nous allons voir les Morisques (1) devenir les victimes d'une haine nationale, à laquelle nos guerres religieuses n'étaient pas étrangères.

Cet événement, un des plus graves de l'histoire d'Espagne, et que la révocation de l'édit de Nantes devait bientôt reproduire chez nous à l'égard des protestants, demande à être dégagé des préventions et des appréciations erronées qui en ont jusqu'ici obscurci le caractère.

Fernand I[er], un des créateurs du Saint-Office, peu satisfait d'avoir vaincu les Mores et pris d'assaut leurs dernières capitales, avait eu le projet d'expulser, malgré leur conversion, les derniers rejetons de cette race orientale. Mais cette résolution froissait les intérêts de quelques seigneurs influents : ils portèrent leurs doléances aux états de Barcelone (1503), qui

(1) Nom sous lequel on désignait les anciens Mores qui avaient adopté le catholicisme sous les menaces du Saint-Office et du pouvoir absolu.

s'empressèrent de présenter des remontrances au roi et le firent renoncer à cette mesure.

Il était réservé à Philippe III de mépriser cette opposition, de s'abandonner à toutes les excitations du clergé espagnol, dirigé par l'archevêque de Valence, et de décréter le bannissement des Morisques. Cette résolution avait besoin d'être appuyée sur des raisons sérieuses, capables de frapper et de satisfaire les idées nationales. On les accusa, à tort et à travers, de s'être réjouis des malheureux résultats de l'expédition d'Alger, d'avoir offert leur secours aux rois de Fez et de Maroc en les engageant à faire une invasion en Espagne, d'être constamment disposés à la révolte, d'avoir comploté le massacre de tous les vieux chrétiens, de *rester entièrement sourds aux prédications des prêtres, qui perdaient ainsi leur temps et leur peine à leur prêcher la foi catholique;* de n'aller à la messe qu'en cédant à la force, et de suivre en secret les préceptes du Coran.

Les barons les plus intéressés à prendre leur défense, pour ne pas perdre des vassaux dont les redevances et l'industrie formaient leurs principaux revenus, répondirent en vain que, s'ils s'obstinaient dans l'erreur, il ne fallait en accuser que les personnes exagérées du Saint-Office et l'incapacité des prédicateurs. Les Espagnols exaltés, et ils étaient extrêmement nombreux, sentaient le besoin de donner une leçon de zèle religieux à la sainte Ligue française, qui, d'après leurs idées opiniâtres, s'était laissée trop aisément dissoudre. D'ailleurs les Castillans, habitués à diriger pendant sept cents ans, contre les Mores, leur ardeur belliqueuse et leur haine nationale, ne pouvaient se résoudre à respecter les traités des anciennes

capitulations, empreints de trop de tolérance; ils s'obstinaient à vouloir combattre leurs anciens ennemis; ce nouveau combat ne fut qu'un édit de proscription.

Il faut bien le reconnaître aussi, les vagues accusations portées contre les Morisques, et qu'aucune preuve sérieuse ne venait appuyer, n'étaient pas moins signalées par une sorte d'intuition nationale qui prévoyait le péril caché. Oui, les Morisques conspiraient contre le pouvoir absolu de Philippe III, non pour reconquérir l'Espagne avec le secours des musulmans de Maroc et d'Alger, mais pour obtenir la liberté de conscience, forcer Philippe III à leur donner un édit de Nantes qui leur permît de professer ouvertement l'islamisme et leur cédât des places de sûreté. Qui les enhardissait dans cette voie? qui devait seconder leur prise d'armes? Le promulgateur de la liberté de conscience, Henri IV.

Les relations du roi de France avec Antonio Perez, la victime des persécutions de Philippe II, portaient leurs fruits. Mis au courant du mécontentement des Aragonais et des dispositions des Morisques à la révolte, Henri s'occupait sérieusement de favoriser un soulèvement général en Espagne, et de porter un coup décisif à la puissance de Philippe III. Le duc de La Force, chargé de préparer cette opération importante, avait envoyé un homme de confiance sonder les intentions des Morisques, sous prétexte de faire des opérations de commerce; il l'avait fait accompagner par le gentilhomme Panissault de Bergerac, déguisé en marchand, et les deux émissaires avaient employé trois mois à étudier les esprits et à dresser la carte géographique de l'expédition projetée. Le résultat de cette démarche fut concluant. Les Morisques s'enga-

gèrent à fournir 80,000 hommes de guerre, à livrer à La Force deux bonnes villes de guerre et un port de mer, à compter enfin 120,000 ducats dans le château de Pau (1610) (1).

Tout était donc prêt pour le soulèvement, et si Henri IV ne fit pas entrer immédiatement le duc en Aragon, c'est qu'il voulait faire coïncider cette expédition avec celle de Flandre, et attaquer l'Espagne sur les deux bases de sa puissance continentale.

Cette temporisation fut doublement désastreuse : elle permit aux Espagnols de découvrir les mystérieux projets de révolte qui fermentaient parmi les Morisques et donna à Ravaillac le temps de frapper Henri IV.

Si les auteurs espagnols s'abandonnent à l'exagération pour dénoncer l'arrogance croissante des Morisques, leurs menaces et leurs sacriléges, il est impossible de ne pas admettre toutefois que leur traité avec Henri IV et l'espoir d'une prochaine invasion française les encourageaient à mépriser les exhortations des prêtres, et les portaient même à outrager une religion qu'ils n'avaient adoptée que sous l'empire des menaces d'expulsion et de mort. Sans ce réveil de leur esprit national, il serait bien difficile de

---

(1) La Force, *Mémoires*, t. I, p. 219.

« Mons de La Force, écrivait Henri IV le 27 juillet 1603, j'ay eu advis certain d'Espagne, que le roy d'Espagne a seu l'occasion du voyage de Panissault, et de la soulevation que l'on me prometoit des Morisques d'Aragon, de quoy je vous ais voulu donner advis à l'instant; comme aussi que l'on me mande que l'on luy a dict une entreprise que vous menez sur Perpignan, afin que vous taschiez de découvrir par qui cela pourroit être advenu, et que vous en preniez garde, usant de cela avec prudence... » (27 juillet 1603.)

s'expliquer la brusque explosion de la haine espagnole.

Le caractère des premières relations des Mores avec les chrétiens jette une vive lumière sur cet événement inattendu. Nous avons déjà prouvé qu'à l'époque où la lutte avait toute sa violence et mettait en péril la nationalité chrétienne de la Péninsule, les deux peuples avaient lutté de générosité chevaleresque. Les lois réglaient les droits des vainqueurs et des vaincus, et conservaient à ces derniers leurs propriétés et leurs priviléges. On aurait dit deux tribus d'un même peuple qui réglaient leurs rapports d'égalité. Nous nous sommes appesantis avec intention sur cette question (part. VI, chapitre II, t. II.) Et cependant, que ne pouvait-on pas redouter à une époque où les trois quarts de l'Espagne étaient au pouvoir des musulmans!... Mais on vivait sous l'empire des lois et des mœurs chevaleresques, et si la différence de religion allumait la guerre, le code nouveau de la chevalerie en arrêtait les horreurs... Et voilà qu'au dix-septième siècle, lorsque l'Espagne triomphante a complétement détruit le règne du Coran, qu'elle ne voit plus sous ses pieds que d'imperceptibles débris de ses sectateurs, elle s'irrite en pleine paix, et appesantit sur eux des rigueurs barbares, dont ils n'eurent pas à souffrir alors que les périls sérieux de la lutte les auraient justifiées?... Mais au dix-septième siècle les dernières guerres religieuses, le triomphe momentané des calvinistes avaient réveillé à la fois l'animosité des Espagnols contre les descendants des Mores, et les espérances de ces derniers sur la possiblité d'obtenir la liberté de conscience avec l'appui de Henri IV ; les Espagnols, voyant dans cet

espoir de leurs ennemis les causes d'un péril sérieux, voulurent se débarrasser d'un noyau d'opposition religieuse qui pouvait reproduire chez eux la situation de la France, et crurent fortifier l'homogénéité chrétienne et politique de leur patrie en expulsant tous les hommes de race orientale.

Cependant les relations des Morisques avec Henri IV étaient restées complétement secrètes, et, chose étrange, les historiens espagnols les plus exaltés n'en soupçonnent pas l'existence (1) ; mais la crainte d'une révolte prochaine n'était pas moins dans tous les esprits, et, sur le rapport du ministre duc de Lerme, l'exil des Morisques fut décrété.

Philippe allait perdre ainsi ses sujets les plus industrieux et les plus actifs, au nombre de six cent mille... Mais l'exaltation religieuse et le ressentiment national ne devaient reculer devant aucun sacrifice pour purger l'Espagne d'un élément d'hérésie qui pouvait la faire ressembler à la France. Néanmoins, au milieu de l'incertitude des crimes qu'on reprochait aux Morisques, le roi voulut adoucir les rigueurs de cette mesure en leur procurant des établissements convenables en Afrique, et les débris de la puissante

---

(1) Aznar Cardona, dans son *Espulsione justificada de los Moriscos*, n'en dit pas un mot ; et ce qui prouve le vague des accusations adressées aux Morisques, c'est que cet ouvrage spécial ne cite pas un fait, ne rapporte pas une preuve établissant leur conspiration. Ce n'est qu'un long et prétentieux réquisitoire, un sermon de théologien, qui fait ressortir les erreurs et les dangers de la loi de Mahomet, exalte la sainteté de la messe, combat la pluralité des femmes, et déclame contre les Juifs et les Mores avec une profusion de citations bibliques dans le goût du seizième siècle.

nation qui avait si longtemps dominé l'Espagne dirent un dernier adieu à leur chère patrie d'adoption. Tristes, inondés de larmes, déchirant leurs vêtements, ils se dirigèrent par groupes, à pied, à cheval, entassés sur des chariots, au milieu de chaleurs accablantes, vers les ports qui devaient les ramener sur la terre musulmane..... « Que Dieu vous garde ici et qu'il reste avec vous, » disaient-ils avec désespoir aux voyageurs qui les saluaient ; et les hommes riches, couverts d'or et de bijoux, pleuraient aussi amèrement que les femmes misérables chargées d'enfants en haillons.

Quelques Morisques de la Catalogne, enhardis par les témoignages sympathiques des Catalans et par leurs relations avec les gouverneurs français, essayèrent de se révolter; mais la mort d'Henri IV leur enleva toute chance de succès, et les troupes étouffèrent aisément ces tentatives isolées.

Etrange contraste des destinées humaines ! Pendant que Philippe III, maudit par les 600,000 Mores expatriés et dépouillés, assistait calme et tranquille à l'exécution de son édit, Henri IV, qui avait fait graver sur le bouclier de ses médailles la devise si bien justifiée : *Mihi plebis amor*, tombait assassiné par le fanatique Ravaillac, à côté d'Antoine de Roquelaure (1) et du duc de Caumon-Laforce (14 mai 1610). Cette mort replongeait la France dans toutes les inquiétudes de la guerre civile ; les tiraillements de la régence d'une femme, les passions religieuses mal assoupies, la jeunesse de Louis XIII, âgé de neuf ans, les jalousies qui conspi-

(1) Le maréchal Antoine de Roquelaure mourut à Lectoure, le 9 juin 1625, à l'âge de 81 ans.

aient autour de Marie de Médicis, tout faisait présager le retour des règnes de Charles IX et de Henri II (1).

Au milieu des inquiétudes de tous les partis, alors que les catholiques accusaient les huguenots de vouloir se révolter, et que ceux-ci attribuaient aux premiers les projets d'une nouvelle Saint-Barthélemy, le duc de La Force se hâta de rentrer dans la Gascogne et Béarn afin d'y maintenir l'ordre et de faire proclamer la régence; le parlement de Pau ne souleva pas la plus légère difficulté, et les états envoyèrent des députés prêter serment au jeune Louis XIII.

Pendant leur absence, La Force dut s'occuper des morisques, que les gouverneurs espagnols continuaient diriger vers toutes les frontières: près de 30,000 de ces malheureux arrivaient sur celles de la Navarre et du Béarn; le marquis d'Aytona, vice-roi d'Aragon, en avait fait conduire 15,000 par la vallée de Théna, et le vice-roi de Navarre, Colonna, en poussait un nombre

(1) La superstition, cette voix poétique des sentiments populaires, essaya de donner à cet assassinat une portée fatidique. « Le jour de sa mort, dit Mézeray, l'écu de ses armes tomba du château de Pau et se brisa sur le pavé; les vaches du troupeau royal se couchèrent près de la porte et poussèrent des beuglements lamentables; le taureau le plus remarquable, qui portait le nom de *le Roi,* se précipita dans les fossés et s'y brisa la tête, ce qui fit crier dans la ville et répéter dans le Béarn, longtemps avant qu'on ne pût connaître le fatal événement de la rue des Prouvaires: *Le Roi est mort! le Roi est tué!* Prodiges improbables, sinon impossibles, qui n'en ont pas moins une certaine valeur historique comme expression de la douleur que la perte de ce roi bien-aimé devait provoquer dans le pays qui ne cessa de se glorifier de lui avoir donné le jour. » (Mézeray, H, t. III, p. 1291.)

plus considérable du côté de Jaca, de Fontarabie et du Bigorre.

Ces malheureux exilés auraient dû s'attendre à recevoir un accueil empressé dans le Béarn, après l'espèce de traité que leurs chefs avaient fait avec La Force, traité qui n'était pas étranger à leur expulsion; mais la mort d'Henri IV avait amené bien des changements. Le gouvernement de Marie de Médicis n'était pas entièrement rassuré sur l'appui que les Morisques désespérés pourraient prêter aux huguenots prêts à prendre les armes, et La Force donna les ordres les plus formels pour les repousser. Ce fut en vain que le vice-roi Colonna pria le capitaine Bineau, placé sur le col d'Aspe, de les accueillir; il fallut qu'il vînt lui-même trouver le duc de La Force et lui représenter toute la gravité de la situation. Si les Morisques n'obtenaient pas le passage à travers le Béarn, lui dit-il, ils étaient disposés à le forcer les armes à la main plutôt que de repasser la frontière et de s'exposer à subir les violences des Espagnols: il ne restait donc qu'à les exterminer ou à leur ouvrir les portes du Béarn, comme on leur avait ouvert déjà celles du Languedoc.

Sur ces graves observations, la reine ordonna d'accueillir les exilés; elle envoya le conseiller Gourgues, du parlement de Bordeaux, recevoir ceux qui se présentaient du côté de Saint-Jean-de-Luz, et elle donna ordre à La Force de veiller à ce qu'ils traversassent la France par faibles détachements, à ce qu'ils payassent les vivres à un taux réglé d'avance, tout en les protégeant contre les exactions et le pillage. Le vice-roi compta un ducat par tête ou 75,000 livres, et les 30,000 Morisques traversèrent sans obstacle le Béarn,

le Bigorre et le Languedoc, où ils trouvèrent des vaisseaux qui les transportèrent en Afrique (1610); mais le chagrin et les fatigues en avaient fait expirer un grand nombre, et l'on assure que plus de 60,000 trouvèrent la mort en arrivant sur le sol africain (1).

Cette expulsion nous conduit naturellement à parler d'une autre race maudite, entièrement étrangère aux Morisques, et que cependant les historiens ont plus d'une fois confondue avec eux : nous voulons parler des *Gitanos*... Nous avons fait connaître l'arrivée à Barcelone des premiers détachements de ces proscrits orientaux en 1447 (1). Comment ce faible

---

(1) Aznar Cardona, *Espulsione justificada de los Moricos*, l. II, cap. II, — *Mémoires de La Force*, t. II, p. 6 à 13. — Henri, t. II, p. 285-288.

(1) Ils étaient déjà répandus dans les îles de la Méditerranée et dans l'est de l'Europe depuis plus d'un siècle. Des chartes établissent leur présence en Valachie et à Chypre au milieu du seizième siècle.... En 1438, ils apparaissent en Autriche; en 1549, 1552, 1553, André Thevet écrivait: «Et sont espandus ces galauds non-seulement en la France, Espaigne et Italie, ains j'en ai veu en Candie, Chypre, Nègrepont, Rhodes et en plusieurs autres isles de ceste mer Méditerranée, qui n'ont autre vocation ne mestier que de faire des clous; leurs femmes des ceintures, qu'ils vendent aux simples peuples, ou griphons des montaignes de ces pays-là. »

L'historien Lusignan ajoutait qu'« on en voyait de semblables en Italie, Espagne, France, Alemaigne, Pologne et autres provinces, qui voyagent toujours et sont sans habitation certaine. »

Ils avaient un établissement stable, des propriétés arables, en Chypre, au quinzième siècle, et payaient un droit au trésor royal; au seizième ils possédaient un village autour duquel ils cultivaient des terres aux mêmes conditions que les affranchis. Bataillard. — *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. I, IIe série, p. 1 à 55.)

noyau, apporté de l'Archipel sur quelque navire, forma-t-il peu à peu dans la Catalogne une population de sept à huit mille individus? C'est que de nouveaux émigrants vinrent rejoindre les premiers et que des naissances multipliées achevèrent d'élever cette population à un nombre assez considérable pour lui permettre de se répandre dans l'Aragon, la Navarre et l'Espagne entière. La fécondité des femmes chez toutes les peuplades qui partagent l'existence nomade et presque sauvage des Gitanos, la robuste constitution des deux sexes, les accouplements précoces et qu'aucune loi ne contrarie, la facilité d'une nourriture tout animale, expliquent suffisamment cette rapide propagation de l'espèce. Les Gitanos, organisés en bandes errantes assez nombreuses, obéissent à des chefs, suivent certains rites religieux, dont on ne connaît ni les noms, ni la nature, ni les symboles, ni la valeur. Dans cette race étrangère, jetée sur le continent européen par une tempête politique, encore environnée de ténèbres, tont est resté mystérieux : origine, langue, usages et religion.

Nous ne pouvons donc considérer les Gitanos qu'à la surface, saisir leur aspect physique et quelques détails de leurs mœurs. Un teint cuivré, des cheveux lisses, des traits fortement accusés et rappelant le type de certains peuples de l'archipel indien, une bouche large, un nez aquilin, une taille avantageuse, des membres robustes et musculeux, sont les traits saillants de leur constitution; leur existence vagabonde augmente d'ailleurs les points de ressemblance qui les rapprochent des peuplades indiennes les moins civilisées. Ennemis du travail, ils repoussent tout ouvrage salarié, et préfèrent vivre loin des indigènes,

dans une indépendance sauvage, mangeant des racines, dérobant aux chiens des animaux morts de maladie. Le brigandage à main armée leur est inconnu; ils n'exercent leurs dispositions au vol que pour se procurer quelque lambeau de vêtement, quelques débris de cuivre et de verroterie, qui leur servent de bracelets et de colliers, ou dérober de petits chevaux et des ânesses destinés à porter leurs bagages. On ne leur a jamais reproché la passion de la vengeance ou du meurtre, et ce caractère inoffensif a puissamment contribué à leur faire pardonner des larcins peu importants, et à les faire tolérer par les populations chrétiennes.

Quant à leurs coutumes, on ne connaît guère que la cérémonie nuptiale de la cruche cassée; dans certaines contrées, la basse Navarre par exemple, ils sont fortement accusés de faire disparaître les enfants rachitiques ou mal constitués, et de hâter la mort des vieillards parvenus à l'âge où les infirmités les rendent incapables de voyager ou de se livrer au travail; on ajoute même qu'on n'a jamais eu connaissance de leur sépulture... Font-ils brûler les morts, afin de ne pas laisser leurs corps dans une terre où ils ne vivent qu'en passant et qu'ils doivent quitter sans espoir de retour?... Ces suppositions s'accordent parfaitement avec les convenances d'une existence vagabonde, qui ne saurait admettre de cimetière permanent, et pour laquelle les enfants malades et les vieillards infirmes sont un grave sujet d'embarras.

Tel est le peuple qui se répandit dans le bassin de l'Ebre pendant le seizième siècle, pénétra dans les gorges les plus sauvages des Pyrénées, et franchit ces montagnes aux deux extrémités, où il vit encore, en

assez grand nombre, dans le Roussillon, le haut Languedoc et la basse Navarre (1). Rien ne prouve que le catholicisme soupçonneux des Espagnols ait porté des arrêts de proscription contre lui ; comme sa religion, entièrement négative, ne froissait pas les rites chrétiens, on le laissa courir les routes par bandes, vivre dans les grottes, les masures abandonnées des forêts, sans chercher à l'inquiéter. L'agilité intéressante des enfants, la petite industrie des hommes, tondeurs de mulets, les danses singulières des femmes, et la science de la chiromancie, exercée sur une très-grande échelle, et que toutes les espérances pouvaient mettre à profit, leur assurèrent une faveur populaire qu'aucune persécution ne vint troubler. Il paraît cependant que les Gitanos, établis en très-grand nombre à Sibourre, en face de Saint-Jean de Luz, propagèrent, par leurs divinations, de telles idées de sorcellerie, que plusieurs localités du Labour leur firent une guerre acharnée, et vengèrent leurs querelles par un grand nombre de meurtres. Les habitants de ce bourg et ceux de Saint-Jean-de-Luz allaient mettre le comble à cette lutte en se livrant une véritable bataille (1621), lorsque le conseiller du parlement de Bordeaux de Gourgues parvint à rétablir la paix et à faire contribuer les deux partis à la construction d'un couvent de Récollets, gage d'éternelle alliance (2).

Bien qu'on rencontre les *Gitanos*, les *Gypsies*, les *Zingaris*, les *Zigenner*, les *Tzigani* ou *Bohémiens* dans toutes les parties de l'Europe, les Pyrénées et les Astu-

(1) Barcelone, Perpignan, Montpellier et plusieurs autres villes ont leur *quartier des Gitanos*, leur *rue des Gitanos*.

(2) *Chronique de Bayonne*, p. 155.

ries sontdevenues cependant leur principale patrie d'adoption ; ce n'est que dans ces montagnes qu'ils sont en assez grand nombre pour former une population dont il faille tenir compte. Après avoir vu les Pyrénées recueillir successivement les débris des peuples gaulois, latins et germaniques, n'est-il pas intéressant de voir une peuplade proscrite dans le continent indien, traverser lentement l'Asie, l'Egypte, la Méditerranée, et n'arrêter sa course vagabonde que dans le grand champ d'asile dont nous écrivons l'histoire ?

Après avoir constaté l'établissement de cette race demeurée entièrement étrangère à tout événement historique, disons un dernier adieu à la tombe le Henri IV.

La France avait perdu le roi béarnais, fondateur le la dynastie des Bourbons. Si les ligueurs méconurent sa bonté, son intelligence administrative, sa aleur éclatante, ses partisans en revanche s'obstinèent à voiler ses vices et ses défauts. Après avoir sousrait la mémoire de Henri à cette double exagération, ue reste-t-il du héros du quinzième siècle ? Un rince très-remarquable par la profondeur des vues, a finesse du jugement ; un grand cœur, dominé par le ésir de rendre son peuple heureux, sans se laisser nfluencer par les idées alors si vivaces de préférences u de haines religieuses ; un habile et courageux caitaine, qui mit toujours sa bravoure personnelle au ervice de sa cause et de celle de la France, qui ne se ouvint jamais du mal qu'on lui avait fait, et qui ne it dans ses ennemis les plus acharnés que des adveraires convaincus, qu'il s'efforça de ramener par la lémence. Mais, si l'on est heureux de proclamer ses

hautes et rares qualités, il est impossible de ne pas regretter une indifférence en matière de religion et de mœurs qui lui fit traiter les questions de foi comme de simples expédients diplomatiques, et les liens légitimes comme des convenances politiques que les plus légers caprices de ses passions pouvaient fouler impunément aux pieds.

Henri IV eut un autre défaut. Pendant que sa perspicacité lui dévoilait les secrets des événements et des cœurs (car ses lettres indiquent la connaissance la plus approfondie des hommes et des choses), une certaine hésitation paralysait l'application des remèdes dont il avait compris la nécessité. Ses résolutions administratives et politiques présentent quelque chose d'indécis qui jure avec la netteté de ses appréciations; il garde presque toujours en réserve quelque terme moyen, quelque concession, qui ne tournent momentanément certaines difficultés que pour en léguer à l'avenir la solution périlleuse. Mais ce fut sa répugnance pour les moyens rigoureux qui causa ces indécisions, et le peuple lui pardonna facilement les conséquences de sa bonté, sans songer que la bonté des rois est quelquefois de la faiblesse, et que cette vertu peut être aussi dangereuse qu'un défaut.

Sous bénéfice de ces réserves, Henri IV reste un des rois les plus remarquables de notre histoire : car sa gloire a pour piédestal la pacification de la France à l'une de ses époques les plus bouleversées, l'inauguration de la prospérité publique fondée sur le bonheur des masses, et le rajeunissement de la dynastie par la substitution de la race vigoureuse des Bourbons à la race impuissante des Valois. Les leçons de l'histoire ne permettent pas de douter que la vitalité des familles

royales s'épuise comme celles des nations, comme celles des individus. Trop heureux le trône qui trouve une main jeune et ferme pour le relever au moment où tout semble travailler à sa chute! Or jamais trône n'avait marché vers sa ruine aussi rapidement et dans des circonstances aussi lamentables que celui des Valois. A quel concours de circonstances le jeune Bourbon dut-il les viriles vertus qui le caractérisent? A sa naissance au sein des montagnes, à cette éducation pastorale toute béarnaise qui fortifia son tempérament, fit naître dans son âme cet amour du peuple, cette camaraderie bourgeoise (1) qui constituèrent sa grandeuret sa force. Cette familiarité vulgaire, cette joyeuseté gasconne, cette santé vigoureuse qu'aucune fatigue ne pouvait lasser, révélaient aux Français une royauté toute nouvelle, bien digne de les séduire et de les passionner. En montant sur le trône du triste Henri III et du taciturne Charle IX, Henri IV resta toujours le *franc luron* des aventures galantes, le hardi soldat d'Arques et d'Ivry, le chasseur infatigable, l'admirateur et l'émule du facétieux Roquelaure.

---

(1) Rien ne nous paraît résumer cette nature de bon compagnon comme la lettre qu'il écrivait à Gabrielle d'Estrées, le 18 décembre 1594 :

« Je vous payerai dune plaisante récompense, lui disait-il; c'est que je menerais à Pequigny une assez bonne bande de violons pour vous réjouir et vostre subject, qui cherira vous extremement. Jay reçu un plaisant tour à léglise; une vielle femme aagée de quatre-vingts ans m'est venu prendre par la tete et m'a baisé; je n'en ay pas ri le premier. Demain vous dépoluerez ma bouche. Le laquais que j'avois envoyé à Paris est venu, je vous envoye la lettre de Guerin; Roquelaure est borgne, ce me mande-t-il. Bonsoir, mes chères et très-chères amours, je baise un milion de fois vos pieds.... »

Grâce aux vertus plus sérieuses qui accompagnèrent ces qualités, la royauté fit la plus heureuse expérience de cette politique de la popularité familière, et la dynastie des Bourbons fonda sa puissance sur l'adoration du peuple ; mais les passions politiques, le fanatisme se laissèrent-ils jamais désarmer par la clémence et la générosité des meilleurs rois? Henri IV périt assassiné, et sa bonté excessive envers les partis politiques léguait à Louis XIII une succession grosse de révoltes et de difficultés.

Si peu de princes ont été aussi violemment attaqués que Henri IV, comme on peut s'en convaincre par la satire du comte Darête, par les sermons et les discours des ligueurs ; il est juste d'ajouter que la mort de pas un souverain ne provoqua une explosion de regrets aussi universelle. Odes, épitaphes françaises, grecques, latines, anglaises, italiennes et espagnoles, discours et sermons en toutes langues, jusqu'à des poëmes gascons (1) furent prodigués sur sa tombe;

(1) La langue gasconne eut même l'honneur de produire une des pièces les plus remarquables, les plus viriles de la littérature du dix-septième siècle : nous voulons parler du poëme de Guilhem Ader intitulé *lou Gentilhome gascoun, et lous heit de guerre deu grand et pouderous hairi gascoun, rey de France et de Navarre.* Comme il n'est pas sans intérêt historique de voir comment le roi béarnais était jugé par un de ses sujets du Fezansaguet, et dans son dialecte paternel, nous donneron quelques fragments de cette pièce remarquable.

Touts aquests grans roumans de qui la plume ourlade
Ei depuch tant de temps de quie nous arribade
Que banten un Hector, un valent Achilles
Soun mes geneis que jou, sabens e bet parlés
Mes s'aquests m'an passat de science e de lengouatge
Iou courri d'aouans ets, e preni l'aouantatge

ucune exagération, aucune trivialité poétique ne lui ut épargnée; et les singularités en ce genre allèrent

---

De so que j'ou dire, dab bertat e rasoun
Que noun houc james un coum con noble gascoun
Gentil-home d'Aounou, de bertut et de race. (Henri IV.)
Nou pas per un trafic, ni per troumpé dué place
Mes heit à forse pics enbet miei deus çombats
Nouirit de forse poudre, e bestit d'aquets draps
Que hilen d'ab martets, batanen à la horgue,
Per ana deus prumes quan lou pistoulet morgue.

Après avoir décrit avec une chaleur très-poétique la fureur 'un jeune taureau, le frémissement du cheval dompté par le avalier, l'exercice de la chasse et les cris des soldats, l'auteur rrive à la description des principales actions de guerre, acontées en manière d'école stratégique, telles que l'assaut, e combat, la fuite, l'embuscade, les bravades des ennemis.

Are sous enemics benguen à bets milles
De grosses regimens, troupes de cabailles
Dabz ué coué de gens, un tas d'arrequebaille
De truands mauhaseis, qu'amen mes la bituaille
D'un arreserigras sus lou praube pages,
Sus lou mestre ballet de quauque boun bourges;
Que l'annon d'un combat, que bataille sagnouse
D'un assaut d'angeirous, suspresse furiouse.

O praube paisan o triste pe-terrous,
Las garies, e pouts, lous gautouses capous.
Nou toundren mes lou sol, ni la mainatjarie
Quets an a miei galit lou qu de le garie
E lous ouéous en glaupats que non soun miei pounnutz
Qu'aquere praube gent quan se besen perduts
Tournejats tout james d'Esglasis e de trucs
Hugen esbalaurits à la merse den mounde,
A la merse d'aquests qu'en bon hé mes de conde,
E de bonne fortune allarmats com est soun,
Cagen entre las mas deu piétadous gascoun.
Tristes e coherits, touts lermes e bourmère,
Tot en arretoursen lou berret à la man,

jusqu'à revêtir la forme pastorale des *Bucoliques* de Virgile, pour lui donner le nom de *grand Pan* de la

---

Preguen lou cabaillé deu millou sen quets an,
En aqueste faisoun. . . . .

Le Gascon, c'est-à-dire Henri IV, se rendant aux prières des paysans, ordonne de purger la terre de larrons et de pillards.

Anem coume d'avant; fanfare la trompete,
Nou lechen deu Gouarre la campaigne soulete
Dits lore brabe labets, huraten lou pais,
Nelejens de lairous passatges, et camis.
Hassan parla de nous, anem braves gendarmes,
Abrigue gens de ben l'ombre de nostes armes.
Hassé balent e just la troupe deu Gascoun,
Que sié tournat coum quau à cade un lou soun
Que pousque lou pages a prépara sa terre
Trafiqua lou marchand en despieit de la guerre. . . .

La description suivante rappelle toute la naïveté d'un tableau flamand:

Coum en un elaus de borde, entre forse capous
Quan lou gaoué daourat, en pè lous esperous,
Entre tant de poulets que grapen à la paille,
E se presen besiasts d'un grand miei pe de haille,
Entre tant de poulois, de guitous, et d'aoucats;
De couloms pe-peluts, de pouts es barbaillats;
Lou paou bolé sus tous, sa coué porte-lues
Lanbrèje per lenelos, gite home, gite lues.

Atau parih sus tous lou cabaille gascoun,
Oundre coum un soureil toute sa garnisoun,
E lou jour resolut an de courre la bague
A quoi lou cabaillé que mes richamens brague
En armes, en chibaous, en sous beris bestits.

Barc lou co de touts, troumpete, arrebuquets
Sacaboutes, claris hlautes, e cournets,

nce. Malgré les maladresses de ces rimeurs auda-
ıx, les exagérations de leur langage n'étaient pas

Aquiou na que soulas, boun-temps, rejouissanse
Que quade un lous pes ahile au de la danse
Touts curren en taou bal, en troupe mignionets.
Arribon alugats, causse-isi, e flouquets,
Empesats e musquets, tous besiats, e jouguines.
Dab las meres que soun tout joi e guillamines.
S'aouets bits à la prime en amou lous ausets
D'aquests jouens amourous lou bresill entenets.
Mille mots arrisens, e mille amourousies,
Mille jors baisades, mille autes courtousies.

Entemoué lou bal e de gentiou faisoun
Pren sa bero à la man, lesquericat Gascoun
Coum besets gaujousets labach en la ribere
Trepa lous angerets en la sasoun prumere,
Guimba, sautugueja, atau hé l'esmerit,
Lou pé souple coum bo dresse de lesperit.
Qu'autat coum l'arrubec meillengue e cardinege
Tan e mes de sous pes aqueste ne maneje

Doubles passatges bach, passatges reliouatz.
De bet port e faisoun, hauts ei cabrioulats.
Nou ya co de mignoun que de gelou nou s'arde,
Quan be ta plan dansa coum aquo la gaillarde;

Ataou de reng à reng, se prenen entre ets;
A la courrente é bolte, aus branles, remelets
Danses oun tout se bau, e aun las amourouses,
Senten lou houec cubert de las armes gelouses.
Oun larc deu petit diou, cap, hers, lires, e treits,
Ne tire mile cops mes que noun à de heits.
Que manté un bengut liure en aquere danse,
S'en tourné coherit, e surpres d'amistanse.
De la que d'un coup-doueil, e d'un mouillat poutoun
Là heit béouéta dous l'amourouse pousoun.

Aquere danse donc, aquere douce neit
Lous à tirat deu cap la mémorie deu leit.

moins l'écho d'une douleur profonde, générale justement méritée.

Si nère que d'un pout, lou quicquiric aouanse,
Per dessus l'arruben que lous toque la danse,
L'oueil alugat d'amou nous soubenguere pas,
De barra lou perpet en aquet dous soulas.

SEIZIÈME PARTIE

TRAITÉ DES PYRÉNÉES

CHAPITRE PREMIER

RÉUNION DÉFINITIVE DU BÉARN A LA FRANCE

:t du connétable de Montmorency. — Querelles locales dans le toussillon et dans la Catalogne. — Projets de mariage entre ,ouis XIII et Anne d'Autriche. — Traité d'alliance entre la 'rance et l'Espagne. — Réclamation des évêques de Béarn. — ımbition des Grammont. — Guerres de personnalités entre les ;rammont et le gouverneur La Force. — Mariage d'Anne d'Autriche et de Louis XIII, de l'Infant et d'Elisabeth. — Echange les deux princesses à Béhobie. — Troubles dans le Languedoc. - Corsaires et francs seigneurs. — Broutet d'Agde et Corbeiran le Guran. — Rétablissement complet du catholicisme dans le Béarn par l'arrêt *de main-levée*. — Résistance des religionıaires. — Assemblée d'Orthez. — La Force veut ménager les leux partis. — Louis XIII se dirige vers le Béarn. — Ses .roupes traversent la Garonne. — Le parlement de Béarn se soumet et enregistre. — Louis XIII entre à Pau. — Il change le gouverneur de Navarreins. — Première messe célébrée à Pau. — Suppression de la constitution du Béarn. — Création du parlement de Navarre. — Nécessité de la réunion complète du Béarn à la France. — Soulèvement des calvinistes, leur réunion à la Rochelle. — Lescun président de cette assemblée. — Il entre dans le Béarn avec des forces considérables. — Il échoue contre Navarreins. — La Force suspect et destitué. — Il s'unit un peu timidement avec les religionnaires. — Arrestation et exécution de Lescun. — Rohan réveille la guerre civile dans le

Languedoc. — Mort de Philippe III. — Louis XIII parcourt le haut Languedoc. — Rohan prisonnier et mis en liberté. — Il reprend les armes. — Siége du Mas d'Azil. — Bataille de Fresquel. — Le pays de Foix au pouvoir des calvinistes. — Alliance de Rohan avec le roi d'Espagne.

Le Languedoc, où la guerre civile avait précédemment acquis un si funeste acharnement, ne pouvait manquer de se mettre en armes sous la minorité d'un enfant et sous la régence d'une femme; l'Espagne, toujours disposée à lui prêter son appui, l'encourageait dans ses tentatives.

Le gouverneur du duc de Ventadour voulut les prévenir; et, pendant que le duc de La Force faisait reconnaître la régente dans la Gascogne et le Béarn, il mit ses places fortes en état de défense et réunit les états à Pézenas, afin de rendre de solennels honneurs funèbres à la mémoire du feu roi et de faire jurer fidélité à Louis XIII.

Le vieux connétable de Montmorency voulut exercer sa part d'influence personnelle pour maintenir la paix dans le gouvernement, où sa longue administration semblait faire revivre l'autorité héréditaire des comtes de Toulouse; il convoqua les états à Pézenas, sous la *présidence* de l'archevêque de Narbonne: c'était la dernière prérogative de la primatie des Gaules. Mais la mort le frappa pendant ce dernier exercice de son immense pouvoir, à l'âge de quatre-vingts ans. Il administrait le Languedoc depuis cinquante ans et avait occupé les plus hautes dignités de l'Etat, malgré une ignorance si profonde qu'il ne savait pas même signer son nom. Dès qu'il sentit sa fin approcher, il se fit revêtir de l'habit de capucin, et ordonna

qu'on l'ensevelît dans l'église de Notre-Dame de Grau, près d'Agde, qu'il avait fondée dans ce but.

Il était à craindre que la mort d'un homme respecté depuis un demi-siècle n'encourageât les mécontents; toutefois, grâce aux précautions prises par Ventadour et par le jeune Montmorency, la paix continua de régner dans le haut Languedoc. Les religionnaires n'agitèrent que l'Albigeois, le Gévaudan et les Cévennes (1611).

Pendant que le duc de Ventadour avait les yeux fixés sur le Roussillon, cette province espagnole fut mise en émoi par une querelle étrange, qui, malgré son peu d'importance au point de vue de l'histoire générale, n'en est pas moins un exemple frappant des mœurs inquiètes de cette époque turbulente, et de l'organisation de l'anarchie qui devait se prolonger plus particulièrement dans les Pyrénées.

Nous avons vu, dans le douzième siècle, les seigneurs et les rois favoriser la défense des communes et leur accorder notamment le droit de main armée, afin qu'elles pussent résister aux brigandages de la basse noblesse et des gens de guerre. La coutume de Perpignan permettait à tout bourgeois atteint de quelque injure de porter sa plainte aux officiers municipaux, qui devaient sommer l'offenseur de réparer le dommage; s'il refusait, le viguier, le bailli et les consuls faisaient déployer l'étendard de la *main armée;* la milice se mettait en campagne sous les ordres du premier consul et allait attaquer la maison du coupable. Mais le droit d'attaquer emportait le droit de se défendre. Cette guerre individuelle avait donc les même lois et les mêmes conséquences que les guerres nationales et les duels. Le plus fort s'assurait les

avantages de l'impunité : tant pis pour les blessés et pour les morts !

Une séchresse désastreuse, s'étant mêlée à la famine et à la peste qui ravageaient le Languedoc, avait occasionné quelques agitations dans cette province : les *flagellants*, réveillés par ce fléau, s'étaient organisés sur plusieurs points ; ils parcouraient les villes et les campagnes, poussaient leurs excursions processionnelles dans le Roussillon (13 mai 1609) et jusque dans les églises de Perpignan. Toutefois, malgré l'aversion des Roussillonnais pour les Languedociens, ces invasions pacifiques ne provoquèrent pas de prise d'armes. Mais, en 1612, la sécheresse ayant renouvelé ses ravages, les Perpignanais voulurent posséder dans leurs murs les reliques de ce saint Visigoth, nommé Jaldrik, dont nous avons déjà fait connaître les prodiges climatériques, et que les religieux de Saint-Martin de Camigou conservaient soigneusement dans leur monastère. Aussitôt un syndic de Perpignan se transporte à l'abbaye, obtient la cession de quelques ossements, et fait procéder à leur translation; mais, arrivé à Villefranche, les moines qui l'accompagnent sont arrêtés par les habitants de cette ville, qui prétendaient avoir leur part de pluies bienfaisantes et de chaleurs favorables, et la châsse et son escorte sont mises en lieu de sûreté. A cette nouvelle, les Perpignanais, furieux, font déployer l'étendard de la main armée, et le 21 janvier l'infanterie, composée de tous les corps de métiers, marche contre la ville rebelle avec une pièce de canon et la cavalerie des chevaliers de Saint-Georges... Arrivée à Sirac, cette petite armée ravage les vignobles des habitants de Villefranche et tire cinq coups de canon contre les

murailles. Les Villefranchais, battus dans une première sortie, mettent bas les armes ; ils restituent les reliques, et les vainqueurs rentrent à Perpignan, fiers comme les Romains chargés des dépouilles des Samnites (1er février 1613) (1).

Ce trait de dévotion n'était pas une exception dans les mœurs du temps : on écrirait une histoire volumineuse avec les seuls incidents de miracles, de pèlerinages et de cérémonies extra-liturgiques qui remplissaient l'existence des provinces espagnoles. On avait déjà vu en 1608 la ville de Barcelone prête à faire une révolution pour une question de ce genre. Le conseil royal avait cité les inquisiteurs devant le *banc du roi ;* et ces orgueilleux magistrats, qui ne reconnaissaient pas d'autorité supérieure à la leur, avaient refusé de répondre à la sommation. Le conseil voulut leur donner la preuve de son autorité, et les expulsa de la Catalogne ; mais, quand on essaya d'exécuter la sentence, les inquisiteurs fermèrent les portes de leur établissement et y placèrent, pour sentinelle inviolable, un christ d'ivoire étendu sur un coussin de velours noir. *A ce fait audacieux*, l'indignation publique est près de faire courir aux armes. Exposer le christ *sans luminaire*, l'abandonner au milieu de l'obscurité !... Le conseil de la ville se réunit et ordonne aux inquisiteurs d'allumer des cierges, et aux clercs de la cathédrale de chanter les litanies ; mais les inquisiteurs s'y refusent. Alors les députés, redoutant une révolte, font révoquer l'édit d'exil, à condition que les inquisiteurs rentreront le christ dans leur chapelle.

Cependant la querelle ne tarda pas à se ranimer en

(1) Xaupi, *Recherches hist.* Manuscrits de J. Gros.

1611. Le viguier ayant fait désarmer le cocher d'un inquisiteur, le Saint-Office s'empara de quelques officiers du viguier. Le conseil royal, prenant le parti du viguier, se saisit de plusieurs inquisiteurs ; le Saint-Office lança un décret de censure et d'excommunication ; le conseil lui répondit par un décret de bannissement. Il fallut que la députation et le roi s'interposassent de nouveau pour calmer les esprits et arranger le différend (1).

Sur d'autres points, des questions d'intérêt local, des querelles de pâturages passionnaient les populations tout autant que les cérémonies de dévotion ou les luttes des catholiques et des calvinistes. Les pâturages des Aldules étaient toujours l'occasion de disputes et de combats acharnés entre les Basques des deux versants. Henri IV avait énergiquement soutenu toute sa vie les intérêts des bas Navarrais. A sa mort, les Espagnols s'empressèrent d'envahir la vallée de Baygorre et d'y brûler les bordes et les métairies. Les Baygorrais se plaignirent au duc de Caumont La Force; mais les intérêts de la royauté de France ne permettaient guère à ce dernier de s'occuper de cette question particulière. Les Basques, se voyant négligés, prirent en main la défense de leurs montagnes, et ils saisirent le bétail des Espagnols. Ceux-ci emprisonnèrent, par représailles, deux Basques qui revenaient de Pampelune. Le vicomte Déchaux réunit quelques monta-

(1) Feliu, t. III, p. 230 à 232. Le midi de la France prenait bien sa part de cette exaltation religieuse : en 1609, la ville de Huesca, ayant réclamé et obtenu la restitution d'une partie des reliques de S. Orens d'Aude, la châsse fut transportée à travers la Gascogne et le Bigorre, et reçut dans toutes les localités les honneurs les plus solennels.

gnards, et atteignit un groupe de paysans du val Derro, commandé par l'alcade ; il l'attaqua, le mit en déroute et retint une douzaine de prisonniers. Les combats, l'enlèvement du bétail et l'incendie des cabanes, se poursuivirent des deux côtés jusqu'en 1612, époque où le projet de mariage de Louis XIII avec l'Infante amena les deux états à proposer un accommodement; il fut convenu qu'en attendant la fixation définitive des frontières, les habitants de Baygorry ensemenceraient les terres de l'Aldule, sauf aux Espagnols à retirer les récoltes, si le sol était reconnu plus tard leur appartenir (25 décembre 1611). On comprendra facilement que cette transaction singulière laissa la question des Aldules tout aussi incertaine que par le passé et continua d'entretenir les déprédations et les actes de violence (1).

De ces traits de mœurs et de ces intérêts de localités passons à des questions plus générales. Nous avons fréquemment constaté la tendance de la France et de l'Espagne à s'unir ou s'envahir réciproquement depuis le mariage de Blanche de Castille. L'état de guerre survenu entre les deux royaumes pendant les troubles de la Ligue n'avait été qu'une conséquence de cette politique d'influence ou d'absorption, et nous avons vu que Philippe II avait projeté de marier sa fille avec le duc de Guise, si les ligueurs de Paris l'élevaient sur le trône.

Dès que la fortune eut consacré les droits des Bourbons, Philippe III sentit le besoin de ressaisir, à l'aide de quelque mariage, l'influence compromise par ses longs démêlés avec Henri IV ; la minorité de

(1) *Mémoires de La Force*, t. II, p. 6 à 37.

Louis XIII secondait puissamment ses projets : des négociations furent entamées pour marier le jeune roi avec Anne d'Autriche et l'infant Philippe avec Elisabeth de France. Après d'assez longs efforts diplomatiques, cette double alliance fut enfin arrêtée ; le duc de Mayenne se rendit à Madrid pour demander officiellement la main d'Anne d'Autriche, le duc de Pastrane vint à Paris offrir celle de l'infant Philippe à la princesse Elisabeth (1612). Ainsi les anciennes races pyrénéennes rattachées à la Péninsule par l'Aragon, le Roussillon et la Catalogne, à la France par le Languedoc et le Comminges, menaçaient de disparaître comme frontières politiques de ces deux grands états ; Paris et Madrid se donnaient la main et formaient une alliance catholique, dirigée contre les principautés protestantes du Nord et contre les religionnaires de France. Cet acte de la plus haute gravité inaugurait l'ère de la réaction contre la politique tolérante de Henri IV ; le règne de Louis XIII devait en être l'énergique développement.

Les parties contractantes n'oublièrent pas de prendre les précautions nécessitées par les circonstances : en faisant monter Anne d'Autriche sur le trône de France, les Castillans garantirent leur indépendance contre les éventualités de l'avenir en insérant dans le traité de paix que « la christianissima reyna de Francia dona Ana y sus hijos y descendientes del matrimonio con el christianissino Luis XIII, no puedan suceder en los regnos de Espana y adjacentes, sino en los casos que dispone esta ley (1).

Quand l'Espagne eut pris ses précautions contre

(1) Feliu, t. III, p. 232.

toute réunion à la France, les deux dynasties en prirent d'analogues dans leurs contrat particulier : ainsi Philippe III et Louis XIII s'engagèrent à se prêter un mutuel secours en cas de guerre étrangère ou de révoltes intérieures. L'Espagne aurait voulu que l'alliance eût un caractère offensif ; mais la France, qui ne désirait pas attaquer l'Allemagne protestante, refusa de lui donner cette portée. La réserve était prudente : la réaction anticalviniste devait soulever assez de périls intérieurs pour que la cour de Paris eût besoin de consacrer toutes ses forces à les combattre. Les grandes ambitions des Condé, des Bouillon et des Rohan agitaient déjà la cour de France pour de simples questions de régence et d'influence de palais, leurs partisans prenaient les armes dans toutes les provinces ; quelles proportions ne devait pas acquérir la guerre civile lorsque les inquiétudes religieuses et les haines calvinistes, il faut bien le reconnaître aussi, le mépris des réclamations les plus sérieuses, s'ajouteraient aux passions personnelles (1) !

(1) Quand le prince de Condé prit les armes, les états généraux de 1614 avaient été clos sans qu'on ait résolu les graves questions suivantes : 1° l'abolition de la vénalité des charges, demandée par les trois ordres ; 2° la réception du Concile de Trente, demandée par le clergé et la noblesse, repoussée par le tiers ; 3° la condamnation de la doctrine des Jésuites sur le régicide et des recherches plus complètes sur les auteurs et complices de la mort de Henri IV, proposition émanée du tiers et repoussée par la noblesse et le clergé ; 4° la réclamation contre le projet de marier le roi avec l'infante d'Espagne, formulée par le tiers, repoussée par la noblesse et le clergé, qui reconnaissaient au contraire les nécessités de cette alliance ; 5° l'établissement d'une chambre pour la recherche des finances, sollicitée par tous

En attendant la grande prise d'armes, on s'y préparait par de petites intrigues, dans lesquelles se révélait l'antagonisme des deux religions.

Dans le Béarn, les évêques, le sénéchal Sainte-Colombe et tous les catholiques intriguaient auprès de la reine, afin d'empêcher la nomination de M. de Cazaux comme premier président de Pau, d'obtenir la restitution de tous les biens ecclésiastiques, et d'assurer aux évêques l'entrée au conseil et la préséance aux états. Cependant le duc de La Force, qui avait reçu déjà la promesse que M. de Cazaux serait nommé, parvint à faire rejeter ces réclamations.

La querelle des deux partis religieux n'en devint que plus vive : catholiques et religionnaires s'occupèrent de méditer leur extermination réciproque. La Force fit en vain tous ses efforts pour calmer les esprits; les catholiques ne pouvaient consentir à avoir un religionnaire pour gouverneur, et ils résolurent de le renverser. Sainte-Colombe étant mort, le comte de Grammont voulut obtenir sa charge, afin de tenir l'autorité du duc de La Force en échec. Ce dernier, fidèle à sa devise : FERME CAUMONT, se mit en garde contre cette intrigue, et pria la reine de ne pas revêtir son ennemi personnel d'une aussi grande autorité dans son propre gouvernement ; mais l'influence colossale de Grammont dans le Béarn rendait un refus très-difficile. Marie de Médicis essaya de transiger, et chargea Roquelaure de rétablir la paix

---

les ordres; 6° la réforme du conseil du roi, demandée par les évêques; enfin l'*affermissement* du catholicisme en Béarn, combattue par les protestants en dehors des états. (*Documents inedits sur l'Hist. de France.*)

entre les deux adversaires ; La Force s'y refuse. On espère pouvoir trancher la difficulté en donnant le sénéchalat au jeune fils de Grammont ; La Force fait aussitôt demander la survivance de son commandement pour son fils, comme Montmorency l'avait obtenue dans le Languedoc pour le sien ; et la reine répond favorablement aux deux suppliques. Vaines tentatives d'accommodement ! Après avoir plusieurs fois provoqué La Force en duel, Grammont prend un parti décisif : il s'opp
pse à la vérification des lettres de survivance du marquis.

Cette guerre de personnalités devint si grave, que le Béarn et presque toute la Gascogne furent partagés en deux camps. Les Bénac et les Miossens se liguent avec Grammont et soulèvent l'Armagnac, la Chalosse, le Bigorre, le Comminges, et se trouvent bientôt à la tête de 6,000 fantassins, de 600 chevaux, et prêts à envahir le Béarn pour en expulser un lieutenant de roi calviniste. Le parlement de Navarre, dévoué aux religionnaires et à La Force, leur fit déclarer qu'ils seraient considérés comme traîtres aux lois de l'Etat s'ils osaient introduire des troupes étrangères dans le Béarn. Ils crurent éviter les conséquences de cette menace en assiégeant Pau avec leurs troupes personnelles ; mais La Force les mit facilement en déroute. La haine de ces hommes orgueilleux n'en fut que plus animée : les provocations continuèrent ; les cartels furent échangés ; Bénac et le sieur de Sariac, décrétés de prise de corps, passèrent quelques jours en prison, et la reine finit par appeler tous les compétiteurs à la cour (1613).

Les ennemis de La Force finirent cependaut par triompher. A sa rentrée dans le Béarn, ce dernier

apprend que Grammont a été chargé de l'expulser. Aussitôt il réunit les états qui s'opposent à son remplacement, et La Force se met en mesure de résister aux troupes que Grammont mettait en campagne. Bientôt on apprend qu'un capitaine grammontais est campé à Sordes et le sieur Peyrelage à Hastingues. La Force conduit ses milices contre eux avec six pièces d'artillerie, et les ennemis sont dispersés.

A la nouvelle de ces événements, la régente ne garde plus de mesure : elle charge Caumartin, conseiller d'Etat, d'aller chasser La Force et tous les membres des états qui oseront prendre sa défense. Caumartin se rend à Orthez, pour mettre à exécution les ordres dont il est chargé ; mais La Force vient à sa rencontre, le ramène à Pau avec tous les honneurs dus à son caractère officiel, et Caumartin, ébloui par les politesses affectées de La Force, impressionné peut-être par l'autorité presque indépendante du lieutenant de Béarn, rentre à Bordeaux sans oser remplir sa mission (1).

Ces tristes pressentiments de guerre civile, répétés sur tous les points de la France, ne faisaient que rendre plus nécessaire l'union des deux cours catholiques, et ce fut au moment où Condé levait ouvertement l'étendard de la révolte, que Marie de Médicis et le jeune Louis XIII se mirent en voyage pour venir attendre l'infante Anne d'Autriche à Bordeaux et remettre Elisabeth aux ambassadeurs espagnols. Pendant que Philippe III conduisait sa fille vers la frontière et s'arrêtait à Fontarabie, Elisabeth, confiée au duc de Guise et au maréchal de Brissac, arrivait à

(1) *Mémoires de la Force*, t. II, p. 25 à 100.

Bayonne le 1er novembre 1615; elle fondait un couvent de capucins dans un local fourni par la ville, et se rendait le 7 à Saint-Jean-de-Luz. L'île des Faisans, située au milieu de la Bidassoa, entre Irun et Andaye, avait été disposée pour opérer l'échange solennel des deux princesses (1). Lorsque le canon eut annoncé le moment décisif, Anne et Elisabeth entrèrent simultanément dans l'île neutre ; le duc de Luynes, favori de Louis XIII, offrit à l'infante les lettres du roi et de la reine mère, et la remise des deux princesses s'opéra avec les plus méticuleuses formalités d'étiquette, afin que les deux nations, représentées par leurs ministres, ne parussent rien abdiquer de leur égalité parfaite. Le 11 novembre, Anne d'Autriche fit son entrée à Bayonne à la clarté des torches, et elle se dirigea le lendemain vers Bordeaux, où la cour de France s'était fixée, tandis qu'Elisabeth atteignait Burgos, où l'attendait son beau-père Philippe III. Il n'est pas inutile d'ajouter que le fier monarque castillan, après avoir quitté sa fille à Fontarabie, s'était hâté de revenir à Burgos, afin de recevoir sa belle-fille dans une ville aussi éloignée de la frontière que l'était celle où Louis XIII recevait sa fiancée.

La diplomatie avait accompli sa mission, l'Eglise allait commencer la sienne; mais, au moment où le cardinal de Sourdis se préparait à bénir les deux époux dans la cathédrale de Bordeaux, un événement des plus étranges l'empêcha de remplir son ministère : le parlement de Guienne le décréta de prise de corps. Ce belliqueux homme d'église était accusé d'avoir voulu enlever de son cachot le prisonnier Hautcastel,

---

(1) *Compendio historial de Guypuzcoa*, p. 277 à 291.

condamné à la peine de mort; il avait attaqué la prison à main armée, tué le geôlier, et soustrait ainsi son ami aux conséquences de l'arrêt des magistrats. Le parlement, justement irrité, obtint de la cour l'autorisation de venger la justice méconnue; le cardinal, vigoureusement poursuivi, fut obligé de prendre la fuite, et l'évêque de Saintes, son suffragant, donna la bénédiction nuptiale (1).

La puissance des calvinistes était trop considérable pour que l'alliance des cours de France et d'Espagne étouffât leurs dispositions à l'indépendance; loin d'arrêter la guerre civile, le mariage de Louis XIII en hâta l'explosion: les états de Languedoc, réunis a Pézenas pour féliciter le jeune roi sur son union, furent brusquement troublés par la nouvelle de la prise d'armes des mécontents et des religionnaires. Aussitôt le duc de Montmorency, successeur du connétable, demande des forces pour leur résister; il rappelle près de lui le duc de Ventadour, alors à Baniouls; mais les rigueurs de l'hiver arrêtent la marche de ce dernier, et les états se séparent après avoir offert au roi 875,000 livres pour la ferme des gabelles, dont ils voulaient se charger à l'avenir (2).

(1) Vassor., *Histoire de Louis XIII*, t. I, p. 1611-1615.

(2) Sur tous les points, les partis prennent les armes et se livrent mille combats; le colloque mixte de Montauban, voulant essayer de mettre des bornes à la guerre civile, déclara « qu'il estoit inhibé et deffendu à toutes personnes, de quelle qualité et condition qu'elles soient, de faire aucunes courses, ravages, captures de personnes, entreprises sur villes et forteresses, et ne commettre aucun acte d'hostilité, à peyne de vie, et d'estre punis comme rebelles et perturbateurs du repos public, et à cest effect estre livrés ès mains de la justice pour estre punis selon l'exigence des cas, et

La guerre civile, d'abord indécise, acquit une direction régulière sous le commandement de Châtillon; cependant elle se cantonna dans le bas Languedoc, et Montmorency parvint à y disperser les religionnaires, qui se réfugièrent dans la Savoie.

Malgré le dévouement des catholiques à Louis XIII, la nationalité languedocienne ne renouvela pas moins ses efforts légaux pour faire acte d'autonomie et résister aux prétentions grandissantes de la France. Les états de Béziers, ouverts le 29 novembre 1616, combattirent la réunion de la cour des aides et de la chambre des comptes, repoussèrent une augmentation d'impôt sur le sel, et encouragèrent par une gratification de mille livres l'avocat de Béziers Jacques Cassan, auteur du *Discours sur l'antiquité de l'excellence du Languedoc.*

La guerre civile avait laissé dans la province de désastreuses conséquences. Le capitaine Broutet s'était retranché comme un pirate dans le fort de Brescou, à l'embouchure de l'Hérault, et rançonnait les voyageurs et les vaisseaux marchands. Les états de Béziers demandèrent son expulsion. Montmorency se mit en mesure de les satisfaire, et il fut obligé de faire le siége de Brescou; mais la femme de Broutet le soutint énergiquement, pendant que son mari pillait la contrée et menaçait la citadelle d'Agde. Tous les

---

que la présente ordonnance sera leue et publiée en chaque ville du colloque; et affin qu'elle ayt plus de valeur M. le duc de Rohan sera prié de la vouloir autoriser et faire garder et observer, ce qu'il a promis de faire en présence des depputez commis par la compagnie... Montauban 9 décembre 1615. » (Archives de l'empire, pièces relatives à la conférence de Loudun).

efforts du duc gouverneur échouèrent contre ces redoutables pirates, et l'on dut demander l'année suivante aux états de Béziers la somme de 200,000 livres pour acheter l'évacuation de Brescou, et remettre le fort au marquis de Portes, gouverneur d'Agde.

Etrange époque où le banditisme était organisé sur une si grande échelle, que le gouvernement était réduit à traiter avec ses chefs! Ce ne fut pas la seule occasion où Louis XIII fut obligé de désarmer par les bienfaits ou à prix d'or ces grands seigneurs de l'anarchie. Les châteaux inexpugnables dont les ruines se dressent encore sur les pointes les plus aiguës des Pyrénées, renouvelèrent plus d'une fois l'affaire de Brescou. Un certain Corbeiran de Guran, dernier type de ces *francs seigneurs* auxquels Richelieu devait faire une si rude guerre, vivait dans son castel de la vallée de Luchon comme un chef de bande dans les rochers des Abruzzes ; il rançonnait les paysans, faisait fouetter les femmes surprises dans ses forêts, suspendre les bûcherons et les chasseurs aux arbres de ses garennes... Poursuivi et condamné à mort par le parlement de Toulouse, l'orgueilleux montagnard brava longtemps les arrêts des magistrats dans ses montagnes inaccessibles à la maréchaussée : l'âge seul lui fit mettre bas les armes ; mais il ne se rendit qu'après avoir obtenu des conditions avantageuses. Louis XIII, serré de près par des ennemis intérieurs plus redoutables, les Châtillon, les Rohan, les Condé, voulut gagner un partisan de plus dans ces contrées : il fit grâce au coupable, et Corbeiran poussa jusqu'à un âge très-avancé une carrière dégagée de remords et d'inquiétude.

Le Béarn, moins agité que le Languedoc, n'était pas

cependant à l'abri de toute alerte. Le 28 mars 1616, pendant la fameuse assemblée de Loudun, les places d'Acre et de Tartas furent attaquées et en partie détruites par les soldats de Grammont et de Poyanne, qui se disposèrent à pénétrer de là dans la principauté, au mépris de la suspension d'armes. Comme ces deux chefs se montraient sourds aux observations qu'on leur faisait à cet égard, le duc de Rohan se mit en mesure de les attaquer à la tête de cinq cents chevaux, pendant que les états de Béarn protestaient auprès de l'assemblée de Loudun contre ces actes de violence et réclamaient des indemnités pour les ravages causés dans les deux villes.

Le Béarn, toujours à la tête du mouvement calviniste, ne cessait d'ailleurs d'envoyer des représentants à toutes les réunions mixtes ou protestantes, et prenait une part active aux réclamations politiques et sociales qui préparaient les voies aux projets de 89. Mais son attitude avait cela de particulier que, tout en adhérant aux propositions libérales des assemblées, il faisait toujours des réserves énergiques en faveur de son indépendance et de la conservation de ses lois et de ses fors particuliers. A l'assemblée de Loudun, ses représentants, Duprat et Lescun, jouèrent un rôle considérable, à tel point que le second fut élu président de l'assemblée; ils votèrent en faveur de la *réunion des Églises*, et se transportèrent ensuite à la Rochelle (5 mars 1616), ou ils réclamèrent incessamment pour le Béarn le droit d'envoyer des députés aux assemblées des protestants, *sans qu'on en tirât pour conséquence qu'il dût être réuni au royaume et perdre ses lois particulières, dont la conservation*

sa cause est perdue dans l'acte de son accession à la France (1).

Chose digne de remarque! pendant que le tiers-état et la noblesse [illegible] faisaient de si énergiques

---

1. Le Béarn avait complétement gain de cause sur ses réserves. Ainsi, à la conférence de Loudun, le prince de Condé et quelques autres seigneurs demandèrent entre autres garanties aux députés du roi : — Article 7. Que M. de La Force fût maintenu en sa charge de gouverneur et lieutenant général du roi au royaume de Navarre et souveraineté de Béarn, et M. de La Force son fils et ses autres enfans en charges, dignités, offices et pensions. — Art. 8. Que M. de Fontenailles seroit maintenu en sa charge de gouverneur seneschal d'Armagnac, et que les poursuites faites contre lui par le parlement de Toulouse seroient esteintes, cassées et annulées. — Article 9. Qu'il plût à Sa Majesté confirmer à M. de Favas le gouvernement du duché d'Albret, dont jouissoit de Favas son père... — Article 12. Que toutes les villes et communautés de la religion seroient maintenues en tous leurs privilèges, immunités, franchises, prérogatives ; et si aucunes d'elles, à l'occasion des présents mouvements, en avoient été privées, elles y seroient restablies et reintegrées. — Article 14. Que le siége de la seneschaussée de Lectoure ne seroit pas translaté à Aix (peut-être Dax). — Article 16. Qu'il seroit enjoint à toutes les cours souveraines et subalternes d'admettre indifferement ceux de la religion en tous états, dignités, offices et charges publiques, conformement à l'article 27 de l'edict. — Article 19. Que l'exercice de la religion seroit retabli partout où il existoit avant ces derniers mouvements. — Article 27. Que le sieur baron de La Harye, seroit establi en la jouissance de la ville basse de Tartas, suivant les provisions qu'il avoit de Sa Majesté. — Le roi était enfin prié, dans quelques articles supplémentaires du 16 mars 1616, « d'ordonner à MM. du parlement de Toulouse de mettre hors du registre l'arrest par lequel ils avoient faict bruler la déclaration de M. de Candale sur son changement de religion, at-

efforts pour établir la liberté de conscience et même la liberté politique, cette même noblesse n'oubliait pas ses intérêts féodaux et ne perdait pas une occasion de rétablir l'ancienne autorité féodale héréditaire, fortement ébranlée par les développements de l'autorité royale. Nous avons vu les états de Languedoc réclamer la survivance du duc de Montmorency en faveur de son fils; voilà que les assemblées protestantes de Loudun et de la Rochelle veulent assurer le même avantage aux Fabas, aux La Force, aux Fonterailles, gouverneurs de l'Albret, du Béarn et de l'Armagnac. Fidèles à cette politique de la haute noblesse, les Montmorency ne négligeaient aucun moyen de consolider leur gouvernement héréditaire dans le Languedoc, qui se plaisait à voir en eux les successeurs de ses anciens comtes héréditaires; la duchesse parcourut la province en 1619, accueillie comme une souveraine, et fit des entrées triomphales à Béziers, à Narbonne, à Carcassonne, à Castelnaudary. Toulouse l'accueillit plus solennellement encore: les fêtes que le parlement et les capitouls lui offrirent rappelèrent

tendu que cest arrest violoit la liberté de conscience, accordée à ceux de la dicte religion, et attaquoit l'honneur du sieur de Candale; — que ceux de la religion habitant le Languedoc seroient déchargés de l'imposition faicte, nonobstant leurs oppositions, par les derniers estats du dict pays, ou que leur qualité leur seroit laissée pour estre employée à munir les villes des dicts de la religion. »

L'assemblée de la Rochelle à son tour déclara qu'elle trouvait bon « d'insister pour oster de la response concernant le Bearn les mots qui préjudicieroient à ce pays; à ce qu'il ne fut rien invoqué en l'estat de la dicte souveraineté, soit en ce qui concernoit les finances. (*Documents inédits de l'hist. de France, conférence de Loudun.*)

les horribles spectacles que les populations espagnoles aimaient à donner à leur roi. La duchesse fut obligée d'assister à l'exécution de l'hérétique Vanini, brûlé vif sur la place de Saint-Etienne (1619). Trait digne, à tous égards, de cette capitale des anciens ligueurs, qui avaient été près de se donner à l'Espagne en haine d'Henri IV le calviniste (1).

C'était d'ailleurs la grande époque des procès rapides et des exécutions sanglantes. Il suffit dans le Roussillon du témoignage d'un enfant pour faire arrêter plus de deux cents femmes comme coupables de relations avec le diable, et les faire pendre sur la place de Perpignan (1618) (2).

Mais lorsque les corps judiciaires remplaçaient le règne d'une féodalité belliqueuse et barbare, n'était-il pas naturel que les jugements et les supplices remplaçassent les combats? Les mœurs violentes du moyen âge ne pouvaient être brusquement métamorphosées; si les formes, les institutions politiques des douzième

(1) Vanini, médecin originaire du royaume de Naples, s'était fixé à Toulouse en 1617, après avoir parcouru l'Europe pour compléter ses connaissances médicales, philosophiques et théologiques. Vanini n'était ni hérétique ni chef de secte; il appartenait à la classe de *libres penseurs* dont nous avons signalé l'existence dès le treizième siècle. Homme très-instruit pour son époque, il obtint l'estime du premier président lui-même, qui lui confia l'éducation de ses enfants. Les inquisiteurs de Toulouse ne tardèrent pas à découvrir, dans son enseignement, des tendances hostiles aux doctrines de l'Eglise romaine; il fut arrêté, poursuivi, et condamné à avoir la langue arrachée et à être brûlé vif: double supplice qu'il supporta avec le courage des convictions profondes.

(2) Henri, t. II, p. 297.

et quatorzième siècles avaient été considérablement modifiées du quinzième au dix-septième siècle, les caractères conservaient encore quelque chose de féodal et de sanguinaire : aussi l'orgueil et la vengeance montraient-ils l'oreille sous les dehors graves et solennels de plus d'un arrêt de parlement.

Pendant que les événements de Languedoc pâlissaient et se bornaient à quelques discussions législatives, à quelques procès religieux, ils reprenaient dans le Béarn toute l'importance, toute l'ardeur des vieilles questions d'indépendance.

Louis XIII, ou plutôt son favori de Luynes, et la reine Anne d'Autriche allaient justifier les craintes des protestants: car ils avaient résolu de détruire violemment le ferment continu de discordes que l'édit de Nantes cachait sous le principe philosophique d'une tolérance alors incomprise (1). L'organisation d'une république protestante dans un état catholique, brisait en France l'unité compacte que l'Espagne avait atteinte et vers laquelle tous les grands états s'efforçaient de marcher. Le premier pas à faire vers l'homogénéité du territoire était de détruire les priviléges que le Béarn opposait aux prétentions de la France, et de renverser le point d'appui que son indépendance offrait aux réformés.

---

(1) Tristes mais inévitables conséquences des passions violentes du temps !... L'Angleterre et l'Allemagne protestantes traitaient les catholiques aussi brutalement que l'Espagne traitait les huguenots. La persécution était inhérente alors à toute idée d'unité. La France n'eut pas le pouvoir de résister au torrent: elle imita la politique à outrance des états catholiques du Midi et des états protestants du Nord.

Un arrêt du conseil d'Etat entama les hostilités légales : il décréta le rétablissement complet de la religion catholique dans le Béarn (1619) *et la main-levée de tous les biens ecclésiastiques séculiers et réguliers*, sans exception ni réserves. Les acquéreurs de ces biens devaient être indemnisés sur les domaines de la Couronne.

Il aurait suffi d'une mèche moins inflammable pour faire éclater les ressentiments divers qui fermentaient dans la France entière : aussi les amis de la paix, les conseillers les plus prudents, Rohan, Duplessis-Mornay, engageaient-ils la cour et les religionnaires à transiger sur cette question délicate; mais Lesdiguières, défenseur intraitable de la royauté pure, de la royauté espagnole, pourrait-on dire, répondait que l'autorité du roi devait être entière, inviolable sur tous les points de l'intérieur, afin que les étrangers la respectassent, et il conseillait d'employer immédiatement la force, si la douceur était impuissante, pour que les rebelles signataires des réclamations de Loudun et de la Rochelle n'eussent pas le temps de grossir leur nombre et de s'organiser. Ce conseil fut accueilli.

Pendant les premières incertitudes de la cour, qu'avait-on fait dans le Béarn? On s'était préparé à la résistance, tout en adressant des remontrances. Dès qu'on sut qu'elles n'étaient pas écoutées, les Béarnais résolurent de se joindre aux religionnaires de Casteljaloux et de se concerter sur les résolutions à prendre. Un ordre de Louis XIII leur défendit de se réunir : on trompa sa défense en se rendant secrètement à Orthez; et le protestant Paul de Lescun, seigneur de pied et conseiller souverain de Béarn, prit la haute main de la résistance légale, en faisant jurer aux députés de

mourir plutôt que de subir les conséquences de la *main-levée*.

Le duc de La Force ne se trouvait pas dans le Béarn. Louis XIII l'avait appelé près de lui, afin de le consulter sur les conséquences de l'édit de *main-levée*. La Force avait fait ressortir la gravité de cette mesure, en disant au roi que, le Béarn étant un pays séparé de la France, ses états auraient dû être consultés avant de prendre toute résolution; mais on lui répondit que l'édit était signé et qu'il n'y avait pas à revenir sur cette décision.

Sur ces entrefaites Lescun, nommé commissaire auprès du roi par l'assemblée d'Orthez, arrive à Paris ; La Force le présente à Louis XIII, et il prête serment de fidélité au monarque, *sous la réserve des lois fondamentales qui régissent le Béarn depuis plus de cinq siècles*. Malgré l'éloquence d'une protestation trop énergique peut-être, tous ses efforts échouèrent contre la résolution et l'intérêt supérieur de la cour de France. Le décret *de main-levée* fut confirmé ; Renard, maître des requêtes, se rendit à Pau pour en surveiller l'exécution, et le duc de La Force l'accompagna (1) en se faisant fort de faire accepter le décret. Mais de quel poids pouvait être l'opinion d'un diplomate cauteleux, indécis, qui ne songeait qu'à se ménager des amis dans les deux camps, semblait approuver les décrets à Paris et les combattait dans le Béarn?...

Au lieu de se soumettre, l'assemblée d'Orthez se déclare en permanence. Le conseil souverain de Béarn déclare que les lettres du roi lui ont été arrachées par la surprise ; qu'elles sont contraires aux lois

(1) *Mémoires de La Force*, t. II, p. 100 à 110.

et coutumes, et par conséquent entachées de nullité. Renard est mal accueilli, et la protection du duc de La Force ne peut le mettre à l'abri d'insultes journalières. Il est vrai que l'autorité morale du lieutenant royal était complétement perdue; sa politique concessionniste ne convenait à personne: les calvinistes l'accusaient de les sacrifier à la cour, et les catholiques de vouloir les livrer aux calvinistes. Il était aisé de prévoir l'avenir. L'opposition de l'assemblée d'Orthez, les outrages faits au commissaire royal indisposent la cour de France; elle somme le conseil de Béarn, par lettres de jussion, de procéder immédiatement à l'exécution de l'édit, de poursuivre tous les opposants et de dissoudre la réunion d'Orthez... Le conseil souverain, lancé dans une guerre de procédure, n'était pas encore forcé dans ses derniers retranchements; il rend un arrêt interlocutoire sur les lettres de jussion, et prie Sa Majesté de garantir les priviléges et les libertés des réformés béarnais.

Réduit à ces termes, le conflit perdait considérablement de sa gravité: la question d'indépendance nationale n'était plus qu'un minime intérêt de secte; mais elle ne tarda pas à se relever. Les députés, chassés d'Orthez, firent appel à tous les religionnaires de France et leur donnèrent rendez-vous à la Rochelle. Ils comprenaient que l'appui de l'union protestante pouvait seul sauver le Béarn, si vivement menacé; qu'une guerre générale devenait nécessaire pour ne pas laisser à la France le loisir d'occuper la Navarre. Lescun ouvrit la campagne par la publication de la *Défense des droits du Béarn;* les arguments de Dubelloy et les édits favorables de Henri IV formaient la base de son plaidoyer... La France lui fit répliquer

par ses jurisconsultes, et cette guerre de réquisitoires occupa longtemps le champ de bataille des deux partis. Nous avons déjà fait remarquer que les parlements et l'autorité de la *jurisprudence* remplaçaient de plus en plus le droit féodal et la puissance de l'épée : les magistrats français, héritiers des *justicia* d'Aragon, donnaient au mot de Cicéron, *cedant arma togæ,* une portée très-sérieuse. Philippe III, habitué à trancher les questions d'hérésie par le glaive et non par la plume, agissant auprès du cabinet de Louis XIII, décida Luynes et son roi à fouler aux pieds toutes ces disputes oiseuses et à n'avoir recours qu'à l'épée (1619) (1).

L'opinion tranchée du roi d'Espagne convenait mieux également au caractère impatient des Béarnais: les montagnards commençaient à se fatiguer des plaidoiries savantes des gens de robe. Lescun lui-même, président de la réunion de Loudun, avait déclaré que, si l'on contraignait le Béarn a subir la *main-levée*, il saurait courir aux armes: Ainsi, de toutes parts reparaissaient les sinistres présages d'un nouveau règne de Henri III.

Louis XIII, qui penchait encore vers les accommodements, voulut visiter le Béarn, pour tenter d'apaiser les sujets bien-aimés de son père; il se rendit à Bordeaux. Le duc de La Force et le président du conseil souverain de Béarn l'y joignirent, afin de l'engager à ne pas continuer son voyage; mais Louis borna sa réponse à leur ordonner de revenir immédiatement à Pau, pour faire enregistrer l'édit, en leur promettant toutefois de respecter, comme Henri IV, l'existence

(1) Mazure, p. 286-287. — Vassor., t. II, p. 17 à 19.

indépendante et les franchises de la principauté.

Les commissaires essayèrent encore le lendemain de faire comprendre au roi ce que l'édit avait de contraire aux priviléges de leur pays. « Puisque vous voulez me donner la peine d'aller faire vérifier moi-même mon édit, répondit Louis XIII, j'irai à Pau, et je vous assure que l'édit sera plus amplement vérifié que vous ne vous l'êtes imaginé. »

Pendant ce temps, des troupes nombreuses se concentraient sur la Garonne. Les approches de l'hiver, qui devaient rendre le voyage de Louis et la marche des bataillons assez pénibles, engagèrent le duc de Mayenne à représenter au roi toutes les difficultés de son entreprise. « Il fallait plus de douze jours à l'armée pour traverser la Garonne, disait-il; la disette et mille dangers devaient l'attendre dans la traversée de ce désert que l'on appelait les Landes de Gascogne. »

« Je ne me mets en peine ni du temps ni des chemins, et je ne crains pas les huguenots, repartit le roi, monté au plus haut diapason d'opiniâtreté. Si cette expédition vous fait peur, Bassompierre saura bien transporter l'armée de l'autre côté de la Garonne en moins de douze jours, et franchir les Landes qui vous effrayent. » A la suite de cette réponse, Bassompierre reçut le commandement des troupes, et ce nouveau général prit de telles mesures qu'elles arrivèrent assez rapidement au sud de la Garonne. Louis le précéda de quelques journées et se rendit à Grenade-sur-l'Adour. Son approche fit ouvrir les yeux au conseil souverain de Béarn; il craignit les conséquences d'une invasion à la suite de laquelle tous ses privi-

léges auraient inévitablement disparu, et il enregistra l'édit *de main-levée.*

Cette tardive obéissance ne put désarmer Louis XIII. Ses conseillers, habiles à exploiter ses ressentiments, ne voulaient pas lui laisser oublier les premières résistances, et désiraient lui faire traiter les Béarnais comme Philippe II avait traité les Aragonais à l'occasion d'Antonio Perez. La situation des deux rois et des deux principautés étaient les mêmes: Louis XIII cherchait, comme Philippe II, l'occasion de briser les moyens de résistance légale que possédait un état indépendant. Le conseil de Béarn était condamné à tomber comme le justicia d'Aragon; Lescun et ses partisans devaient servir de prétexte et de justification aux usurpations du roi de France, comme Antonio Perez avait favorisé celles du roi d'Espagne.

Louis XIII continua donc à marcher sur Pau. Les députés béarnais vinrent tout inquiets lui rendre hommage à Arzac: ils espéraient apaiser son ressentiment par leurs condescendances et leurs louanges. Louis leur déclara brutalement qu'il entrerait à Pau comme souverain du Béarn, si la ville possédait une église dans laquelle il pût aller se prosterner; que, s'il n'y en avait pas, « il ne vouloit ni cérémonies ni paroles, pour ce qui lui seroit malséant de recevoir des honneurs avant que d'avoir rendu grâces à Dieu, duquel il tenoit l'héritage. »

Ce fut le 15 octobre 1620 qu'il fit son entrée dans la bonne ville de Henri IV, au milieu de l'accueil glacial des Béarnais terrifiés. Ce n'était plus le temps où la vue de leur souverain provoquait cet ineffable cri de joie : « A qui lé nosté Enric!... » Louis XIII contempla froidement le magnifique paysage qui se

déroule sous les fenêtres du château. Le fils de Henri IV n'avait d'autre passion que celle de la chasse, et la vue des collines et des forêts augmentait ses regrets de ne pouvoir courre le cerf et le daim dans un pays où le gibier, librement détruit par le plus simple Béarnais, avait fini par disparaître.

Louis était maître de Pau; mais le Béarn et la Navarre possédaient au sein des montagnes une place forte entourée d'excellents remparts, remplie de canons, d'armes et de munitions de toute espèce. Navarreins, boulevard de la principauté, commandée par le vieux religionnaire de Salles, pouvait devenir le refuge des calvinistes et des mécontents, et donner de sérieuses inquiétudes au destructeur de l'indépendance du Béarn. Louis XIII ne pouvait considérer son voyage comme terminé qu'après avoir reçu les clefs de cette forteresse et confié son commandement à quelque catholique dévoué. Il part de Pau le 17 octobre, et voici comment le duc de La Force raconte cet épisode dramatique.

Le roi, étant à Pau, « parle d'aller à Navarre, qui est la principale ville du pays, la mieux fortifiée, et où sont toutes les munitions et toute l'artillerie du Bearn, qui est en bon nombre. Le sieur Dulau, qui était près du roi, neveu de M. de Salles, gouverneur de ladite ville il y avoit plus de trente ans, fut envoyé vers lui quelques jours auparavant pour le sonder. Le sieur de Salles ne pouvoit point entendre que le roi vînt là, étant assez méfiant de son naturel, et grandement affectionné à sa religion. Il ne goûte point au commencement les propositions de son neveu; enfin, par les assurances qu'il donnoit d'une part, et ses appréhensions de l'autre s'il n'obéissoit, il acquiesce.

Quand le roi approche, il commande à M. de La Force de se mettre devant et de disposer le sieur de Salles à le recevoir avec l'honneur et le respect qu'il doit, et de mettre la garnison dehors la ville. Lorsque le sieur de La Force y arriva, il trouva tout cela fait et que le sieur de Salles étoit déjà à la porte avec les clefs de la ville, pour les présenter à Sa Majesté et lui faire la révérence. Comme le roi approche, le sieur de La Force parle le premier, et aidant au sieur de Salles, assez incommodé de vieillesse, prend le coffre d'acier fort pesant, où étoient toutes les clefs, et le présente au roi; Sa Majesté le reçut et le bailla à son capitaine des gardes qui étoit près d'elle (1620).

« Le sieur de Salles dit au roi : « Sire, j'ai longuement et fidèlement servi le bon roi votre père, et Votre Majesté en cette charge ; je la supplie très-humblement que j'y achève de finir mes jours. »

« Il n'eut point de réponse.

« Le roi, étant arrivé au logis, tint conseil, et lors envoya le sieur de Modène vers le sieur de Salles lui faire entendre qu'ayant égard à son âge, il le vouloit soulager et commettre cette charge à un autre ; que ce n'étoit pas qu'il n'eût contentement de ses services et qu'il ne s'assurât de sa fidélité, mais que son service le requéroit ainsi. Et qu'il lui bailleroit cent mille livres de récompense.

« Ce fut de grandes douleurs à ce vieux bon homme, et s'en rebattit fort sur son neveu Dulau. Le roi commanda au sieur de La Force de l'aller trouver pour l'assurer de sa bonne volonté, et qu'il avoit aussi donné quelque somme pour sa femme (1). »

(1) La Force, t. II, p. 116-118.

Louis XIII, ayant confié Navarreins au sieur de Poyanne, catholique très-dévoué, rentra à Pau le lendemain; et toutes les autres villes, imitant l'exemple de Navarreins, remirent leurs clefs à M. de La Force. Les principales reçurent des garnisons, et l'on renvoya les capitaines des *parsans* (1), qui commandaient la milice nationale de Béarn, dans le dévouement de laquelle le roi de France ne pouvait avoir aucune confiance. Après avoir pris ces précautions, Louis XIII célébra sa victoire sur les deux capitales du Béarn en assistant à la messe dans une ville qui n'avait pas toléré dans son sein cette auguste cérémonie depuis le règne de Jeanne d'Albret: car l'édit de Henri IV n'avait rendu au culte que les chapelles des faubourgs de Pau.

Maître des deux grandes places du pays, Navarreins et Pau, Louis XIII ne se fit plus scrupule de méconnaître ses promesses les plus solennelles. Il ne s'était agi jusqu'alors que de la *main-levée des biens ecclésiastiques* et du rétablissement du catholicisme. Quand le but fut atteint, il ne se contenta plus de rendre les églises aux catholiques, de faire l'inauguration de celle de Saint-Martin de Pau avec une grande solennité (mardi 20 oct.), de rétablir les abbés et les évêques dans la jouissance de leurs propriétés, de leurs prérogatives et de leurs siéges aux états (2); il porta le dernier coup à l'indépendance des provinces

(1) *Les Mémoires de La Force* parlent de *persans :* c'est évidemment une faute. Nous ne pouvons comprendre ce que signifierait ce mot, tandis que *parsans* répond à *quartiers* et rappelle la division des anciens terrains communaux entre les diverses familles d'une même tribu : à mesure que ces divisions, que ces parts étaient faites, la commune, la vallée formait autant de *parsans* que de villages ou de hameaux.

(2) Louis XIII, cherchant son point d'appui principal auprès

pyrénéennes en décrétant la réunion et l'incorporation du Donezan, de l'Andorre, de la Navarre et du Béarn à la France, au mépris des édits solennels de Henri IV, au mépris des promesses qu'il avait lui-même réitérées à Loudun et à Bordeaux.

L'abolition des cours souveraines de Pau et de Saint-Palais, et la création d'un parlement de Navarre, fixé à Pau, et composé de trois présidents et de vingt-deux conseillers, fut la consécration de cette usurpation royale. Cette mesure, plus habile que loyale, mérite d'ailleurs de fixer toute notre attention.

Depuis que le magistrat remplaçait la puissance féodale et tenait en échec les assemblées politiques elles-mêmes, les populations confiaient volontiers la défense de leurs priviléges à ces corps indépendants, qui aspiraient à se poser comme arbitres entre les rois et les peuples... Il est donc aisé de comprendre que la suppression du conseil souverain devait soulever, dans le Béarn et la Navarre, autant d'inquiétudes que la destruction de l'indépendance politique.

Des plaintes amères, soutenues les armes à la main, s'étaient déjà produites sous Jeanne d'Albret, à l'époque de l'invasion du Béarn par Terride, lorsque les parlements de Toulouse et de Bordeaux se disputaient l'avantage d'étendre leur ressort à cette principauté. Les Béarnais considéraient comme un des plus précieux avantages de leurs franchises la possession d'une magistrature locale, expédiant les affaires à peu de frais et avec rapidité. Ils refusaient d'aller

du clergé, avait, dès 1615, confirmé l'évêque de Tarbes dans le privilége de présider les états de Bigorre, et débouté le sénéchal de ses prétentions à cet égard.

chercher au loin des tribunaux, dont les lenteurs et la procédure ruineuse équivalaient à un déni de justice. Louis XIII sut tenir compte de ces plaintes. La création du parlement de Navarre, auquel il soumit le pays de Soule, détaché de celui de Bordeaux, assura au Béarn et à la Navarre des magistrats indigènes, connaissant les lois et les coutumes du pays. A l'époque où les corps judiciaires prenaient dans l'opinion publique le rôle de défenseurs des libertés, les Béarno-Navarrais pouvaient croire encore que leur nationalité vivait sous la protection de leur parlement ; mais, en dépit de cette garantie sérieuse, la destruction de toute autonomie n'était pas moins consommée.

Nous avons plus d'une fois donné les preuves incontestables de l'indépendance entière du Béarn et de la Navarre. L'histoire de ces deux contrées n'est qu'une protestation constante des vicomtes et des états contre les prétentions des rois d'Angleterre, des rois de France, des ducs d'Aquitaine, des parlements de Toulouse et de Bordeaux. Dubelloy et Lescun avaient victorieusement rappelé tous ces titres. Si l'on ne pouvait contester que le Béarn avait appartenu à Henri IV, et que les coutumes de la monarchie française exigeaient l'adjonction de tous les domaines des rois à la couronne de France, les Béarnais étaient en droit d'objecter que les lois de la France, pays étranger pour eux, ne pouvaient les obliger.

C'était par conséquent dans une autre sphère que celle des lois écrites qu'il fallait chercher la justification des mesures de Louis XIII.

Quel danger pour l'État, disaient les ministres français, si le Béarn venait à passer au pouvoir d'un prince ennemi, par défaut d'héritier mâle du roi de France?

L'agrandissement du royaume, la consolidation de son homogénéité, la prolongation de son territoire jusqu'à la crête des Pyrénées, au sommet desquelles l'Espagne était déjà posée en sentinelle, constituaient autant de nécessités politiques devant lesquelles les droits anciens devaient s'évanouir. Les religionnaires de Béarn étaient bien éloignés d'admettre cette logique ; mais le clergé, rétabli dans ses biens et dans ses dignités, les fidèles, remis en jouissance de leur culte, ne pouvaient manquer de la soutenir, espérant trouver, dans leur réunion à un état catholique, des garanties de liberté religieuse qu'ils n'avaient jamais possédées depuis Jeanne d'Albret (1).

L'historien ne peut se dispenser de reconnaître la gravité des considérations que faisaient valoir les hommes d'Etat. Après avoir raconté les glorieuses péripéties de la nationalité pyrénéenne et avoir soutenu la légitimité de ses privilèges contre ses envahisseurs, il faut savoir reconnaître cette loi impérieuse des nationalités et des centralisations grandissantes vers laquelle l'humanité marche constamment. Rendons hommage à l'héroïsme de la foi patriotique des provinces les plus étroites, des vallées les plus bornées, à l'époque où la liberté proscrite ne pouvait trouver trop de refuge contre des dominateurs sans pitié ; mais reconnaissons aussi les nécessités de la grande politique de Richelieu et de Louis XIV, qui a rendu la France la nation la plus homogène de l'univers. Le seul reproche qu'il soit permis de faire à Louis XIII, c'est de n'avoir pas consulté les états de Béarn sur

(1) Mazure, p. 287-297. — *Mercure de France*, p. 1615-17-18-19.

une réunion qu'ils auraient pu adopter en réservant leurs lois et leurs priviléges, comme le Languedoc et la Bretagne furent admis à le faire dans la même circonstance ; c'est de n'avoir pas donné aux Béarnais le temps de comprendre les avantages, les convenances de l'annexion, et d'y adhérer sans de trop amers regrets. La politique des agrandissements des quatorzième, quinzième et seizième siècles, très-rationnelle en principe, devint injuste, criminelle dans l'application, par l'impatience et la brutalité de sa mise à exécution... Un projet d'annexion une fois conçu par un roi, par un ministre, on ne se donnait pas le soin de le préparer par le raisonnement, on n'avait pas la patience d'attendre que l'action des intérêts commerciaux et des relations sociales eussent effacé les aspérités et aplani les obstacles ; on ne savait employer d'autre moyen d'absorption que la menace, l'usage du fer et du feu. Sous l'empire de la force brutale, la logique de la soumission ne pouvait être comprise par un peuple ardent et fier, dont l'existence n'était pas seulement supprimée, mais outragée par le parjure et le mépris : aussi l'incorporation du Béarn à la France portait-elle la guerre civile dans ses flancs. Louis XIII avait su le prévoir. Le duc de La Force, malgré le zèle qu'il avait montré dans cette affaire, devenait de plus en plus suspect. Après avoir été contraint d'envoyer à Navarreins, place désormais catholique et française, les deux derniers canons restés à Pau, La Force eut la douleur de voir Poyanne usurper toutes les fonctions du gouverneur et se mettre directement en rapport avec les jurats. Sur ces entrefaites, le sieur de Bencin, neveu de Salles, réunit quelques Béarnais et va se renfermer dans la motte de Mongiscar, dont les deux

vieilles tours dominaient Navarreins et commandaient le pont de Berens; il y fait des terrasses, des palissades, et Poyanne est obligé de l'y assiéger (5 mars 1621). Huit jours après cependant il mit bas les armes, après une capitulation avantageuse. Dès ce moment le Béarn avait deux gouverneurs, Poyanne le catholique et La Force le calviniste : la guerre ne pouvait tarder d'éclater entre les deux partis. Poyanne prend ses précautions en établissant des garnisons dans les villes voisines; LaForce à son tour s'assure de Nay, de Lescar et de Morlaas.

Cependant Lescun, l'ardent religionnaire des assemblées d'Orthez et de Loudun, dépouillé de son titre de conseiller de Béarn, s'était retiré à Montauban, un des boulevards des calvinistes. Tout à coup il apprend que les calvinistes se sont donné rendez-vous à la Rochelle (28 novembre 1621). Louis XIII avait interdit la réunion, mais personne ne s'était arrêté devant l'opposition royale. Lescun arrive le premier et bientôt il est élu président. Après les premières séances, lorsqu'on eut pris la résolution de résister à main armée, Lescun, chef naturel des réformés et des mécontents, réunit cinq cents hommes dans le Rouergue, le Béarn, le Languedoc, et rentra dans les Pyrénées; il se rapprocha de Navarreins et s'entendit avec Bencin pour s'emparer de cette place à l'aide de quelques intelligences. Mais la conspiration fut découverte ; la garnison prit les armes, et Bencin, qui avait pénétré dans la ville, eut à peine le temps de franchir les remparts et de prendre la fuite. Dix de ses complices furent pendus. Lescun ne tarda pas à se venger de l'échec de Navarreins en décrétant la déchéance de Louis XIII. Dès lors maître de la majeure partie du

Béarn, son autorité s'étendit jusque dans le pays de Foix, où toutes les révoltes de la Navarre avaient un retentissement direct; les religionnaires s'emparèrent de Saverdun, de Pamiers, de Cazères, principales places du pays, et retinrent prisonniers tous les catholiques.

Le réveil général de la guerre civile et son triomphe dans le Béarn aggravèrent les soupçons qui planaient sur le duc de La Force. Ce dernier essaya de se disculper auprès de Louis XIII; mais il s'occupa également de fortifier Pau, afin de prévenir les tentatives de ses ennemis, et cette précaution hâta sa chute.

Aussitôt le roi envoya le sieur de Saludie lui demander raison de ses armements. La Force répondit que Poyanne usurpait son autorité, qu'il entourait Pau de garnisons hostiles, que sa sécurité personnelle exigeait qu'il prît des mesures de prudence en attendant que le roi lui eût retiré son commandement.

Cette circonstance ne se fit pas longtemps attendre: Thémines fut nommé lieutenant de Béarn, et Saludie se dirigea vers Bordeaux, pour ordonner au duc d'Epernon de marcher sur le Béarn. Quelques jours après, ce dernier, qui revenait d'un pèlerinage à Montserrat, entrait à Orthez avec ses troupes, tandis que Montespan et Miossens marchaient vers Montaner, une des principales places de La Force. Ce dernier l'avait abandonnée; ils s'en emparèrent, la livrèrent aux flammes, et la réduisirent dans l'état de ruine où nous la voyons aujourd'hui.

La Force, battant en retraite devant ses ennemis, s'était retiré à Clérac. Il voulut avoir une dernière conférence avec Lescun, mais le malheureux Béarnais tomba au pouvoir des troupes du duc d'Epernon, au

moment où il allait au rendez-vous, et fut gravement blessé en essayant de se défendre. La Force, une des plus singulières existences de l'époque, avait déjà miraculeusemeut échappé à deux périls imminents : d'abord au massacre de la Saint-Barthélemy, en restant caché sous les cadavres de son frère et de son père ; puis au couteau de Ravaillac, qui l'effleura dans la voiture de Henri IV. Averti d'un nouveau danger par l'arrestation de Lescun, et n'ayant pas assez de résolution pour lever ouvertement l'étendard de la révolte, il parvint à se soustraire aux poursuites de ses ennemis, et se réfugia près de son fils, du côté de Tonneins (1621).

Les religionnaires voyaient dans l'arrestation de Lescun et dans le remplacement de La Force le commencement de leur persécution : ils se préparèrent à la plus vigoureuse résistance. L'assemblée de la Rochelle envoya des députés au proscrit pour lui offrir ses témoignages de dévouement et de regrets. La Force répondit à cette preuve de confiance en se rendant à Nérac avec Rohan, afin de préparer les calvinistes à prendre les armes (1).

Mais il n'était plus temps de sauver le malheureux Lescun : condamné à la peine des conspirateurs par le parlement de Bordeaux, il fut mis à la torture; il soutint les tourments avec le courage d'un stoïcien, et il fut traîné sur une claie avec l'inscription : *Criminel de lèse-majesté, président de l'Assemblée de la Rochelle.* Le bourreau brûla son ouvrage de *la Persécu-*

(1) *Mémoires de La Force,* t. II, p. 118 à 132. — Mazure, *H. de Béarn.*

tion des Églises réformées, et sa tête resta exposée sur la porte de Royan (1).

Le Béarn partageait ainsi les malheurs de l'Aragon : non-seulement il perdait comme lui ses priviléges séculaires, mais il voyait ses derniers défenseurs traités comme ceux de Saragosse. Lescun était le La Nuza du Béarn.

La guerre civile ne se cantonnait pas dans les Pyrénées occidentales. L'attitude résolue de l'assemblée protestante de la Rochelle, qui s'était déclarée en permanence malgré les sommations de Louis XIII, avait exalté l'audace des religionnaires ; les Cévennes et le bas Languedoc se couvrirent de milices en révolte, sous le commandement du duc de Rohan et du marquis de Châtillon. En présence d'événements aussi graves, le roi ne pouvait plus tergiverser : il marcha sur la Rochelle avec ses troupes. L'assemblée prit prit toutes ses mesures pour soutenir la guerre; le duc de Rohan reçut des calvinistes le gouvernement du haut Languedoc et de la haute Guyenne, et il ne tarda pas à se trouver directement aux prises avec l'armée royale. Louis XIII s'empare d'Agen et de Clérac ; il reçoit la soumission de l'Ile-Jourdain, de Mancioux, de Mauvesin, du Mas, de Verdun sur la Garonne, et met enfin le siége devant Montauban. Les religionnaires de Castres, exaspérés, voulaient massacrer les conseillers catholiques ; ces derniers furent assez heureux pour se réfugier à Lautrec.

Montmorency, ayant réuni les états à Béziers, puis à Narbonne et à Carcassonne, avait conduit devant Montaubau tous les renforts qu'il avait pu rassembler

(1) Vassor, t. II, p. 358-361. — Mazure, p. 267-299.

(septembre 1621) ; mais, en dégarnissant les diocèses de Carcassonne et de Narbonne, il attira sur ces points les religionnaires de Rohan, qui s'emparèrent de Fitou et de quelques autres places. Mirepoix s'y rendit aussitôt pour arrêter leurs progrès ; il mit Narbonne à couvert, et dirigea des galères contre les religionnaires d'Aigues-Mortes, commandés par l'amiral de Saint-Blancard (1).

Pendant ce temps les épidémies et les inondations du Tarn contraignirent le roi et le duc de Montmorency à lever le siége de Montauban, et le roi profita de ses loisirs pour se rendre à Toulouse et faire une de ces entrées solennelles qui plaisaient tant à sa vanité. La pompe de cette cérémonie, les adulations des parlementaires et de tous les corps d'état coïncidèrent avec un événement propre à compléter la joie du roi de France. Les religionnaires de l'Ariége furent battus... Trois mille hommes de l'armée de Rohan avaient occupé ce pays et prêté main-forte au baron de Leran, qui, sur l'ordre de l'assemblée de la Rochelle, avait expulsé tous les catholiques de Pamiers. Après ce léger succès, le baron avait pillé les environs de Pamiers et fait le siége de l'église des Allemands, qu'une blesssure grave le força d'abandonner. Remis de ses douleurs et renforcé par de nouvelles troupes de Rohan, Leran s'était emparé du château de la Nogarède ; il avait brûlé l'église des Allemands, le village de Verniole, occupé la maison épiscopale du Mas-Saint-Antonin, et assiégé la place de Varilles ; mais le capitaine Durban la défendit avec opiniâtreté. Le duc

(1) Vaissette, t. IX, p. 330-335.

d'Angoulême, arrivé à la tête des troupes royales, obligea les religionnaires à se retirer; puis, se mettant à leur poursuite avec Durban et plusieurs gentilshommes du pays, il leur tua plus de 500 hommes, obligea le plus grand nombre à se réfugier à Pamiers, tandis que le reste, repoussé de Saint-Puelles, perdait la vie dans une embuscade près de Revel. La déroute des calvinistes fut complète (25 novembre 1621).

Ce fut dans ces graves circonstances que la mort de Philippe III vint ranimer les espérances des religionnaires en leur faisant prévoir une rupture entre la France et l'Espagne.

Si le roi castillan se trouvait doublement lié avec Louis XIII par le mariage d'Anne d'Autriche et par le traité d'alliance défensive dont nous avons parlé, on pouvait espérer que son fils Philippe IV reviendrait à la politique hostile de Philippe II. La cour de France avait d'ailleurs le soin de le pousser dans cette voie par l'ambition peu déguisée qu'elle nourrissait à l'égard du Roussillon, ambition qui ne devait pas tarder à se traduire en guerre ouverte. Le gouvernement espagnol n'ignorait pas que Louis XIII et ses ministres se réjouissaient de toutes les apparences de mécontentement qui se produisaient dans cette province. On savait à Paris que le gouverneur don Christoval Gallar, ayant voulu faire célébrer un service funèbre pour les obsèques du feu roi, s'était trouvé seul dans l'église de Perpignan. Il s'agissait, il est vrai, d'une simple querelle de préséance soulevée par les consuls, qui revendiquaient le privilége de conduire le deuil avec l'évêque; mais il n'est rien d'indifférent en politique, et Louis XIII s'applaudissait de ferments de discorde qu'il se proposait d'exploiter plus tard en fa-

veur d'une invasion (1). Mais il fallait d'abord s'occuper du Languedoc, toujours en insurrection (1621).

Montmorency, guéri d'une maladie contractée au siége de Montauban, avait ouvert les états à Carcassonne, le 11 décembre 1621, et en avait aisément obtenu des subsides, devenus très-nécessaires pour résister au duc de Rohan, qui se préparait à réparer les échecs éprouvés dans le Béarn et le pays de Foix (1622). Après d'assez importantes opérations militaires entre le duc de Rohan et Montmorency, le roi se rendit sur le théâtre de cette guerre désastreuse; il s'empara de plusieurs places de l'Albigeois et marcha sur Castelnaudary; puis il rejoignit Montmorency à Alzone, remit l'épée de connétable à Lesdiguières, et le nomma chevalier du Saint-Esprit dans un chapitre réuni à Carcassonne (14 juillet 1622), à la lueur d'un incendie qui dévora deux cent cinquante maisons, le couvent et l'église des Cordeliers de la basse ville. De Carcassonne, Louis XIII se rendit à Narbonne et enfin à Béziers, où les chaleurs excessives donnèrent au cardinal de Retz la maladie qui le conduisit au tombeau.

Pendant que le roi parcourait ainsi le haut Languedoc pour tenter de le pacifier, le comte de Carmaing poursuivait le baron de Leran dans le pays de Foix et l'obligeait à se retrancher à Mazères. Carmaing, n'osant pas l'attaquer dans cette place, voulut se venger sur le château de Mirabel appartenant au baron : il s'en empara, le réduisit en cendres et massacra la garnison; après quoi il chassa les religionnaires du bourg des Allemands, fit venir du canon de

(1) Henri, t. II, p. 298.

Castelnaudary, s'empara de Peyrat, de Lembrescat (26 août 1622) et livra Labastide aux flammes. Le château de Leran lui-même, où la baronne habitait avec un de ses fils, fut obligé de se rendre, et Leran perdit ainsi toutes les places de la contrée. Pour compléter cette déroute générale des calvinistes, Louis XIII se rendit maître de Montpellier, où il reçut le duc de Rohan, qu'on lui amena chargé de chaînes (1). A l'autre bout des Pyrénées enfin, Poyanne, gouverneur de Navarreins, s'empara de Bellocq, dernière retraite des mécontents de Béarn : 25,000 Béarnais abjurèrent le calvinisme ; 5,000 pèlerins se rendirent à la chapelle de Bétharam en procession (2). Le ministre Martin, après avoir prêché le calvinisme pendant vingt-sept ans, se laissa toucher par les prières de son fils, barnabite à Lescar ; le marquis de La Force lui-même fit sa soumission à Louis XIII, et reçut le bâton de maréchal (1622). Ainsi sur tous les points le catholicisme remportait la victoire.

N'oublions pas de remarquer toutefois que ce triomphe du catholicisme, obtenu par la crainte, ne constituait pas des conversions sincères. Les intendants devront reconnaître sous Louis XIV que la plu-

---

(1) Vaissette, t. IX, p. 337-358.

(2) Mazure, p. 201-303. Notre-Dame de Bétharam est le pèlerinage le plus célèbre du Béarn. Placée sur les bords du Gave, dans une des situations les plus gracieuses et les plus pittoresques des Pyrénées et sur le territoire de la commune de Lestèle, elle jouissait alors de toute la faveur de la nouveauté : car sa fondation remontait au réveil du catholicisme vainqueur, à l'avénement d'Henri IV, de l'intolérance calviniste de Jeanne d'Albret.

part de ces calvinistes réconciliés conservaient l'espoir de retourner à la religion réformée dès que les circonstances leur paraîtraient favorables.

La paix religieuse et politique paraissait donc complétement rétablie. Mais une paix imposée par la lassitude de la guerre et pendant laquelle chaque parti conserve ses ambitions et ses haines ne saurait être de longue durée... Rohan, remis en liberté par Louis XIII, paya sa dette de reconnaissance en reprenant les armes (1625); il convoqua les religionnaires à Castres et se fit nommer de nouveau leur général en chef... Louis XIII ordonna à Thémines de marcher contre lui; le Castrais fut livré au pillage, et Rohan fut contraint de se rapprocher du pays de Foix, où il possédait des partisans nombreux et des places fortes redoutables. Après avoir été le refuge de tant de nationalités successivement vaincues, les Pyrénées devenaient donc le dernier asile des religionnaires persécutés. Le premier soin de Rohan fut de s'assurer du Lauraguais en plaçant des garnisons à Briatexte, à Revel, à Sorèze, à Réalmont, et de charger Saint-Blancard de défendre le pays de Foix; mais Thémines l'y poursuivit et l'assiégea dans le Mas d'Azil avec l'aide du comte de Carmaing, et, comme Rohan y envoya 500 hommes de renfort, la place fut en état d'opposer une longue résistance. Enfin, après avoir pris Calmon (24 août 1625), Sainte-Gabelle et Bordes, défendus par le baron de Leran avec un acharnement incroyable, Thémines concentra tous ses efforts contre le Mas (11 septembre 1625). Les habitants, redoutant l'issue du siége, voulurent se rendre et se racheter du pillage pour 15,000 écus; Thémines en demanda 20,000, et la conférence fut rompue. Thémines entreprit aussitôt

la circonvallation de la place et attaqua la Roche du Mas, montagne percée à sa base par la grotte naturelle qui sert de lit au torrent de la Rize, et dont nous avons déjà parlé.

Cette grotte, composée de plusieurs chambres fortifiées par Jeanne d'Albret, et fermée avec des portes très-solides, pouvait contenir plus de 2,000 hommes. Un grand nombre d'habitants des villages voisins, pris d'assaut par Thémines, s'étaient réfugiés dans ces souterrains et communiquaient avec les défenseurs du Mas. Quand les soldats de Thémines les attaquèrent dans ces casemates naturelles, ils furent aisément repoussés par les tirailleurs embusqués derrière les parapets, et cet échec fit renoncer à l'espoir de les enlever par la force; cependant l'artillerie tout entière, dirigée contre la ville, réussit à ouvrir la brèche. Thémines livra trois assauts le 13 octobre, et fut toujours repoussé. Sur ces entrefaites, les pluies rompirent le pont qui favorisait ses communications, et il dut abandonner l'entreprise après avoir perdu 500 hommes; il est vrai qu'il battait en retraite pour prendre part à une opération plus importante : Louis XIII l'appelait au siége de la Rochelle; il s'y rendit après avoir confié au duc de Guise le commandement du Languedoc (1625) (1).

L'année suivante, un armistice décoré du titre de traité de paix rendit quelque tranquillité au midi de la France (1626); mais Rohan ne tarda pas à reprendre les armes, et, afin de pousser la guerre plus vigoureusement, il renoua des intelligences avec la cour

(1) Vaissette, t. IX, p. 360-365.

d'Espagne. Tous ses partisans n'approuvèrent pas ce moyen d'action : les religionnaires ne pouvaient oublier la conduite de Philippe II; le synode protestant de Castres (15 février) adressa même une députation à Louis XIII pour désavouer toute relation avec la Castille et faire acte de soumission. Cette opinion fut partagée par le pays de Foix : Pamiers, Mazères, Saverdun, Carlat, le Mas d'Azil, Sorèze, Revel, Réalmont, Puy-Laurent et plusieurs autres villes envoyèrent des députés à Castres pour décliner toute complicité avec le duc.

Montmorency profita de ce changement des esprits : il réunit ses troupes et se porta à la rencontre de Rohan, qui s'avançait vers l'Ariége afin d'y raffermir son pouvoir ébranlé. Rohan n'en parcourut pas moins le Lauraguais, le pays de Revel, et marcha sur Mazères; mais Montmorency et Ventadour, qui se trouvaient à Saint-Félix de Carmaing, se mirent à sa poursuite. Les deux armées se rencontrèrent à Souilles près de Saint-Papoul, et une bataille rangée fut livrée sur le Fresquel; après des prodiges d'acharnement, Rohan parvint à franchir la rivière et il continua sa route sur Mazères, où il fut reçu avec acclamations (1627).

Montmorency le suivit de près. Il campa sur l'Ariége à Sainte-Gabelle, ne put empêcher toutefois son adversaire de s'emparer de Montmaur et de Pamiers, que les catholiques et le clergé évacuèrent avant l'entrée de ses troupes. Après avoir ravitaillé Carlat, le Maz d'Azil, et s'être ainsi assuré de tout le pays de Foix, Rohan rentra dans le Castrais.

Il était temps que le prince de Condé vînt relever le parti de Louis XIII dans le haut Languedoc. Arrivé

à Toulouse, il fit condamner Rohan comme criminel de lèse-majesté et chargea le comte de Carmaing de reconquérir le pays de Foix; lui-même marcha bientôt à sa suite, et les armées se réunirent devant Pamiers, défendu par Beaufort, lieutenant-général de Rohan (4 mars 1628).

Condé, accompagné du marquis de Ragny, des comtes de Carmaing et du Bourg, d'Hector de Narbonne et du baron d'Ambres, commença le siége avec 4,500 hommes et quelques pièces de canon; après quelques jours d'attaque, la brèche fut ouverte et la ville prise d'assaut. Un grand nombre de religionnaires essayaient de fuir; ils furent atteints et ramenés au prince de Condé, qui en fit pendre huit à Pamiers, vingt à Varilles, et en envoya cent vingt aux galères; les commandants Beaufort et Darros furent plus tard condamnés et exécutés à mort. A ces exceptions près, les habitants eurent la vie sauve; mais Pamiers fut livré au pillage, et les troupes royales ne se firent faute de s'abandonner à tous les excès de ces sortes d'exploits. La cathédrale ayant été détruite par les religionnaires, on s'occupa de la reconstruire, et le clergé fut mis momentanément en possession du temple des réformés.

Le pays de Foix étant reconquis au catholicisme comme le Béarn, Condé se dirigea vers le Languedoc et les Cévennes pour achever la destruction du parti de Rohan. Les échecs n'avaient aucune influence sur ce chef orgueilleux, qui justifiait si bien la devise : *Duc, je ne daigne, roi ne puis, Rohan, suis.* Plutôt que de se rendre à Louis XIII, il préféra se jeter dans les bras du roi d'Espagne et conclut à Madrid (3 mai 1629), par l'entremise de son chargé

de pouvoirs Clauzel, un traité d'aillance par lequel Philippe IV s'obligeait à lui payer 300,000 ducats par an, tandis qu'il s'engageait lui-même à entretenir 12,000 fantassins, 1,200 chevaux, et à continuer la guerre civile. Le traité ne conserva pas longtemps le caractère secret que les partis espéraient lui assurer. Le gentilhomme catholique Bernard Peltz, chargé de porter la pièce officielle de Madrid et de la remettre à Rohan, fut arrêté à Lunel, livré au parlement de Toulouse et condamné à avoir la tête tranchée (1629) (1).

Il est évident que Rohan, Châtillon, Leran, Joyeuse, en se mettant à la tête des habitants du Languedoc, exploitaient leurs souvenirs d'indépendance et leur mécontentement contre la France, pour s'y rendre eux-mêmes indépendants et relever dans les Pyrénées le drapeau des nationalités féodales, abattu par les victoires successives des Valois et de Henri IV. Leurs tentatives étaient tardives : la fortune avait cessé de protéger le morcellement féodal ; la civilisation, agrandissant le diamètre des nations, adoptait l'unité monarchique comme la formule des *nouveaux problèmes politiques* à résoudre.

---

(1) Vaissette, t. IX, p. 380-384.

CHAPITRE II

LOUIS XIII, VAINQUEUR DE MONTMORENCY, ÉCHOUE CONTRE LE ROUSSILLON ET LA BISCAYE

Projets de l'Espagne sur la Catalogne. — Organisation de cette province. — Les Catalans refusent de recevoir l'archevêque pour vice-roi. — Philippe IV se rend à Barcelone. — Séance tumultueuse dans les cortès. — Le Roussillon demande à être séparé de la Catalogne pour l'administration de la justice. — Les Perpignanais essayent d'envahir la Catalogne. — Ils sont accusés de conspirer en faveur des Français. — Cardonne, vice-roi de Catalogne, fait payer l'impôt de quinto. — Usurpations de la Couronne sur les priviléges catalans. — Evénements dans le Languedoc. — Montmorency fait déclarer les états contre Richelieu. — La plupart des villes embrassent son parti. — Résistance de Narbonne. — Louis XIII marche vers le Languedoc. — Plusieurs villes se soumettent. — Combat de Castelnaudary. — Défaite et captivité de Montmorency. — Louis XIII arrive à Béziers. — Augmentation des impôts. — Le cortége royal assailli par un orage près de Narbonne. — Désastre. — Entrée de Louis XIII à Toulouse. — Condamnation et exécution de Montmorency. — Fin des troubles du Languedoc. — Espions espagnols en Languedoc. — Santa-Coloma, vice-roi de Catalogne. — Préparatifs de guerre dans le Languedoc. — Les Espagnols attaquent Leucate. — D'Halvin marche à son secours. — Il défait Cervellon. — Condé, lieutenant général dans le midi. — Prise de Saint-Jean-de-Luz par les Espagnols. — Condé s'empare d'Irun et de Passages. — Siége de Fontarabie. — Destruction de la flotte espagnole. — Discorde dans l'armée française. — Attaque de la brèche. — Etranges péripéties. — Désordre et panique. — Condé bat en retraite. — Cor-

respondance de l'archevêque. — Les états du Languedoc défendent leurs priviléges. — Condé envahit le Roussillon. — Prise de Salces. — Discorde entre les Castillans et les Catalans. — Siége de Salces par les Espagnols. — Condé les attaque. — Un orage disperse son armée. — Il bat en retraite. — Salces capitule.

On sera surpris peut être que les longues agitations du midi de la France et la lutte des Béarnais contre la cour de Paris eussent laissé la Catalogne et l'Aragon dans une paix profonde; l'opposition qui se manifestait sur la lisière des Pyrénées contre la domination de la France n'était cependant que trop partagée par les Catalans à l'égard des Espagnols. Quelle était donc la considération qui avait pu les empêcher de faire cause commune avec les insurgés du Languedoc, du pays de Foix et du Béarn?... Leur attachement au catholicisme!... La cour d'Espagne et le clergé n'avaient eu qu'à leur désigner les religionnaires comme des ennemis de l'Eglise, non moins dangereux que ces anciens musulmans qu'ils avaient combattus pendant sept siècles, et les peuples aragonais et catalans n'avaient éprouvé que haine et mépris pour les partisans des Montgommery, des Lescun, des Rohan et des Châtillon.

La question religieuse mise à part, ces populations belliqueuses et jalouses ne se tenaient pas moins sur leurs gardes à l'endroit de leurs libertés : la destruction récente des garanties aragonaises par Philippe II, et les projets du cabinet de Madrid, souvent mis à jour à l'endroit de la Catalogne, ne justifiaient que trop leurs inquiétudes.

Pendant que les guerres de religion servaient de prétexte à la réunion du Béarn et de la Navarre à la

France, la même politique d'absorption était poursuivie de l'autre côté des Pyrénées sur le Roussillon et la Catalogne. Philippe IV était au moment de lutter contre ces provinces, comme Philippe II avait eu à vaincre l'Aragon insurgé ; et il faut savoir reconnaître que la consolidation de la domination française dans toutes les provinces du nord des Pyrénées engageait l'Espagne à étendre la même unité gouvernementale sur le versant méridional de ces montagnes. Ce désir devenait presque une nécessité.

Redire tous les droits de la Catalogne aux privilèges que lui garantissait une constitution confirmée par les rois d'Espagne, serait refaire l'histoire que nous avons conduite jusqu'ici..... Nous nous contenterons de rappeler que, si les Catalans avaient renoncé à élire leurs souverains depuis l'établissement de l'hérédité chez les rois d'Aragon-Catalogne, ils prétendaient conserver des pouvoirs équivalents en obligeant les rois espagnols à jurer dans les cortès de Barcelone le maintien de leurs droits et de leurs privilèges. Leur réunion à l'Espagne était donc un protectorat plutôt qu'une dépendance. Il se trouvait même des juriconsultes catalans qui, par esprit d'opposition, mettaient les droits de la France, fondés sur la conquête de Charlemagne, au-dessus des rois castillans. Sans remonter si haut à la suite d'une logique trop complaisante, l'organisation particulière de la Catalogne et du Roussillon était une justification permanente des prétentions de ces provinces. Le gouverneur de Catalogne, assisté d'un assesseur, d'un juge, d'un secrétaire et d'un procureur fiscal, devait être Catalan, comme les magistrats du Béarn devaient être Béarnais. Le vice-roi, qui siégeait à Barcelone, pouvait être Espagnol

et rendre la justice dans cette capitale; mais sur tous les autres points, le gouverneur catalan exerçait cette haute magistrature. Le *conseil des cent* formait un véritable gouvernement national, comme l'ancien conseil souverain de Pau; il était composé de chevaliers et de bourgeois de toutes les classes; le président, élu annuellement par l'assemblée, devait être pris alternativement danschacun des ordres qui la composaient; enfin la *députation,* ou syndicat *des corts*, formée de trois membres, élue tous les trois ans, surveillait activement la direction des affaires, pendant l'intervalle des sessions législatives, et défendait la constitution et les priviléges. Ce gouvernement catalan était si complet en lui-même, si détaché de la monarchie espagnole, qu'il entretenait son ambassadeur à la cour d'Espagne comme les États étrangers... L'autorité du vice-roi n'était donc que nominative; il fallait que le monarque fût venu lui-même jurer le maintien des priviléges avant qu'il pût envoyer ce pâle représentant à Barcelonne. Pour tout dire enfin, la Catalogne avait ses revenus, ses impôts, son armée à elle; pas un soldat castillan ne séjournait sur son territoire, pas un réal de ses subsides ne passait dans les caisses du Trésor. La Catalogne offrait même les petites agitations intestines des États libres. En 1619, la députation ayant fait incarcérer l'ancien député Queralt, celui-ci fit appel au conseil, qui voulut bien prendre sa défense; mais la députation lui en contesta le droit; le conseil essaya d'agrandir ses prérogatives, en faisant poursuivre les députés les plus ardents; le vice-roi réclama l'assistance de la municipalité en faveur du conseil, afin de faire remettre le prisonnier en liberté; l'intervention de l'évêque parvint seule à arrêter les

conséquences de ce regrettable conflit d'autorités rivales..... Sans la présence du vice-roi à Barcelone, cette principauté aurait formé un État tout aussi indépendant que le Portugal (1).

On voit donc que, si le Béarn-Navarre avait conservé ses rois particuliers, longtemps après que la Catalogne avait reconnu ceux de Madrid, cette dernière ne jouissait pas moins de son ancienne organisation administrative et politique après que l'individualité du Béarn avait été brisée par la main de Louis XIII.

Ces restes de l'indépendance de la Catalogne, en faisant sa force et sa prospérité, excitaient au plus haut degré la jalousie des provinces qui n'avaient pas su conserver aussi bien leurs priviléges; leurs murmures engageaient le gouvernement de Madrid à supprimer ces inégalités, pour réaliser l'unité gouvernementale si fortement conçue par Charles-Quint et par Philippe II. L'avénement de Philippe IV rendit cette ambition de la cour d'Espagne plus évidente, et l'opiniâtre susceptibilité des Catalans plus manifeste (1621).

Dès la mort de Philippe III, Barcelone avait envoyé un député, à titre d'ambassadeur, complimenter le nouveau roi sur son élévation au trône; arrivé à Madrid, le député prétendit jouir de toutes les prérogatives des plénipotentiaires étrangers, en réclamant pour son hôtel un droit d'asile inviolable. Un prisonnier, réfugié près de lui, ayant été enlevé par des officiers de justice, il s'en plaignit, et la cour, plus généreuse que prudente, sanctionna ses prétentions en lui faisant rendre le coupable. C'était reconnaître de

(1) Feliu, t. III, p. 234-236. — Xaupi, *Recherches sur la noblesse.*

la manière la plus formelle l'indépendance de la Catalogne (1621).

Quelque temps après, le duc d'Alcala fut nommé vice-roi; mais, comme Philippe IV n'était pas encore venu à Barcelone prêter serment à la Constitution, les droits de la Couronne se trouvaient suspendus; elle ne pouvait envoyer légalement son vice-roi les exercer. Néanmoins les corps de l'État se contentèrent de rédiger des observations sur la proposition du vice-chancelier Crespi Valdaura; et, lorsque le roi se rendit à Llérida pour réunir les cortès, il arrangea le différend en avouant qu'il y avait eu méprise des deux côtés, et promit que ces dissentiments ne se renouvelleraient plus. Après de tels aveux, les Catalans auraient été mal venus à persister dans leur opposition; Philippe IV les pria de vouloir bien recevoir momentanément son délégué, et l'admission d'Alcala ne rencontra pas d'obstacles. Mais les Catalans étaient résolus à ne pas laisser cette tolérance dégénérer en abus : quatre mois après, l'évêque de Barcelone remplaçait Alcala; la députation et le conseil des cent profitèrent de cette circonstance pour revendiquer leurs droits. Avocats, jurisconsultes, gens de lettres, font des protestations; le conseil et la députation refusent, conformément à leurs conclusions, d'admettre le vice-roi avant que Philippe IV soit venu remplir la formalité de la prestation du serment. Barcelone envoie des ambassadeurs; la députation y joint les siens, avec mission spéciale de prier le roi de répondre à leurs vœux (1623) (1).

Deux années s'écoulèrent dans cette position transi-

(1) Feliu, t. III, p. 237-238.

toire : la Catalogne n'y perdait rien ; elle y gagnait, au contraire, l'absence du seul magistrat qui indiquât sa dépendance. Toutefois, ce terme écoulé, Philippe IV donna sa parole royale qu'il viendrait à Barcelone en 1626, et l'on consentit encore à recevoir son représentant ; mais au lieu de chercher à calmer les esprits, l'archevêque inaugure son administration en poursuivant criminellement le député Villeta, auquel il enlève les insignes de conseiller. Le début était malheureux.

Le jeune roi — car Philippe n'avait que dix-sept ans — tint enfin sa promesse (1626) ; mais, loin de venir avec l'intention loyale et bienveillante de resserrer les liens qui unissaient la Catalogne à l'Espagne, il obéissait à la politique de son ministre favori, Olivarès, qui voulait pousser les Catalans à la révolte. Ici comme en Aragon, comme dans le Béarn, les soulèvements devaient servir les intérêts de la royauté : car les révoltes autorisaient l'invasion armée, et l'invasion seule pouvait permettre d'accomplir l'anéantissement des privilèges..... L'Espagne avait donc aussi son Richelieu, mais un Richelieu moins le génie !...

Olivarès, arrivé à Barcelone avec le roi, commence à indisposer les Catalans par ses allures hautaines et dédaigneuses ; il met le comble au mécontentement public en demandant au peuple *el quinto de sus reditos* (le cinquième de ses revenus), impôt inconnu dans la province, plus l'incorporation des milices dans les armées royales (18 avril 1626). Il est vrai qu'un de ces exordes élogieux, comme la littérature espagnole commençait à les exiger, avait le soin d'exalter la valeur et la fidélité de la nation catalane.

Le roi faisait ressortir très-judicieusement les inconvénients qu'il y aurait à former une armée espagnole de Castillans et de mercenaires; il espérait en conséquence que les Catalans seraient assez jaloux de la gloire nationale et des *intérêts de la religion* pour vouloir servir sous ses drapeaux. L'auguste orateur portait même l'humilité jusqu'à les prier de considérer les fatigues et la chaleur qu'il avait supportées pour se rendre au milieu d'eux, et les engageait à ne pas augmenter les douleurs de son voyage en le privant des résultats qu'il espérait en obtenir (1).

L'éloquence royale rencontra des cœurs fermés par l'intérêt personnel. Les cortès rejetèrent ces propositions; ils se vengèrent d'Olivarès en lui rendant outrage pour outrage, et crièrent tout haut que le roi se déshonorait en obéissant à ce favori.

Cette guerre de haine et d'antipathie fut suivie d'une scène très-grave, triste prélude d'une révolution. Pendant une séance des cortès (3 mai 1626), le comte catalan de Santa-Coloma, partisan d'Olivarès, adresse des outrages à la nation; le duc de Cardonne, chef du parti national, possesseur d'un des châteaux les plus formidables des Pyrénées catalanes met l'épée à la main pour faire respecter sa patrie; Santa-Coloma dégaîne la sienne; les membres des cortès, divisés en deux camps, échangent des menaces et sont prêts à ensanglanter la salle des réunions. Cependant on parvint à calmer le tumulte; mais Philippe IV, effrayé des événements que lui annonçait la violence des passions, quitta furtivement Barcelone, et le vice-roi se rendit dans les cortès pour les proroger... Le syndic de la cité

(1) Feliu, t. III, p. 244.

et celui des cortès lui répondirent nettement qu'un pareil acte n'était pas de sa compétence ; le conseil des cent prit une attitude plus mesurée : il envoya une députation faire ses excuses au roi et lui offrir 500,000 écus en dédommagement de la scène irrévérencieuse dont il avait été blessé (1626) (1).

Ainsi les provocations à main armée succédaient aux jalousies et aux prétentions légales. Ces provocations éclataient en face du roi, au milieu des représentants de la nation : que pouvait-on attendre d'une semblable effervescence... ? Une révolution violente ne tarda pas à dissiper les incertitudes.

Dans ces circonstances difficiles, la Catalogne et le Roussillon auraient eu besoin de réunir toutes leurs forces pour triompher des tentatives despotiques de la cour d'Espagne ; au lieu de marcher avec ensemble, ces deux provinces s'abandonnaient à des jalousies de localité qui devaient affaiblir la résistance des Catalans, donner à l'Espagne un point d'appui dans le Roussillon et préparer la conquête prochaine de cette province par la France. La soumission à la juridiction de Barcelone entretenait dans le Roussillon, et notamment à Perpignan, une animosité d'autant plus vive qu'elle avait la jalousie pour cause. Perpignan avait déjà (1627) fait parvenir à Philippe IV une demande en séparation, afin d'éviter aux plaideurs le long voyage de Barcelone et d'empêcher l'argent du Roussillon de sortir du territoire; le gouvernement rejeta cette demande, et l'opposition ne fit que s'envenimer.

Quelques Perpignanais ayant été arrêtés à Barce-

---

(1) Feliu de la Peña, *Anales*, t. III, p. 245.

lone pour le payement de certains droits, les habitants de Perpignan coururent aux armes et levèrent l'étendard de *la main armée* (2 juin 1629), avec l'intention de marcher sur Barcelone.

Telle était leur exaspération, qu'un messager étant venu proposer un arrangement, ils le repoussèrent sans examen et menacèrent d'incendier l'Hôtel de Ville si les consuls rentraient l'étendard municipal.

Les exhortations de l'évêque, qui portait le Saint-Sacrement devant les mutins, ne purent calmer leur irritation ; l'official provincial de Barcelone, envoyé comme médiateur, fut encore moins heureux : il dut se cacher dans une maison pour éviter d'être massacré ; le gouverneur lui-même fut contraint de se réfugier dans un couvent. Le parti de la guerre, guerre qui rappelait celle de certaines villes italiennes, avait triomphé; le 10 février 1629, toutes les compagnies des métiers, accompagnées des chevaliers de Saint-Georges, sortirent de Perpignan, étendard en tête, et marchèrent bravement à la conquête de Barcelone, sous le commandement du viguier ; mais il ne s'agissait plus de l'expédition de Villefranche et de l'enlèvement des reliques de saint Jaldrich. Dès qu'on eut atteint Elne, les fatigues portèrent conseil, le voyage parut aussi long que périlleux, la plupart des bourgeois voulurent revoir les clochers de Saint-Jean ; ils se contentèrent de saisir les marchandises de quelques Barcelonais déposées à Elne, et ils rentrèrent dans la bonne ville.

Philippe IV, qui n'était peut-être pas fâché de cette rupture entre le Roussillon et la Catalogne, eut la générosité de ne pas punir les mutins ; il pria seulement ses *amés* et *féaux* de mettre bas les armes, leur

promit l'oubli du passé et ordonna même à l'audience royale de Barcelone d'interrompre toute procédure sur cette affaire... Mais Philippe IV n'était pas maître en Catalogne; les magistrats donnèrent une plus haute portée à la révolte des Perpignanais : ils les accusèrent de vouloir se livrer à la France. Rien n'était capable de soulever le ressentiment et les soupçons de la cour d'Espagne comme cette supposition. Le cri : A la trahison ! court de Madrid jusqu'à la Tet ; une enquête est entamée ; le vice-roi de Catalogne se rend à Perpignan pour la diriger. Cependant les consuls se rendent à sa rencontre ; ils manifestent une si vive indignation contre cette accusation de félonie, qu'il accepte leur soumission et fait suspendre les poursuites.

Ainsi se termina la petite insurrection roussillonnaise; le gouvernement n'eut plus à s'en occuper, et il tourna toute son attention vers la Catalogne, qu'il était plus difficile de réduire. Un second voyage de Philippe IV à Barcelone, en 1632, fut signalé par une discussion entre le roi et l'amiral de Castille. La noblesse et le peuple catalan se soulevèrent contre Olivarès, et le ministre favori jura de s'en venger. L'occasion ne se fit pas attendre. Philippe ayant élevé le cardinal-infant, son oncle, à la dignité de vice-roi, ce dernier fit ordonner par le protonotaire à tous les grands, assemblés pour son installation, de se découvrir, comme l'usage en était établi dans les autres provinces; mais la Constitution exemptait les Catalans de cette condescendance cérémonieuse, et ils voulurent résister. Cependant le duc de Cardonne obéit et les autres assistants finirent par suivre son exemple..... Cette affaire des *têtes découvertes* n'était pas terminée : le conseil de la ville proteste contre

l'abandon des prérogatives catalanes, et se plaint des prétentions du cardinal. Olivarès fait donner gain de cause au vice-roi, et le conseil des cent, intervenant dans le conflit, défend à tous ses membres de prêter son concours au représentant de Philippe IV (1632).

La question en était là, les deux parties se tenaient sur le qui-vive, lorsque le cardinal céda son poste éminent au duc de Cardonne, seigneur très-influent auprès de ses concitoyens. Les Catalans se crurent sauvés et acclamèrent cette nomination ; mais l'impulsion était donnée dans le sens de la violation des *fueros*, et Olivarès ordonna à Cardonne de poursuivre l'établissement de l'impôt du *quinto*, repoussé une première fois. Le duc eut la faiblesse de sacrifier les priviléges de son pays aux faveurs de la cour ; il réussit à faire payer l'impôt, et ce premier succès d'illégalité obtenu ouvrit la voie à toutes les usurpations... La puissance de Barcelone gênait les projets de la cour : on s'occupa de l'amoindrir, en lui enlevant l'audience royale de Catalogne, qui fut transportée à Girone, malgré l'opposition du conseil (1).

Depuis que les corps de magistrature remplaçaient les anciennes autorités ecclésiastiques et féodales, cet enlèvement des cours de justice était fréquemment employé comme dernière punition des villes coupables : nous avons vu Henri IV et les Valois, et même Louis XIII, appliquer cette tactique dans le Languedoc. Dès ce moment on ne cessa plus de lacérer les priviléges de la province. Les Catalans qui pouvaient offrir caution étaient affranchis de la détention préventive, on les soumit à toute la rigueur du droit ; les recrues ne

(1) Feliu, t. III, p. 249. — Xaupi, *Recherches sur la noblesse.*

s'engageaient sur les galères que pour un temps déterminé, on les y retint arbitrairement; toutes les causes devaient être jugées par les tribunaux de la province, on les soumit à des cours étrangères... ; les abbayes étaient restées exemptes du séquestre, on les rangea sous les lois qui régissaient les autres monastères de la monarchie; les places fortes jouissaient du privilége de ne pas recevoir de garnisons étrangères, elles furent occupées par les troupes espagnoles. On porta l'audace jusqu'à saisir les marchandises déposées dans les magasins, on destitua des fonctionnaires pour trois années, et l'on força tous les Catalans qui avaient porté les armes à les reprendre à la première réquisition.

Malgré ces provocations, la Catalogne étouffait encore sa fureur; mais une étincelle devait suffire pour faire sauter les poudres : la guerre avec Louis XIII devint la cause de l'explosion.

Avant d'arriver à cet événement mémorable, nous devons revenir dans le Languedoc, où une insurrection nous rappelle.

Nous avons fait remarquer que tous les hommes qui obtenaient quelque influence dans le midi de la France se trouvaient singulièrement disposés à exploiter l'esprit d'indépendance des habitants, pour se poser en grands suzerains et ne reconnaître que de très-loin le pouvoir du roi de France. Louis XIII, ayant créé les *élus* dans les vingt-deux diocèses de la province, éprouva aux états de Pézenas (1629) une assez vive opposition; cette opposition ne fit que croître lorsque le cardinal de Richelieu eut fait éprouver au duc de Montmorency les conséquences de son ressentiment personnel. Ce dernier, encouragé par l'amour que les Languedociens n'avaient cessé de vouer à ses an-

cêtres, se promit de se venger et du ministre et du roi lui-même. Il se trouvait sur les frontières du Roussillon et surveillait les mouvements des troupes espagnoles, lorsqu'il apprit que Marie de Médicis et son fils le duc d'Orléans avaient été vaincus par Richelieu dans la ligue formée contre ce despote de cabinet et qu'ils s'étaient réfugiés en Hollande. L'occasion était trop belle pour ne pas la saisir. Montmorency épousa les intérêts de la mère et du frère du roi; mais cette résolution resta secrète jusqu'au moment où le duc d'Orléans rentra dans les états de Louis XIII à la tête d'une armée, et se dirigea vers le Languedoc pour chercher un appui auprès des mécontents, dont cette province ne cessait d'être le foyer. Montmorency, pressé par les événements, ne pouvait plus déguiser sa conduite; il se présenta aux états de Pézenas et les entraîna dans sa révolte : un exposé de leurs griefs contre le cardinal et le serment de confondre leurs intérêts avec ceux de Montmorency furent leur déclaration de guerre. L'acte portait même que la province serait livrée au duc d'Orléans pour l'aider à *rétablir l'état dans un ordre préférable* (1).

La révolte fut complète; elle aurait été proclamée à l'unanimité si l'archevêque de Narbonne n'avait fait opposition. Dans les résolutions décisives, il est nécessaire de renverser les obstacles au début : Montmorency fit arrêter l'archevêque ainsi que les commissaires du roi, Miron d'Hemeri et Verderonne.

Aussitôt les portes de la ville sont fermées, afin de retenir les députés, et le lendemain les États prennent une délibération encore plus énergique : ils envoient

(1) *Hist. du cardinal de Richelieu*, p. 134.

les évêques d'Albi, de Lodève, d'Uzès, de Saint-Pons et de Nîmes faire décider leurs diocèses en faveur du duc d'Orléans; Montmorency s'assure lui-même de Béziers, et, chose plus grave, il se rend à Narbonne avec l'intention de livrer cette ville à une garnison espagnole, qui devait l'occuper dans l'intérêt du duc d'Orléans... Mais l'archevêque l'avait prévenu : les habitants fermèrent leurs portes, expulsèrent tous les partisans de Montmorency, et retinrent dans leurs murs 300 hommes que Chalard conduisait au duc sur des bâtiments venus de Marseille; le gouverneur de Leucate, Barri, fit le même accueil aux commissaires de l'insurrection. Il en fut autrement d'Agde et de Brescou : ces places leur ouvrirent leurs portes (25 juillet 1632), et Montmorency rejoignit le duc d'Orléans à Lunel.

Quelques jours avaient suffi à Montmorency pour occuper le Languedoc. Il eut mieux fait de placer des garnisons dans le haut, afin d'être en communication directe avec l'Espagne ; mais le maréchal de Schomberg, commandant de cette partie de la province, déjoua toutes les tentatives d'insurrection : il fit notamment échouer le siége de Montlaur, entrepris par le baron de Mons, en faisant attaquer ce lieutenant de Montmorency par les habitants de Carcassonne.

Déjà Louis XIII, stimulé par l'opiniâtre Richelieu, mis personnellement en jeu dans cette affaire, s'avançait vers le Languedoc pour réduire le parti du duc d'Orléans; celui-ci, gagnant du terrain, marcha vers Narbonne dans le but d'atteindre la frontière du Roussillon, par laquelle l'Espagne lui envoyait 12,000 Napolitains; en passant il fit augmenter les fortifications de Béziers, et Montmorency ravitailla Brescou afin d'avoir un port de sûreté.

La marche du roi inquiétait vivement les insurgés : ils ne tardèrent pas à comprendre que la prise d'armes dirigée contre le ministre atteignait Louis XIII lui-même ; ils se hatèrent d'abandonner une cause qui devenait périlleuse. Schomberg se dirigea bientôt sur Saint-Félix de Carmaing, une des places les plus importantes des rebelles ; les ducs d'Orléans et de Montmorency coururent à son secours ; la garnison s'était déjà rendue, et Schomberg allait à la rencontre de Montmorency du côté de Castelnaudary. Un combat, qui paraissait devoir être peu décisif, fut livré sur le Fresquel ; mais au moment où Montmorency chargeait les troupes royales à la tête de ses meilleurs cavaliers, il reçut une décharge de mousqueterie qui renversa un grand nombre de ses hommes et l'atteignit lui-même à la gorge après avoir percé son casque. Furieux de cette blessure, il se jette dans les rangs ennemis ; ses amis les plus dévoués le suivent, et cette poignée de braves pénètre jusqu'au septième rang des royalistes, où elle se trouve complétement entourée : « Rendez-vous au roi de France ! » s'écrie le capitaine de Laurière. Montmorency lui répond par un coup de pistolet ; Laurière décharge le sien et lui traverse la bouche et la joue droite. Le blessé, loin de se sentir affaibli par cette double blessure, se relève exaspéré et renverse le fils de Laurière d'un coup de hache ; mais son cheval tombe mort à ce moment, et il est obligé de se rendre. On le transporte baigné de sang dans une métairie voisine ; il s'y confesse à l'aumônier de Schomberg ; le chirurgien des chevau-légers du roi panse ses dix-sept blessures, et l'illustre prisonnier, porté sur une échelle, fait son entrée à Castelnaudary au milieu des pleurs et des sanglots des habitants.

Schomberg ne voulait pas le laisser dans une ville où il provoquait des regrets si universels ; il osait tout aussi peu le faire juger à Toulouse, où sa popularité était immense : il crut plus prudent de le transporter lui-même à Lectoure, où le commandant Roquelaure, chargé de le garder, pourrait plus aisément répondre de lui (5 septembre 1632).

La catastrophe de Castelnaudary, arrivée après une heure de combat, détruisit toutes les espérances du duc d'Orléans. Il ne devait le dévouement du Languedoc qu'à l'influence personnelle de Montmorency ; lui tombé, toutes les villes s'empressèrent de mériter par une prompte soumission la clémence de Louis XIII. Bagnols, Frontignan, Balaruc, Mèze, Pézenas, Cette, Maguelonne, Montréal, donnèrent l'exemple ; les habitants d'Agde chassèrent le capitaine des gardes de Montmorency et rasèrent la forteresse.

Déçu dans ses plus solides espérances, le duc d'Orléans fut obligé d'implorer le pardon de son frère ; il l'obtint, et Louis XIII, suivi de la reine, continua son voyage de Languedoc.

Les mécontents avaient déposé les armes : il fallait consolider la paix par des actes de justice et de fermeté (11 octobre 1632). Les États de Languedoc furent réunis à Béziers. Après s'être fait louer par son garde des sceaux des soins qu'il avait pris pour pacifier la province, Louis XIII ordonna, par un édit, que les états se tiendraient tous les ans au mois d'octobre; il créa trois trésoriers ou receveurs, supprima les vingt-deux bureaux d'élection ainsi que les collecteurs, sous la condition qu'on payerait par abonne-

ment les impôts considérablement augmentés (1).

Ainsi toute insurrection devenait un immense succès pour la royauté : celle d'Aragon avait fait supprimer le *justicia;* celle de Béarn venait de faire réunir cette principauté à la France; celle de Languedoc servait à faire augmenter les impôts de cette province dans une proportion inouïe. Tout consolidait les entreprises du pouvoir absolu.

Lorsque Louis XIII eut quitté la séance après la lecture de cet édit, les états allèrent le remercier de toute l'attention qu'il apportait à la bonne administration de la province; mais une seconde députation vint immédiatement lui présenter des doléances sur l'élévation des charges et sur l'augmentation des traitements; toutefois cette légère opposition se borna à présenter des réserves respectueuses, et les vaincus ne poussèrent pas plus loin la résistance financière.

Louis XIII et Anne d'Autriche quittèrent Béziers le 15 octobre, et se rendirent à Narbonne. L'Aude était sans pont : ils la traversèrent assez facilement à gué;

(1) On devait payer par abonnement 225,658 livres pour les taxations des receveurs, 227,474 pour les gages des trésoriers, 240,031 pour les mortes payes et les garnisons des places, 9,600 pour les appointements des gouverneurs et autres officiers, 25,170 pour les gardes du gouverneur, 50,000 pour les frais des états, 12,000 pour les réparations des places fortes, 40,000 pour les ponts et chaussées, 70,000 pour les appointements du gouverneur, 48,000 pour ses gratifications, 9,000 pour les receveurs, 282,500 pour la gendarmerie, 30,000 pour les prévôts; total : 1,200,000 liv. On voit que le gouvernement de Richelieu marchait résolûment dans la voie administrative et financière que nous suivons aujourd'hui, sans se laisser effrayer par l'accroissement des charges.

mais la plaine était sans chaussée, et ils manquèrent d'y perdre la vie. Ils arrivaient près de la ville, les tours de la cathédrale se dressaient déjà à leurs regards, lorsqu'ils furent assaillis par un orage si violent, qu'en quelques instants les ruisseaux débordés couvrirent les chemins; les ornières remplies de boue engloutirent les fourgons et les carrosses; les muletiers et les charretiers, ne se sentant plus maîtres de leurs attelages et voyant l'inondation envahir la plaine, dételèrent leurs chevaux et tâchèrent de gagner la cité. Les moins expéditifs dans ce sauve-qui-peut périrent entraînés par les eaux (1). Ce fut à grand'peine que le carrosse du roi et celui de la reine arrivèrent à Narbonne avant l'inondation. Louis, profondément attristé, passa quelques jours dans cette ville; il fit publier par le conseil de la commune le règlement qui concernait cette localité; il expulsa les habitants qui ne s'étaient pas montrés assez dévoués à sa personne, notamment le viguier, le juge, le procureur du roi, ainsi que quatorze citoyens, et Préci en fut nommé gouverneur. De Narbonne, la cour se rendit à Carcassonne et à Castelnaudary; chacun voulut visiter le champ de bataille témoin de la défaite du duc de Montmorency; on n'arriva à Toulouse que le 22 octobre..... Le lendemain de son entrée solennelle, Louis XIII retirait au duc de Ventadour le commandement du Languedoc et

(1) On cite, parmi les nombreuses victimes de ce désastre, deux femmes de la suite de la reine, deux muletiers et dix mulets qui portaient une des chambres du roi, vingt soldats des gardes, soixante du régiment de Navarre, autant de celui de Tonneins, quarante de celui de Vervins, et quatre-vingts personnes de différentes classes.

le donnait à Schomberg, en récompense de la destruction du parti de Montmorency ; il chargeait le parlement de juger ce duc, et envoyait le marquis de Brézé le chercher à Lectoure. Le procès fut expéditivement terminé : le 30 octobre, l'illustre rebelle était condamné à perdre la tête, et le bourreau la lui faisait tomber dans une des cours du Capitole.

Cette sanglante et regrettable exécution clôtura le voyage de Louis XIII, et termina le règne des grandes influences seigneuriales dans le Languedoc. Lorsque l'esprit aristocratique a poussé de profondes racines dans une contrée, cet esprit survit longtemps aux familles elles-mêmes ; il se rattache à tout ce qui lui rappelle le temps de sa splendeur. Les Montmorency avaient offert au Languedoc l'occasion d'appliquer ces traditions de respect et de gloire à une famille digne de remplacer les anciens comtes de Toulouse : la mort du duc brisa toutes ses espérances sur ce point ; l'animosité contre la France ne prit plus les armes ; elle se borna à quelque pâle bouderie du parlement et des états.

Après son départ pour le nord, Schomberg mourut à Bordeaux, et son fils, le duc d'Halvin, hérita de son commandement. Louis XIII rendit encore quelques édits concernant le Languedoc ; il supprima les *élus* et accorda une amnistie pleine et entière à tous ceux qui avaient embrassé le parti du duc d'Orléans, à l'exception des évêques d'Albi, d'Uzès, de Lodève, d'Alet et de Saint-Pons. Le cardinal de Richelieu, qui ne pardonnait pas facilement à ses collègues (1), les soumit,

(1) Richelieu, originaire du Poitou, d'abord capitaine aux gardes, entra plus tard dans les ordres et fut nommé évêque de Luçon à vingt-cinq ans.

avec plusieurs autres ecclésiastiques, au jugement d'une commission nommée par le Pape et résidant à Paris. Les évêques d'Alet, de Lodève et de Saint-Pons furent absous; l'évêque d'Albi, condamné par contumace, finit par obtenir sa grâce, et l'on s'empressa d'enlever à toute nouvelle insurrection ses principales chances de succès, en faisant démolir dans le pays de Foix et les Cévennes plus de cent châteaux, dont les garnisons avaient défendu la cause du duc d'Orléans (1).

A peine les affaires intérieures du Languedoc étaient-elles terminées, que de bien plus graves complications appelèrent toute l'attention de Louis XIII sur ses frontières. L'union de ce prince avec une infante d'Espagne n'avait pu consolider les relations pacifiques des deux royaumes : la guerre se préparait depuis longtemps à Paris et à Madrid ; le Roussillon devait être le théâtre des opérations. Déjà cette province était le centre d'approvisionnements et de concentrations de troupes espagnoles considérables; nous avons même vu que le duc d'Orléans comptait recevoir par Perpignan un renfort de 12,000 soldats. Le cabinet de Madrid avait un double but en agissant ainsi : il voulait affaiblir le gouvernement de Louis XIII en soutenant la révolte du duc d'Orléans; il voulait surtout profiter du prétexte de la guerre étrangère pour faire occuper militairement le Roussillon et la Catalogne, anéantir les priviléges de ces deux pays et rendre complète leur incorporation à l'Espagne. Or, comme la France avait des projets de conquête bien arrêtés sur le Roussillon, seule province du nord des

(1) Vaissette, t. IX, p. 420 à 481.

Pyrénées qui ne lui appartînt pas, Perpignan était l'arène où les ambitions des deux gouvernements devaient naturellement se heurter.

Philippe IV commença l'application de sa politique en envoyant plusieurs espions parcourir les frontières du Languedoc. Quelques-uns furent arrêtés, notamment don Juan de Menesez, gouverneur de la citadelle de Perpignan, qui fut surpris à Lapalme et conduit à Narbonne (1634). Mais ces légers incidents n'empêchèrent pas le duc de Cardonne, commandant de la Catalogne et du Roussillon, de faire passer des troupes en deçà des Pyrénées. Bientôt l'armée espagnole compta 8,000 fantassins, 2,000 chevaux et 70 pièces de canon, qui se placèrent sous les ordres du comte de Cervellon. Le roi d'Espagne, n'osant pas compter, dans cette double tentative, sur l'énergie du duc de Cardonne, considéré comme le défenseur naturel des libertés catalanes, lui retira le commandement de la Catalogne et le remit au comte de Santa-Coloma, qui s'était déjà fait remarquer par son dévouement à Olivarès.

La connaissance de ces préparatifs et l'arrestation des espions avaient mis la France sur ses gardes : tout était prêt pour la résistance comme pour l'attaque. Le duc d'Halvin, gouverneur de Languedoc, quitta la cour, rentra dans son gouvernement, et Louis XIII ordonna de lever dans cette province, sans avoir consulté les états, une imposition extraordinaire de 100,000 livres, destinées à fortifier Narbonne; mais il n'avait pas tenu compte des priviléges du Languedoc et de la susceptibilité de ses habitants. Le parlement de Toulouse, irrité de cette usurpation, ordonne de surseoir; la question se trouvant ainsi carrément

posée entre le pouvoir central et les libertés provinciales, le conseil du roi casse cet arrêt (20 janvier 1635), et le roi ordonne de passer outre et de lever les subsides. Toulouse veut résister et se met en armes; la prudence du duc d'Halvin aplanit les difficultés : il réunit les états à Pézenas, afin d'enlever à Toulouse l'appui que lui donnait la présence de l'autorité représentative. L'opposition essaya bien de se réveiller sur ce point (21 novembre 1635); les états se plaignirent de la levée extraordinaire des 100,000 livres, au mépris de leurs priviléges; ils prièrent le duc d'Halvin d'en faire suspendre la perception ; ils demandèrent qu'on mît un terme aux extorsions des gens de guerre, et s'opposèrent enfin à la création de *commissaires*, qui leur paraissaient remplacer les *élus* supprimés par Louis XIII. Mais Pézenas n'était pas à redouter comme Toulouse; la milice de cette petite ville ne prit pas les armes, et, après ces doléances, les états consentirent à voter 30,000 livres pour les fortifications de Narbonne, et 50,000 pour la construction des ports d'Agde et de Brescou.

Il était urgent de s'opposer à l'invasion espagnole. Cervellon venait de franchir la frontière à Malpas (27 août 1637), en passant entre Clairac et Rivesaltes (1); maintenant il marchait sur Leucate,

(1) Aussi le duc d'Halvin, ou de Schomberg, écrivait-il à l'archevêque de Sourdis, le 9 août, que les Espagnols comptaient principalement sur leur marine, que plusieurs de leurs vaisseaux étaient prêts dans les ports de la Catalogne, et il le remerciait des six bâtardes qu'il se proposait de lui envoyer avec leurs équipages. « Envoyez-moi, s'il vous plaît, les carabines, ajoutait-il, d'autant qu'elles sont plus légères. » — « Nos ennemis se vantent d'être enfin venus à bout de

située au bas d'un rocher baigné par la mer, et reliée à la terre ferme par un isthme qui sépare les étangs de Salces et de Lapalme. Barri de Saint-Aunez, dont le père s'était illustré sous Henri IV, commandait le château, formé d'un vieux donjon de forme ronde, flanqué par François Ier de quatre bastions irréguliers. Malgré la faiblesse de sa garnison, réduite à 80 soldats et à 60 paysans, Barri soutint pendant quatre jours l'attaque de l'armée espagnole, et fit brûler le village pour empêcher les ennemis de s'y établir. Cependant les bourgs de Fitou, de Trailles et de Lapalme tombèrent au pouvoir de Cervellon, qui fortifia un ermitage voisin de Leucate et le transforma en forteresse, afin de bombarder le château. La canonnade commença le

---

leurs apprêts, écrivait-il à l'archevêque le 24 août 1637 ; ils sont maintenant ensemble et ont leurs places d'armes aux environs de Clairac, qui, étant au milieu du Roussillon, proche de notre frontière, ne peut être choisi que pour nous attaquer..... Ils prétendent aussi faire quelque chose par mer. C'est pourquoi, puisque vous avez ordre de me secourir si l'on m'attaque, je vous supplie très-humblement, en cas que cet ordre ne soit point changé, de vous vouloir tenir prêt à mettre à la voile, avec les vaisseaux qui peuvent servir dans ces côtes. Les ennemis en ont quantité d'écartés à Roses et à Collioure, qui ne sont pas gardés, parce qu'ils ont mis toute l'infanterie à terre ; j'estime que vous pourriez faire quelque entreprise là-dessus, avec quelques galères qui vous aidassent. Ils ont dans les ports des millions de fascines tout embarquées qui feroient beau feu ; mais comme je suis un très-mauvais homme de mer, je ne sais si cela est faisable. En cas que vous jugeassiez la chose ou inutile ou peu faisable, je vous supplie de vous tenir toujours prêt au premier avis que je vous donnerai, puisque vous êtes toute notre espérance. » (*Correspondance de Sourdis, documents inédits.*)

5 septembre. Les Espagnols firent usage pour la première fois des bombes, que l'art militaire venait d'inventer (1) et qui causèrent à d'Halvin une inquiétude égale à sa surprise (2). Ses appréhensions n'étaient que

---

(1) Les ouvrages des Espagnols étaient formidables : la forteresse qui couronne la montagne avait six batteries de seize pièces de canons et de mortiers. « La moindre partie de cette montagne qui regarde la France est de si difficile accès, qu'il semble que la nature a voulu ajouter à sa roideur cinq éminences ou promontoires, à distances égales, pour y former cinq bastions, ou pour mieux dire cinq forts, que le duc de Cardonne a voulu faire aussi bons que ceux de Perpignan. Toute cette fortification faite et achevée en trente-deux jours de travail, quatre à cinq mille pionniers et douze à quatorze mille soldats y ont travaillé avec telle violence et tel soin, que ceux qui voient maintenant ces travaux estiment qu'ils étoient plutôt désignés pour un établissement que pour un retranchement de camp. » (*Correspondance de Sourdis. Documents relatifs à l'histoire de France.*)

(2) Il nous en donne lui-même la preuve dans sa correspondance. Averti de l'attaque de Leucate, ce général avait employé les 30,000 livres votées par les états à fortifier Narbonne; et, après avoir renforcé la garnison de cette ville avec les milices des diocèses de Narbonne et de Saint-Pons, plus quatorze compagnies du régiment de Languedoc et trente maîtres de sa compagnie de gendarmes, il avait réuni toutes les ressources de la province, retenu le régiment de Catellan qui se rendait en Italie, les recrues de divers autres régiments et la compagnie des chevau-légers ; il avait fait venir de Provence le régiment de Vitri, et s'était mis à la tête de cette armée. Mais toutes ces précautions étaient loin de le rassurer. Le 5 septembre, il écrivait à l'archevêque de Sourdis sur le ton de la supplication ; « Encore hier il parut quinze galères des leurs à Borsoleo, qui faillirent toutes s'en retourner pour un coup de canon de Leucate. Je vous supplie très-humblement que, si toute l'armée ne peut être prête, qu'au moins ce que vous m'avez proposé de partir desdits

rop justifiées par l'insuffisance de ses forces et par le désordre de l'administration de la guerre : tous les chefs de l'armée et de la flotte, cédant à un reste d'indépendance et d'orgueil féodal, agissaient individuellement et à leur guise, ne se décidaient qu'à la dernière extrémité à se porter secours les uns aux autres, et poussaient la jalousie du commandement et des succès militaires jusqu'à sacrifier l'intérêt national à leur vanité. La suite des événements ne tardera pas à nous en donner des preuves déplorables (1)

---

vaisseaux avec six galères se peut exécuter.... Je vous conjure au nom de Dieu, Monsieur, que j'aie une réponse décisive, de ce que je dois attendre de l'armée navale, et du temps qu'elle pourroit venir..... Avec la flotte vous donnerez un avantage incroyable et indicible au Languedoc ; vous ferez les plus jolies actions du monde, soit dans leurs ports, soit avec vos petits vaisseaux dans nos côtes. »

Le 8 septembre 1637, autre lettre du même, plus pressante encore, pour réclamer le secours de la flotte et débloquer Leucate, que les Espagnols pressaient plus vivement. (*Ibidem*).

(1) Le siége de Leucate donna de tristes exemples de ces compétitions d'autorité. L'archevêque de Sourdis, obligé de faire quelque chose pour d'Halvin, lui envoie des canons, « mais sans boulets : on n'en avoit pas de ce calibre, si bien qu'on ne pouvoit s'en servir, » Quand l'archevêque se décide enfin à conduire quelques vaisseaux à Leucate, M. Dupont de Courlay, général d'une division de galères, refuse de mettre ses bâtiments aux ordres de l'archevêque ; M. d'Harcourt, de son côté, ne veut pas lui confier des troupes de débarquement, et l'archevêque en est réduit à conduire quelques tartanes contre les Espagnols pour « faire de son mieux pour le service du roi. » Il fallut que Richelieu, irrité de ces compétitions mesquines, ordonnât à d'Harcourt d'envoyer sur les côtes de Languedoc « tout autant de petits vaissaux et de brûlots de l'armée navale que M. d'Halvin jugeroit en avoir besoin, comme aussi à M. Dupont de Courlay, les six

La situation était meilleure à l'endroit des populations du Languedoc.

On n'était plus à l'époque où la vicomté de Narbonne faisait cause commune avec les Catalans pour combattre les rois de France et les comtes de Toulouse: catholiques et religionnaires s'empressaient maintenant de prendre les armes pour repousser les Espagnols.

Les choses ne marchant pas au gré de l'impatient Richelieu, qui ne voulait pas perdre cette occasion précieuse d'enlever à l'Espagne une province qui convenait si bien à la France, ce ministre envoie le lieutenant Mayolas sur les lieux, avec ordre de presser les armements, et ordonne au duc d'Halvin d'assembler les états à Béziers (11 septembre) et d'en obtenir 50,000 écus pour la défense de Leucate. L'élan de la province répondit à celui du cardinal ministre. Toulouse fournit 100 dragons et 100 quintaux de plomb; Montpellier, une compagnie de chevau-légers; l'évêque de cette ville, 400 hommes; celui de Béziers, 200; l'évêque d'Alby conduisit 50 gentilshommes. Aussitôt que d'Halvin posséda ces renforts, il passa le 22 septembre à Coursan la revue de 9,000 fantassins et 800 chevaux; il leur fit traverser l'Aude à Narbonne sur un pont de bateaux, vint camper à Sigean (24 septembre 1639), reçut 1,400 hommes de renfort, et le 22 il attaqua les Espagnols..... Le château de Roquefort, pris le premier, permit aux signaux de la montagne

galères que d'Halvin demandoit, pour que ce dernier ne se trouvât pas arrêté dans ses mouvements. (Lettre du 18 septembre 1637. *Ibidem.*)

d'annoncer à la garnison française de Leucate l'approche de l'armée libératrice.

Bientôt la cavalerie espagnole, attaquée aux Cabanes de Lapalme, battit en retraite sur les retranchements de la montagne, dont les redoutes et les demi-lunes environnaient toutes les hauteurs, depuis l'étang de Leucate jusqu'au grau de La Franqui. Le 27, d'Halvin fit assaillir la ville de Lapalme, dont la garnison capitula, et, après un conseil de guerre tenu en présence des archevêques de Narbonne, de Bordeaux, des évêques d'Alby, d'Agde et de Béziers, on donna l'assaut aux retranchements ennemis, une heure avant le coucher du soleil, sous le feu de dix-huit pièces de canon et d'une mousqueterie meurtrière. Après plusieurs essais d'escalade, les Français enlevèrent quelques lignes de fortifications, et Cervellon fut obligé de se retirer dans le fort de son nom. Cependant, 2,500 hommes d'élite accourent à son secours; ils font plier l'aile droite des Français; la victoire demeure pendant plus de cinq heures incertaine, la profondeur de la nuit fait suspendre le combat.

Dès que l'aurore parut, les Français voulurent recommencer l'attaque; mais les ennemis n'étaient plus devant eux: ils s'étaient retirés, laissant 1,300 cadavres sur le champ de bataille, trente pièces de canon et une grande quantité de provisions et de bagages. Tel avait été l'acharnement des deux armées, que douze femmes espagnoles furent trouvées parmi les morts, et, lorsqu'on interrogea les prisonniers à leur égard: Ce ne sont pas là des femmes, répondirent-ils; ce nom n'appartient qu'à ceux qui ont abandonné le combat. (*Digan que no son mugeres, mugeres son los que huyiron.*) Cette opinion fut aussi celle des Perpi-

gnanais : quand Cervellon revint parmi eux, il se vit cruellement injurié, poursuivi à coups de pierres, et il ne put se soustraire à la mort qu'en se réfugiant dans le monastère des Capucins ; le duc d'Halvin son vainqueur obtint le bâton de maréchal de France (1).

L'affaire de Leucate devait naturellement encourager les projets de Louis XIII ; mais son ambition prit trop de développement : elle embrassa toute la frontière depuis l'Océan jusqu'à la Méditerranée, et il paya cher cette faute.

Malgré l'habile intrépidité montrée par d'Halvin, ce général ne lui parut pas capable d'exécuter seul ses vastes desseins : il réunit toutes les provinces pyrénéennes dans un seul gouvernement, qui rappelait le royaume d'Aquitaine, et le soumit à un lieutenant général chargé de diriger les parlements de Guienne, de Languedoc, de Béarn et de Navarre. Le prince de Condé, revêtu de cette espèce de vice-royauté méridionale, fixa son quartier général à Bordeaux. Cette ville était assez éloignée du Roussillon ; mais, comme ce prince avait résolu d'attaquer d'abord la Biscaye, peut-être même de conquérir la Navarre espagnole, en s'appuyant sur le mécontentement de ces peuples, sa résidence était assez à portée du théâtre de ses premières opérations.

Si les Roussillonnais faisaient de fréquentes tentatives sur le Languedoc, les Guipuscoans ne manquaient pas de profiter de l'incertitude des frontières du Labour pour pénétrer dans le pays basque français et y commettre des ravages. En 1636, des troupes espagnoles franchirent la Bidassoa et parvinrent jusqu'au port de

---

(1) *Mémoires de l'abbé d'Artigny*, t. VI.

Cibourre, où quarante mousquetaires du duc d'Epernon les arrêtèrent quelques instants; mais elles ne tardèrent pas à s'emparer de Saint-Jean-de-Luz, dont les habitants ne leur étaient peut-être pas très-hostiles, et elles se fortifièrent dans la redoute de Soccoa. Cette entreprise jeta l'alarme dans Bayonne; le duc d'Epernon et son fils de La Valette s'y rendirent avec quelques compagnies, relevèrent le courage des habitants et construisirent deux forts détachés pour protéger le pont de Saint-Esprit. Puis La Valette marcha sur Saint-Jean-de-Luz (1637) avec les milices du Labour, les régiments de Mun et de Guienne, et assiégea les Espagnols dans le Soccoa. Il les resserra si bien après leur avoir enlevé quelques retranchements, qu'ils furent réduits à trois mille hommes et finirent par regagner la Biscaye (1). Le temps des représailles ne devait pas tarder à se présenter pour eux.

Nous avons vu Henri IV se tenir sur le qui-vive du côté de Bayonne comme du côté du Roussillon. Richelieu persistait dans la même politique. Pendant que les Espagnols envoyaient des espions examiner nos places fortes du Languedoc, le cardinal avait fait étudier les fortifications de Fontarabie, située à l'embouchure de la Bidassoa et protégée par la rivière, la mer et le mont Jasquibel. La Valette, chargé de cette étude, avait jugé la place difficile à prendre; mais son opinion n'avait pu faire fléchir la résolution du cardinal ministre: le prince de Condé devait la mettre à exécution.

Après avoir réuni quelques troupes à Toulouse et

(1) *Chronique de Bayonne*, p. 165-167.

y avoir présidé les états, il revint à Bordeaux (1638), et fit avancer son armée vers Saint-Jean-de-Luz. Les Français traversèrent heureusement la Bidassoa et livrèrent Irun au pillage. Le prince fondait de grandes espérances sur la coopération de l'archevêque de Bordeaux, nommé lieutenant genéral de l'armée navale (4 mars 1638) après la délivrance de Leucate. Le concours de cet habile marin ne lui fit pas défaut; mais il se trouvait alors à l'île d'Oléron : il fallait lui donner le temps d'arriver. En attendant, les opérations de l'armée de terre furent vivement pressées: la flotte n'étant pas là pour bloquer les côtes, les Espagnols firent parvenir dans la place des vivres et des renforts; ce qui permit à l'amirante de Castille de réunir une armée considérable destinée à la secourir. Mais d'abord don Miguel Pérez vint prendre le commandement de Fontarabie, et y introduisit 800 soldats, renfort très-utile pour relever le courage d'une faible garnison de 600 hommes qui était prête à mettre bas les armes. Sur ces entrefaites, l'archevêque apprit que onze galions prêts à partir étaient réunis dans le port de Passage, où ils se croyaient à l'abri d'un coup de main comme des coups de vent, sous la protection des hautes montagnes qui protégent cette rade et ne lui laissent de communication avec l'Océan que par un étroit chenal où deux navires ont peine à se croiser: aussitôt il envoie chercher cinq vaisseaux à Brest, réunit cinq cents matelots pour les équiper (3 juillet 1638) et ordonne aux capitaines de vaisseau La Chesnaye, Duquesne et Paul, d'embarquer huit compagnies d'infanterie et d'appareiller pour la mer de Biscaye. L'amiral part le 28 juillet de l'île de Ré, à la tête de vingt-six voiles. Le 1er août il arrive devant Passage;

le 2 il étudie la position à l'aide d'une chaloupe; le 3, dès la pointe du jour, il voit arriver de Saint-Sébastien une foule de barques et de pinasses: il les repousse et en jette plusieurs à la côte, force l'entrée du port et s'empare de tous les navires espagnols.

Maître de cette rade importante, le prince de Condé fait occuper par ses troupes une éminence située entre Arse et la Rentrée (Renteria), faisant tête à Touzoès et Ernany, où les Espagnols réunissaient, disait-on, leur armée pendant qu'une flotte se préparait à réparer le désastre de Passage et à disperser l'armée navale de l'archevêque amiral. L'escadre hollandaise parut en effet le 10 août dans le golfe de Biscaye, et les grandes opérations maritimes commencèrent. Le chevalier Montigny, qui commandait douze vaisseaux et deux brûlots, signala leur apparition à l'archevêque: ils étaient alors près de Quetaria, petit port situé à l'ouest de Saint-Sébastien. L'archevêque ordonne à Montigny de surveiller la flotte. Celui-ci, ne se trouvant pas en mesure de l'attaquer, demande du renfort. Le 19, le vent de terre permet à l'amiral de quitter Passage et de rallier Montigny devant Quetaria. Les galions étant amarrés aux bords, les gros vaisseaux ne pouvaient les joindre. Le 16, l'archevêque ordonne à Montigny de les attaquer avec dix navires légers et deux brûlots; lui-même surveille Saint-Sébastien et Passage pour empêcher d'autres vaisseaux espagnols d'arriver. Le 17, les quatorze galions s'étant désamarrés pour essayer de prendre le large, Montigny les attaque, les oblige à regagner la rade. L'archevêque veut courir à son secours; un coup de vent le repousse vers l'embouchure de l'Adour. Le 19 cependant il revient à Quetaria; mais les Espagnols avaient eu le temps de dresser leurs batteries de côte,

et empêchaient ainsi nos vaisseaux d'approcher. Le 22, le combat décisif s'engage vers midi : malgré le feu des galions et celui des batteries de terre, les dix-sept voiles espagnoles sont dispersées ; un brûlot du capitaine Desjardins fait sauter le vaisseau-amiral; l'incendie gagne le reste de la flotte, qui disparaît anéantie avec ses 1,200 hommes d'équipage et les 7,000 de troupes destinés à Fontarabie. L'archevêque ne perdit qu'une huitaine de matelots ; sept à huit de ses navires furent légèrement maltraités (1).

Cette victoire importante consolidait la conquête d'Irun, de Passage, et mettait Fontarabie à la merci des vainqueurs : il suffisait de savoir attendre ; mais Condé et l'archevêque de Bordeaux, trop pressés d'emporter la place d'assaut, abandonnèrent le port de Passage pour diriger toutes leurs forces sur Fontarabie, et cette précipitation les perdit (2).

---

(1) *Correspondance de Sourdis; documents inédits.*

(2) Le 11 août, l'archevêque ayant fait une reconnaissance entre Irun et Passage pour voir si l'armée espagnole arrivait, résolut d'abandonner cette rade; il livra aux flammes les vaisseaux espagnols qu'elle contenait et se retira sur Fontarabie. Louis XIII et Richelieu avaient une telle confiance en Sourdis, que sa présence leur paraissait devoir parer à toutes les éventualités. Condé manquait de poudre, de boulets : ils chargent de Sourdis d'en envoyer chercher à Bronage; mais le prince n'avait peut-être pour lui ni la même amitié ni la même déférence, et ce fut là peut-être une des causes des désastres que nous allons raconter. L'archevêque nous dévoile dans sa correspondance les incidents de la jalousie dont il était l'objet; il écrivait à son frère le marquis de Sourdis : « Du jour que je suis arrivé à Fontarabie, j'ai demandé une attaque — j'ai fort crié de quoi on ne retranchoit pas le camp. — L'on m'a envoyé au Passage; je m'y suis logé et retranché, en sorte qu'il étoit difficile de

Les préparatifs de l'attaque étaient considérables. Les Bayonnais avaient apporté par mer des vivres, des munitions et des pièces d'artillerie; ils avaient fourni même des troupes (1). Bientôt une mine heureusement dirigée fit sauter un bastion : il ne restait donc qu'à monter à la brèche, et le succès paraissait d'autant plus assuré que le brave Miguel Pérez venait d'être tué dans une sortie. Mais la discorde détruisit tous les avantages de ces événements préliminaires; jamais les jalousies et les compétitions d'autorité ne produisirent de plus graves complications et de plus déplorables désastres.

La brèche venait d'être ouverte. Condé fait prier l'archevêque d'amener ses renforts; il accourt. M. de La Valette, chargé de donner l'assaut, refuse d'exécuter cet ordre: l'archevêque, choisi à sa place, accepte;

---

m'en sortir. On m'a demandé d'en sortir, de peur de choquer M. le Prince : j'ai obéi. — Quand on a mis les troupes sur la montagne (le Jasquibel), j'ai mené mes ingénieurs et j'ai été d'avis qu'on fît un bon retranchement et de bons forts, éloignés de la montagne, afin qu'il y ait un espace pour la cavalerie. — Tout cela m'a été refusé. On a voulu faire autrement. — Quand les ennemis sont approchés, j'ai proposé de les aller combattre, j'ai offert d'y aller avec M. de La Force. — J'ai été d'avis de faire un camp retranché sur l'Odoa, lequel avec le Passage feroit toute la tête des ennemis. — Toujours même conclusion : on repoussa tous les avis de l'archevêque. (*Correspondance de Sourdis*; *documents inédits*, f. 11.)

(1) L'évêque d'Aire, — car le haut clergé avait tout envahi, — était chargé des fournitures de vivres. « J'écris à l'évêque d'Aire et le prie de ne laisser manquer l'armée de pain, l'assurant de faire acquitter à huit jours de vue les lettres de change qu'il tirera sur le sieur Mautin, mon cousin, pour cette dépense. » (Lettre de Desnoyers Pequigny, 19 août 1638.)

au moment où il prépare ses colonnes de marins, La Valette réclame l'honneur qu'il vient de refuser; on consent à lui confier la brèche; il y envoie quelques hommes essayer de l'escalader; une vingtaine s'y installent et demandent des secours et des outils; on leur ordonne de revenir; La Valette abandonne l'entreprise... Le prince de Condé furieux prie l'archevêque de reprendre l'assaut; mais celui-ci refuse d'aller sur les brisées de La Valette: il ne faut rien moins que les prières de tous ses officiers pour le faire revenir sur cette détermination. Les qnestions d'étiquette succèdent à celles de jalousie. L'archevêque envoie demander à La Valette s'il refuse sérieusement de prendre la brèche pour son compte. La Valette «le prie au contraire de prendre l'attaque, déclarant qu'il n'en veut plus». L'archevêque se charge enfin de donner l'assaut, mais à condition que « de La Force agira et qu'il lui fournira de tout: de La Force s'y refuse. » La nuit venue, cependant la brèche se trouve au pouvoir de huit compagnies de *la Meilleraie* et de six de *la Couronne*. Alors le sieur de Bacois commence à travailler avec deux ingénieurs à faire un petit logement sur la brèche; on porte des fascines et des barriques pour les derniers préparatifs de l'attaque... Mais on n'était pas au bout de ces étranges et déplorables querelles. Le lendemain au point du jour, l'archevêque, Plessis-Besançon, de La Valette, Bacois, se rendent à la tranchée; et quand on donne l'ordre du dernier assaut, voilà que deux régiments de La Valette refusent de marcher, sous prétexte qu'ils n'avaient pas reçu leur solde, et la noblesse de Guienne partage leur mutinerie. Cette honteuse révolte en face des canons de l'ennemi jette le désordre dans l'armée entière; peu à

peu chaque chef de corps se replie sur le quartier voisin, et bat en retraite sans que l'ennemi se montre nulle part. Mais bientôt l'amirante de Castille attaque les retranchements des Français; le marquis de La Force, abandonné par ses troupes, essaye inutilement de résister avec ses domestiques. Condé, qui accusait La Valette de conspirer en faveur des Espagnols, envoie quelques compagnies renforcer le point attaqué; elles sont repoussées par les soldats de La Valette, et les Français se battent contre des Français en présence de l'ennemi qui les harcèle. Les Espagnols pénètrent dans le camp sous le commandement de Mortara et de Torrecusa, et le sauve-qui-peut devient général. L'archevêque de Bordeaux a son cheval tué sous lui; il se jette dans un bateau et regagne sa flotte. Le prince de Condé le suit en marchant dans la Bidassoa, avec de l'eau jusqu'aux aiselles : une chaloupe le retire de cette position périlleuse; mais les soldats qui le suivent sont noyés, au nombre de 2,000, et La Valette, immobile à quelque distance, n'a pas honte de s'applaudir de la fuite de ses deux rivaux. C'est en vain que le reste de l'armée est assez heureux ponr atteindre l'autre bord ; on ne tente plus de résister aux Espagnols, et les débris de nos bataillons rentrent dans la Guienne, flétris par une défaite que la discorde et l'impéritie des chefs avaient seules occasionnée. Bagages, munitions, artillerie, tout devint la proie des Espagnols (1). La victoire navale de Quetaria était cruellement expiée.

(1) « Vous aurez su, écrivait l'archevêque de Bordeaux au cardinal de Richelieu, le 9 septembre 1638, les détails de ce qui est arrivé à Fontarabie, où la faiblesse, la lâcheté et peut-

L'échec du prince de Condé contre Fontarabie fit complétement renoncer à toute tentative du côté de la Navarre et concentra les ambitions de Louis XIII sur

---

être bien la trahison ont été en leur lustre. Si Votre Eminence a jeté les yeux sur la lettre que vous a portée Saladin, elle aura vu les indices que j'ai remarqués dans cet événement. L'armée étant divisée en quatre quartiers, outre ce qui était aux tranchées, un seul a combattu mollement : la moitié de *la Meilleraie* et *la Couronne* y ont perdu la plupart de leurs officiers, avec le bonhomme Lafitte et Courteaux. M. le Prince, dont le désir et l'affection ne sauroient être assez exprimés, après avoir envoyé demander secours à MM. de La Valette et Saint-Simon qui lui refusèrent, exposant sa propre personne, rallia la cavalerie fuyante à la vue des ennemis et la ramena au combat, où ladite cavalerie, ne tenant guère, revint passer sur le ventre à un seul bataillon qui nous restoit. Nous fîmes ce que nous pûmes, de la Houdière et moi, pour rallier; mais inutilement : personne ne voulut retourner. « Cette défaite « poussée jusque dans le quartier, les tranchées furent quit- « tées par le régiment de Tonneins : quatre cents hommes « sortirent en bataille par la brèche, que gardoit *la Cou-* « *ronne.*

« Le second quartier, commandé par M. de Grammont, « défila et quitta une redoute que l'on avait fait faire depuis « trois jours, sans être attaqué, et se retira au troisième « quartier à la vue des ennemis. »

« Les deux autres quartiers, commandés par de La Valette et par de Saint-Simon, ne furent point attaqués, et ne voulurent envoyer du secours à M. le Prince qui leur en demanda, et défilèrent le soir avec les fuyards des deux autres quartiers.

« Je me retirai à mon bord, mon cheval ayant été tué sous moi, et la compagnie des mousquetaires de l'amiral fit la retraite de toute cette déroute, avec ce qui restoit de *la Meilleraie*, et trouvèrent quatre cents hommes en leur chemin, qu'ils défirent. « Ce qui fait croire que les ennemis étoient bien avertis, » ils étoient destinés pour entrer dans la ville

le Roussillon, qu'il n'aurait jamais dû négliger (1). D'Halvin fit l'ouverture des états de Languedoc à Carcassonne ; il leur promit, au nom du roi, d'exempter la

---

durant l'escarmouche du quartier d'en haut, dont ils ne croyoient pas si bonne issue.

« Il y a force particularités et force soupçons dont je ne sais pas le détail, et que Votre Eminence saura par d'autres mieux informés. Pour moi, j'y ai perdu mes deux régiments tout défaits, et partie de mes officiers, et ma vaisselle, que j'avois mise le jour de devant à terre pour travailler à l'attaque.

« Tout s'étant retiré, je ramassai sur le bord de la mer tout ce qui restoit de nos gens, que je mis dans nos vaisseaux, et demeurai jusqu'au lendemain, où celui qui étoit dans le figuier, l'ayant abandonné, sans enclouer, ni jeter le canon à bas, ni le brûler, dont je lui avois donné ordre exprès de ne le pas abandonner sans cela; promettant de l'assister et lui offrant des munitions (retraite qu'il opéra sans être sommé ni entendre un coup de mousquet) ; je fus obligé de lever l'ancre pour m'en reculer, de peur que le canon n'endommageât les vaisseaux; et le soir, faisant voile, j'allai trouver M. le Prince à Saint-Jean de Luz. »

Richelieu complétait cette douloureuse appréciation de l'affaire de Fontarabie en écrivant ce qui suit : « En cette défaite, nous perdîmes force drapeaux; peu d'hommes furent tués, il y eut cinq ou six cents prisonniers. M. le Prince ne savoit comment il devoit donner avis au Roy de cette déroute, en laquelle il y avoit eu beaucoup de malheur, mais point de faute de courage, d'affection et de vigilance de sa part, mais beaucoup de la part de ceux qui l'assistoient : car nos prisonniers à leur retour témoignoient qu'ils avoient vu les ennemis à pied et à cheval entrer par *la brèche* dans la ville. » (*Correspondance de Sourdis*, f. 11.)

(1) Vassor, t. V, p. 541 à 556. — Bassompierre, *Journal*, t. II. — Nani, *Historia Veneta*, liv. X.

Voici le récit de ce désastre d'après les historiens espagnols. La valeur littéraire de ce fragment suffirait pour lui donner le droit de figurer dans cet ouvrage; mais il présente

province des charges nouvelles de la guerre, en considération de la belle conduite de ses peuples dans l'expédition du Roussillon, et se borna à demander 1,000,000 livres pour les quartiers d'hiver des

---

encore un autre intérêt, celui d'être le premier essai de Moret, le célèbre annaliste du royaume de Navarre. Les détails offrent d'ailleurs un mouvement assez dramatique.

Empeños del valor, y bizarros desempeños ó sitio de Fuenterabia que escribió en latin el Rmo. P. Joseph Moret de la compañia de Jesus natural de Pamplona en 1638, traducido al castellano año de 1763. Por don Manuel Silvestre de Arleguy natural de Pamplona.

Cuando el de Condé, que en el primer rencuentro habia corrido á caballo hasta las trincheras del alto de Guadalupe. Advirtió que ya su caballeria estaba rechazada, las trinheras rotas, llenos todos los reales de miedo, y en suma, que la cosa estaba ya en tan mal estado que seria imposible suspender el curso de la victoria porque á manera de torrente se habia estendido por todos los alojamientos; lastimándose de su desgracia, al ver que no solo se le iba como de la garras la presa, sino que se hallaba ya desalejado; dando de espuelas al caballo, se encaminó hácia el mar, y ni aun se detuvo en su tienda, con ser que pasó por junto a ella; y llegado que hubo á la Lengua de la Agua, desmontándose del caballo, se metió á pié por el mar adentro, para que se avivase mas la diligencia en arrimarle, alguna de las chalupas; y en efecto en una de ellas, hubo de pasar á la costa de Francia con pocos que le acompañaron. Uno, que poco antes mandaba un éjército tan numeroso, y tenia tan cerca una armada vencedora. Los mas de los gefes franceses siguieron el mismo rumbo. El arzobispo de Burdeos se acogió à la armada; tambien hácia allí empujó la huida en mucho número las reliquias del ejército roto, de suerte, que toda la costa, que corre desde donde estaban las trincheras mas inmediatas á Fuenterabia hasta el castillo Iguer, le ocupaba una lastimosa tropa de gente, por habérseles interceptado la huida; pues por fuerza las chalupas, y barcos habian quedado los mas en

troupes. Mais l'habileté de l'exorde ne put faire prendre le change sur la gravité de la conclusion, et les états refusèrent de payer les *étapes*, en s'appuyant sur l'édit de Béziers, qui mettait ces dépenses à la

---

la arena por la baja-marea, como que parecia, que aun el mismo mar miraba con mal semblante la acelerada huida de los franceses; y el número de la chalupa no alcanzaba con mucho á la gente que habia de pasar. Apretaban, pues, por atrás los españoles; y como algunos de estos al favor de las alas, que da el vencimiento, se habian adelantado ya, escarando sus fusiles á montones enteros de franceses; vieras una infinidad de estos tirarse á medio de las olas; atropellábanse infantes y caballos por meterse los primeros en las chalupas, y ya metidos procuraban retirarlas de la orilla dándose de la pricsa de los remos, y do los palos, sobre quienes afianzados hacian fuerza para navegar, otros al contrario por detenerlas y no quedar excluidos de su abrigo, de modo, que ni le disfrutaban ellos, ni les permitian á los demas por aquel género de necio consuelo, que halla lo medroso en hacer que sea de muchos un mal que se padece; porque las chalupas por una parte con la porfia de quererlas unos retirar y otros detener, y por otra parte con el peso de los que cargaban encina, iban al fondo, desafiándose de ellas muchos, que mezclados luego con los que iban á caballo, como no podian mantenerse á pié firme por las olas, que desde el mar alcanzaban, se los sorbian las mismas olas; y si algunos quedaban sobrenadando, eran flanco de nuestra mosqueteria, que desde la orilla los iban matando á balazos. Armas, caballos, y gente, todo pereció, y lastimosamente, aunque es verdad, que los mas caballos desprendidos de los ginetes volvian á nado hácia la orilla. No les hubiera costado tanto una reñida resistencia, ni hallarás fácilmente otro ejemplar de que se perdiese mas número de gente en una huida, que en una batalla. Lo que prueba la grandeza de la pérdida, es la grande y extraordinaria pesca, que se hizo aquel año en el puerto de Fuenterabia, y todos los peces gordos muchísimo, como si los hubieran tenido repastando. Algunos pocos se libraron entre los bosques inmediatos al mar, y cogiendo

charge du Trésor royal. Jamais les priviléges du Languedoc n'avaient couru de plus grands dangers : aussi ne devait-on rien négliger pour combattre les ambitions de la cour de France. Un certain Galand venait

---

de noche algunas chalupas de la armada se pasaron á la otra parte. Mas feliz fue la huida de otros que desde las trincheras de mas abajo, con miedo de que el almirante, y el de Velez los interceptasen, huyendo del mar, por un camino, que ya de antes estaba allanado para la caballeria, entre unas lagunas, torcieron por el alto de la Gracia hácia el puente Mendelo, y desde alli tiraron á otros cuarteles menores, que estaban en Irun. Aunque no por eso lograron la retirada quieta, é impune totalmente; porque los de Fuenterabia cuando vieron que pasaban de alto, les arestaron, y dispararon la artilleria desde el fronterizo baluarte de la reyna, y mataron algunos. Pero despues que se pudieron cubrir de la punteria de estos cañones, no recibieron daño alguno porque Giron no supo nuestra buena suerte, aunque ya llegaba á oir la bulla, y gran tumulto de los que reñian, pero sin poderse asegurar hácia quien se inclinaba la victoria, porque le impedian la vista los altos, y bosques que hay por medio; ni se le habia mandada tampoco, que diese batalla, sino puramente tocar algunas alarmas hácia los cuarteles de Irun...

El número de los muertos fue mucho menor, que lo lustroso de esta victoria; porque los que murieron á hierro, no fueron mas de mil y quinientos : pero los ahogados, se cree, que fueron mas de dos mil : ni los españoles quedaron privados de sus despojos; porque la primera alta-marea, que hubo, sacó á la playa grande monton de cadáveres, porque el mismo mar se mostró partidario de los españoles, y parece que conspiraba á dar realzes á la victoria; pues asi como primero su baja-marea imposibilitó la huida de los franceses, con dejar las chalupas en la arena, asi despues la alta-marea sirvió de enriquecer el botin. Cogiéronse dos mil prisioneros, ochenta vanderas, veinte y cinco piezas de artillería de batir, las mas y muy grandes. Distinguíase entre todos un cañon, que tenia gravado el nombre de Richelieu, y este epigraphe : ratio ultima regum. — P. 216 à 220.

de publier un ouvrage, commandé, disait-on, par le gouvernement français, dans lequel il attaquait le franc aleu de la province. Les états chargèrent le savant archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, de répondre à cette attaque: mission délicate et importante, que Marca confia lui-même à Pierre Cazeneuve. Ainsi de tous côtés on était sur la brèche : dans le Languedoc, pour arrêter légalement les envahissements de la cour de France ; dans le Roussillon, pour repousser les armes du prince de Condé.

Celui-ci, brûlant de se venger de l'échec de Fontarabie, réunit toutes ses forces à Saint-Jean, près de Narbonne, et les conduisit aux Cabanes. Les jours suivants, les villages d'Estagel, de Canet, de Rivesaltes, de Glairac, furent emportés d'assaut ou obligés de se rendre. Cependant on était résolu à résister avec acharnement. Le gouverneur du château d'Apaul, ayant abandonné son poste pour se réfugier à Perpignan, fut exécuté trois jours après, afin que sa mort servît d'exemple à ses collègues et donnât la mesure de l'énergie avec laquelle on voulait pousser la défense. La forte place de Salces, attaquée par Condé et mieux défendue, ne fut pas plus heureuse : elle se rendit le 29 juillet 1639.

Les troupes espagnoles qui encombraient le Roussillon n'avaient jusque-là fait aucun mouvement ; elles préféraient s'abandonner à toutes leurs haines de provinces : Castillans et Catalans ne cessaient de se provoquer et de trancher leurs misérables querelles dans des collisions sanglantes. A Collioure, un Castillan force une femme à le laisser boire à sa cruche : il ose poser ses lèvres sur le goulot, au lieu de faire couler le liquide à distance, conformément à l'usage

encore en vigueur ; des Catalans indignés lui lancent des injures ; les soldats prennent le parti de leur camarade, et des deux côtés on en vient aux mains; le combat fut bientôt assez acharné pour obliger le gouverneur de la citadelle Senmenat à faire tirer le canon sur les combattants. Le vice-roi Santa-Coloma, qui se trouvait à Perpignan, pour diriger la résistance contre les Français, apaise un moment ces désordres, en internant tous les Castillans dans la citadelle ; mais, la consigne ayant été levée, la rixe recommence ; on se bat à coups de feu : cinq combattants tombent morts; un religieux qui se jetait dans la mêlée, un crucifix à la main, afin de rétablir le calme, éprouve le même sort. Santa-Coloma fut donc obligé d'interner de nouveau les Castillans dans la citadelle ; mais il quitta presque aussitôt Perpignan, et de nouvelles querelles ensanglantèrent la ville : il suffit de quelques paniers de raisins pour engager plus de 8,000 hommes dans une véritable bataille, qui dura plus de six heures et laissa sur le pavé un grand nombre de morts. Tout concourait donc à affaiblir le Roussillon, au moment où les Français l'avaient envahi avec une énergie victorieuse.

La marche des troupes vers l'ennemi suspendit un moment ces discordes. La Catalogne seule avait fourni 25,000 hommes pour la défense du Roussillon; on les sépara des Castillans, et on les envoya, sous les ordres du marquis de Spinola, successeur de Cervellon, attaquer Salces, occupé par les Français (14 sept.). Placé en face de ces forces imposantes, Condé revint à Narbonne faire appel aux communes et à la noblesse du Languedoc. Sa voix fut entendue : les diocèses offrirent la levée et l'entretien de

10,000 hommes, et rien ne fut négligé pour pousser vigoureusement la campagne (1).

Spinola avait chargé 4,000 hommes de brûler les magasins formés par les Français à Sigean ; d'Halvin, alors le maréchal de Schomberg, les arrêta et les mit en fuite. Condé ne leur donna pas le temps de se rallier : il arriva de Narbonne avec 2,000 gentilshommes, 4,000 chevaux et 22,000 fantassins, levés dans les communes et les diocèses, et le 24 octobre il se présenta devant l'armée catalane, qui faisait le siége de Salces. Au moment où il prenait ses dispositions d'attaque, un orage effroyable, pareil à celui qui avait assailli Louis XIII près de Narbonne, inonda la plaine, forma un vaste lac entre les deux armées, et obligea les Français à se replier sur les hauteurs. Les Espagnols, plus obstinés, supportèrent toute la violence de l'averse sans quitter leur poste, et ne cessèrent de travailler à rétablir leurs retranchements. Enfin, le 1er novembre, Condé, ayant réuni ses milices dispersées par l'orage, essaya d'attaquer les Espagnols ; mais il fut repoussé avec une perte de 1,300 hommes et se replia sur la frontière : la garnison française de Salces dut capituler deux mois plus tard.

Après cet échec, l'invasion du Roussillon semblait devoir être abandonnée comme celle de la Biscaye. Perpignan restait toujours espagnol. L'entreprise de Louis XIII aurait été pour longtemps abandonnée si l'insurrection de la Catalogne n'était venue changer complétement l'état des choses et faciliter aux Français la possession des Pyrénées orientales (1639).

(1) Féliu de la Peña, ad. ad. — Henri, t. II, p. 328-330.

CHAPITRE III

RÉVOLUTION DE CATALOGNE ET CONQUÊTE DU ROUSSILLON

Mécontentement des Catalans. — On viole leurs privilèges. — Ils présentent leurs doléances au roi. — Emeute à Barcelone. — Le vice-roi Santa Coloma y périt. — La garnison castillane se réfugie en Roussillon. — Les Perpignanais refusent de la recevoir. — Bombardement de la ville. — Combat meurtrier. — Pillage de Perpignan. — Le vice-roi Cardonna rétablit l'empire des lois dans la Catalogne. — Il punit le gouverneur de Perpignan. — On réprouve sa conduite. — Sa mort. — Pétition des Catalans au roi. — Une armée castillane marche contre la Catalogne. — Les Catalans invoquent le secours de la France. — Soulèvement de quelques villes du Roussillon. — Prise de Tarragone par Los Velez. — Les Catalans se donnent à la France. — Conditions de la soumission. — Louis XIII y envoie ses chargés de pouvoirs. — Disette à Perpignan. — Arpajon assiége Collioure. — Louis XIII se dirige vers le Roussillon. — Torecusa ravitaille Perpignan. — Philippe IV pardonne aux Catalans. — Louis XIII entre en Roussillon. — Siége de Collioure. — Le fils du duc de Cardenna marche inutilement à son secours. — La ville capitule. — Blocus de Perpignan dirigé par Louis XIII. — Philippe IV se rapproche de la Catalogne. — Les autorités de Barcelone se réfugient auprès de Louis XIII. — Ce dernier rentre dans le Languedoc. — Torecusa marche au secours de Perpignan. — Famine dans cette ville, sa capitulation. — Prise de Salces. — Le Roussillon tout entier au pouvoir des Français. — Mort de Richelieu. — Mort de Louis XIII.

Nous avons suivi la marche continue des usurpations de la Couronne d'Espagne sur la constitution de la Catalogne, et nous avons pu mesurer l'effervescence qui

grandissait chez les Catalans, si jaloux et si fiers de leur liberté, à chaque nouvelle destruction de privilèges. Au moment où l'Espagne aurait dû s'attacher le Roussillon et la Catalogne par des bienfaits, afin de réunir toutes ses ressources contre les projets de la France, l'imprudent Olivarès mit le comble à l'indignation publique en adressant au vice-roi des instructions intolérables, qui devaient pousser les Catalans indignés dans les bras de Louis XIII (13 octobre 1639). « Il faut que tout artisan prenne les armes et suive l'armée, écrivait-il ; que toute femme porte la paille et le foin nécessaires à la cavalerie ; que les soldats enlèvent leurs lits aux gentilshommes, dussent ces derniers coucher sur la terre. Si vous manquez de pionniers, prenez les premiers venus, fallût-il les contraindre en les chargeant de chaînes. »

On comprend tout ce que des soldats, castillans ou galliciens, exaltés par de tels ordres, se permettaient envers des hommes qu'ils considéraient comme des étrangers et des ennemis. Nous avons déjà raconté plusieurs des scènes de désordre qui préludaient à la révolte. Santa-Coloma ne tarda pas à faire éclater l'exaspération en enrôlant 6,000 Catalans pour les envoyer en Italie, au mépris de la constitution qui, conformément au droit général des peuples pyrénéens, leur assurait le privilége de ne jamais quitter leur territoire. Mais Olivarès voulait affaiblir la Catalogne et profiter de la présence d'aventuriers flamands, milanais, napolitains, siciliens et valenciens, pour porter le dernier coup aux priviléges nationaux (1640), et il ne reculait devant aucun moyen pour atteindre ce but.

Cependant Santa-Coloma jugea que les habitants, obligés de loger et de nourrir des troupes si nom-

breuses, supportaient des charges hors de toutes proportions, et il réclama un allégement à ce fardeau: Olivarès lui répondit de redoubler de vigueur. Le vice-roi fit une nouvelle tentative, et convoqua la junte provinciale afin de présenter des doléances à la Couronne : la junte répondit à son appel ; mais dès que les Catalans se trouvèrent réunis , ils s'enhardirent et donnèrent à leurs plaintes la forme de la menace. « Le Catalan, s'écria le marquis de Villafranca, accablé par les soldats étrangers, doit ou se révolter ou se soumettre. Comme il n'apprit jamais à supporter l'oppression, prenez garde que sa fierté ne lui fasse prendre le premier parti..... »

Cependant le style de la doléance fut plus convenable : la junte se contentait d'y rappeler le dévouement de la Catalogne, le nombre des troupes qu'elle avait levées à différentes époques ponr repousser les Français, et elle priait le roi d'alléger le fardeau intolérable du logement des gens de guerre... Comment y répondit-on ? En laissant les soldats se livrer à de nouveaux excès : le pillage, le viol, l'incendie, la profanation des églises même, tout fut commis avec impunité (1) ; et lorsque les Catalans voulurent faire appel aux tribunaux, le vice-roi défendit aux avocats de leur prêter le concours de leur ministère. Après de tels dénis de justice, il ne restait plus qu'à courir aux armes, et le cri de guerre *via-fora* retentit de Tarragone à Perpignan, comme le *contra fuero* avait retenti dans l'Aragon à l'époque d'Antonio Perez et du justicia La Nuza... Aussitôt les cortès se réunis-

(1) Copia de las Cartas. — *Recueil d'Aubery.* — Feliu de la Peña, t. III, p. 253et suiv.

sent, sans y être autorisées, sous le nom d'*Assemblée des Bras* ou *des États*, et l'un des membres propose d'interdire les divertissements du carnaval et de se couvrir de deuil... (1640). Le vice-roi, poussé par Olivarès, répond à cet acte en faisant emprisonner Claris, chanoine d'Urgel, le député de Tamarit, deux conseillers des cent et le président de l'assemblée. A la nouvelle de ces événements, 1,500 paysans accourent processionnellement à Barcelone, portant une croix pour bannière et criant : *Vive le roi! meure le gouvernement!...* Les habitants de la ville se joignent à eux ; les prisonniers sont délivrés et portés en triomphe.

Cette émeute n'eut pas d'autres suites, et Philippe IV, qui commençait à en redouter les conséquences, ordonna à Santa-Coloma de chercher à calmer les esprits. Mais le 7 juin, jour de la Fête-Dieu (1640), une foule de moissonneurs envahissent Barcelone et s'arrêtent sur la place de la Rambla pour louer leurs services selon la coutume; tout à coup l'un d'eux se prend de querelle avec le domestique d'un alguazil et le blesse de deux coups de couteau; les moissonneurs accourent, les soldats placés devant le palais du vice-roi font une décharge, un paysan tombe, et le cri : *Le feu au palais du vice-roi!* devient le mot d'ordre de la vengeance.

Aussitôt des milliers d'insurgés portent du bois devant le palais; les moines de Saint-François, placés en face, s'empressent d'intervenir, ils arborent une croix sur le bûcher afin d'imposer aux incendiaires; les insurgés enlèvent ce signe de paix, les moines le remplacent par l'ostensoir, et ce n'est qu'en présence de Dieu que la foule s'arrête; mais elle tourne sa fureur

contre l'hôtel Ferrandina, où tous les domestiques sont massacrés; après cet exploit, l'hôtel du conseil royal est assailli et livré aux flammes..., la consternation règne dans la ville.

Le *Conseil des cent*, réuni à la cathédrale et averti de ces événements, courut chez le vice-roi dans le but de l'arracher à la fureur populaire; on le fit cacher à l'arsenal, et lorsque l'émeute grandissante parut se rapprocher de cette retraite, Santa Coloma, ne se trouvant plus en sûreté, résolut de se réfugier sur une galère génoise et de gagner le large; mais il fut aperçu par les insurgés, et un coup de feu l'étendit raide mort. Rien n'excite au carnage comme le sang: les soldats espagnols, poursuivis par les Catalans, étaient menacés de périr jusqu'au dernier; dans cette grave situation, ils quittèrent Barcelone, battirent en retraite vers les Pyrénées, et cherchèrent un asile dans le Roussillon (11 juin 1640).

Mais les Roussillonnais partageaient avec les Catalans le privilége de ne pas loger les gens de guerre. A Perpignan les soldats devaient être placés dans les forts, et si ces quartiers devenaient insuffisants, les consuls seuls pouvaient donner l'autorisation de recevoir un certain nombre de militaires dans la ville. Or, quelques jours avant l'arrivée des Castillans expulsés de Barcelone (4 juin), les Perpignanais avaient pillé la maison du consul Juan de Camps, pour le punir d'avoir autorisé les soldats du prévôt à loger dans la place, et l'artillerie de la citadelle avait dû lancer la mitraille sur les insurgés.

Les circonstances n'étaient donc pas favorables pour faire recevoir les troupes chassées de Catalogne, et coupables de tous les excès dont on peut accuser des

bandes sans discipline. Toutefois Xeri de La Rena, capitaine général du Roussillon, demanda aux consuls la permission de loger les Castillans dans la cité. Les consuls, tout en protestant de leur dévouement envers le roi, repoussent la demande de La Rena, en s'appuyant sur l'ordre trois fois réitéré par Santa Coloma de faire interner toutes les troupes dans la citadelle. Il était difficile, toutefois, que des soldats sans abri, errant autour des remparts de Perpignan, restassent longtemps dans une semblable situation. La Rena renouvelle sa réclamation et fait lancer des bombes et des boulets sur la ville, afin de la rendre plus impérative. Les Perpignanais furieux courent aux armes, les rues sont hérissées de barricades, et l'évêque monte à la citadelle avec le Saint-Sacrement, espérant faire cesser le feu ; il réussit momentanément; mais les officiers n'accordèrent que deux heures aux consuls pour répondre aux sommations suivantes : ils devaient s'obliger à loger les troupes, à livrer l'artillerie de la ville, à détruire les fortifications et les barricades, à écrire à toutes les localités du Roussillon afin de les engager à ne prendre aucune part à une rébellion qui attirerait sur elles tous les désastres de la guerre.

En écoutant ces prétentions étranges, les consuls s'assemblent, le peuple s'ameute autour de l'hôtel de ville, et les conditions proposées par le capitaine général sont rejetées. Alors la fureur de La Rena n'a plus de bornes ; il recommence le bombardement, et, l'évêque ayant de nouveau essayé de le calmer, il lui déclare que, si les consuls persistent à repousser les soldats, la ville sera mise au pillage. Cette fois les consuls intimidés étaient disposés à céder ; mais les habitants exaspérés ne voulaient plus entendre parler de

soumission. Les prières des prêtres, des nobles et des moines, effrayés des conséquences d'une prise d'assaut, parvinrent cependant à faire consentir au logement des troupes. Toutes les difficultés paraissaient donc aplanies par cette démarche, lorsqu'au milieu de la nuit, La Rena fit recommencer le bombardement, sous prétexte que les logements n'étaient pas assez promptement préparés, et 564 maisons furent fortement endommagées en moins de deux heures. Cette brutalité changea les dispositions des Perpignanais : la fureur remplaça la soumission; tout le monde courut aux armes; lorsque les soldats se présentèrent aux portes, ils furent accueillis à coups de mousquets et plus de 800 furent mis hors de combat. Les Perpignanais avaient éprouvé des pertes plus considérables encore. Vers midi, l'évêque et le procureur général, don' Gabriel de Lupia, montèrent au château pour implorer la clémence de La Rena et lui offrir la soumission des habitants... Aussitôt les soldats, altérés de vengeance, envahissent Perpignan; ils le traitent comme une ville prise d'assaut, le livrent au pillage, désarment les citoyens et dressent des potences à chaque coin de rue.

Le duc de Cardonne, qui représentait le parti de la transaction, avait été renommé vice-roi après la mort de Santa Coloma; il voulut réparer les fautes de ses prédécesseurs et ramener le calme dans la Catalogne, en rétablissant le règne de la justice et du respect des privilèges : en conséquence, loin d'approuver les excès des soldats, il fit arrêter les plus coupables et rendit aux avocats le droit de défendre les Catalans. Après avoir pris ces premières mesures dans la Catalogne, il se transporta à Perpignan (29 juin) avec les évêques

d'Urgel et de Vich, un député et un conseiller de Barcelone; il fit sortir les soldats, qu'il dispersa dans les villages voisins, et emprisonna le marquis de La Rena et les officiers supérieurs, coupables du bombardement et du pillage de Perpignan.

Cette politique du vice-roi était celle de Philippe IV; mais elle se trouvait trop opposée à celle d'Olivarès pour que le ministre favori ne cherchât pas à la paralyser. Ce dernier cassa la plupart de ces arrêts; il défendit aux tribunaux de poursuivre les militaires, et se contenta d'en renvoyer quelques-uns en Aragon devant une junte, qui s'empressa de les absoudre. Cette condamnation de sa conduite fut l'arrêt de mort du duc de Cardonne. Cet homme, aimé des Catalans et dévoué au bonheur et à la défense de ses concitoyens, expira de douleur à Perpignan (22 juillet), en prévoyant les malheurs qui allaient s'appesantir à la fois sur la Catalogne et sur la Couronne d'Espagne. L'évêque de Barcelone le remplaça et parut vouloir imiter sa conduite paternelle : il essaya de ramener les Catalans par la clémence, et les engagea à s'adresser à la générosité royale pour se faire pardonner; mais c'était avouer qu'on était coupable, que les priviléges qu'on avait voulu défendre étaient des usurpations et non des droits, et les Catalans ne se montraient pas disposés à sacrifier ainsi tous les fruits de leur longue résistance. Toutefois ils envoyèrent une ambassade à Madrid, chargée de représenter des doléances qui auraient pu apaiser la cour, si Olivarès n'avait été premier ministre : au lieu de transiger, on ne répondit à cette ambassade que par les menaces d'une guerre d'extermination... Le *Conseil des cent* fit une dernière tentative : il rédigea une *proclamation catholique à la*

Majesté compatissante de Philippe le Grand, et, traitant avec la cour de Madrid de puissance à puissance, il « rappela les longs services rendus par la *nation catalane* à la *nation espagnole*, compara les Catalans aux peuples du Latium, qui avaient été les alliés de Rome plutôt que ses sujets, et pria Philippe IV de les traiter comme les Latins, puisqu'ils étaient ses alliés volontaires. »

Ces prétentions, parfaitement justifiées par l'histoire, puisque l'Aragon-Catalogne n'avait jamais été conquis et s'était volontairement réuni à l'Espagne sous Fernand Ier, n'étaient plus compatibles avec les idées du dix-septième siècle.

L'Espagne ne pouvait admettre qu'un royaume indépendant et simplement allié se reconstituât entre les Pyrénées et l'Ebre. Olivarès considéra le langage de cette proclamation comme une déclaration de guerre; il fit jeter les députés en prison, et l'on prépara l'expédition de Catalogne.

Le comte Doñate professait une opinion plus pacifique : il engageait le roi à se rendre à Barcelone afin d'y porter lui-même le calme, en raffermissant l'autorité ébranlée de la Couronne d'Espagne; mais le parti de la guerre l'emporta, et tout espoir d'arrangement fut perdu..... Dans cette situation solennelle, les Catalans restèrent dignes de leurs convictions et conséquents avec leurs principes; les *corts* se réunirent à Barcelone, les théologiens déclarèrent qu'il était permis de prendre les armes pour la défense de la patrie, et l'on jura de combattre jusqu'à la dernière extrémité.

Les Espagnols conduisaient les choses tout aussi vigoureusement. Un évêque vice-roi ne pouvait plus

répondre à la gravité des circonstances : Los Velez, capitaine général d'Aragon, fut revêtu de ce titre, et il conduisit ses troupes vers Tortose, qui lui ouvrit ses portes. Les Catalans, indignés de la défection de cette place, la notèrent d'infamie, afin d'arrêter la propagation de cet exemple, et ils s'occupèrent de la reprendre. Enhardie dans son héroïque résistance par le cardinal de Richelieu, qui lui faisait promettre des secours de toute nature, la *députation catalane* fit fortifier Lerida et en confia le commandement au gentilhomme français Saint-Paul ; elle envoya Guillaume d'Armengol renforcer la garnison de Bellegarde, pour s'opposer au retour des troupes espagnoles qui se trouvaient en Roussillon ; elle établit des croisières de corsaires sur la côte, pour arrêter les convois de vivres destinés au ravitaillement de Perpignan (1640). François de Villaplano, enfin, fut chargé de se rendre à Leucate, de s'entendre avec le gouverneur français d'Espenan, et de traiter avec Duplessis, émissaire de Richelieu.

Les Catalans, poussés à bout, ne devaient plus s'arrêter dans la voie de la rupture avec l'Espagne : ils allaient atteindre ses dernières conséquences en se donnant à la France. Les Aragonais, qui avaient expérimenté les dangers des soulèvements, savaient qu'ils se soldaient toujours par la perte de quelque liberté au bénéfice du pouvoir central : ils voulurent empêcher les Catalans d'aggraver leur situation et leur envoyèrent une députation *de bon voisinage;* mais les Catalans la repoussèrent et préférèrent accueillir avec transport l'émissaire Duplessis, qui vint à Barcelone traiter, au nom de Louis XIII, et promettre à la Catalogne un certain contingent de troupes, de munitions

et d'officiers de toutes armes, moyennant un prix payable de mois en mois. Ces conditions furent acceptées. Douze otages se rendirent immédiatement à Paris pour ratifier ce traité et rester à la cour comme ambassadeurs de Catalogne (1).

A la suite de ces engagements réciproques, d'Espenan conduisit dans la Catalogne quelques bataillons français destinés à défendre Tarragone. Ainsi la Catalogne était déjà perdue pour l'Espagne, et bon nombre de villes de Roussillon appuyaient sa révolte et se rattachaient au gouvernement de Barcelone.

Cette situation, en séparant le Roussillon du centre du royaume, rendait la défense de cette province très-difficile et favorisait les projets bien connus de la France. Don Juan de Garay, successeur de La Rena, voulut reconquérir les places qui s'étaient déclarées contre Philippe IV : il partit de Perpignan, le 6 septembre 1640, avec quelques pièces d'artillerie, s'empara de Millas et attaqua Lille ; mais le gouverneur français de Leucate envoya quelques compagnies au secours de cette ville, et Garay, blessé dans un combat, fut contraint de se retirer. Cependant il ne tarda pas à revenir avec 4,000 hommes ; il ouvrit la brèche à coups de canon, donna trois assauts infructueux, et dut encore rentrer à Perpignan, ne laissant que quelques troupes à Thuir, à Elne et à Millas. Ces dernières passèrent quelques jours à ravager Cornella, à brûler son église ; mais elles finirent également par se replier sur la capitale de Roussillon en apprenant l'arrivée des Français, commandés par Schomberg (1640).

Richelieu, dans son plan de campagne parfaitement

(1) Feliu de la Peña, t. III. — Vassor., *Histoire de Louis XIII.*

conçu, réservait un rôle important à la flotte de l'archevêque de Bordeaux. Le roi avait écrit à ce dernier, le 2 décembre 1640, de former une escadre pour aller assister les Catalans révoltés. Le cardinal lui avait donné pour instructions (1) « de s'assurer des places de mer qui pourroient être secourues plus facilement que celles de terre, d'attaquer Collioure par mer pendant que Schomberg y conduiroit un corps de cavalerie et d'infanterie, la meilleure qu'il seroit possible ; puis de marcher sur Rosas, tant par mer que par terre : ces deux conquêtes assurées, l'armée navale devoit aller prendre Salces et les Alfages (2). »

Nous avons dit que d'Espenan avait pénétré dans la Catalogne avec quelques troupes françaises et qu'il s'était chargé de défendre Tarragone. Malgré son intervention, Tortose n'avait pu être reprise, et le vice-roi Los Velez faisait des progrès rapides sur les Catalans : plusieurs bourgs avaient été forcés ; la population de Cambrils, massacrée tout entière, montrait assez quels ordres terribles les troupes royales étaient chargées d'exécuter. Tarragone, vigoureusement at-

---

(1) Desnoyers écrivait également à Sourdis que « les Catalans demandoient une forte assistance par mer. » Le *principat de Catalogne*, de son côté, priait directement l'archevêque amiral « de venir avec l'armée navale du Roy aux côtes de Catalogne, comme les sieurs d'Espenan et Duplessis lui avoient promis de la part du Roy, et que c'étoit le seul moyen de les mettre en liberté. » Signé : le chanoine Paul Claris.

(2) « A cet effet, écrivait le cardinal, il faudroit embarquer un nombre suffisant de troupes de terre sur les vaisseaux, et envoyer des vivres pour six mois, faire suffisamment de *fonds* pour l'entretien des garnisons des villes capturées, pour qu'elles n'aient pas à commettre d'exactions, la question des substances étant « le *summa rerum* en ces occasions. »

taquée par Los Velez, finit par succomber à son tour, le 24 décembre ; et d'Espenan, un peu surpris de cet échec, repassa les Pyrénées et laissa marcher Los Velez sur Martorell. Les Catalans si vivement pressés fondaient tout leur espoir sur la France ; ils n'hésitèrent plus à se donner à elle, comprenant bien que cette mesure suprême pouvait seule leur assurer, de la part de Louis XIII, l'appui énergique qu'une simple alliance ne leur permettait pas d'espérer. Lorsque les ambassadeurs otages retenus à Paris en firent la proposition officielle à ce roi, Richelieu parut d'abord hésiter : il trouvait la démarche grave et embarrassante ; il chargea même son envoyé Duplessis d'engager les Catalans à se mettre en république, espérant ainsi les opposer à l'Espagne sans être obligé de les soutenir comme faisant partie du royaume de France.

Dans tous les cas, le cardinal se voyait déjà maître du Roussillon, but suprême de sa politique ; quant à la Catalogne, il comprenait trop l'impossibilité de conserver une province séparée de la France par les Pyrénées, pour compter sérieusement sur sa conquête définitive. Louis XIII finit cependant par accepter l'offre des Catalans ; et dès que ces derniers se virent sujets du roi de France, ils ne doutèrent plus que toutes les forces de la monarchie n'accourussent à leur défense. Cette confiance fallacieuse, loin de les sauver, devint la cause de leur perte.

Barcelone, attaquée par Los Velez après la prise de Martorell, répondit fièrement à une première demande de capitulation, qu'elle n'écouterait de proposition que lorsque le dernier Castillan aurait évacué le sol de la Catalogne. Après cette réponse, il ne restait qu'à tenter les chances de l'assaut. Los Velez s'ac-

quitta de cette mission avec une vigueur tout aragonaise; mais la valeur des Barcelonais, soutenue par les encouragements de l'émissaire français Duplessis, triompha de toute la tactique du vice-roi: il fut obligé de battre en retraite...

La gravité de ces événements fit comprendre enfin à Olivarès que sa politique faisait fausse route. Il voulut détacher la cour de France des intérêts catalans, et il envoya Breth à Paris faire secrètement des ouvertures à Richelieu. Comme elles n'étaient pas accompagnées de l'offre de céder le Roussillon, le cardinal les rejeta, et le ministre espagnol ne revint pas à la charge.

Pendant ce temps l'armée royale se renforçait à Tarragone, et les Catalans, prévoyant une attaque plus formidable que la première, achevaient de se donner à la France par un vote des *corts* le 23 janvier 1641 ; mais ils n'oublièrent pas de garantir leurs priviléges, et, tout en reconnaissant le roi de France pour leur *comte*, ils l'obligèrent: 1° à observer la constitution, les actes des corts, les droits municipaux, concordats et pragmatiques ; 2° à ne nommer que des Catalans à tous les emplois civils, militaires et ecclésiastiques ; 3° à respecter le droit des conseillers de Barcelone de rester couverts en sa présence ; 4° à ne jamais leur imposer l'obligation de loger les gens de guerre sans le consentement des jurats et des consuls ; 5° à renoncer au *someten* général ou convocation du ban et arrière-ban. La province devait le remplacer par l'entretien de 5,000 fantassins et de 500 chevaux, affectés exclusivement au service intérieur (1).

---

(1) Déjà le principat de Catalogne mettait le port de Cade-

[illegible] à ces conditions [illegible] se donnant officiellement à la France. [illegible] recouvrait sa [illegible] Louis XIII pour *comte* et [illegible] prit en effet ce [illegible] 1641, et le comte de La[illegible] de *vice-roi* ou de [illegible] possession de Barcelone. [illegible] remplacé au com-

---

[illegible] et le pressait [illegible] 1641 [illegible] fixait le nombre des [illegible] des places, et pour[illegible] nécessaire, à celui [illegible] augmentant, le prin[illegible] à Callelia et à venir [illegible] 1641). La situation de [illegible] les Catalans se battaient [illegible] même de la place et jusque [illegible] restée aux premiers, [illegible] de *Serignan* et de [illegible] n'en prisait pas moins l'arche[illegible] janvier 1641) « pour faire [illegible] disoient qu'ils attendoient [illegible] Si vous aviez ordre et fonds [illegible] mille hommes de pied seu[illegible] j'estime qu'en l'état où [illegible] conquerroit jusqu'à Tortose, avec [illegible] »

Cependant, malgré ses avis et ces prières réitérés, de Sourdis ne se pressait pas d'arriver: aussi Desnoyers lui écrivit-il encore [illegible] de faire diligence. « Le Roy, disait-il, fait preparer 12,000 hommes de pied et près de 3,000 chevaux, compris les troupes qui y sont, pour porter cette affaire au point [illegible] peut aller, et a envoyé M. de Lamothe pour en prendre le commandement, au lieu de d'Espenan. » Enfin, le [illegible] février, il le presse de s'entendre avec Schomberg pour occuper Rosas et Collioure.

mandement de la Guienne Schomberg, que l'on trouvait trop irrésolu (1er mars 1641), les opérations marchèrent plus rapidement et le soulèvement de la Catalogne atteignit son plus haut degré de gravité. La question devenait trop importante pour que l'Espagne pût reculer dans la voie des armes : son honneur n'y était pas moins engagé que l'intrégrité de son territoire ; la dernière liberté des Catalans devait rester sur ce champ de bataille de deux nations rivales (1).

Lamothe-Houdancourt reçut enfin un renfort de 9,000 fantassins et de 2,000 chevaux, et il marcha sur Tarragone, que la flotte française, commandée par l'archevêque de Bordeaux, devait attaquer par mer (2). Le vice-roi Colona de Botro, successeur de Los Velez, s'y était déjà renfermé ; il s'y défendit si

(1) On est péniblement affecté de voir, dans ces circonstances décisives, les nations se passionner pour de misérables questions d'étiquette et de préséance : quand la flotte de l'archevêque passa devant Barcelone, la députation ne voulut pas que la ville saluât la première les vaisseaux du roi ; ce ne fut qu'après de longues discussions quelle consentit à prendre l'initiative du salut.

(2) De Sourdis étoit arrivé le 3 mars à Callelia. D'Argenson et Houdancourt le pressèrent de se rendre à Barcelone, ou du moins à Palamos, lui annonçant qu'il y avoit huit galères à Tarragone « et un beau coup à faire. » L'archevêque partit, enleva un convoi de vivres et de renforts ; le cardinal et Louis XIII l'en félicitèrent. Alors d'Argenson et Houdancourt lui ordonnèrent de faire le blocus de Tarragone, pendant qu'ils attaqueroient la ville par terre. De Sourdis exécuta mal le blocus, soit par impuissance, comme il le prétendit, soit par jalousie contre Houdancourt ; et de puissants renforts parvinrent à pénétrer dans Tarragone. (*Correspondance de Sourdis.*)

vigoureusement, que les Français, battus sur mer le 4 juillet par la flotte espagnole, furent obligés de renoncer à prendre Tarragone (1). Toutefois ils n'en fortifièrent pas moins leur pouvoir dans la haute Catalogne, où le marquis d'Argenson organisa l'administration et la justice avec le titre de surintendant.

La Catalogne était française; mais le Roussillon, la partie la plus importante de cette conquête, ne l'était pas : les troupes espagnoles en occupaient toujours la capitale et les places fortes. La principale ambition de Richelieu était de les déloger. Hâtons-nous d'ajouter que les circonstances devenaient de plus en plus favorables : les bourgs et les villages, travaillés par l'esprit catalan, étaient disposés à la révolte, moins peut-être par amour pour les Français qu'en haine des excès d'une soldatesque sans discipline; bientôt les troupes qui s'étaient concentrées à Perpignan se trouvèrent bloquées par une famine artificielle : les paysans n'osaient et ne voulaient plus y apporter des vivres; les Perpignanais eux-mêmes, victimes de cette haine des campagnes, furent réduits à vivre d'herbes sauvages. Le gouvernement espagnol prit toutes ses mesures pour faire cesser un état de choses qui pouvait faire tomber Perpignan au pouvoir des Français : un convoi de vivres parvint à éviter les corsaires catalans qui croisaient sur les côtes; il pénétra à Col-

---

(1) La discorde continuoit à troubler l'administration française. Houdancourt et d'Argenson vouloient diriger leurs premiers efforts sur Tarragone et sur Lerida ; le prince de Condé et Richelieu tenoient au contraire à s'emparer de Collioure et de Rosas, et avoient rappelé dans ce but une partie des troupes de la Catalogne : ce qui fit complétement échouer le siége de Tarragone. (*Correspondance de Sourdis.*)

lioure le 19 mai 1641, et atteignit enfin Perpignan sous l'escorte des marins espagnols.

Cette expédition eut un double résultat: elle approvisionna la ville, et permit de renvoyer de Perpignan, par le retour de la flotte, les nombreux soldats allemands, italiens et irlandais dont la ville était encombrée, et qui pouvaient être plus utilement employés à l'armée de Tarragone.

Richelieu, inspiré par une politique plus habile que généreuse, ne cessait de diriger toute son attention vers le Roussillon et se contentait de soutenir la Catalogne contre l'Espagne, tout juste assez pour se donner le temps et la facilité de conquérir Perpignan. En conséquence, le cardinal résolut d'occuper sérieusement cette province. Sur son ordre, Arpajon y conduisit 8,000 fantassins, 1,000 cavaliers (3 juin 1641), et s'empara des villages de Villelongue, de Clairac, de Saint-Laurent et de Saint-Hippolyte; les villes de Canet et de Larroque subirent le même sort. Elne fut attaquée le 7 mai; mais les Français furent repoussés, et l'approche du prince de Condé put seule faire résoudre les habitants à se rendre le 27. Ce succès permit de s'occuper du siége plus important de Collioure.

Gaspard de Lupia et Manuel d'Azi, chefs de guérillas du parti franco-catalan, cantonnés à Millas et à Thuir, harcelaient les troupes castillanes campées aux environs de Perpignan. Pendant ce temps, la garnison, se croyant à l'abri de tout danger depuis le ravitaillement de la place, se livrait avec ardeur à de bruyantes réjouissances pour célébrer la défaite de la flotte française devant Tarragone; mais tout à coup on apprit la déroute des Espagnols et la reprise de cette ville par

Houdancourt, auquel on venait d'envoyer un renfort de 3,000 hommes, et l'armée de Perpignan se retrouva en présence de ses premiers périls et des horreurs de la famine. Obligés d'abord de se nourrir d'ânes et de mulets, et à donner la chasse aux chiens et aux rats, les soldats essayèrent bientôt de soulager leur détresse en faisant sortir successivement les prêtres et les religieux, afin de diminuer le nombre des bouches inutiles; mais ces moyens inefficaces retardèrent de bien peu le moment où ils devaient être réduits à manger des orties, des mauves, des souliers et des parchemins bouillis à l'eau (1642) (1).

Dans cette cruelle extrémité, Louis XIII résolut de venir lui-même presser le siége de Perpignan et de se rendre à Barcelone, afin de raffermir le courage des Catalans en jurant le respect de leur constitution. Le maréchal de Brézé, ayant reçu le titre de vice-roi en remplacement de Houdancourt, marcha vers le Roussillon avec des troupes considérables, afin de passer dans la Catalogne à travers cette province conquise. Au moment où il atteignait les bords du Tet, un convoi de vivres arrivait à Collioure à destination de Perpignan. Il était important de l'intercepter: de Brézé rappela quelques troupes de Catalogne et s'établit à Argelès avec 8,000 hommes, qu'il distribua entre la mer et la montagne et dans les défilés de Sorède. Pendant ce temps, Mortara, gouverneur de Perpignan, était averti par trois coups de canon, tirés du fort Saint-Elne, de l'approche du convoi que Torrecusa conduisait (8 janvier 1642). Cet officier fit un détour par le col de la Massane, avec des mulets chargés de

(1) Henri, t. II, p. 300 à 370.

blé, et tomba sur les Français établis dans le défilé de Sorède; ces derniers, assaillis à l'improviste et croyant avoir affaire à des troupes nombreuses, abandonnèrent leurs retranchements et se replièrent sur les corps d'armées campés entre la mer et la montagne. Au même instant Mortara sort de Perpignan; Saint-Aunez, fils du célèbre gouverneur de Leucate, et maintenant ennemi de Louis XIII et de Richelieu, vient au secours de Torrecusa; les Français, ralliés par de Brézé, veulent s'opposer à leur jonction : le combat s'engage avec vigueur, mais les Français sont repoussés : Brézé se réfugie à Elne; 800 hommes qu'il avait laissés à Argelès mettent bas les armes, et le convoi pénètre à Perpignan.

Torrecusa, profitant du désordre des Français, voulut revenir à Collioure chercher le reste du convoi; il ramena ses troupes dans ce port, et comme il n'avait pu faire suivre ses mulets, il chargea ses soldats de cinq mille petits sacs de blé et se dirigea vers Perpignan (26 janvier 1644). Dans l'intervalle, les Français avaient eu le temps de reformer leurs bataillons avec l'ardeur de la vengeance; mais Torrecusa se retranche, il les oblige à battre en retraite et arrive à Elne sans avoir été entamé. Le 29 janvier il est attaqué de nouveau près de Munt de la Terra; ses soldats, fatigués par les vivres qu'ils portent, sont un moment culbutés par la cavalerie française; ils se rallient cependant, et, malgré la poursuite constante des Français, qui percent leurs sacs de blé à coups de mousquet, ils arrivent à Perpignan. Après avoir ainsi ravitaillé la place par une expédition qui fit honneur à son habileté, Torrecusa confia le gouvernement de

Collioure à Mortara, et reprit la mer pour rejoindre l'armée espagnole de Tarragone.

La révolution de Catalogne coïncidait avec un ébranlement général de la monarchie espagnole, qui favorisait les projets de Richelieu. Le Portugal se détachait et se donnait à la maison de Bragance; Masaniello soulevait Naples; le Brésil et plusieurs autres colonies se mettaient en révolte ouverte contre la mère-patrie. La coïncidence de ces dangers ébranla l'opiniâtreté d'Olivarès : il donna le conseil d'apaiser la Catalogne par la clémence, et un édit du 24 janvier 1645 accorda un pardon général aux Catalans, et leur assura la conservation de leur constitution et de leurs privilèges sur des bases plus larges que celles du traité de Louis XIII. La tactique était habile: car il était évident que la Catalogne se rattacherait à l'Espagne dès qu'elle y aurait un intérêt majeur et sérieusement garanti. Mais là ne se bornèrent par les efforts d'Olivarès : il jeta le ridicule et le mépris sur les Français, et, s'adressant aux passions religieuses de l'Espagne, il les traita d'impies, d'hérétiques, et réveilla dans les basses classes les animosités de l'époque de la Ligue. Cette provocation piqua d'honneur Louis XIII et Richelieu; l'amour-propre les poussa plus avant que la prudence et l'intérêt ne leur avaient conseillé d'aller.

Le roi de France hâta son départ pour Barcelone, où il devait confirmer le serment déjà fait en son nom par de Brézé; il appela le prince de Condé à Paris, lui confia le gouvernement de cette capitale, chargea les maréchaux de Schomberg et de La Meilleraie du commandement de l'armée de Roussillon, et quitta le Louvre, emportant tous les insignes de la royauté, qui

devaient parer le *comte* de Barcelone à la cérémonie de sa proclamation.

Arrivé à Narbonne le 10 mars, il passe la revue générale des troupes à Sigean, et envoie La Meilleraie attaquer Clairac et Argelès, qui se rendirent sans résistance. Mais le plus important était de prendre Collioure, afin d'intercepter les communications de Perpignan avec les flottes espagnoles. Schomberg en avait déjà commencé le siége ; La Meilleraie fut le renforcer avec 16,000 hommes, et Mortara, réduit à 3,000 hommes, dut faire appel à toute son énergie pour continuer une résistance disproportionné. Malgré ses efforts, 2,000 Espagnols postés sur les hauteurs furent délogés et forcés de rentrer dans la ville ; dès lors Mortara, serré de plus près, vit approcher le moment où il devait capituler.

L'Espagne, qui savait apprécier l'importance de Collioure, ne l'abandonna pas dans cette situation critique : Philippe IV donna ordre à don Pedro, fils du duc de Cardonne, d'aller à son secours avec 3,000 hommes en traversant les Pyrénées.

Pedro hésitait à faire cette expédition téméraire. Il partit cependant et franchit les montagnes d'Aragon par des chemins affreux, au milieu des populations en révolte. Arrivé sur la Noguera Paillassera, il attaqua Trem, pour donner le change à l'armée française de Catalogne : mais Lamothe-Houdancourt ne s'y trompa point : il vint l'attendre à Balaguer, au *défilé des Trente-Pas ;* les paysans catalans, organisés par de Brézé, appuyèrent les ailes des Français : Pedro fut complétement battu (25 mars 1642), et Lamothe se porta sur Martorell. Pedro parvint encore à rallier ses soldats ; mais La Mothe l'attaqua de nouveau à La

Noya, investit ses troupes, les obligea à mettre bas les armes, et gagna à cette brillante opération le bâton de maréchal, que Louis lui envoya de Narbonne... Cette guerre de la Castille contre la Catalogne avait tout l'acharnement d'une guerre de race : lorsque les Catalans voulurent désarmer les Castillans qu'ils conduisaient prisonniers à Barcelone, ceux-ci aimèrent mieux briser leurs armes que de les rendre à des *révoltés*. « Ils ont bien fait de ne point nous les remettre, repondirent les vainqueurs : ces morceaux de fer n'étaient pas des armes ; qu'aurions-nous fait d'aiguilles et de sarbacanes ? »

Pendant l'insuccès de l'expédition de don Pedro, la brèche avait ouvert les remparts de Collioure ; l'explosion d'une mine avait fait sauter le château, comblé de ses éclats le seul puits qui fournît de l'eau à la place, et la capitulation devenait inévitable. Mortara dut se décider à la demander ; il l'obtint avec tous les honneurs de la guerre : la garnison put se retirer à Pampelune ; Mortara fit transporter ses malades à Tarragone, sur des galères qu'on lui permit de faire venir de Rosas, et les fleurs de lis flottèrent enfin sur le port le plus important du Roussillon.

Du moment que Collioure était fermé aux vaisseaux espagnols, Perpignan était à moitié conquis. La Meilleraie le comprit, et voulait l'attaquer immédiatement à force ouverte ; Louis XIII préféra attendre que la famine, qui ne pouvait manquer d'y renouveler ses fureurs, contraignît ses habitants à se rendre. On se borna donc à compléter le blocus. Louis XIII quitta Narbonne et vint s'établir à Saint-Estèphe, à deux lieues de Perpignan, dans une métairie qui porte encore le nom de *Mas del Rey*, pour assister au dénoû-

ment du siége. Cependant la bravoure de la garnison espagnole, composée de 3,000 hommes commandés par don Florès d'Avila et par don Diégo Cavallero, devait encore le retarder (1).

L'indolent Philippe IV, très-inquiet de la tournure des affaires du Roussillon et de la Catalogne, et passablement effrayé de la présence de Louis XIII, résolut de contre-balancer la démarche du roi de France en se rendant dans la Catalogne pour rattacher à sa couronne des peuples qui s'en étaient violemment séparés. Il forma un corps d'armée destiné à l'accompagner dans ce voyage périlleux; un bâtard du duc d'Olivarès en eut le commandement, et Philippe s'achemina vers la Catalogne. Malgré la lenteur de sa marche, l'inquiétude se répandit promptement dans Barcelone; la députation des cortès quitta cette ville, franchit les Pyrénées et vint se fixer à Thuir, auprès de Louis XIII

(1) Pendant que les Français attendaient, l'arme au bras, que les portes de la ville leur fussent ouvertes, le camp retentissait du bruit du duel à mort que se livraient Cinq-Mars et Richelieu. Cinq-Mar sétait à côté du roi; Richelieu, retenu à Narbonne par son état maladif, parait les coups de ses intrigues à distance, et la cour, absorbée par la guerre du ministre et du favori, en attendait la solution avec non moins d'anxiété que celle de l'expédition du Roussillon. Le grand écuyer renverserait-il le ministre ou le ministre convaincrait-il le roi de la conspiration du favori et du duc d'Orléans avec l'Espagne?... On ne devait pas tarder à connaître le triste résultat de cette affaire de cour... La gravité des nouvelles qui lui parvenaient, soit de l'armée, soit du traité de Cinq-Mars avec Olivarès, engagèrent Richelieu à se rendre à Tarascon, sous le prétexte d'y prendre les eaux, mais en réalité pour surveiller l'influence croissante que Cinq-Mars exerçait sur l'esprit affaibli du roi.

(23 mai) ; l'audience royale se transporta elle-même à Pézilla, et témoigna son dévouement à Louis XIII en ordonnant la confiscation des biens de tous les Roussillonnais émigrés en Espagne. L'abandon de Barcelone par les corps officiels fut une imprudence: elle compromettait le sort de la Catalogne, qui, privée de son gouvernement national, devait offrir plus de prise aux tentatives de l'Espagne. Il est vrai que la présence de la députation consolidait l'autorité de Louis XIII dans le Roussillon; et la politique de Richelieu, auteur de cette démarche, obtenait un plein succès.

Les chaleurs intolérables, et un orage affreux qui tomba sur l'armée française, faillirent compromettre le sort de l'expédition: le roi fut obligé de quitter le Roussillon et de rentrer dans le Languedoc. Olivarès sut habilement profiter de ce mouvement de retraite: il envoya deux armées, commandées par Torrecusa et par Léganès, nouveau vice-roi de Catalogne : la première devait chasser Lamothe-Houdancourt des plaines de l'Ebre ; la seconde, reconquérir le Roussillon ; une troisième approchait à très-petites journées, à la suite de Philippe IV, pour mettre la dernière main à la reprise des deux provinces.

Les Barcelonais, avertis de ces préparatifs, en donnèrent connaissance à Schomberg, et les Français prirent leurs mesures de manière à y résister avec avantage. La Meilleraie étendit ses troupes jusqu'au Pertus, et la flotte française de l'amiral de Brézé surveilla les côtes.

Léganès s'approchait de Tarragone avec 8,000 fantassins et 2,000 chevaux ; mais ses troupes, levées à la hâte, ne marchaient qu'à leur cœur défendant, et les désertions eurent bientôt considérablement réduit

leur nombre. Philippe IV, beaucoup trop *prudent* pour un roi qui veut reconquérir une partie de son royaume, fut tellement effrayé de cette défection qu'il renonça à continuer son voyage. Les plaintes des Aragonais et des Valenciens, considérablement inquiétés par les Français, parvinrent néanmoins à dissiper ses premières hésitations. Il consentit à se rapprocher jusqu'à Molina; mais, arrivé là, nouvelle indécision, nouvelle halte : il voulut attendre les événements.

Ce fut pendant son séjour dans cette ville que le conseil de la Couronne conçut le projet d'envoyer une armée à travers la Catalogne entière, porter secours à Perpignan; et, au lieu de se décider pour la voie de mer, on choisit la voie de terre, trajet long, pénible et difficile, dont les chances aventureuses séduisaient l'esprit chevaleresque de Torrecusa, chargé de conduire l'expédition.

La fortune parut d'abord favoriser cette entreprise. Pendant que Tavara harcelait les Catalans du côté de Tarragone, Inoyosa, gouverneur de cette ville, remportait un brillant succès sur les Français; le vice-roi Léganès les attaquait du côté de Llérida ; à la faveur de ces diversions, Torrecusa se réunissait à Mortara, qui s'était retiré en Aragon avec la garnison de Collioure. Aussitôt les deux capitaines, dont les troupes formaient 16,000 hommes, se dirigent sur Perpignan; et Philippe IV, arrivé à Sarragosse à la fin d'août, ordonne au prince Mathias, amiral de la flotte toscane, mouillée récemment à Vinaros, de transporter des vivres sur les côtes du Roussillon.

Il était trop tard : la garnison de Perpignan, pressée par la famine, venait de signer avec Louis XIII une capitulation qui devait être exécutée le 9 septembre, si

la place n'était pas secourue avant ce terme; or il était impossible à Torrecusa de traverser la Catalogne en si peu de jours, à moins qu'il ne se jetât sur la flotte toscane, qui seule pouvait le transporter dans le Roussillon en temps utile; mais il persista dans son projet de traverser la province révoltée, et, malgré des prodiges de constance et d'audace, il dut s'arrêter devant les attaques incessantes de Lamothe-Houdancourt.

Que se passait-il à Perpignan pendant ces terribles jours de disette?... Les habitants n'osaient plus laisser sortir leurs enfants, dans la crainte que les soldats ne les enlevassent pour en faire d'horribles aliments. On voulut expulser les bouches inutiles, les Français les contraignirent à rentrer; ils eurent toutefois la générosité de leur donner quelques vivres. Enfin le terme de rigueur approche (9 septembre 1642), et Torrecusa ne paraît point. Les Français réclament l'exécution de la capitulation; les portes de Perpignan s'ouvrent, et les armes de la France flottent sur cette ville importante, pour ne plus l'abandonner. La garnison obtint une capitulation digne de son héroïque résistance : elle sortit tambour battant, enseignes déployées, mèche allumée, *et balle en bouche;* elle emmenait plusieurs pièces de canon et emportait tous ses bagages.

Quelques jours après, le fort de Salces, le seul qui pouvait offrir une résistance sérieuse, était bloqué par la flotte de Brézé et les troupes de terre. Le commandant Ernique Quiroga, voyant que toute résistance serait inutile, offrit de capituler, et il évacua les fortifications avec les honneurs de la guerre qui avaient été garantis à l'armée de Perpignan (15 septembre).

Le Roussillon appartenait donc à la France, et la

politique de Richelieu triomphait. Non-seulement le ministre avait vaincu les Espagnols, mais il terrassait encore ses ennemis personnels : Cinq-Mars et de Thou allaient porter leurs têtes sur l'échafaud (1).

Quelques jours après, Richelieu remontait le Rhône, traînant à la suite de son bateau royal Cinq-Mars et de Thou, prêts à subir le dernier supplice; mais il portait aussi dans ses propres entrailles le vengeur inévitable de ses victimes. La mort avait déjà gravé sur ses traits la date de sa fin prochaine : trois mois après la conquête du Roussillon, il rendit le dernier soupir. Le faible Louis XIII lui-même ne survécut que cinq mois à l'orgueilleux tuteur dont il ne sut être que l'obéissant et timide pupille.

---

(1) Pendant le séjour de Louis XIII à Narbonne, le grand écuyer, se croyant vainqueur de son rival, avait repris avec une nouvelle ardeur son existence de plaisirs et de voluptés; tout à coup Richelieu reçoit de tels renseignements sur la conspiration de Cinq-Mars, par le maréchal de Schomberg, que sa sécurité personnelle ne lui permet plus de temporiser; il charge le Père Sirmond d'agir énergiquement sur l'esprit du roi, et l'arrestation de Cinq-Mars est résolue. Le joyeux courtisan venait d'acheter une jeune fille à sa propre mère et passait ses journées entières avec l'objet de sa nouvelle passion, lorsqu'il fut averti qu'un ordre d'arrestation venait d'être signé. Il comprend le danger et veut fuir; il trouve les portes de la ville fermées, et entend publier le décret qui punit de mort tout citoyen qui cachera le coupable. La mère de sa maîtresse aurait peut-être bravé cet arrêt ; mais son amant, nommé Burgos, venait de rentrer à Narbonne, de retour d'un voyage qui avait favorisé son infâme marché. Burgos, averti qu'un seigneur trouve un asile dans son domicile, ne veut pas encourir la peine des recéleurs; il se rend chez le lieutenant du roi, et Cinq-Mars est arrêté. (*Ministère de Richelieu,* par A. Fay., t. II, p. 200 à 208. — Vittorio Siri.)

CHAPITRE IV

ORGANISATION DU ROUSSILLON ET TRAITÉ DES PYRÉNÉES.

Triomphe de la monarchie. — Transformations successives de la féodalité et de ses forteresses. — Leur destruction sous Louis XIII. — Pourquoi leurs ruines se sont-elles conservées dans les montagnes? — Politique de Richelieu sur les frontières pyrénéennes. — Anciennes fautes de la France sur ce point. — Mécontentement des Catalans contre les Français. — Philippe IV les attire à lui par ses promesses. — Visiteur général envoyé dans la Catalogne par la France. — Barcelone et la Catalogne entière sont évacuées. — Conspiration dans le Roussillon contre les Français. — Noailles contient la Cerdagne. — Révolte et punition de Villefranche. — Opérations de Condé dans l'Ampurdan et dans la Seu-d'Urgel. — Empiétements de l'autorité royale sur les priviléges du Languedoc. — Traité de paix préliminaire signé à Paris. — Entrevue de Mazarin et de Louis de Haro à l'île de la Conférence. — Courtoisie réciproque des Espagnols et des Français. — Conditions du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse. — Le maréchal de Grammont va demander sa main à Madrid. — Un mot sur la revendication de la Navarre par la France. — Le Roussillon, le Conflans et la Cerdagne cédés à la France. — Signature du traité des Pyrénées. — Louis XIV se rend à Toulouse. — Il confirme les priviléges du Roussillon. — Il vient à Perpignan. — Ancienne constitution et priviléges du Roussillon. — Divers tribunaux. — Commission hispano-française pour fixer les frontières. — Louis XIV se rend à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz. — Il épouse Marie-Thérèse. — Décret qui organise le parlement de Roussillon. — L'évêque Serroni va l'installer. — Milices de Roussillon. — Triomphe de la monarchie pure sur les priviléges provinciaux. — Soumission de tous les corps publics à la royauté. — Fin de la mission providentielle des Pyrénées.

Le règne de Louis XIV commençait sous les auspices les plus favorables; le gouvernement de Riche-

ieu avait ouvert une large voie à la monarchie pure, t renversé les obstacles les plus sérieux qui s'étaient pposés jusqu'alors à ses progrès. La grande féodalité, ssez hardie pour oser disputer la plénitude du gouernement à la Couronne, assez ambitieuse pour vouoir détacher certaines provinces du territoire national, on point à l'avantage de ces provinces autrefois indéendantes, mais au bénéfice de son ambition et de son espotisme, était définitivement vaincue dans le Midi ar la mort de Montmorency et par la destruction des artis des Rohan, des Chatillon et des La Force. Or, omme Henri IV avait précédemment porté le coup iortel à la petite féodalité, retranchée dans ses castels t entourée des bandes que la guerre civile avait atrées autour d'elle, la royauté voyait un vaste horizon e déployer devant ses projets de centralisation et 'unité. Ce succès montra dans toutes les parties de a France, mais plus particulièrement dans les Pyréées, une manifestation extérieure dont le caractère oétique ne s'est pas encore effacé du sol. Tous les anques castels féodaux, qu'une noblesse hautaine et elliqueuse avait construits sur les montagnes et sur es rochers, depuis le neuvième jusqu'au quinzième iècle, se trouvèrent complétement démantelés ou bandonnés à la fin du règne de Louis XIII. Toutefois eur chute ne fut pas instantanée ; elle arriva graduellement, à la suite de circonstances diverses qu'il 'est pas inutile de rappeler.

Antérieurement au dixième siècle, lorsque la féodaté essayait timidement de s'installer sur les débris es institutions romaines, au milieu des agitations de a conquête germanique, des chefs audacieux s'étalissaient dans les bruyères et les forêts inhabitées,

loin des villes gallo-romaines qui leur faisaient encore ombrage, et plaçaient leur camp au sommet des collines les moins accessibles. Ces camps retranchés présentaient deux parties bien distinctes : 1° une motte ou tumultus conique, au haut de laquelle le chef construisait la maison de bois qui devait renfermer sa famille et ses gardes les plus dévoués ; 2° l'enceinte carrée, formée de quatre fossés garnis de palissades, derrière lesquels sa petite armée se tenait sur la défensive.

A mesure que ce premier établissement prit un caractère plus définitif, lorsque le conquérant eut traité avec la ville et l'abbaye voisine, il transforma la maison de bois et la motte en tour carrée, les palissades en murailles, il élargit les fossés, et les Gaules se couvrirent d'un vaste réseau de castels à enceinte murée, précédée d'un donjon frontal, dont nous avons fait connaître les principaux spécimens. Il est utile de remarquer toutefois que le premier système fut inconnu dans les gorges des montagnes : il était si facile de trouver sur tous les points un rocher isolé, taillé par la nature comme un donjon, que les mottes artificielles et les fossés y furent à peu près inconnus.

Vers le treizième et le quatorzième siècles, la famille primitive s'étant multipliée, les clients et les hommes d'armes ayant atteint un nombre plus considérable, on ajouta une seconde enceinte à la première, sans détruire toutefois l'ancien mur de séparation ; on adossa quelques bâtiments d'habitation contre les remparts, et les femmes et les enfants, autrefois renfermés dans les étages supérieurs du donjon carré, où l'on ne pouvait atteindre qu'à l'aide d'une haute échelle portative, placée extérieurement, se trouvèrent

logés plus au large dans de grandes chambres, où l'on aboutissait par des escaliers en pierre, et dont les fenêtres étaient moins étroites que les premières meurtrières à arbalète.

Dans le quinzième siècle enfin, le luxe et les beaux-arts avaient fait des progrès : la féodalité ne voulut pas réserver exclusivement ces pompes de la civilisation pour les cathédrales et abbayes ; elle ouvrit ses castels à la sculpture et à la peinture, à la mosaïque et à la tapisserie ; les bâtiments s'agrandirent et s'ornèrent ; les façades empruntèrent aux églises quelques-unes des richesses du style gothique, et le donjon lui-même, abandonnant la forme carrée, devint rond, ovale, ou élégamment flanqué de tourelles sveltes et hardies. Toutes ces améliorations furent entées néanmoins sur le tronc primitif : la féodalité grandit, se développa, se tint au courant des perfectionnements industriels et artistiques ; mais elle ne quitta pas la colline élevée qui dominait la plaine, son habitation resta toujours le *castellum* destiné à commander le domaine, à protéger la famille seigneuriale contre les attaques de voisins envieux ou les révoltes de sujets mécontents.

Le seizième siècle produisit une révolution plus tranchée. La féodalité, jusqu'alors compacte et formidable, arrivait à l'époque de sa décadence. Quelques grands seigneurs, attirés à la cour, laissèrent tomber en ruines plusieurs de leurs forteresses comtales, et ne conservèrent que les plus importantes ; d'autres profitèrent des conspirations de certains de leurs vassaux pour confisquer leurs fiefs et détruire leurs castels. La royauté surtout appliqua ce système sur une grande échelle, et toutes les fois qu'elle réduisit une pro-

vince, son premier soin fut de démanteler tous les châteaux qui pouvaient encourager les soulèvements en offrant un élément de résistance aux insurgés. Nous avons vu Fernand Ier en faire la terrible expérience dans la Navarre, puisque, de toutes les places fortes que ce royaume possédait du temps de ses rois légitimes, il ne conserva que les murailles de trois ou quatre villes principales; et l'on est surpris, en parcourant son territoire, de ne trouver que quelques murs informes sur les coteaux où s'élevèrent jadis les châteaux de Tiebes et de Montréal, de Lerin et d'Alfaro, etc.

Plus tard, lorsque Philippe II eut détruit les dernières libertés de l'Aragon, à la suite de la révolte de Saragosse, sous La Nuza, il fit également démolir les castillos qui portaient ombrage à son absolutisme; et l'Aragon n'offre plus que les squelettes des anciens et formidables donjons qui n'avaient cessé de couronner la plus grande partie de ses montagnes depuis l'époque de l'invasion des Mores.

Du côté de la France, les guerres civiles qui ensanglantèrent les règnes des derniers Valois favorisèrent, il est vrai, la reconstruction d'un grand nombre de castels, tombés ou abandonnés lors de la réunion du Bigorre, du Languedoc et du Comminges à la Couronne, et ils devinrent le refuge d'une foule de partisans catholiques ou huguenots qui se transformèrent plus tard en chefs de bande. Mais lorsque Henri IV eut triomphé de tous ses ennemis et que les ligueurs et les religionnaires eurent mis bas les armes, il s'empressa de faire abattre la plupart de ces repaires, qui pouvaient servir de refuge aux routiers insoumis, si bien que le nombre des donjons détruits à la fin de

son règne s'élevait à plus de cent dans le Languedoc et les Pyrénées.

Richelieu mit la dernière main à cette destruction du régime oligarchique. Chacun de ses triomphes sur les Béarnais et sur Montmorency, sur le Roussillon et sur Rohan, fut suivi de la destruction systématique de toutes les forteresses qui ne pouvaient être utiles à la royauté comme défense des frontières ou des cités, et les ruines que nous voyons aujourd'hui portent les traces de sa main prévoyante et ferme.

Mais il ne faut pas se le dissimuler, la politique de Fernand Ier, de Philippe II et des premiers Bourbons, ne fit que hâter de bien peu d'années, en l'exécutant d'une manière brutale, une révolution que le courant irrésistible des idées nouvelles aurait inévitablement amenée quelques années plus tard. Au début du seizième siècle, les vieilles forteresses, bâties sur les montagnes d'un accès difficile, commençaient à être délaissées par une noblesse avide de confortable et de luxe : le raffinement des habitudes ne pouvait plus s'accomoder de ces constructions étroites et resserrées, au sommet desquelles on n'atteignait qu'à pied ou à cheval, toujours incommodément et avec fatigue. Les rois avaient commencé d'opérer cette amélioration dans leurs palais : nous l'avons déjà dit à l'occasion de ceux d'Olite et de Tafalla dans la Navarre (1). Sur tous les points, la haute aristocratie avait suivi les mêmes traces : les vieux castels des grands seigneurs ralliés à la Couronne furent abandonnés pour des pa-

(1) Louis XI avait donné le même caractère à celui de Plessis-les-Tours; François Ier, à ceux de Chambord et d'Anet; Henri III, à ceux de Blois et d'Amboise.

lais plus somptueux, construits généralement près des cours d'eau, dans les plaines fertiles ou sur de légères éminences offrant des points de vue plus gracieux. Le seizième siècle vit donc se reproduire la révolution à laquelle nous avait fait assister l'empire romain. Lorsque les anciennes villes gauloises construites sur des montagnes, comme Béziers, Lugdunum Convenarum, Ruskino, ne répondirent plus à l'épicurisme efféminé des maîtres du monde, elle furent transportées sur les bords des fleuves, comme si la baguette magique d'une civilisation puissante les avait fait glisser mollement du haut des montagnes escarpées dans les vallées ombreuses. Les barbares Germains les trouvèrent presque toutes dans cette situation peu favorable à la défense, et ce fut assurément une des causes de la rapidité de leurs succès.

C'est donc à Henri IV et à son fils qu'il faut faire remonter le démantèlement ou l'abandon définitif des castels qui couvrent encore en si grand nombre le versant français des Pyrénées ; et il est facile de se rendre compte des circonstances tout exceptionnelles qui ont favorisé jusqu'ici la conservation de leurs ruines. La difficulté de démolir des donjons d'une hauteur prodigieuse et d'une solidité cyclopéenne fit renoncer d'abord au projet de les détruire d'une manière complète: on se contenta d'en incendier les toitures, les planchers, les portes et les pont-levis, et de les rendre inhabitables ; plus tard, l'industrie humaine comprit que leurs matériaux pourraient être avantageusement employés à des constructions nouvelles, dans les plaines où la pierre était rare et d'un transport dispendieux : l'amour du gain fit achever des démolitions que l'intérêt politique s'était borné à commencer. Mais les mêmes con-

sidérations ne se présentaient pas dans les Pyrénées : les matériaux y abondaient ; tout constructeur les trouvait à pied d'œuvre, et aucun intérêt n'engageait à livrer à la bêche des ruines imposantes perchées sur les hauteurs : l'industrie les respecta par calcul, et sa prudence nous a conservé ces curieux témoins de l'époque féodale.

Le règne de Richelieu, si utile à la royauté, eut des conséquences non moins heureuses à l'égard de la politique étrangère : il mit un terme, du côté des Pyrénées, à la fatale série d'étourderies dont cette frontière avait été le théâtre. Malgré les circonstances séduisantes qui l'engageaient à porter une guerre sérieuse au cœur même du territoire espagnol, il sut résister à la funeste tentation d'étendre les limites de la France jusqu'à l'Ebre, témérité qui avait coûté aux prédécesseurs de Louis XIII tant de déceptions et à la France tant de malheurs. Il voulut résoudre le problème des limites internationales en consultant la nature des lieux ; et, une fois arrivé aux bornes indiquées par la raison, il répondit à toutes les sollicitations de l'ambition et de l'amour des conquêtes : « Nous n'irons pas plus loin. »

La France fut, à toutes les époques, le pays des coups de tête : elle se les est fait pardonner à force de gloire et d'héroïsme, et l'on a fini par oublier ceux qui échouèrent, pour ne se rappeler que ceux qui ont réussi ; mais l'histoire n'oublie rien, et sa mission est de porter ses regards sur le passé, afin que les débris des naufrages qui s'y laissent distinguer encore signalent à l'avenir les écueils qui occasionnèrent tant de désastres.

Dans le quatrième siècle, Childebert et Clotaire, au retour de leur invasion de la Taraconaise, s'engagent

de Franks et d'Aquitains jusqu'à Pampel
tenter de nouveau cette conquête impossil
vallée de l'Ebre; au retour, les Vascons rép
son armée la destruction de celle de Cha
(829). Lorsque la Catalogne eut été perdu
descendants de Louis le Débonnaire, les Karl
et les premiers Capétiens évitèrent assez pru
ces parages dangereux; mais Philippe le Har
revendiquer les provinces de Charlemagne.
sastre inouï, dans lequel l'épidémie se joig
des Espagnols, le contraignit à battre en retr
ne lui fut donné de mourir à Perpignan qu'ap
assisté aux massacres des débris de son armé

Le prince de Condé, chargé par Louis XI
quer l'Espagne du côté de Guipuscoa, se trou
devant Fontarabie; il exécute en face des Es
plus faibles que lui, la fuite la plus inexpli
puisse flétrir la réputation d'un général, et se
périssent misérablement submergées.

Et pourquoi tous ces événements funeste

dans tous les temps que le versant septentrional appartenait naturellement à la France, et Fernand lui-même, vainqueur de la Navarre, n'essaya pas de conquérir la partie située au nord des montagnes. A l'exception de quelques surprises sans gravité, tentées sur le Labour et sur le Languedoc, l'Espagne respecta les provinces françaises, et aucune de ses armées n'essaya de planter ses drapeaux sur les rives de l'Aude ou de l'Adour.

Richelieu mit un terme définitif au rêve séduisant de conquérir le cours de l'Ebre. Il envoya des troupes dans la Catalogne, il est vrai; mais nous avons fait observer que cette expédition, peu sérieuse, ne fut pour lui qu'un moyen d'encourager la révolution des Catalans et d'opérer une diversion à la faveur de laquelle il devait s'emparer du Roussillon avec plus de facilité. Son ambition s'arrêtait à la crête des Pyrénées, et il abandonnait volontiers la Catalogne à l'Espagne, pourvu que Perpignan, la Cerdagne et le Conflans appartinssent à la France. Sa politique fut immuable sur ce point. Il comprenait que, dans ces démembrements successifs des Etats pyrénéens opérés par la France et par l'Espagne, le Roussillon devait nécessairement appartenir à la première de ces puissances avec le Languedoc, le comté de Foix, le Comminges, le Béarn et la Navarre septentrionale, comme la haute Navarre, l'Aragon et la Catalogne revenaient au gouvernement de la Péninsule.

Toutefois, ce résultat forcé de la logique ne devait pas être obtenu sans quelques efforts. Les Catalans, armés au cri d'indépendance, ne pouvaient mettre bas les armes sans transition; les Français, installés dans la Catalogne, qui s'était si volontairement donnée à eux, ne pouvaient retirer brusquement leurs drapeaux

victorieux des plaines de l'Ebre: aussi nous reste-t-il à raconter les dernières agitations qui précédèrent le grand acte d'équilibre appelé *la paix des Pyrénées.*

Pendant que la France s'emparait du Roussillon, Philippe IV remportait un succès d'une autre nature, mais qui ne laissait pas que de relever la fortune chancelante de l'Espagne. Après s'être traîné si fatalement sous la tutelle de son ministre Olivarès, il eut le courage d'exiler, à la sollicitation de la reine, un homme dont l'influence avait été fatale aux intérêts de la Péninsule. Ce réveil tardif de la royauté, joint à la mort de Richelieu, eut un grand retentissement dans la Catalogne. Louis XIII n'avait pas encore rendu le dernier soupir que l'enthousiasme des Catalans pour les Français était singulièrement refroidi; le désenchantement succédait à un moment d'enthousiasme inspiré par l'intérêt personnel. Les Français commettaient à leur tour des fautes politiques; la présomption, un peu de vanité, quelques excès de pouvoir, faisaient comprendre qu'ils ne respecteraient pas les priviléges mieux que les Castillans; on commençait à comprendre qu'un arrangement avec la cour d'Espagne serait peut-être la meilleure solution à donner à cette affaire. La nomination d'un Français au commandement de Perpignan souleva bientôt une opposition plus caractérisée. La députation de Barcelone se plaignit à Louis XIII de cette violation des priviléges et proposa, comme terme moyen, de donner ce titre à un Catalan, sauf à confier la charge à un Français revêtu de la confiance du roi; mais la réclamation ne fut pas écoutée, et les députés virent bien que le régime de l'arbitraire leur arriverait de Paris, comme il leur était venu de l'Escurial.

Le gouvernement de Philippe IV ne négligea aucun

moyen de faire tourner ces dispositions des esprits à son avantage ; le sacrifice d'Olivarès le servit admirablement dans cette circonstance : il fut présenté comme un acte de justice destiné à venger les Catalans d'un persécuteur, qui n'avait cessé de tromper le roi et de l'irriter contre ses sujets. On répandit à profusion la déclaration royale du 24 janvier 1643, dans laquelle Philippe faisait l'éloge de la loyauté et de la fidélité de la nation catalane, promettait à l'avenir le respect le plus profond pour les libertés, priviléges et franchises; *demandait pardon* en quelque sorte des violations qu'ils avaient subies, ainsi que du bombardement de Perpignan et du massacre de Cambrils ; il terminait par une appréciation de la domination française, sous laquelle les Catalans ne devaient trouver qu'oppression et déshonneur, tandis que l'Espagne, leur patrie naturelle, avec laquelle ils étaient depuis si longtemps unis, serait fière de les conserver dans son sein, et ne reculerait devant aucun sacrifice pour resserrer des liens qui seuls pouvaient assurer leur gloire et leur prospérité.

Le caractère, les mœurs, les habitudes des Catalans, étaient trop éloignés de ceux des Français ; ils se rapprochaient trop, au contraire, de ceux des autres provinces espagnoles pour que ces avances de la royauté, reconnaissant ses torts, ne fussent pas écoutées avec empressement : du jour où cette royauté, ajoutant les actes aux promesses, rendit à la liberté tous les Catalans faits prisonniers les armes à la main, la réconciliation fut accomplie ; il ne resta plus qu'à faire sortir les Français de la Catalogne (1).

(1) Malgré les justes reproches que les Catalans pouvaient

Quoique Richelieu eût borné son ambition à
quérir le Roussillon, la France ne pouvait con

---

adresser à Louis XIII, sa mort (1642) n'eut pas moins
tentissement douloureux dans la principauté : prédic
publicistes et poëtes prodiguèrent les plus grands élo
prince qui les avait un moment arrachés à l'oppressi
Castillans ; un d'eux fit exhaler la plainte suivante à l
deBarcelone :

PLANT DE LA CIUTAT DE BARCELONA

EN LA MORT DE SON REY Y COMTE, LLUYS XIII, LO JUS

Mori nostre Rey,
Mori nostre Lluys,
O Parca fatal!
O sort infeliz!

Caiguè en primavera,
Nostra flor de llis :
O que agostat maig!
O que triste abril!

Plora, o reyna mare,
Plora, o amat Delfi,
Lluna quet eclipses,
Sol que ya es exit.

Lagrimas derrama,
O insigne Paris,
Tantes que de mare
Isca lo teu riu.

Plora, França, plora,
Lo funeste fi
Delque conservave
Ton estat feliz.

Y tu, principat,
Noble, illustre, antich,
Que en tu veus plantada
Ya la flor de llis.

Cataluna mia,
Molt has de sentir,
Te falte un rey just
Electo entre mil.

Les llagrimes solta,
Corran fil a fil
Regant murs, y valls,
Fent creixer los rius.

Sino es que de pena,
No pugues obrir
Los ulls, pera veure
Lo espectacle trist.

Est mort notre Roi,
Est mort notre Louis,
O Parque fatale!
O sort malheureux!

Elle est tombée au printemps,
Notre fleur de lys :
O quel mai desséché!
O quel triste avril!

Pleure, ô reine mère,
Pleure, ô bien-aimé Dauphin,
Lune, éclipse-toi!
Le soleil s'est déjà éloigné.

Verse des larmes,
O célèbre Paris,
Jusqu'à ce qu'une mer
Soit devenue ton fleuve.

Pleure, France, pleure,
La funeste fin
De celui qui conservait
Ton état heureux.

Et toi, principauté,
Noble, illustre, antique,
Qui en toi avais planté
Déjà la fleur de lys.

Catalogne mienne,
Beaucoup tu dois ressentir
Qu'il te manque un roi juste,
Choisi entre mille.

Les larmes laisse couler,
Elles courent filon par filon,
Elles arrosent les murs et les vall
Elles font grossir les fleuves.

Si bien que sans être de pierr
Tu ne peux ouvrir
Tes yeux pour voir
Le spectacle triste.

vacuer immédiatement le cours de l'Ebre. La ré-
ıte, Anne d'Autriche, instruite de la fermentation
s esprits, essaya de combattre les efforts de l'Espa-
e : elle chargea un haut fonctionnaire, muni du
re de *visiteur général*, d'aller recueillir les plaintes
s Catalans et de faire cesser immédiatement les abus
nt ils étaient victimes (1).

Ce rétablissement des anciens *missi dominici* sage-
ent appliqué aurait pu obtenir un bon résultat ;
ais, au lieu de confier cette charge délicate à un
mme d'État, on en revêtit l'archevêque de Toulouse,
arca, légiste savant, historien avide de recherches,
i, loin de calmer les Catalans par la réparation de
urs griefs, perdit son temps à compulser les archives
les bibliothèques pour vérifier l'origine et la va-
ur des priviléges. Ces lenteurs achevèrent d'aigrir
s esprits ; les Français, perdant l'appui de la popula-
on, restèrent seuls en présence des troupes castil-
nes, qui arrivaient en nombre, et la lutte devint
op inégale pour qu'elle pût tourner à l'avantage des
emiers.

Philippe IV résolut de se rendre à Saragosse, où sa
ésence devait encourager ses soldats à combattre

(1) « Etant bien informée, disait-elle dans les lettres de commission, que dans les temps difficiles, et lorsqu'il y a eu des contraventions notables aux constitutions du pays, les rois nos prédécesseurs, comtes de Barcelone, Roussillon et Cerdagne, ont envoyé et établi des visiteurs généraux en ladite province, qui sont des officiers ordinaires, pour procéder à la réformation de tous abus et au maintien du repos et de l'union des peuples sous l'autorité royale et la conservation des lois et coutumes de la province, avons ordonné, etc. »

avec courage, et les Catalans à revenir à lui avec confiance ; cette démarche sonna l'heure des revers pour les Français. Houdancourt perdit successivement Ager, Balaguer, Agrammont, et assiégea inutilement Tarragone. Ces défaites lui enlevèrent la confiance du gouvernement français : il fut remplacé par d'Alincourt, qui d'abord reprit vigoureusement l'offensive; il s'empara de Rosas (1), dont le port était si utile au ravitaillement des troupes (avril 1645), défit les Espagnols à Llorens, deux mois plus tard, et reprit Balaguer en octobre.

L'arrivée de Condé, en 1647, donna quelque impulsion aux opérations militaires, demeurées sans résultat pendant l'année 1646 : il est vrai qu'il échoua devant Llerida ; mais il attaqua Tortose l'année suivante, au milieu des ravages de la peste, et la ville lui ouvrit ses portes.

---

(1) Le maréchal Duplessis prit une part d'autant plus glorieuse à ce succès qu'on avait été sur le point d'éprouver un revers analogue à celui de Fontarabie : les Français étaient campés autour des remparts de la ville, lorsque des torrents de pluie, des tourbillons de vent, se précipitant du haut des Albéres, renversent tentes et cabanes, « et mettent les soldats et les équipages en un tel estat qu'ils s'éloignent tous. Le comte Duplessis se vit réduit à son train et à 240 Suisses, 40 maîtres et aux maréchaux. » A ce moment les Espagnols font une sortie, s'emparent du camp et rendent prisonniers tous ceux qui s'y trouvent. Cependant la pluie cessa, Duplessis rallia les fuyards, et « grâce à l'affection de ces pauvres soldats pour leur général, ils amendèrent si bien leur faute, si la crainte d'une mort certaine se peut ainsi nommer, qu'en peu de jours les choses furent en état de recommencer le siége. » Le vingt-deuxième jour, une mine ayant fait écrouler le rempart, la ville fut obligée de capituler (26 mai 1645). Les Espagnols avaient perdu 3,000 hommes, et les Français 1100.

Cette victoire clôtura le commandement de Condé. Rappelé en France pour combattre les ennemis de la régente, il conduisit des troupes à Mont-de-Marsan, qui s'était mis en révolte, et fit rentrer la ville dans le devoir (1).

Un acte impolitique du duc de Vendôme, successeur de Condé en Catalogne, paralysa bientôt les conséquences de ses succès. Nous avons vu que le logement des gens de guerre, imposé par Olivarès, avait été l'une des principales causes de la révolution de Catalogne. Vendôme eut l'imprudence de renouveler cette faute, au mépris des priviléges garantis par le roi de France ; quelques actes de rigueur achevèrent d'irriter les esprits : aussi, lorsque Barcelone fut assiégée par don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe, en août 1651, la garnison française comprit qu'elle ne pourrait opposer une longue résistance au milieu des Barcelonais, qui ne cachaient pas leur préférence pour les assiégeants et montraient des dispositions à la révolte : il fallut donc capituler, le 4 octobre 1651, et la Catalogne, suivant l'exemple de la capitale, rentra, à l'exception de quelques localités sans importance, sous l'autorité du roi d'Espagne. Les garnisons castillanes n'eurent qu'à se montrer, toutes les villes leur ouvrirent leurs portes ; le bourg

(1) Elle n'y resta pas longtemps. Deux ans après, Baillac marcha de nouveau contre cette place, convoqua les habitants et contraignit le maire, les jurats, le syndic, à renouveler le serment « de garder la ville pour le service du roi, de ne recevoir aucune garnison étrangère, de réprimer toute ligue opposée à la Couronne et d'expulser de leurs murs les fauteurs de désordres. »

de Blanes seul offrit quelque résistance : il fut emporté d'assaut et livré au pillage.

Jusqu'ici l'amour-propre de la France avait plus à souffrir que sa politique : car la nature des lieux s'opposait à ce que la Catalogne fût définitivement incorporée à son territoire; mais la réaction ne devait pas s'arrêter à la crête des Pyrénées. Le Roussillon, qui n'avait jamais cessé de faire partie de la Catalogne, voulut, comme elle, expulser les Français; il réclama le secours des Catalans afin d'atteindre ce but. Des émissaires vinrent trouver le vice-roi Mortara, et lui dirent que, s'il voulait envoyer quelques troupes pour seconder les Roussillonnais, les Français, trop faibles, ne résisteraient pas au soulèvement.

Gabriel de Lupia, gouverneur de Catalogne, écouta favorablement cette communication ; il fit passer quelques bataillons de l'autre côté de la frontière, et la garnison espagnole de Figuières alla faire le siége de Bellegarde, qui manquait de vivres.

Le péril devenait sérieux pour la domination française: un vaste complot s'étendait sur le Roussillon tout entier, et, pour comble de gravité, le gouverneur français, Thomas de Banyuls, et Joseph Duvivier, évêque de Perpignan, en étaient les chefs. On assure même que les Perpignanais avaient formé le projet de renouveler le massacre des Vêpres siciliennes, et de s'emparer de la ville en égorgeant les Français pendant la procession de la Fête-Dieu.

Mais une jeune fille du quartier Saint-Jacques, ne pouvant consentir à voir périr son amant dans ce massacre général, avertit le duc de Noailles, qui prit aussitôt ses mesures, et, secondé par les enrôlés volontaires que la France avait rattachés à sa cause en leur

accordant des privilèges, il intimida la noblesse et le peuple, délivra Bellegarde, qui n'avait plus de vivres que pour un jour, et fit échouer la conspiration sur tous les points. La Cerdagne seule, travaillée par un parent de Thomas de Baniuls, se mit en révolte. Les insurgés occupèrent la tour de Carol, la tour Cerdagne, et pénétrèrent dans Puycerda, où ils massacrèrent tous les partisans de la France. Cependant le duc de Noailles conduisit les volontaires et 200 fantassins français au secours du château de Puycerda, qui tenait encore, et obligea la Cerdagne à rester fidèle à la France.

Cette révolte irrita Anne d'Autriche: elle ne voulut plus se contenter de dompter le Roussillon, elle résolut de reconquérir la Catalogne aussitôt; elle forme une armée de 14,000 hommes de pied, de 4,000 chevaux (juillet 1653), et ses généraux, le maréchal de Hocquincourt et Joseph de Margarit, vice-roi de Catalogne, la conduisent en l'Ampourdan, où ils s'emparent de Figuières de Castellon et mettent le siége devant Gironne. Cependant ils furent obligés de se retirer à la fin de novembre; mais, les Espagnols ayant voulu la poursuivre, Hocquincourt les battit complétement.

Après avoir passé l'hiver en Roussillon, Hocquincourt rentra dans la Catalogne en 1654, et pénétra même en Aragon, où il saccagea plusieurs villages... Ces succès insignifiants n'empêchaient pas le Roussillon de continuer à conspirer contre la France: Villefranche leva la première l'étendard espagnol; les moines du Canigou, peu rassurés sur le résultat de cette tentative et craignant la vengeance des Français, qui n'étaient pour eux que des huguenots, s'empressèrent

d'envoyer les reliques de saint Jaldrich à Barcelone. Les Français ne tardèrent pas, en effet, à punir la révolte de Villefranche : après vingt jours de siége, la ville fut emportée d'assaut, et le tiers de la population périt égorgé. Cet exemple rigoureux soumit le Conflans tout entier à la France; les montagnes de la Cerdagne seules favorisèrent encore les révoltés.

Le prince de Condé, rappelé au commandement de l'armée de Catalogne, résolut de leur enlever ce pays et de se rendre maître de Puycerda. Il remontait le Tet et se dirigeait vers le port de la Perche avec quelques pièces d'artillerie, lorsqu'il apprit que les Espagnols faisaient le siége de Rosas, seule place de Catalogne restée au pouvoir des Français... Il était plus urgent de s'occuper de cette place que de Puycerda; il se disposait à se transporter sur ce point, lorsqu'il vit les montagnes se couvrir de paysans almogavares. Condé eut à peine le temps de ranger ses troupes en bataille; l'ennemi fondit sur elles, enleva une partie des bagages et fit 500 prisonniers. Ce ne fut pas le seul échec des Français; Thomas de Baniuls, à la tête de 500 paysans, attaqua le régiment de la Reine, qui voulait pénétrer dans le Capsir par les gorges de l'Ariége, et lui prit également ses bagages et 600 prisonniers.

Devant Rosas Condé ne tarda pas à se venger (14 juillet 1654) : il y battit les Espagnols, les dispersa de nouveau à Saint-Celloni et parcourut toute la contrée de Mataro à Barcelone. Après cette expédition d'un résultat peu décisif, il rentra dans le Roussillon et marcha sur Puycerda, qui lui ouvrit ses portes à la suite de l'explosion d'une poudrière. Il se rendit ensuite dans la Seu d'Urgel, s'empara de Berga et de Campredon, et ne fut repoussé que par la garnison de Vich.

Pendant ce temps le Languedoc, délivré des agitations de la guerre, continuait à soutenir sa lutte légale contre les empiétements de la France. Le succès de Louis XIII dans le Béarn excitait l'ambition d'Anne d'Autriche et de Mazarin. Ils voulaient remporter la même victoire sur le Languedoc : aussi l'histoire de cette province pendant les premières années du règne de Louis XIV est-elle occupée tout entière par les entreprises de la royauté et les plaintes des municipalités, du parlement et des états. Le duc d'Orléans, nommé d'abord gouverneur de ce pays, avait signalé son administration en faisant destituer les capitouls de Toulouse et procéder à de nouvelles élections en dehors de toutes les formes suivies jusqu'alors (1645); la même intervention avait eu lieu dans la nomination des consuls de Montpellier. Le logement des troupes, connu sous le nom *d'étapes*, souleva, comme dans la Catalogne, des plaintes énergiques et réitérées. Les états refusèrent d'octroyer la taxe des *quarteurs d'hiver*, restée jusqu'alors à la charge de l'Etat ; ils s'opposèrent également à l'installation des officiers *coéquateurs* ou assesseurs des tailles, et combattirent surtout le droit de *joyeux avénement* que l'on s'efforçait d'imposer à la province. Toulouse et Montpellier finirent même par prendre les armes, et le maréchal de Schomberg eut quelque peine à calmer la révolte (1647). Des deux côtés les animosités s'amoncelaient (1); les soldats, regardés par les populations comme les soutiens du despotisme, s'irritaient, et l'indiscipline renouvelait dans le Languedoc les actes de violence qui avaient fait éclater la révolution de Catalogne.

(1) *Histoire du Languedoc*, t. X, p. 13 à 20.

Ce mécontentement général, encouragé par les intrigues de la Fronde, trouva bientôt un nouvel aliment dans le coup hardi de Mazarin, qui fit arrêter le prince de Condé, le prince de Conti et le duc de Longueville (1650). Cependant Mazarin eut le bonheur d'être appuyé par le parlement de Toulouse, jaloux de celui de Guienne: un arrêt condamna la prise d'armes de la Fronde et pria le roi d'enlever le gouvernement de cette province à l'orgueilleux duc d'Epernon; un second arrêt ordonna même de poursuivre les gentilshommes qui levaient des troupes dans le Carcassez et l'Albigeois pour les envoyer dans la Guienne, et la Fronde perdit ainsi toute chance d'être appuyée par le Languedoc.

Le parlement de Toulouse porta son dévouement envers le roi jusqu'à lutter ouvertement contre les états dévoués aux intérêts et aux priviléges de la province: en 1651 il cassa plusieurs délibérations de cette assemblée représentative (1).

Ces actes d'hostilité se reproduisaient d'ailleurs dans toutes les provinces pyrénéennes. Malgré la puissance incontestée de la monarchie pure, les communes veillaient à leurs intérêts avec autant de vigilance que par

(1) Aussi les états résumaient-ils en ces termes les doléances du pays, dans leur procès-verbal du 17 avril 1647: « Ayant esté faict plainte à ceste assemblée des meurtres, violences et voleries que les gens de guerre commettoient tous les jours dans ceste province, lesquels, par des cruautés extraordinaires, sembloient vouloir la soulever contre eux, à quoi ils auroient déjà réussi sans le respect qu'elle a toujours eu pour les ordres du roy, a esté aresté que seroit prié M. le maréchal Duplessis d'y vouloir porter un bon remède, et qu'il luy plaise avoir pitié de ce pauvre peuple. »

le passé. La ville de Dax en donna un exemple énergique. Forte des droits que lui garantissait la capitulation passée avec Charles VII (1), elle s'opposa à l'établissement d'un nouvel impôt sur le sel (1644), ferma ses portes et garda ses remparts pour empêcher l'arrivée des percepteurs. Tous les villages voisins promirent leur concours à la résistance, et le commandant baron de Poyanne se trouva cerné dans le château (2).

Le soulèvement triomphait depuis deux mois, lorsque Poyanne se décida à convoquer les habitants en assemblée générale : les bourgeois se défendirent de toute pensée de révolte, déclarèrent que la garde des remparts était conforme aux usages, et réussirent par cette habile diplomatie à ne pas payer l'impôt réclamé (3).

---

(1) D'après cet acte, la ville avait réservé que le roi maintiendrait « ses franchises, libertés et priviléges, quels qu'ils fussent, qu'il exempteroit ses habitants de tailles, impositions, gabelles, partages, leudes, fouages (focages) et autres subsides, en quelque manière que ce fût. »

(2) « Les habitants de Saint-Sever firent promettre secours à Dax, ainsi que ceux de Bayonne. 50 hommes de la garnison de Navarrens se tenoient prêts à partir pour aller arrêter « le désespoir et la rage de cette canaille et de ses brigands » comme l'écrivoit le duc d'Épernon, gouverneur de Guienne : mais ceux de Dax avoient des espions en Béarn pour savoir quand ils partiroient... D'Épernon ordonne aux jurats, prévot, sous-maire de Dax, d'arrêter les principaux séditieux ; on le promet sans le faire... Descito yens de Mont-de-Marsan vinrent prier Dax de déposer les armes ; rien ne réussit. »

(3) Aussi le duc d'Épernon écrivait-il à Mazarin le 11 novembre 1645 : « Le peuple est toujours fort esmu à Dax et leur disposition n'est guère meilleure qu'elle estoit l'année passée, estant aussi unis avec leurs voisins qu'ils lestoient ; ce que j'ai appris de la bouche du sieur Lavoissans, qui m'est venu trouver exprès à Agen pour m'en avertir. » (*Documents inédits de l'h. de Fr.*)

Sur d'autres points les troubles avaient plus de gravité. Tout à coup on apprend que Condé, sorti de prison, s'est remis à la tête de l'armée insurrectionnelle dans la Guienne, et que le lieutenant de Catalogne, Marsin, a quitté son gouvernement avec 4,000 hommes pour se réunir à lui. Il était à craindre que le Languedoc ne finît par faire cause commune avec la Guienne; le parlement et les Etats redoublèrent de zèle pour prévenir une prise d'armes, et ils furent assez heureux pour réussir. Le comte d'Aubyjoux, seul, leva l'étendard du prince et essaya de s'emparer de la ville et de la citadelle de Montpellier; chose bien plus grave, les protestants s'insurgèrent dans les Cévennes et se fortifièrent à Montauban (1652).

Au milieu de cette effervescence, de nouvelles violations illégales furent sur le point de faire soulever le Languedoc dans son propre intérêt. Mazarin, qui, l'année précédente, n'avait obtenu le *don gratuit* qu'à certaines conditions, crut être assez fort pour pouvoir violer plusieurs priviléges de la province, et la cour des aides de Montpellier eut la faiblesse d'enregistrer ses édits; mais les états prirent leur revanche : ils refusèrent de voter le don gratuit jusqu'à ce qu'on eût révoqué les édits attentatoires aux priviléges. Mazarin répondit à cette espèce de sommation en envoyant douze régiments dans la province, afin d'intimider la résistance (1655); mais ces moyens furent paralysés par l'attitude énergique des états, et ils répondirent au commissaire du roi « que, réduits à l'impuissance par les efforts extraordinaires qu'ils avaient faits les années précédentes et par la disette de fruits et le peu d'argent qui se trouvait dans la province, ils voulaient bien néanmoins, *libéralement et gratuitement*, accor-

der au roi, sans qu'il pût *en être tiré conséquence*, la somme de 1,600,000 fr., mais sous la condition qu'on révoquerait les édits, déclarations, jussions et arrêts qui violaient les intérêts et les franchises du pays... »

Mazarin, assez embarrassé déjà pour lutter contre la Fronde et contre les ennemis extérieurs, ne voulut pas se mettre un autre adversaire sur les bras ; une promesse solennelle d'écouter les griefs des Etats calma les mécontents et rétablit la paix, qui ne fut plus troublée (1656).

Quelques années après, ce ministre était assez heureux pour obtenir des résultats bien autrement importants sur les frontière des Pyrénées.

La lassitude de la guerre avait depuis longtemps disposé les esprits à un arrangement, et comme les résultats de la guerre étaient en définitive conformes aux intérêts des deux nations, puisque le Roussillon était français et que la Catalogne était redevenue espagnole, on renonçait peu à peu aux susceptibilités de l'amour-propre qui poussait l'Espagne à reconquérir Perpignan, et la France à reprendre Barcelone; d'ailleurs Louis XIV était assez occupé de ses projets de conquête dans le Nord, et Philippe IV assez embarrassé de résister à la décadence de son empire, pour que les deux partis soupirassent après la repos du côté des Pyrénées.

La France avait déjà arrêté deux points fondamentaux du traité : il lui fallait le Roussillon et la main de Marie-Thérèse pour Louis XIV. Or, tant que l'infante s'était trouvée fille unique de Philippe IV, les Espagnols avaient refusé de donner à un roi de France des droits à la couronne d'Espagne; maintenant que Philippe IV avait deux enfants de son second mariage

avec Marie-Anne d'Autriche (1657), on n'avait plus à redouter la réunion des deux royaumes, et le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse devenait possible.

Un premier traité préliminaire conclu à Paris entre le cardinal Mazarin et Pimentel, ambassadeur d'Espagne, commença par accorder une suspension d'armes; mais Philippe IV ne voulut pas que la paix définitive fût débattue et signée à quatre cents lieues de sa capitale : il désira que le ministre de France et le sien eussent une entrevue sur les frontières des deux Etats, et Mazarin se dirigea vers le Labour. Après s'être arrêté dans le château des Grammont, à Bidache (23 juillet 1659), où il fut atteint d'une attaque de goutte, il vint à Bayonne le 25, et l'on débattit avec Louis de Haro, qui se trouvait à Saint-Sébastien, les grandes questions d'étiquette qui devaient présider à la première entrevue des deux ministres. Il fut d'abord question de les réunir au château d'Urtuby, près d'Urrugue, où Louis XI avait séjourné pendant qu'il ménageait la paix entre le roi de Castille et celui de Navarre en 1463... Une difficulté se présentait : un ministre espagnol pouvait-il *honorablement* venir sur la terre de France ?... Il était tout aussi peu convenable, qu'un ministre de France allât visiter son collègue en Espagne, d'autant qu'on parlait de certains projets d'enlèvement ou d'assassinat (1).

Après quelques jours de discussion, on sortit de ce cercle vicieux en adoptant la terre neutre de l'île des Faisans, rendue déjà célèbre par l'échange d'Anne d'Autriche et d'Elisabeth de France.

---

(1) *Lettres du cardinal Mazarin*, t. Ier, p. 80 à 129.

Après avoir officiellement reconnu que cette île appartenait par moitié à chacune des deux nations, on construisit un pavillon sur le point central, et comme on redoutait les conséquences de la haine réciproque des Espagnols et des Français, on sépara l'île entière en deux parties égales par une forte barrière, afin d'empêcher les gentilshommes de la suite des ministres de provoquer quelques collisions fâcheuses par leurs railleries. L'événement ne justifia pas ces inquiétudes (1). Les conférences ayant été ouvertes le 13 août, les deux ministres furent très-surpris, à l'issue de la première séance, de voir tous les courtisans réunis et faisant le plus gracieux change de courtoisies... Décidément on s'était exagéré l'animosité

(1) Ils ont souhaité que l'on mit des ais tout du long, jusqu'à la pointe de l'île, afin qu'il n'y eût point de communication entre ceux qui m'accompagneraient et ceux qui viendraient avec don Louis; j'en ai été bien aise, car assurément l'indiscrétion de quelques-uns auraient pu faire naître quelqu'inconvénient. Quelque précaution qu'on eût prise, il eût été impossible que nos Français ne se fussent moqués de leurs chausses étroites, de quoi les Espagnols se sont doutés, mais il semble qu'il y a assez de quoi se moquer aussi de la largeur des nôtres, et l'on pourrait aisément se tenir quitte les uns les autres là-dessus, si ce n'est que les Espagnols, se souvenant de s'être trop moqués dans l'entrevue de Louis XI et de Henri IV de Castille, de ce que les Français étaient aussi chichement et aussi étroitement vêtus qu'ils le sont à présent, ils ne voulussent maintenant approuver la mode de nos chausses d'aujourd'hui, laquelle est toute contraire à celle de ce temps-là; et je n'espère pas, vu la contrariété de ces deux nations, que quelque paix qui se fasse, nous puissions jamais les rencontrer habillés en même temps de la même façon. — *Lettres de Mazarin*, t. I[er], p. 133-134.

des deux nations : l'esprit de la noblesse était à la paix comme celui des rois et des premiers ministres (1).

Les conférences continuèrent sans interruption, et l'on commença par s'occuper simultanément de Condé et du mariage de Louis XIV. Le sort de ce prince, si fortement compromis dans les troubles de la Fronde, et réfugié maintenant dans les domaines du roi d'Espagne, présenta longtemps des difficultés ; l'Espagne

(1) Les Espagnols de la suite dudit seigneur don Louis furent les premiers à rompre le concert qui avait été fait, que les uns ne passeraient pas dans les appartements des autres, sur ce que nous avions appréhendé, don Louis et moi, que de mêler 60 Français avec 60 Espagnols en une longue conversation, il ne s'y pût passer quelques discours de dégoût pour les uns ou pour les autres, et par cette raison on avait fait une séparation d'ais, en sorte qu'ils ne se pouvaient pas même voir : mais comme j'ai dit, et ce que l'on aurait peine à s'imaginer, la rupture de ce concert commença par l'inquiétude et l'impatience des Espagnols, qui franchirent toutes les barrières pour voir mon appartement, où toutes les chambres étaient assez proprement et richement tendues, et pour se venir mêler avec nos Français, que l'on avait réduits pour ce jour-là au nombre de soixante de part et d'autre. Vous pouvez croire que les nôtres ne manquèrent pas aussitôt de leur rendre la pareille joie, et ce que nous n'avions osé hasarder de peur de désordre, finit, Dieu merci, parfaitement bien, car ce ne furent des deux côtés que grandes civilités, et tout cela se passait sans que don Louis et moi en sussions rien dans notre chambre commune ; en sorte que quand nous étant levés, nous voulûmes faire entrer chacun nos amis, pour le présenter à l'autre, on trouva presque tous les Espagnols chez moi, et tous les Français chez lui, et tous entrèrent pêle-mêle de part et d'autre, et il y eut de nouveau de grandes embrassades et civilités. — *Lettres de Mazarin*, p. 143.

tenait à le faire réintégrer dans tous les domaines dont il avait été dépouillé; mais Mazarin éluda une condition aussi formelle, et nous ne parlerions pas d'un sujet assez étranger à notre histoire, si l'habile cardinal n'avait exploité l'intérêt excessif que le roi d'Espagne portait au proscrit, pour obtenir des concessions assez importantes au sujet du mariage de Louis XIV et des limites du Roussillon.

Sur le premier sujet qui occupa d'abord les plénipotentiaires, Louis de Haro demandait qu'à l'exemple de Louis XIII, Louis XIV renonçât formellement à toute prétention au trône d'Espagne : il est vrai que Philippe IV ne donnait à cette renonciation d'autre valeur que celle d'une *patarata;* aussi Louis de Haro formulait sa demande dans une phrase si indécise et si ambiguë que Mazarin s'empressa de l'accepter comme une bonne fortune diplomatique, qui abandonnait l'avenir à toutes les interprétations qu'on jugerait à propos d'en tirer (1).

---

(1) J'eusse bien voulu, écrivait Mazarin à Pimentel, que vous eussiez reparti au sieur Coloma, lorsqu'il vous a parlé du mariage et qu'il vous a dit qu'on n'avait qu'à se régler sur le contrat qui avait été fait pour celui de la reine, qu'il avait raison, hors ce qui était du point de la renonciation ; car il semble qu'il vous en a déjà parlé deux fois avec affectation pour voir ce que vous lui répondriez, et ne lui ayant rien répliqué, il croira sans doute d'avoir gagné sa cause, et qu'on ne prétend rien là-dessus, quoique les raisons que nous avons pour en user autrement soient évidentes, et telles qu'elles ne peuvent être contestées, non-seulement à cause de ce qui s'est passé à Lyon avec M. Pimentel qui fit l'ouverture du mariage par ordre du seigneur don Louis, mais parce que le mariage étant le fondement du traité, et le motif que nous avions eu pour déclarer que l'on repren-

Toutefois on inséra plus tard dans le contrat de mariage une seconde renonciation ; mais elle offrait encore tant d'ambiguïté que le ministre français n'avait pas à s'en mettre en peine :

« Moyennant le payement effectif fait de sa dot, « consistant en cinq cent mille écus d'or sols, y di- « sait-on, l'infante devait se tenir pour contente, « sans qu'elle pût alléguer aucun droit ou action pré- « tendant qu'il lui appartienne ou puisse appartenir « autres plus grands biens, droits, raisons ou actions « pour ceux des héritages ou plus grandes succes- « sions de Leurs Majestés Catholiques, ses père et « mère, pour quelque titre que ce soit, soit qu'elle « le sût au temps de sa renonciation, ou qu'elle l'i- « gnorât (1). »

---

drait le fil de la négociation de Madrid, nonobstant les changements qui étaient arrivés depuis ce temps-là, par tant de progrès que les armes du roi avaient faits de tous côtés, et que même nous sacrifierions quelques-unes de ces nouvelles conquêtes, nous ne pouvions pas nous laisser porter à perdre tant d'avantages que nous avions lieu de prétendre justement dans la continuation de la guerre, que par la considération du mariage du roi avec une princesse qui pourrait devenir héritière d'une aussi grande monarchie que celle d'Espagne.

Car sans cela, le roi n'aurait eu garde de céder tant de points, et particulièremeut dans un temps où la constitution des affaires et la force de ses armes lui pouvaient faire espérer de nouveaux et plus grands avantages dans la continuation de la guerre. — *Lettres de Mazarin*, p. 161.

(1) Pour les renonciations, il me dit qu'il voyait bien que je lui en avais parlé, pour pouvoir dire que le roi avait rendu cet office à la sérénissime infante, comme devant être son épouse ; mais qu'il ne doutait pas que je ne fusse bien assuré que lui, don Louis, ne pouvait faire seulement la pro-

En résumé, dès la sixième séance, le projet de mariage était assez avancé pour que Mazarin pût envoyer le maréchal de Grammont, gouverneur de Béarn, à Madrid, avec mission de demander officiellement la main de Marie-Thérèse, et de remettre à Philippe IV une lettre de son royal souverain (1).

---

position en Espagne d'une chose semblable, et qu'il voulait sur ce propos me dire confidemment que, quoique dans le conseil de son roi, on n'avait jamais pensé à l'alliance qu'avec les renonciations, hors lui et un autre, il n'y eût personne qui fût d'avis de la marier avec le roi, parce qu'ils avaient soutenu, comme *lui aussi croyait, que nonobstant ces renonciations, si son maître venait à perdre ses deux enfants, comme l'on doit faire appréhender, étant en un âge si tendre, que l'aîné n'a pas encore vingt mois; il serait à souhaiter et non pas à espérer que la France ne prétendît pas à succéder et qu'elle ne prît pas toutes les plus fortes résolutions pour cela.*

Je suis fort persuadé de tout ceci, pour plusieurs raisons très-fortes et concluantes, outre que je me souviens fort bien de ce que la reine m'a plusieurs fois dit, lorsque le roi son frère n'avait qu'un fils; mais j'ai été très-aise d'entendre de la bouche du principal ministre d'Espagne la même chose, et que tout le conseil de son maître avait parlé en cette conformité. » — *Lettres de Mazarin*, p. 220.

(1) « Nous prions Votre Majesté, disait Louis dans cette lettre du 21 septembre 1659, de vouloir nous accorder pour notre épouse ladite sérénissime infante, dona Maria Theresa, et nous remettant du surplus à ce que lui présentera notre dit cousin (le duc de Grammont), du ressentiment que nous en conserverons envers Votre Majesté et envers la sérénissime infante; si elle a la bonté de se conformer aux intentions de Votre Majesté par un favorable consentement à notre désir. » A quoi Philippe IV répondait le 17 octobre 1659... « Je rends à votre seigneurie des actions de grâces infinies pour ce bienfait, dont l'avantage nous est commun, espérant qu'il daignera récompenser les intentions qui nous ont mutuellement dirigés dans l'accomplissement de ce grand ouvrage,

Le choix du négociateur était heureux : les Grammont, originaires de Navarre et célèbres dans l'histoire de cet ancien royaume, n'étaient pas des étrangers pour les Espagnols, ils reconnaissaient aisément un des leurs à sa fière devise *lo soy que soy* (je suis celui que je suis), aussi l'ambassadeur eut-il le bonheur d'entendre les Madrilènes crier sur son passage (1659) : « Viva el marescal de Agramont, que es de nostre sangre y que nos trahè la paz y las bodas de nuestra serenissima infanta con el rey cristianissimo, tan bravo, tan lindo y tan maço. Dios, los bendiga a todos (1).

Les bases du projet de mariage étant arrêtées, on s'occupa des frontières pyrénéennes, et comme Louis de Haro était en voie de concession, et que Mazarin parlait avec l'autorité du ministre d'un roi victorieux, peu s'en fallut que la France ne revendiquât aussi la Navarre ; car Louis de Haro ayant exagéré les avan-

---

qui intéresse également son service et le bien de nos sujets (le rétablissement de la paix), afin de lui donner un fondement plus solide et d'en assurer la durée comme pour renouer et resserrer encore davantage les liens du sang entre nous ; Votre Majesté me demande par sa lettre et le duc de Grammont m'a proposé de vive voix, de lui accorder en mariage l'infante Marie-Thérèse, ma fille aînée ; j'ai eu cette proposition pour agréable et je l'ai bien accueillie ; je me prêterai donc avec plaisir à la demande de Votre Majesté et je lui accorde l'infante, ma fille, espérant que cette union qui doit rendre notre alliance plus étroite, comme c'est notre plaisir, rendra aussi la paix et la tranquillité de nos royaumes durable et perpétuelle, avec la bénédiction de la puissante main du Seigneur. » (Mignet, *Negociations relatives à la succession d'Espagne*.)

(1) Mémoires du duc de Grammont, p. 9.

tages que Louis XIV allait retirer de la paix des Pyrénées dans la Flandre et dans l'Artois, Mazarin lui répondit qu'il se faisait fort de faire renoncer son maître à tous ces territoires si Philippe IV consentait à lui rendre la Navarre, qui lui appartenait aussi incontestablement que la ville de Paris.

« Il me répliqua..., ajoute Mazarin, si je savais bien ce que c'était que la Navarre, qui n'avait nulle étendue et qui n'était pas même si grande que le Roussillon... *Acceptez donc la proposition que je vous fais*, lui dis-je, vous assurant que, si vous me prenez au mot, le roi ne me désavouera pas ; mais je crois que vous n'en ferez rien, et que vous aimerez beaucoup conserver ce petit pays, où il n'y a que deux ou trois places, que de recevoir celui que je vous offre avec dix fois autant de places ; car vous savez bien que si le roi était une fois à Pampelune, le roi catholique serait obligé de déloger de Madrid (1). »

Après d'assez longs débats à l'endroit du Roussillon, il fut enfin décidé, dans les articles 42 et 43, que l'Espagne céderait à la France les comtés de Roussillon et de Conflans, à la réserve des lieux situés dans les Pyrénées du côté de l'Espagne, plus la partie du comté de Cerdagne située dans les Pyrénées du côté de la France. Une convention particulière devait fixer avec plus de précision les lignes de cette frontière (2).

Mazarin avoue lui-même qu'il se trouva dans un assez grand embarras au sujet du Conflans, lorsque Louis de Haro lui prouva que ce comté ne faisait point

---

(1) *Lettres de Mazarin*, p. 274-275.

(2) *Histoire des traités de paix*, par le comte de Garden, t. II, p 12 à 32.

partie du Roussillon ; mais l'habile diplomate se rappelant que le ministre espagnol avait eu la prudence de réclamer le cap de Quiers, appartenant au Roussillon, par la raison qu'il se trouvait au sud des Pyrénées, il se fonda sur le même argument pour demander la cession de Conflans, placé au nord des montagnes du côté du Languedoc, et Louis de Haro, victime du principe qu'il avait posé lui-même, ne sut pas éluder la difficulté et fut obligé de céder ce canton (1).

Le maréchal de Grammont revint à l'île des Faisans, de retour de son ambassade de Madrid, le 7 novembre 1659. Mazarin et Louis de Haro lui firent rendre compte des incidents de son voyage, ils placèrent leur

---

(1) Et afin que Sa Majesté prenne plus de plaisir à cette acquisition, il est bon qu'elle sache que le docteur Trobat qui est ici et qui me donne des mémoires des affaires de ces quartiers-là, m'a assuré que presque toute la Cerdagne est de notre côté ; qu'elle consiste en un fort bon pays et qu'il y a plus de trois cents villages, de manière que cette comté, jointe au Conflans et au Roussillon, composera une province fort jolie et de plus grande étendue que le Lyonnais, avec trois places de la considération que sont Perpignan, Collioure et Salces, sans qu'il nous reste plus aucun sujet de craindre que les Espagnols, comme autrefois, entreprennent rien sur le Languedoc, qui est une des plus grandes et des plus importantes provinces de ce royaume, et qui était fort exposée auparavant qu'elle fut bornée par une côte comme celle-là. Je dois remarquer que j'ai appris de plusieurs endroits, et particulièrement par ce qu'en dit don Pedro Coloma, que le relâchement de la dite comté de Conflans donne beaucoup de peine à don Louis, croyant d'en recevoir de grands reproches du conseil d'Aragon, qui est appliqué à défendre jusques à un pouce de terre du côté d'Espagne, ne faisant nulle comparaison de cela à tout ce qu'il pourrait céder en d'autres endroits. — *Lettres de Mazarin*, t. II, p. 32.

ιature au bas du fameux traité des Pyrénées qui ne ;enait pas moins de 124 articles, et les ministres ιéparèrent : celui d'Espagne pour aller remercier el d'avoir sauvé le royaume; Mazarin se rendit en e hâte à Toulouse, où la cour de France l'atten- : « Sire, dit-il au jeune monarque, l'Espagne est ous, nous obtenons la main de l'héritière de Phi- ıe IV... » Pendant ce temps le maréchal de Gram- ıt alla visiter le roi d'Angleterre, qui s'était rendu ontarabie dans le but de suivre de plus près les ıières conférences ; il revint ensuite dans son châ- ı princier de Bidache, où il ne fit que passer quel- s jours ; car tout ce qui n'était pas la cour de nce lui donnait, disait-il, *l'humeur noire*, et il ne la pas à rejoindre Louis XIV (1).

ιes intérêts les plus graves avaient attiré Louis XIV s le midi ; indépendamment du traité des Pyré- s, dont il était bien aise de suivre de près les péri- es, il devait prendre possession du Roussillon, ner l'agitation constante du Languedoc, conclure n son union avec Marie-Thérèse. Louis avait fait ·entrée solennelle à Toulouse le 14 octobre 1659 ; ιtifia son contrat de mariage et le traité de paix le ıovembre, et Philippe IV remplit la même forma- à Madrid, le 1er décembre... Les capitouls ne man- rent pas de profiter de la présence du roi pour le plier à la suite, de la harangue de leur président, de ntenir la ville dans la jouissance de ses libertés et ʼiléges. Le roi hésita d'abord, mais lorsqu'il se fut ıré que son père Louis XIII avait accompli cette for- ité, il prêta serment sur le *Te igitur*... Quelques

) *Mémoires du duc de Grammont.*

jours après, il donnait une plus haute portée à cette déclaration, car il rétablissait la province entière, et chaque ville en particulier, dans la possession de ses droits et immunités, et il renonçait à tout prélèvement d'impositions et d'accises, si préalablement elles n'étaient consenties par ses très-chers et bien-aimés les gens des trois états (décembre 1659).

Ces débuts du règne de Louis XIV encouragèrent les autres à veiller au maintien de leurs priviléges; aussitôt que le traité des Pyrénées fut connu, les consuls de Perpignan envoyèrent une députation à Toulouse pour demander la confirmation de leurs chartes et constitutions (6 janvier 1660). Louis s'était déjà occupé des intérêts du Roussillon en 1656, en prenant des mesures législatives propres à mettre des bornes aux usurpations des grands et des ecclésiastiques, qui profitaient des bouleversements de la guerre civile pour s'emparer des biens de leurs vassaux, sous prétexte de rébellion ; il annula ces confiscations illégales et réserva aux tribunaux le droit exclusif de juger ces questions délicates. Il s'agissait maintenant de régler des intérêts plus graves qui concernaient tous les citoyens.

Les priviléges qu'on lui demandait de garantir formaient deux catégories : les uns étaient communs à la Catalogne et au Roussillon, les autres étaient particuliers à cette dernière province ; les premiers devaient être nécessairement modifiés, les autres pouvaient être respectés, et Louis XIV ne fit pas de difficulté d'en promettre la conservation à ses nouveaux sujets. Il voulut même remplir envers les Roussillonnais les devoirs que les rois d'Espagne devaient rendre aux Catalans ; il se dirigea sur Perpignan, le 2 avril 1660, avec Anne d'Autriche, et la présence de la cour de

France pendant douze jours ne contribua pas peu à faire adopter sans murmures le régime nouveau. Voici d'ailleurs quelle était la situation du Roussillon sous les rois d'Espagne.

D'après la constitution catalane, le vice-roi devait prêter serment de respecter les priviléges, non-seulement à Barcelone, mais encore sur le territoire du Roussillon. L'audience royale rendait la justice supérieure, elle avait une part dans le gouvernement de tous les comtés catalans, et jugeait seule les affaires civiles; dans les causes criminelles, elle s'adjoignait deux *juges de cour*, qui recevaient les informations et dirigeaient la procédure. Le vice-roi était tenu de demander et de suivre l'avis de l'audience royale dans toutes les questions étrangères aux intérêts militaires. Le Roussillon et la Cerdagne concouraient à la législation en envoyant des députés aux cortès de Catalogne. Un grand trésorier dirigeait les finances des provinces unies.

Telle était l'organisation du gouvernement de la principauté, dont le traité des Pyrénées entraînait nécessairement la modification.

En dehors de cette administration générale, le Roussillon et la Cerdagne dépendaient d'un gouverneur, dont le conseil ou *gubernatio* siégeait à Perpignan ; la police, les affaires commerciales, la surveillance des fonctionnaires, les lettres de sauvegarde, les excès de pouvoir des nobles et des ecclésiastiques, formaient ses attributions. Perpignan possédait encore la chambre du domaine royal (real patrimoni) ; elle dirigeait les capitaineries des ports de terre et de mer, les eaux et forêts et les biens domaniaux : les jugements de ce tribunal, composé d'un procureur royal, d'un asses-

seur, d'un avocat du roi, d'un procureur et de quatre consultants, étaient soumis à l'appel de l'audience royale (1).

Quelqu'urgent qu'il fût de mettre ces anciens rouages administratifs et judiciaires en rapport avec les lois et l'administration françaises, Louis XIV ne pouvait improviser une semblable solution pendant les douze jours qu'il passa dans le Roussillon. Il remit à quelques semaines plus tard la publication du décret sur cette matière, mais il sut profiter de son voyage pour faire commencer l'opération très-importante de la fixation définitive des frontières. Pierre de Marca et l'évêque Séroni, délégués par le roi de France, se réunirent à Céret avec les commissaires espagnols Valgonera et Romeu Ferrer, et l'on procéda au complément des articles 42 et 43 du traité des Pyrénées (19 avril 1660) (2).

---

(1) Xaupi, *Recherches sur la noblesse.*

(2) On fut d'abord assez embarrassé pour trouver l'ancien temple de Vénus, *portus Veneris*, qui servait de limite à la Tarragonaise, et qu'on voulait considérer comme point de départ. Cependant, avec l'aide du géographe Pomponius Mela, on finit par fixer la frontière au nord de l'anse de Cervera. Quant au Valespir et au Conflans, Marca fut assez heureux pour démontrer que le versant de leurs eaux inclinait vers le Languedoc, et que ces deux vallées devaient par conséquent appartenir à la France; mais, à l'endroit de la Cerdagne, il devint impossible de se mettre d'accord, et l'on dut renvoyer l'interprétation du traité des Pyrénées à ses auteurs eux-mêmes, que la conclusion du mariage de Louis XIV allait réunir une seconde fois à l'île des Faisans.

Louis de Haro et Mazarin convinrent en effet, le 8 et le 13 mai, que le Roussillon et le Conflans devaient appartenir à la France, quelle que fût leur situation, et que la Cer-

Pendant que les commissaires procédaient à cette opération géographique, Louis XIV s'était rendu à Bayonne afin de donner à la paix des deux nations la consécration auguste du mariage projeté (12 mai 1660). La municipalité de cette ville n'avait reculé devant aucune dépense pour rendre la réception triomphale digne du jeune roi dont le nom remplissait l'Europe; la cour traversa le pont du Saint-Esprit au milieu d'une double haie de mousquetaires et aux cris des matelots, qui exécutaient sur l'Adour des jeux nautiques dont Louis XIV admira l'adresse et l'audace; après huit jours de repos dans cette place forte, il partit pour Saint-Jean-de-Luz (8 mai). La princesse arrivait peu de jours après à Fontarabie; elle remplit dans cette ville l'importante formalité de la renonciation à tous ses droits de succession à la couronne d'Espagne, pour elle et pour ses descendants, le 2 juin 1860, celle du mariage par procuration le 4, et elle se dirigea vers l'île des Faisans. Louis XIV l'attendait à Saint-Jean-de-Luz, il prêta serment à son tour sur les saints Évangiles d'exécuter tous les articles du traité, principalement celui de la renonciation à toute prétention à la couronne d'Espagne (6 juin); le lendemain il épousait Marie-Thérèse dans l'église paroissiale, et l'évêque de Bayonne, Jean Dolce, donnait la bénédiction nuptiale aux deux époux. Louis XIV prolongea son séjour dans

---

dagne resterait à l'Espagne, sauf trente-trois villages de la vallée de Carol. Ainsi se trouva définitivement tranchée la question des limites, et depuis ce jour aucune contestation sérieuse ne s'est produite entre les deux États, car on ne saurait accorder de gravité aux discussions de pâturages qui agitent encore, du côté des Aldules, les Basques espagnols et les Basques français.

cette ville jusqu'au 15, et ce fut pendant cet intervalle qu'il signa le décret par lequel les divers tribunaux de Roussillon étaient supprimés et leurs juridictions réunies à celle du conseil souverain, qui prenait le titre de *Cour du parlement du Roussillon.* Le parlement de Paris ratifia le traité de paix et de mariage le 27 juillet.

Louis XIV, heureux de posséder une infante qui, malgré les réserves ambiguës du traité des Pyrénées (1), devait lui donner des droits au trône d'Espagne, avait hâte de rentrer à Paris; il revint à Bayonne (16 mai) où de nouvelles fêtes l'attendaient, il en repartit le 17, emportant comme souvenir de l'hospitalité bayonnaise cent piques en fer doré, des jambons, des confitures et 20,000 fr. de don gratuit. Il traversa Mont-de-Marsan et passa la nuit à Captieux où l'attendait un phénomène étrange dont les astrologues n'auraient pas manqué de tirer les plus funestes présages dans le siècle précédent : un tremblement de terre le réveilla au milieu de la nuit; il s'élance hors du lit, court à la fenêtre et interroge une sentinelle qu'il trouve tout épouvantée. Instruit de la cause de ce bruit, il revint joindre la jeune reine. Mlle de Montpensier, logée à quelque distance, à Saint-Justin, sauta également de son lit en chemise, et rendit, par l'étrangeté de ce costume, la gaîté aux personnes qui s'étaient abandonnées d'abord à la terreur. La cour regagna Versailles par la route de Bordeaux.

Quelques jours après l'évêque d'Orange, Séroni,

---

(1) Henri, t. II, p. 424 à 454. — Mignet, *Négociations relatives à la succession d'Espagne.* Voir pour l'histoire des frontières des Pyrénées et les détails de cette question, la note H à la fin de ce volume.

chargé d'installer le parlement de Roussillon, conformément au décret de Saint-Jean-de-Luz, se rendit à Perpignan (10 juillet 1660); il réunit le gouverneur, le procureur royal, le régent de la chancellerie, et leur fit connaître le nouvel édit royal, par lequel le conseil souverain « devait connaître de toutes les affaires qui « appartenaient au conseil royal, tout juger souverai- « nement et en dernier ressort suivant les lois et or- « donnances du pays, et y procéder, autant qu'il se « pourrait, en la forme et manière qu'il se pratiquait « dans les autres cours souveraines du royaume, se « réservant néanmoins, Sa Majesté, de changer, réfor- « mer, amplifier lesdites lois et ordonnances, ou d'y « déroger ou les abolir, ou d'en faire de nouvelles, et « tels règlements, statuts et constitutions qu'elle ver- « rait être plus utiles et avantageuses à son service ou « au bien de ses sujets (1). »

Avec de telles réserves la royauté pouvait faire la généreuse à peu de frais; elle gardait le moyen de reprendre de la main gauche ce qu'elle avait lâché de la main droite, et l'on se demande quelle était la valeur de priviléges octroyés avec de semblables restrictions.

Ainsi la tactique employée par Louis XIII à l'égard du Béarn, l'était par Louis XIV à l'égard du Roussillon, et les provinces du nord des Pyrénées tendaient à l'assimilation sous la main de l'autorité royale, qui préparait la grande unité administrative de 93 (2).

---

(1) Xaupi, *Recherches sur la noblesse.*

(2) Le Roussillon partageait encore avec la Catalogne le droit de la *main armée*, qui faisait de sa population entière une milice toujours prête à prendre les armes pour repousser

L'importance de la conquête du Roussillon et du traité des Pyrénées nous a fait un devoir d'arriver à la solution de cette affaire connexe, sans nous occuper des autres Etats pyrénéens : il est vrai que la plupart d'entre eux, étroitement unis désormais aux destinées de la France et de l'Espagne, avaient complétement fermé le livre de leurs annales particulières. Le Béarn était assez calme pour permettre au maréchal de Grammont, son gouverneur, d'habiter constamment à la cour et de paraître tous les trois ou quatre ans à peine dans le pays d'Henri IV (1); la Navarre et l'Aragon se montraient dévoués au gouvernement de Madrid : le Languedoc seul livrait encore un dernier assaut à la royauté absolue en défendant ses priviléges; mais cette lutte demeurait circonscrite dans le cercle légal des délibérations des états et des discours des commissaires combattant leur opposition ou répondant à leurs do-

---

le danger commun. Cet appel, désigné sous le nom de *Someten*, avait été réduit sous Louis XIII, pour la Catalogne, à une levée de 5,000 hommes de pied et de 500 chevaux. Dès que le Roussillon fit partie de la France, il fut tenu de fournir un régiment désigné sous le nom de Royal-Mazarin ; Perpignan lui-même était assigné pour un contingent de deux bataillons, ayant pour colonel le premier consul de la ville, conformément à l'ancien privilége qui plaçait la milice sous le commandement de ce magistrat.

(1) Cette province conservait toutefois de sérieuses garanties. On en trouva la preuve dans le *Règlement de Navarre*, encore en usage en 1669 et 1691, et qui commençait en ces termes : « C'est un usage autant ou plus ancien que la monarchie en Navarre, celui d'assembler les États chaque an pour se plaindre de quelque bresche faite à la liberté et franchise publique par le roi ou par ses lieutenants. » (*Archives de Pau.*)

léances. Quant aux populations, elles appuyaient plus ou moins de leurs vœux les efforts de leurs défenseurs, mais elles ne prenaient pas les armes.

Ainsi la royauté avait beau accorder quelques priviléges par respect pour les traditions, le principe de la monarchie pure triomphait sur tous les points, il possédait le présent, et l'avenir était encore à lui. Qu'importait à Louis XIV d'octroyer, par courtoisie, quelques garanties apparentes comme acquittement des dettes de son avénement? Ces barrières illusoires pouvaient-elles gêner sa marche triomphante alors que les mœurs, les idées, la civilisation nouvelle se trouvaient entraînées dans le cercle du pouvoir absolu! Le principe politique qui régit les opinions et les mœurs a le temps d'attendre que les lois se modifient à son avantage. Si les lois ont de la force, c'est comme expression des idées, et quand les idées s'éloignent des lois, il faut bien que ces dernières se transforment et suivent le courant. Or les petites prétentions municipales, les priviléges provinciaux n'existaient plus que sur d'antiques registres où le gouvernement ne daignait plus jeter les yeux, où les populations elles-mêmes oubliaient de lire. La noblesse n'avait plus qu'une ambition, celle de vivre à la cour et d'obtenir les faveurs du monarque; la bourgeoisie n'avait qu'une espérance, celle d'attirer un regard bienveillant de la royauté par ses dons généreux ou ses adulations.

Nous sommes loin de ces temps héroïques où les Catalans restaient couverts et debout devant leurs princes,... o ùles Aragonnais prenaient des rois *sous condition*, les menaçant de leur enlever la couronne s'ils osaient tenter le moindre empiétement sur la constitution...; nous sommes loin de l'époque mémo-

rable où les Navarrais faisaient jurer aux leurs d'améliorer leurs libertés *mais de ne jamais les restreindre;*... où les Béarnais et tous les autres peuples, sans exception, restaient assis et couverts, pendant que leurs seigneurs prêtaient serment de fidélité, découverts et debout. Le dix-septième siècle ne voyait plus que de faibles municipalités, quelques États timorés, et des cours de justice adulatrices, adresser les harangues et les protestations les plus humbles à des rois hautains et dédaigneux. Lorsque Louis XIV avait fait son entrée à Toulouse, le chef du consistoire lui avait débité sa harangue louangeuse, prosterné à deux genoux, et entouré de tous les capitouls dans la même position d'humilité. A Bayonne, le premier échevin, d'Olivès, l'avait également complimenté après avoir posé ses deux genoux en terre (1). Lorsque le Roussillon fut réuni à la France et que les possesseurs de fiefs eurent été sommés de prêter serment de foi et hommage au roi, quelques gentilshommes essayèrent de se soustraire à cette obligation en se fondant sur le caractère de franc-alleux de leurs domaines; mais ils furent déboutés de leur opposition, et ils durent faire acte de soumission devant le conseil de Roussillon, à genoux, tête nue, sans épée, sans ceinture, sans gants ni éperons, et les mains jointes (2). Représailles exagérées d'une royauté longtemps en tutelle, que l'intendant Breteuil développait avec toute l'audace du courtisan dans son discours d'ouverture des états de Montpellier, en 1649. «..... Il faut que je vous avoue, Messieurs, que j'ai souvent admiré, et admire davan-

(1) *Histoire de Languedoc*, t. X. — *Chronique de Bayonne.*
(2) Xaupi, *Recherches sur la noblesse*, p. 457-458.

:e que vous avez, par la bonté du roy, en la tenue s états. Je puis dire que, de tous les princes de :e, il n'y en a point à qui le titre de souverain tienne comme à notre prince; il ne tient son :e et sa couronne que du Tout-Puissant, il n'en ommage qu'à Dieu, d'où il tire son origine; il tort à cette divine Majesté, qui est son seul sei-·, s'il faisait relever son pouvoir de quelque autre ınce; il n'a pas besoin pour faire exécuter ses tés de les faire approuver aux hommes, puisque il ne tient rien; il n'est roi que de la volonté de qui vous l'a donné; la souveraineté est l'apanage a reçu du ciel, et cependant ce souverain, qui ıdépendant de toutes les puissances de la terre, fait cet honneur et cette *grâce* que de soumettre, ıut ainsi parler, en quelque façon sa souveraine ance à vos propres sentiments. »

CHAPITRE V

GUERRE DE LA SUCCESSION.

Louis XIV aspire secrètement à éluder le traité des Pyrénées. — La famille d'Espagne. — Louis attaque les Hollandais. — Invasion de la Franche-Comté. — Les Espagnols menacent Bayonne. — Gouverneurs de Béarn et de Guyenne. — Mort de Charles II. — Prétendants à la couronne. — Avènement du Dauphin, duc d'Anjou. — Philippe V se rend à Barcelone et épouse Marie-Louise de Savoie. — Fêtes à Barcelone. — Cortès de Sarragosse. — L'archiduc Charles débarque en Espagne. — Il est proclamé à Denia. — Péterboroug s'empare du Montjoui par surprise. — Une insurrection lui livre Barcelone. — Tessé marche pour la reconquérir. — L'Aragon s'insurge contre Philippe. — Siége de Barcelone. — Imprudence des Français. — Ils abandonnent le siége. — L'archiduc est défait à Almanza. — Il perd Sarragosse. — Philippe détruit les *fueros*. — Siége et prise de Llerida. — Bataille de Villaviciosa. — Avénement de l'archiduc à l'empire. — Il quitte l'Espagne. — Résistance opiniâtre des Catalans. — Siége de Barcelone. — Héroïsme des Barcelonais. — Trahison des Anglais. — Prise de Barcelone. — Lettre de l'empereur.

L'histoire politique des États pyrénéens eut donc pour dénouement le mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse. Dès lors, les divers Etats dont nous venons de résumer les annales se trouvèrent définitivement rattachés à la France et à l'Espagne, leur existence se confondit avec celle de ces deux royaumes.

N'oublions pas cependant que les populations survivent aux divisions et aux annexions officielles de la diplomatie; elles conservent longtemps, surtout dans les classes laborieuses, une partie de leurs anciennes passions, de leurs traditions, de leurs mœurs, de leurs croyances; elles persistent à considérer tous les événements d'un point de vue provincial qui a bien ses ardeurs, ses fiertés nationales, et protestent ainsi contre des arrangements conventionnels qu'elles ont subis et non sanctionnés. Si l'annexion de la Catalogne, de l'Aragon et de la Navarre à la couronne d'Espagne, n'était plus mise en question, si la réunion de tous les anciens Etats, du versant français à la France n'était plus l'objet d'un doute, nous n'aurons pas moins à constater fréquemment dans l'avenir, des expressions de mécontentement, des protestations d'indépendance, fertiles en traits d'héroïsme, et c'est justement le mariage de Louis XIV qui sera bientôt la cause d'une de ces plus énergiques manifestations... Encore quelques années, en effet, et la Catalogne sera le boulevard redoutable de cette guerre de succession, que les Espagnols s'étaient flattés de rendre impossible par les réserves du traité des Pyrénées, mais que la France avait toujours donné pour but à sa politique. Louis XIV ne tarda pas à en donner la preuve irrécusable. A peine la renonciation de toute prétention au trône d'Espagne était-elle revêtue de la signature et accompagnée du serment de Marie-Thérèse et de Louis que ce dernier envoyait (10 juin 1661) l'archevêque d'Embrun à Madrid comme ambassadeur avec mission de voir ce qu'on pensait à l'Escurial de la valeur de la *renonciation*. Le prélat put transmettre les renseignements les plus favorables à la cour de

Versailles. Don Christoval lui-même lui avait donné à entendre que cette condition était considérée comme nulle, le prince d'Espagne étant fort malade, et les prochaines couches de la reine inspirant des inquiétudes sur leur résultat. Le ciel justifia bientôt ces craintes et ces espérances et sembla donner raison aux ambitions de Louis XIV, le prince d'Espagne mourut le 1er novembre 1661, et dès 1666, le nouvel infant, Charles II, alors âgé de cinq ans et héritier de Philippe IV, tombait dans un affaiblissement voisin de l'idiotisme; le visage toujours abattu, la tête penchée, l'intelligence inactive, il pouvait à peine dire aux ambassadeurs : *Couvrez-vous.* Sa sœur, mariée à l'empereur Léopold, partageait cette faiblesse d'esprit et de corps.

Il en aurait moins fallu pour réveiller toutes les espérances de la cour de France, elles acquirent un tel développement que leur réalisation occupa toute la politique extérieure de Louis XIV.

Dès l'avénement de Charles II au trône, en effet (1665) Louis saisit le premier prétexte d'attaquer ce royaume en dissolution, il envahit la Hollande à cause de son alliance avec l'Espagne (1672) ; mais Louis XIV avait encore plus d'intérêt à expulser les Espagnols de la Franche-Comté, afin d'annexer cette province véritablement française à son royaume, Louis faisait lui-même le siége de Dôle lorsqu'il apprit de Colbert que les Espagnols réunissaient une flotte considérable à Passage et allaient faire attaquer Bayonne par toutes les troupes de Guipuscoa (1674). Aussitôt il appelle le comte de Louvigny, second fils du maréchal de Grammont, et le charge de se rendre à Bayonne avec la plus grande célérité, afin d'organiser

la défense de cette place ; le jeune Grammont arrive à Bayonne en six jours. La flotte espagnole n'avait pas été signalée. Il fait réparer les remparts, creuser des fossés, établir des chemins couverts (1) ; il demande des armes au Béarn, de la poudre à Rochefort ; une frégate lui apporte 200 milliers de poudre et 3,000 fusils ; toute la noblesse de Gascogne et de Guienne accourt lui offrir ses services (2).

Après quinze jours d'attente la flotte hollandaise paraît en vue de Passage. Grammont se hâte de rappeller aux alcades de Saint-Sébastien, qu'ils ont signés « un traité *de bonne correspondance entre les frontières* », et que s'ils font bon accueil aux Hollandais ils auront à s'en repentir ; la flotte partie, il leur fera subir de rudes représailles. Cette démarche eut un plein succès. Les commandants de la flotte ayant convoqué la junte pour en obtenir des subsistances, des troupes et des munitions de guerre, celle-ci répondit, que l'escadre était arrivée trop tard, que l'attaque de Bayonne était maintenant impossible avec son état de défense, que par conséquent le pays se garderait bien de rien fournir.

Le jeune Grammont avait éloigné tout péril, lorsque

(1) Louis devait prendre des précautions contre le soulèvement possible des Béarnais mécontents ; des calvinistes se montraient encore à l'état de bandes : depuis 1665, le terrible Audigeos avait parcouru le Marsan, le Vicbille et le Bigorre, pillant les églises, brûlant les villages, rançonnant la population. (Laspalle, *Archives de Bagnères.*)

(2) Huit jours après son arrivée, il avait réuni sept cents gentilshommes du Béarn, de la Guienne et du Périgord trois mille bandes du Béarn, mille du Labour, mille de la Basse-Navarre et douze cents de ses propres terres.

le maréchal, son père, retenu à Paris par une indisposition, reçut ordre du roi de se rendre à son poste. Il y arriva quand tout était fini. Son voyage n'eut d'autre résultat que de lui causer une fatigue, dont il mourut le 12 juillet 1678, à l'âge de soixante-dix ans (1). Louis XIV avait eu le bon esprit de confier l'administration des provinces méridionales à des hommes du plus grand mérite, et d'autant plus dévoués aux intérêts des peuples et à ceux du roi qu'ils appartenaient à la grande école politique de Henri IV. Autant Grammont était aimé des Béarnais, ses concitoyens, autant le gouverneur de la Guienne (1676), Jean-Baptiste de Roquelaure l'était des Gascons. Le gouvernement de cette belle province ne parut même pas une récompense suffisante pour son mérite, on érigea la terre de Roquelaure en duché-pairie (2).

---

(1) Le maréchal Antoine III, duc de Grammont, pair de France, souverain de Bidache, comte de Guiche et de Louvigny, vice-roi de Navarre et de Béarn, maire héréditaire de Bayonne, une des plus grandes figures du Béarn, était né à Hagetnau, en 1604 et descendait des vicomtes d'Aste de Bigorre. Son père, Antoine II, était fils de la belle Corizandre, Diane d'Andoins et de Philibert, comme de Grammont qui périt au siége de la Fère, en 1580. Le duc Antoine de Grammont qui nous occupe avait suivi Louis XIII contre les protestants en 1621, puis fait la guerre à l'étranger avec Tilly. Rentré en France, il s'attacha à Richelieu en 1635, servit dans l'armée du cardinal de la Valette, passa du service de Richelieu à celui de Mazarin, aussi lorsqu'il eut succédé à son père en 1644, érigea-t-on pour lui le comté de Guiche en duché-pairie sous le nom de duché de Grammont; pendant la fronde il resta fidèle à la reine et au cardinal.

(2) Gaston, Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, fils d'Antoine, maréchal de France, se distingua aux batailles de

Cependant la question de la succession d'Espagne, si nettement posée par Louis XIV des 1666, prit en 1698 un caractère de gravité imminente. Charles II, dont la santé devenait de plus en plus chancelante, ne donnant aucun espoir de progéniture, s'occupa de régler la question d'hérédité avec la sagesse, il faut bien le reconnaître, de l'homme juste qui va paraître devant Dieu. Trois prétendants avaient des droits à la couronne, le Dauphin Philippe, duc d'Anjou, comme fils aîné de Marie-Thérèse, l'empereur Léopold, descendant de Ferdinand, frère de Charles-Quint, et l'électeur de Bavière, petit-fils de l'infante Marguerite, fille de Philippe IV. Les droits du dauphin de France, incontestablement les plus légitimes, ne rencontraient d'obstacles que dans la renonciation de sa mère et de Louis XIV à toute prétention à la couronne. La cour de France crut éluder cette difficulté en déclarant que le traité de Madrid n'avait eu ni pu avoir d'autre motif d'exiger la renonciation de Marie-Thérèse et de Louis XIV, que d'empêcher les deux couronnes de France et d'Espagne d'être réunies sur la même tête; et comme ils exigeaient que le jeune roi d'Espagne renonçât à tous ses droits à venir à celle de France, rien ne s'opposait à ce que le jeune prince allât prendre possession du trône de Charles-Quint.

La jurisprudence diplomatique de Versailles ne put désarmer les compétiteurs du prince français, pendant qu'il se rendait à Madrid, pour prendre possession de la couronne sous le nom de Philippe V. L'archiduc

---

Honnecourt, de Gravelines et de Courtrai. Renommé par ses facéties, il fut surnommé le *Maumus français* et mourut le 13 mai 1688.

Charles d'Allemagne préparait ses alliances, armait sa flotte et son armée pour lui disputer énergiquement cette importante succession (1700).

Le jeune Philippe, alors âgé de dix-huit ans, se rendit sans difficulté dans la capitale de son nouveau royaume, et reçut l'accueil le plus empressé de ses sujets. La princesse des Ursins était sa grande conseillère, et le cardinal Porto-Carero son premier ministre; il était urgent de lui donner une femme, le choix tomba sur la princesse Marie-Louise de Savoie, âgée de quatorze ans.

Tout avait marché à souhait jusqu'alors, les Castillans et les Aragonais, les Navarrais et les Catalans si fréquemment divisés, par des opinions contraires et des jalousies nationales, semblaient oublier leurs anciennes dissensions pour consolider l'avénement du descendant des Bourbons et des d'Albret, dont les ancêtres avaient laissé de si grands souvenirs dans le royaume de Navarre.

Philippe V, à peine établi à Madrid quitta la Castille, et visita ses sujets de Catalogne pour venir à la rencontre de la fiancée qu'on lui amenait par le Roussillon. Figuières avait été choisie pour le lieu du premier rendez-vous et de la célébration du mariage, comme l'île des Faisans et Saint-Jean de Luz l'avait été pour l'union de Marie-Thérèse et de Louis XIV.

Leur rencontre amena des incidents tellement étranges et graves que nous ne pouvons résister au désir de les rappeler sommairement.

Saint-Simon, ce profond historien, qui met si bien les grands seigneurs en déshabillé, qui écrit si admirablement la grande histoire, du fond d'un boudoir ou d'une antichambre, raconte cette première entrevue

dans une de ses pages les plus malignes et les plus profondes.

« En arrivant à Figuières, le roi, impatient de voir la jeune reine, alla à cheval au-devant d'elle, et revint de même à sa portière, où, dans ce premier embarras, Mme des Ursins leur fut d'un grand secours, quoique tout à fait inconnue au roi, et fort peu connue de la reine (1702).

« A peine descendus de litière, l'évêque diocésain les maria de nouveau avec peu de cérémonie, et bientôt après ils se mirent à table pour souper. »

Si une opération a le privilége d'éteindre momentanément les jalousies, d'apaiser les mécontentements, c'est assurément un somptueux festin; toutes les diplomaties du monde ont l'habitude de faire trêve à leurs querelles, dans ces circonstances solennelles. Il en fut tout différemment à Figuières. La salle à manger devint le théâtre de la plus étrange conspiration.

« Les époux étaient servis par la princesse des Ursins et par les dames du palais, moitié de mets à l'espagnol, moitié à la française. » Afin de calmer les susceptibilités nationales sans doute, et d'inaugurer la fusion politique des deux peuples; mais les Espagnols montrèrent bien, qu'en dépit du mot de Louis XIV, il y avait encore des Pyrénées.

« Ce mélange de mets, dit Saint-Simon, déplut à ces dames, et à plusieurs seigneurs espagnols, avec qui elles avaient comploté de le marquer avec éclat; en effet, il fut scandaleux. Sous un prétexte ou un autre, de la pesanteur ou de la chaleur des plats, ou du peu d'adresse avec laquelle ils étaient présentés aux dames, aucun plat français ne put arriver sur la table, et tous furent renversés, au contraire des mets espagnols qui

y furent tous servis sans malencontre. L'affectation et l'air chagrin, pour ne pas dire plus, des dames du palais étaient trop visible pour n'être pas aperçu. Le roi et la reine eurent la sagesse de n'en faire aucun semblant, et M[me] des Ursins, fort étonnée, ne dit pas un mot. » Mais tout n'était pas terminé.

« Après ce long et fâcheux repas, » poursuit le malin chroniqueur, « le roi et la reine se retirèrent; alors, ce qui avait été retenu pendant le souper débanda. La reine se mit à pleurer ses Piémontaises comme une enfant qu'elle était. »

Louis XIV, toujours pour calmer les susceptibilités nationales, ce qui ne lui réussissait guère, avait défendu aux dames italiennes de dépasser Perpignan, afin que le service de la jeune reine appartînt tout entier à des dames espagnoles.

« Marie-Louise se crut perdue entre les mains de dames si insolentes, et quand il fut question de se coucher, elle dit tout net qu'elle n'en ferait rien, et qu'elle voulait s'en retourner... On lui dit ce qu'on put pour la remettre, mais l'étonnement et l'embarras furent grands, quand on vit qu'on n'en pouvait venir à bout. Le roi déshabillé attendait toujours. Enfin la princesse des Ursins, à bout de raison et d'éloquence, fut obligée d'aller avouer au roi et à Marsin tout ce qui se passait. Le roi en fut piqué, et encore plus fâché. Il avait jusque-là vécu dans la plus entière retenue, cela même avait aidé à lui faire trouver la princesse plus à son gré. Il fut donc sensible à cette fantaisie, et par la même raison aisément persuadé qu'elle ne se pousserait pas au-delà de cette première nuit. Ils ne se virent donc que le lendemain et après qu'ils furent habillés. Ce fut un bonheur que la coutume

d'Espagne ne permette pas d'assister au coucher d'aucuns mariés, non pas même les plus proches, en sorte que ce qui aurait fait un très-fâcheux éclat demeura étouffé entre les deux époux, Mme des Ursins, une ou deux caméristes et deux ou trois domestiques, François, Louville et Marsin.

« Ces deux-ci cependant se mirent à consulter avec Mme des Ursins comment on pourrait s'y prendre pour venir à bout d'une enfant dont les résolutions s'exprimaient avec tant de force et de retenue. La nuit se passa en exhortations, et en promesses aussi, sur ce qui était arrivé au souper, et la reine enfin consentit à demeurer reine..... Pardons, craintes, promesses, tout fut mis en règle et en respect, et le troisième jour fut tranquille, et la troisième nuit encore plus agréable aux jeunes époux. La quatrième, comme tout se trouva dans l'ordre où il devait être, ils retournèrent tous à Barcelone, où il ne fut plus question que d'entrées, de fêtes et de plaisirs. »

Quelle délicieuse mise en scène ! A travers ce joli récit historique, où les courtisans espagnols suppriment si adroitement les mets français pour conserver intact l'honneur national, on voit l'horizon se charger de nuages, et la vanité aristocratique préparer ces révolutions de palais qui allaient mettre l'Espagne en feu.

Barcelone attendait impatiemment l'arrivée des jeunes époux dans le double but de leur offrir des fêtes et de leur exprimer des doléances au sujet de la Catalogne autrefois indépendante et maintenant tyrannisée par le cabinet de Madrid. Les Cortès réunis à cette occasion prêtèrent serment de fidélité au roi, qui jura à son tour de maintenir les priviléges.

Quand il s'agit de voter les subsides, les Cortès, déjà travaillés par les émissaires de Charles d'Autriche, se montrèrent difficiles, opiniâtres, ils ne consentirent à voter 4,500,000 livres de don gratuit, qu'après avoir obtenu la promesse qu'il serait mis un terme aux abus et aux empiétements de l'autorité (1702). Pendant que Philippe V quittait la jeune reine pour aller régler quelques affaires dans le royaume de Naples, Marie-Louise se rendit à Saragosse et y présida les Cortès qui prirent une attitude tout aussi soupçonneuse que celles de Catalogne. Au lieu de voter avec empressement les impôts réclamés elles discutèrent longuement sur leurs priviléges. La galanterie aragonaise adoucit toutefois l'aigreur particulière aux discussions politiques ; la jeune reine, très-affectueusement accueillie, partit avec la conviction qu'un séjour plus prolongé lui aurait fait obtenir cinq cent mille écus de subsides au lieu de 250,000 (1).

Jusqu'ici, répétons-le, tout semblait marcher à souhaits, dans les intérêts de Philippe V : le roi d'Angleterre lui-même l'avait reconnu, les tentatives de son compétiteur Charles ne faisaient pas de progrès. Mais tout ne tarda pas à changer de face ! Louis XIV ayant eu l'imprudence de prendre certaines mesures préjudiciables au commerce des Anglais et des Hollandais, ces deux peuples firent un traité d'alliance avec le

---

(1) Les Cortès d'Aragon, écrivait M[me] des Ursins à Forcy, auraient votés cinq cent mille écus qui leur étaient demandés, sans le *bras* ou ordre de la noblesse, avant d'accorder cette somme, les nobles avaient voulu régler leurs demandes particulières. » (*Mémoires de M[me] des Ursins*, p. 288.

prince Charles et lui fournirent des flottes, des soldats, et le prétendant se dirigea vers Cadix à la tête de trente navires anglais, de vingt hollandais, et de nombreux bâtiments chargés de onze mille hommes de troupes. Dès ce moment, des défections commencèrent dans le parti de Philippe V. Une foule de gentilshommes mécontents prirent les intérêts de Charles : Lorsque Philippe rentra d'Italie, il trouva son gouvernement disloqué, la nation incertaine, la guerre était déjà déchaînée dans l'Andalousie et le Portugal. Il était évident que les alliés dirigeraient leurs premiers efforts sur les places et les provinces maritimes ; dans cette prévision Louis XIV fit proposer à Philippe de placer des garnisons françaises à Santander, à Saint-Sébastien, à San-Lucar et dans les forts des côtes de Guipuscoa et d'Alava 1709, la reine soumit la proposition au conseil d'Espagne. Mais les fiers Castillans qui avaient accueilli Philippe avec un dévouement sincère, tout en redoutant l'influence française, repoussèrent l'offre comme une injure au dévouement de la nation.

C'était la Catalogne surtout que le prince Charles et les alliés avaient intérêt à détacher du gouvernement de Philippe, ils n'ignoraient pas que les circonstances devenaient de plus en plus favorables pour y réussir. Philippe V avait des torts graves aux yeux d'un peuple fier et jaloux à l'excès de son antique nationalité ; il s'était fait couronner roi à Madrid, et non pas à Barcelone ; et l'histoire constate peu d'antagonismes aussi profonds que celui des Catalans et des Castillans.

---

(1) Coxe, *l'Espagne sous les Bourbons*, t. Ier.

Le petit-fils de Louis XIV aurait dû s'occuper plus soigneusement de conquérir l'affection des peuples riverains de la Méditerranée. Barcelone conservait pieusement le souvenir de Louis XIII. Elle aurait accueilli son descendant avec amour, s'il avait su invoquer les souvenirs des bonnes relations qui n'avaient cessé d'unir la France et cette partie de la péninsule depuis Charlemagne et ses descendants ; loin d'adopter cette politique il se montra Castillan tout aussi exclusif que les rois qui l'avaient précédé. Imbu des idées politiques de Louis XIV, il venait *de porter la cognée à l'arbre des fueros* en 1705, disait Mme des Ursins. Plusieurs lois arago-catalanes avaient été remplacées par celles de Castille : aussitôt la légitime irritabilité catalane se mit sur la défensive. Elle prêta une oreille plus bienveillante aux flatteries de Charles d'Autriche. Il suffit de présenter le fils de Louis XIV comme le roi préféré des deux Castilles, pour les pousser à la révolte.

Les alliés ne tergiversant plus, le prince de d'Armstadt fait proclamer Charles à Denia et Péterborough, marche sur Barcelone ; la ville admirablement fortifiée était défendue par une nombreuse garnison espagnole ; une action d'éclat était nécessaire pour décider les Catalans à se révolter. Péterborough l'exécuta avec un succès digne de son génie téméraire et fantasque, il a résolu d'enlever la citadelle de Montjouy ; mais elle est si forte et si bien défendue qu'il déclare ostensiblement renoncer à l'attaquer et vouloir se diriger vers l'Italie. En effet, il donne ordre à ses troupes de se rembarquer ; mais la nuit venue, il ramène 1,400 hommes vers la montagne et va lui-même avec le prince d'Armstad attendre le jour aux

pieds du rempart, trois cents hommes sont aussitôt lancés à l'escalade; les Espagnols accourent pour les repousser, on les culbute et le premier bastion est enlevé de surprise; un autre corps s'empare au même instant d'un second bastion sur le point opposé, et malgré la reprise énergique de la résistance des Espagnols et la mort du prince d'Armstad, la citadelle foudroyée par l'artillerie est enfin prise d'assaut. On tourne ses canons vers la ville, la brèche est promptement ouverte, et le commandant Velasco est réduit à promettre de capituler, s'il n'est pas secouru avant quatre jours; mais déjà la situation de Barcelone avait fait courir aux armes les énergiques paysans des montagnes; des miquelets s'étaient introduits dans la ville. Quand ils se virent en nombre, ils poussèrent des cris de mort contre Velasco; la *poblacho* s'insurgea, Péterborough pénétra dans la ville à la faveur du tumulte, fit échapper Velasco et l'archiduc fut solennellement proclamé roi des Espagnes (23 octobre 1706).

Le mouvement de la capitale entraîna celui de la Catalogne et de l'Aragon; toutes les villes, à l'exception de Rosas et de Cervera, acclamèrent l'heureux archiduc.

Philippe V, justement effrayé d'un événement qui pouvait avoir les plus graves conséquences, résolut de marcher immédiatement contre la ville insurgée et de la reconquérir à tout prix; mais il commit la faute de confier le commandement de ses troupes au temporisateur et à l'imprudent Tessé, qui compromit tout par ses fautes : son premier plan était néanmoins assez bien conçu; il voulait attaquer Lerida, Tortose, Valence et Gironne, leur prise aurait nécessairement fa-

cilité celle de Barcelone. Philippe voulut obstinément marcher sur cette dernière ville (1).

L'armée expéditionnaire part de Madrid et se dirige vers l'Aragon. La population de cette province était encore indécise, la bourgeoisie ne voulait pas compromettre ses intérêts pour une querelle de rois. Les paysans et les miquelets considéraient la situation sous un autre point de vue; cédant à leur haine contre les Castillans, ils conspirent, s'ameutent. Une nuit, un lieutenant de l'armée de Tessé est assassiné dans son lit à Guerrea, à neuf lieues de Saragosse; ses soldats le vengent en mettant le feu au village après l'avoir pillé, tristes présages de l'esprit public... Les paysans des environs accourent, on se bat, bon nombre d'entre eux restent sur le carreau.

Tessé continue à descendre l'Ebre, Philippe vient le joindre à Alcanitz, ils marchent sur Lerida, mais sans l'attaquer, et poussent droit vers Barcelone; pendant ce temps, Noailles franchissait les Pyrénées-Orientales avec des secours et laissait une division chargée de bloquer Gironne; lui-même suivit les côtes avec le corps principal et rejoignit Tessé, sous les murs de Barcelone (8 avril 1706), une escadre de 20 vaisseaux, sous les ordres du comte de Toulouse, bloqua la rade. La masse de la population fuyait la ville, dévastant le pays, empoisonnant les puits et harcelant les Français. C'était une guerre d'extermination. Barcelone pleine de confiance n'était défendue que par 3,000 Autrichiens. Charles avait rallumé la passion religieuse des masses en racontant une apparition de la Vierge, faisait réparer les murs, compléter les for-

(1) *Mémoires de Tessé*, t. II, p. 211.

tifications. Les Jésuites étaient pour lui, les femmes et les jeunes garçons montaient la garde. Péterborough avec ses 3,000 hommes protégeait la ville à l'extérieur; de petits bâtiments côtiers trompant la surveillance de la flotte française introduisaient sans cesse des renforts. Le Montjouy attaqué par l'armée de Philippe résista à Thessé beaucoup plus longtemps qu'il n'avait fait à Péterborough, il supporta vingt-deux jours de canonnade (1). Cependant le commandant Donnegal ayant été tué, la garnison se retira dans Barcelone en bon ordre, fièrement, au grand jour, à travers l'armée française, qui ne put lui faire essuyer de pertes sensibles; ce qui n'empêcha pas Philippe V de nommer maréchal le fils de Tessé, pour le récompenser *de lui avoir apporté cette bonne nouvelle.*

Les Français, maîtres du Montjouy, n'en furent guère plus avancés à l'égard de Barcelone; car ils dûrent en commencer le siége et l'investissement régulier (2).

---

(1) « On fit une grande faute, dit Saint-Simon, d'avoir attaqué par le Montjouy; cette fortification, séparée de la ville, serait tombée avec la ville, au lieu que sa qrise n'influait point sur celle de la place. Quoi qu'il en soit, ce Montjouy dura le double de ce qu'on avait cru, consuma beaucoup de munitions, et coûta bien d'honnêtes gens. »

Laparat y perdit la vie et fut fort mal remplacé : les troupes assiégeantes, trop peu nombreuses, succombaient à la fatigue; les soldats n'avaient pas une nuit de repos sur trois; constamment harcelés par les miquelets, ils se trouvaient en quelque sorte assiégés eux-mêmes, étaient troublés par des alertes continuelles, et obligés de repousser incessamment les habitants de Barcelone, réunis à la garnison, et commandés par des moines qui nous combattaient avec l'acharnement qu'ils auraient pu montrer contre des Turcs.

(2) « Nos ingénieurs étaient si lents et si ignorants, dit

Malgré la lenteur des travaux, la brèche fut ouverte... La résistance était reconnue impossible, lorsqu'une flotte anglo-hollandaise portant des renforts considérables décida le comte de Toulouse à opérer une retraite honteuse et à se réfugier à Toulon. Aussitôt les troupes alliées sont débarquées. Tessé, partageant la panique du comte de Toulouse, bat en retraite pendant la nuit, sans même en avertir Philippe; il abandonne ses batteries de siége, ses malades, ses blessés et se dirige vers Perpignan. Harcelé par Péterborourgh et par Cifuentès, à travers les terres des miquelets en plaine révolte : Tessé fut menacé de périr avec ses troupes dans les gorges déjà si fatales à Philippe le Hardi. Dans cette situation critique, il dût faire une sorte de paix avec les montagnards de la province de Gironne (Ostalric et Montcenis) en vertu duquel ils renonçaient à harceler nos troupes, à condition qu'on respecterait leurs personnes et leurs habitations. Son

Saint-Simon, qu'il n'y avait aucun fond à faire sur eux, et que, par la vénalité que le roi avait mise dans l'artillerie, depuis quelque temps, non-seulement ces officiers vénaux n'y entendaient rien du tout, mais perdaient tout leur temps à remuer inutilement leur artillerie et à placer mal leurs batteries, pour se mettre dans la nécessité de les changer, parce que de ces mouvements de canon résultait un droit pécuniaire qu'ils étaient bien aise de multiplier. » Les plans des officiers supérieurs venaient donc se briser contre de misérables questions de roulage... On ne peut comprendre qu'un pareil état de choses se soit perpétué à travers le règne de Louis XIV, et que Bonaparte ait dû, le premier, à la campagne de Marengo, substituer le *train d'artillerie* à ces entrepreneurs de transports, qui abandonnaient, à la première alerte, charriots et canons, pour prendre la fuite avec leurs chevaux.

armée n'en perdit pas moins beaucoup de monde et ne put atteindre le Roussillon que le 19 mai. Louis XIV et Tessé conseillèrent à Philippe de se réfugier à Paris, ou tout au moins à Pampelune, pour y attendre les événements. Philippe, plus courageux et mieux inspiré, ne traversa Pampelune que pour se rendre plus rapidement à Madrid; il y rentra un mois après son échec (6 juin), et prévint ainsi la défection de la capitale, pendant que son compétiteur Charles consolidait sa puissance en Catalogne. Tels furent les progrès de ce dernier qu'en peu de jours Valence et Saragosse se soulevèrent en sa faveur. Il se rendit à la hâte dans la capitale de l'Aragon pour y consolider sa puissance.

Cependant Philippe V ne tarda pas à voir la victoire réparer ses premiers désastres. Berwick battit les forces de l'archiduc à Almanza, et le duc d'Orléans, mettant à profit le désarroi des partisans de ce prince, réunit quelques troupes espagnoles aux renforts envoyés de France et marcha vers Saragosse le 25 mai 1707. Un ami, le comte de la Puebla, dévoué à l'archiduc, essaya de relever le courage des Aragonais en leur assurant que la prétendue armée qu'on disait venir de Pampelune n'était *qu'un fantôme évoqué par art magique* (1).

(1) « Sur quoi le clergé alla en procession sur le rempart, et de là, après beaucoup de prières, exorcisa les prétendus spectres qne l'on voyoit. Il est étonnant que le peuple fût assez crédule pour donner dans une pareille fascination, dont il ne fut détrompé que le lendemain, lorsque les hussards de l'armée du duc d'Orléans, ayant poussé vivement une avant-garde de cavalerie jusqu'aux portes de la ville, firent jouer leurs sabres et coupèrent plusieurs têtes. Alors

Saragosse se rendit sans coup férir, et sa capitulation porta le dernier coup aux priviléges de l'Aragon : car elle permit au fils de Louis XIV de renverser par une simple ordonnance les derniers débris des *fueros* épargnés par l'implacable Philippe II (1). Des conseillers prudents auraient voulu qu'on évitât de prendre cette résolution et qu'on laissât les *fueros* tomber en désuétude : Amelot, don Francisco Rouquillo, les ducs de Vezaquas et de San-Juan poussèrent Philippe à ne pas s'arrêter dans la voie du pouvoir absolu.

---

la peur les saisit, et les magistrats partirent au plus tôt pour se soumettre à Son Altesse royale. » (*Mémoires de Berwick*, t. I[er], p. 359.)

(1) Bientôt après, en effet, une ordonnance de Philippe, rendue malgré l'énergique résistance de quelques partisans de l'Aragon, déclara qu' « *en vertu de la plénitude du pouvoir de la Couronne et par droit de conquette, dérivé de la dernière rébellion*, aussi bien que par la nécessité d'opérer des changements que réclamoient et les temps et les circonstances, et pour établir aussi un système uniforme de gouvernement dans toute la monarchie, Aragon et Valence seroient régis désormais par les mêmes lois et coutumes que l'étoit la Castille ; les naturels de ces royaumes étoient déclarés jouir, sans aucune distinction, du droit d'être élus à tous les emplois; les audiences (cours royales) et les tribunaux devoient être gouvernés d'après les mêmes formes et principes que la chancellerie de Valladolid et de Grenade, excepté en matières ecclésiastiques, sur lesquelles on se réservoit de statuer par des concordats, qu'on devoit passer avec le Saint-Siége. » (Coxe, t. I[er], p. 504-506.)

Le 3 avril 1711 cependant, Philippe adoucit la rigueur de ce décret : il établit que la cour royale de Saragosse jugerait les causes civiles d'après les lois municipales du royaume d'Aragon, « infirmant seulement ces lois pour les contrats et autres incidents qui pourront avoir lieu entre les sujets et le roi ; dans les autres causes, les lois de Castille étoient seules applicables. » (Coxe, *ibid.*)

Si l'Aragon était *reconquis,* la Catalogne résistait toujours et formait le boulevard de l'archiduc Charles. Berwick, s'étant emparé de Valence, alla rejoindre le duc d'Orléans à Caudasnos (11 juin 1707), et l'on s'occupa d'attaquer la Catalogne. On allait assiéger Llerida lorsque les inondations de la Cinca et de la Segre retardèrent les opérations. L'armée manquait de vivres, l'artillerie n'arrivait pas. Berwick reçut ordre de rentrer dans la Provence. Malgré ces contre-temps, le duc d'Orléans, doué d'une activité prodigieuse, se rend à Paris, revient à Saragosse, rendez-vous général des troupes ; il offre une amnistie aux miquelets d'Aragon qui déposeraient les armes ; il laisse 3,000 hommes à Balauger, passe la Segre à Fraga et à Llerida, descend l'Èbre, s'empare de Miraval et assiége Tortose. La ville capitula le 27 juin ; 1800 hommes de sa garnison passèrent au service de Philippe, et le duc revint à Llerida.

Les remparts, canonnés avec une vigueur sans exemple, présentèrent enfin une brèche praticable, et la ville se rendit le jour où Louis XIV envoyait au duc d'Orléans l'ordre d'abandonner le siége. Arrivé dans la ville conquise (1710), Philippe prit le commandement de l'armée de Catalogne ; il passa la Segre à Llerida, à la tête de 23,000 hommes et attaqua Balaguer (15 mars). Stakemberg, général des alliés, parvint à ravitailler la place, et s'établit à Agramoux, où Philippe vint lui présenter la bataille ; mais Stakemberg la refusa pour se rapprocher de Barcelone. En juillet, les alliés débarquèrent des troupes à Cette, afin de soulever les protestants des Cévennes. Noailles dût y conduire des forces pour les repousser. Charles d'Autriche sut profiter de son départ pour reprendre vi-

goureusement l'offensive. Le 27 juillet, il défit l'armée hispano-française à Almenara sur la Segre, s'empara de Balbastro et de Huesca, battit de nouveau les Espagnols à Mouçon sur le Cinca, et finit de les disperser près de Saragosse le 19 août.

Par bonheur les Castillans puisèrent dans leur haine contre les Aragonais et les Catalans un acharnement héroïque (1). Pendant que l'archiduc marchait sur Madrid, Noailles se rendit en Catalogne et força ainsi Charles à revenir à Barcelone. Bientôt Stakemberg, battu à Villavicioza, est obligé de se replier sur la Catalogne... Philippe reprend l'offensive: il se rend à Saragosse, où la reine et la cour l'avaient précédé; ses troupes s'emparent de Girone, rentrent dans la plaine d'Urgel, occupent Miraval, Calal et Solsonne, et menacent Barcelone.

Un événement inattendu et cependant décisif vint tout à coup relever sa fortune et perdre les intérêts de son rival en Espagne: l'empereur Joseph mourut, et l'archiduc Charles se rendit immédiatement en Allemagne pour se faire couronner; aussitôt l'attitude de l'Europe fut complétement changée, les alliés de Charles ne cherchèrent que des prétextes pour abandonner les Catalans et laisser Philippe V libre de les ramener à lui par la douceur ou par la force. La campagne de 1711 s'ouvrit donc pour le petit-fils de Louis XIV sous les meilleurs auspices, bien que Ven-

(1) « On ne peut nier que la valeur et la constance des Castillans ne fussent soutenus par la vanité naturelle de n'être pas conquis par les Aragonais et les Catalans, qui auroient été tout avec l'archiduc, » disait le marquis de Saint-Philippe. (Mme des Ursins, *Mémoires.*)

dôme fût obligé de lever le siége de Cardona, faute de vivres, et qu'il allât mourir dans le royaume de Valence. Quelque temps après, les Anglais, s'étant brouillés avec les Allemands, évacuèrent la Catalogne en 1712, poursuivis par les malédictions des Barcelonais odieusement trahis. Stakemberg attaqua vainement les Français à Girone; le marquis de Brancas lui résista pendant neuf mois, et le général allemand dut battre en retraite sur Barcelone (1).

L'heure de l'abandon des alliés fut aussi celle de l'héroïque dévouement de la Catalogne: malgré le départ de Charles, elle se mit tout entière aux ordres de son général Stakemberg; mais le nouvel empereur lui-même allait les livrer à son compétiteur pour faire la paix avec Louis XIV et le roi d'Espagne, et se consacrer aux seuls intérêts de l'Allemagne. L'abandon de la Catalogne devait être nécessairement la base du traité projeté. Charles traita cette condition, il faut le reconnaître, avec tous les ménagements possibles: il fit des réserves expresses pour la conservation des priviléges catalans; Stakemberg obtint même la médiation de l'Angleterre et de la France pour en assurer le respect. D'après l'armistice de 1712, on ne devait pas moins remettre Tarragone ou Barcelone à Philippe V, à son choix; et, lorsque les Catalans virent s'embarquer l'impératrice, que l'archiduc avait laissée dans cette ville, un désespoir mêlé d'indignation fermenta dans leur âme; ce ne fut qu'à force d'adresse et de prudence que Stakemberg parvint à faire embarquer la princesse et la première partie de son armée (15 mars).

(1) Coxe, t. II, p. 164.

Abandonnée de l'Europe entière, la nation catalane ne faiblit pas dans sa haine contre les Castillans; bien qu'elle ne pût espérer de recouvrer son indépendance, elle résolut de faire chèrement payer au roi de Madrid son annexion forcée au royaume d'Espagne. Partout une résistance désespérée se prépare : au moment où les impériaux évacuaient Tarragone, Barcelone envoie un corps de Catalans peu nombreux, mais déterminés, pour la défendre contre Philippe V. Les troupes de ce dernier entrèrent dans la place avant eux, et ils durent revenir à Barcelone, grossis de 4,000 hommes de l'armée de Stakemberg, qui passaient de leur côté. Barcelone possédait en outre 6,000 hommes de troupes régulières, plus la garnison de Cardona et les nombreux miquelets qui gardaient les défilés des montagnes. Malgré l'intervention de l'Angleterre et de la France, Philippe V n'avait pris aucun engagement envers la constitution catalane; il était au contraire bien résolu à la sacrifier, pour appliquer à l'Espagne la célèbre formule monarchique de Louis XIV : *l'Etat c'est moi.* Il fit donc proposer aux Catalans une amnistie complète, à condition qu'ils accepteraient la constitution castillane... Les Barcelonais repoussèrent cette offre avec indignation. Chose honteuse à dire ! l'Angleterre, après avoir jusqu'alors réservé le maintien des priviléges, y renonça dès qu'il fallut agir, et livra les Catalans à leur malheureux sort. Elle alla même, dans le traité d'Utrecht, jusqu'à présenter ces priviléges comme contraires aux intérêts de la Grande-Bretagne. Philippe V savait d'ailleurs que cette nation avait besoin de la paix, et il était assuré qu'elle ne la romprait pas « pour une bagatelle. » Malgré les défections, les Catalans restaient inébranlables. Philippe V s'occupa

de les réduire... Louis XIV envoya Berwick avec 20,000 hommes seconder l'attaque de Barcelone; l'Angleterre elle-même, poussant la trahison aux dernières limites, traite les Catalans en *rebelles* et envoie une escadre bloquer les ports de la Méditerranée pour intercepter tous les secours. Les Catalans, comprenant la gravité du péril et voulant avant tout sauver leurs priviléges, offrent de les racheter pour une très forte contribution (1). Cette proposition est repoussée. Alors ils font des levées extraordinaires, forment une escadre de bâtiments légers, arrêtent dans ce but tous les bâtiments des nations étrangères en payant la valeur des cargaisons; puis, traitant avec l'Espagne et la France de puissance à puissance, leur déclarent solennellement la guerre. Villaroël est leur général en chef. Ils créent un tribunal sous le nom de *Conseil de conscience*, composé du clergé séculier et régulier, pour juger tous ceux qui trahiraient leur devoir ou prononceraient le mot *capitulation*. Des officiers *matamores* mettent immédiatement ses arrêts à exécution.

Le duc de Pepoli, chef de l'armée royale, dispersa peu à peu les petites bandes de partisans qui l'inquiétaient dans les environs de Barcelone, et commença le bombardement le 7 mai 1714. Tout à coup une sortie chasse les assiégeants de leurs tranchées; ils auraient été mis en déroute, si un détachement français n'était accouru et n'avait repoussé les assaillants dans la ville. L'arrivée de 20,000 hommes commandés par Berwick porta le corps des assiégeants à 35,000 hommes; 8,000 étaient restés à Girone, et les

(1) *Lettres de Bolingbroke*, 1713-1714.

Catalans n'étaient que 16,000. Grâce à l'activité prodigieuse de la population, les fortifications furent rapidement augmentées et compliquées de piéges; on barricada les rues, chaque maison fut crénelée et transformée en citadelle. Les vieillards, les malades, les pusillanimes, furent envoyés à Majorque; tout le reste prit les armes, même les prêtres; l'évêque et le clergé poussaient la population à une résistance désespérée : aussi l'attaque et la défense furent-elles d'un acharnement inouï. Après mille tentatives d'assauts et mille sorties, dit Bofarull, « les Français, qui avaient déjà lancé 15,000 bombes dans la place, dressèrent une batterie de 94 canons devant le *Portal nou* et le *Boulevard du Levant.* Bientôt sept brèches furent ouvertes. Le premier conseiller fit publier qu'au premier signal donné par la *tomasa* (cloche de la cathédrale), tous les citoyens devraient courir aux remparts... Le 6 août, le maréchal de Berwick recommença l'attaque; le 11, il fit sauter une mine à l'angle des boulevards Sainte-Claire, ce qui n'empêcha pas nos troupes d'être repoussées par quelques compagnies de la *colonelle.* La résistance fut partout vigoureuse, opiniâtre. Les Barcelonais, espérant recevoir des renforts que le marquis de Poal devait leur conduire, repoussèrent obstinément tout projet de capitulation... Mais le secours n'arriva pas, et le gentilhomme fut accusé de les avoir trahis.

« Le 11 septembre, jour fatal pour Barcelone, pour la Catalogne, pour l'Espagne entière, dit Bofarull, l'héroïque milice reçut d'un traître, vendu aux Français, l'ordre étrange de retirer les sentinelles de la brèche *del carnalatje* : c'était livrer la ville aux assiégeants... Au même instant, le duc de Berwick

fait donner l'assaut sur tous les points démentelés.

« Lorsque la cloche donna aux miliciens l'ordre de se porter sur les brèches, elles étaient déjà au pouvoir des Français... Le second conseiller, Salvador Feliu de la Peña, prend la bannière nationale de Sainte-Eulalie; il appelle la milice, et la conduit contre les assiégeants. Dès la première charge, le conseiller Casanova tombe mortellement frappé; le général Villaroël éprouve le même sort. Chassé des remparts, le peuple court vers le pont, barricade les rues, dirige contre l'ennemi toutes les pièces qu'il peut réunir, et transforme la place du Palais (aujourd'hui du Gouvernement) en place d'armes... Les Français attaquent ce dernier boulevard de la résistance, et ce n'est qu'après un affreux carnage, dans lequel les femmes et les enfants périrent, le mousquet à la main, à côté de moines pointant le canon, que les magistrats consentirent à capituler.

« La lutte terminée, Philippe V, que les Catalans ont surnommé *Animoso*, voulut prévenir toute nouvelle révolte... Il chargea le marquis de Castel Rodrigue d'élever une citadelle sur l'emplacement du faubourg et du couvent de *Santa-Clara*, près du lieu où la résistance avait été la plus vive. Les maisons de quinze rues tombèrent sous la pioche, on déblaya le sol, et les Catalans furent contraints de travailler eux-mêmes à la construction de la bastille qui devait porter le coup de grâce aux dernières garanties de leur indépendance (1). »

(1) Commencée le 1er mars 1716, par l'ingénieur flamand Werboom, la forteresse fut complétée à la fin du siècle, sous la

Marie-Louise de Savoie n'avait pas assisté à la victoire de Philippe V : elle était morte et avait été remplacée dans la couche du roi par Elisabeth Farnèse. Louis XIV, à son tour, ne survécut pas longtemps à la consolidation de la couronne d'Espagne sur la tête d'un Bourbon : il ferma les yeux en 1715. Profitons du moment de repos que nous procure la minorité de Louis XV sous la tutelle du duc d'Orléans, pour jeter un regard sur l'habile et fructueuse administration que le génie de Colbert et celui du grand Roi, se complétant l'un l'autre, avaient organisé dans la région pyrénéenne, et résumer la situation politique, morale, industrielle et religieuse des pays dont nous racontons l'histoire.

---

direction de Roncali, qui construisit les dernières casemates.

L'empereur Charles ne fut pas insensible aux malheurs de Barcelone : « Convaincu comme je le suis de la bonté de votre cœur, écrivait-il à lord Stanhope, *en français* et de sa propre main, je pense que vous et vos amis serez touchés de la fidélité, de la constance et du malheur de mes pauvres Catalans, dont l'attachement pour moi n'a pas d'exemple. Ni les calamités, ni les dangers, ni la plus pressante persuasion, n'ont pu ébranler leur généreuse fidélité. Je vous laisse à penser, vous qui êtes le meilleur des juges, s'il est dans mon pouvoir de les secourir, n'ayant pas de forces maritimes : je ne ferois au contraire qu'accélérer leur ruine. Je place mes espérances en vous et en vos amis, et je ne doute pas que vous ne réfléchissiez à la situation effroyable à laquelle ils ont été réduits par quelques-uns de vos compatriotes malintentionnés, au mépris des promesses les plus solennelles tant de fois réitérées. » (*Papiers de Harnigton.*)

DIX-SEPTIÈME PARTIE

TABLEAU ADMINISTRATIF, POLITIQUE ET MORAL DES POPULATIONS PYRÉNÉENNES DURANT LES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DES GÉNÉRALITÉS.

Les généralités. — Intendance de Roussillon ; — de Languedoc ; — de Béarn, divisée en Béarn et Basse-Navarre ; — de Guienne, comprenant la Soule, le Labourd, le Marsan, le Bigorre. — Clergé, administration civile et financière, guerre. — Transactions commerciales. — Question des pâturages et des communaux dans la vallée de Campan. — Etat respectif de la féodalité et des communes.

Quatre généralités se partageaient le bassin sous-pyrénéen : celle de *Roussillon ;* celle de *Pau*, comprenant le Béarn et la Basse-Navarre ; celle de *Languedoc* et celle de *Guienne* (1).

---

(1) On en créa une cinquième, celle d'Auch et de Pau, la première année de la Régence, en 1716.

Les intendants établis par Richelieu étaient les représentants directs du gouvernement; leurs pouvoirs, assez vaguement définis, s'étendaient sur toutes les parties des services administratifs, financiers et judiciaires : aussi prenaient-ils le titre d'*intendants de justice, police et finances* (1). A partir du dix-huitième siècle ils purent nommer des subdélégués pour les seconder dans leurs travaux ; chaque sénéchaussée à peu près eut le sien.

La province formant chaque intendance, ayant son origine, ses traditions, ses lois, ses priviléges spéciaux, offrait dans son organisation des souvenirs très-caractérisés de son ancienne autonomie: aussi faut-il les étudier séparément et présenter le tableau ecclésiastique, financier, judiciaire et militaire de chacune d'elles.

Dans L'INTENDANCE DE ROUSSILLON, le clergé élisait un chef sous l'autorité du Saint-Siége. Cet honneur fut successivement dévolu à l'abbé de Saint-Martin-du-

---

(1) « Je crois, disait excellement Richelieu, qu'il seroit très-utile d'envoyer souvent dans les provinces des conseillers d'Etat ou des maîtres des requettes bien choisis, non-seulement pour faire la fonction d'intendant de justice dans les villes capitales, ce qui peut plus servir à leur vanité qu'à l'utilité du public ; mais pour aller en tous les lieux de provinces s'enquérir des mœurs des officiers de justice et des finances ; voir si les impositions se lèvent conformément aux ordonnances, si les receveurs n'y commettent pas d'injustices en vexant les peuples ; découvrir la façon avec laquelle ils exercent leurs charges; apprendre comme se gouverne la noblesse et arrêter le cours de toute sorte de désordres, et spécialement des violences de ceux qui, étant puissants et riches, oppriment les faibles et les pauvres sujets du Roi. » (*Testament politique*, Ire part., ch. VI.)

Canigou, à celui de la Réale, en 1710, enfin à l'abbé d'Arles. Le Roussillon renfermait l'évêché de Perpignan, donnant 18,000 livres de revenu, et comprenant 160 à 172 paroisses ; plus une partie de celui d'Alet, qui en comptait 200, dont 28 à 30 dépendaient du Capsir. Il renfermait enfin sept abbayes (1), trois prieurés principaux (2) et quatre commanderies de l'ordre de Malte.

L'administration civile et politique était dirigée par un *gouverneur en chef capitaine général*, ayant sous ses ordres un lieutenant général, qui recevait 18,000 livres (3). La province renfermait neuf places fortes (4). Les états-majors étaient payés partie par la province et partie sur l'*extraordinaire des guerres :* ils dirigeaient trois bataillons de *milices ordinaires*, de 13 compagnies de 45 hommes chaque ; deux escadrons de maîtres, levés et nourris par la province, mais payés par le roi, et pendant la guerre un nombre plus considé-

(1) Arles, ordre de Saint-Benoît, donnant à l'abbé 6,000 livres de revenu ; sa juridiction formait un petit diocèse particulier, composé de six paroisses : — Saint-Martin-du-Canigou (même ordre, 3,500 liv.), sa juridiction était un peu plus étendue ; — Saint-Michel-de-Conflans (congrégation de Valladolid, 9,000 liv., 12 paroisses) ; — la Réale de Perpignan (2,000 livres) ; — Saint-Genie, ordre de Saint-Benoît, dépendant du Mont-Serrat ; — Talbonne, dans les Abères, abbaye entièrement détruite et dont il ne survivait que le bénéfice, donnant 900 livres ; — Jeau en Conflans, ordre de Cîteaux, également supprimée, mais dont le titre donnait 750 liv.

(2) Cornelia, de 4,400 livres de revenu ; — San Feliu Damon, 700 ; — Serrabonne, 400 liv.

(3) En 1710, le duc de Noailles occupait le premier de ces emplois, et Quinçon le second.

(4) Perpignan, Salces, Callioure, Villefranche, Bellegarde, le

rable de *sommetens*, de *fusiliers indigènes* et de *miquelets* des montagnes.

On trouvait au sommet de l'ordre judiciaire : 1° le *conseil supérieur*, établi à Perpignan par Louis XIII, en remplacement de l'ancien conseil royal (1) ; 2° la *capitainerie*, connaissant de toutes les questions concernant les priviléges des officiers (le président devait être français).

Les villes avaient des revenus particuliers, qu'elles étaient libres d'élever et d'employer à leur guise, sans immixtion de l'autorité royale ; elles affermaient les boucheries et percevaient le *trentième* ou le *quarantième* de toutes les ventes au détail, d'après les anciens usages catalans.

La capitation de la province s'élevait à 100,000 livres, non comprise la capitation du clergé (10,000 liv.), plus 6,000 liv. pour les réparations des forts : total, 155,000 livres.

L'entretien des troupes, laissé à la charge de la province, entraînait la réquisition de la moitié des fourrages du pays, à l'exception de ceux des biens ecclésiastiques. La perception en était si arbitraire, qu'en 1710, les agents du fisc avaient enlevé la récolte presque entière, laissant le bétail du pays exposé à périr de faim.

La noblesse du Roussillon avait deux origines :

Fort-des-Bains, Prats-de-Mollo, Mont-Louis et le Fort-Adrien, destiné par le duc de Noailles à dominer Puycerda.

(1) Il appliquait à sa volonté les usages espagnols ou les lois françaises, et comprenait un pr.-président, deux pr.-ordinaires, deux avocats généraux, un procureur général, deux conseillers d'honneur ; le gouverneur général avait le droit de le présider et de prendre part aux délibérations.

1° la *féodalité :* il ne survivait que quatre ou cinq familles de cette classe en 1710; 2° la *bourgeoisie noble* de Perpignan, source de tous les autres gentilshommes. D'après les usages catalans particuliers à Perpignan et à Barcelone, ces villes pouvaient anoblir chaque année plusieurs familles, conformément aux priviléges des curiales de l'époque romaine. A la fin du dix-septième siècle, le roi avait réduit le nombre des anoblissements annuels pour Perpignan à deux; mais la municipalité ne tenait pas compte de ce décret restrictif et accordait le bénéfice de la noblesse à quatre ou six.

L'INTENDANCE DE LANGUEDOC renfermait deux archevêchés: celui de Narbonne, qui comptait huit suffragants : Béziers, Montpellier, Nimes, Uzès, Agde, Saint-Pons, Arles et Alais; et celui de Toulouse, qui en comptait aussi huit : Pamiers, érigé en 1296; Rieux, Mirepoix, Montauban, Lombez, Lavaur, Saint-Papoul et Saint-Bertrand-de-Comminges.

La présidence des états appartenait à l'archevêqne de Narbonne.

Chaque diocèse possédait une chambre ecclésiastique, composée de l'évêque, du syndic, de deux chanoines de la cathédrale, d'un de chacune des collégiales, d'un député des prieurés et des cures. Cette chambre établissait les deniers ordinaires et extraordinaires, les dons gratuits, les impositions sur tous les biens ecclésiastiques; elle jugeait les contestations. Les appels étaient portés à la chambre ecclésiastique de Toulouse, composée de juges, de syndics et de députés généraux du clergé.

Deux universités répandaient les lumières depuis plusieurs siècles sur cette belle et riche province : celle de Toulouse et celle de Montpellier. La première

renfermait quatre facultés, qui enseignaient la médecine, la théologie, le droit canon et les arts libéraux (1).

Indépendamment de ces établissements d'enseignement supérieur, les oratoriens possédaient un séminaire à Montpellier, un autre à Agde ; les jésuites en avaient à Toulouse et à Albi ; des prêtres séculiers dirigeaient les séminaires de Mirepoix et de Narbonne.

La province renfermait un grand nombre d'abbayes et de monastères de divers ordres (2) et deux grands prieurés de l'ordre de Malte à Toulouse et à Saint-Gilles ; le premier dirigeait trente-cinq commanderies.

---

(1) La faculté de droit civil remontait à 1215 ; celles de théologie, de droit canon et d'arts libéraux dataient de 1228, époque où Raymond VII s'engagea, par le traité de paix, à payer 4 marcs d'argent à deux professeurs de théologie, à deux de droit, à six d'arts libéraux, à deux de grammaire ; plus aux professeurs de théologie, pendant dix ans, cinquante marcs ; aux professeurs de droit, trente, et aux autres, vingt.

(2) Le Languedoc ne renfermait pas moins de 176 couvents d'hommes, 60 couvents de femmes, 42 abbayes d'hommes ; savoir : dans le haut Languedoc, Aniane, donnant 12,000 livres ; Bolbonne, 17,000 ; Calers, 4,600 ; Caulnes, 2,900 ; Fontcaude, 5,000 ; Fontfroide, 11,000 ; Grandselve, 20,000 ; Soucels, 4,000 ; la Capelle, 4,000 ; Lagrasse, 18,000 ; Mas-d'Azil, 5,000 ; Mas-Garnier, 8,300 ; Cannes, 3,000 ; Lezat, 14,000 ; Montolieu, 3,800 ; Quarante, 2,400 ; Saint-Aphrodise, 10,000 ; Saint-Chignan, 8,000 ; Saint-Hilaire, 2,400 ; Saint-Polycarpe, 4,600 ; Saint-Saturnin, 22,000 ; Saint-Jacques, 1,600 : Saint-Tibéry, 3,700 ; Sorèze, 11,000 ; Valmagne d'Agde, 12,000 ; Valmagne de Béziers, 2,700 ; Villelongue, 1,200. On y comptait en outre 21 abbayes de femmes ; celles du haut Languedoc étaient : Favas, donnant 5,000 livres ; Gigean, 13,000 ; Notre-Dame des Ollieux de Narbonne, 4,000 ; Sainte-Claire d'Azile, 4,000 ; Saint-Esprit de Béziers, 8,000 ; Saint-Saturnin de Toulouse, 6,000 ; Salenques (*ibid.*), 6,000 ; Saint-Pantaléon (ibid.), 6,000 ; Vignagoul, 6,000.

Malgré les efforts de l'Inquisition et les violences des dragonnades, le Languedoc était une des provinces qui conservait le plus grand nombre de *nouveaux convertis*, c'est-à-dire de véritables calvinistes que la menace avait contraints à faire acte ostensible de catholicisme. Ajoutons toutefois, que s'ils étaient au nombre de 198,183 dans les provinces de Nimes, Alais, Vivarais, Uzès, Castres et Montpellier, on n'en comptait aucun dans les diocèses du haut Languedoc (1).

Les premiers corps judiciaires de l'intendance étaient le *parlement de Toulouse* et la *cour des comptes, aides et finances de Montpellier*. Le parlement comprenait six chambres : la grand'chambre, la tournelle, trois chambres en requêtes, une de requêtes, plus une chancellerie (2). Les jugements des présidiaux, des sénéchaux et des baillis ressortissaient au parlement (3). La question des appels était considérablement compliquée,

---

(1) Les mémoires des intendants n'hésitent pas à reconnaître que les *nouveaux convertis* étaient infiniment plus industrieux que les catholiques. Après la conversion générale (c'est-à-dire forcée) de 1685, il s'en expatria 4,000, dont 600 rentrèrent plus tard; mais tous conservaient leur ancienne croyance au fond du cœur et étaient disposés à refaire profession publique de calvinisme dès que la liberté serait rendue aux consciences. Il n'y avait d'ailleurs que peu de nobles parmi eux. Quinze familles de gentilshommes à peine possédaient de cinq à vingt mille livres de revenu, les autres n'en avaient pas trois.

(2) La chambre des édits, créée en 1579, avait été d'abord fixée à Castres, puis transportée à Castelnaudary; elle fut définitivement supprimée en 1685, à la révocation de l'édit de Nantes.

(3) Les sénéchaux de Languedoc répondaient aux baillis des autres provinces.

embrouillée : le fait, l'usage consacré par le temps remplaçait l'ordre logique; le morcellement de l'époque féodale se faisait jour de toutes parts à travers la nouvelle unité monarchique.

Le sénéchal de Toulouse avait au-dessous de lui la viguerie de Toulouse, les jugeries de Lauraguais, de Villelongue (en partie) d'Albigeois, et de Rivière-de-Verdun.

Le sénéchal de Carcassonne recevait les appels des vigueries de Carcassonne, de Cabardès-Minerbois; des châtellenies de Montréal et de Limoux; des bailliages de Mirepoix et de Faux (Foix); de la châtellenie de Roque-Tilavé; des vigueries de Termès, d'Albi, du comté de Castres; de la viguerie de Béziers, du comté de Cessenore; de la viguerie de Narbonne, de celle de Gignac et de la baronnie Humelas (Omelas) (1).

---

(1) Voici à la suite de quelles modifications successives le Languedoc avait reçu cette administration judiciaire :

Aux débuts du moyen âge, les juridictions royales ou seigneuriales eurent à leur tête des viguiers (*vicarii*). Ils dirigeaient les vigueries ou *ministerium* et différaient des vicaires, remplaçants administratifs des comtes. Les viguiers jugeaient toutes les affaires où la vie et la liberté des personnes étaient engagées. Dès le dixième siècle, leurs charges devinrent toutes féodales, c'est-à-dire transmissibles de père en fils.

Les bailis, au contraire (bajuli, *baillivi*), étaient des juges amovibles, qui prirent ce caractère vers 977, après avoir été jusqu'alors chargés de percevoir les revenus des abbayes en blé, avoine et argent... Les bailis rendaient la justice à Montpellier, à Béziers, à Carcassonne, au nom du seigneur; ils gardaient pour eux le produit des amendes jusqu'à concurrence de 30 sols. Ceux de Montpellier étaient nommés annuellement.

Il existait aussi sous les comtes des *juges sénéchaux*, qui

L'intendance de Languedoc renfermait aussi des *maîtrises d'eaux et forests* et trois *amirautés* ou *départements de marine* (1).

Plusieurs forts commandaient le haut Languedoc : nous signalerons ceux de Montpellier, de Narbonne, de Brescou, de Quérigut, de Carcassonne; les quatre

---

connaissaient des causes des nobles; ils tenaient des assises deux fois par mois au chef-lieu de chaque jugerie, assistés du juge local, de nobles et de jurisconsultes; ils avaient la juridiction d'appel et étaient au nombre de quatre dans le comté de Toulouse. Au treizième siècle, ils éprouvèrent une transformation: ils remplacèrent les baillis, furent nommés par le sénéchal et installés dans les principales localités de chaque sénéchaussée. La seule circonscription de Toulouse possédait une viguerie et trois jugeries : celle de Lauraguais, celle de Villelongue et celle de Gascogne. Chaque juge recevait 26 livres 13 sols et 4 deniers. Ce fut au treizième siècle, à l'établissement de la puissance des rois de France, que furent créées les vigueries royales. La sénéchaussée de Carcassonne en comprit onze : Carcassonne, Cabardès, Minerve, Béziers, Albi, Gignac, Limoux, Narbonne, Fenouillède, Termenois, les Allemands, plus le bailliage de Sault et la châtellenie de Montréal.

Les viguiers jugeaient en première instance toutes les causes en matière civile et criminelle; dans la punition des homicides, ils devaient être assistés d'un juge payé par le roi.

A côté des juges royaux existaient les juges élus par les communes. En 1271, la seule sénéchaussée de Toulouse renfermait cent dix localités administrées par des consuls, qui connaissaient des crimes capitaux depuis le douzième siècle et s'occupaient fort peu des affaires civiles; leur principale compétence était la publication des règlements de police, la nomination des tuteurs et la surveillance des marchands. Des bourgeois leur servaient d'assesseurs. Leur charge n'était pas héréditaire. (Boutaric, *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, t. Ier, IVe série.)

(1) Celles d'Arles et d'Agde réunies fournissaient 1635 matelots ; celle de Toulouse, 699.

premiers étaient occupés par des troupes régulières, dans la crainte d'un soulèvement des calvinistes (1).

La force publique se composait de cinquante-deux régiments de milice bourgeoise ; la province fournissait les étapes (2), mais elle avait le privilége de ne pas avoir de troupes en quartiers d'hiver.

Les impôts, votés par les états, se divisaient par diocèses (3).

L'INTENDANCE DE BÉARN comprenait deux provinces bien distinctes : le Béarn et la Basse-Navarre. Leurs administrations étaient entièrement séparées. Le Béarn renfermait, en 1698, deux évêchés, celui de Lescar et celui d'Oloron ; quatre abbayes d'un revenu très-médiocre (4), trois prieurés considérés comme très-pau-

---

(1) Le gouverneur de Montpellier recevait 23,000 livres; celui de Narbonne, 12,000 ; celui de Brescou, 5,600; celui de Quérigut, 1,500.

(2) A savoir, par cavalier, 39 sols; par fantassin, 23; par dragon, 21; par fantassin français, allemand ou suisse, 12; par cheval, 15. Chaque officier de cavalerie recevait de 28 à 30 sols par place; les officiers sans paye, 17; les officiers de dragons, 16; ceux d'infanterie, 6 sols. Toutes les fournitures étaient payées d'après un taux fixé d'avance.

(3) Ils étaient ainsi répartis en 1710 : ville de Toulouse, 10,630 livres; le diocèse, 18,418; le diocèse de Carcassonne, 12,292; de Narbonne, 18,832; de Béziers, 18,966; d'Agde, 8,621; de Mirepoix, 5,078 ; de Saint-Papoul, 6,996; de Rieux, 2,431 ; de Comminges, 544.

(4) Celle du Luc, ordre de Saint-Benoît, donnant 5 à 6,000 l.; la Reule ou la *Regula*, du même ordre, 2,000 liv.; la Sauvelade, ordre de Cîteaux, 3,000 liv. ; Saint-Sigismond était si pauvre que les intendants ne pouvaient en fixer le revenu. — Il est juste d'appliquer au Béarn l'observation que nous avons faite au sujet du Languedoc : « Depuis 1620, disait l'intendant M. Junon, la religion catholique a fait peu à peu quelques

vres, un séminaire à Pau, des colléges dans la même ville et à Lescar; une université, qui remplaçait celle d'Orthez, fondée par Jeanne d'Albret.

Le clergé n'était représenté aux états de Béarn que par cinq membres: les évêques de Lescar et d'Oloron, les abbés du Luc, de la Sauvelade et de la Reule: aussi les deux autres ordres prenaient-ils le nom de *grands corps*, après avoir porté ceux de *premier* et de *second état*. En cas de partage dans les votes, on nommait des commissaires chargés d'amener la conciliation; et, si la mesure n'aboutissait pas, on priait l'intendant de trancher la difficulté. Le lieu des réunions n'était pas fixe: les états se transportaient successivement à Pau, à Lescar, à Sainte-Marie-d'Oloron, à Nay, à Orthez, à Navarrens, à Sauveterre. Deux syndics, le syndic d'épée et le syndic de robe, servaient d'intermédiaires entre les autorités locales et les fonctionnaires du roi; ils étaient choisis par les états, dans le corps de la noblesse, et devaient instruire toutes les affaires soumises aux délibérations des trois ordres (1).

Le duc de Grammont, gouverneur en chef en 1698, avait pour lieutenant général le comte de Rebenac.

---

progrès; néanmoins, en 1684, il y avoit encore la moitié des habitants de Béarn de la religion prétendue réformée. Cette même année, ils embrassèrent tous la religion catholique. On ne peut pas dissimuler que la plupart de ces nouveaux convertis ont jusqu'à présent mal fait leur devoir, parce qu'ils se sont flattés, pendant que la guerre a duré, que leurs temples seroient rétablis; mais, présentement qu'ils en sont désabusés, il y a lieu d'espérer qu'ils changeront de conduite. De tous les nouveaux convertis de cette province, il en est sorti du royaume un très-petit nombre. »

(1) Raymond, *Notice sur les intendants*, pp. 88, 91-92.

La généralité ne possédait qu'une place forte, Navarrens; un régiment de milice de trente compagnies, de 100 hommes chaque. La province comprenait cinq sénéchaussées: Morlaas, Pau, Orthez, Oloron et Sauveterre. Les seigneurs n'y exerçaient que la justice moyenne et basse (1).

L'administration de la haute justice, dirigée sous Henri II par le *consul souverain*, qui avait remplacé la *cour mâjour*, l'était depuis Louis XIII, par le *parlement de Navarre*, établi en 1620 (2). Sous le même Henri, deux chambres des comptes régissaient tous les domaines du roi (3). En 1624, Louis XIII réunit la chambre des comtes de Nérac (4) à celle de Navarre.

La maréchaussée se composait d'un vice-sénéchal, d'un lieutenant, d'un procureur du roi, d'un greffier et d'une compagnie de douze archers.

---

(1) La justice royale y était rendue par un lieutenant, un procureur du roi, un conseiller garde des sceaux, qui ne s'occupait pas des affaires criminelles, treize procureurs des parsans, ayant droit d'informer d'office, et de remettre leurs informations au parlement.

(2) Il se composait d'un premier président, de sept à mortier, de quarante-six conseillers, de deux avocats et d'un procureur général.

(3) Ces domaines étaient : la Basse-Navarre, le Béarn, le comté de Foix, le Gabardan, le Bigorre, le Marsan, le Tursan, le Capcieux, le Lautrec, le Nébousan, l'Aster, le Villemur et les Quatre-Vallées.. Il est utile de faire observer qu'en 1607, le Marsan, détaché du Béarn pour les impôts, fut reçu à un abonnement ou don gratuit de 4,500 liv. par an pour ses 108 paroisses ; plus tard, il y ajouta 5,500 livres pour l'exemption du quartier d'hiver ; en 1780, le tout fut porté à 12,500.

(4) Elle comprenait l'Albret, l'Armagnac, l'Eusan, la Ri-

La Basse-Navarre possédait des états particuliers ɪpuis la réunion de la Navarre à l'Espagne en 1512. ɜs trois ordres, clergé, noblesse et tiers-état, se réussaient alternativement à Saint-Jean-Pied-de-Port, ocèse de Bayonne, et à Saint-Palais, diocèse de ɪx (1), sous la présidence de l'évêque du lieu. L'opiɔn du tiers-état était, conformément au principe néral, souveraine en matière d'impôts; dans les tres questions, l'avis de deux ordres pouvait seul évaloir contre celui du troisième. Quand le commisire du roi se présentait, il recevait debout et couvert compliment officiel du président et y répondait dans même attitude. L'assemblée dressait un cahier des iefs et doléances et signalait les *règlements* que la yauté était priée de promulguer.

La justice y était exercée par le sénéchal de robe urte de Saint-Palais, ayant sous ses ordres un lieunant, deux conseillers assesseurs, un procureur et ɪ avocat du roi. La Basse-Navarre votait 4,860 liv. ur le roi, qui en consacrait 900 à la tenue des états; 000 étaient votés pour les troupes, 7,714 pour le uverneur, 2,714 pour son lieutenant. Les finances ient administrées par deux trésoriers généraux et ux receveurs généraux du domaine. Il n'y avait autres troupes que deux régiments de six compagnies, ɪ 50 hommes chaque. Cette province n'avait d'autre rt que Mauléon, gardé par une *morte paye*.

ère-Basse, le Fesausaquet, le Rodez, les quatre châtelleɜs de Rouergue, le Périgord et le Limousin.

(1) Ce diocèse, qui occupait une partie de la Basse-Navarre, ɪ possédait ni abbaye, ni collégiale, ni chapitre, ni monasres; on n'y trouvait que quatre prieurés peu importants.

6 archiprêtrés et 8 abbayes (2). L'évêché
donnait 8,000 livres, et renfermait 384 par
113 dépendaient de la généralité de Mo
possédait quatre abbayes (3) et une vingtai
rés : ce nombre s'élevait antérieurement à

La partie méridionale de la généralité d
renfermait quatre places fortes: Andaïe
étaient gardées par deux compagnies; D
fendu par trois ; le fort de Lourdes, par un

---

(1) Sordes, ordre de Saint-Benoît, 4,000 li
même ordre, 2,000; Dei Villa, prémontrés, 2,000
de Dax, 1,000 livres.

(2) Abbaye de Mar, moines sécularisés; Saint-
de Saint-Benoît, 6,000 liv.; Monthaut, ordre de C
la Grâce-Dieu, prémontrés, 5,000; collégiale
Saint-Girons, Saint-Loup ; l'abbaye des Filles
Marsan.

(3) Saint-Sever de Nestan, ordre de Saint-Ben
de revenu ; Saint-Pé de Générès, 3,000 ; la Reule,
caladieu, ordre de Cîteaux, 6,000.

La justice y était rendue par des vice-sénéchaux et des présidiaux qui dépendaient de la prévôté de Bordeaux. Le vice-sénéchal d'Albret siégeait à Nérac (il avait été créé en 1639); celui des Launes et du Labourd siégeait à Dax (il avait été établi en 1629). Le Marsan (1), le Tursan et le Gabardan dépendaient aussi du parlement de Bordeaux; la Soule en fut détachée en 1690, pour être réunie au parlement de Pau: elle formait la juridiction particulière de *Lisaïre* (2); elle renfermait 69 paroisses, 810 feux et 7 cantons nommés *degam*, et composait un pays d'états. Les députés

---

sédait aussi un collége d'oratoriens ayant une succursale à Nérac. Mont-de-Marsan en possédait un de barnabites; celui de Bayonne était dirigé par des séculiers.

(1) Le Marsan était pays d'états, comme la Basse-Navarre. Au dix-septième siècle, il renfermait deux *communautés* : Mont-de-Marsan (32 paroisses de 750 feux), et les Bastides (23 paroisses de 1484 feux). Les députés de la première communauté étaient les maires et jurats de la ville et le syndic de la banlieue; ils se réunissaient à Mont-de-Marsan. Les états des Bastides siégeaient alternativement à Roquefort et à Villeneuve. Vers la fin du dix-huitième siècle, ils ne siégèrent plus qu'à Villeneuve. Ces états nommaient un syndic renouvelable tous les trois ans : il administrait le pays et était secondé dans la direction des finances par un trésorier et quatre auditeurs des comptes. (Tartière, *Revue d'Aquitaine*, t. IX, pages 150 à 157.)

(2) Les nobles possédant des terres nobles dans ce territoire avaient le droit d'assister aux jugements dont l'appel ressortissait au présidial de Dax; les appels du juge royal de Mauléon ressortissaient à celui de Pau. En dehors de ces grandes justices, il en existait encore plusieurs, mais sans importance, qui étaient engagées à divers seigneurs, notamment celles de Roquefort, de Marsan, de Grenade, de Saint-Justin. La prévôté royale de Dax comprenait 44 paroisses, le bailliage de Labourd et quelques autres bailliages en Bigorre.

des cantons traitaient toutes les affaires après libre examen et discussion.

Le Labourd comprenait 38 communes, situées entre l'Adour et la Bidassoa, et avait desespèces d'états désignés sous le nom de *beliac:* le syndic en provoquait la réunion avec l'autorisation du bailli; le *beliac* traitait toutes les affaires de la circonscription. La Soule et le Labourd ne payaient point de droits ordinaires au roi et n'étaient point soumis à la juridiction du bureau des aides, ainsi que le Marsan et le Bigorre.

Le Bigorre était une des provinces les plus intéressantes de l'intendance; il renfermait 276 paroisses et 2,041 feux. Pays d'états comme le Marsan et la Basse-Navarre, il se gouvernait lui-même, sous la direction d'un sénéchal. Les états se réunissaient chaque année pendant huit jours (1).

---

(1) La chambre de la noblesse comprenait douze barons. Chaque corps délibérait séparément; chaque membre exprimait ses doléances en toute liberté et parlait debout; ils votaient trois espèces de subsides : 12,000 livres au profit du roi, pour l'entretien des troupes; 7,000 pour l'ancien don, quelques subsides pour l'indemnité des étapes, et 20,000 livres pour l'acquittement des dettes publiques.

Un mot sur les impôts de Bagnères de Bigorre fera connaître dans quelle proportion les communes étaient imposées. En 1649, Bagnères payait au roi 65 liv.; en 1605, 81 liv. 15 sols, 2 liards; en 1651, 160 liv. A dater de 1740, on commença à réclamer l'exécution du cadastre comme indispensable; on l'entreprit en 1772. (Laspalle, *Répertoire*, *Archives de Bagnères de Bigorre.*)

Puisque nous disons quelques mots de la question des finances, nous devons ajouter que l'élection des Launes comprenait 268 paroisses (appelées villes), payant 32,728 cottes, formant 120,415 livres. Les tailles étaient réelles, et non personnelles. Le gouvernement ne trouvant pas cet impôt assez productif, Colbert projeta d'établir à Dax

Bien que dépendant de l'intendance de Bordeaux, le Bigorre ressortissait pour la justice au parlement de Toulouse, par un reste de respect pour l'ancienne organisation de ce comté (1).

La conservation des principaux priviléges provinciaux que nous venons de signaler, sous le régime des intendants, faisait également la base de l'administration des provinces espagnoles.

La Navarre avait conservé ses cortès particulières, composées des trois ordres : l'ordre ecclésiastique, l'ordre de la noblesse, l'ordre militaire, et des universités. A la fin de chaque session elles nommaient une *députation permanente*, qui se réunissait fréquemment à Pampelune, pour veiller à l'observation des fueros, à l'exécution des derniers décrets des cortès, à l'équitable levée des impôts, à la régularité de leur emploi, affecté presque en totalité à des dépenses provinciales.

---

un nouveau bureau (1664). M. de Borda, lieutenant général, l'avertit du fâcheux effet que cette mesure pourrait produire : les Bayonnais portaient le sel sur le *sablar* de Dax, le vendaient le samedi et achetaient les denrées du pays au retour ; si l'on établissait des bureaux d'impositions à Dax, Bayonne, Tartas, Saint-Sever, tout ce commerce s'arrêterait et la misère empêcherait le recouvrement des impôts. M. de Borda ajoutait même que le bureau de Mont-de-Marsan avait rapporté en 1663 31,000 livres et en avait dépensé deux fois plus. Malgré ces conseils, les bureaux furent établis par édits de 1664, 1668, 1680. (*Documents inédits de l'histoire de France*, p. 238 à 248.)

(1) La sénéchaussée du comté n'avait le titre de royale que depuis 1607 : on y avait bien créé un présidial en 1660, avec une prévôté de maréchaux ; mais cette organisation fut supprimée en 1664, et la sénéchaussée rentra dans le ressort de Toulouse.

nion de plusieurs villages *veindarios,* conti
mer une *vallée;* chaque commune était a
par un alcade nommé par le vice-roi, sur la
des municipalités; ce fonctionnaire releva
ment du conseil royal, devant lequel il ré
tous ses actes.

L'organisation des autres provinces py
avait les mêmes bases: l'administration a
tout entière aux autorités municipales et p
électives; une députation du conseil provin
à l'équitable application des lois et à la bonn
des finances; les impôts étaient, pour les
dixièmes, employés à l'avantage exclusif
vince; le gouvernement central n'était repr
par le gouverneur civil et le chef militair
attributions se mouvaient dans le cercle des
politiques et de la défense du territoire.

On voit, d'après cette rapide analyse, q
vernement de Louis XIV, bien que trava
ardeur à l'unification de la France, ne resse

de passions, de jalousies et de conflits de clochers. Chaque canton, chaque vallée avait ses usages, ses intérêts, tout comme ses députés, ses milices et ses juges (1).

Les transactions commerciales continuaient d'être l'occasion de querelles et de compétitions de commune à commune, tout aussi animées que celles des républiques italiennes et des grandes villes languedociennes et catalanes des treizième et quatorzième siècles. Nous en avons signalé les caractéristiques en parlant des lettres de marque (2); nous allons en donner un autre exemple. On commet une grande erreur lorsqu'on se figure que toutes les entraves qui frappaient la liberté commerciale venaient des prétentions despotiques et

(1) Voici quelques preuves de ces jalousies locales. Au milieu du seizième siècle, Lourdes et Bagnères n'avaient rien perdu de leur antagonisme du moyen âge. Les députés des deux villes faisaient valoir chacun leur droit de préséance aux états. Après des conflits sans nombre, qui se reproduisaient à chaque session, le parlement arrangea le différend. Il fut convenu, par une transaction de 1538, que les deux villes, mises sur le pied d'égalité, jouiraient alternativement de la préséance; mais la jalousie ne tarda pas à faire explosion sur un autre point. Bagnères se plaignit de la préférence accordée aux répartiteurs de Lourdes pour fixer les impositions : la question fut réglée en 1632, dans le même feu que la précédente. Ce qui rendait la mesure de la répartition plus importante et plus délicate, c'est qu'il n'existait pas encore de cadastre; on n'avait d'autres bases que les cahiers d'alivrement ou déclarations de biens, comprenant non-seulement les meubles et immeubles, mais les bestiaux et les *cabaux*, comme on peut le voir par ceux de 1669. Les tailles étaient donc un véritable impôt sur le revenu. (Laspalle, *Archives de Bagnères*, répertoire III, p. 330.)

(2) Voir t. III.

fiscales de la féodalité. Les communes dont la richesse dépendait en grande partie de ces échanges, étaient les premières à mettre des obstacles à l'exercice du commerce, à revendiquer de véritables monopoles, chacune à son avantage exclusif. Bref, la *liberté commerciale*, principe si hautement prôné aujourd'hui, était, avant 89, la moins connue, la plus fréquemment violée de toutes par la bourgeoisie et par la classe agricole. Nous en trouvons une preuve curieuse dans un long procès qui agita les villes de Tarbes, de Bagnères et de Pontacq pendant un quart de siècle. En 1627, les marchands de *capes* (les anciennes *caracœlles* de l'empire romain), très-exacts jusqu'alors à fréquenter les foires de Bagnères, cessèrent tout à coup de s'y présenter. Quelle en était la cause? Une véritable grève organisée par un accord officiel entre les marchands de Pontacq et les consuls de Tarbes. Les fabricants s'étaient engagés envers ceux-ci à se rendre à leurs foires et à mettre celles de Bagnères en interdit. Pendant plusieurs années il fut sévèrement défendu à tout marchand de capes de paraître dans la ville ni aux eaux thermales. La population de celle-ci s'émut avec raison, chargea un notaire de se rendre à Pontacq pour demander des explications; elles ne durent pas être satisfaisantes, car le consulat de Bagnères porta l'affaire devant le parlement, En 1626, arrêt de ce dernier, qui casse l'accord passé entre Pontacq et Tarbes, et proclame des principes de liberté commerciale conformes aux conclusions des Bagnérais. Pontacq ne persiste pas moins dans sa grève. Le nommé Pierroy, ayant osé se rendre à Bagnères en 1629 pour y vendre des manteaux de laine à capuchon, objets du litige, est condamné par ses concitoyens à un bannissement

de quarante jours ; mais la même année le parlement de Pau casse l'arrêté des consuls de Pontacq et déclare les marchands libres d'aller vendre leurs capes où bon leur semblera. Il ne suffit pas aux gens de Bagnères d'avoir leurs marchés fournis de ces vêtements précieux, il faut qu'ils leur soient apportés par les marchands de Pontacq eux-mêmes : ainsi le nommé Bosc-d'Arros ayant acheté des capes à Pontacq et les ayant étalées à Bagnères, les Bagnérais n'admirent pas ce commerce par intermédiaire et firent défense à Bosc-d'Arros de continuer ce trafic. L'interdiction ne tarda pas cependant à être levée : Bosc-d'Arros était de bonne foi ; on avait été mal instruit à son égard (1).

Si les questions commerciales passionnaient les villes, les incessantes querelles de pâturages, dont nous avons analysé la législation en parlant des *bardeñas* de la Navarre et de la république d'Andorre (t. II, p. 260 à 264 et 278 à 284) n'agitaient pas moins profondément les communes des montagnes. Les chroniques de Bagnères de Bigorre nous fournissent à cet égard des documents précieux, qui nous prouveront que les discussions de pâturages n'avaient rien perdu de leur ardeur aux seizième et dix-septième siècles. Si les villes des basses vallées étaient avant tout commerciales et agricoles, comme nous l'avons établi, à la suite de la guerre des Albigeois, les hautes vallées continuaient à vivre à peu près exclusivement sous le régime pastoral et forestier. Les querelles de cette nature d'intérêts avaient pris à ce point possession de l'état social, que les guerres

(1) Ce curieux procès de liberté commerciale et de grève dura depuis 1627 jusqu'en 1668 et n'eut pas moins de 31 incidents judiciaires. (Laspalle, *Répertoire*, p. 304.)

religieuses des Albigeois et des calvinistes, les i des Anglais, les désastres des Compagnies blaı conquêtes des Capétiens, des Valois, des B n'avaient pu ni les modifier ni les refroidiı facile de s'en convaincre, en suivant les périj divers procès poursuivis sans relâche par les c de la belle vallée de Campan, sous le règne d et durant l'administration des intendants é Richelieu (1).

---

(1) Pour bien apprécier en quel état se trouvait question des pâturages communaux au dix-septièn nous paraît indispensable de reprendre ceux qui c la vallée de Campan. Aussi haut que les titres de Bagnères nous permettent de remonter, nous t ainsi l'occasion d'appliquer au versant français à la ouvrage le travail que nous avons consacré au ver gnol dans le second volume, à l'occasion des fam *deñas*. Cette étude rétrospective nous permettra d'a constater une modification intéressante dans la r régler ces sortes de différends : au treizième et au qu siècle, on les tranche les armes à la main, soit singulier, soit dans de véritables batailles ; du qu à la fin du seizième, on les termine par des arbi seizième au dix-huitième, par les jugements rég sénéchaux et des parlements.

Voici le résumé de la question des pâturages de de Bigorre et de la vallée de Campan :

En 1282 les consuls de Bagnères et ceux de Beau lèvent des prétentions opposées au sujet des forests, et des herbages dont la jouissance était restée j incertaine ; on confia la décision du litige à l'ar seigneur comte, qui invoqua le témoignage d'un dalos (un vieillard assurément), qui affirma par se les terres de Bagnères s'étendaient du ruisseau de l en dessus et de la Poutge en arrière, entre la pie de la fête de Lesponne, et depuis cette pierre, en de la Sobira du pont de Forcand et de l'Adour en arriè

Rien de plus intéressant que l'attention, la vigilance méticuleuse avec laquelle chaque commune veille au maintien de ses usages et à la conservation des dépescences et des forêts, des abreuvoirs, des cabanes, des sentiers, des limites et des clôtures, pour assurer l'en-

---

à Peyrenère; ce qui fut admis par le comte et consigné sur parchemin. En 1310 s'élevèrent de nouvelles contestations, à la suite desquelles des arbitres rédigèrent une sentence par-devant le sénéchal Bernard de Rabastens, d'après laquelle il fut interdit aux habitants de Beaudéan, jusqu'à la fin du monde, de mener, de paître dans la forêt de la Mosquières et ses dépendances, depuis le terme du pied de Mansoscau jusqu'au point où le ruisseau de l'Ardessen se jette dans l'Adour, et de ce point jusques à la combe de Saint-Etienne et à la Peyrenère, sous peine de voir leur bétail pignoré, c'est-à-dire saisi.

Trois ans plus tard, intervint un nouvel arbitrage, au sujet de la montagne de la Mosquières. En 1314 une transaction fixe la propriété et la jouissance de la montagne d'Esquieu. Il fut interdit aux chevriers de Beaudéan de conduire leurs troupeaux brouter en dessous de la borne de Bigorre, et de Lareulet vers Bagnères, depuis Beauversan en deçà; mais il leur était permis d'aller partout ailleurs, pourvu qu'ils ne portassent haches ni autres instruments à taille, sous peine de payer cinq sols moins un denier aux vedaliers ou gardes de Bagnères. On ne se contentait pas de borner les dépenses; on fixait encore l'époque où le bétail pouvait pacager et les catégories d'animaux qui étaient admises à parcourir les pâturages. Ainsi il était loisible aux Bagnérais d'entrer dans toutes les montagnes et forests de Beaudéan avec toutes sortes de bétail, moins des cochons et des buclars connus, depuis Notre-Dame d'Août jusques à la Nativité de saint Jean-Baptiste, et avec réciprocité à l'avantage des habitants de Beaudéan. Le dommage devait être prouvé par l'intéressé, assisté d'un témoin. Chaque commune pouvait d'ailleurs carnavaler, c'est-à-dire prélever un tarif sur le bétail de l'autre, depuis la Nativité de saint Jean-Baptiste jusques à Notre-Dame d'Août.

tretien des troupeaux, et par conséquent les subsistances et le bien-être de la population.

En 1526 Bagnères et Pontacq ayant constaté certains empiétements des bergers d'une des communautés sur les pâturages de l'autre, arrêtent de concert un nou-

---

Les contestations sur cette matière devaient être décidées par le juge de Bagnères dans les trois jours, avec faculté d'appel au sénéchal et suspension du jugement depuis la Toussaint jusques à Pâques. Si les habitants de Beaudéan laissaient s'écouler trois semaines après Pâques sans faire exécuter les sentences rendues en leur faveur, ils perdaient le droit de gîte dans les montagnes de Bagnères. Il était d'ailleurs sévèrement défendu aux deux parties de couper des arbres et des branches sur les montagnes dont elles n'avaient que la jouissance pour y faire brouter leurs animaux depuis Notre-Dame d'Août jusques à la nativité de saint Jean. Les bergers de Beaudéan avaient la faculté d'abreuver leurs troupeaux de la montagne d'Esquieu au lieu d'Enfoucards, à la charge par ceux de Bagnères de leur marquer des limites raisonnables; les deux parties s'obligeaient à ne porter aucun dommage avec la faux et la daille : le bétail pignoré ne devait être rendu qu'après le payement du dommage. Les passages que devaient suivre les bergers de Beaudéan pour se rendre au col d'Esquieu, à Lassoet et à Labassère, furent fixés en 1462. Il est utile d'ajouter que le seigneur de Bagnères prélevait le droit d'oilhade tous les deux ans depuis 1429; mais que les habitants du bourg neuf et du bourg vieux en étaient exemptés par privilége spécial.

Cependant les procès de propriété ne perdaient rien de leur animation. En 1448 un accord du 22 janvier, rendu par des arbitres désignés à l'amiable, décida que les pignores exercées par les deux communes de Bagnères et de Campan sur leur bétail respectif seraient déclarées nulles, que Bagnères cèderait à Campan la propriété de la montagne de Meno pour le prix de 200 écus d'or, et que les parties vivraient désormais en bonne paix, amitié et concorde; mais cette décision n'empêcha pas une nouvelle contestation de

veau règlement, en vertu duquel les habitants de Pontacq obtinrent la faculté de conduire leurs troupeaux sur la montagne de Soumesta, mais de jour seulement, en se retirant chaque soir dans leurs courtaux. Ceux de Bagnères prennent la même obligation; et, pour

---

s'élever en 1482. Campan disputait à Bagnères le territoire de Mortès, près de la montagne d'Aigues-Rouges, appartenant à Bagnères. On nomma des arbitres, qui, par accord du 7 juillet, tracèrent les limites des deux communes avec le soin le plus minutieux, à l'aide de croix de pierres. Il fut en outre décidé par surcroît de prévoyance qu'en temps de pluie et de neige les troupeaux pourraient se réfugier pour deux, trois jours et plus, si le mauvais temps persistait, au clos inférieur, situé entre les ruisseaux Verront du lac d'Aigues-Rouges et des plaines de Marcausies dans les retraites des Majouraux, et que toutes les pignores faites de part et d'autres depuis six ans seraient annulées. La convention, retenue par Dupont, notaire de Bagnères, fut grossoyée sur deux peaux de parchemin en latin et en langue vulgaire.

L'affaire poursuivie contre Campan n'empêchait pas Bagnères d'en régler une autre avec Labassère. D'après la décision de 1447, il fut permis aux bergers de cette dernière commune de conduire leur bétail, sauf les chèvres et les porcs, sur la montagne d'Esquieu, mais de jour seulement et depuis Notre-Dame de Septembre jusqu'au premier janvier. Les arbitres portèrent même les précautions jusqu'à décider que lesdits pasteurs pourraient couper de petits arbres pour faire des bâtons de berger et des benoils, ou bien pour chars, charrêttes et toitures de bordes: le tout moyennant la somme de 21 petits écus à prélever sur Labassère pour le payement de certains dommages et frais de procès antérieurs... Une transaction analogue pour la dépescence de jour avait eu lieu entre Bagnères et l'abbaye de l'Escaladieu en 1338.

Ces divers arrangements, accompagnés de promesses de paix et de bon accord éternel, n'empêchèrent pas Bagnères et Campan de se disputer en 1490 les pâturages de Pène Selve. De part et d'autre on exécuta des pignores, on prit les armes.

mieux en assurer la surveillance, on creuse un fossé sur la limite des deux pâturages. Les habitants de Pontacq construiront leurs courtaux au dessus; ceux de Bagnères installeront les leurs au dessous.

A peine le règlement avait-il fixé les droits de ces deux communes, qu'un procès plus important s'élève devant le parlement de Pau, entre Bagnères et Campan. Il ne s'agissait de rien moins cette fois que de la

---

Le berger Dupont tomba mort sous les coups de Dominique Arroy, dans un premier combat. On était au moment de livrer une véritable bataille, la veille de sainte Quiterie, lorsque noble Jean d'Aure, vicomte d'Asté, interposa ses bons offices et obtint une transaction devant le sénéchal et le juge mage, par laquelle toutes les pignores et voies de fait durent être de part et d'autre oubliées. Les deux partis se jurèrent une paix éternelle; Arnauton Dupont fit même serment de pardonner le meurtre de son frère. Dès ce moment on passa des actes de violence aux simples procès. En 1492 les consuls de Bagnères et ceux de Campan comparaissent devant le sénéchal de Bigorre au sujet de la montagne et des bois de Pène Selve. On finit par un accord en vertu duquel les Bagnérais conservent la propriété desdits lieux, peuvent pignorer le bétail étranger, à raison de cinq sols morlaas par bâton ou signal (c'est-à-dire par troupeau), et jouir seuls du glandage; mais ceux de Campan ont la faculté d'y conduire leur bétail, depuis la fête de saint Barthélemy jusqu'au Carême, excepté les pourceaux; d'y couper du bois, à l'exception de hêtres, de chênes et de noisetiers; de bâtir des cabanes au Courtalet de Tramesaygues et non ailleurs, et de passer la nuit dans celles des Bagnérais, moyennant 3 écus 18 sols (45 fr. 50), payables à chaque Toussaint: le tout sous peine de 100 marcs d'argent en cas d'infraction. Telles furent les bases sur lesquelles les deux communes renouvelèrent un traité de paix et de bon accord qui devait être confirmé tous les six ans. (Laspalle, *Archives de Bagnères de Bigorre*, répertoire.)

revendication de trois montagnes. Un arrêt de 1542 débouta Campan de ses prétentions et confirma Bagnères dans le droit de faire pacager ses troupeaux sur les monts de Gaube, de Trémoulet et de Montaroyer. En 1569 nouvel empiétement des bergers de Campan sur d'autres territoires et réclamation des consuls de Bagnères pour rétablir les bornes de 1482 dans les pâturages d'Aigue-Rouge, disparues ou méchamment enlevées. Il s'agissait aussi de régler les formes et les conditions de la nomination des vedeliers ou gardes des pâturages, chargés de faire exécuter les accords, de pignorer ou saisir le bétail étranger, de désigner les délinquants aux consuls des communes respectives. Bagnères présentait ses agents, Campan devait les accepter et leur faire prêter serment d'agir avec conscience. A la suite de certains abus, ces précautions parurent insuffisantes, et les deux communes décidèrent : « Que les vedeliers seraient de bonne vie et mœurs, d'honnête conversation et dignes de foi; qu'ils ne pourraient avoir d'intérêt dans les fermages des montagnes et qu'ils devraient être agréés par les deux communes après renseignements pris sur leur moralité. Ils furent assujettis en outre, chaque fois qu'ils pignoraient du bétail, à le déclarer chaque vendredi ou samedi aux consuls, syndics et autres officiers de Campan, et de leur en laisser l'état (procès-verbal), le tout sous peine de perdre leur place et d'être punis (au jugement des hommes probes de Bagnères) si l'on établissait la fausseté de leur assertion.

L'éternelle discussion des pâturages, apaisée sur un point, ne tardait pas à se ranimer sur un autre. En 1588 une querelle acharnée s'élève entre Bagnères et Campan au sujet des limites des montagnes de la Liade,

d'Avises, de Seuqueu et d'Aigue-Rouge, appartenant à Bagnères sur celles de Transeraygues, de Peneserve, de Montvenant et des Mortes appartenant à Campan; des commissaires sont désignés et l'abornement est tracé avec plan cadastral à l'appui. Les bergers se rendant à ces montagnes n'étaient pas libres de suivre toutes les directions : chacun devait traverser les pâturages de sa commune, et non point fouler ceux de la paroisse voisine. En conséquence le consul de Bagnères décide, en 1627, que tout bétail non bagnerais qui traverserait ses communaux pour se rendre à la montagne serait pignoré; les habitants de Campan répondirent à cette résolution par une mesure analogue.

Après dix années de bonne paix la querelle se réveille entre les deux communes avec une animation inusitée, et cette fois on revient brusquement des actes judiciaires aux voies de fait (7 juin 1637); trente habitants de Campan prennent les armes et vont arrêter au passage les Bagnerais qui conduisaient leurs troupeaux sur la montagne d'Avises en leur adressant des menaces de mort s'ils s'obstinaient à passer outre; ces hostilités n'étaient, il est vrai, dirigées par aucun officier municipal, elles constituaient par conséquent une rébellion purement individuelle, aussi le conseil de Campan lui-même en poursuivit-il les auteurs par devant le sénéchal; les consuls de cette commune agissaient plus régulièrement, mais avec non moins de vigueur contre les habitants de Bagnères. En 1642, nouveau procès en parlement au sujet de la montagne de Lalongue appartenant à Campan et contiguë à celle d'Avises, appartenant à Bagnères ; les pignores vont leur train de part et d'autre; les vedeliers de Bagnères

en dressent un état en 1668, un autre en 1685; en 1708 enfin, on arrête un si grand nombre de chevaux inconnus, qu'apres les avoir enfermés à Bagnères, on fait des proclamations à son de trompe pour en découvrir les propriétaires et leur faire payer les dommages, ce qui amena une nouvelle querelle en 1731, entre les deux communes au sujet de la montagne de Hounblanque, qui fut suivie, en 1793, d'une pignore de 132 juments, poulains et pouliches sur la montagne de Couret.

Ces communes avaient d'ailleurs, quand les pignores ne subsistaient pas, un moyen énergique et sûr de mettre leurs forêts à l'abri des dégâts du bétail, elles faisaient rompre tous les chemins qui y donnaient accès et établissaient ainsi un véritable labour autour des lieux interdits, comme Bagnères le pratiqua pour la montagne de Transoubat en 1766 (1).

(1) En mettant les pâturages à l'abri des déprédations illicites, on s'occupait aussi de protéger les troupeaux contre la dent des ours et des loups. Aussi la question de la chasse se trouvait-elle jointe à celle des pâturages. Les chroniques nous apprennent que les consuls de Bagnères faisaient faire très-souvent des battues au loup et à l'ours dans leurs forêts pour détruire ces animaux, mais ils en demandaient l'autorisation au comte ou au sénéchal. La prise de ces animaux était d'ailleurs autorisée en toute saison et les consuls l'encourageaient par des primes qui s'élevaient, en 1679, à quatre petits écus pour un grand ours, à deux pour un loup, à seize sols pour un louveteau. La prime fut fixée plus tard à cinq francs par grand loup. (Laspalle, *Répertoire*.)

Puisque nous parlons de la destruction des animaux dangereux, disons un mot de celle des ramiers qui offrait dans la vallée de Campan une importance toute particulière; cette chasse constituait en effet un privilége fondé sur une véritable inféodation communale. D'après un règlement de 1418

Si l'on tient compte de tous les incidents judiciaires, enquêtes, citations, significations, arbitrages, abornements dont chacun de ces actes était précédé et accompagné, on comprendra que ces questions fondamentales ne laissaient aux habitants des montagnes que bien peu de loisirs pour s'occuper des querelles religieuses et politiques de la noblesse, de la bourgeoisie et de la royauté.

Après avoir ainsi résumé la chronique litigieuse des montagnes et des pâturages de commune à commune sous l'administration des intendants, il n'est pas, croyons-nous, sans intérêt de connaître quelle était la situation respective des communes et des seigneurs dans les dernières années de l'époque féodale. La charte de Hèches ou Fèches, village situé à l'entrée de la vallée d'Aure nous paraît résumer avec une netteté précieuse cette partie de l'histoire de l'administra-

---

les filets possédés par les familles nominativement désignées, formaient une propriété héréditaire; il était interdit à tout homme bagnerais de dresser d'autres filets pour ne pas porter préjudice aux anciens. Les chasseurs formaient une jurande et se partageaient par portions égales le produit de tous les filets; le plus heureux venait aussi fraternellement au secours du moins favorisé. Les chasseurs devaient donner un ramier par filet aux habitants de Bagnères et d'accorder à ces derniers la préférence toutes les fois qu'il s'agissait de vendre ou d'aliéner une palombière. (Laspalle, *Repertoire*, p. 150.)

Il y eut des circonstances où la chasse au gibier se fit par ordre de l'autorité et à l'avantage de certains grands personnages; en 1760, M. le maréchal de Richelieu étant venu prendre les eaux à Bagnères, toutes les vallées furent chargées de mettre un certain nombre de chasseurs en campagne pour fournir du gibier à la table du noble baigneur. (Laspalle, *ibidem.*)

tion des hautes vallées. On verra d'après le résumé que nous en donnons à la note K à la fin de ce volume, que les traités intervenus entre le seigneur et ses sujets conservaient toujours leur caractère primitif ; les sujets avaient cédé la propriété directe des anciens communaux, à condition qu'ils en conserveraient la jouissance et l'usufruit ; ils promettaient de payer des corvées et des redevances légères, à condition que le seigneur leur assurerait sécurité dans leurs biens et protection contre tout péril étranger ; ils s'assujettissaient à moudre au moulin du seigneur, mais leurs consuls avaient le droit de surveiller le bon état de ces moulins, de fixer le taux de la mouture et de veiller à tous les intérêts des citoyens. Telles étaient les garanties fondamentales sous lesquelles la féodalité conservait un reste d'existence, principalement honorifique, sous l'administration des intendants et le règne de la royauté pure. (Voir la note K.)

CHAPITRE II.

LES PYRÉNÉES SOUS LOUIS XV, LOUIS XVI ET NAPOLÉON Ier.

Guerre entre le régent et Philippe V. — Confirmation des priviléges du Bigorre. — Lutte des parlements et de la royauté. — Suppression des provinces et de leurs priviléges. — Mort de Louis XVI. — Indignation des Espagnols. — Ricardos envahit le Roussillon. — Nos volontaires reprennent l'offensive. — Opérations dans la Navarre et le Guipuscoa. — Entrevue de Bayonne. — Napoléon envahit l'Espagne. — Soulèvement de la Catalogne. — Le Mont-Serrat en est le centre. — Soulèvement de Saragosse. — Echec de Swarts à Sparaguerra. — Résistance de Saragosse. — Les Français obligés de lever le siége. — Junte de Lerida. — Siége de Gironne. — Opérations sur le Llobregat. — Second siége de Saragosse. — Résistance héroïque de Palafox. — Détresse de la ville. — La capitulation ne la sauve pas du pillage. — Résistance non moins énergique de Girone. — Courage d'Alvarès, sa maladie. — Prise de Girone, mort d'Alvarès. — Siége et prise d'Ostalrik. — Succès des *Sometènes* et des *Guerillas*. — Siége de Tarragone, valeur de Contreras. — Défense désespérée. — La ville est prise d'assaut. — Prise du Mont-Serrat. — Les Guerillas continuent seuls la lutte. — Causes de la force et de l'existence normale des Guerillas en Espagne. — Elles contraignent Napoléon à évacuer la Péninsule.

Le calme dont l'Espagne et la France jouirent aux débuts de la régence du duc d'Orléans nous a permis de jeter un regard sur l'organisation administrative des provinces pyrénéennes. La mésintelligence qui troubla les rapports des cours de Versailles et de l'Escurial, en 1718, nous ramène dans l'arène politique.

Les ambitions personnelles, les intérêts dynas-

tiques, cause des nouveaux démêlés, restaient étrangers sans doute à ceux des populations pyrénéennes. Ces dernières ne ressentirent pas moins le contre-coup de ces querelles de cabinet. Le ministre Alberoni ayant organisé une conspiration, destinée à arrêter le régent pour lui substituer Philippe V, le tuteur de Louis XV déclara la guerre à l'Espagne. Berwik repassa les Pyrénées à la tête de 30,000 hommes, envahit la Biscaye, détruisit les arsenaux de Passage et attaqua Fontarabie. L'armée espagnole réduite à 15,000 hommes, n'osant entreprendre de débloquer cette place, se replia sur Pampelune où Philippe V vint la rejoindre; mais loin de pouvoir délivrer Fontarabie, elle assista à sa capitulation le 18 juin 1718, à la prise de Saint-Sébastien et, chose plus grave, à la proposition des Etats de Biscaye, Alava et Guipuscoa, de se donner à la France si elle voulait conserver leurs priviléges. Le régent eut la générosité de refuser, afin de ne pas avoir l'air de céder à l'ambition. Berwik n'osa pas attaquer Pampelune, où la présence de Philippe V exaltait les esprits. L'armée rentra en France pour agir en Catalogne, Philippe suivit son mouvement. Les Français prirent tout d'abord Urgel et assiégèrent Prosas. Cependant, les pluies les contrarièrent encore plus que les miquelets, ils entrèrent dans le Roussillon dans un assez mauvais état (1).

Les Pyrénées ne ressemblaient pas à ces plaines de la Flandre, où la prise d'une ville entraînait celle de la province entière. Il fallait enlever village par village, montagne par montagne.

---

(1) *Mémoires* de Berwik, t. II, p. 196 à 322.

La paix fut enfin rétablie entre deux nations que les ambitions personnelles s'efforçaient d'animer l'une contre l'autre; elle devint à ce point intime, compacte, qu'elle aboutit à ce fameux *Pacte de famille*, par lequel les cours d'Espagne, de Naples, de Parme et de France, toutes les branches régnantes de la Maison de Bourbon, en un mot, formaient une ligue contre tous leurs ennemis (16 août 1761). Quel fut le négociateur principal de ce traité? Le marquis d'Ossun, fort estimé à la cour de Versailles, et en faveur duquel Louis XV avait érigé ses domaines d'Ossun, d'Azereix et de Barthrez en marquisat, avec concession de haute justice et ressort immédiat au parlement de Toulouse.

Le règne de Louis XV fut d'ailleurs très-favorable à la prospérité administrative des généralités pyrénéennes. L'intendant d'Auch et de Pau, Détigny, perça les belles routes de Toulouse à Bayonne, par Saint-Gaudens et Pau; celle de Toulouse à Tarbes, par Auch; d'Agen à la vallée d'Aure, et traça dans les rochers les voies difficiles de Tarbes à Baréges et à Cauterets; de Montrejeau à Saint-Béat et à Luchon; de Pau aux Eaux-Chaudes (1732). Par une mesure non moins bienveillante, le monarque confirma les priviléges du Bigorre, tels qu'ils avaient été reconnus par ses prédécesseurs (18 juin 1729), et spécialement les coutumes de Lavedan et de Baréges, rédigées en 1670 et 1704, mais qui n'avaient pas encore reçu toutes les formalités officielles.

Bientôt, une des révolutions les plus violentes qui aient agité les sociétés souleva, non plus entre les rois seulement, mais entre les deux peuples voisins une animosité véritablement nationale. La bourgeoisie

française, dans les Pyrénées comme dans le reste du royaume, élevée de longue date à l'école des encyclopédistes, avait adopté la doctrine des *Droits de l'homme*, avec une exaltation aussi opiniâtre que sincère, et se trouvait très-résolue à sacrifier la royauté au triomphe des libertés civiles et des garanties constitutionnelles. Au moment où les principes sacrés venaient de périr dans les Pyrénées espagnoles, sous les usurpations de Philippe II et de Philippe V, ils allaient se réveiller plus vivaces que jamais sur le versant français. On vit d'abord les pays d'Etat, notamment le Roussillon, réclamer par des arrêts énergiques, le rejet du fameux *Compte-rendu au seigneur roi, par le directeur général des finances* (janvier 1781), dénoncer les dilapidations *sans exemple* du gouvernement, et demander la convocation des états généraux, comme le seul moyen de remédier au péril, attendu « qu'on ne pouvait imposer ou lever taille en France sur le peuple, même en cas de nécessité ou utilité, que de l'octroi des états » (1). L'indispensabilité de la convocation des états généraux pour aviser aux moyens de rétablir l'ordre dans *toutes les parties de l'administration*, une fois proclamée, les revendications constitutionnelles n'eurent plus de bornes, et *la patrie*, la loi furent placés au-dessus du roi, au-dessus de la subordination militaire elle-même (2).

(1) Voir l'*Arrêté du conseil souverain de Roussillon*, du 3 septembre 1787.

(2) A Perpignan, les régiments de Touraine et de Vermandois prennent part à la manifestation populaire faite en l'honneur du maire, le marquis d'Aguilar (16 juin 1790). Siau, député de la garde nationale de Perpignan, félicite le

En 1788, les parlements de Toulouse et de Béarn protestent avec énergie contre les excès du pouvoir qui prétendait les contraindre à enregistrer les édits, au mépris des lois du royaume. Tous les membres, condamnés à l'exil le 17 mai 1788, trouvèrent l'approbation et l'appui le plus énergique dans la population, principalement à Tarbes, à Lectoure, dans le Nebouzan et à Pamiers. (1) La résistance armée seconda les protestations des magistrats; dans le Béarn le peuple veut contraindre le Parlement à reprendre le cours de ses séances; des troupes nombreuses ont de la peine à contenir la population de Toulouse; dans plusieurs villes, les soldats fraternisent avec les citoyens. La royauté, forcée dans ses derniers retranchements, fut obligée de céder; les états généraux s'ouvrirent, la Constituante continua leur œuvre sous l'impulsion du génie de Mirabeau.

Jusque-là, le midi de la France procédait envers la

---

régiment de Touraine d'avoir repoussé les propositions des ennemis de la patrie et proclamé *Mirabeau sauveur et rédempteur.* Siau se disait très-attaché à la subordination; mais quand ce devoir était en opposition avec le devoir le plus sacré de l'attachement à la constitution, quel nom devait-on donner à la désobéissance? (*Adresse des officiers municipaux de Perpignan à l'Assemblée nationale*, 6 juin 1790.)

(1) A Lectoure, les membres de la sénéchaussée protestèrent contre toute adhésion, publication et transcription des édits. A Tarbes, le sénéchal déclara qu'il serait sursis à l'expédition des affaires tant que le parlement de Toulouse serait *en vacances*. La sénéchaussée de Nebouzan déclara qu'il n'y avait pas lieu de procéder à l'enregistrement des lois du 1er mai. Les membres du sénéchal de Pamiers refusèrent tout consentement direct ou indirect à la transcription qui pourrait être faite des édits par eux reconnus illégaux.

monarchie comme les Catalans, les Aragonais et les Navarrais n'avaient cessé de le faire envers les rois de Castille. Les députés à la Constituante des départements pyrénéens, ne trouvaient que le plus sympathique écho dans la partie éclairée de la population du nord de l'Espagne; mais la situation ne tarda pas à éprouver un changement notable; les principes les plus opposés au provincialisme espagnol sont décrétés, les passions les plus anticatholiques ensanglantent le midi de la France.

Après avoir aboli les priviléges personnels, on fait subir le même sort aux libertés provinciales : le Languedoc, le Béarn, la Navarre perdent, non-seulement leurs états, mais leurs priviléges, leurs lois, et le baron de Marguerite attache son nom à la destruction des franchises de la première de ces provinces (1). Les révoltes, les assassinats, les incendies sont les suites de ces perturbations administratives. A Béziers, on massacre les employés des gabelles, les catholiques effrayés se rassemblent à Toulouse et veulent prendre des mesures de sûreté; on disperse leur réunion, on leur attribue les projets les plus contre-révolutionnaires, des monastères sont pillés, une partie des catholiques de Nîmes périt dans un massacre. La hiérarchie ecclésiastique est bientôt renversée; le parlement de Toulouse essaye de protester; il devient l'objet de

(1) La monarchie avait su allier les changements administratifs avec le respect des libertés ou priviléges. En 1789, Louis XVI proposa au Nebousan, aux Quatre-Vallées et à la Rivière-Basse de se réunir au Bigorre, de confondre *les états*, particulièrement de ces diverses circonscriptions en un seul corps, tout en conservant *les usages et les priviléges locaux*, et le projet fut accepté avec empressement.

poursuites sévères ; on essaye de rétablir le calme, en décrétant la *constitution civile du clergé*, et en exigeant un serment politique de ses membres (1). Les protestations, les persécutions, l'exil, le meurtre, la destruction de tous les ordres religieux enfin, deviennent le complément de cette grave mesure.

Bientôt la Convention remplaça la Constituante. Les passions les plus vives, les résolutions les plus violentes sont officiellement déchaînées et décrétées. Dans les Landes, par Cavagnac et d'Artigoyte ; dans les Hautes-Pyrénées, par Barrère de Vienzac ; dans le Gers, par Lautrai, Dubarran, Barbeau, Maribon-Montaut.

Dès ce moment, l'opposition la plus tranchée sépare les Catalans et les Navarrais du mouvement de la révolution française ; ils tenaient énergiquement aux anciens *fueros* et au catholicisme, la République française détruisait dans son sein ces deux éléments fondamentaux. La tête de Louis XVI tombe enfin. L'Espagne alors ne met plus de bornes à son indignation, à sa colère. Tous les rangs de la société, paysans, bourgeois, moines et gentilshommes saisirent l'épée ; la nation offrit 73 millions de dons volontaires, pour subvenir aux frais de l'invasion qui devait venger le martyr du 21 janvier. Les provinces pyrénéennes se trouvèrent, comme dans tous les grands mouvements nationaux de la Péninsule, à la tête de cette levée de boucliers. Deux circonstances prouvaient leur exaspération ; elles étaient les plus rapprochées de la terre

(1) Le père Sermet à Toulouse, l'abbé de Torné dans le Bigorre, figurèrent comme évêques constitutionnels au nombre des plus chauds partisans de toutes les nouvelles réformes.

des régicides, elles avaient été les premières en Europe à établir de véritables gouvernements constitutionnels, et par allier, par conséquent, la monarchie et la liberté, durant les longs démêlés des Cortès avec ces rois constitutionnels. Depuis *en* Père IV, jusqu'à Fernand, les animosités avaient été grandes, le soupçon et la vigilance parlementaires s'étaient élevés au plus haut point, mais l'*union* Arago-Catalane, la *députation* de Navarre n'avaient jamais conçu la pensée qu'un roi pût être mis à mort par la main d'un bourreau.

Girone, Figuière, Pampelune précédemment désarmées, se remplirent de canons et de volontaires. Le général Ricardos franchit les Pyrénées le 15 avril, bien avant que les Français se fussent mis sur leurs gardes, et envahit audacieusement le Roussillon à la tête de quatre mille hommes. Telle fut l'ardeur de l'attaque, qu'en moins de quinze jours, toutes les garnisons françaises et les corps détachés étaient battus en détail et obligés de se renfermer à Perpignan, en abandonnant la Cerdagne.

La résistance républicaine ne tarda pas à monter à la hauteur de l'attaque étrangère, le patriotisme le plus généreux fit accourir des milliers de volontaires à l'appel de *la patrie en danger*. Les trois d'Arispe, dans les Basses-Pyrénées; les trois Bagnères, dans le Gers, sont suivis dans tous les départements pyrénéens, d'une foule de jeunes gens destinés à conquérir l'avenir le plus brillant par leur patriotisme et leur intelligence. Des milliers de paysans béarnais, basques, commingiens et roussillonnais, se rangent sous leurs drapeaux et forment les deux armées *des Pyrénées* et *des Pyrénées orientales*.

Cette dernière se trouvant en force, attaqua Ricardos à Masdère; elle fut d'abord repoussée et laissa le général espagnol s'emparer de Bellegarde à la fin de juin. Les deux armées eurent dès lors des succès et des revers alternatifs. Le 17 juillet, les Français dispersèrent un corps ennemi près de Perpignan, bientôt après; ils perdirent six mille hommes à Trouillas, sous le commandement de Dagobert (22 septembre); ils sont chassés successivement de Ceret (26 novembre), de Villalonga, de la Roque, de Saint-Genie (7 décembre), de Banyouls (le 14), de Port-Vendre, de Saint-Elme, de Collioure, et abandonnèrent définitivement la campagne à Ricardos, qui prit ses quartiers d'hiver en plein Roussillon, ne laissant que Perpignan aux soldats de la République.

Les succès des Espagnols furent moins significatifs dans la Navarre; les généraux Escalanté et Romana se bornèrent à repousser les Français à Castel Siguoa, à Viviata et franchirent la Bidassoa.

L'année suivante, la fortune couronna les efforts de l'armée française: Ricardos était mort, le comte della Union, son successeur, attaqué au Boulon, par Dugommier, au commencement de mai 1794, fut battu, perdit son artillerie, ses bagages, et dut abandonner Collioure, Port-Vendre, Saint-Elme, et toute la ligne du Tet. Le fort de Bellegarde lui-même tomba au pouvoir de Dugommier; l'armée espagnole découragée, soutint cependant une dernière lutte de quatre jours. Dugommier et le comte della Union périrent d'une fin également glorieuse. Pérignon vengea Dugommier en repoussant les Espagnols jusquà Figuière qui, malgré sa forteresse redoutable, se rendit à la première sommation (20 novembre).

le pays basque et la Navarre, la lutte présenta péripéties, les Guipuscoans, fiers de leur an- erté, et qui n'avaient jamais reconnu les rois ille ou de Navarre qu'à titre d'alliés, furent par la propagande républicaine de la Conven- livrèrent Saint-Sébastien, persuadés que la allait les aider à se déclarer en république; npétuosité avec laquelle les Français s'empa- u mois d'août de Fontarabie, de Tolosa, du de Saint-Martial sur la Bidassoa, malgré la e acharnée des Basques, les meilleurs soldats ntagnes, leur donna à réfléchir. Lorsqu'ils it réunir leur ancien *bilzaar* national, sous de Quetaria, véritable arbre de la liberté, (1), le général Pinet les fit arrêter comme

---

uis la plus haute antiquité, le Guypuscoa et Lalava une *anaidée*; le peuple se réunissait chaque année blée générale ou *batzarée* (Durruy, p. 234). Le chant xprime bien le rôle national et sacré que joue cet is l'histoire des provinces basques.

arbola		L'arbre de Guernica
atuba,		Est béni,
n artian		Très-aimé
atuba.		Parmi les Basques.
abal zazu	bis	Propagez et étendez
uitubadu.		Du fruit dans le monde,
saitugu		Propagez et étendez
tuba.		Du fruit dans le monde.
ingurnu da,		Il y a environ mille ans,
ela,		Que l'on dit
planta zubela,		Que Dieu avait planté
arbola,		L'arbre de Guernica,
a chuticam,	bis.	Restez donc debout,
embora,		C'est à présent le moment,
ceda,		Si vous tombez,
u guera.		Nous sommes perdus.
rico,		Vous ne tomberez pas,
itia,		Arbre aimable ;
azen bada,		Si la junte de Biscaye
unt'a,		Se comporte bien,

rebelles, et désabusés dès lors sur la propagande désintéressée attribuée à la république française, ils coururent aux armes et obligèrent le général de Moncey, qui marchait vers Pampelune, à revenir sur ses pas pour s'installer sur le Bastan et à Saint-Jean Pied-de-Port.

La douceur du climat du Roussillon permit aux Français de ne pas suspendre leurs opérations pendant l'hiver de 1795. Ils assiégèrent Rosas, qui dut capituler après trois mois de résistance (février 1795); mais Pérignon ne put s'avancer au delà de la Fluvia occupée par Urrutia et O'farril. Pendant que Castelfranco arrêtait la marche de Moncey dans la Navarre.

La France renonçant définitivement à ses premiers projets de propagande, elle voulut rentrer en paix avec l'Espagne, lui laisser son roi, ses églises et ses couvents. Charles IV ayant cependant exigé pour conditions du traité la reprise de ses places fortes, et la mise en liberté des otages du Temple, la Convention fit de nouveaux préparatifs de guerre; la Catalogne, la Navarre, l'Aragon y répondirent par d'autres levées de volontaires. Moncey s'empara de Bilbao, de Victoria; Urrutia prit sa revanche sur Scherer, successeur de Pérignon, qu'il battit à Pontos; Cuesta chassa les

---

Lagumbat artuco degu, Curequin batean, Faquian bici dedin, Cuscaldun gendia.	*bis.*	Nous prendrons un appui, Avec vous, Pour que le peuple basque Vive en paix.
Betieo bici bedi, Jauñari escatzeco, Jarri gaitean denae, Laster be'aunico, Ta bihotz bihotzetic, Escatures gueros, Arbola b çico da Orain et a guero.	*bis.*	Pour qu'il vive toujours Et pour demander à Dieu, Mettons-nous Tous à genoux; Et demandant De tout notre cœur; L'arbre vivra, A présent et à toujours.

ınçais de la Cerdagne, et les deux nations voyant
incertitudes de la lutte, consentirent à se faire des
ıcessions réciproques. Charles IV céda la partie
ıagnole de Saint-Domingue, et la République lui
ıdit les places occupées dans les Pyrénées.
Le rétablissement du régime dynastique par Bona-
·te, la restauration du catholicisme, achevèrent de
mer l'Espagne et de rassurer Charles IV qui, pour
délivrer des intrigues de Godoy, confia peu à peu
destinées de sa famille et de la nation au conqué-
ıt ambitieux qui convoitait toutes les couronnes de
urope. La mésintelligence de Charles IV, de la reine
de leur fils, et le concours trop intéressé que Napo-
n offrit au monarque ébranlé, fournit le prétexte
ıne nouvelle intervention armée en Espagne. Le
ıéral d'Armagnac franchit les Pyrénées, atteignit
mpelune où on l'accueillit en ami; il profita de cet
;ueil pour se saisir de la citadelle par une ruse digne
l'envahisseur qui lui donnait ses ordres. Pendant
temps, Duchesne conduisait sept mille hommes
ns les Pyrénées orientales, et malgré les observa-
ns du capitaine général Espeletta qui le priait d'at-
ıdre les instructions de Madrid avant d'aller plus
ant, il occupa Figuière, Barcelone, le Montjoy,
mme d'Armagnac s'était emparé de Pampelune; et,
ur compléter cette livraison des places frontières,
traître Godoy fit remettre Saint-Sébastien au pou-
ir des Français. L'opération préliminaire avait com-
ɔ̃tement réussi, toutes les portes des Pyrénées étaient
vertes. La valeur des volontaires navarrais, des mi-
elets, Basques et Aragonais, si terrible lorsqu'il
gissait d'intercepter le passage des montagnes, de-
nait impuissante. Les généraux aveuglément soumis

à Napoléon pouvaient attendre la suite des machinations de leur maître, ils étaient en mesure d'exécuter tous ses ordres.

On connaît les tristes résultats des discordes de la cour de Madrid, et le déplorable dénouement de l'entrevue de Bayonne. Pendant que Fernand VII, retenu prisonnier dans cette ville, confiait l'intérêt du gouvernement au patriotisme des juntes, Joseph Bonaparte daignait accepter la couronne d'Espagne que lui cédait son frère, après s'en être investi par le seul droit du plus fourbe et du plus fort; Murat était maintenu dans la lieutenance du royaume.

Il était facile de pressentir que la nation ardente et généreuse qui s'était spontanément levée pour venger la mort d'un roi de France (Louis XVI), mettrait un surcroît d'héroïsme à défendre sa dynastie supprimée, son indépendance confisquée, ses lois et ses mœurs compromises.

Un cri de fureur et de vengeance, poussé d'un bout de la Péninsule à l'autre, fait courir tous les Espagnols aux armes; on voit aux premières lignes ces Catalans, ces Aragonais, ces Navarrais qui avaient eu à supporter tous les désastres des diverses invasions françaises depuis Charlemagne jusqu'à Thèse et à Berwik. Afin que le mouvement revêtît un caractère plus national et plus religieux, le complot eut pour sanctuaire le célèbre monastère du Mont-Serrat, le premier couvent de la Catalogne ne pouvait se contenter d'être le séjour d'un Dieu de paix : l'indifférence politique n'avait jamais été le défaut de l'Eglise d'Espagne; Eglise nationale par-dessus toutes les autres, ses cathédrales furent des forteresses, ses couvents des citadelles; à ce titre le Mont-Serrat devait

occuper le premier rang. L'histoire de la madone catalane est une des pages les plus dramatiques de l'histoire de la principauté. Ce fut là, sous les voûtes de l'église consacrées par plusieurs siècles de vénération, que les moines appelèrent les peuples à l'indépendance, de même qu'autrefois ils avaient prêché l'expulsion des Maures. Ils firent éclater le vieux cri national *Via fora!* (allons, dehors!) auquel on répondit: *So meten!* (nous le voulons!) Les habitants de Manressa, de Bruch, de Sparraguera, villes placées au pied de la montagne, prirent des chapelets, des scapulaires bénits à la sainte chapelle, et partirent en demandant la victoire à la Vierge. L'exaltation est au comble, les insurgés du *So meten* munis de fusils, de hauts-volans et de faux, manquaient de plomb, ils coupent les tringles des rideaux, en forment des balles et vont attendre les détachements français aux passages des défilés et des bois. En Espagne, les provinces font leurs affaires elles-mêmes. Bien avant que la junte centrale eût déclaré la guerre à la France, les juntes locales et les populations étaient sous les armes, et attaquaient les envahisseurs. Saragosse était le boulevard de la résistance.

Le 24 mai, après avoir confié le commandement en chef à Moria et à don Antonio Cornel, les Saragossiens, mécontents de l'irrésolution de la Junte, acclament don Palafox... L'héroïque général ne perd pas de temps; il convoque les cortès du *royaume d'Aragon*. Les députés accourent au nombre de trente-quatre, ils représentent les quatre ordres, car plus la France passe le niveau égalitaire sur les anciennes classes sociales, plus les Espagnols mettaient d'obstination à les respecter. Les séances s'ouvrent le 9 juin

1808, dans l'Hôtel-de-Ville. Les cortès confirment la nomination de Palafox, puis, rétablissant les garanties constitutionnelles du moyen âge, nomment une *députation* ou junte de six membres, pour diriger l'administration et la guerre. Toutefois Palafox seul ordonne et agit; la ville ne renfermait que deux mille hommes et douze pièces de canons; les volontaires accourus à la hâte portent bientôt les forces à dix mille hommes. Ces défenseurs commencent par décréter qu'en cas d'attentat sur la personne de Ferdinand VII, la nation usant de ses anciennes prérogatives, élira l'archiduc Charles, petit-fils de Charles III.

Barcelone, maintenue par une forte garnison française, s'agite, mais ne réussit pas à se révolter. Lérida, plus heureuse, se prononce dans le sens de Saragosse, et doit à cette résolution l'honneur d'être choisie pour le siége de la junte de Catalogne. L'insurrection excuse des actes aussi rapides qu'énergiques. Manressa livre les décrets de Joseph aux flammes; les gouverneurs de Tortose et de Villafranca payent de leur vie leur dévouement au frère de Napoléon. Les provinces basques et la Navarre, placées sous les canons français de Pampelune et de Saint-Sébastien, ne purent faire leur *pronunciamento;* mais paysans et bourgeois quittèrent leurs foyers pour aller grossir les rangs des insurgés aragonais et catalans. les troupes françaises commencèrent leurs opérations au milieu de cette immense population en armes.

Lefebvre Desnouettes, parti de Pampelune le 7 juin, avait conduit cinq mille fantassins et huit cents chevaux à Tudela; il passe l'Ebre, traverse la ville et disperse à Mallen les volontaires envoyés à Saragosse. Il renouvela ses succès à Gallur le 13, à Ala-

gon le 14, sur Palafox lui-même qui lui opposait cinq mille combattants.

Sarragosse, boulevard de l'insurrection, devenait naturellement le point de mire de nos troupes. Le 6 juin le général Swartz part de Barcelone, dont on n'avait pas à craindre la révolte; les pluies l'arrêtent un instant à Martorell, et le *via fora!* a le temps de se répéter d'écho en écho et de faire accourir les *Sometènes.*

A peu de distance, à l'ouest de Colbetto, sur la route de Barcelone à Llérida, s'étend le village de Bruch (buisson), mot parfaitement justifié par l'état des lieux... La vallée, resserrée entre la base du Mont-Serrat à droite, et d'autres hauteurs à gauche, n'est qu'un défilé fort étroit, rempli de rochers, de bois rabougris, de broussailles épaisses, extrêmement favorables aux embuscades. Les insurgés ne manquèrent pas d'aller s'y cacher sous le commandement de Riera, le 6 juillet 1808. 3,800 Français de Swartz, arrivés dans les *Gouajarras* de Bruch, sont assaillis par une fusillade si bien nourrie, qu'ils sont obligés de replier sur Barcelone... La retraite ne les délivre pas des redoutables *Sometènes :* la grande rue de Sparraguera, qu'ils venaient de traverser sans obstacles, se trouvait barricadée à leur retour; à peine sont-ils engagés dans ce défilé de maisons, qu'ils voient tomber sur eux des milliers de projectiles, balles, pierres, meubles, eau bouillante... nos malheureux soldats, ne pouvant forcer le passage, sont obligés de faire un long détour pour atteindre Martorell en évitant Sparraguera, Swartz ne ramène à Barcelone que des hommes exténués de fatigue et de privations.

Telle fut l'origine des opérations de 1807 et 1808.

Le cri de ralliement, le mot d'ordre partit du Mont-Serrat; les premiers coups de fusil furent tirés derrière les buissons de Bruch, et dans les maisons de Sparraguera. Ils retentirent d'échos en échos dans l'Espagne entière, et, toujours grandissant, finirent par provoquer les siéges terribles de Saragosse, de Girone et de Tarragone. Les moines du Mont-Serrat, instigateurs du *So meten*, livrent à la junte de Catalogne leur monastère où elle s'installe, et une partie de leurs richesses est destinée à soutenir la guerre... Dès lors le Mont-Serrat n'est plus qu'une citadelle: rupture de chemins, redoutes hérissées de canons, dépôt de vivres, de munitions, garnison permanente enfin, rien ne manque à l'organisation de cette place d'armes.

Le 13 juin, lorsque les troupes de Swartz, grossies de la brigade de Chabran, veulent aller punir les insurgés de Manressa et de Sparaguerra, elles échouent de nouveau devant la gorge de Bruch. Duchesne, comprenant la gravité de la situation, essaye de maintenir libre la route du Roussillon, il réussit à disperser les Catalans (17 juin) à Mongat et à Mataro qu'il livre au pillage. Mais il n'ose pas attaquer Girone, qui venait de se mettre en insurrection; il quitte Mataro et bat en retraite sur Barcelone.

La gravité des événements d'Aragon attirait sur cette province l'attention de l'Espagne entière. Une première défaite de Palafox à Alagore (4 juin) avait permis aux Français d'atteindre les remparts de Saragosse et de la sommer de se rendre; quelques soldats pénétrèrent même dans la ville, mais ils durent reculer aussitôt devant la fusillade des Aragonais. Ces derniers, privés de Palafox, confièrent la direc-

tion de la défense à Corregidor Lorenzo, Calvo de Rosas, qui prit les mesures les plus énergiques. Lefebvre Desnouettes, irrité d'un premier échec, menace tous les habitants de les passer au fil de l'épée, s'ils ne se sont pas rendus avant vingt-quatre heures. On répond à cette sommation par la construction de nouvelles batteries... Palafox revenant avec six mille hommes, allait tomber sur les derrières des assiégeants, lorsqu'il est surpris à Epila et contraint de se réfugier à Catalayut. Il se contente cependant d'y laisser un détachement et s'introduit dans Saragosse avec une faible division (2 juillet); les habitants venaient de prêter serment de mourir pour leur indépendance, leur religion, leur roi plutôt que de se rendre (26 juin); ils accueillent Palafox comme un libérateur. Le 27 juillet l'armée française, munie de son artillerie de siége, dirige ses pièces sur la ville, l'explosion d'une poudrière fait sauter un pan de rempart; les Français tentent de pénétrer par la brèche, mais ils sont vigoureusement repoussés. Les Aragonais exaltés condamnent à mort le commandant du Mont-Torrero, les gouverneurs des *cinco*, villas et de quelques autres forts qu'ils accusent de molesse et d'intelligence avec les ennemis. Le 30, un bombardement terrible fut suivi d'une attaque générale. On donna l'assaut au *Carmen*, au *Portillo*, à *Laljaferia*; partout les Aragonais repoussèrent l'ennemi, qui dut se borner à reprendre le bombardement sous la direction du général Lacoste. Le 4 août, les brèches ouvertes permirent enfin aux Français de pénétrer dans les rues de *Santa Eugracia* et *del Coso;* ils occupèrent même quelques postes assez importants, grâce à l'explosion d'une poudrière; mais il partit une telle fusillade de toutes les maisons

crénelées que les assaillants passèrent trois jours sans faire un pas en avant. Au bruit de ce combat terrible, des renforts arrivaient aux assiégés ainsi qu'aux assiégeants. Palafox alla au-devant d'une division envoyée de Jelsa ; son frère, marquis de Lazari, en conduisit une autre en évitant la surveillance de Lefebvre Desnouettes, et les combats dans les rues prennent un nouvel acharnement. Les Français, fatigués de briser leurs efforts contre cette résistance invincible, durent renoncer à poursuivre ce premier siége et battirent en retraite, laissant les cadavres de trois mille des leurs sous les décombres des remparts.

Les Catalans ne se montraient pas moins acharnés que les Aragonais. De nombreux *miquelets* avaient été organisés par la junte de Llerida; un corps de quatre mille hommes, arrivant des îles Baléares, avait débarqué à Tarragone le 23. Encouragé par l'arrivée de ces renforts, le marquis del Palacio, président de la junte de Lérida, envoie des secours aux habitants de Gironne, assiégée de nouveau par Duhesme. Caldagues, Milans, Claros, parurent le 15 août en vue des lignes françaises, que le général Reille, repoussé de Rosas, était venu renforcer; les Gironais firent une sortie si bien dirigée que Duhesme, complétement battu, dut abandonner son artillerie, se jeter à travers les montagnes d'Ostalrik et regagner Barcelone pendant que Reille se réfugiait à Figuière.

Le roi Joseph était plus heureux dans le pays basque et dans la Navarre; cette dernière province, maintenue par les troupes de Dagout, ne trouva pas l'occasion d'imiter le soulèvement de Saragosse. Cependant l'armée de l'indépendance résolut de favoriser sa révolte; le général Castaños se rendit à Tudela le

17 octobre, le 18 à Saragosse et vint conférer avec Palafox sur les moyens à prendre pour reconquérir Pampelune... Les deux partis redoublent d'efforts sur tout le cours de l'Ebre; l'armée de Joseph s'y divise en trois corps, formant un total de trente-neuf mille fantassins et de onze mille cavaliers, sous le commandement de Ney, de Moncey et de Bessières. Joseph, sentant que les destinées de l'Espagne allaient se jouer dans ces vallées où s'étaient décidées autrefois celles des Arabes et celles des Karlovingiens, se tient à la réserve avec le maréchal Jourdan.

Ce n'était pas assez de la présence de Joseph, et des plus célèbres généraux de l'empire, pour résister à des paysans, à des bourgeois retranchés derrière les buissons et des maisons en ruines, Napoléon vient donner lui-même à la lutte l'impulsion de son génie: il traverse la Bidassoa (8 novembre) et marche sur la Castille; le 28 novembre il remporte la bataille de Somo-Sierra qni le rend maître de Madrid.

Qu'il nous soit permis de faire taire notre orgueil national pour présenter un rapprochement inspiré par les circonstances. L'entrée de Napoléon, en Espagne, la défaite générale de l'armée de l'indépendance, replaçait la Péninsule dans la situation où elle s'était trouvée au début de l'invasion arabe. Elle était au pouvoir d'une nation étrangère. L'Espagne libre n'existait plus que dans le formidable refuge des Pyrénées. Le vainqueur devait pour compléter sa conquête, comme du temps de Mouza et d'Abd-dal-Rhaman, chasser les indigènes de cette dernière retraite. Napoléon reprenant donc la politique arabe dirige toutes ses forces vers la Catalogne et l'Aragon : la mesure était urgente, la défaite de Duhesme de-

vant Girone avait relevé la confiance des insurgés; la junte de Tarragone se transportant à Villafranca faisait mettre la ligne du Llobregat en état de défense. Duhesme se dirige aussitôt sur cette rivière, et court arrêter les Catalans de Miguel Vivès au nombre de 19,500 fantassins et de 800 chevaux entre San-Boïl et Molino-del-Rey. Mais les Français ne purent empêcher la division d'Alvarès de pénétrer dans le Lampourdan, et de favoriser le soulèvement de Barcelone. Duhesme fut seulement secouru assez tôt par Gouvion Saint-Cyr, qui venait d'entrer en Catalogne (novembre 1808) à la tête de 25,000 hommes pour ne pas être entièrement défait. Reille, encouragé par son approche, reprit le siége de Rosas le 7, et se rendit maître de la place du 26 au 27. La citadelle capitula le 5 décembre... Gouvion Saint-Cyr laissa Reille maître de cette ville, conduisit 15,000 fantassins et 1,500 chevaux à Barcelone pendant que Vivès recevait de Grenade 11,500 fantassins et 700 chevaux, commandés par Reding et 400 Aragonais conduits par le marquis de Lazan. Vivès se trouvant en forces attaqua Barcelone, et enleva quelques fortifications extérieures (26 et le 27 novembre); mais l'approche de Saint-Cyr, qui venait de tourner Hostalrik, le contraignit à interrompre son attaque, pour faire face aux Français entre Llinas et Villalba..... Une bataille fut livrée le 16 décembre à Sarria, et Saint-Cyr, culbutant les Catalans, s'empara de tous leurs approvisionnements et atteignit Barcelone; le 20 il se dirigea sur le Llobregat avec le général Chabrau et rencontra de nouveau les troupes de Vivès et de Reding retranchées sur les hauteurs d'Ordal. La bataille de *Molino del rey* (21 décembre) fut encore funeste aux Espa-

gnols, ils perdirent toute leur artillerie, leurs magasins de Villafranca, la position de Breck. Toute la Catalogne fut au pouvoir des Français, à l'exception de Llerida et des gorges des montagnes où d'innombrables *sometenes* divisés en pelotons attaquaient nos fourrageurs, interceptaient les convois, massacraient les traînards, et causaient des maux sérieux à l'ennemi victorieux. Peu à peu les corps réguliers se reformèrent, une armée se réunit à Tarragone et Vivès put s'occuper de secourir Saragosse. L'ingénieur San-Genez était parvenu à transformer cette ville en place de guerre. 28,000 hommes en défendaient les approches et l'intérieur des remparts; Felipe San-Marcli, commandait sous Palafox, Villalba dirigeait l'artillerie, Butron la cavalerie forte de 4,000 hommes.

Les Français reparurent en vue de Saragosse, sous les ordres de Moncey et de Mortier, le 29 décembre 1808, le lendemain ils enlevèrent le mont Torrero et, malgré l'insuccès de Cazan contre le faubourg défendu par Manso, les tranchées furent ouvertes près de l'*Aljaferia* près du pont *Huerva,* et du *couvent de San-Jose* : mais les vigoureuses sorties de Butron avaient fait chèrement payer ce succès aux assiégeants. Junot prit le commandement en chef du siége au commencement de janvier 1809, il pressa les travaux avec tant d'activité que le couvent de *San-Jose* fut enlevé le 10, et la redoute *del jular* le 12.... Bientôt les femmes et les enfants renfermés dans les caves, le gros de la population entassée dans les quartiers du centre, se trouvèrent décimés par les épidémies. Si la situation de Saragosse était grave, les Français subissaient des pertes sensibles : des *guerrillas* harcelaient leurs derrières et leur tuaient beaucoup d'hommes.

Le départ de Mortier qui, jaloux de Junot, s'était retiré à Calatayut, ralentit les opérations. Lannes vint remplacer Junot, il rappela Mortier et le siége reçut une impulsion plus vigoureuse. Pendant que Mortier dispersait les guerrillas, les troupes de siége plus libres dans leurs mouvements donnèrent un assaut le 17 janvier et se logèrent dans trois brèches malgré les efforts désespérés des Aragonais. Palafox aussi insensible aux propositions de Lannes, qu'aux succès de Napoléon dans le centre et le sud de l'Espagne, porta l'organisation de la résistance à ce degré d'héroïsme et d'acharnement qui réunit pour toujours dans la même auréole de gloire les noms de Saragosse et de Palafox. A défaut de bastion, la ville a ses palais, ses monastères, ses églises; chaque édifice devient une citadelle; il faut l'enlever d'assaut souvent après plusieurs jours de siége. A l'attaque du couvent des *trinitaires* les Français perdirent 800 hommes; la prise de celui de *San-Lazaro*, fut encore plus meurtrière. Chaque maison dut être enlevée comme les couvents, à l'aide de la mine sous une grêle de balles et de boulets. « Que l'on ne m'appelle jamais au conseil, s'il s'agit de capituler, avait dit San-Genez, mon opinion ne sera jamais que la résistance est impossible »; « je défendrai jusqu'au dernier coin de mur, répondait l'héroïque Palafox à chaque proposition de capitulation : ceci est une guerre au couteau (*à cucillo*). » On avait enfermé les femmes et les enfants dans les souterrains, pour les mettre à l'abri des boulets. Les hommes qui n'étaient pas sur la brèche jouaient tranquillement aux cartes pendant le combat. Seulement, au signal de la grosse cloche de la Seo, annonçant la chute d'une bombe, on posait

le jeu sur le tapis, on faisait le signe de la croix, et si la bombe ne tuait pas les joueurs, on continuait la partie.

L'héroïque résistance de Saragosse exalta jusqu'à la fureur les Catalans qui brûlaient de la secourir. A Llerida, la populace massacra des prisonniers français et quelques suspects.

Reding, ayant complété son armée à Tarragone, résolut de harceler l'ennemi pendant que les *miquelets* descendraient en masse des Pyrénées. Saint-Cyr le devina, il prit l'offensive sur le Llobregat (16 fév.), il battit Castro à Igualada et repoussa Reding vers Tarragone.

Chaque peuple a sa force et son génie, les Bretons ont la mer, les Arabes le désert, les Suisses et les Pyrénéens, leurs montagnes.

Malgré les prodiges de la valeur aragonaise, les Français faisaient toujours quelques progrès vers le centre de Saragosse ; ils recevaient des renforts, tandis que les assiégés étaient réduits par la mort de 40,000 défenseurs à 15,000. Une affreuse épidémie joignit ses désastres à ceux de la famine et de la guerre. Palafox lui-même fut accablé par la maladie.

Les Français avaient perdu le général du génie Lacoste ; la prise du faubourg de la rive droite de l'Èbre le 18 février, jointe à la maladie de Palafox, abattit enfin les plus fermes courages, il fallut capituler le 20. 12,000 hommes pâles, maigres, exténués, défilèrent devant nos soldats, à travers les ruines d'une ville encombrée de cadavres en putréfaction. Sur 100,000 habitants, Saragosse en avait perdu 50,000.

Les Français exaspérés par une résistance inouïe, livrèrent au pillage ces ruines ensanglantées ; Palafox

non moins redouté après sa défaite que pendant ses victoires, fut retenu prisonnier malgré la capitulation. Saragosse, où tout le monde avait fait plus que son devoir, ne trouva qu'un homme qui ternit la gloire de sa défaite. L'évêque reçut les vainqueurs à la porte de la cathédrale et loua Dieu du triomphe des ennemis de son pays.

La chute de Saragosse eut des résultats qu'il était facile de prévoir, elle enhardit les Français, elle exalta les Espagnols. Saint-Cyr rentra dans Barcelone pour contraindre la municipalité à reconnaître le roi Joseph, il n'en obtint qu'un énergique refus; aussitôt 29 personnes sont emprisonnées, le gouverneur choisi par les Français partage leur sort; ces fiers rebelles sont envoyés en France. Le 18 avril, Saint-Cyr marche sur Vich et sur Girone pour occuper cette dernière ville, espérant bien ne plus rencontrer de résistance dans une population décimée par les maladies et privée du commandant de Reding, mort des suites de ses blessures.

Ils ne connaissaient pas les inépuisables ressources des gorges des Pyrénées, et l'inébranlable courage de leur population. Battus dans les places fortes et les batailles rangées, elles forment des milliers de corps de miquelets et de guerillas ; le marquis de la Romana en concentra de redoutables à Monterey. Toutes les vallées de l'Èbre en sont inondées, Mouçon est un de leurs boulevards. Les rochers et les ravins qui sillonnent l'Aragon, la Catalogne, l'Espagne tout entière, exercent sur les habitants une influence caractéristique : à force d'habiter les rochers, l'Espagnol s'est fait un corps de fer et une âme de bronze : au lieu de fuir la Sierra, il la recherche; il l'aime comme sa

mère. Les guerillas ne la quittaient presque pas, Ibères et Espagnols ne furent jamais très-heureux dans les plaines, ils avaient besoin, pour retrouver toute leur force, de revenir dans la montagne, de se retrancher dans le Mont-Serrat ou derrière les murs de leurs villes. Là, ils étaient invincibles : car ce n'est pas être vaincu que de mourir écrasé par les boulets, accablé par la famine et les maladies. La brillante défense de Gironne, dirigée par le brave Alvarès de Castro, électrisa les populations. Cependant les troupes du général Verdier parvinrent à compléter le blocus. Le 13 juin, le bombardement fut commencé; les redoutes de *San-Luis*, de *San-Marusso*, de *San-Daniel*, criblées de boulets, furent abandonnées le 19 et le 21. Saint-Cyr étant venu couvrir l'armée assiégeante et repousser les miquelets, les Français attaquèrent le *Mont-Fuich* et s'en rendirent maîtres après avoir essuyé des pertes considérables (12 juillet). La garnison de la ville renforcée de celle des forts détachés, n'en offrit qu'une résistance plus énergique. Blake qui commandait la Catalogne et l'Aragon, réussit à y introduire un convoi et 3,300 hommes; le 19, les Français favorisés par la famine et les épidémies, ouvrirent plusieurs brèches et tentèrent, mais inutilement, trois assauts. La junte centrale admirant cet héroïsme accorda aux Gironais les honneurs déjà donnés aux défenseurs de Saragosse; on organise à Manressa une junte de soulèvement général pour faire courir la Catalogne entière au secours de la place. Cependant Augereau ayant amené des renforts s'empara du faubourg *del Carmen*, le 2 décembre, et bientôt après des redoutes de *la Ciudad* et de *la Gironella*.

Alvarès, inébranlable au milieu de ces malheurs, continue à répéter dans ses ordres du jour : « Quiconque proférera le mot *capituler* ou *se rendre*, sera passé par les armes. » Les Gironais, non contents d'avoir un homme de cette énergie à leur tête, se choisirent pour généralissime saint Narcisse, leur patron. C'était prendre en face du ciel l'engagement de vaincre ou de mourir : ils tinrent leur serment... Une ville entourée non point de remparts, mais d'une simple muraille, une ville qu'Augereau avait jugée incapable de résistance, défia sept mois durant les énergiques efforts du général Verdier. D'après toutes les règles de la guerre, quand les murailles d'une ville sont prises, la population se rend. A Girone, nous étions maîtres des remparts, nos soldats y étaient installés et les Gironais restaient maîtres des maisons et des rues où nous ne pouvions avancer : chaque habitation formait une redoute, chaque carrefour une place d'armes; quand les hommes étaient fatigués, les femmes et les filles de *Santa-Barbara* les remplaçaient. Un jeune tambour chargé d'avertir de l'arrivée des bombes a la cuisse emportée; il se fait panser sur place, refuse d'aller à l'hôpital, et continue à battre la caisse... Vers la fin du siége, un homme ose parler de capitulation dans le conseil. « Vous êtes donc le seul lâche ici, répond Alvarès... Quand il n'y aura plus de vivres, nous vous mangerons, vous et ceux de votre espèce. »

Afin que personne ne songe à reculer, il ordonne aux troupes placées au second rang de tirer sur quiconque s'approche d'elles, qu'il soit Espagnol ou Français, « attendu que l'exemple de tout homme qui fuit est plus redoutable que le feu de l'ennemi. »

La ville était pavée de bombes, la maison qu'habitait Alvarès s'était écroulée presque tout entière; il n'y restait qu'une chambre de logeable... On avait à combattre une contagion plus terrible encore que le feu de l'ennemi : la moitié de la population était morte, ou dans les hôpitaux; l'armée n'existait plus, et la résistance était toujours aussi acharnée. Mais bientôt, Alvarès, accablé par la fièvre qui le rongeait depuis le commencement du siége, ne put quitter son lit, il dut se démettre de son commandement le 9; deux jours après la ville capitulait, livrant aux Français un tas de ruines écrasées par 20,000 bombes et 60,000 boulets.

Alvarès, à peine remis de sa maladie, fut envoyé en France (23 décembre), et transporté bientôt après dans un cachot de Figuières où il rendit le dernier soupir. La junte centrale venait de décréter qu'on rendrait à sa mémoire les honneurs dus aux défenseurs les plus illustres de leur patrie.

Etrange et glorieux contraste! pendant que le nord de l'Espagne défendait l'indépendance nationale avec cette énergie, Joseph parcourait les villes de l'Andalousie au milieu des adulations officielles et des fêtes. Malgré les menaces des canons de Pampelune, la Navarre n'avait cessé de fournir de nombreuses guérillas; Mina le jeune commençait d'acquérir à leur tête une gloire européenne; Suchet parvint bien à disperser quelques-unes de ces bandes, mais les forcer à rentrer dans les montagnes, ce n'était pas les détruire, c'était leur offrir l'occasion de se recruter: aussi revenaient-elles constamment harceler nos troupes et poursuivre les partisans de Joseph. Dans l'Aragon, malgré la chute de Saragosse, 15,000 Français ne

pouvaient contenir les guérillas, et les empêcher de faire des entreprises sérieuses sur les villes occupées par des garnisons françaises; les places étaient à nous; tous les villages, toutes les vallées des montagnes étaient à eux. Pérena exécutait des marches infatigables sur la Cinca; Mina, maître du Bastan et des Cinco-villas, courant de l'Aragon à la Navarre, finit cependant par tomber entre les mains des Français (31 mars); mais les guérillas n'y perdirent rien: elles passèrent sous le commandement de son oncle Francesco. Suchet, ne s'attendant pas à ce remplacement, immédiat avait porté toute son attention sur la Catalogne, et entrepris le siége de Llérida pendant qu'Augereau dirigeait des opérations assez heureuses contre les bandes des *somenètes* et la place d'Ostalrik. Les généraux espagnols Black, Portago, Coude, Henestrosa qui s'étaient trop rapidement succédés dans le commandement en chef de la Catalogne, et qui, toujours en désaccord avec la junte, avaient mollement dirigé la résistance, furent enfin remplacés par O'Donnel; et lorsque Augereau eut refoulé les Catalans sur Manressa et sur Tona, et confié le siége d'Ostalrik à Mathieu, le nouveau général espagnol conduisit l'armée catalane au secours de la place, il livra bataille près de Vich. Malgré quelques succès remportés près de Panades, où son lieutenant Caro fit 700 Français prisonniers, la garnison d'Ostalrik découragée livra la place aux troupes de Joseph.

Augereau avait cherché à intimider les Catalans par une rigueur poussée jusqu'à la cruauté. Macdonnald l'ayant remplacé, essaya de la conciliation; ces deux moyens furent également inefficaces. Réduites par la division infinie des bandes des *sometènes* à l'im-

possible de faire essuyer des défaites sérieuses à l'ennemi, nos troupes harassées durent se borner à ravitailler la garnison de Barcelone.

La guerre d'Espagne appartenait désormais tout entière aux *miquelets* et aux *sometènes*, c'est-à-dire aux paysans universellement soulevés. Ces fiers descendants des soldats de Sertorius, de Sacho-Abarça, d'Alonzo le Batailleur, empoignaient aujourd'hui le fusil, demain la charrue ou la houlette ; ils ne prenaient pas un instant de repos, ils en laissaient encore moins aux Français, car ils étaient en fin de compte dix ou vingt fois les plus nombreux :

Le chef Campillo faisait des prodiges dans la Galice, Arostegni dans la Biscaye, Longa dans l'Alava, *el pastor*, et Jauregny dans le Guipuscoa ; Francesco-Mina surtout dans la Navarre.

Ce fut alors qu'on put apprécier l'importance des forteresses naturelles des montagnes, et comprendre tout ce que les populations avaient dû y puiser de forces dans les siècles antérieurs. Dans les basses vallées l'armée de l'indépendance était presque partout malheureuse ; quelques villes seules continuaient à résister, les guérillas des montagnes, au contraire étaient en tout lieu victorieuses.

La prise de Tortose par Suchet (1er janvier 1811) réveilla le courage de Tarragone ; la population se croyant environnée de traîtres contraignit le général Iranzo à céder le commandement au marquis de Campoverde ; ce changement raffermit la confiance, on attaqua vigoureusement les Français. Saarfield dispersa une division italienne, et Macdonald dut se retirer sur Lerida. Campoverde convoque un congrès catalan qui vote des subsides. Suchet réussit toutefois

à arrêter les recrues arrivant d'Aragon. Mais Figuières tombe au pouvoir des Catalans pendant que Suchet investit Tarragone, et Campoverde rentre dans cette place (10 mai 1811) avec 2,000 hommes, laissant Saarfield chargé de la protéger à l'extérieur. Les Français ayant enlevé le fort d'*Olivo* le 29, Campoverde sortit de la ville le 31, confiant la défense intérieure à Contreras. La junte s'était établie au Mont-Serrat, et Campoverde à Igualada. Le 7 juin, le fort de *Francoli* se rendit ainsi que des petits ouvrages avancés; le 14, ces pertes furent réparées par l'arrivée de Miranda qui amenait une division de Valence : 400 volontaires furent chargés de la défense des remparts; et 4,000 hommes allèrent rejoindre Campoverde. Celui-ci résolut d'attaquer les Français à la tête de 11,000 hommes pour dégager la place, pendant que le baron Desroles harcelerait les ennemis sur tous les points. Suchet, exaspéré par cette résistance sans égale, résolut de l'écraser à tout prix. Le 21 juin, il fait donner l'assaut, il s'empare des bastions d'*Orléans*, de *Fort-Royal*, et occupe toute la ville basse du côté du port. Le 26, on voit arriver par mer 1,200 Anglais qui n'osent pas débarquer en voyant les fortifications détruites. Le 28, le feu des batteries françaises devint plus terrible; à cinq heures, Suchet donna l'assaut général et finit par se rendre maître de tous les points... Mais à quel prix!... ce que Palafox et Alvarès avaient fait à Saragosse et à Girone, Contreras le renouvelait à Tarragone... avec quelle peine, par quels assauts réitérés les Français enlevèrent les remparts, hérissés de palissades vivantes, c'est une histoire écrite sur chaque pierre de Tarragone. Chaque rue exigea un siége, chaque maison un assaut. Il fallut écraser plu-

sieurs milliers d'hommes pour escalader cette montagne de barricades superposées. Le frère de Campoverde fut tué sur le parvis de la cathédrale, Contreras, le ventre déchiré, fut pris à la porte *San-Magni*, et traîné devant Suchet sur un brancard. Le général français lui reprochait son opiniâtreté, et prétendait qu'il méritait la mort pour avoir prolongé un combat inutile après l'escalade des remparts. « Je ne connais pas de loi, répondit Contreras, qui défende de se faire tuer pour son pays. »

Suchet vainqueur de Tarragone ne pouvait laisser près de lui la forteresse monastique du Mont-Serrat, véritable sanctuaire de la résistance catalane. Elle lui coupait la route de l'Aragon et de la Navarre; il résolut de s'en rendre maître. Le 25 juillet la montagne sainte est attaquée, et malgré la vigoureuse résistance de 300 Espagnols embusqués dans les rochers, nos soldats s'y établissent, laissant fuir à travers les sentiers les religieux qui n'emportaient que l'image de la Vierge. Trois mois après, Devaux abandonna ce monastère; mais toutes les fortifications de main d'homme étaient rasées, même celles des hermitages, et les bâtiments étaient en cendres.

Malgré ce démantèlement, le général anglais Green, comprenant l'importance de cette position, s'y établit bientôt après, Maurice vint l'y attaquer à la tête de 6,000 hommes; il l'en délogea à coups de canons, fit sauter l'église et ce qui restait du monastère (1).

(1) Les richesses mobilières résistent encore moins que les bâtiments aux canonnades et à ceux qui les dirigent, les murs renversés restèrent sur place et servirent plus tard à reconstruire le cloître moderne... Mais les cent dix lampes d'argent, l'ostensoir de 4,000 piastres, orné de 1,106 dia-

La prise de Tarragone entraîna l'évacuation de toute la Catalogne par les armées régulières de l'indépendance. Les *Sometènes* mécontents de leurs généraux, n'ayant de confiance qu'en leur courage individuel, résolurent de ne plus tenir la campagne que par petites bandes. La junte approuva cette tactique. Duran, Lempecinado, Mina ne cessèrent de parcourir l'Aragon et la Navarre, occupant souvent des villes importantes, notamment Catalayud; Copons, le baron d'Erolles les secondèrent dans la Catalogne. Cette guerre d'embuscades et de surprises, de retraites aussi rapides que les retours étaient imprévues, cette stratégie plus analogue à celle des tribus pastorales des premiers temps, qu'aux savantes opérations des armées des Gonzalve et des Charles-Quint; cette guerre qui aurait pu avoir pour chant national celui des Vasco-Cantabres de l'époque d'Auguste :

A eux les plaines découvertes,
A nous les montagnes,
Les rochers, les forests,

obtint ce que n'avait pu faire la science des batailles rangées et de la défense des places fortes; elle fatigua si bien les Français qu'ils furent obligés d'abandonner la Péninsule.

Ce phénomène militaire de toute une nation de paysans en armes et qui fut toujours spécial à l'Espagne, n'a pas été, croyons-nous, suffisamment expliqué. Pourquoi l'Angleterre, la France, la Belgique, l'Allemagne, tout le reste de l'Europe en un mot, ne

---

mants, de 100 perles, de 107 opales et de 3 saphirs, disparurent pour ne plus revenir. Les quatre couronnes d'or massif, couverte de diamants, de rubis, de toutes sortes de pierres fines, eurent le même sort.

connurent-ils jamais cette organisation de la force nationale?

C'est que dans ces divers Etats, l'agriculture exige des soins, une surveillance si assidue, une suite de travaux tellement incessants, que toute expédition de guerre entraînerait non-seulement pour l'agriculteur, mais pour la nation entière, la ruine, la famine, la mort... Des Pyrénées à la Moscova, de la Clyde au Tibre, le laboureur n'a pas une semaine complète de repos. Ses champs, ses prairies, ses houblons et ses vignes doivent être successivement labourés, hersés, nivelés, taillés, coupés de fossés, amendés, fumés, émondés, récoltés.

L'Espagne, au contraire, si justement appelée l'*arabie de l'Europe*, eut toujours une agriculture réduite à la simplicité de celle de l'atlas. Le paysan n'y laboure qu'au moment de semer, tout travail d'assainissement, de transport de terre, de fumure, de sarclage lui est entièrement inconnu. Les semailles terminées, en octobre ou en novembre, dans l'espace de huit jours le laboureur n'a plus absolument rien à faire jusqu'au mois d'avril où il sème les haricots, les maïs, les pommes de terre, l'orge. Cette seconde huitaine employée, il se croise de nouveau les bras jusqu'au mois de juin, où il récolte son blé, et se repose de nouveau jusqu'au mois de septembre où il recueille son maïs et son vin. Il se trouve donc entièrement libre, neuf mois sur douze, d'aller, de courir, de faire des pèlerinages, des charrois, ou la contrebande. L'époque des *juntes* et des *pronunciamentos* arrive-t-elle, il abandonne ces occupations pour celle de la guerre; le muletier, le terrassier, le colporteur, le contrebandier se font *guérilleros* sans cesser d'être bergers ou labou-

reurs. Les travaux de la guerre n'interrompent en rien ceux de l'agriculture. Après s'être battus tout une semaine sur un rayon de quinze à vingt lieues de leur village, les paysans trouvent toujours cinq ou six jours de congé pour revenir les uns après les autres aider leurs femmes et leurs enfants à répandre les semences, à faucher les foins ou les blés. Telles sont dans toute leur simplicité les causes économiques de l'existence des guérillas espagnoles. Ajoutez à ces considérations les victoires et les sûres retraites que leur procurent les forêts et les montagnes, que leur assurent leurs jarrets infatigables et leur sobriété, et l'on comprendra que les *almogavares* et les *tesceins*, les *miquelets*, et les *sometènes* ne furent pas le produit de circonstances exceptionnelles, mais la conséquence naturelle d'un État agricole et social permanent et tout particulier.

CHAPITRE III.

INVASION ANGLAISE. — GUERRE DE DON CARLOS. CONCLUSION.

Les Français, démoralisés par le harcellement des guérillas dans le nord, repoussés par les Anglais du sud et du centre, évacuèrent Burgos le 14 juin 1813. Wellington les refoula vers l'Ebre et leur fit éprouver une défaite sérieuse à Victoria (21 juin) pendant qu'ils se retiraient en désordre vers Pampelune, abandonnant leurs canons et leurs bagages. Le général Foy, établi dans la Biscaye, résista victorieusement à Mondragon et vint se fortifier à Tolosa pour ouvrir la route à nos troupes. Mais la faiblesse numérique de ses troupes le contraignit de battre en retraite jusqu'à la Bidassoa (17 juillet). Aussitôt Passage fut occupé par les alliés et les défilés de San-Corbo par le comte de Labisbal. L'armée de Joseph ne l'attendit pas; elle gagna la France par le port d'Arains, par Bellate, Elisondo, Maya, Roncevaux, Saint-Jean Pied-de-Port et Urugne. Pendant que le général Kil la poursuivait, Clausel rencontrant Pakermans et Mina près de Victoria, rebroussa chemin sur Tudela le 26, et se réfugia à Saragosse le 1er juillet; puis, remontant le Callego, il rentra en France à travers Jacca, Caufranc et

Oloron. Harcelé par les guérillas de Mina, Wellington venait d'établir son quartier général à Hernani, ayant toute son armée échelonnée sur la Bidassoa depuis Fontarabie jusqu'à Roncevaux. Saint-Sébastien et Pampelune voyaient encore flotter sur leurs murs le drapeau tricolore; Graham fut chargé de faire le siége de la première de ces villes, et Labisbal celui de la seconde.

Le général Paris ne put se maintenir à Saragosse, il abandonna cette ville à Jose Duran et fut poursuivi si vivement par Mina qu'il dut abandonner bagages et butin, pour franchir plus rapidement les Pyrénées vers Huesca et Jacca. Mina, nommé gouverneur de Saragosse, alla seconder Labisbal au siége de Pampelune. Suchet dut à son tour exécuter son mouvement de retraite dans la Catalogne; il abandonna Tarragone et se rapprocha de Barcelone jusqu'à Villafranca, confiant à Lamarque la défense de Llerida.

Soult, lieutenant de Napoléon en Espagne, protégeait la retraite de nos généraux. Il réunit toute notre armée en neuf divisions et trois grands corps et força, le 25 juillet, le passage de Roncevaux. Drouet traversa le col de Maya malgré les Anglo-Portugais, Wellington se mit à la poursuite de ce dernier par Irureta, la Bidassoa, le Bastan; il reprit Maya et fit presser le siége de Saint-Sébastien avec une ardeur peu commune. Un assaut des Anglais, repoussé le 25, fut renouvelé le 31 et couronné d'un plein succès, grâce à une explosion suivie d'un incendie; la ville tomba au pouvoir des alliés et fut complètement détruite. La formidable citadelle qui la domine du haut d'une montagne, environnée par la mer, foudroyée par l'artillerie anglaise, dut elle-même capituler le 8 septembre, malgré

l'intelligence et l'intrépidité du commandant Rey. Les désastres de Napoléon dans le nord de la France contraignirent enfin le maréchal Soult à battre définitivement en retraite. Pampelune se rendit le 31 septembre 1813, et Soult arriva sur la Bidassoa le 7 octobre. Les alliés le délogèrent de la forte position de Saint-Martial, entre Irun et Behobie, et s'avançèrent sur Saint-Jean-de-Luz, où le maréchal s'était solidement établi : le 10 novembre les Anglo-Espagnols enlevèrent le village de Sare, et les positions de Rinhove, et du Socoa. Soult profita de la nuit pour se retirer à Bayonne et y établir un camp retranché. Wellington le suivait de près; il se fortifia sur une ligne continue allant de Biarritz à la rive, près d'Arcangue.

Cependant, Wellington craignant de ne pouvoir nourrir ses troupes, et redoutant aussi les représailles des Espagnols sur les Français, renvoya ces derniers dans la Navarre et l'Aragon pour les y tenir en réserve et franchit la Nève avec les seuls Anglais, après divers engagements des 12 et 13 décembre.

La fortune était encore plus fatale à la France dans les plaines de la Catalogne; Suchet, trahi par le général Waukalein, qui lui déroba son sceau, perdit les places de Mequinenza, de Mouçon et de Llerida, dont on trompa les garnisons françaises par de fausses dépêches. Pour mettre le comble à la trahison, on les retint ensuite comme prisonniers de guerre, attendu l'irrégularité de la capitulation.

Obligé d'envoyer 10,000 hommes en France, Suchet se retira à Figuières, détruisit les ouvrages de Besalu, d'Olot, de Bascara, de Palamos, de Girone même et proposa de capituler.

Soult ne se rendait pas encore, il se battait avec

énergie ; de Bayonne il se replia sur Orthez, et campa sur les formidables hauteurs de Semboës, qui dominaient au nord l'ancienne capitale du Béarn. Cependant les alliés ayant franchi l'Adour l'en chassèrent après un combat acharné et le contraignirent à se retirer sur Pau et sur Tarbes (27 février).

Le 10 avril Soult perdait la bataille décisive de Toulouse ; Suchet rentra dans le Roussillon, arrêta à Perpignan le roi Ferdinand VII, qui se rendait à Madrid sous le nom de comte de Barcelone et le laissa libre bientôt après de poursuivre son voyage.

Le départ des Français, la rentrée du roi légitime, d'autant plus désiré qu'il mettait fin à la domination étrangère, répandirent la joie dans les populations pyrénéennes ; mais cela ne fut pas de longue durée : les héroïques défenseurs des *fueros* et de l'autonomie, des anciens Etats pyrénéens, ne tardèrent pas à reconnaître dans Ferdinand VII, à la place du roi constitutionnel rétabli par les juntes nationales, un digne successeur de Philippe II, tout aussi ennemi des fueros pyrénéens que le frère de Napoléon, et beaucoup plus disposé à sacrifier les anciennes provinces à la centralisation castillane. Cette trahison bien constatée, les Aragonais, les Navarrais, les Catalans réorganisent des juntes, forment des armées régulières flanquées de guérillas pour combattre le roi parjure et réclamer la fidèle observation des *fueros*.

Mais de profondes modifications s'étaient faites dans les esprits depuis l'invasion française. Durant cette grave insulte infligée à la fierté nationale, Catalans, Aragonais et Navarrais n'avaient eu qu'une pensée, une ambition, celle de délivrer le sol national de la présence des étrangers : la victoire obtenue, la

division avait pénétré dans les rangs des défenseurs les plus dévoués et les plus énergiques. Les uns ne comprenaient l'indépendance nationale qu'avec le respect des libertés provinciales, les autres plaçaient la religion et le roi bien au-dessus de ces principes libéraux. La conduite des Français, hâtons-nous de le dire, était la cause fondamentale de cet antagonisme; la bourgeoisie assez instruite pour être rationnellement pénétrée des traditions constitutionnelles des royaumes de Navarre et d'Aragon, restait inébranlablement attachée aux anciens fueros. Le clergé et les paysans, au contraire, se rappelaient les désastres de la domination française, beaucoup plus que les anciennes constitutions. Les armées impériales de 1808 et 1812 étaient encombrées d'officiers de 93 et de 95, et les plus jeunes soldats, mêlés aux débris des volontaires de 92, continuaient à scandaliser l'Europe par l'ostentation d'un athéisme plus apparent encore que réel; nos généraux avaient pris plaisir à dépouiller les cathédrales de statues et de tableaux vénérés, des madones avaient été dévalisées de leurs colliers de pierres précieuses; les villes prises d'assaut avaient eu la moitié de leurs églises écrasées par les bombes, nos soldats exaspérés par la résistance des moines avaient mutilé à coups de crosses les reliquaires et les retables les plus précieux (1). A la suite de ces actes les Français passaient aux yeux du clergé et des paysans pour des damnés, descendants directs des Albigeois, des Juifs, des Calvinistes, et tout aussi dignes de la malédiction que les Arabes d'Ab-al-Rhaman et d'Almansour.

(1) C'est encore de nos jours une douloureuse émotion

Les Français de 1808, tout commandés qu'ils étaient par un empereur peu libéral, n'étaient pas moins considérés comme les propagateurs des idées de 93, contre lesquelles l'Espagne entière était levée. Le clergé et les paysans, catholiques avant tout, acclamaient le roi absolu et lançaient l'anathème contre tout Espagnol qui osait parler de constitutions et de *fueros*. Voilà donc la Péninsule entière divisée en deux camps : celui des libéraux ayant pour chefs les Riego, les Balesteros, les Mina ; celui des absolutistes, rangé sous les bannières de Juanito, des Crespo, des Quasada, des Trappiste, des d'Eroles.

Ferdinand VII, après avoir un peu ménagé le premier parti, se livre aveuglément aux partisans du pouvoir absolu ; la fameuse *armée de la foi* s'organise, celle de l'indépendance remplit ses cadres, prête à lui disputer énergiquement le pouvoir. La guerre civile de 1822 succède à la guerre nationale de 1808 et 1812.

Pendant que la fièvre jaune ravage la Catalogne, et atteint l'Aragon, les exaltés de Saragosse se soulèvent et tentent de proclamer la République, avec l'appui du capitaine général Riego. Le gouvernement destitue ce fonctionnaire et l'interne à Lerida ; Saragosse fait un second mouvement le 29 octobre, et veut expulser le chef politique Moreda ; mais la population prend sa défense et les exaltés doivent renoncer à leur tentative : pendant que les villes et les troupes

---

pour le voyageur de voir les Cicerone désigner les traces accusatrices de ces coupables mutilations. Mais les septembriseurs avaient anéanti la moitié des chefs-d'œuvre de l'art catholique dans la France elle-même, pourquoi leurs fils auraient-ils mieux respecté ceux des autres nations?

constitutionnelles se soulèvent aux cris de Vive la Constitution; l'armée de la foi recrutée, au *nom de l'autel et du trône*, remplit la Navarre et l'Aragon de ses guérillas. Alcanitz, Calatayut, Alagon, Caspe *proclament la Vierge*. Pampelune invoque *le roi absolu*. Juanito, la Rochepea parcourent la campagne ; Crespo et Domingo soutiennent le même parti dans l'Alava. Girone est attaquée par les libéraux exaltés ; la Catalogne grossit incessamment l'armée constitutionnelle ; les absolutistes de leur côté lancent Govostide dans la Biscaye, Quesada dans la Navarre, Truxillo, Chafandino et Mirro en Aragon..... Dans la Catalogne, Misas à la tête de 600 paysans, allait partout proclamant le pouvoir absolu et renversant la pierre de la constitution ; était-il pressé par les troupes constitutionnelles, il se réfugiait sur le territoire français, pour revenir ensuite à la tête de guérillas plus nombreuses. Le républicain converti, Bessières, Antonio Maragnon ou le Trapiste, suivaient la même tactique ; l'armée de ce dernier était si nombreuse qu'elle put perdre 1,200 hommes à Cervera sans en être affaiblie ; grossie bientôt après des bandes de Mirales et de Romagosa, elle attaqua la Seu d'Urgel. Le Trappiste la prend d'assaut, un crucifix à la main, le 21 juin, et s'empare ainsi de 60 pièces de canon, d'armes et de fournitures considérables. L'audace des absolutistes n'était pas moins bien récompensée dans la Navarre. Quesada, ayant formé un corps basque sur la frontière française, fut rejoint par San-Ladron, par Juanito et puissamment secondé par la population, ardente de protester contre le gouvernement de Madrid quel qu'il fût..., surtout à une époque, où il était tombé, disait-on, au pouvoir des impies et des francs-maçons,

des *communeros* et des fils de *padilla.* Le général Lopez Bagnos parvint toutefois à disperser cette division de l'*Armée de la foi*; mais Quesada trouva de l'argent en France, de nouvelles recrues sur la frontière, et établit son quartier général du côté de Combier dans la vallée de Liratie, et repoussa pendant toute la campagne les troupes constitutionnelles.

L'Armée de la foi du baron d'Eroles, qui ne comptait pas moins de 20,000 hommes, fit des progrès encore plus sérieux dans la Catalogne ; officiers et soldats affluaient dans le quartier général de la Seu d'Urgel, où ils trouvaient des équipements, des munitions et un parc d'artillerie considérable ; une de ses divisions, commandée par Mossen Autori, occupa les montagnes jusqu'à Vich-Romagosa et Mirales ; bravant les poursuites de Torrijos, ils menacèrent Lerida, s'emparèrent de Mequinenza le 23 juillet et passèrent 400 hommes de garnison par les armes.

Dès ce moment, les Pyrénées catalanes, ancien boulevard de Sertorins, devinrent celui du mouvement absolutiste. Le maquis de Mataflorida et l'archevêque de Tarragone, se joignent au baron d'Eroles pour organiser une *régence suprême de l'Espagne pendant la captivité du roi :* La Seu d'Urgel en est le siége. Le 14 août, elle nomme trois ministres et lance une proclamation déclarant que le roi n'est plus libre, depuis qu'on lui a imposé *la constitution* et que par conséquent tous les actes du gouvernement de Madrid sont entachés de nullité. L'établissement de cette régence fut un des actes les plus étranges et les plus caractéristiques de l'autonomie pyrénéenne, luttant contre le gouvernement de Madrid. Les officiers de l'armée royale le reconnurent, et lui prêtèrent serment

ainsi que les généraux Eguia O'Donnel, l'évêque de Pampelune, le grand inquisiteur, le général des Capucins, réunis en junte à Bayonne, la députation de Biscaye et les juntes de plusieurs provinces... L'Armée de la foi dirigée par la régence d'Urgel, obtint d'abord de sérieux avantages sous le commandement de d'Eroles, du Trapiste et de Quesada. Les royalistes français lui envoyaient de l'argent et des renforts ; elle fut cependant obligée de transporter le siége de la régence d'Urgel à Puycerda, et d'ouvrir un emprunt de 80 millions avec hypothèque sur les biens du clergé ; mais les troupes constitutionnelles reprirent l'offensive, repoussèrent les soldats de d'Eroles et du Trappiste en France, et la régence abandonna Puycerda pour chercher un asile à Toulouse où elle cessa bientôt d'agir et d'exister (7 décembre 1822).

Mina arrivant de la Navarre, à la tête des constitutionnels, poursuivit d'Eroles, le battit dans plusieurs rencontres, rejetta ses lieutenants sur les frontières de la France, et leur enleva toutes les montagnes de la Catalogne, à l'exception de la forte place d'Urgel.

Cependant les absolutistes reprirent confiance à la fin de 1822, et regagnèrent le terrain perdu. Bessières et le Royo à la tête de 5,000 guerillas, osèrent attaquer Saragosse, défendue par Velazio; ils furent repoussés des faubourgs; mais ils se jetèrent sur Guadalajara et la Castille et répandirent l'alarme jusque dans Madrid. De nouvelles émeutes provoquées dans cette ville affaiblissaient le gouvernement et ranimaient la guerre civile dans toutes les provinces; une junte provisoire, reproduction de la régence d'Urgel et composée d'Eguia, de d'Eroles, de Gomez Calderon et Derro, lança, le 6 avril 1823, une proclama-

tion qui annulait tous les actes des cortès et du roi depuis le 7 mars 1820; événement beaucoup plus grave. La France allait en assurer la mise à exécution par une intervention armée. Le duc d'Angoulême, généralissime de nos troupes, à peine arrivé à Oyaruni, près de Saint-Sébastien, approuva la proclamation de la junte (9 avril), chargea deux corps détachés d'enlever Pampelune et Saint-Sébastien aux libéraux et conduisit le gros de l'armée sur l'Ebre. Les généraux constitutionnels, qui allaient lutter contre lui sur ce point, étaient Mina, établi dans la Catalogne avec 25,000 hommes, Balesteros, qui commandait à peu près les mêmes forces et Morillo dans la Castille. Ce dernier, affaibli par la défection de plusieurs de ses régiments, ne put résister à l'armée française, et la laissa entrer à Madrid, à peu près sans coup férir (20 mai). Mina opposa plus de résistance au corp de Moncey; il défendit la Catalogne pied à pied. Mais l'occupation de Madrid rendit tant de confiance aux absolutistes, qu'ils se soulevèrent sur tous les points et se livrèrent aux réactions les plus violentes. A Saragosse ils jetèrent dans les cachots plus de 1,500 *negros* : on voit qu'ils ne mettaient qu'une bien faible différence entre les libéraux et les *mores*. La Navarre exécuta de trop nombreuses repressailles *au couteau*.

Ferdinand VII fut enfin arraché à la tutelle trop vigilante des cortès de Cadix (1er octobre), et la terrible guerre civile arriva à son dénouement : libéraux et absolutistes déposèrent les armes. Llerida et la seu d'Urgel ouvrirent leurs portes à l'armée royale, le 20 octobre; Hortalri, Barcelone et Tarragone, le 1er novembre. Riégo paya de sa tête son dévouement aux vieux principes constitutionnels, successivement

foulés aux pieds par Philippe II, Charles V et Ferdinand VII. Morillo et Balesteros furent exilés ; Mina, abandonné par ses propres guerillas, dut chercher son salut dans la fuite. La nouvelle devise : *aimer le roi, lui obéir, mourir pour son pouvoir absolu*, ne laissait de place à aucune concession. La réaction fut telle que les paysans de cette Catalogne qui, au quatorzième et au quinzième siècles, expulsait ou mettait à mort les inquisiteurs aux cris de *Vive les fueros !* se soulevaient maintenant à ceux de *Vive l'inquisition !...* Ils protestaient, en 1827, contre Ferdinand VII, qu'ils trouvaient trop enclin à la tolérance contre ses ministres, soupçonnés de franc-maçonnerie, si bien que l'armée dût poursuivre leurs bandes et pendre leurs chefs.

CHAPITRE IV

CONCLUSION.

Guerre de don Carlos. — Principaux mobiles des chefs Carlistes. — Les guérillas, trahison de Nearolso, traité de Vergara. — Réductions des libertés provinciales. — anciennes races conservées dans les Pyrénées. — Les Gitanos. — Fragment de leur vocabulaire. — Indépendance, fierté individuelle des habitants des Pyrénées. — Leur industrie et leurs occupations. — Leur haine pour toute suggestion et réglementation administrative.— Les colporteurs. — Les bucherons maraudeurs. — Protestation contre le code forestier. — Les bergers, leur réglementation. — Union complète des provinces françaises à l'Etat. — Résistance des provinces espagnoles à cette absorption.

Le règne d'Isabelle II, et la guerre de don Carlos (1833 à 1837) sont des événements trop contemporains pour que leur récit trouve convenablement sa place dans cet ouvrage ; nous nous bornerons donc à signaler leur caractère général et à faire ressortir les principes et les mobiles qui dirigeaient les chefs et les soldats d'une lutte héroïque qui ne cessa d'avoir la plaine de l'Èbre et les Pyrénées pour théâtre.

Don Carlos et ses adhérents de la Castille et du centre de l'Espagne prirent incontestablement les armes au nom des intérêts et des droits héréditaires d'un prince qui, en sa qualité de Bourbon, ne pouvait reconnaître que la loi Salique ; les Catalans partageaient

le principe qui n'avait cessé de régir les destinées des comtes de Barcelone et des rois d'Aragon. La Navarre, au contraire, ne pouvait guère attacher d'importance à une exclusion féminine entièrement méconnue dans sa constitution ; cependant ce fut cette même Navarre, très-étrangère à la question d'hérédité, qui prit les armes avec le plus d'ardeur, et les conserva avec l'héroïsme le plus opiniâtre : pourquoi ? C'est que la querelle dynastique, point de départ de la lutte pour don Carlos et ses partisans, était fort secondaire au point de vue catalan et navarrais. Toutes les populations rurales des Pyrénées et une faible partie des habitants des villes levaient l'étendard de l'insurrection, comme elles l'avaient fait sous le roi Joseph et sous Ferdinand VII : 1° pour protester contre le gouvernement de Madrid, objet constant de l'antagonisme des populations pyrénéennes ; 2° pour défendre ce qui restait de *fueros* contre les empiétements continus de ce même gouvernement (1) ; 3° pour réagir contre les tendances constitutionnelles des *Christinos*, et relever l'étendard absolutiste et catholique de l'ancienne Armée de la foi.

Ces trois préoccupations étaient bien loin de constituer une doctrine homogène : aussi l'armée carliste de 1834, privée d'unité politique, fut-elle la réunion des mécontents aragonais, catalans et navarrais, heu-

(1) Bien que le gouvernement n'eût jamais officiellement menacé l'existence des *fueros*, leur destruction était si bien considérée comme la conséquence inévitable du triomphe de la politique unitaire de Madrid que tous les chefs basques et navarrais appelaient les populations aux armes *pour conserver leurs fueros et leurs privilèges*. (*Proclamation de Guibelalde*, *biographie de Marotto*, par Mitchell, p. 225).

reux d'échanger des coups de fusils avec les Castillans, plutôt qu'un parti défendant une opinion bien déterminée et marchant vers un but unique. Cabrera et ses Aragonais, Zumalacaregui, Verastegui, Mendizabal, Eguia et leurs Vasco-Navarrais, le comte d'Espagne et ses Catalans, formèrent toujours une agglomération d'individualités animées d'une foule de jalousies et de prétentions rivales, suite directe des dernières années de la guerre de l'Indépendance, durant lesquelles les guérillas et leurs chefs s'étaient complétement séparés des généraux désignés par les juntes ; ils agissaient chacun de son côté, suivaient leurs inspirations personnelles, faisant aux Français le plus de mal possible, quand ils pouvaient et comme ils pouvaient, sans plan de campagne et sans ensemble. En 1834 les Christinos constitutionnels avaient remplacé pour les Catalans et les Basques, les Français libéraux et puis catholiques de 1811 : aussi la guerre de don Carlos fut-elle, dès son début jusqu'à son dénouement, la continuation de celle du Trapiste, de Mina et du baron d'Eroles. L'irrésistible état des choses rendait, il est vrai, la dissémination des efforts, et la stratégie des guérillas inévitables. L'armée constitutionnelle de Cordova et d'Espartero fut toujours trois ou quatre fois plus forte que celle de don Carlos. En 1834, celle-ci comprenait à peine 6,500 Biscayens, 1,700 Alavais, 1,500 Guipuscoans et 500 Navarrais. Le mouvement carliste fut donc, à son début, essentiellement basque. Cordova commandait, au contraire, 12,000 hommes de troupes régulières. En 1836, les deux armées avaient augmenté leurs forces dans des proportions analogues; Eguia, général en chef de l'armée carliste, avait sous ses ordres 27,000 hommes de toutes armes, Cordova

commandait 100,822 fantassins, 4,685 cavaliers et 2,828 officiers. En 1834, Zumalacaregui, l'idole des Basques et le héros de la guerre des *fueros*, donna quelque unité aux opérations militaires ; mais, après sa mort, l'individualisme reparut dans l'armée carliste et les opérations aboutirent à la trahison de Maroto successeur de Zumalacaregui et au traité de Vergara.

Ce dénouement trompa toutes les espérances des trois fractions carlistes. Cabrera et ses amis, qui plaçaient le rétablissement de l'absolutisme politique et religieux en tête de leur programme, virent triompher le gouvernement constitutionnel et l'Eglise tolérante d'Isabelle II. Les Basques et les Navarrais de Zumalacareguy, après avoir fait des prodiges de valeur pour rendre à leur pays le règne des *fueros*, durent subir la révolution de 1836 et le traité de Vergara qui détruisaient les priviléges des provinces ; tous les chefs des guérillas enfin, qui n'avaient qu'une opinion sur la nécessité de déchirer le testament de Ferdinand VII et de relever l'autonomie des anciens Etats pyrénéens : Navarre, Aragon, Catalogne, en face de l'unité absorbante du gouvernement de Madrid, perdirent leurs dernières espérances devant le triomphe définitif de la régente Christine.

La guerre de don Carlos fut donc beaucoup plus funeste à la Navarre, aux provinces basques, à la Catalogne et à l'Aragon, que celle de l'Indépendance. Cette dernière s'était terminée par l'expulsion des Français, reculant devant l'opiniâtreté des guérillas, et la mauvaise fortune de Napoléon Ier ; celle de don Carlos aboutit au traité de Vergara et à une nouvelle mutilation des *fueros*.

Les populations ont opéré leur dernier mouvement à la suite des invasions et des guerres incessantes que nous venons de raconter ; mais les anciennes races, malgré ces mélanges qui les ont réunies, ne montrent pas moins de preuves frappantes de leur conservation dans le caractère et dans la physionomie des montagnards des deux versants.

Les Basques, remarquables par la puissance, l'harmonie de leurs formes, et l'agilité de leurs mouvements, sont généralement de taille moyenne, quoique certains d'entre eux atteignent une stature très-élevée, surtout dans les provinces espagnoles.

La beauté de leur sang, la noblesse de leur démarche, la rareté des maladies et des infirmités, rappellent ces fiers Vascons qui, toujours indomptés, et évitant tout mélange avec les peuples corrompus, conservèrent leur race dans son intégrité la plus entière. Leur visage rond s'appuie sur un menton carré; leur bouche est fine, leur nez droit, un peu fort, mais proportionné ; leurs yeux noirs et bien fendus ; leurs sourcils, au lieu de s'élever en arc, se prolongent en ligne droite : tous leurs traits ont une tendance horizontale prononcée.

Généreux, franc, hospitalier, le Basque peu façonné aux rudes travaux des champs, reste amoureux des plaisirs agités, des courses lointaines et des aventures. On sait avec quel empressement il saisit l'occasion de mener la vie préférée des *guérillas*. Lorsque la guerre lui fait défaut, il va demander d'autres dangers à la piraterie, à la contrebande, au commerce dans l'Amérique méridionale.

Le Béarnais se rapproche du Basque par la proportion de ses formes, la légèreté de ses mouvements et

sa taille moyenne; mais il n'a ni son calme, ni la fierté de son attitude. Ses traits caractéristiques sont d'ailleurs entièrement différents. Son visage est très-allongé, ses dents grandes et saillantes, sa bouche peu gracieuse, son nez fortement aquilin, son cou long et proéminent. L'ensemble exprime la force et la rudesse; il y a je ne sais quoi de romain dans ce type, qui rappelle certaines têtes de soldats des bas-reliefs de la colonne Trajane. En rapprochant ces observations de son dialecte, qui a conservé un grand nombre de mots et de tournures latines, on est disposé à voir dans cette race un mélange de Celtes et de Romains, refoulés par les Vandales, les Visigoths et les Franks. Son intelligence assez développée préfère généralement son plaisir au travail, les subtilités de la discussion dans les affaires à la netteté des formules.

L'Aragonais est de petite taille; mais son type n'offre pas de caractère bien tranché. Ses traits n'ont pas l'énergie de ceux du Béarnais, encore moins la régularité harmonieuse de ceux du Basque. Son visage est rond, ses pommettes saillantes, moins cependant que celles de l'Aquitain du Bigorre, de la Gascogne et du Comminges, avec lequel il a d'ailleurs de notables points de comparaison. Même taille, même absence d'élégance, même sobriété, même constance au travail. Assujetti par l'aridité de son sol montagneux à des fatigues excessives, il porte la constance et l'opiniâtreté à leurs dernières limites et laisse celui qui le considère étonné de la somme de force et d'énergie que renferme le corps humain. L'habitude séculaire de la guerre a produit sur son âme un phénomène identique. Fier et courageux jusqu'à l'héroïsme, inébranlable dans les revers, il marcha toujours à la

tête des armées espagnoles et joignit l'esprit chevaleresque du Castillan au patriotique dévouement du Romain.

Les populations du Bigorre, de la Gascogne et du Comminges, n'ont pu trouver dans une paix, à peu près constante depuis trois siècles, l'occasion de développer leur ancienne nature belliqueuse; elles ne partagent avec l'Aragonais que le courage dans le travail et la sobriété.

Les Catalans (Roussillon et Catalogne) se distinguent par leur taille élancée, peu harmonieuse. Tout chez eux présente une tendance à l'allongement... des jambes et des bras longs et minces, une tête proportionnellement petite, des yeux gris, un regard vif, mais sans beauté; des cheveux blonds ou châtains permettent de retrouver en eux les descendants de ces Visigoths, originaires de la Scandinavie, qui occupèrent plus particulièrement cette extrémité des Pyrénées pendant trois siècles et dont les Franks et les Mores ne purent les expulser.

Nous n'examinons ici que la question des races principales. Il ne faut pas oublier que sur la lisière du pays basque et du Béarn, les Cagots, espèce maudite et abâtardie, vivent disséminés dans les vallées de l'Adour, des Gaves et de la Nive, et que les Navarres renferment un très-grand nombre de Gitanos!... Ces derniers présentent aujourd'hui trois variétés bien caractérisées : 1° les Gitanos nomades, courant les grandes routes et fréquentant les foires pour exercer les industries de vanniers, de nécromans, de tondeurs de chevaux; 2° les Gitanos fixes, mais à demi sauvages, vivant dans les grottes, les masures et les bois, sans aucune relation avec les populations chrétiennes;

3° les Gitanos ralliés enfin, conservant encore les types de leur race orientale, mais parlant la langue vulgaire, partageant les occupations des indigènes. Il est vrai que cette variété très-restreinte n'existe peut-être qu'à Cibourre, où elle porte le nom de CASTAROTA, et s'est mêlée par des mariages et par l'industrie de la pêche avec le reste de la population. Sa constitution physique, quelques traditions et quelques mots de l'idiome primitif peuvent seuls la faire reconnaître; car son costume ne présente aucune différence avec celui des Basques du Labour; les autres Gitanos, tout en adoptant les principaux vêtements de la province qu'ils habitent, le long pantalon et la veste à breloques du Catalan, la culotte courte et le mouchoir roulé autour de la tête de l'Aragonais, la blouse du Béarnais et du Basque, joignent toujours à leur toilette des ornements excentriques, des objets de couleur criarde, qui rappellent cette manie des peuples sauvages de s'affubler de quelques oripeaux distinctifs, même en adoptant les modes européennes (1).

(1) Si nous avons peu de chose à raconter sur des étrangers à moitié sauvages, qui persistent à soustraire leurs lois, les mystères de leur organisation et de leur existence aux investigations des indigènes, que pourrons-nous dire d'une langue d'argot, qu'ils ont le soin de ne parler qu'entre eux, en la dérobant aux oreilles des profanes? Nos révélations se borneront à quelques mots usuels et à quelques couplets de chansons que nous devons aux patientes recherches de M. Sansberro, qui les a dérobés aux *castarota* de Cibourre.

Puissent d'autres investigateurs découvrir de nouveaux lambeaux de ce dictionnaire! De larcin en larcin, peut-être parviendra-t-on à reconstituer les parties principales d'une langue à l'aide de laquelle la philologie retrouvera la

Tant que la question s'était débattue entre la liberté des races primitives et l'oppression des Germains et des Mores, la chaîne de montagnes qui ferme le col de la Péninsule avait été le donjon providentiel et conservateur des anciens peuples menacés; depuis que les gouvernements de Paris et de Madrid se pla-

---

patrie orientale, qui, dans une de ses éruptions politiques, a jeté sur la terre d'Europe cette lave vagabonde entourée de tant de mystères et d'obscurité!

FRAGMENT DE VOCABULAIRE GITANOS.

Andre-catande.	Couteau de table.
Brastano.	Gendarme.
Balicho.	Cochon.
Birzindo.	La pluie.
Balebas.	Du lard.
Baro.	Grand.
Barqui.	Brebis.
Barquicho.	Agneau.
Cani.	Poule.
Chariben.	Lit.
Chora.	Voleur.
Camouchali.	Avare.
Chaïba.	Jeune.
Chuquel.	Chien.
Debla	Soleil.
Dihilo.	Fou.
Foutralo.	Eau-de-vie.
Foucarra.	Jolie.
Gueberobenq.	Diable.
Jidal *.	Fromage.
Lacliya.	Garçon.
Luniya.	Mauvaise fille.
Lachou.	Bon.
Lazi.	Nuit.
Mandro.	Pain.
Millota.	Maïs.
Mol.	Vin.
Mato.	Sou.

* Le J se prononce comme en espagnol (JOTA).

t à la tête de la civilisation et dirigeaient les des-
; des deux royaumes, ce lieu d'asile n'avait plus
ison d'être, ses habitants devaient descendre de
forteresses naturelles, abandonner leurs rem-
de granit devenus inutiles; ils devaient saisir
ιin que leur tendaient les Castillans et les Fran-

ıcaro.	Méchant.
ıtu.	La mort.
o.	Poisson.
.	Figure.
ıo.	Le maître.
da.	Cidre.
'a.	Pomme.
ιoa.	Gardien.
.	Amoureux.
	Eau.
	Buvez.
	Vieux.
/obar	Pomme de terre.
ı.	Maison.
o.	Tabac à priser.
in.	La soupe.
	Navire.
a.	Enfant.
	Petit.
	Chapeau.
ali.	Vilain.
'o cigo.	Mauvais jour.
'o lazi.	Mauvaise nuit.
barro.	La mer est belle.
ɔu lazi.	Bonne nuit.
ɔu çigo.	Bon jour.
ro mouïl.	Mauvaise figure.
li acha.	J'ai faim.
.ni.	Buvez de l'eau.
ho querienda.	Le maître est à la maison.

SIGNE DE LA CROIX.

Tusquet,	Au nom du Père,
Bisquet,	Et du Fils,

çais, et laisser le drapeau de Castille et l'oriflamme de France se planter en regard l'un de l'autre au sommet du Pertus et de la Maladetta, comme sur les riyes de la Bidassoa.

Le premier état de choses était une précaution maternelle de la nature destinée à protéger les vieilles

---

Le Apelinguet.	Et du Saint-Esprit.
Taberamente.	Ainsi soit-il.
Yec.	Un.
Douil.	Deux.
Tril.	Trois.
Panchi.	Quatre.
Olepanchi.	Cinq.

COUPLET CHANTÉ PAR UNE BOHÉMIENNE.

Usti, usti, chaïorri,	Regardez, regardez, cette fille,
Mindre foucar moyorré,	Avec sa jolie figure,
Samendé caracolengue.	Qui va chercher des escargots.

AUTRES COUPLETS CHANTÉS PAR UN HOMME.

Migña, migña chumé notré,	Abacali sazala marroumi,
Prima de mariri,	Çazail, çazail contra tu mi lazail
Garde la midel,	Ou que zu cazail,
Vandiya triya, carracherida.	Malere que te caï.

Ce fragment comparatif n'est pas assez considérable pour qu'il soit permis d'en tirer des conséquences définitives. On ne peut s'empêcher de remarquer, toutefois, que les premiers noms de nombre rappellent de la manière la plus frappante ceux du sanscrit : *ka*, un; *dvi*, deux; *tri*, trois; *tetratur*, quatre; *pantchan*, cinq; tandis que tous les autres mots sont sans rapport à ceux de cette langue. L'origine indienne, que les philologues ont si affirmativement donnée à l'idiome des Gitanos, rencontre donc de sérieuses exceptions dans celui des tribus pyrénéennes, et l'on serait en droit de penser que les réfugiés de nos montagnes ne doivent pas être complétement confondus avec les zingaris et les bohémiens de l'Allemagne et de l'Italie, puisqu'il existe entre eux des différences dont il serait très-intéressant de découvrir les causes.

races contre la fureur exterminatrice des Germains et des mahométans; le second devenait une conséquence non moins impérieuse du triomphe de la paix et de la sécurité. Les peuples pyrénéens acceptèrent généralement ce rôle nouveau; ils laissèrent tomber toutes les fortifications communales ou féodales qui commandaient l'entrée de chaque vallée. Aujourd'hui les oiseaux de proie et les reptiles habitent seuls les ruines imposantes des donjons les plus célèbres, qui donnent au paysage un caractère poétique et majestueux; les gorges les plus sauvages, autrefois inaccessibles, sont percées de routes admirables par lesquelles la civilisation répand son luxe et ses beaux-arts, son industrie et ses richesses, au fond des précipices et des forêts où les pâtres eurent si longtemps le noble privilége de vivre pauvres, mais indomptés.

Néanmoins, tout en adoptant le drapeau de l'Espagne sous certaines réserves, celui de la France sans arrière-pensée, il est des traits caractéristiques et individuels que l'habitant des Pyrénées conserve avec une noble persévérance : c'est l'amour du pays, c'est la fierté de l'homme libre, c'est le mépris de toute carrière qui sent la soumission ou la domesticité.

Malgré son abdication politique, il n'a donc presque rien perdu de la susceptibilité qui le poussa jadis à se détacher des peuples voisins, il n'a consenti à s'unir à eux que lorsque le triomphe général de la liberté et de l'égalité civile et politique ont fait passer ses *fueros*, ses *fors* particuliers dans les constitutions générales, auxquelles ils ont servi de base et lui ont permis de retrouver sous le règne des lois de la France et de l'Espagne les garanties que les chartes provinciales avaient assuré à ses ancêtres. Et cependant, malgré les

avantages politiques et sociaux qui lui ont été assurés, la *suspicion* et le *qui-vive* dirigent encore toutes ses actions : deux éléments sociaux servent de base fondamentale à sa vigilance et à sa fierté : la propriété et l'industrie *individuelles.* Nous appuyons sur le mot *individuelles* pour l'opposer à l'industrie ou à la propriété *collective*, que l'habitant des Pyrénées repousse comme funeste à l'expression de la volonté humaine et du libre arbitre.

Dédaignant les associations, qui n'acquièrent de force qu'en diminuant la part de l'indépendance personnelle, il préfère vivre pauvre du côté de son champ, de son troupeau, de son ballot de marchandises, que de devoir une plus grande somme de bien-être au métayage ou à la sujétion de la haute industrie. Aussi la grande propriété n'a-t-elle pu, sur aucun point, lutter contre l'assaut continuel du morcellement. Le paysan fait une redoutable concurrence au capitaliste en donnant des prix exagérés au moindre coin de terre, que le sol, mis en pièces, comme la table d'un échiquier, présente autant de parcelles qu'il y a d'habitants ; car il n'est pas d'homme assez pauvre, mendiât-il une partie de son pain, qui ne puisse dire avec ce noble et saint orgueil du propriétaire : *Mon* champ, *ma* prairie, *ma* maison, *mon* troupeau.

Pour atteindre à cette position honorable et enviée, but constant de toutes les ambitions du pâtre et du terrassier, du bûcheron et du forgeron, il n'est pas de fatigues et de privations que l'homme ne s'impose, pas de périls qu'il ne brave, pas de travaux qu'il n'entreprenne. Le Basque des deux versants, avide de dangers, de luttes et d'aventures, aime avec passion la pêche à la baleine, la contrebande, mais sur-

tout les expéditions dans l'Amérique du Sud (1) ; aussi le *zortzico* chant dansé, le plus populaire des provinces basques, est-il consacré aux espérancss du marin qul part pour Montévidéo, et aux regrets qu'il laisse dans sa patrie (2). Le Basque français répond volontiers au recrutement qui lui ouvre une carrière belliqueuse conforme à ses penchants; mais quand un caprice, une passion, le lui présentent comme une contrainte, toute la rigueur des lois échoue contre sa résolution. Il fuit la Navarre ou l'armée quand bon lui semble, les montagnes sont l'asile où il réfugie son amour immodéré de la liberté.

Le Béarnais et le Bigorrais, moins audacieux, ne

---

(1) Ils ont formé près de Montévideo, à côté de la colonie italienne, une petite république basque de 50 à 60 mille habitants. Leur principale industrie est la chasse aux bœufs sauvages, la préparation des cuirs et la salaison de la viande.

(2) L'intendant Pinon expliquait parfaitement les motifs de ces expéditions lointaines en 1695, « quant à la Basse-Navarre, disait-il, c'est un petit pays montueux et stérile dont le territoire ne porte qu'à force de travail. Le peu de fruits qu'il y a sont excellents. Les habitants y sont extrêmement laborieux, et le commerce qu'ils ont avec l'Espagne sert beaucoup à les faire subsister, ils sont d'une taille raisonnable, d'un naturel vif et bouillant, de beaucoup de droiture, de bonne foi, fort zélés pour la religion et le service du roi, plus propres pour l'exercice du corps que pour ceux de l'esprit et très-faciles à conduire et à gouverner. Quelques Basques espagnols, ceux du Bastan en particulier, se livrent aussi à une industrie moins aventureure. Les forêts de Bellate et de Liratie leur offrent des ressources inépuisables, ils se consacrent au travail du bois, fabriquent des ustensiles de ménage de toutes sortes, baquets, écuelles, cuillers et colportent le produit de cette industrie dans le midi de la France et le nord de l'Espagne.

possèdent pas au même point l'amour des expatriations lointaines; la propriété héréditaire, le commerce intérieur, et principalement le roulage, ont pour eux un attrait plus attachant; mais dans ce cercle d'activité leur persévérance et leur courage ne le cèdent pas à l'ambition du Basque, et le pauvre ne cesse de travailler avec l'ardeur la plus infatigable jusqu'à ce qu'il ait pu acquérir, dans le village natal, un champ assez étendu pour avoir droit de prendre part au conseil de la commune, but suprême de ses plus nobles espérances (1).

La hardiesse et l'esprit aventureux des populations du Comminges et du pays de Foix ont d'autres moyens de se manifester et d'obtenir les douceurs de cette propriété foncière si ardemment désirée par tous les habitants des montagnes. Le colportage sous toutes ses formes exercé jusque dans les pays lointains, les campagnes d'hiver comme terrassiers, les campagnes d'été comme moissonneurs ou vendangeurs leur

(1) Les observations historiques de l'intendant Pinon sont encore applicables de nos jours et « les gens du pays, disait-il, sont fort laborieux, ont de l'industrie et sont propres; ils sont sobres et économes, ils sont d'une stature raisonnable, vifs, robustes, peu sincères et extrêmement attachés à leurs intérêts, » le Béarn, ajoute-t-il, renfermait 198,000 habitants, mais en 1692 les maladies et la famine en firent périr plus de 6,000: « le peuple est assez à son aise quoique le pays y soit fort court, à cause du commerce d'Espagne où ils vont vendre leurs toiles, leurs bestiaux, quantité de petits chevaux propres pour les pays de montagne, et parce que d'ailleurs un grand nombre de journaliers qui y vont l'été pour y travailler les terres, faucher les prés, en rapportent de l'argent. Pour la noblesse, elle est fort pauvre..... »

offrent des ressources que les plus grandes fatigues ne peuvent leur faire abandonner (1).

Cette fierté instinctive, cette aversion du joug d'un travail obligatoire et régulier se manifeste aussi fréquemment par le saccage des bois et la rébellion contre la force publique. Les vastes forêts de ces contrées furent longtemps ravagées par les bûcherons maraudeurs, qui n'hésitaient pas à brûler les futaies, à assassiner les propriétaires (2), les gardes forestiers et les gendarmes, afin de continuer impunément leurs déprédations. On n'a pas encore perdu le souvenir des terribles *demoiselles*, insurgés déguisés, qui vivaient dans les sapinières et qui jetèrent la terreur dans la contrée depuis Louis XVI jusqu'à la Restauration (3).

Les paysans du Canigou (Roussillon) exercent leurs

(1) Les colporteurs de cette contrée forment plusieurs catégories ; nous signalerons les marchands de livres de Saint-Gaudens, les quincailliers et les merciers de Montrejeau ; les remouleurs et les étameurs d'Aurignac, les marchands de tapis et de vans d'Oulon et de Boulogne, et surtout les marchands forains d'étoffes et de nouveautés. Ces derniers parcourent la France entière et même une partie de l'Europe, portant leur marchandise dans un voiture à un ou deux chevaux.

(2) De nos jours, un riche propriétaire de la vallée d'Aure fut assassiné sur la grande route en plein soleil à la suite d'un procès en revendication de forêts, et pas un habitant ne voulut servir de témoin à charge contre les auteurs du crime.

(3) « Les habitants du Haut-Languedoc (Narbonnais, Carcasses), disaient les intendants, sont grossiers, peu industrieux et peu laborieux, qualités ordinaires à ceux qui naissent dans un territoire gras et fertile et qui s'occupent à labourer la terre. »

anciens droits de *boscage* sur les forêts de la montagne d'une manière moins violente ; ils se contentent d'y marauder des branches de bouleau et de noisetier pour fabriquer des paniers, objets d'un commerce qui soulage leur extrême misère. Accablés de procès-verbaux par les gardes forestiers, ils se résignent à toutes les condamnations, mais ont soin de ne jamais payer les amendes, et attendent patiemment que les amnisties viennent, à peu près tous les dix ans, les exonérer des condamnations antérieures.

Malgré tous les reproches que nous devons adresser à ces façons illégales de protester contre le code forestier, nous devons toutefois tenir compte des idées, des traditions, des montagnards pyrénéens et chercher certaines circonstances atténuantes dans l'ancien droit *d'usage*, de *glandage*, *d'afouage* et de *forestage* dont ils n'avaient cessé de jouir depuis les temps primitifs, même à travers l'époque féodale, jusqu'à l'administration des intendants. Nous avons suivi avec soin les différentes péripéties qu'avait subies le régime forestier pour passer de l'état communal à celui de la féodalité et de la royauté; nous avons vu comment la propriété directe des terres communales était devenu l'apage des seigneurs et des rois sans que les populations en perdissent toutefois la jouissance utile. Le code forestier ayant exagéré les droits des seigneurs et des rois, de manière à réduire l'*usage*, soit par le cantonnement, soit par l'extension abusive de la propriété directe, les populations protestaient de toutes leurs forces devant les tribunaux, d'abord par la déprédation et la violence, ensuite contre la dépossession dont elles étaient les victimes. C'est là, croyons-nous, une observation historique dont il faut

tenir compte dans l'appréciation des voies de faits dont la question des forêts a été fréquemment l'occasion, dans les départements pyrénéens, à la fin de la Restauration et sous le règne de Louis-Philippe.

Les Catalans et les Aragonais, placés sur l'autre versant n'eurent pas à subir les restrictions abusives de cette législation forestière; ils continuèrent à conserver l'usage des forêts conformément aux anciennes coutumes. Mais à l'endroit du colportage, ils partagèrent les habitudes des Béarnais et des Roussillonnais. Toutefois leur intelligence plus grossière, moins cultivée que celle des montagnards français, ne leur permettait pas de donner au commerce ambulant un développement aussi considérable. Si quelques individus parcourent l'Espagne et le midi de la France, avec des pacotilles de soieries de Catalogne, la majeure partie se consacre aux travaux grossiers du défrichement et de la fauchaison des blés; mais ils exercent ces travaux sur la plus grande échelle, car l'hiver, ils se dispersent dans le midi de la France et le nord de l'Espagne pour bêcher les terrains les plus ingrats; l'été, ils se répandent depuis Périgueux jusqu'à Valladolid et à Valence pour abattre les récoltes.

Empressons-nous de constater la population qui a conservé le plus fidèlement la fierté, l'indépendance primitives; celle qui vit le plus à l'abri de la surveillance, de la réglementation administrative et politique est celle des pasteurs. Tout ce que nous avons rapporté de ses mœurs et de ses usages aux différentes périodes de l'histoire, se retrouve de nos jours dans les pâturages communaux des hautes vallées, couvertes de troupeaux de moutons, de bœufs, de chevaux, de porcs et de chèvres, comme aux temps des

Celtes et des Ibères. L'organisation des *garderies* exerce une si grande influence sur l'alimentation, la fortune des montagnards des deux versants qu'il nous paraît indispensable d'en résumer les conditions économiques.

Les troupeaux de toute espèce passent l'hiver et le printemps chez le propriétaire qui les soigne et les nourrit. Quand la neige disparaît des montagnes au premier rayon de soleil d'avril ou de mai, les compagnies de bergers, formées de trois ou quatre hommes, réunissent chacun 100 à 200 têtes d'animaux appartenant aux divers habitants dans la vallée, d'un village, d'un hameau, et pendant que les laboureurs restent à la maison, avec leur famille pour travailler les champs, faucher les prairies, les bergers à gages conduisent leurs animaux dans les hautes montagnes. La nuit ils les réunissent dans les *courtaux* formés de basses-cours, clôturés de murs de pierre sèche, ou de clairvoies portatives, parfois d'un hangar couvert pour les abriter dans les gros temps; eux-mêmes couchent sous des cabanes de gazon aussi primitives que celles des Groënlandais. Le jour ils se dispersent dans les pâturages. Deux chiens par troupeau, des clochettes attachées à cinq ou six vaches ou brebis mères, complètent les moyens de défense et de rappel.

Le mois d'août ou de septembre arrivé, quand le soleil a fait pousser l'herbe nouvelle sur les hauts sommets, les bergers quittent la montagne pour soustraire les animaux à cette herbe *gaillarde* nuisible à leur santé et favorable aux avortements, et les mènent paccager pendant une quinzaine de jours dans les landes du *pays bas* qui leur offrent une nourriture

plus saine ; cette précaution hygiénique appliquée, ils remontent dans les hauts sommets jusqu'à l'époque ou les neiges d'octobre et de novembre les obligent à quitter peu à peu la montagne et à ramener chaque tête de bétail à son propriétaire (1).

A travers cette population intéressante et laborieuse se glisse, il faut bien le dire, un certain nombre d'hommes qui n'ont pas encore voulu subir les lois que leur apportaient la France et l'Espagne ; tandis que les provinces et les communes les acceptaient, eux se déclaraient non liés par une capitulation qu'ils ne voulaient pas admettre; les contrebandiers sur toute la lisière, les bandits dans l'Aragon, la Catalogne, même dans le pays de Foix, persistent à vivre en dehors des lois, et font la guerre ouverte à ses défenseurs officiels (2).

L'Aragon en particulier doit à sa constitution montagneuse, et à l'absence des routes, le triste privilége

(1) Rien de plus simple que la surveillance et le contrôle exercé par ce dernier durant la dépescence d'été. Les bergers recevant le pain du bas de la vallée, ceux qui en font le transport chaque semaine, rapportent à chaque propriétaire, les incidents survenus dans le troupeau : naissances de veaux ou d'agneaux, ou de poulains, mort naturelle, ou enlèvement de certains d'entre eux par les ours ou les loups : en cas de mort le berger doit rapporter la peau ; en cas de ravissement son devoir est de se mettre à la poursuite de la bête fauve avec son fusil et ses chiens afin de lui arracher sa proie et de rapporter tout au moins une corne, un pied, un débris quelconque, servant de pièce de conviction.

(2) Ces hautes montagnes de l'Ariége furent même le refuge de plus d'un bandit, et, chose étrange! le plus fameux de ces derniers temps, originaire de la vallée d'Ax, est encore vénéré comme le type de la générosité et de la bravoure.

de servir de refuge au banditisme plus que toute autre province d'Espagne. Cet état de choses était si général il y a peu d'années, que pas un paysan n'osait voyager sans avoir le mousquet sur l'épaule, et que tout bourgeois, allant visiter ses champs à deux kilomètres de la ville, se faisait accompagner d'un ou de deux hommes armés du trabuco (grosse carabine) (1). Cette province a même conservé un débris des guerres civiles qu'il n'est pas inutile de signaler. Les bandits *à rançon* enlèvent les voyageurs, souvent même les habitants des maisons isolées, les entraînent dans les lieux inconnus de la montagne et ne leur rendent la liberté qu'après avoir extorqué de fortes sommes à leurs familles (2).

(1) Les Roussillonnais complètement rattachés à la politique et à l'administration française ne conservent pas moins les mœurs, les usages, le caractère catalan. Les intendants signalaient dans leur mémoire de 1710 la dévotion tout extérieure, tout espagnole, du clergé et du peuple de cette province et conseillaient, comme le meilleur moyen de corriger cet état de choses, de faire instruire soixante-cinq prêtres dans les séminaires français et tout à fait à la française; ils ajoutaient que les habitants de cette province se disaient Catalans, détestaient les Français et recevaient toutes leurs modes de Barcelone; ils signalaient leur persistance au travail, leur sobriété, leur fierté et l'emportement de leur caractère; ils se croyaient si peu reliés à la France et si peu en sécurité dans ce pays qu'ils faisaient leur testament quand ils devaient traverser la frontière.

(2) Nous connaissons l'origine de ce genre de brigandage, qui fut d'abore un adoucissement apporté à la barbare coutume de mettre tous les prisonniers à mort : elle ne remonte qu'au seizième siècle, et voici quelle est la cause qu'on lui assigne. Les montagnards catalans, armés pendant les guerres de Louis XIII et de Louis XIV, soit par les Espagnols, soit par les Français, et réunis aux *miquelets*, s'étaient em-

Nous sommes donc en présence de deux classes d'habitants également attachés à l'indépendance personnelle ; mais les uns savent l'acquérir par le travail et l'industrie, l'économie et le courage, sans s'écarter des devoirs de l'honnête homme et du citoyen ; les autres la demandent à l'insubordination, à la violation des lois, quelquefois même au crime.

Sortant du cercle de ces incidents particuliers ; et jetant un dernier regard sur l'état général de la contrée pyrénéenne, nous constaterions qu'une différence notable distingue les provinces espagnoles des provinces françaises. Les populations de ces deux versants, si longtemps unies par l'identité des principes et des espérances, ont opéré une scission notable. Celles des Pyrénées françaises s'étaient rattachées, de longue date, au principe de l'unité monarchique combinée avec la sauvegarde de certaines libertés provinciales, respectées par l'administration des intendants. A dater de 1789, la fusion fit de nouveaux et de sensibles progrès, Languedociens, Roussillonnais, Béarnais et Gascons, s'identifièrent d'enthousiasme avec la nouvelle constitution française : ils lui sacrifièrent leurs priviléges locaux, avec patriotisme, et comme un gage de force et de grandeur nationale. Ils avaient appris à

---

parés du marquis de Rivarolles, gouverneur de Perpignan ; ils allaient le massacrer, lorsqu'ils réfléchirent que sa rançon leur serait plus avantageuse que sa mort, et il ne leur fut pas difficile d'obtenir un prix assez élevé. Une tactique aussi avantageuse ne pouvait manquer d'être fréquemment renouvelée, les bandes de ces provinces ne cessèrent d'exercer cette véritable piraterie des montagnes, et de nos jours encore, de pareils actes, quoique bien moins fréquents, se reproduisent quelquefois.

l'école de 89 et de 92 à cesser d'être de leur vallée pour devenir Français avant tout; à briser les liens étroits des nationalités locales pour embrasser le vaste horizon de la nationalité générale. Les peuples des Pyrénées espagnoles, au contraire, n'avaient jamais adopté le dogme de l'unité monarchique établie au détriment de l'autonomie provinciale; ils ne comprirent pas que les libertés de la nation pouvaient remplacer les *fueros* des provinces; ils s'obstinèrent à rester Catalans, Aragonais, Navarrais; ce qu'ils voulaient invinciblement en 1837, ils le demandent encore aujourd'hui. Le mot république lui-même est inséparable chez ceux qui le prononcent de l'idée de fédération. Tout se fait donc encore au nom et dans l'intérêt de la *municipalité*, de *la junte*, c'est-à-dire de *la ville* et de la *province*. Chez nous les administrations locales complètement absorbées dans l'unification des *départements*, n'ont pu soustraire leurs anciennes coutumes à l'énergique nivellement des révolutions; les villages des Aldules, de Larboust, du Canigou sont soumis à toute la législation de la mère-patrie.

Les provinces espagnoles, au contraire, n'ont jamais connu l'uniformité du régime français; la législation n'ayant pas procédé avec l'énergie de 1793 et de l'Empire, chaque territoire, chaque ville, chaque *université* (nom donné à une réunion de villages) a conservé ses usages, ses priviléges et ses formes administratives. Dans la Catalogne et dans l'Aragon, ces exceptions aux lois générales ont assez peu d'importances; mais dans la Navarre et les provinces basques elles constituent des provinces à demi autonomes, qui ont leur *gouvernement administratif* (la députation provinciale), leurs fonctionnaires, leur gendarmerie,

leur milice, leurs impôts, leurs douanes; pas un réal de leurs revenus n'entre dans le trésor public; le gouvernement de Madrid borne son action à entretenir des garnisons dans les places fortes, à planter son drapeau sur les monuments, et à nommer un préfet chargé de présider la députation et de surveiller les élections politiques (1).

Le gouvernement espagnol ne se le dissimule pas : c'est là une lacune fâcheuse à l'unité d'action du pouvoir; elle entretient une population belliqueuse dans l'habitude de prendre les armes au premier mouvement politique, dans l'intention de défendre les débris

(1) L'on ne connaît guère comme pays indépendant que la petite vallée d'Andorre, qui s'est fait, de nos jours, une réputation de république assez étendue; mais, quand on pénètre dans les montagnes de la Navarre, on rencontre à tout instant des républiques d'Andorre. Le seul cours de la Bidassoa renferme *l'Université* de Lessaca ou de Cinco-Billas (les cinq villes), composée de Lessaca, Verra, Echalar, Iansi et Aranas; celle de Saint-Esteban de Lerin, comprenant huit villages; celle de Vertissana, réduite à trois bourgs, Narbarte, Oleriguy et Legassa; celle de Lanz; enfin celle du Bastan, la plus importante et la plus populeuse. La nationalité de ces vallées est tellement complète, tellement chère aux Basques qui l'habitent, que si vous demandez à ces hardis montagnards à quelle nation ils appartiennent, nul ne vous répondra : *Je suis Espagnol*, pas même : *Je suis Navarrais;* ils se contenteront de vous dire avec tout l'orgueil du pays natal : Je suis du Bastan, je suis des *Cinco-Billas*, je suis de Vertissana. Plus loin, dans la haute Navarre, dans l'Aragon et dans la Catalogne, cette fierté provinciale s'élèvera de quelques degrés; mais elle ne confondra jamais sa province avec sa nationalité espagnole, et les habitants persisteront à dire : Je suis Navarrais, je suis Aragonais, je suis Catalan.

de ces anciennes immunités. La guerre de Zumalacareguy en fut, il y a vingt ans, l'énergique manifestation ; quoique vaincue après sept ans de résistance, les Navarrais sont encore sur le qui-vive ; la Catalogne a plus d'une fois montré des dispositions à se séparer du gouvernement de Madrid. Supposons qu'une nouvelle nuée de barbares envahît la France ou qu'un absolutisme oppressif anéantît les libertés civiles et menaçât la dignité humaine, les habitants des Pyrénées seraient les premiers à prendre les armes, et ces âpres montagnes recommenceraient à jouer, pendant la barbarie d'un nouveau moyen-âge, le rôle protecteur dont nous venons de raconter les longues et glorieuses péripéties.

NOTES DU QUATRIÈME VOLUME

Note G.

Voir l'opuscule intitulé : *La réception faicte par les députés du roi d'Espaigne de la royne leur souveraine dame, à la délivrance qui leur en a esté faicte en la ville de Roncevaux, au pays de Navarrois, par les roys de Navarre et le cardinal de Bourbon, et les triomphes, honneurs et solennités qui y furent faictes et observées, tant d'une part que d'autre.*

A Paris pour Vincent Sertenai, tenant sa boutique au palais en la galerie par où on va à la chancellerie, et en la rue neuve Nostre-Dame, a l'enseigne de Saint-Jean l'Evangéliste, avec privilége.

Notes H et J.

LES FRONTIÈRES PYRÉNÉENNES.

Nous avons raconté dans cet ouvrage les longues péripéties qu'avait subies la formation successive des frontières qui séparent aujourd'hui la France et l'Espagne. Cette question joignant à l'intérêt historique une importance politique actuelle, nous avons jugé à propos de la résumer dans un chapitre spécial.

La frontière des Pyrénées, assez bien fixée sur quelques points, était encore incertaine sur bien d'autres ; elle donnait lieu à des querelles fréquentes entre les Français et les Espa-

gnols qui possèdent les pâturages limitrophes, ou prétendent en jouir. Une commission mixte a travaillé pendant plusieurs années à constater tous les droits, à trancher ce procès séculaire. Nous allons, comme historien, chercher à jeter notre part de lumière sur ce débat fort ardu. Instruisons d'abord l'affaire en rappelant les phases diverses qu'elle a traversées, nous dirons ensuite quelle devrait être sa solution définitive et complète pour concilier la raison, la justice et les intérêts des deux nations.

La chaîne des Pyrénées étant la frontière, le rempart naturel des deux Etats, il s'agit de la diviser de manière à assurer à chaque peuple, et sur tous les points, une position stratégique également avantageuse, et à donner ample satisfaction à la raison politique, tout en respectant les propriétés des communes et des vallées..... Une considération première doit dominer toutes les autres.

La frontière des Pyrénées est un mot tout nouveau, la crête de ces montagnes, loin de séparer les anciens États pyrénéens, formait le centre de leur territoire; la Catalogne et la Navarre étaient à cheval sur la chaîne, et s'étendaient des deux côtés. La Navarre allait depuis les Gaves et l'Adour jusqu'à l'Ebre; la Catalogne depuis l'Èbre jusqu'aux Corbières; Carcassonne, le Béarn, le Bigorre eux-mêmes, étaient autrefois liés à ce royaume par des liens de vassalité.

L'autorité, l'impulsion gouvernementale des royaumes d'Aragon et de Navarre, partaient donc de Pampelune et de Barcelone. Les titres, fort nombreux, qui se trouvent dans les archives admirablement conservées de ces deux capitales, sont nécessairement favorables à une extension de territoire sur le versant français; mais ces anciens droits ont été complétement annulés par les conquêtes de Louis XIII et le traité de Mazarin. Il faut donc prendre ce traité pour point de départ et rejeter comme sans valeur les titres politiques navarrais et catalans, d'autant que la France a perdu ceux qu'elle aurait pu leur opposer..... la guerre des Calvinistes au seizième siècle, la révolution de 89 et de 93 les ont presque tous détruits. Le trésor de Pau seul en renferme encore quelques-uns (1).

(1) Le dépouillement de ces archives a été considérablement simplifié

Le traité des Pyrénées (1) n'entraînait pas l'annexion entière d'une ou de plusieurs provinces d'Espagne au royaume de France; il décrétait au contraire la rupture en deux parties de provinces ou royaumes autrefois homogènes; il tirait une ligne entièrement nouvelle à travers des pays où il n'en avait jamais existé; il substituait la crête naturelle des montagnes aux anciennes frontières féodales tracées au hasard,

---

par l'excellent travail de M. de Lagrèse: sa table, publiée il y a 6 à 7 ans, indique la nature et l'objet de chaque pièce des dossiers.

(1) Voici les articles du traité des Pyrénées touchant la frontière:

LXII

« Et pour ce qui concerne les pays et places que les armes de France ont occupés en cette guerre, du costé de l'Espagne; Comme l'on avait convenu en la négociacion commencée à Madrit, en l'année 1656, sur laquelle est fondé le présent traité, que les monts Pyrénées qui avoient anciennement divisé les Gaules des Espagnes, feront aussi dorénavant la division des deux mêmes royaumes: il a été conveuu que le dit seigneur roy très-chrestien, demeurera en possession et jouira effectivement de tout ce comté et viguerie de Roussillon, et du comté et viguerie de Conflans, pays, villes, places et chasteaux, bourgs, villages et lieux qui composent les dits comtés et vigueries de Roussillon et de Conflans; et demeureront au seigneur roy catholique; le comté et viguerie de Cerdana, et tout le principat de Catalogne, avec les vigueries, places villes, chasteaux, bourgs, hameaux, lieux et pays qui composent le dit comté de Cerdana et principat de Catalogne: bien que s'il se trouve quelques lieux du dit comté et viguerie de Conflans seulement, et non de Roussillon, qui soient dans les dits monts Pyrénées du costé d'Espagne; ils demeureront aussi à Sa Majesté catholique, comme pareillement, s'il se trouve quelques lieux du dit comté et viguerie de Cerdagne seulement, et non de Catalogne, qui soient dans les dits monts Pyrénées, du costé de France, ils demeureront à Sa Majesté très-chrétienne; et pour convenir de la division, seront présentement députés des commissaires de part et d'autre, lesquelles ensemble, de bonne foy, déclareront quels sont les monts Pyrénées qui, suivant le contenu de cet article, doivent diviser à l'avenir les deux royaumes, et signaleront les limites qu'ils doivent avoir; et s'assembleront les dits commissaires sur les lieux, au plus tard dans un mois, après la signature du présent traité et dans le terme d'un autre mois suivant, auront convenu ensemble, et déclaré de commun concert ce que dessus: Bien entendu que si alors ils n'en ont pu demeurer d'accord entre eux, ils envoyeront aussitost les motifs de leurs avis aux deux plénipotentiaires des deux seigneurs roys, lesquels, ayant eu connaissance des difficultés et différends qui s'y seront rencontrés, conviendront entre eux sur ce point, sans que pour cela on puisse retourner à la prise d'armes. »

XLIII

« Tout le dit comté et viguerie de Roussillon, comté et viguerie de

tantôt sur le versant français, tantôt sur le versant espagnol, selon le caprice de la guerre, des mariages et des successions.

Cependant, malgré son importance, malgré les détails infinis renfermés dans ses cent vingt-quatre articles, jamais traité ne resta plus ambigu, plus douteux, et n'indiqua une

---

Conflans, à la réserve des lieux qui se trouveront estre dans les monts Pyrénées du costé d'Espagne, en la manière ci-dessus dite, suivant la déclaration et ajustement des commissaires qui seront députés à cet effet; comme aussi la partie du comté de Cerdana, qui se trouvera estre dans les monts Pyrénées, du costé de France (suivant la même déclaration des commissaires), pays, villes, places et chasteaux qui composaient les dites vigueries de Roussillon et de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière susdite, appartenances, dépendances et annexes, avec tous les hommes, vassaux, sujets, bourgs, villages, hameaux, forest, rivières, plats pays, et autres choses quelconques qui en dépendent, demeureront irrévocablement et à toujours, par le présent traité de paix, unis et incorporés à la couronne de France, pour en jouir par le dit seigneur roy très-chrétien, ses hoirs, successeurs et ayant cause, avec les mêmes droits de souveraineté, propriété, régales, patronage, juridiction, nomination, prérogatives et prééminences sur les éveschés, églises, cathédrales et autres, abbayies, prieurés, dignités, cures et autres quelconques bénéfices, estant dans l'étendue du dit comté de Rossillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière cy-dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé d'Espagne) de quelques abbayies, que les dits prieurés soient mouvans et dépendans, et tous autres droits qui ont cy-devant appartenus au dit seigneur roy catholique, encore qu'ils ne soient ici particulièrement énoncés; sans que Sa Majesté très-chrestienne puisse estre à l'avenir troublée, n'y inquiétée par quelconque voye que ce soit, de droit ou de fait, par le dit seigneur roy catholique, ses successeurs, ou aucun prince de sa maison, ou par qui que ce soit, ou sous quelque prétexte et occasion qui puisse arriver en la dite souveraineté, propriété, juridiction, ressort, possession et jouissance de tous les dits pays, villes, places, chasteaux, terres, seigneuries, domaines, chastellenies et bailliages, ensemble de tous les lieux et autres choses quelconques qui dépendent du comté de Roussillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière cy-dessus écrite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé d'Espagne). Et pour cet effet, le dit seigneur roy catholique, tant pour lui que pour ses hoirs, successeurs et ayant cause, renonce, quite, cède, transporte, perpétuellement et à toujours, en faveur et au profit du dit seigneur roy très chrestien, ses hoirs, successeurs, et ayant cause, tous les droits, actions, prétentions, droits de régale, patronage, juridiction, nomination, prérogatives et prééminences sur les éveschés, églises cathédrales, et autres abbayes, prieurés, dignités, cures, ou autres quelconques bénéfices, estant dans l'étendue du dit comté de Rous-

plus grande ignorance des lieux sur lesquels les plénipotentiaires traçaient la nouvelle frontière.

Il suffit d'y jeter les yeux pour comprendre que les ministres de France et d'Espagne sont dominés par deux pensées

---

sillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana en la manière cy-dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées, du costé d'Espagne), de quelques abbayes, que les dits prieurés soient mouvans et dépendants, et généralement tous les autres droits sans rien retenir ni réserver, que le dit seigneur roy catholique, ou ses dits hoirs et successeurs, ont et prétendent, ou pourroient avoir à prendre, pour quelque cause et occasion que ce soit, sur les dits comtés de Roussillon, viguerie de Conflans et partie du comté de Cerdana, en la manière cy-dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé d'Espagne), et sur tous les lieux et dépendances comme dit est : lesquels ensemble tous les hommes, vassaux, sujets, bourgs, villages, hameaux, forest, rivières, plats pays et autres choses quelconques qui en dépendent, sans rien renier n'y réserver, le dit seigneur roy catholique, tant pour lui que pour ses successeurs, consent estre dès à présent et pour toujours, unis, incorporés à la couronne de France, nonobstant toutes lois, statuts, constitutions, conventions faites au contraire, mesmes qui auroient été confirmées par serment, aux quels et aux clauses dérogatoires, il est expressément derrogé par le présent traité, pour l'effet des dites renonciations et cessions, lesquelles vaudront et auront lieu, sans que l'expression ou spécification particulière, en excluent à perpétuité toutes exceptions, sous quelques droits, titres, causes prétextes qu'elles puissent être fondées, et nommément celle que l'on voulut ou put prétendre à l'avenir, que la séparation du dit comté de Roussillon, viguerie de Conflans, et partie du comté de Cerdana, en la manière susdite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé de l'Espagne) et leurs appartenances et dépendances fust contre les contributions du principat de Cathalogne, et que partant la dite séparation n'a pu estre résolue n'y arrestée, sans le consentement de tous les peuples assemblés en estas généraux : déclare, consent, veut et entend le dit seigneur roy catholique, que les dits hommes, vassaux, sujets du dit comté de Roussillon, viguerie de Conflans et partie du comté de Cerdana en la manière cy-dessus dite (à la réserve pour le Conflans de ce qui se trouveroit dans les monts Pyrénées du costé de l'Espagne) leurs appartenances et dépendances soient et demeurent quittes et absous dès à présent et pour toujours, des foy, hommage, service et serment de fidélité qu'ils pourroient tous et chacun d'eux lui avoir fait, et à ses prédécesseurs roys catholiques ensemble de toute obéissance, sujession et vasselage, que pour cela ils pourroient luy devoir, voulant que les dits foy, hommage et serment de fidélité demeurent nuls et de nulle valeur, comme si jamais ils n'avoient été faits n'y prestés. »

XLVIII

« En quatrième lieu du costé d'Espagne le dit seigneur roy très-chres-

contraires : Mazarin veut atteindre la crête des montagnes, la dépasser s'il le peut ; don Louis de Haro ne veut pas l'y laisser arriver (1).

Comme la frontière des Pyrénées a été tracée par sections et successivement, examinons en particulier chacune des trois parties qui composent : 1° les limites du Roussillon ; 2° celles des Pyrénées centrales, de la Cerdagne à la vallée d'Aspe ; 3° celles de la Navarre.

LE ROUSSILLON.

Après avoir pris un point de départ assez rationnel, mais fort peu connu, *celui des limites de l'Espagne et des Gaules Romaines*, le traité de Mazarin arrive à quelque chose de moins général en ce qui concerne les Pyrénées orientales. *La France aura le Roussillon tout entier, quelque soit la situation des lieux, la viguerie de Conflans, sauf les localités situées sur le versant espagnol; la Cerdagne, au contraire, restera à l'Espagne, sauf les villages situés sur le versant français.*

Mais où se trouvaient la Cerdagne et le Conflans, le savait-on ? Pas trop... Lorsque les commissaires Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange, et don Michel Calba, chargés de la délimitation définitive se réunirent à Céret, le 21 avril 1660, ils se trouvèrent fort embarrassés pour décider quels étaient les territoires du Conflans qui appartenaient à l'Espagne, quels

---

tien restituera au dit seigneur roy catholique les places et ports de Roses, fort de la Trinité, cap de Quiers, seau d'Urgel, Toxeu, le château de la Bastide, la ville et place de Baga, la ville et place de Ripol et le comté de Cerdana, dans lequel sont Belver, Puycerda, Carol et le château de Cerdana, en l'estat qu'ils se trouveront à présent, avec tous les chasteaux, postes fortifiés ou non fortifiés, villes, cités, villages et autres lieux, appartenances, dépendances et annexes, place de Roses, cap de Quiers, seau d Urgel et comté de Cerdana, encore qu'ils ne soient ici nommés et spécifiés. Bien entendu que si quelques-uns des postes, villes, places et chasteaux cy-dessus dénommés, se trouvent estre dans la viguerie de Cerdana, dans les monts Pyrénées du costé de France, ils demeureront a Sa Majesté très-chréstienne, conformément et en vertu de l'article n° 2 du présent traité, nonobstant le contenu en celuy-cy auquel, en ce cas, il est dérogé pour ce regard. » (LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.)

(1) Voyez les *lettres de Mazarin* et le chapitre VII de cet cette histoire, Ve vol.

étaient ceux de la Cerdagne qui revenaient à la France; tout le Conflans était situé sur le versant du nord, et toute la Cerdagne sur le versant du midi.

En vain le savant archevêque Marca, chargé de diriger l'opération, pria-t-il le vice-roi de Catalogne de faire *apporter un gros in-folio manuscrit renfermant les lois de Charlemagne réunies par Angesius Abbas* (1), plus *le Concordat de la reine Eléonore et du cardinal de Comminges;* ces titres étaient fort intéressants à l'égard des droits du roi sur les bénéfices ecclésiastiques et sur les fiefs, mais ils n'apprenaient rien touchant les limites que le traité des Pyrénées avait pour but de tracer.

L'étude de ces titres n'élucidant pas la question, on dut soumettre la difficulté aux plénipotentiaires qui se trouvaient encore réunis sur la Bidassoa, à l'occasion du mariage de Louis XIV et de Marie-Thérèse.

Mazarin et don Louis de Haro furent obligés de reconnaître leur erreur, le Conflans tout entier était dans le versant français, ils déclarèrent qu'il appartiendrait à la France; quant à la Cerdagne, ils ne voulurent pas avouer une seconde fois leur ignorance et décidèrent que les trente-trois villages de cette viguerie, les plus rapprochés de la France, seraient réunis à ce royaume (2).

---

(1) On les trouve aujourd'hui dans Baluze, Ier volume de la collection des Capitulaires des rois de France. *Capitularium Karoli Magni et Ludovici pii*.

(2) Voici le texte de l'article complémentaire :

« Que le seigneur roy très-chrestien demeurera en possession et jouira effectivement de tout le comté et viguerie de Conflans en quelque part que soient situés les villes, places, bourgs, hameaux et lieux qui composent les dits comtés de Roussillon et de Conflans, et pour éviter toutes constestations et difficultés, ont déclaré que le lieu de Banieuis-del-Maresme et tout son détroit, est des appartenances du dit comté de Roussillon.

« Et qu'au dit seigneur roy catholique demeureront tout le principat de Catalogne et tout le comté et viguerie de Cerdana, en quelque part que soit situés les villes, places, bourgs, hameaux et lieux qui composent le dit comté de Cerdana, à la réserve de la vallée de Carol (dans laquelle se trouve le chasteau de Carol et la tour Cerdana) et d'une continuation de territoire, laquelle donne communication depuis la dite vallée de Carol jusques au Capsir de la viguerie de Conflans; ensemble trente-trois villages, lesquels demeureront à Sa Majesté très-chrestienne, et doivent

Les commissaires firent leur dernière opération sur cette base, 33 villages furent détachés de la Cerdagne espagnole, sans autre motif à l'égard de 29 que le caprice et l'amour-propre des plénipotentiaires, et ils formèrent une Cerdagne française.

Cette décision prise, le travail de délimitation se trouva

---

estre composés de ceux qui seront dans la dite vallée de Carol, et de ceux qui se trouveront dans la dite communication de Carol au Capsir, et s'il n'y a pas tant de villages en la dite vallée et en la dite communication, le dit nombre de trente-trois sera suppléé par d'autres villages du dit comté de Cerdana, qui se trouveront estre les plus contigus, et afin qu'il ne puisse arriver de contestation sur la qualité des dits villages, on est demeuré d'accord que pour villages se doivent entendre ceux qui ont été censés de là par le passé et avec juridiction, en cas qu'ils se trouvassent présentement détruits, pourvu que chacun des dits villages ait quelques maisons qui soient habitées; laquelle susdite vallée de Carol, avec le chasteau de Carol et la tour Cerdana comme aussi les dits villages, jusques au nombre de trente-trois, en la manière cy-dessus dite, demeureront au seigneur roy très-chrestien et à la couronne de France pour y estre unis et incorporés à jamais aux mêmes clauses et conditions de cession et de renonciation de la part de Sa Majesté catholique contenue dans l'art. 43 du traité de paix, comme si elles etaient icy particulièrement spécifiées et énoncées mot à mot. »

« Fait en l'isle des Faisans, en la rivière de Bidassoa, aux confins des Pyrénées le 31 mai 1660. » (Léonard, *ibidem.*)

Voici la déclaration des commissaires, faite le 12 novembre 1660 :

« Les 33 villages de Cerdagne qui doivent demeurer à Sa Majesté très-chrestienne, en vertu du dit article sont les suivants :

Carol pour deux, en y comprenant toute sa vallée avec les lieux qu'elle renferme. »

« *Enveig,* encore pour deux, en y comprenant toutes ses montagnes et toute l'étendue de la juridiction avec tous les lieux qui en dépendent. »

« *Ur* et *Flori* pour un, *Villeneuve* et *Escalda* pour un, *Dorras*, *Augustrina*, *Targasone*, *Palmaril*, *Egat*, *Odello*, *Via*, *Bolqueras*, *Vilar de Ovanza*, *Estavar*, *Bajanda*, *Sallagosa*, *Ro*, *Vedrinians*, *la Perxa*, *Ruer*, *Llo*, *Eyna*, *Saint-Père del forcats*, pour dix-neuf, *Saint-Léocadia et Elus* pour un, *Er*, *Planes*, pour deux, *Caldegas* et *Onzes* pour un, *Navia*, *Oseja*, *Palau*, *Iz*, pour quatre. »

« Tous les quels villages avec leurs juridiction, limites et dépendances demeureront à Sa Majesté très-chrestienne et parce que le territoire de Iz est de l'autre costé de la rivière qu'on appelle *Regur* et qui vient de *Ur*; nous, commissaires, députez, avons déclaré et déclarons, que quoi qu'à l'égard de tous les autres villages de France et d'Espagne, la division s'en doive faire par leurs limites et juridictions, néanmoins pour ce qui regarde le village de *Iz* seulement la séparation de la France d'avec l'Espagne, se fera par la dite rivière, en suivant toujours son cours

aussi complet qu'il pouvait l'être en ce qui concernait la partie orientale des Pyrénées, il fut la consécration définitive de la conquête de Louis XIII.

Plus tard la rivière de Rahur dans le territoire d'Iz ayant changé de lit, de nouveaux commissaires, Pascal de Navas, capitaine d'infanterie du roi d'Espagne, et Desbordes de la

---

naturel, jusques à ce qu'on rencontre le territoire de *Aize*, qui appartiendra à l'Espagne ; de sorte que la moitié de la dite rivière et la moitié du pont appelé vulgairement de *Livia*, sera à l'Espagne, c'est à savoir la moitié qui regarde *Puycerda* et l'autre moitié appartiendra à la France; savoir celle qui regarde *Livia*, ou le col de *Perxa*, sans prétendre par cette division séparer le dit territoire du dit village de *Iz*, en ce que regarde le domaine, la propriété des fruits, les pâturages n'y autre chose qui luy appartienne; cette séparation ne se devant entendre que de la France et de l'Espagne, et non du domaine et de la propriété particulière du dit territoire qui demeurera toujours uni au dit village de *Iz*. »

« Pour ce qui est de *Livia* et de son baillage, nous, commissaires députez, déclarons qu'il demeurera à Sa Majesté catholique à condition qu'elle ne pourra fortifier n'y *Livia* n'y aucun autre lieu ou poste du dit baillage ou territoire; et le commissaire d'Espagne s'oblige pour sa dite Majesté catholique, particulièrement et expressément, à faire ratifier cet accord et convention. Savoir: qu'on ne pourra fortifier Livia n'y aucun autre lieu ou poste du dit baillage et territoire, et c'est seulement à cette condition que le commissaire de France consent que Livia et son bailliage demeurent à Sa Majesté catholique et parce que pour aller de Livia à Puycerda, ou de Puycerda à Livia, on pour aller d'un des villages qui sont à Sa Majesté très-chrestienne, à l'un de ceux qui appartiennent à Sa Majesté catholique, il pourroit arriver qu'il faudroit passer par les limites de Livia ou de Puycerda, ou par les limites de quelques villages de France. Nous, commissaires députez, déclarons, que quelque genre de marchandise ou de denrées qui passeront par les dites limites, allant par le chemin royal de Livia à Puycerda, ou de Puycerda à Livia, ou allant d'un village d'Espagne à un de ceux de France, ne payera aucun droit aux officiers de France n'y à d'autres douaniers ou fermiers, ou autres receveurs quelconques des droits des deux royaumes: déclarant en outre que les dits chemins royaux et passages qu'on pourroit prendre pour aller de Livia à Puycerda et de Puycerda à Livia, ou pour aller d'un village de France à l'un de ceux d'Espagne seront libres, aux sujets de l'un et l'autre royaume, sans que les dits sujets puissent être respectivement inquiétés dans les dits passages par les ministres des deux royaumes pour quelque cause que ce puisse estre. N'entendant point que cette liberté de passage puisse servir à l'impunité des crimes qu'on pourroit commettre dans les dits chemins et passages, d'autant que la capture et le chastiment des coupables appartiendra à ceux du territoire des dits passages où les crimes auront été commis et afin qu'il conste de tout ce dessus et qu'on l'exécute avec toute l'exactitude possible, nous, commissaires députez, avons résolu qu'on fera deux copies... etc. (LÉONARD, *ibidem*.)

Moulinerie, lieutenant-colonel français, se réunirent le 27 novembre 1750 et terminèrent le 12 décembre, un différend sans importance, par un arrangement fort détaillé, concernant le lit et les bords de la rivière de Rahur (1).

On était encore à une époque ou nulle transaction politique n'était complète et régulière sans l'assentiment et le contreseing supérieur du Saint-Père; aussi le pape Clément IX accorda-t-il, le 11 avril 1668, un indult au roi de France *pour la nomination à l'évêché d'Elne et autres bénéfices consistoriaux dans les comtés et vigueries de Roussillon, Conflans et comté de Cerdagne* (2).

---

(1) Voici les principales dispositions de ce document :

« Lequel vu et examiné avec attention, avons convenu les deux, à faire deux toises de largeur pour le cours des eaux en toute son étendue, depuis le pont de Livia, jusqu'à la rivière de Sagra : et de plus quatre toises de large à chaque côté, lesquelles serviront de chemin pour les bestiaux dites *cami-ramaders*. »

« De même nous avons convenu que si, dans la suite, il arrivait que dans le temps du passage des troupeaux par le chemin *ramader* de quatre toises de large le long de la rivière, il ne pussent passer à cause de quelque inondation ou autre accident au dit chemin, les confrontans à la dite rivière seront obligés de donner librement passage par le chemin royal, plus près de la rivière, afin d'éviter les contestations entre les sujets des deux couronnes. »

« Avons pareillement convenu que les confrontans de la dite rivière ne puissent faire aucune digue dans les lignes qui marquent le lit de la rivière, comme aussi dans les quatre toises marquées pour le chemin de passage de bestiaux, que tout le large compose vingt toises, et puissent seulement faire les réparations hors des limites marquées pour le cours des eaux et chemin de passage des troupeaux. De la même façon avons convenu, que les voisins de part et d'autre de cette rivière, laissent le lit de cette rivière libre et débarrassé ; de même que le chemin de passage des bestiaux, suivant la largeur qui a été donnée, savoir : Depuis le milieu du pont de *Livia*, jusqu'à l'endroit marqué au milieu de la rivière, vis-à-vis la maison de *Mas-Negre* de distance de trente-sept toises six pouces, de l'angle qui est du costé du nord, du costé du pont et plus près de la rivière à l'endroit marqué au milieu de la rivière jusqu'à l'angle du costé du pré de Jean Picas, plus près du champ, il y a dix-sept toises quatre pieds... »

»Suivant les nombreux détails du mesurage de la rivière, l'ordre de détruire les digues et chaussées faites dans le lit et sur les chemins des bestiaux et la défense de prendre des cailloux ou pierres au milieu du courant...

Fait et signé à la Guinguette, le 12 décembre 1750. (Henry, *Histoire de Roussillon*, t. II, p. 651 à 656.)

(2) « Voulant donc vous faire une grâce spéciale, que comme nous

PYRÉNÉES CENTRALES

Le travail de la commission de délimitation ne s'étendit pas à la haute Catalogne (vallée d'Aran et Andorre) tout ce qui était en dehors du Roussillon, du Conflans et de la Cerdagne était implicitement réservé par cette phrase du traité: « Pareillement *s'il se trouve quelques lieux dudit comté et viguerie de Cerdagne seulement, et non de Catalogne, qui soient dans lesdits monts Pyrénées, du côté de la France, ils demeurent à sa Majesté très-chrétienne.* »

La vallée d'Andorre, séparée de la France par la crête des montagnes, s'ouvre du côté du sud vers la Seu d'Urgel et appartiendrait naturellement à l'Espagne si cette nation généreuse n'avait montré envers cette petite vallée indépendante un respect qui les honore toutes les deux (1).

---

apprenons, possédez maintenant tout le comté et viguerie de Roussillon, le comté et viguerie de Conflans, excepté les lieux qui ont été jugés estre situés dans la partie des Pyrénées qui regarde l'Espagne, même la partie du comté de Cerdana, que l'on a pareillement jugée estre située en la partie qui regarde la France, les endroits, les villes, les bourgades, les chasteaux, dont sont composées les vigueries de Roussillon et de Conflans, et cette partie du comté de Cerdagne, dont a esté parlé cy-dessus, les appartenances et dépendances et les avez possédés pendant toute l'année 1666. »

Le pape termine l'indulte en conférant au roi de France et à ses successeurs le droit de patronner les églises, abbayes, biens ecclésiastiques et celui de présenter des personnes approuvées et dignes pour remplir les divers bénéfices. (LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.)

(1) Il n'est pas d'ailleurs de liberté de nationalité qui soit fondée sur des motifs plus glorieux. Dans ses expéditions contre les Maures, Louis le Débonnaire voulant récompenser le courage des montagnards andorrans commandés par Marcos Almogaver, leur accorda les priviléges spéciaux qui constituent encore la petite république. Par cette charte de l'année 805, Louis leur octroie le droit d'élire un comte, *s'ils le désirent*, il recommande aux hommes qui habitent ou qui viendront habiter le territoire; 1° de rester égaux ou d'exclure toute distinction de privilége; 2° de n'expulser personne de la vallée, à moins que l'intérêt général ne l'exige; 3° d'envoyer un député à Barcelone; 4° de protéger leur comte ou gouverneur contre toute violence; 5° de ne pas permettre à qui que ce soit de leur imposer un autre chef.

Une des conditions qui sauvegardera l'indépendance de l'Andorre fut son caractère de pays ecclésiastique: Charlemagne avait primitivement donné la vallée à l'église d'Urgel et aux évêques, qui furent et n'ont cessé d'être ses protecteurs. (An 778.)

(Voir tome Ier, p. 563.)

Cependant les comtes d'Urgel voulurent, dans la suite, à la chute du

Du côté de l'Andorre la frontière ne laisse donc rien à désirer; il n'est pas de partie des Pyrénées qui soit mieux garantie contre toute invasion, puisque, à la difficulté des passages des montagnes, se joint l'existence d'un pays neutre, interdit aux armées de France et d'Espagne. Il n'en est pas ainsi de la vallée d'Aran, qui, située sur le versant français, et ouverte aux troupes espagnoles, pourrait, en cas de guerre donner des embarras à nos départements frontières.

Mazarin ignorait très-certainement que la Catalogne pénétrait en France par cette vallée, et qu'elle possédait ainsi toute la haute partie de la Garonne. S'il avait eu connaissance de cette situation anormale, il aurait préféré abandonner la Cerdagne, évidemment espagnole, et revendiquer la Vallée d'Aran, incontestablement française... Ses habitants se se-

---

pouvoir carlovingien, revendiquer la propriété féodale de la vallée d'Andorre, les évêques combattirent leurs prétentions, mais le comte Sunifred finit par obtenir du faible Charles le Chauve (845), par une charte datée du monastère de Saint-Vadas, à Arras, la souveraineté des hautes vallées de ces montagnes parmi lesquelles celle d'Andorre se trouva comprise. De là, résistance, guerre acharnée entre l'évêque d'Urgel et le comte, pillages, dévastations ; en 1203 enfin, le comte Armengol, saisi de remords, renonça à tous ses droits sur l'Andorre et les restitua à l'église et à l'évêque d'Urgel pour la *rémission de ses péchés*.

La querelle féodale ne tarda pas à se ranimer. Les comtes de Foix, dans la famille desquels étaient entrées des comtesses d'Urgel et de Castelbon, réveillèrent à leur avantage les prétentions abandonnées par les comtes d'Urgel. On courut encore aux armes; mais l'évêque de Valence intervint, ménagea une transaction entre les deux partis, et termina le différend par un acte de paréage ou *pied d'égalité*, en vertu duquel les comtes de Foix et les évêques d'Urgel se partagèrent par portions égales tous leurs droits sur la vallée (1278). Cet accord, écrit en latin, puis traduit en français sous Louis XIV, dispose « que les comtes de Foix garderont droit de suzeraineté sur les vallées d'Andorre par indivis avec les évêques d'Urgel ; — que les comtes percevront une contribution nommée *quista*, conjointement avec l'évêque ; — que les comtes et les évêques devront avoir chacun, dans l'Andorre, un délégué nommé viguier, chargé de l'administration de la justice civile et criminelle ; — que si les deux parties lèvent des troupes dans l'Andorre, ils ne les emploieront jamais à se faire la guerre. » Cet accord, approuvé plus tard par Martin IV, est encore aujourd'hui la base de la constitution de l'Andorre. Les droits des comtes de Foix étant passés par succession aux rois de Navarre, et de ceux-ci aux rois de France, l'empereur des Français partage maintenant avec l'évêque d'Urgel le pied d'égalité arrêté en (1278. BOUCOIRAN, *Histoire de la vallée d'Andorre*, p. 170 à 181.)

raient bien gardés de protester. Séparés de la Catalogne par la Maladeta et les neiges, qui interceptent les ports pendant plus de six mois, ils n'ont avec l'Espagne que des communications très-difficiles ; leurs relations et leurs intérêts les appellent constamment, au contraire, dans nos départements de la Haute-Garonne et de l'Ariége. D'ailleurs la délimitation posée dans le traité de paix n'avait-elle pas pour base l'ancienne division de *l'Espagne et des Gaules*, et cette division pouvait-elle être autre chose que le point de partage des eaux ? Des commissaires romains, des géographes s'étaient-ils jamais occupés de tracer une ligne politique, une ligne conventionnelle sur les lieux ?

Nous dirons plus : la Catalogne aurait été fort embarrassée à cette époque pour établir, sur la vallée d'Aran, des droits supérieurs à ceux de la France. Les titres que l'histoire fournit sont plutôt négatifs à l'égard des deux Etats que favorables à l'un d'eux. Ils établissent, en effet, que la vallée d'Aran ne faisait partie ni du comté de Foix, ni de celui de Comminges ; mais disent-ils qu'elle appartenait aux rois d'Aragon ? Pas davantage !...

La vallée d'Aran était dans une situation politique analogue à celle d'Andorre et des vallées basques ; elle était, à très-peu de chose près, indépendante... Nous n'avons jamais trouvé dans l'histoire, de comtes, de barons d'Aran ou de Vielle ; c'était, croyons-nous, une terre sans seigneur, et, par conséquent, une terre libre.

Par une charte d'Alphonse, roi d'Aragon (1119), la vallée d'Aran fut donnée à Centulle II, comte de Bigorre, et à Matte, sa femme, à leurs enfants et successeurs, en termes qui devaient rendre toute rétrocession impossible : *Salva mea fidelitate et tota mea posteritate per bonam fidem, et sine omni inter anno, per sæcula. Amen.* (CASTILLON, t. I, p. 431.)

Cependant, nous voyons, en 1192, Alphonse II, roi d'Aragon, suzerain du Bigorre, donner à Pétronille, sa chère cousine, fiancée de Gaston, vicomte de Béarn, *tout le comté de Bigorre, exceptant et réservant à lui et aux siens, à son domaine et à ses successeurs, toute la vallée et terre appelée d'Aran, avec tous ses vallons, montagnes et habitations et toutes autres choses appartenant à l'usage de l'homme, attendu qu'il conste que ladite terre et vallée d'Aran n'appartient en rien au dit comté.* (CASTILLON, t. I, p. 227.)

Voilà comment Alphonse II respectait les donations d'Alphonse Iᵉʳ, faites *per sæcula cuncta.* Aucune réclamation ne fut formulée contre cette usurpation des rois d'Aragon. Et lorsque Jacques Iᵉʳ, fit, en 1275, Pierre, son fils aîné, héritier des royaumes d'Aragon et de Valence, des comtés de Bibagorça et de Paillars, il put ajouter *et de la vallée d'Aran.* (CASTILLON, t. I, p. 310.)

Cependant les liens d'inféodation de cette vallée à la Catalogne, ne paraissent pas avoir été très-exclusifs. Les Aranais durent reconquérir leur situation première par suite de la révolte des comtes de Paillars qui se détachèrent de l'Aragon, se déclarèrent libres et soutinrent énergiquement leurs prétentions les armes à la main. Le dernier des Paillars, après quarante ans d'une guerre acharnée, fut enfin vaincu en 1491, et Ferdinand Iᵉʳ réunit le comté à la couronne. Pendant ce temps, le val d'Aran, séparé de l'Aragon par le pays révolté, paraît avoir vécu dans une sorte d'indépendance. Ses habitants, rattachés au Comminges par leurs relations naturelles et leurs intérêts, prennent part aux actes judiciaires de la vallée de Luchon. Un jour il s'agit de la revendication du pré communal, ou champ de foire du *piqué*, par la ville de Luchon; au nombre des vallées intéressées à cette réclamation, se trouve celle d'Aran, son nom est mêlé à celui des vallées des environs sans qu'aucune désignation particulière lui donne un caractère étranger. *Fuit communis esseque etiam debet de presenti communis et publica cum omnibus hominibus et personis dictorum locorum de Banheriis, de Barum hassio, de monte Albano, de Sancto-Mameto, cum etiam aliorum quorumque locorum, circumvicinorum valliumque Bavardesii* (Saint-Beat) *frontinesii, Leyrissæ, Luconis, Ripeguerse, Arani, Larbusti, Loroni, Aure et aliarum vallium, etc.*

Nous voyons enfin les habitants de la vallée d'Aran intervenir, par leurs représentants, dans un acte concernant les dîmes que les chevaliers de Malte possédaient dans la vallée de Luchon. *Azemarius de bossosto, et dominus de bossosto, vallis Arani,* sont convoqués et ajournés, *apellati et ajournati* par le serviteur ou huissier ordinaire de la ville de Bagnères de Luchon, *per servitutem ordinariam villæ Banheirarum Luchonis.*

Cette convocation de députés aranais dans une réunion des notables des vallées de la Garonne et de la Pique nous

paraît établir que le val d'Aran était tout aussi lié au Cominges qu'à la Catalogne.

Toutefois, et nonobstant ces faits particuliers, nos rois devenus suzerains de Cominges n'en considérèrent pas moins la vallée d'Aran comme espagnole ; c'est ce qui résulte d'un acte de Louis XII, daté de Blois, 18 décembre 1512 (1), d'une confirmation des priviléges dont jouissaient les pays frontières, donnée par François Ier, à Moulins, en 1537 (2), et d'une déclaration de Louis XIII, signée à Saint-Germain-en Laye le 21 juin 1634 (3). On sait d'ailleurs que ce roi octroya pour armes à la ville de Saint-Beat son chiffre accolé d'une clef ; armes parlantes de cette place frontière. Il est à remarquer cependant que, dans les désignations, nos rois mettent la vallée d'Aran par rapport à l'Aragon sur la même ligne que la vallée d'Andorre par rapport à la Catalogne ; ils ne lui donnent aucun titre de comté ou de vicomté, et se bornent à la prendre, comme l'Andorre, pour un territoire étranger.

Il résulte pour nous de ces faits, que la vallée d'Aran fut donnée et appartint très-légitimement au Bigorre, qu'elle en fut détachée par une usurpation évidente d'Alphonse II, qu'elle devint presque indépendante et séparée de l'Aragon dans le quatorzième et quinzième siècles, qu'aucun acte ne la racheta d'une manière formelle à ce royaume, mais que les rois de France la considèrent comme formant la frontière du côté de l'Aragon, au même titre que l'Andorre la formait du côté de la Catalogne.

---

(1) ... Quelque guerre qu'il soit surcéancé a existé entre nos sujets et habitans es vicomtés de Coserans, Saint-Béat, Bagnères et vallée de Luchon, vallée d'Œuil, d'Arboust, Louron, Aure, Nestes, Castillonnais, Barousse et autres compris et les dits sujets d'Aragon, habitans es vallée d'Aran, comté de Paillas, la vallée d'Andorre, la vallée de Barrabes, le val de Benasq, Justau, Vieilla et autres....

(2) Le dit comté est assis, ainsi qu'a chacun est notoire, es frontière et lisière d'Espagne et d'Aragon et vallées d'Aran et Paillas.

(3) Que nos amés les consuls, manans et habitans de la ville de Saint-Beat, en notre comté de Comminges, nous ayant fait remontrer que le dit pays est en partie institué, le loung et dans les pourpes des monts Pyrénées, limitrophes des vallées d'Aran, Paillas, val d'Andorre et autres dépendances du pays d'Aragon au royaume d'Espagne, accordons etc.... (CASTILLON, t. II, p. 355, 356.)

Mais, ne nous étendons pas davantage sur ce point, nous n'avons pas la prétention de contester à l'Espagne la légitime possession de la vallée d'Aran ; toute considération historique mise à part, elle l'a possédée sans contestation depuis le traité des Pyrénées ; deux siècles sont passés sur cet acte international, nous nous garderions bien de soulever la moindre objection de légalité, de légitimité ; nous aimons mieux invoquer le principe du traité de 1659, lui-même: les *Anciennes Limites de l'Espagne et des Gaules,* invoquer surtout l'équité et les droits respectifs des nations qui demandent une juste division des remparts naturels qui les protégent. De même que nous disons : la Cerdagne doit être rendue à l'Espagne, de même nous ajouterons : la vallée d'Aran qui se trouve par rapport à la France dans une situation entièrement semblable à celle de l'Andorre, par rapport à la Catalogne, devrait être indépendante et neutre.

En soumettant une idée aussi rationnelle aux Espagnols, nous sommes sûrs de trouver dans ce peuple généreux et chevaleresque une noble sympathie ; il saisira la première occasion favorable de témoigner à la vallée d'Aran sa sollicitude, et à la France ses nobles sentiments de bon voisinage et d'équité.

A partir de la vallée d'Aran jusqu'à la Navarre, la ligne politique séparant le Bigorre et le Béarn de la Catalogne et de l'Aragon, est et fut à toutes les époques, beaucoup mieux tranchée. Les montagnes sont si élevées sur ce point, les ports d'un accès si difficile, qu'ils offrent, surtout pendant l'hiver, une barrière infranchissable.

Les difficultés qui se présentent dans les vallées de Saint-Savin, de Barèges, de Gavarni, de Bigorre, ne sauraient être sérieuses, la France et l'Espagne ne se disputent pas ces vallées et ces villages, il ne peut être question que de certains pâturages communaux insuffisamment délimités. Nous nous occuperons plus tard de cette question des pâturages, poursuivons l'examen des frontières politiques.

LA NAVARRE.

Nous arrivons au point le plus ardu de la question, ici les difficultés redoublent, et prennent un certain caractère de gravité.

Et d'abord, cette partie de la frontière, que rien jusqu'alors n'avait tracée, fut complétement négligée dans le traité de Mazarin; aucune commission mixte ne fut chargée de compléter sur ce point un acte aussi grave; et cependant aucune portion de la ligne n'était aussi incertaine, aussi litigieuse ; les raisons en sont faciles à donner.

Le pape Jules II, irrité contre les Navarrais qui refusaient de recevoir un évêque italien, avait jeté l'interdit sur le royaume en 1509, il finit par en donner l'investiture à Fernand Ier, au mépris de tous les droits de la famille régnante. (Voir plus haut, t. IV, p. 259-262).

Fernand se hâta de saisir la proie qu'on lui livrait, il fit envahir la Haute-Navarre, et s'en empara (1512). Le roi Jean d'Albret, obligé de battre en retraite, se retira de ce côté des Pyrénées dans la Basse-Navarre. Fernand poussa ses postes aussi loin qu'il put du côté de Saint-Jean-Pied-de-Port, de Roncevaux, de Maya; Jean d'Albret garda tous les passages où il lui fut possible de se maintenir; la conquête et la résistance n'eurent aucune loi, aucun principe, la victoire et la défaite tracèrent la frontière au hasard.

Depuis cette époque, les rois de Navarre, retirés à Pau, ne cessèrent de considérer l'invasion de la Haute-Navarre par les Espagnols comme une usurpation; ils ne se lassèrent pas de protester, de réserver leurs droits, et se gardèrent bien par conséquent de consentir à une délimitation de frontière; ce travail aurait détruit leurs titres légitimes sur la totalité du royaume.

Nous avons sous les yeux le *traité de François Ier et de Charles, prince d'Espagne, touchant le recouvrement du royaume de Navarre, en conséquence du traité fait à Paris en mars* 1514, — *le traité d'Alliance entre le roi François Ier et Henri roi de Navarre, signé à Lyon le* 27 *septembre* 1523 *et à Orthez le* 6 *octobre suivant*; il y est question de la revendication du royaume de Navarre tout entier et non de son partage.

Dans le traité *de Madrid entre François Ier et Charles V, en* 1525, au contraire (1), ainsi que dans les *offres faites par les*

(1) Voici les termes du traité de Madrid de 1525.

Art. 20. *Item*, pour obvier à toutes occasions qui par indirect pourroient être cause de troubler cette paix, et faire quelque émotion ou

ambassadeurs des deux rois signalés, à Palencia (10, 15, 20, 21 septembre 1527), François Ier, contraint par sa situation de prisonnier, abandonne tous les droits de son beau-frère Henri d'Albret, sur la Haute-Navarre, il ne dit pas un mot des nouvelles frontières. Toute réserve à cet égard aurait contrarié les prétentions de l'Espagne qui projetait d'envahir un jour la Basse-Navarre et peut-être le Béarn.

Le traité de Crespi (28 sept. 1544), renouvela l'obligation d'abandonner Henri de Navarre, et garda le même silence sur les frontiéres des Pyrénées.

Les remontrances faites à l'abbaye de Cercamp, le 9 novembre 1558, par Jean-Jacques de Mesme, sieur de Roissy, en présence des députés du roi d'Espagne, traitent de l'*injuste occupation* de la Navarre par Fernand, roi d'Aragon, et se gardent bien par conséquent de s'occuper de la séparation de la basse et de la haute; on revendiquait le tout et non une partie. Le traité de Cambrésis (1559), entre Henri II et Philippe II, est également silencieux, pourquoi aurait-on parlé de ces frontières, l'Espagne avait évidemment le projet d'occuper un jour la Basse-Navarre elle-même, comme elle occupait alors le Roussillon, afin de posséder le versant français.

Philippe II exécuta à cet égard un acte énergique, il voulut compléter, régulariser la conquête, en rattachant le spirituel de la Haute-Navarre à l'Eglise d'Espagne, comme il avait

---

turbation entre les dits seigneurs, empereurs et roy, a été traité, appointé et accordé, que le dit roy très-chrestien, s'emploiera et entremettra de tout son pouvoir et fera tout ce qui sera en lui loialement et fidèlement, pour induire don Henri, seigneur d'Albret, afin qu'il délaisse le titre de roi de Navarre : quitte et remette perpétuellement pour lui, ses hoirs et successeurs quelconques, au profit du dit Seigneur empereur et de ses successeurs rois de Castille, quelconques droit, action et querelle, qu'il voudroit ou pourroit prétendre au dit royaume de Navarre, par le dit seigneur empereur tenu et possédé, et qu'icelle quittance et renonciation soit faite en bonne et véritable forme, et la fasse ratifier à tous ses frères et sœurs, en dedans six mois prochains; et en cas que le dit seigneur roy très-chrestien, ayant fait toute due et possible diligence, envers le dit don Henri, seigneur d'Albret, pour l'induire a ce que dit est, ne le puisse à ce attirer ou incliner. En ce cas, le dit seigneur roy très-chrestien, promet de non bailler au dit don Henri, seigneur d'Albret, directement ou indirectement, aide, faveur, n'y assistance contre le dit seigneur empereur.

(Léonard, t. III, p. 229, 230.)

réuni le temporel à sa couronne; il obtint de Pie V un bref qui détachait en partie le Guipuscoa et la Biscaye de l'évêché de Bayonne et obligeait l'évêque de ce siége et son primat, l'archevêque d'Auch, à nommer dans ces deux provinces *espagnoles*, des vicaires agréés par la cour de Madrid. Les deux prélats crurent éviter les difficultés en gardant le silence, le Pape les excommunia et ajouta brutalement le pays basque au diocèse de Pampelune, 1564).

Si les rois d'Espagne avaient des prétentions sur la Basse Navarre, ceux de France, de leur côté, nourrissaient l'espoir de la réunir un jour à leur royaume, et de faire valoir leurs droits sur la Haute.

Cette circonstance ne tarda pas à se présenter; Henri IV monte sur le trône, la Basse-Navarre est unie à la France, il signe le traité de Vervins avec Philippe II (2 mai 1598). Henri prend le titre de *roi de Navarre*. Philippe a la générosité de ne pas en revendiquer la moitié; chose remarquable enfin, on tranche dans cet acte volumineux et très-détaillé la question de toutes les frontières du Nord et de l'Est, depuis les Flandres jusqu'à Nice, pas un duché, pas une ville ne sont omis; on passe complétement sous silence les frontières pyrénéennes.

Il est évident que les deux rois avaient une arrière-pensée à cet égard; c'était à dessein qu'ils laissaient cette question dans l'incertitude; prenant acte, en quelque sorte, de leurs prétentions ultérieures, ils réservaient expressément tous les droits qu'ils pourraient avoir à exercer juridiquement; ils renonçaient seulement à les revendiquer par la voie des armes. La généralité des termes, le mystère qui enveloppe les articles 23 et 24, indiquent suffisamment que leurs réserves avaient trait à la Navarre et que chacun des deux co-partageants se promettait de réclamer plus tard la totalité (1).

---

(1) Traité de Vervins, ch. 23.

« Et sont réservés au dit sieur roy très-chrestien de France et de Navarre, ses successeurs et ayant cause, tous les droits, actions et prétentions qu'il entend lui appartenir à cause de ses dits royaumes, pays et seigneuries ou autrement ailleurs, pour quelque cause que ce soit auquel n'aurait esté par lui ou par ses prédécesseurs expressément renoncé, pour en faire poursuite par voie amiable ou de justice et non par les armes. »

Il eût été facile alors à Henri IV de revendiquer tout le bassin de la Bidassao, en vertu de la juridiction des évêques de Bayonne qui n'avait cessé d'y être en vigueur jusqu'en 1564 (1), mais le projet de réclamer plus tard toute la Navarre le fit renoncer à cette juste prétention sur une partie, et cette négligence fut préjudiciable à la régularisation de nos frontières.

Quelques années plus tard, cependant, les discussions incessantes des Basques des deux Etats obligèrent leurs gouvernements à prendre un arrangement au sujet des pâtures des Aldules. Les commissaires, nommés à cet effet en 1614, ne s'occupèrent pas, il est vrai, des frontières politiques, ils se bornèrent à régler les droits d'usage et de depescence des habitants de Baygorry, du val Derro, du Bastan, ou du val Carlos et de Roncevaux (2).

La paix des Pyrénées trouva la question dans cet état d'incertitude, de hasard, et chose incroyable, cet acte fonda-

---

On croirait donc qu'il va recouvrer juridiquement la Navarre. — Pas du tout, on ajoute dans le chapitre 24 :

« Comme ensemblable sont réservés au dit sieur roy catholique des Espagnes et à la sérénissime infante, sa fille ainée, leurs successeurs et ayant cause, de tous les droits actions et prétentions qu'ils entendent leur appartenir à cause des dits royaumes, pays et seigneuries ou autrement ailleurs, pour quelque cause que ce soit, auxquels n'aurait été par eux ou par leurs prédécesseurs expressément renoncé pour en faire poursuite par voie amiable ou de justice et non par armes. »

(1) Voyez le mémoire touchant la rivière de Bidassoa, par Genestet de Chairac, Bayonne, 1848.

(2) « Accordez entre les deux rois par les sieurs de Vaucelas et le marquis de Laguna pour raisons des différens des bas et haut Navarrois.

Fait à Saint-Laurent, le 25 septembre 1614.

I. Que les habitans de *Baigorri*, en la basse Navarre, sujets de Sa Majesté très-chrestienne, jouiront du pâturage de jour et de nuit es dites montagnes *d'Aldude*, avec corales, couvertes et cabanes, tant pour les jumens, brebis et chèvres pour toute l'année, que pour les pourceaux aux saisons où il n'y aura point de glandage, jusqu'aux limites et bornes de *Méassea* et de *Béorseu*, du costé de *Valtan* ou *Bastan*, faisant et tirant une droite ligne de l'un à l'autre ; auront aussi la facerie de soleil a soleil, depuis la dite ligne et limite de *Massea* et *Beorseu*, jusques à la première borne de *Mendioco Cetagaigna*, s'il s'en trouve aucune ou marque d'icelle, autrement s'en mettra et plantera une nouvelle, et du dit *Mendioco Cetagaigna* jusques au dit *Beorseu*, faisant une ligne droite de l'un à l'autre, sans qu'ils puissent passer

mental, destiné à fixer les limites des deux royaumes, se contenta de prendre pour base *celles de l'Espagne et des Gaules*: comme les Romains n'avaient point pénétré chez les Basques il s'en suivait que cette frontière n'avait jamais existé dans cette partie des Pyrénées.

La phrase était assez ambiguë pour les auteurs eux-mêmes;

---

plus avant vers la vallée de *Valderro*, en la haute Navarre, jouiront pareillement du dit pâturage du costé de *Valcarlos*, tant de jour que de nuit, avec corales, couverts et cabanes, jusques aux lieux et endroits de leurs labourages plus proches et plus avancés vers *Roncevaux*, et sera faite une droite ligne vers *Aldude*, à la prendre au deçà de douze labourages plus proches du dit *Roncevaux*. Pourtant depuis la dite ligne de celle qui va par *Ourdis* et *Ocora* jusques au dit *Meassa*, avoir eux la facerie de soleil à soleil, jusques vis-à-vis du dit *Medico Cetagaigna*, sans toutefois qu'ils approchent de trois cents pas du grand chemin royal qui va et passe de la basse Navarre vers la haute, n'y puissent descendre plus bas, ni leur soit préjudicié aux autres droits qu'ils peuvent avoir es susdits lieux spécifiés, selon la coutume et ancien usage. Déclarant qu'il suffit de faire un couvert et un corale pour chaque troupeau de bétail, et une cabane pour le pasteur. »

« II. Pourront aussi, les habitans de *Valderro* en la haute Navarre, qui sont de l'obéissance de Sa Majesté catholique, jouir avec leur bétail, comme bon leur semblera, des dites montagnes jusques à *Euncarai* du costé de *Valcarlos* et *Istant*, du costé de *Vattant*, tirant une droite ligne de l'un à l'autre, sans qu'ils puissent passer n'y en jouir plus avant vers *Baigorri*, n'y leur soit préjudicié aux autres droits qu'ils peuvent avoir es susdits lieux, spécifié selon la coutume et ancien usage, et pareillement ceux des vallées de *Vattant* et *Valcarlos* de la dite haute Navarre, et de l'obéissance de Sa Majesté catholique auront la facerie de soleil à soleil, es dites montagnes, selon qu'ils l'ont accoutumé, et outre ce que les dits de *Valcarlos*, pourront jouir comme bon leur semblera et selon leur coutume, jusques à *Eihabia* du costé de la dite vallée, sans qu'il leur soit fait tort, et leurs bois vedats vedados, s'ils en ont aucuns. »

« III. Quant aux vaches, que la coutume ancienne et pratiquée aux buttes ou vacheries de Notre-Dame de *Roncevaux* soit gardée et suivie, et les mêmes de *Roncevaux* seront obligés de recevoir les porcionistes de *Baigorri* et *Valderro* avec leurs vaches et vachers, selon la dite coutume.

Déclarant, que tant les uns que les autres jouiront des privilèges, franchises et exemptions, qu'ont et tiennent les dites buttes ou vacheries, sans que moyennant ce les dits de *Baigorri* et *Valderro* en puissent faire n'y fonder de nouveaux, et s'ils en ont fait ou formé aucuns, ils seront joints, unis et incorporés à ceux des dits Roncevaux. »

« IV. Les pascages et seles, desquels seront aussi rémis en leur premier estat, et gardés et conservés selon la même coutume, et ne pourront les uns ni les autres couper les *holls* ou *corrostiacs* es dites montagnes. »

nous avons vu qu'ils l'avaient complété à l'égard du Roussillon en chargeant une commission spéciale de rectifier et de compléter la ligne séparative.

Rien d'analogue ne fut tenté sur la limite navarraise; on se borna à déclarer, dans les préliminaires de la conférence, que l'*isle des Faisans*, située entre Irun et Behobie, au milieu

---

« V. Qu'en ce qui concerne le pâturage des pourceaux des uns et des autres, au temps et saison de glandée, ils en jouiront avec leurs couverts, tant du costé de Valcarlos, qu'en tout le demeurant des dites montagnes, selon la coutume qu'il y a toujours en gardant à chacun ses droits, franchises, exemptions et privilèges accoutumés. »

« VI. Que les dits de *Baigorri* bâtiront les granges nécessaires es environs de leurs dits labourages, pour seulement y amasser les fruits; retirer et battre les bleds et y habiter aux saisons qu'il conviendra faire la dite récolte, et travailler, et semer les dites terres; sans y faire bourgs, n'y villages sous ombre des dites granges, desquelles les fondements seront de pierre jusques là a superficie de la terre et le reste de bois. »

« Que pour le terroir qui est entre *Baigorri*, *Ispegui* et *Elhorieta*, du costé de *Bastan* et de *Ocaca*, du costé de Valcarlos, les dits de *Baigorri*, le tiendront et en jouiront aux mêmes droits, qu'ils ont accoutumé, sans préjudice des buttes ou vacheries de Roncevaux et de la facerie de soleil à soleil, de ceux de *Bastan* et *Valcarlos*, selon qu'ils le peuvent avoir accoutumé. »

« VIII. Que ceux qui auront des palomiers es dites vallées et montagnes, en jouiront comme ils avaient accoutumé, et ne pourra personne couper arbres au préjudice de la chasse des dits palomiers. »

« IX. Et afin que la paix soit durable entre les dits peuples leur est déclaré que les dits de *Baigorri* et de *Valderro* ne pourront donner n'y vendre l'herbage qui est entre les susdites limites de *Eunsarai*, *Istant*, *Mendicocéta* et *Beorseu*, les uns au préjudice des autres. »

« X. Que les pierres ou bornes que les commissaires de leurs dites Majestés avoient fait remettre en la conférence d'*Arranegui*, seront remises de nouveau, si elles sont tombées, aux mêmes conditions et en la même qualité que dès lors, et demeureront avec la même force que lorsqu'elles furent remises et non davantage et sans préjudice aux droits des parties. »

« XI. Et pour mettre à exécution le contenu en ce traité et marquer et sennaler les lignes d'une borne à autre, leurs dites Majestés nommeront et députeront telles personnes que bon leur semblera, avec pouvoir établir et ordonner les peines qu'ils jugeront entre justes et raisonnables contre les contrevenants.

. . . .

Signé : de Cochefillet et M. de la Laguna..... »

Le roi de France contresigna le 21 novembre 1614.

(LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.)

de la Bidassoa, était une terre neutre, et que, par conséquent, la rivière était considérée comme appartenant aux deux États.

Depuis cette époque (1659) aucun traité général n'est venu corriger cet état incertain de la frontière navarraise.

Certaines conventions, toutes locales, ont seulement réglé quelques points en litige. Un accord, signé par le marquis de Feuquières et le marquis de los Balbazes, réglementa la liberté de la pêche et de la navigation dans la Bidassoa entre Andaye et Fontarabie (19 octobre 1683), et déclara la rivière commune aux navigateurs et pêcheurs des deux nations; mais ici la Bidassoa est vascondage et non point navarraise (1). En 1787, un abornement international sépara la

(1) « Convention faite, entre le marquis de Feuquières et le marquis de Balbazes, pour la liberté de la pesche et de la navigation dans la rivière de Bidassoa, en faveur des sujets de Sa Majesté et de ceux du roi d'Espagne ; avec toutes sortes de vaisseaux, sans distinction.

A Madrit, le 19 octobre 1683

« Le roi très-chrestien et le roi catholique, ayant un désir sincère d'observer religieusement de part et d'autre la trêve qui a été conclue l'année passée entre les deux couronnes, et d'éloigner de bonne foi tout ce qui pourroit en interrompre la durée ; Sa Majesté très-chrestienne déclare provisionnellement, que son intention est que, pendant le temps de la présente trêve, les sujets du roi catholique, tant de Fontabarie que des autres lieux, puissent librement naviguer et pescher, avec toutes sortes de bâtiments à quille ou sans quille, dans la rivière de Bidassoa, son ambouchure et rade du Figuier, et en tous autres lieux de la mer, éloignés ou proches d'Andaye, avec défense cependant de passer avec gens armés qui puissent donner du soupçon à la dite place, sans une permission expresse du gouverneur d'Andaye; ainsi qu'il se pratique à l'égard de toutes les places de guerre, sans néanmoins que sous le prétexte de cette défense, ou pour quelqu'autre que ce puisse estre, le dit gouverneur d'Andaye, ni aucun autre officier ou sujet de Sa Majesté très-chrestienne, puisse visiter ou faire visiter les bâtiments espagnols, ou d'aucune autre construction, appartenant aux sujets du roy catholique; ni pareillement que le gouverneur de Fontarabie, ni aucun autre officier ou sujets du roy catholique, puisse sous quelque prétexte que ce soit, visiter ou faire visiter aucuns bâtiments françals ou d'aucune autre construction, appartenant aux sujets de Sa Majesté très-chrestienne. Et afin que le présent acte puisse avoir son plein entier effet, Sa Majesté très-chrétienne donnera ordre aux commandants d'Andaye, aux officiers et soldats qui seront en garnison dans le fort, et généralement à tous les habitans et bourgeois du dit lieu et autres des environs, et aux commandants de toutes sortes de vaisseaux et bâtiments de n'apporter aucun trouble ni empeschement aux sujets de Sa Majesté catholique,

vallée basque de Baigorri et la vallée navarraise de Bastan.

Depuis le dix-septième siècle, bien des traités de paix et d'alliance ont été discutés et signés entre les souverains de France et d'Espagne, pas un ne s'est occupé de la frontière. Nos gouvernements, tels qu'aient été leur force et les avantages de leur situation n'ont jamais songé à réclamer la rectification des limites de la vallée d'Aran, ni celles de la Navarre, conformément aux frontières de l'Espagne et des Gaules, posées en principe dans le traité des Pyrénées et à l'ancienne juriridiction des évêques de Bayonne, qui nous auraient donné tout le cours de la Bidassoa.

Aujourd'hui, la frontière navarraise, tout à l'avantage de l'Espagne et au détriment de la France, place les Espagnols au cœur du pays basque, aux portes de Bayonne, tandis qu'elle protége Pampelune par deux chaînes de montagnes très-considérables : celle de Maya et celle de Bellate.

Si l'on avait pris les anciennes limites du diocèse de Bayonne, dans le traité de Mazarin, on aurait partagé le différend conformément aux intérêts des deux nations. Les montagnes de Maya appartiendraient maintenant à la France, celles de Bellate à l'Espagne; les deux Etats se trouveraient également protégés et garantis contre l'invasion. A cette époque, de semblables transactions étaient aisées; après deux cents ans, la consécration du temps, des habitudes, de la possession, a rendu les changements de la frontière fort

---

dans la dite pesche et navigation, sous peine de désobéissance, et en cas de contravention, elle fera procéder rigoureusement contre les coupables, comme perturbateurs du repos public, lequel leurs Majestés veulent maintenir. Et pour faire observer le dit ordre avec plus d'exactitude, enjoindra à tous ses commandants du fort d'Andaye et autres lieux, comme aussi aux commandants de toutes sortes de vaisseaux, et à tous les autres, ses officiers et sujets, de faire exécuter et d'exécuter ponctuellement le contenu ci-dessus, et en cas de contravention, de procéder contre les perturbateurs et contre ceux qui auraient la hardiesse d'entreprendre quelque acte d'hostilité contre les sujets de Sa Majesté catholique, et contre la teneur de cet acte réciproque, lequel demeurera ferme et établi en la manière ci-dessus, à commencer d'aujourd'hui, jour de la date d'icelui, sans préjudice des droits et raisons des deux couronnes. »

Dans le second paragraphe, le roi d'Espagne répète mot à mot les mêmes conventions en faveur des Français.

(LÉONARD, *Histoire des traités de paix*, t. IV.)

difficiles. Quoi qu'il en soit, voici qu'elle eût été la ligne naturelle équitable que Mazarin et don Louis de Haro auraient dû tracer dans l'intérêt des deux peuples.

FRONTIÈRES ÉQUITABLES ET NATURELLES

En vertu des préliminaires de la conférence, qui déclaraient neutre l'île des Faisans, il fallait prendre pour limite le milieu de la rivière jusqu'à *Ilchauldi* et à *Salins.*

Au-dessus de ce point, se fondant sur les anciens droits des évêques de Bayonne, sur l'intérêt de la défense territoriale des deux peuples, considérant que l'Espagne était protégée par deux chaînes de montagnes, que la France n'avait pour frontière que le ruisseau de la Nivelle, moins large et moins profond au pont de l'*Antibar* que la rivière artificielle d'un parc anglais, il fallait continuer à tracer la ligne séparative au milieu du lit de la Bidassoa. L'Espagne conservait, comme nous l'avons dit, la chaîne des montagnes de Bellate, la France aurait eu celle de Maya avec les villages de *Zugaramurdi, d'Alquerdy, d'Alquey, Berra, Echalar, Sumbilla, Lecaros, Eloité, partie d'Elissondo, Aspiquecta, Souhastoya, Ourassou, Maya, Urdach, Lantibar;* la nouvelle frontière aurait réjoint l'ancienne aux sources de la Bidassoa et au pic *Micau.* De ce pic au col *d'Urtiage* le partage des eaux est exactement suivi; à l'est d'*Urtiage* le territoire espagnol pénètre encore dans le nôtre jusqu'au col de *Bentarte,* à l'est de celui de Roncevaux. L'équité demandait que notre ligne fût portée sur le partage des eaux, en englobant les bois et pâturages de *Hernaçabal,* de *Goïsalundo,* de *Gabarbide* et toute la haute vallée de la Nive ou val Carlos. On aurait donné une compensation équivalente à l'Espagne à très-peu de distance à l'est en lui cédant les deux hautes vallée de l'*Iratie* et du *Hurbelca,* et en reculant notre frontière sur les crêtes *d'Iratie,* de *Surecay,* de *Chocoluce,* des *Escaliers,* et de *Belhauldy.*

Ici, la frontière reprenait la crête naturelle des montagnes jusqu'à l'extrémité de la vallée *d'Urdos* où les Espagnols ont également envahi, à notre préjudice, les pâturages du lac d'*Estacs,* qui devraient nous être rendus; mais ils sont peu étendus et sans importance.

De ce point, jusqu'au haut de la vallée de Cauterets, la frontière ne laissait rien à désirer;...... là, l'Espagne pénètre sur notre versant dans le val d'Ossone, au pied du port vieux de Gavarni et près des lacs du mont Perdu. Ces territoires arides et presque sans valeur auraient été rendus à la France.

De ce point, au port de Vénasque, la ligne naturelle est respectée.

Nous atteignons la vallée d'Aran, qui aurait dû être déclarée indépendante et neutre comme l'Andorre, conformément aux motifs que nous avons déjà fait connaître et à la circonscription du diocèse de Comminges, qui comprenait cette vallée.

L'Espagne ne perdait pas grand'chose dans cette légère modification. Elle aurait pu nommer le viguier d'Aran, comme la France nomme celui d'Andorre; elle aurait reçu un tribut correspondant à l'impôt actuel, comme la France reçoit celui des Andorrans (la quista de 960 francs). L'Espagne enfin, dégagée de toute obligation d'administration, de toute dépense locale, ne cédait pas une obole de revenu, n'affaiblissait pas le moins du monde sa puissance par la perte de 33 (1) villages assez pauvres. Sa frontière ne se trouvait pas moins garantie puisqu'elle possédait la crête des Pyrénées et que le territoire de la vallée, déclaré neutre, aurait été interdit aux troupes des deux nations.

Du port *d'Orle*, dans l'Ariége, jusqu'à la vallée *d'Andorre*, la frontière n'avait pas de changements à subir.

Enfin, dans la vallée de Carol et de Cerdagne, 29 villages devaient être rendus à l'Espagne; en échange des seize gros villages de la vallée de la Bidassoa, nous renoncions aussi à la défense imposée à l'Espagne de fortifier Livia et Puycerda, elle restait libre à cet égard d'opposer une forteresse à celle de Mont-Louis.

Le partage des eaux, c'est-à-dire la seule frontière proba-

---

(1) Pontaux, Bouzen, Boussost, Castelleon, las Bordes, Gauzan, Vielle, Cazau, Bertrem, Escunan, Cazaril, Artigues, Ugue, Trados, Gesse, Salardun, Bagergue, Garros, Villac, Mont, Bellan, Ville, Arros, Benous, Arrou, Montcarbau, Aubert, Begons, Arrez-dessous, Arrez-dessus, Lez, Villamos, Canegean. Leur population est de 12,000 âmes.

ble de l'Espagne et des Gaules, et la décision très-caractérisée de la nature elle-même étaient donc le point de départ, et le principe supérieur qui devaient régir la délimitation politique.

Note J.

Malgré les négligences de détail commises à l'époque de Mazarin, la France a retrouvé plus tard quelques circonstances exceptionnellement favorables, où ces fautes étaient faciles à réparer; mais que d'imprudence, que d'imprévoyance chez nos diplomates! Par la paix du 20 septembre 1697, entre la France, l'Espagne et les états généraux, la France restitua (art. 4) les places de Girone, Roses, Gervera et Barcelone, dont le maréchal de Noailles s'était emparé en 1694... Quelle belle occasion de réclamer en compensation le cours supérieur de la Bidassoa; on ne songea pas à faire la moindre réserve. Même silence dans le traité du 7 mai 1745, signé à Aranjuez.

Arrive le fameux traité de Paris du 10 février 1763, entre la France, l'Espagne, le Portugal et l'Angleterre; on renouvelle tous les traités de paix antérieurs, on parle des frontières maritimes de la France, on fait dans les colonies des partages nombreux et importants; bien plus, le faible Louis XV, fatigué de posséder la Louisiane qui ne lui rapportait rien, parce qu'il ne savait pas la faire administrer, la cède tout entière à l'Espagne (1); il ne réclame pas un douro de compensation, pas un arpent de terre du côté de la Navarre... La remise de la magnifique vallée du Mississipi est faite en 1764, on se contente de stipuler que l'inquisition n'y sera point établie.

Nous comprenons que dans le traité de paix et d'alliance de Saint-Ildefonse (29 août 1796), entre le directoire et Godoy (prince de la Paix) on ait gardé le silence sur la question des frontières. L'Espagne nous offrait assez d'avantages

---

(1) Cette clause du traité est restée secrète jusqu'en 1836.

sur d'autres points. Nous comprenons qu'on ait observé la même réserve dans la convention de Madrid, passée entre Godoy et Lucien Bonaparte (21 mars 1801). L'Espagne nous restituait alors la Louisiane, ce n'était pas le moment de lui demander la Bidassoa (1).

Il nous est plus difficile de nous expliquer la négligence du traité de Bayonne (5 mai 1808) non-seulement Napoléon ne songea pas alors à rectifier la frontière; mais il sanctionna les limites actuelles en des termes généraux qu'on avait soigneusement évités dans les traités précédents; l'article 2 déclare « que l'intégrité du royaume sera maintenue... et que les limites de l'Espagne ne souffriront aucune altération. » Il est vrai que l'empereur avait des projets plus élevés; le 5 juillet suivant, il signait avec son frère Joseph, le nouveau roi d'Espagne, un traité d'alliance et de succession par lequel la Péninsule devait être réunie à la France dans le cas où le roi décéderait sans enfants légitimes; quand on espère avoir le tout, on peut bien négliger une imperceptible partie.

Tel est l'état de la question générale, de la question politique; reste à examiner la question de détail; la délimitation des communes et de leurs pâturages.

COMMUNES ET PATURAGES

Si l'on ne voulait juger ces points litigieux que sur des écrits concluants, on courrait risque de laisser les choses dans un *statu quo* très-préjudiciable aux intérêts des populations frontières.

Les habitants des Pyrénées ne furent, durant bien des siècles, ni Français ni Espagnols. Dans la Navarre ils étaient Basques, des deux côtés, dans le Roussillon, ils étaient Catalans: la politique, la nationalité, la langue, ne leur assignaient donc aucune limite; les hautes montagnes étaient un terrain neutre, un terrain vague, livré au premier occupant, *res nullius*.

Néanmoins il existait une règle de bornage, à la fois géo-

(1) Dans la Convention de Paris, 26 vendémiaire an XII, 29 octobre 1803, M. Talleyrand et don Nicolas de Azara, gardent le même silence.

graphique et judiciaire; nous voulons parler de la délimitation des hautes vallées par bassins ou versants, mais elle était souvent négligée dans l'application.

Entrons, à ce sujet, dans quelques détails indispensables.

Les extrémités de toutes les vallées (le cap, la tête) formèrent, pendant bien longtemps de petites républiques municipales, indépendantes de tout royaume, de toute seigneurie. Telle était la vallée de Baréges, celle de Saint-Savin, celles d'Aspe, de Roncal, d'Enguy, etc. C'est encore, à très-peu de chose près, la situation de la vallée espagnole du Bastan, de celle des Cinco-billas, et de l'Andorre.

Nous appuierons sur cette considération, parce qu'elle est très-importante dans la question de la délimitation des communes.

L'histoire tout entière nous prouve, par des chartes très-nombreuses, que les Pyrénées se peuplèrent de la manière suivante : à mesure que les basses vallées devenaient insuffisantes à la population, le village primitif, *la republica déou loc*, possesseur de la vallée tout entière, construisait des cabanes, puis des bourgs dans les pâturages élevés; de nouveaux villages se formaient et continuaient à dépendre du premier. On en voit encore un exemple frappant dans la vallée de Campan, près de Bagnères-de-Bigorre.

Qu'arrivait-il de là? C'est que les divers bourgs d'une vallée dépendant tous du même centre administratif, la *republica deou loc* n'avait aucun intérêt à diviser les pâturages qui continuaient à appartenir à tous les habitants... Les limites ne finissaient qu'à la crête des hauteurs formant la ceinture naturelle de la vallée, crêtes après lesquelles commençaient les bassins des vallées voisines.

Cette division du territoire des Pyrénées par vallées fut constante, générale ; lorsque les seigneurs donnaient, soit à des individus, soit à des villes, soit à des abbayes ou hospices, des gorges restées jusqu'alors inhabitées, ou conquises par leurs armes, ils ne désignaient que bien rarement les limites dans la charte de donation, ils se bornaient à dire: Je donne la vallée de Cauterets, par exemple, la vallée d'Azun, etc., avec tout ce qui en dépend. *Et pertinentiis, et terminis suis,* voilà les grandes formules; ou bien encore : *Cum*

omnibus quæ sunt infra ejusdem terminos; ou *quidquid in valle ipsa habemus, tenemus, continetur.*

Ces indications marquent le centre de la vallée, le village, le monastère; les limites extérieures n'ont d'autres traces que la nature elle-même.

Si la loi de la division par bassin et versant des eaux fut générale, comment se fait-il, demandera-t-on peut-être, que les habitants n'aient pas respectée ces limites naturelles, que les pâtres espagnols aient pénétré dans le versant français, et les pâtres français dans le versant espagnol? Le fait est aisé à expliquer.

L'extrémité, l'*amont*, de presque toutes les hautes vallées, espèces de magasins de neiges, où se forment les cours d'eau, est séparé du bas de la vallée, de l'*aval*, par des murailles de rochers que les torrents ont percées à de très-grandes profondeurs, pour se faire un passage. On dirait d'anciens lacs, dans les parois desquels on a pratiqué une brèche afin de faire écouler les eaux... Ces bassins supérieurs, n'étant accessibles que par ces brèches, et ces brèches formant le lit des torrents, il s'ensuit que, dans l'état naturel, elles sont complétement inabordables par l'*aval*, et qu'on y pénètre plus aisément par l'*amont*: quelque soit d'ailleurs la hauteur des ports qu'il faut franchir pour les atteindre. Les pâtres des contrées voisines, profitant de cette situation anormale, ont envahi ces hautes vallées par le revers, alors qu'elles étaient inconnues et inabordables pour les bergers du bassin inférieur... Plus tard des sentiers, des routes ont été tracées dans les rochers, au-dessus des brèches formant le lit des torrents; des ponts ont été jetés, l'accès du bassin est devenu très-facile, les habitants d'*aval* en ont revendiqué la possession naturelle, en vertu du droit général: *Et pertinentiis, et terminis suis et tota valle...* Les premiers occupants ont défendu leur propriété en invoquant la prescription.

Où sont les plus anciens témoignages de ces conflits, où sont les titres, où sont les actes? Dans la mémoire des hommes, dans la tradition.

Les habitants de ces petits *clans* étaient peu lettrés, et ne faisaient pas grand usage du parchemin et du notaire, ils traitaient tous leurs différends par l'enlèvement du bétail et les coups; absolument comme les tribus nomades de

l'*Atlas*, l'histoire des Pyrénées est remplie des faits de ce genre; quand les vallées étaient fatiguées de ces voies de fait, qui n'enrichissaient personne, elles se proposaient la paix, nommaient des délégués (jurats), lesquels se réunissaient sur le point qu'ils convenaient de prendre à l'avenir pour limite; ils se donnaient la main, faisaient un repas fraternel, traçaient les bornes, etc... Pour que le souvenir de cet arrangement, non écrit, ne s'effaçât jamais, les députés se réunissaient chaque année sur le même lieu, et renouvelaient le traité d'alliance et de bon voisinage.

Tous les règlements n'étaient pas aussi pacifiques : le duel judiciaire, souvent le combat à mort, tranchaient les questions les plus graves.

Qu'avait-on besoin d'actes notariés chez des bergers dont les droits se gravaient dans la mémoire des générations en traits aussi caractéristiques?

Le parchemin, le tabellion, étaient les instruments aristocratiques, le peuple n'en faisait point usage. Croirait-on que la république d'Andorre, modèle de ces petits clans des hautes vallées, ne possède pas de lois écrites; les coutumes judiciaires n'ont d'autre code que le souvenir des hommes; le viguier applique la peine, prononce ses sentences, sans s'appuyer sur aucun texte.

Quand les montagnards pyrénéens voulaient enregistrer un fait, ils le gravaient sur la pierre; on voit encore, sur la porte de la ville de Saint-Bertrand de Comminges, un arrêté municipal du dix-septième siècle inscrit sur la muraille, quel fait mémorable constate-t-il?... La taxe du poisson!...

Nous avons trouvé dans la petite église de Castell, au pied du Canigou, la convention passée entre le carrillonneur et la commune il y a plus de deux cents ans, elle est également gravée sur la pierre.

Existerait-il des titres analogues, gravés sur les rochers et les bornes des pâturages? Nous l'ignorons; mais à coup sûr on en trouverait assez peu, écrits sur parchemin, dans les études des notaires et les archives des mairies antérieurement au dix-septième siècle.

Le partage des eaux, la crête des montagnes fut toujours le point de départ que prirent les commissaires espagnols et français, dans la délimitation de la frontière des Pyrénées;

ils ne s'en écartèrent sur quelques points que par des exceptions plus puissantes que la règle générale.

Quant aux pâturages que la possession trentenaire ou des titres particuliers et communaux donnaient à des villages espagnols sur le versant français, ou des français sur le versant espagnol, ces délégués respectaient les lois qui les régissaient, et combinaient les droits de propriété, les usages des particuliers d'une nation avec la propriété politique de l'autre peuple, témoin la règle posée par les commissaires du Roussillon en 1660, à l'égard du village d'Iz en Cerdagne. D'après cet accord, le village appartenait à la France, son territoire situé sur l'autre rive du Rahur restait à l'Espagne; les habitants d'Iz conservaient tous leurs droits de propriété, d'usage, passage, etc., la frontière politique seule était changée.

La commission française et la commission espagnole, actuellement chargées d'une délimitation nouvelle (1), ou pour

---

(1) Voici les principales dispositions de son traité concernant la Navarre :

Art. 1er. La ligne destinée à séparer la souveraineté de l'empire français de celle du royaume d'Espagne, depuis le lieu où confinent le département des Basses-Pyrénées, l'Aragon et la Navarre, jusqu'à l'embouchure de la Bidassoa, dans la rade du Figuier, partira du sommet *d'Anularra*, pour se diriger, par les hauteurs, vers la pierre de Saint-Martin, connue aussi sous le nom de *borne de Béarn*, en suivant par *Murlon* et le pic *d'Arlas*, d'accord avec l'abornement existant.

Art. 2. De la pierre de *Saint-Martin*, la frontière se dirigera vers le sommet d'Eraisé et le col du même nom, dans la chaîne principale des Pyrénées dont elle suivra les hauteurs par *Lacura*, *Urdaité* le col *Guimbeleta* et le petit col de *Belay* jusqu'à Barcetagoitia ou *Baracea-la-Alta*, conformément à ce qui se rapporte à cette partie de la frontière dans l'abornement convenu en 1659 entre les fondés de pouvoir des vallées de *Soule* en France et de *Roncal* en Espagne.

Art. 3. De *Barcetagoitia* ou *Baracea-la-Alta*, la ligne divisoire suivra les crêtes déterminées par les sommets *d'Ochofrario*, de *Mulidoya*, *d'Iparbococha*, *d'Ory* et *d'Alupena*.

Art. 4. Depuis la roche d'*Alupena*, la ligne frontière quittera les crêtes des Pyrénées et se dirigera, conformément au traité qui de fait existe aujourd'hui, vers le ruisseau *Erreca-Idor*, ou ruisseau sec, et en suivra le cours jusqu'à l'endroit où il se jette dans l *Urbelcha*.

Art. 5. A partir du confluent de l *Erreca-Idor* et de l'*Urbelcha*, la frontière remontera le cours de cette dernière rivière jusqu'au prolongement de la ligne des crêtes d'*Anusbide*, et elle suivra cette ligne de crêtes jusqu'au lieu le plus rapproché des sources de *Contracharo*, d'où elle descendra, par ce dernier ruisseau, jusqu'à sa jonction à l'*U*-

mieux dire d'une rectification de l'ancienne frontière, conforme aux intérêts des communes et des vallées limitrophes, vient après des recherches et des travaux persévérants et attentifs, d'arrêter la limite des deux nations, entre la Navarre espagnole et le département des Basses-Pyrénées;

---

ratsaguy, dont elle suivra le cours jusqu'à son confluent avec l'*Egurguy*.

Art. 6. Du confluent de *l'Uratsaguy* et de *l'Egurguy*, la ligne frontière, conformément à la sentence d'abornement convenue en 1556 entre les fondés de pouvoirs de la vallée de Cize, en France, et celle *d'Aezcoa*, en Espagne, remontera successivement par les ruisseaux d'*Egurguy* et de *Bagachea* ou *Igoa*, et passant par le scel ou bergerie *d'Erosaté*, par *Arlepoa*, *Pagartea*, *Iparaguerre*, *Zalvetea*, *Orgambidea*, *Idopil*, *Lecea* et *Urcullu*, arrivera au col *d'Iriburieta* ou *Iasaldea*.

Art. 7. Du col *d'Iriburieta*, la ligne divisoire ira par le col de *Bentarté*, chercher la source du ruisseau *Orellaco-Erreca*, qu'elle descendra jusqu'à sa jonction avec la rivière de Valcarlos, dont elle suivra le cours jusqu'à *Pertolé-co-Burria*, situé un peu au-dessous du village *d'Arneguy*.

A *Pertole* la ligne fera un coude pour aller à l'ouest vers le sommet de Mendimocha, d'où elle remontera, en se dirigeant vers le sud, par les crêtes qui séparent le *Valcarlos* de la vallée des *Aldudes* jusqu'à *Lindus-Balsacoa*. De ce point, elle gagnera *Lindusmunua* et se rendra en ligne droite au pic *d'Isterbeguy*, et, de là, par une autre ligne droite, à *Beorzubustan*, pour continuer ensuite par les crêtes jusqu'au col d'*Ispeguy*.

Art. 8. A partir du col d'*Ispeguy*, la frontière restera conforme à l'abornement international de 1787. Elle se dirigera donc vers la montagne *d'Yparla*, par les crêtes qui séparent la vallée de *Baigorri* de celle de *Bastan*, et se rendra ensuite à *Fagadi*, par les hauteure d'*Irusquieta* et de *Gorospil;* de *Fagadi*, elle se portera vers le sud en passant par le mont d'*Anatarbé*, et suivra le cours du ruisseau de ce nom et celui d'*Otsabiato* jusqu'à la source de ce dernier. De ce point jusqu'à *Chapitelacoarria*, situé sur la rive droite de la *Bidassoa*, un peu au-dessous d'*Andarlasa*, elle suivra presque toujours la ligne qui sépare les versants des eaux, d'un côté vers les cinq villes de Navarre, et de l'autre vers *Saint-Jean-de-Luz*.

Art. 9. Depuis *Chapitelacoarria*, jusqu'à l'embouchure de la *Bidassoa*, dans la rade du Figuier, le milieu du cours principal des eaux de cette rivière, à basse mer, formera la ligne de séparation des deux souverainetés, sans rien changer à la nationalité actuelle des îles; celles des Faisans continueront à appartenir aux deux nations. . .

Art. 13. Considérant que les faceries ou les compascuités perpétuelles de pâturages entre les frontaliers de l'un et de l'autre pays ont été souvent préjudiciables au repos et à la bonne harmonie sur la frontière, il est convenu que les contrats de ce genre qui existaient autrefois ou qui existent encore aujourd'hui, en vertu d'anciennes sentences ou con-

moins libre dans ses résolutions que ne l'eussent été les commissaires de 1659, de 1694 et de 1763, elle a dû s'écarter sur quelques points du principe du partage des eaux, en présence d'un état de choses remontant à trois siècles, et consacré par des droits, des prescriptions, une possession

---

ventions, demeurent abolis et de nulle valeur, à dater du 1er janvier qui suivra la mise à exécution du présent Traité.....

Art. 15. Il est convenu, en outre, que les habitants de la vallée de *Baigorri* auront la jouissance exclusive et perpétuelle des pâturages du la partie des *Aldudes* comprises entre la crête principale des Pyrénées et la ligne qui a été tracée dans l'article 7 de *Lindusmunua à Beorzubustan*, par *Isterbeguy*, comme divisant en cet endroit les deux souverainetés.

Le territoire dont le pâturage se donne à ferme perpétuelle aux *Baigorriens*, est celui que circonscrit une ligne qui, partant de *Beorzubustan*, suivra la chaîne principale des Pyrénées, déterminée par les hauteurs d'*Urisburu, Urtiaga, Ahadi, Odia, Iterumburu, Sorogaina, Arcoleta, Berascoïnzar, Curuchespila, Bustarcortemendia* et *Lindusmunua*, pour se diriger de ce dernier point à *Beorzubustan* en passant par *Isterbeguy*.

Les habitants de *Baigorri* acquerront la jouissance exclusive et perpétuelle de ces pâturages moyennant une rente annuelle de huit mille francs, représentant, au cours de dix-neuf réaux par pièce de cinq francs une somme de trente mille quatre cents réaux de veillon, monnaie espagnole.....

Pour la surveillance de ces pâturages et des troupeaux français, les habitants de Baigorri auront le droit de nommer des gardes assermentés, qui, de concert avec les gardes espagnols assermentés aussi, veilleront ensemble et collectivement au maintien de l'ordre et à l'exécution des règlements en vigueur.

Ces gardes seront tenus, en cas de délit ou de contravention aux règlements, de porter leurs plaintes devant l'autorité territoriale.

Art. 17. Il est convenu que les troupeaux de toute espèce, français ou espagnols, qui passeraient d'un pays dans l'autre en vertu des deux faceries que l'article 13 maintient dans toute leur valeur, ou par suite des conventions particulières qui existent aujourd'hui ou qui seraient passées à l'avenir, dans la forme établie par l'article 14, entre les frontaliers des deux pays, ne seront assujettis à aucun droit de douane à leur passage à la frontière.....

Art. 18. Les Français qui, antérieurement au présent Traité ont bâti des maisons et défriché des terrains dans cette partie des Aldudes dont il est question dans l'article 15, seront reconnus par l'Espagne comme légitimes propriétaires de ces maisons et de ces terrains, et seront soumis, eux et leurs propriétés, à la législation qui régit les Français établis en Espagne....

Art. 20. La navigation dans tout le cours de la Bidassoa, depuis Chapitelacoarria jusqu'à son embouchure dans la mer, sera entièrement libre pour les sujets des deux pays, et ne pourra, sous le rapport de

séculaires. Le traité de délimitation, signé par le baron Gros, le général Callier, don Francisco, Maria Marin et don Manuel de Monte-Verde, le 2 décembre 1856, confirme, avec de très-légères modifications, les anciens bornages des deux Etats ; mais, résultat immense, il fait cesser l'indivision des pâturages, met un terme aux discussions incessantes et très-gra-

---

commerce, être interdite à personne, tout en exigeant cependant la soumission aux règlements en vigueur dans les lieux où les opérations commerciales seront faites. ....

Art. 22. Ils pourront également les uns et les autres, et en se servant de toute espèce d'embarcation, pêcher avec des filets ou de toute autre manière, dans la rivière, à son embouchure et dans la rade, mais en se conformant aux règlements qui seront établis, d'un commun accord, et avec l'approbation des autorités supérieures, entre les délégués des municipalités des deux rives, dans le but de prévenir la destruction du poisson dans la rivière et de donner aux frontaliers respectifs des droits identiques et des garanties pour le maintien du bon ordre et de leurs bonnes relations.

Art. 23. Tout barrage quelconque, fixe ou mobile, qui serait de nature à gêner la navigation dans la Bidassoa, est interdit dans le cours principal de la rivière où se trouve la limite des deux pays.

La nasse qui existe aujourdhui en amont du pont de Béhobie, sera enlevée au moment où le présent Traité sera mis à exécution.

Art. 25. Toute embarcation navigant, passant ou pêchant dans la Bidassoa, demeurera soumise exclusivement à la juridiction du pays auquel elle appartiendra, et ce ne sera que sur les îles et le territoire ferme, soumis à leur juridiction, que les autorités de chaque Etat pourront poursuivre les délits de fraude, de contravention aux règlements, ou de toute autre nature que commettraient les habitants de l'autre pays ; mais pour prévenir les abus et les difficultés qui pourraient résulter de l'application de cette clause, il est convenu que toute embarcation touchant à l'une des rives, y étant amarrée ou s'en trouvant assez rapprochée pour qu'il soit possible d'y entrer directement du rivage, sera considérée comme se trouvant déjà sur le territoire du pays auquel appartient cette rive.

Art. 26. Le pont de Béhobie, sur la Bidassoa, construit, moitié par la France et moitié par l'Espagne, appartient aux deux puissances, et chacune d'elles restera chargée de l'entretien de la moitié qui lui appartient....

Art. 27. L'île des Faisans, connue aussi sous le nom d'*île de la Conférence*, à laquelle se rattachent tant de souvenirs historiques communs aux deux nations, appartiendra par indivis à la France et à l'Espagne.

Les deux Gouvernements prendront, d'un commun accord, toutes les mesures qui leur paraîtront convenables pour préserver cette île de la destruction qui la menace, et pour l'exécution, à frais communs, des travaux qu'ils jugeront utiles à sa conservation ou à son embellissement.....

ves que soulevait dans les vallées frontières l'incertitude de limites, et établit enfin, sur des bases fort équitables, le droit fixe dans une question abandonnée jusqu'à ce jour, à des contestations insolubles. Les considérations puissantes, insurmontables, qui ont empêché la commission d'adopter les frontières politiques naturelles que nous avons indiquées plus haut, nous font regretter plus amèrement que les plénipotentiaires de 1659 n'aient pas tranché cette question, à une époque où elle ne présentait aucune des difficultés qu'elle rencontre aujourd'hui.

Les traités du 13 juin 1862, du 29 avril 1863 ont complété la rectification internationale sur tout le reste de la chaîne (1).

Le traité du 29 avril 1863, n'est que le complément, le développement du précédent; aussi est-il intitulé : *Convention additionnelle au traité de délimitation du 14 avril 1862 (publié le 18 juin)*. Entrant dans les détails les plus minutieux, il dessine en quelque sorte la frontière, rocher par rocher, ravin par ravin ; il indique les croix servant de borne, donne leur numéro, de manière à prévenir toute incertitude sur la ligne divisoire de cette partie des Pyrénées la plus hérissée d'obstacles. Tout se trouve aujourd'hui réglé, prévu avec une sollicitude qui peut faire considérer ce traité comme un modèle de ces sortes d'opérations. Après avoir ainsi fixé la frontière politique des deux Etats, les plénipotentiaires ont réglé, vallée par vallée, montagne par montagne, les droits des communes, les divers régimes d'usage auxquels les pâturages sont soumis; ils ont fixé les limites de ces pâturages, les conditions de leur jouissance ; les droits et les obligations respectives des propriétaires et des usagers, les époques et les jours où chaque commune commencera à jouir des pâturages, les dates où ce droit cessera, les formalités qu'on devra remplir pour les adjudications, les indemnités pécuniaires dues par certaines communes à certaines autres, les points

---

(1) Dispositions principales du premier traité, 18 juin 1862.

où les animaux auront le droit de séjourner, de passer la nuit. Le traité reconnaît les droits égaux qu'ont les deux nations à naviguer et à pêcher dans la *Bidassoa*, depuis son embouchure jusqu'au point où elle cesse d'être à moitié française, pour devenir tout à fait espagnole. La convention additionnelle du 29 avril 1863, revenant sur les précédentes de manière à les compléter, renferme une *annexe* relative aux *droits dont diverses communes de la frontière jouissent respectivement dans les territoires consignés des Etats voisins;* elle fixe successivement les trois zones du territoire français, dans lesquelles les habitants de la vallée d'*Anzo* ont *droit de compascuité ;* elle fixe les terrains qui sont d'un usage commun à la vallée française d'*Aussau* et à la vallée espagnole de *Tena;* elle donne l'abornement de la montagne de *Jarret*, conformément à l'article 14 du traité, l'abornement de la montagne d'*Ossone*, conformément à l'article 15 ; elle reconnaît aux Français et aux Espagnols le droit de faire boire leurs troupeaux au lac de *Bernatoire.* Elle fixe les limites des terrains dont diverses municipalités aranaises sont en possession en France dans la circonscription de la commune de *Bagnères-de-Luchon*, éclaircit les dispositions de l'article 18, ainsi que les relations entre les frontaliers respectifs, à partir des communes limitrophes de *Montauban* et de *Bossost* jusqu'au val d'*Andorre*. L'annexe se termine enfin par un règlement de la saisie des bestiaux, conformément à l'article 25.

En résumé, les trois premières parties du traité international que ne tardera pas à compléter une quatrième et dernière, ont été faits avec un soin extrême et une rare préoccupation des droits respectifs des populations limitrophes ; elles auront nécessairement pour résultat de faciliter le règlement de toutes les questions litigieuses qui compromettraient les intérêts des communes et des particuliers, et de fonder d'une manière définitive les droits et les titres des parties ; le traité sera la base de la jurisprudence des frontières en matière d'usage, de pâturages et d'abornements.

Note K.

CHARTE DE HÈCHES DU 24 JUIN 1593.

Voici les principales dispositions de cette pièce :

Noble et illustre personne, Jeanne d'Espagne, veuve du défunt Pierre d'Ossun, seigneur dudit lieu et d'Orles, baron de Fèches, Miramont et autres places, ayant receu les deux syndics assistés de la plus grande et saine partie des habitants dudit lieu, leur remontra que le dit seigneur par testament du 4 may 1580, luy avait fait légat et donation de la terre signorie et baronie de Fèches et les avait sommées de la reconnoître pour leur dame directe et foncière avec toute justice haute, moyenne et basse, et lui prétassent serment de fidélité en lui faisant déclaration de tous et chacuns les forêts, domaines, possessions, montagnes, moulins à farine et moulins à fer, métairies, rentes et autres choses appartenant aux propriétés et usufruits à la dite dame et à ses successeurs dans le terrain et baronie de Labarte.

Avant de faire la déclaration de biens et reconnoissance de droits, réclames, etc., les habitants nominativement désignés au nombre de soixante-quatre, promirent par serment l'un après l'autre, sur le *Te igitur* et la Passion figurée, ès mains de la dite dame, tant pour eux que pour le reste de la communauté de lui être et à ses successeurs perpétuellement vrais et fidèles vassaux, emphyteotes et sujets, lui prendre et prèter en tout et partout l'honneur, respect, obéissance et fidélité qu'ils devaient, et de ne dire, faire chose préjudiciable à la dite dame, ni à ses successeurs; ains s'ils connoissaient entreprise ou chose contre eulx, le découvrir et en avertir soudain la dite dame, ses successeurs et autres ayant charge deulx et ne consentir ; assister, n'y s'accomoder à chose qui leur fût adversaire, n'y dommageable, de faire et se comporter envers la dite dame et les dits successeurs comme le dit serment de fidélité le requiert, et ainsy que de vrays et fidèles vassaux et sujets devaient à leur seigneur et dame : laquelle dame agréant la dite reconnoissance, promesse et serment de fidélité, et de même étant illec présenté, promit et jura sur sa foy et noblesse, d'entretenir, maintenir et

consacrer les dits consuls, syndics, habitants et communauté et leurs successeurs, en leurs droits, coutumes et priviléges, franchises et libertés, qu'ils montreront leur appartenir et avoir été jouis et usé par leurs devanciers, et favoriser, conseiller et aider en ce qu'elle pourrait; s'opposer à toute force, oppression, violence qui contre eulx, pourraient être commis au dit lieu et faire tout ce que bon et vrai seigneur et dame doit à l'endroit de ses sujets et vassaux. »

Ces serments échangés, les consuls, syndics et habitants constatèrent qu'il n'existait aucun titre ultérieur établissant les droits, usages, devoirs et priviléges qui leur incombaient ou dont ils étaient en possession, et consentirent par la bouche du consul Aveillé.

1° Que la dite dame d'Espagne et ses successeurs étaient barons et seuls seigneurs jurisdictionnels, justiciers, hauts, moyens et bas, directs féodaux, fonciers de la terre et baronie du dit lieu de Fèches, suivant ledit légat et donation faits par le feu seigneur d'Ossun, son mari.

2° Que dans cette baronie, le baron et seigneur possédait en seule propriété le château joignant la rivière des Neste, et ses prisons avec toute faculté d'y faire mettre et retenir de son autorité tous malfaiteurs habitants de la dite baronie, ou autres étrangers, y faire exercer toute justice, par son juge, devant lesquels tous habitants étaient tenus d'agir et répondre en première instance, plaider et contester de toutes choses tant civiles que criminelles sans se pouvoir retirer ailleurs, sinon par appel. Pour l'entrée de la dite prison, le seigneur prenait, savoir : en matière criminelle vingt sols tournois et en civile cinq pour les défauts et coutumaces, en civil cinq sols six deniers tournois. Pour l'exercice de la dite justice, le baron pouvait commettre un juge-lieutenant greffier procureur d'office, un baile-lieutenant et un baile ou plusieurs, pour faire tous exploits de justice... Suit le tarif de tous actes et exploits judiciaires, allant de dix deniers tournois à dix sols.

3° Les dits consuls et habitants reconnurent en outre que la dite dame avait puissance de bailler ou faire bailler par son juge-lieutenant ou baile, le serment aux trois consuls élus annuellement, le 1er de l'an, fête de la Circoncision, sous peine d'y être contraints.

4° Les consuls nouveaux avaient le droit de faire toutes visites, rendre tous jugements de dégâts et dommages commis sur les terres et possessions des particuliers et à leurs fruits lorsqu'ils en étaient requis. Ils en livraient jugement par écrit à la partie requérante, et si le défendeur refusait, la connaissance en appartenait audit juge ou lieutenant. Les consuls percevaient pour droits et dépens quatre *piches* (pintes) de vin. Les consuls avaient aussi pour compétence de taxer le vin vendu à pots et à *piches*, et recevaient pour salaire deux *piches* et demi par *pipe*, de fixer le prix de la viande, de vérifier le mesurage du blé et autres grains et percevaient en cas de fraude vingt-sept liards sans préjudice des droits du seigneur.

5° Les habitants étaient tenus de faire guet, tant de jour que de nuit, au château et sous le commandement d'un officier désigné par la dame; de venir aux armes en tel nombre qu'il serait désigné, opérer la capture des prisonniers, faire autres actes de justice, donner aide et secours à la dame en toutes querelles et discussions à deux lieux autour dudit Fèches, sauf contre le roi et sa justice... Le seigneur, en ce cas, devait les défrayer de leurs dépenses de bouche, fournir des armes à ceux qui n'en avaient pas; maintenir enfin et conserver ses sujets en repos et tranquillité et les defendre de toutes les oppressions et violences qui leur pourraient être faites.

6° Un habitant se plaignait-il qu'un objet lui avait été volé, les consuls et le baile devaient le suivre et exécuter des recherches dans la maison du lieu; mais sans que le requérant pût y entrer, dans les habitations et leur *coral*. Si le délit n'était pas constaté les consuls et le baile recevaient treize sols six deniers tournois, payables par la communauté; était-il établi, ils recevaient cent sols tournois, payables par le délinquant sur ses biens immédiatement vendables.

7° Il était reconnu que la dame possédait, sur la Neste et joignant le château, un moulin bladier, où tous les habitants étaient tenus d'aller faire moudre leur grain, à moins que l'usine ne fût dérangée, ou encombrée, et qu'elle ne pût moudre dans les vingt-quatre heures. Les consuls devaient d'ailleurs visiter chaque année pour s'assurer que toutes choses y étaient en bon état; le meunier payait cet exper-

tise treize sols six deniers. Un habitant réclamait-il une visite exceptionnelle dans le courant de l'année, les consuls recevaient de lui deux *piches* de vin pour frais de transport. La dame possédait en outre un moulin à fer et, chose singulière! elle se réservait le droit de prendre dans ses propres forêts le bois nécessaire à l'entretien de ces deux usines et de leurs digues. Les habitants étaient tenus de leur côté à réparer le pont et à récurer le canal du moulin.

8° Les montagnes et les forêts de la baronnie étaient la propriété de la dame : mais elle en partageait la jouissance avec les habitants dans des proportions qu'il est important d'indiquer. Ces derniers avaient la faculté d'y pouvoir faire paître et nourrir leur bétail de toute condition et en tout temps. Seulement la saison *saline* du *glandage* et du *hageat* arrivée, la dame pouvait y faire mettre et *aforester* tant de pourceaux que bon lui semblerait. Le profit du forestage provenant d'iceulx pourceaux lui appartenait tout entier, sauf sur la montagne et forest *Bouchedet*, qui, réservée pour les seuls habitants lesquels pouvaient aussi faire paistre leurs bétails par toutes les montagnes et forests de la baronnie au même titre que la dame.

9° Les mêmes règles présidaient à l'usage des bois et forests, les habitants avaient la faculté de couper dans toutes les forests sans exception le bois nécessaire à leur chauffage, à la construction de leurs maisons, à la construction de leurs outils et ustensiles tels que *cayrets, timons* de hêtre (hay) *bielles, chevrons, traus, saumiers, postaurs*, et *pieux de sapin*, sans toutefois qu'ils pussent en vendre sous peine de six écus petits d'amende générale, au profit de la dame à laquelle devait être ajouté pour chaque *cayret*, un liard, pour chaque limon ou bielle ou trau deux liards, pour chaque chevron un liard, pour chaque saumier quatre sols, chaque pieu deux sols tournois à peine de six écus petits d'amende. Quant aux bois pris dans les autres forests, il n'était rien dû à la dame, dût-on les transporter à travers les forests d'icelle en foi de quoi les habitants devaient jurer sur les saints évangiles ne pas les avoir coupés dans les forests du baron. Le bois de chêne seul était entièrement réservé à l'usage de la dame.

Cette jouissance à peu près complète du sol forestier par

37.

les habitants entraînait naturellement la liberté de chasse : les habitants de Fèches l'exerçaient en effet sur *toutes les bêtes rousses et autres venaisons*, sans autres réserves que l'obligation de porter à la dame de chaque cerf ou sanglier la teste avec l'espaule et sept costes ; d'un chevreuil ou izard un quartier ; d'un ours la peau.

Le sol des pâturages et des *herms* (terres incultes) étant reconnues la propriété du seigneur, les habitants ne pouvaient les défricher et les cultiver sans son autorisation, et il était maître de reprendre celles qui avaient été jusqu'alors indûment cultivées. Il existait aussi certains *paisans badolles* ou *buassas* où l'on ne pouvait faire pacager plus de quatre bœufs ou vaches par maisons avec leurs veaux depuis la Sainte-Croix de mai jusqu'à la Sainte-Croix de septembre. Ces pâturages n'étaient ouverts au brebis que depuis la saint Barnabé jusqu'à la saint Pierre sous peine de treize sols, six deniers tournois de pignore, à l'exception du bétail de Hechetes et Darrebouc qui pouvait y entrer en toute saison.

Les tailles et redevances des habitants de Fèches étaient d'ailleurs fort légères, les priviléges que nous venons d'énumérer, leur étaient passés au plus bas prix. Ils payaient 1° par feu allumant une rente annuelle de trois *coupets* d'avoine, cinq liards et demi et une poule (galine) qui devaient être remis à la Toussaint ; 2° un droit d'oilhade de une brebis par troupeau de dix têtes et au-dessus payable chaque trois ans, plus onze liards par maison ; les autres revenus du seigneur étaient un droit de lots et ventes de douze deniers payables par l'acheteur, le fermage des boucheries donnant vingt sols par bœuf, vache ou pourceau et un liard par mouton, brebis ou chèvre, et un droit de détail de onze sols et neuf deniers par pipe de vin. La dame partageait ces deux produits avec les consuls, ainsi que celui des pignores dont elle prenait la moitié laissant l'autre à partager entre les consuls et celui qui opérait la saisie. La dame prélevait seule un péage sur toutes les marchandises, un autre appelé le *deubeutatge* sur le bois transporté par terre ou par radeau, un autre de neuf liards par petit écu sur les meules de moulin extraites des carrières de la baronnie, plus treize sols par cheval étranger et six sols par cheval

ferré du pays traversant le domaine, un sol cinq deniers par bœuf, trois deniers par vache, deux deniers par dix brebis ou chèvres, trois par truie; le tout sous peine de confiscation du bétail ou de la marchandise. Les sujets payaient enfin à leur dame trois petits écus et vingt-sept liards par an pour le terroir de *Bouchedet* et quelques autres qu'ils possédaient par indivis avec les habitants de Sarraucolin, plus quatre petits écus pour la montagne de *Bastia*, un fromage par cabane située sur la dite montagne avec obligation de ne conduire le bétail qu'après la saint Barnabé sous peine de treize sols six deniers d'amende : des redevances en argent pour la dépescence des montagnes de *Cotdolit*, de *Cortalot*, de *Lartigue*, de *Coumette*, *Destivère*, de *Bat*, et de *Dessus* et de *Pamabère*. Les habitants payaient enfin onze *baquettes* par journal pour leurs propriétés personnelles. Les corvées se bornaient à trois journées par an tant des personnes que de leurs animaux de trait, dont une pour la réparation du canal, les deux autres à la volonté du seigneur à charge par lui de nourrir les animaux; et telles étaient les obligations et les priviléges réciproques desquelles les habitants de Fèches « hypothéquèrent leurs biens tant communs que particuliers et tant meubles qu'immeubles présents et à venir, ensemble leurs propres personnes le tout soumettant aux forces et rigueurs des cours royales et temporelles du présent royaume de France où la cognoissance en appartiendrait et par exprès de la cour du dit juge de Fèches » acte qui fut dressé en présence de Me Dominique Cistal, licencié ès-droits, lieutenant principal en la jurisdiction de Remère au siége de Trie etc., etc., et collationné dans les premières années de la révolution sur le registre déposé aux archives du département des Hautes-Pyrénées, par le sous-président et le secrétaire général du dit département, Lafeuillade et Decamp.

M. Cénac Moncaut, membre correspondant, communique à l'Académie, une charte de Heches, ancienne baronie de Labarthe, dans la vallée d'Aure, qu'il fait suivre de quelques considérations sur le droit féodal dans les Pyrénées. Ce document qui n'était que la constatation des droits et des devoirs

réciproques du seigneur et de ses sujets, remontant à une époque très-reculée, fut rédigé pour la première fois le 24 juin 1593. La copie dont M. Cénac Moncaut a eu communication, fut prise vers 93, sur le titre primitif conservé aux archives de Tarbes, et n'a cessé depuis lors, de servir de titre d'usage et de propriété, à cette commune dans toutes les questions litigieuses, concernant ses forêts et ses montagnes.

Si les obligations féodales des habitants de Heches n'avaient rien de particulier, si leurs tailles et redevances se retrouvaient dans presque toutes les chartes du midi de la France, il n'en est pas de même des obligations du seigneur envers ses sujets. M. Cénac-Moncaut fait ressortir les avantages spéciaux qu'elles garantissaient aux habitants de Hèches. Cette charte, en effet, leur donnait le droit, conformément aux anciens usages, de conduire leur bétail et de le nourrir dans les forêts particulières du baron, tout comme dans les forêts communales; de jouir de l'affouage, du glandage; de pouvoir y couper à leur convenance toutes sortes d'essence de bois à la seule exception du chêne, pour construire leurs maisons, entretenir leurs outils et ustensibles, moyennant un prix extrêmement modique, pour ce qui concernait le privilége de mouture possédé par le seigneur, enfin il se trouvait notablement modifié par le droit et le devoir des consuls de visiter l'usine chaque année aux frais du meunier, d'exiger qu'elle fût toujours entretenue en bon état, autorisant les sujets à faire moudre leur grain ailleurs, si le moulin seigneurial se trouvait dérangé ou encombré, et qu'il ne pût pas les satisfaire dans les vingt-quatre heures.

M. Cénac-Moncaut croit trouver dans ces garanties et dans quelques autres la preuve assurée aux habitants de Hèches, que le contrat féodal de cette localité, presque aussi avantageuse aux sujets qu'au seigneur, avait un caractère synallagmatique et que la commune, propriétaire absolue des forêts et des montagnes dans des époques reculées, ne se dessaisit de leur vraie propriété en faveur du seigneur qu'en récompense de la protection armée qu'elle trouvait auprès de celui-ci et tout en se réservant la jouissance presque entière des anciennes terres communales.

CHARTE DE LA COMMUNAUTÉ DE HÈCHES.

Nous avions constaté dans la première édition de l'*Histoire des peuples et des Etats pyrénéens*, que les parties montueuses de la Gaule, et principalement les Pyrénées, avaient servi de refuge à la population celtique et gauloise qui avait refusé de subir le joug romain. Nous avions établi par des témoignages certains que nos fiers aïeux avaient transporté dans ces lieux d'asile, leurs usages pastoraux, leurs constitutions représentatives, les *sénats* et les assemblées *générales* que César avait trouvés fonctionnant dans la Gaule entière, et que les légions impériales avaient détruits dans la majeure partie du territoire gaulois.

Arrivés à l'époque de la féodalité, nous avions montré cette institution naissant spontanément des graves nécessités amenées par l'invasion des barbares, beaucoup plus qu'elles n'étaient imposées à la population envahie par les caprices des conquérants germains. Le droit féodal en un mot, au milieu de ses innombrables modifications, nous avait paru dans les Pyrénées, non point la conséquence de conditions purement onéreuses, dictées à un peuple vaincu se rendant à merci, mais de celles d'un contract synallagmatique dans lequel les *rici* gaulois, les *seniors* gallo-romains, les hommes puissants de toute origine, réglaient avec la population indigène, pastorale ou bourgeoise, leurs droits, leurs concessions, leurs priviléges respectifs... droits et priviléges tout aussi favorables aux *villani*, et aux paysans qu'aux hommes de guerre et de classe patricienne (1). C'est ce document encore inédit que nous allons avoir l'honneur de vous faire connaître.

La Charte de Hèches ou Fèches; car le manuscrit renferme ces deux orthographes par suite de la substitution de *f* à *h* qui se répandit de bonne heure dans tout le ressort du parlement de Toulouse. La charte de Hèches, disons-nous, ne remonte qu'au 24 juin 1593; l'original faisait partie des ar-

(1) Ce caractère du contrat féodal, que l'on peut aisément constater dans la plupart des chartes pyrénéennes, se retrouve particulièrement dans celle de la commune de Hèches, village situé à l'entrée de la vallée d'Aure.

chives des Hautes-Pyrénées; la copie, qui nous a été communiquée, fut transcrite dans les premières années de la République, vers 93 ou 95, sur grand papier au timbre triangulaire de 75 centimes, et signée de Lafeuillade et de Décamp sous-président et secrétaire général de ce département... cette copie, revêtue de tous les cachets de l'authenticité, n'a cessé depuis lors de faire la base des droits communaux de Hèches sur les forêts, les montagnes, les pâturages, le moulin de la commune, et continue d'être invoquée dans toutes les questions litigieuses de cette localité; aussi est-ce chez un avocat de Bagnères-de-Bigorre, l'honorable M. Paillès, que j'en ai pris connaissance, au moment où il venait d'en invoquer les termes dans un procès de la commune contre l'administration des domaines.

La charte de Hèches est d'un style diffus et hérissé de répétitions comme toutes celles de cette époque ; les matières y sont traitées sans ordre et confondues les unes avec les autres; nous avons cru qu'elle gagnerait en clarté sans rien perdre de son caractère, si elle subissait quelques suppressions de formules, de noms propres, et recevait sur certains points une nouvelle distribution de chapitres... Ainsi par exemple, nous placerons au début une observation très-importante que le rédacteur a cru devoir reléguer à la fin de la pièce : c'est que tous les droits et usages dont elle fait mention, n'avaient jamais été consignés dans une charte ou règlement écrits; des traditions qui se perdaient dans la nuit des temps, les avaient seules gravées dans la mémoire des hommes. Aussi les parties contractantes et le notaire instrumentateur, n'invoquèrent-ils, dans la rédaction de 1593, d'autres titres que les souvenirs des habitants intéressés, celle du seigneur lui-même, sous la rectification, en cas de désaccord, d'un des vieillards les plus recommandables de la localité.

Voici les principales dispositions de cette charte :

« Noble et illustre personne Jeanne d'Espagne, veuve à défunt Pierre d'Ossun, seigneur dudit lieu, et d'Orles, baron de Fèches, Miramont et autres places, ayant réuni les deux syndics, assistés de la plus grande et saine partie des habitants du dit lieu, leur remontra que ledit seigneur, par testa-

ment du 4 mai 1580, lui avait fait légat et donation de la terre, signorie et baronie de Fèches, et les avait sommés de la reconnaître pour leur dame directe et foncière, avec toute justice, haute, moyenne et basse, et de luy prêter serment de fidélité, en luy faisant déclaration de toutes et chacuns forest, domaines, possessions, montagnes, moulins à farine et moulins à fer, métairies, rentes et autres choses, appartenant particulièrement en propriété et usufruit, à la dite dame, et à ses successeurs dans le terroir et baronie de Labarthe.

Avant de faire la déclaration de biens et reconnaissance de droits, réclames, etc., les habitants nominativement désignés au nombre de soixante-quatre : « promirent par serment, l'un après l'autre, sur le *Te igitur* et la Passion figurée, es mains de la dite dame, tant pour eux que pour le reste de la communauté, de luy être et à ses successeurs, perpétuellement vrays et fidèles vassaux, emphyteotes et sugjets, lui rendre et prêter en tout et partout l'honneur, le respect et l'obéissance, et la fidélité qu'ils devaient, et de ne dire, faire chose préjudiciable à la dite dame, ni à ses successeurs; ains s'ils connoissaient entreprise ou chose contre eulx, le découvrir et en avertir soudain la dite dame et ses successeurs, et aultres ayant charge d'eulx, et ne consentir assister n'y s'accomoder à chose qui leur fut adversaire, ny dommageable, de faire et se comporter envers la dite dame et les dits successeurs comme le dit serment de fidélité le requiert, et ainsy que de vrays et fidèles vassaux et sugjets devaient à leur seigneur et dame : laquelle dame agréant la dite reconnoissance, promesse et serment de fidélité, etc., de même, étant illec présenté, promit et jura sur sa foy et noblesse, d'entretenir, maintenir et conserver les dits consuls, syndicts, habitants et communauté, et leurs successeurs en leurs droits, coutumes et privilèges, franchises et libertés, qu'il montreroient leur appartenir et avoir été jouis et usés par leurs devanciers; les favoriser, conseiller et aider en ce qu'elle pourroit; s'opposer à toute force, oppression, violence que contre eulx pourroient être commis, au dit lieu, et faire tout ce que bon et vrai seigneur et dame doivent à l'endroit de leurs sugjets et vassaux. »

Ces serments échangés, les consuls, syndicts et habitants,

en l'absence de tous titres antérieurs établissant les droits et usages, devoirs et priviléges qui leur incombaient ou dont ils étaient en possession, reconnurent et consentirent par la bouche du consul Aveillé: 1° Que la dite dame d'Espagne et ses successeurs étaient barons et seuls seigneurs jurisdictionels, justiciers, hauts et moyens et bas, directs féodaux, fonciers de la terre et baronnie du dit lieu de Fèches, suivant le dit légat et donation faits par le bon seigneur d'Ossun son mari. 2° Que dans cette baronnie le baron et seigneur possédait en seule propriété le château joignant la rivière de Neste, et ses prisons avec toute faculté d'y faire mettre et retenir de son autorité, tous les malfaiteurs habitants de la dite baronnie, ou autres étrangers, y faire exercer toute justice, par son juge, devant lequel tous habitants étaient tenus d'agir et répondre en première instance; plaider et contester de toutes choses tant civiles que criminelles, sans se pouvoir retirer ailleurs sinon par appel. Pour l'entrée de la dite prison, le seigneur prenait, savoir : en matière criminelle vingt sols tournois, et en matière civile, cinq; pour les défauts et contumaces, en civil cinq sols six deniers tournois. Pour l'exercice de la dite justice, le baron pouvait commettre un juge-lieutenant greffier procureur d'office, un baile-lieutenant et un baile ou plusieurs, pour faire tous exploits de justice. (Suit le tarif de tous actes et exploits judiciaires allant de dix deniers tournois à six sols.) — 3° Les dits consuls et habitants reconnurent en outre que la dite dame avoit puissance de bailler ou faire bailler par son juge-lieutenant ou baile, le serment aux trois consuls élus annuellement le 1er de l'an, fête de la Circoncision, sous peine d'y être contraints. — 4° Les consuls nouveaux avaient pour compétence de faire toutes visites, rendre tous jugements de dégâts et dommages commis sur les terres et possessions des particuliers et à leurs récoltes lorsqu'ils en étaient requis et recevaient quatre *piches* de vin pour droits et dépens; ils livraient jugement par écrit à la partie requérante, et si le defendeur refusait; la connaissance de l'affaire, appartenant au juge ou lieutenant... Les consuls avaient aussi le droit de taxer le vin vendu à *pots* et à *piches*, et recevaient pour honoraires deux *piches* et demie par *pipe*. Ils fixaient le prix de la viande, vérifiaient le mesurage du blé et des autres

grains, et percevaient en cas de fraude vingt-sept liards, sans préjudice des droits du seigneur. — 5° Les habitants étaient tenus de faire guet, tant de jour que de nuit au château, sous le commandement d'un officier désigné par la dame, de venir en armes en tel nombre qu'il était désigné, opérer la capture des prisonniers, faire autres actes de justice, donner aide et secours à la dame en toute querelles et discussions à deux lieues autour dudit Fèches... sauf contre le roi et sa justice. Pendant ces expéditions le seigneur les défrayait de leurs dépenses de bouche, et fournissait des armes à ceux qui n'en avaient pas. Le seigneur, en échange de ce service d'*ost* était tenu de maintenir et conserver ses sujets en repos et tranquillité, et de les défendre de toutes les oppressions et violences qui leur pourraient être faites. — 6° Un habitant se plaignait-il qu'un objet lui avait été volé, les consuls et le baile devaient le suivre et exécuter des recherches dans les maisons du lieu; mais sans que le réquérant pût entrer dans ces habitations et leur *coral*. Si le délit n'était pas constaté, les consuls et le baile recevaient treize sols six deniers tournois, payables par la communauté; était-il établi, ils obtenaient cent sols tournois, payables par le délinquant sur ses biens immédiatement vendables. — 7° Il était reconnu que la dame possédait sur la Neste et joignant le château, un moulin *bladier* où tous les habitants étaient tenus d'aller faire moudre leur grain, à moins que l'usine ne fût dérangée, ou encombrée et qu'elle ne pût moudre dans les vingt-quatre heures. Les consuls devaient d'ailleurs la visiter chaque année pour s'assurer que toutes choses étaient en bon état. Cette expertise mise à la charge du meunier était payée treize sols six deniers. Un habitant demandait-il une visite exceptionnelle dans le courant de l'année, les consuls recevaient deux *piches* de vin du réclamant. La dame possédait en outre un moulin à fer, et comme ces deux usines étaient d'un intérêt général elle se réservait de pouvoir prendre le bois utile à leur entretien, à celui de leur *perscele* ou batardeau, dans toutes les forêts de la localité; les habitants restant chargés de la réparation du pont et du récurage du canal.

8° Les montagnes et les forêts de la baronnie étaient la propriété de la dame; mais elle en partageait la jouissance

avec les habitants dans des proportions qu'il est important d'indiquer : ces derniers avaient la faculté d'y faire paître leur bétail de toute condition et en tout temps. Seulement la saison *saline* du *glandage* et du *hageat* arrivée, la dame pouvoit y faire mettre et *aforester* tant de pourceaux que bon lui semblait. Le profit du *forestage* provenant d'iceulx pourceaux lui appartenait tout entier, sous la réserve que la montagne de *Bouchedet* restait exclusivement affecté à l'usage des habitants ; lesquels pouvaient aussi conduire leur bétail dans toutes les montagnes et forêts de la baronnie au même titre que la dame. — 9° Les mêmes règles présidaient à la jouissance des bois... Les habitants avaient la faculté de couper dans toutes les forêts sans exception le bois nécessaire à leur chauffage, à la construction de leurs maisons, à la confection de leurs outils et ustensils, tels que : *cayrets, timons*, de hêtre (hay) *bielles*, *chevrons*, *traus*, *saumier*, *postaux* et *pieux* de sapin. Mais il faut observer que s'ils devaient payer à la dame un liard par *chevron* et *cayret*, deux liards par *timon*, *bielle* ou *traux*, quatre sols par *saumier*, deux sols tournois par pieux coupés dans les forêts de la dame; ils pouvaient exploiter gratuitement et en toute liberté les forêts communales, sous la seule condition de respecter le bois de chêne, réservé pour l'usage de la dame, et de ne vendre aucune pièce des autres essences sous peine de six écus petits d'amende. Le droit de propriété des habitants sur le bois des montagnes communales était si complet qu'ils exerçaient pour l'enlever une servitude de passage générale et gratuite sur toutes les forêts de la dame ; la provenance du bois s'établissait par la simple déclaration des bucherons, jurant sur les évangiles que les rouleaux venaient des forêts de la commune et non point de celles du seigneur.

Cette jouissance à peu près complète du sol forestier par les habitants entraînait assez naturellement la liberté de la chasse. Les voisins de Fèches l'exerçaient en effet sur *toutes les bêtes rousses et autres venaisons*, sous l'obligation de porter à la dame la tête, l'épaule et sept côtes de tout cerf ou sanglier, un quartier de chaque izarn ou chevreuil et la peau de chaque ours.

Le sol des pâturages et des *herms* (terres incultes) étant reconnue la propriété du Seigneur, les habitants ne pou-

vaient le défricher ou le cultiver sans l'autorisation expresse de ce dernier, qui restait maître de reprendre les parcelles qui avaient été précédemment livrées à la culture sans qu'on eût rempli cette formalité (1) bien que l'usage de la dépaissance fût général, le désir de conserver les pâturages avait fait limiter certains *parsans*, *buoles* ou *buassas* sur lesquels il n'était pas permis de conduire plus de quatre bœufs ou de quatre vaches avec leurs veaux par maison, depuis la Sainte-Croix de mai jusqu'à la Sainte-Croix de septembre ; les brebis ne pouvaient entrer dans les mêmes pâturages que de la Saint-Barnabé à la Saint-Pierre, sous peine de treize sols six deniers tournois de *pignore* (2) à l'exception du bétail des hameaux de *Hechetes* et *Darrebouc* qui avait le privilége de pacager en toute saison.

Les tailles et redevances des habitants de Hèches étaient assez légères : les unes, purement seigneuriales, entraient en totalité dans la caisse de la dame, les autres moitié féodales, moitié municipales, étaient partagées entre les consuls et le seigneur.

Pour les premières, chaque maison payait onze liards par année ; chaque feu allumant, trois *coupets* d'avoine, cinq liards et demi et une galine à la Toussaint. Le droit d'*oilhade* était d'une brebis par troupeau de dix têtes et au-dessus. Le seigneur prélevait encore un droit de lots et ventes de douze deniers, payables par l'acheteur. Un péage sur toutes les marchandises ou autre désigné sous le nom de *d'eubentatge* prélevé sur les bois transportés par terre ou par radeau, un troisième de neuf liards par petit écu sur les meules de moulin extraites des carrières de la baronnie, enfin treize sols par cheval étranger et six sols par cheval ferré du pays traversant le domaine. Un sol cinq deniers par vache, deux deniers par dix brebis ou chèvre, trois par truie, objet du

---

(1) La législation navarraise était beaucoup plus libérale. Tout Navarrais était maître de défricher et ensemencer telle parcelle qui lui convenait dans les vastes pâturages des *Bardeguas*, seulement s'il interrompait sa culture pendant deux ou trois ans, ces parcelles, appelées *présenes*, rentraient dans le domaine public, et tout autre voisin pouvait les ensemencer.

(2) La pignore était la saisie ou l'amende appliquée au bétail surpris pacageant dans des lieux prohibés.

même transit; le tout sous peine de confiscation du bétail ou de la marchandise passant en fraude.

Indépendamment de ces impôts généraux conformes d'ailleurs aux principes de la fiscalité féodale, la dame prélevait des espèces de droits de fermage, tels que celui de trois petits écus et vingt-sept liards par an pour le terroir de *Bouchedet* et quelques autres que les habitants de Hèches et ceux de Sarrancolin possédaient par indivis.

Quatre petits écus pour la montagne de *Bastia*, un fromage par cabane située sur la dite montagne avec la condition de n'y conduire le bétail qu'après la Saint-Barnabé sous peine de treize sols six deniers d'amende ; elle prélevait d'autres redevances en argent pour la depaissance des montagnes de *Cortalot*, de *Lartigue*, de *Cotdolet*, de *Coumette*, *Destivère*, de *Bats*, de *Dessus* et de *Pamabère*. Les habitants payaient en outre un impôt foncier de onze baquettes par journal pour leurs propriétés personnelles, enfin trois journées de corvée d'hommes et d'animaux de travail dont une était consacrée à la réparation et curage du canal du moulin (1) les deux autres étaient laissées à la disposition du seigneur qui restait chargé de nourrir les animaux et les ouvriers.

Les redevances moitié féodales, moitié municipales comprenaient un droit de boucherie de vingt sols par bœuf, vache ou pourceau abattu, d'un liard par mouton, brebis ou chèvre, un droit de détail de onze sols neuf deniers par *pipe* de vin ; droits d'octroi dont la dame partageait les produits avec les consuls ainsi que celui des *pignores* dont les consuls rétrocédaient un quart à ceux qui opéraient les saisies.

Tels étaient les obligations et les priviléges réciproques, en garantie desquelles les habitants de Fèches « hypothéquèrent leurs biens tant communs que particuliers, et tant meubles qu'immeubles présents et à venir, ensemble leurs propres personnes, soumettant le tout aux forces et rigueurs

---

(1) Le curage du canal du moulin par les habitants de la commune est tellement entré dans les habitudes, que de nos jours encore, dans toute l'ancienne Gascogne, les populations se rendent au premier appel des meuniers pour exécuter sous le nom de corvée (courbado) ce genre de travail sans autre rémunération que la nourriture.

des cours royales et temporelles, du présent royaume de France, où la connaissance en appartiendrait, et par exprès, à la cour du dit juge de Fèches. » Cet acte fut dressé « en présence de Me Dominique Cistal, licencié ès droits, lieutenant principal en la jurisdiction de Rivière au siége de Trie et de plusieurs habitants de Hèches nominativement désignés.

Quand on compare dans cette pièce les droits et les obligations du seigneur, avec les devoirs et les priviléges de ses sujets, on se demande si les deux parties ne se garantissaient par des avantages d'une importance égale.

Le seigneur possédait l'honneur, recevait l'hommage et le serment de fidélité de ses vassaux, arrêtait les malfaiteurs et rendait la justice; il prélevait des impôts sur les propriétés individuelles, sur la vente des immeubles, des marchandises, et sur les troupeaux, il pouvait requérir un service *d'ost* et trois journées de travail, il exerçait en un mot tous les droits de gouvernement, mais en retour de ces priviléges il faisait serment à ses sujets de les protéger en toute circonstance, de leur assurer toute sécurité dans leurs personnes, dans leurs biens, et de les maintenir dans leurs usages, franchises et priviléges; il ne pouvait les conduire quand ils prenaient les armes, à plus de deux lieues de la commune : des consuls et des syndicts annuellement élus par l'assemblée des *voisins*, veillaient aux intérêts de la communauté, exerçaient la police des marchés, de la vente au détail, et de tout ce qui concernait les pâturages, ils avaient des revenus particuliers provenant d'amendes et de droits, d'inspection et de recherches. Les habitants s'astreignaient à moudre au moulin du seigneur, mais à la condition d'être expédiés dans les vingt-quatre heures, et de trouver toujours le moulin en bon état (1).

(1) La charte de Hèches ne fait pas mention du droit de *fournage;* preuve évidente que le seigneur ne le prélevait pas... Les habitants devaient être libres à cet égard de construire des fours à leur usage, ou d'avoir recours à celui des voisins. Le droit seigneurial de fournage n'était pas en effet très-répandu dans les Pyrénées; on trouve notamment dans la charte de Cazères (vicomté de Warsan), art. 32 : tout voisin et habitant de la dite ville et appartenance, pourra faire et tenir four, et cuire pain, sans aucune peine, là où il lui plaira, et chaque voi-

L'entretien des nombreux troupeaux des habitants de Hèches, source de leur nourriture, de leur vêture, de leur prospérité, se trouvait largement assuré, non-seulement par la possession exclusive des montagnes communales, mais par les droits d'usage conservés sur les montagnes du seigneur, tant pour le pâturage que pour le bois. Il résulte donc clairement à nos yeux du contrat de 1593, que la communauté de Hèches, propriétaire absolue de ses montagnes et de ses forêts, à l'époque éloignée où l'état pastoral et communal régissant la Gaule entière, se dépouilla peu à peu durant le moyen-âge d'une partie de ses anciens droits, au profit de la famille la plus considérable du pays, en récompense des services belliqueux, de la protection efficace qu'elle en avait reçue pendant les invasions des Mores et des Germains, et que les usages et privilèges de Hèches, loin de provenir de concession seigneuriale envers les habitants, furent le résultat de concessions faites par la communauté au profit du seigneur.

CÉNAC MONCAUT.

---

sin dudit baillage paiera chaque année audit seigneur, trois deniers morlaas en la fête de Toussaint, pour raison de fournage ». — Les habitants de Hèches encore mieux traités paraissent ne pas avoir payé même cette redevance. Plusieurs communes de la Gascogne étaient dans le même cas, nous citerons celle de Gaudoux, comté de Bezensac, (*charte de* 1276), celle de Bivès, vicomté de Lomagne (*charte de* 1283), celle de Villefrance, comté d'Asterac, (*charte de* 1575), celle de Sarrant, jugerie de Verdun, celles de Kabijean, comté d'Astarac, d'Aquin, de Montfort, vicomté de Fesensac, de Mauvésin, de Solomiac, de Salvetat dans le comté de Gaure et de l'île d'Arbeyssan, comté de Fesensac. Les habitants de Saint-Elar en Lomagne, bien qu'ayant le droit d'avoir des fours particuliers devaient, cependant payer au seigneur deux sols tournois d'oblies, (*reconnaissance de* 1533). (Voir *les Coutumes municipales*, par Bladé.)

FIN DU TOME IVe ET DERNIER.

TABLE DES CHAPITRES

QUATORZIÈME PARTIE

LES CALVINISTES ET LES JÉSUITES

CHAPITRE PREMIER

LES LUTHÉRIENS A LA COUR DE BÉARN.

CHAPITRE II

FIN DU RÈGNE D'HENRI D'ALBRET.

CHAPITRE III

LE CALVINISME OFFICIELLEMENT RECONNU DANS LE BÉARN.

CHAPITRE IV

LE BÉARN ENVAHI PAR LES FRANÇAIS ET RECONQUIS PAR MONTGOMERY.

CHAPITRE V

HENRI ROI DE NAVARRE ET CHEF DES HUGUENOTS.

CHAPITRE VI

LE ROI DE NAVARRE HÉRITIER PRÉSOMPTIF DE LA COURONNE DE FRANCE.

QUINZIÈME PARTIE

RÉUNION DU BÉARN ET DU ROUSSILLON A LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER

HENRI DE NAVARRE ROI DE FRANCE ET CALVINISTE.

CHAPITRE II

CONVERSION D'HENRI IV.

CHAPITRE III

DE LA CONVERSION D'HENRI IV A SON SECOND MARIAGE.

CHAPITRE IV

FIN DU RÈGNE D'HENRI IV.

SEIZIÈME PARTIE

TRAITÉ DES PYRÉNÉES

CHAPITRE PREMIER

RÉUNION DÉFINITIVE DU BÉARN A LA FRANCE.

CHAPITRE II

LOUIS XIII, VAINQUEUR DE MONTMORENCY, ÉCHOUE CONTRE LE ROUSSILLON ET LA BISCAYE.

CHAPITRE III

RÉVOLUTION DE CATALOGNE ET CONQUÊTE DU ROUSSILLON.

CHAPITRE IV.

ORGANISATION DU ROUSSILLON ET TRAITÉ DES PYRÉNÉES.

CHAPITRE V

GUERRE DE LA SUCCESSION.

DIX-SEPTIÈME PARTIE

TABLEAU ADMINISTRATIF, POLITIQUE ET MORAL DES POPULATIONS PYRÉNÉENNES DURANT LES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES

CHAPITRE PREMIER

ORGANISATION DES GÉNÉRALITÉS.

CHAPITRE II

LES PYRÉNÉES SOUS LOUIS XV, LOUIS XVI ET NAPOLÉON Ier.

CHAPITRE III

INVASION ANGLAISE. — GUERRE DE DON CARLOS.

CONCLUSION.

CHAPITRE IV

CONCLUSION.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

